UCLouvain
Faculté de théologie

Synodes et synodalité dans l'Église Protestante Unie de Belgique (1979-2005)

Thèse réalisée par
Mmunga Mwenebulongo Mulongoy (dit Pierre Mas1 Mulengwa)

Promoteur
Arnaud Join-Lambert

Lecteurs
Joseph Famerée, Alphonse Borras, Félix Moser

Année académique 2018-2019
Doctorat en théologie

Remerciements

À ma femme, Julianna (Julie) Engelela Masongezi, pour l'épouse dévouée et profondément aimante que tu es, pour ton soutien inconditionnel, tous les sacrifices consentis, ta patience, tes conseils, tes prières ; à nos enfants, Pagiel, Rachel, Dorcas et Grâce-Suzanne, pour votre compréhension, vos encouragements dits ou écrits, votre amour attentionné, vos prières ! Même si je me suis efforcé d'être pour vous respectivement à cent pour cent époux, à cent pour cent papa, mes longues années de recherche doctorale n'ont pas manqué de vous priver d'un temps qui, de ma part, vous revenait de droit. Mais vous m'avez porté et supporté sans faille. Merci !

À vous, mes parents qui n'êtes plus de ce monde, Rév. John (Yohane) Mikyembo Amani Mulengwa (aussi dit Mlengwa) et Suzana Nyengele 'Yaubekya Lubunga ! Papa, je t'entends encore, par crainte que je n'abandonne le chemin de l'école à cause de mon grand zèle manifesté pour le Seigneur dès la fin de mes études primaires, me dire en même temps qu'à mon frère jumeau tout aussi zélé : « Dieu a aussi besoin d'intellectuels, et d'intellectuels hautement qualifiés ! Continuez vos études et poussez-les le plus loin possible ! » Et toi, maman, je n'oublie jamais tes encouragements, lorsque tu nous accompagnais, à pieds, mon susmentionné frère jumeau et moi, sur une distance de dizaines de kilomètres, pour aller prendre le bateau qui nous menait vers le pays où nous étudiions ; tous trois de bagages chargés tantôt sur nos têtes, tantôt au dos, et que, fatiguée, tu t'asseyais sur un roc au bord de la route à l'horizon infini et disais : « Mes enfants, un jour vous oublierez ces peines ; accrochez-vous à vos études quelles que soient les difficultés. Vous y arriverez ». Tous deux, vous auriez été très fiers de votre fils aujourd'hui, vous vous féliciteriez d'avoir semé en moi la détermination, l'endurance, la persévérance. Tout simplement, « Merci » ! Merci à mes frères et sœurs qui m'ont porté par leurs prières de jour comme de nuit, et à toi, mon frère jumeau, Asukulu Yunu Mukalay (dit Charles Mas2 Mulengwa), pour le livre *Liturgie des temps de fêtes à l'usage des Églises réformées de la Suisse ramande* (1979) que tu m'as offert en 2005, à l'occasion de mon 48e anniversaire. Tu ne mesurais pas combien ce cadeau allait contribuer à mes recherches doctorales. Et vous mes beaux-parents, Rév. Wilondja Léonard Ferzat (Fereza) Nkabo Masongezi, et Loys Mwinginabyo Kashindi (†) puis Shirley Wright, vous avez été et êtes pour moi, non pas les parents de substitution, mais les parents que je n'ai plus. Votre amour, amitié, confiance, respect ; vos encouragements, prières, conseils et toutes sortes de soutien, toujours renouvelé et accompli avec don de soi, m'ont porté jusqu'à ce jour. Votre famille et apparentés sont devenue ma famille et m'entourent d'une attention

particulière, spirituellement, moralement, matériellement… Je ne vous remercierai jamais assez !

Ma reconnaissance va particulièrement à vous, mon Promoteur, le professeur Arnaud Join-Lambert. Je resterai à jamais marqué par votre humilité, votre simplicité, votre patience, votre compréhension, votre disponibilité, vos conseils, vos encouragements tout aussi personnels que m'adressés au nom du Ressuscité et de son Esprit, ce au cœur de mes difficultés de parcours. Merci infiniment pour votre rigueur scientifique doublé de votre profonde humanité ! Vous m'avez offert, au nom de l'université, quelques ouvrages utiles à ma recherche, dont celui d'Eugène Vassaux, *Églises réformées d'Europe francophone. Droit et fonctionnement*, paru chez L'Harmattan en 2008, livre dont j'ai écrit la récension. De tout cœur « Merci » !

Je m'en voudrais de ne pas adresser ma reconnaissance également au corps professoral. Qu'il s'agisse de vous qui m'avez donné cours ou de vous, membres du comité d'accompagnement ou encore de toute la Faculté de Théologie, vous m'avez beaucoup donné. De surcroît, quelle n'a pas été ma surprise lorsque, endeuillé par la perte, en un même jour, de mon jeune frère William (Willy) Usiele Lusambo Bihiyé'Ombe Biya Mulengwa à 11 h 30, à Dar es Salaam, et de ma maman à 14 h 00, à Kigoma, Tanzanie, j'ai reçu une carte de condoléances signée par le Doyen au nom de la Faculté de Théologie ! Au plus profond de ma douleur, j'ai trouvé en vous, à côté de vos éminences scientifiques, aussi mes sœurs et frères les humains. C'est tout simplement inouï ! Merci !

Je me tourne maintenant vers vous toutes et tous qui, de l'une ou l'autre manière, m'avez assisté dans la recherche. C'est vous mes interviewés, dont certains sont décédés entre-temps. Vos noms sont repris au chapitre 3 (point 3.3). C'est aussi vous, Rév. Steven Helmich Fuite, Président du Conseil synodal en exercice, et tous vos collaborateurs ainsi que toutes les Églises de l'EPUB, que vous avez mobilisés pour m'aider à résoudre le fastidieux problème de compléter les prénoms, abrégés par leurs initiales, des délégués à l'assemblée synodale constituante de l'Église Protestante Unie de Belgique (voir annexes 2, 3 et 4). Il s'agit de vous : Bea Baetens, Hugh Robert Martin Rigg Boudin via votre livre *Mémorial synodal* ; Albert (Berth) Beukenhorst, Derk Blom, Isabelle Blommaert-Detavernier, Émile Carp, Marc Dandoy, Michel Dandoy, Adriën Deceuninck, Ferdinand Dehousse, Edwin Delen, Anneke De Raaf-Vercruyse, Luc Detavernier, Ruth Fraisse-Lheureux, Claude Godry, Pan Gosset, Jean Lieutenant, Saskia Ketelaar, Monique Ladrière-Abrassart, Marc Lombart, Erik Mink, Antoinette Panhuis, Marcel Pool, Frank Pouliart, Jean-Louis Stilmant, Jan van den Berg, Simon van der Linden, Daniel Vanescote, Ernst Vercruyse, Gerard Frans Willems,

Willy Willems, et de certaines Églises locales (Brugge, Quaregnon, Maline…). Il s'agit aussi de vous, Yvon Brohez, Annette Hendrick, Christophe Luyten, Jean-Louis Moreau, tous archivistes de l'EPUB à des époques différentes de ma recherche. Cette liste est peut-être incomplète, mais que vous, que j'aurais oubliés, me pardonniez et soyez toutes et tous remerciés au nombre de celles et ceux qui sont cités ici. Qu'il me faille, à présent, adresser mes remerciements à vous, Rév. Jean-Joseph Hugé, votre épouse, Edwige, et vos filles, Déborah, Sarah et Anne, ainsi que l'EPUB Tournai-Rongy-Taintigny des années 1997-1998. Au bout de mon stage pastoral parmi vous, en juin 1998, vous m'avez offert l'*Encyclopédie du protestantisme* éditée par Pierre Gisel chez Cerf-Labor et Fides en 1995, et signée par plusieurs membres de la communauté ecclésiale avec, écrit de la main du pasteur Hugé, le texte de 2 Tim 4,1-2.5. Ce cadeau « prophétique » m'a suivi et été utile tout au long de ma recherche doctorale. Vous ne mesuriez, certes, pas la teneur de votre générosité, mais l'Esprit du Ressuscité vous guidait. Il vous guidait également vous, Rév. Marcel Demaude, lorsque vous m'avez offert les quatre tomes de l'*Institution de la religion chrétienne* de Jean Calvin paru chez Labor et Fides entre 1955 et 1958. Vous ne mesuriez pas non plus la valeur de votre générosité. Simplement « Merci » !

Maintenant, pas des moindres, vous, Église Protestante baptiste « Parole et Action » (EPPA) d'Anderlues et tous les membres ! Vous m'avez entouré avec beaucoup d'amour, priant pour moi tous les dimanches et jours de réunions hebdomadaires, mais aussi en privé. Vous avez accepté volontiers que certaines activités souffrent pour un temps, un temps relativement long, jusqu'à ce que j'aie achevé ma thèse de doctorat. Vous vous êtes cotisés discrètement pour nous offrir, à mon épouse et moi, la surprise de quelques jours d'escapade afin de me reposer de ce labeur. Vous êtes toujours là, présents à mes côtés. Votre attention fraternelle, tant sur le plan spirituel, social que moral, a révélé la profondeur de votre humanité. De tout cœur, « Merci » !

Par-dessus tout, je rends grâce au Maître de la moisson d'avoir pourvu aux besoins de ma recherche, sans bourse d'études, à travers les méandres de ma vie professionnelle et les hauts et les bas de ma santé physique. Je le remercie de m'avoir inspiré, au-delà de mes attentes, les mystères de cette thèse de doctorat, dont le chercheur que je suis commençait chaque point, chaque chapitre, sans savoir où ils aboutiraient, mais dont lui seul, le divin Maître, connaissait les contours, les tenants et les aboutissants. Je te remercie d'avance, Seigneur, pour les fruits que portera ce travail, par ton Esprit, dans le quotidien de celles et ceux qui sont épris du présent et de l'avenir de l'EPUB en particulier, et de l'Église universelle, en général.

Dédicace

À mon épouse, Julianna Engelela Masongezi,

À nos enfants, Pagiel, Rachel, Dorcas et Grâce-Suzanne !

À l'Église Protestante Unie de Belgique à qui, je l'espère, cet ouvrage deviendra un compagnon de route utile pour l'édification du corps du Christ ![1]

[1] « Et moi, je te dis que tu es Pierre, et que sur cette pierre je bâtirai mon Église, et que les portes du séjour des morts ne prévaudront point contre elle. » (Mt 16,18 LSg)

Conventions et abréviations

(†) : décédé(e)

§ : paragraphe, strophe (pour ce qui est d'une poésie : cantique etc.)

[] : lorsqu'au sein d'une citation je place un ou des mots entre crochets, cela signifie que c'est moi qui les ai ajoutés, sauf pour l'expression « *sic* », en italique, que je place aussi entre crochets, « [*sic*] » (voir explication de ce terme plus loin dans ces conventions).

1 Co : première lettre de Paul aux Corinthiens (exemples : 1 Co 3 : première lettre de Paul aux Corinthiens chapitre 3 ; 1 Co 3,9 : première lettre de Paul aux Corinthiens chapitre 3 verset 9 ; 1 Co 3,9.11 : première lettre de Paul aux Corinthiens chapitre 3 versets 9 et 11 ; 1 Co 3,9-12 : première lettre de Paul aux Corinthiens chapitre 3 versets 9 à 12 ; 1 Co 2,12-3,4 : première lettre de Paul aux Corinthiens chapitre 2 à partir du verset 12 jusqu'au chapitre 3 verset 4, etc.)[2]

2 Co : deuxième lettre de Paul aux Corinthiens

1 P : première épître de Pierre

2 P : deuxième épître de Pierre

1 S : premier livre de Samuel

2 S : deuxième livre de Samuel

1 Tm : première épître de Paul à Timothée

2 Tm : deuxième épître de Paul à Timothée

A.P.C. : *American Protestant Church*

Ac : Actes des Apôtres

adj. : adjectif

AEC : le recueil de cantiques *Arc-en-Ciel*

allem. : allemande(e), en allemand

angl. : anglaise(e), en anglais

Ap : Apocalypse

AR : arrêté royal

Art. / art. (parfois sans un point après le « t » dans les textes de *Constitution et discipline*[3] de l'EPUB) : Article / article

[2] Pour la notation des références bibliques et les abréviations des livres de la Bible, j'adopte celles de la Traduction Œcuménique de la Bible (TOB). Les quelques abréviations dans cette liste des conventions le sont à titre d'échantillon.

[3] Tant que ces trois mots « *Constitution et discipline* » désignent le titre d'un recueil, ici recueil normatif de l'EPUB, je ne les fais pas précéder par l'article défini « la ». Cependant, cet article défini est ainsi utilisé dans les documents synodaux et par mes interviewés. Dans ce cas, je le reprends tel quel, au sein de citations directes, donc entre guillemets.

AS ou A.S. (dans les textes de *Constitution et discipline* de l'EPUB, avec ou sans espacement entre le sigle et l'année) : assemblée synodale. Exemples : AS1979 ou AS 1979, A.S.1981 ou A.S. 1981

ASBL ou asbl : association sans but lucratif

AT ou A.T. : Ancien Testament

BEF : franc belge

BELPRO ou Belpro : Agence protestante d'information et de communication de l'Église Protestante Unie de Belgique

BRT ou B.R.T. : *Belgische Radio- en Televisieomroep* (un ancien nom de la *Vlaamse Radio- en Televisieomroeporganisatie*, VRT), Radio-Télévision belge d'expression néerlandaise

C. ou C (sans point) : constitution. Dans les documents synodaux, ce terme entier, « constitution », porte un « c » tantôt majuscule tantôt minuscule. J'ai gardé le même usage dans mon texte.

CACPE : Conseil Administratif du Culte Protestant-Évangélique, ou : (…) Protestant et Évangélique

CAP : « Camarades, Artisans et Partenaires ». Cette association organise des camps de jeunesse qui se tiennent par tournantes dans l'un ou l'autre pays d'Europe ou d'un autre continent. Cette même organisation est nommée « KAP » en néerlandais (voir ce mot ci-dessous).

Col : Épître aux Colossiens

col. : colonne

CC ou C.C. : Commission de consultation

Cf. / cf. : Confer / confer

COE : Conseil Œcuménique des Églises

Cp. / cp. : Comparer avec / comparer avec

CS ou C.S. : Conseil synodal

D. ou D (sans point) : discipline. Ce mot entier, « discipline », porte la lettre « d » tantôt majuscule tantôt minuscule dans les documents synodaux. Je fais pareil dans mon texte.

D.4.1 p. 1 (par exemple) : une pareille référence, où la lettre capitale « D » est suivie d'un point puis de deux chiffres séparés par un point, renvoie à la partie « Coutumier » de *Constitution et discipline*. Dans les textes de ce recueil normatif de l'EPUB, souvent le dernier chiffre est suivi d'un point, mais parfois pas. Dans l'exemple présent, chercher la page 1 (le recueil utilise le sigle « pg. » pour « page ». Ici je fais usage du sigle

« p. » à la place). Pour y accéder, il suffit d'aller dans la partie susdite, et regarder au bas de page : toutes ces indications y sont placées, ex. D.4.1. pg. 1.

Doc. : Document

EAV : Evangelische Alliantie Vlaanderen

éd. : éditeur, édition

Ep : Épître aux Éphésiens

Es : Ésaïe

EUR : Euros

Ez : Ézéchiel

EPB ou E.P.B. : Église Protestante de Belgique

EPR : Église Presbytérienne du Rwanda

EPUB ou E.P.U.B. : Église Protestante Unie de Belgique

ERB ou E.R.B. : Église Réformée de Belgique

f. : féminin

FEFB : Fédération Évangélique Francophone de Belgique

FEPB : Fédération des Églises Protestantes de Belgique

FR : francophone, français(e), en français

FTP : Faculté de Théologie protestante, ou (voir ci-dessous)

FUTP : Faculté Universitaire de Théologie Protestante, ou encore (voir ci-dessous)

FUTPB : Faculté Universitaire de Théologie Protestante de Bruxelles

Ge : Genèse

GKB: *Gereformeerde Kerken in België*

Gr. ou gr. : grec

h ou hrs : heure(s) (12h00 ou 12 hrs etc.). N.B. : dans les documents synodaux, en l'occurrence les ordres du jour, les chiffres de 0 à 9 indiquant les heures sont tantôt précédés d'un zéro (ex. : 09h30) tantôt non (ex. : 9h30).

He : Épître ou lettre aux Hébreux

HOCC ou Hocc : district de Hainaut occidental

HONL ou H.O.N.L. : district de Hainaut oriental-Namur-Luxembourg

IRA : Armée Républicaine Irlandaise

IRC : livre de Jean Calvin, en plusieurs tomes, intitulé *Institution de la religion chrétienne*. Exemple : *IRC*, IV, IV, 1 est à lire : *Institution de la religion chrétienne*, livre IV, chapitre IV, paragraphe 1, etc.

IRP : Institut Romand de Pastorale, voir les *Cahiers de l'IRP*

Jc : Épître de Jacques

Jn : Évangile selon Jean

Jos : Josué

KAP (camp) : camp de jeunesse, du néerlandais *Kamaraden Ambachtslui Partners* (Camarades, Ouvriers, Partenaires). Parfois le sigle est aussi écrit « CAP », pour le français (voir ce sigle ci-dessus).

Lc : Évangile selon Luc

Lm : Lamentations de Jérémie

LSg : Bible Louis Segond

Lv : Lévitique

m. : masculin

M/F : masculin ou féminin

Màj. ou MàJ. (tous deux avec ou sans point après le « j/J » dans le texte de *Constitution et discipline*) : mises à jour

Mc : Évangile selon Marc

Mi : Michée

MPB ou M.P.B. : Mission Protestante de Belgique

Mr. ou M. : Monsieur

Mt : Évangile selon Matthieu

n° : numéro

n. : nom

N.B. : *nota bene*, noter bien, remarque, avertissement

NCB : *Nouveau commentaire biblique*

Ne : Néhémie

NL : néerlandophone, néerlandais(e), en néerlandais

NT ou N.T. : Nouveau Testament

ONG : organisation non gouvernementale

p. : page

p. ex. : par exemple

p.s. : personne du singulier

par. : parallèles

Passim (ou “et passim”) : un peu partout (ou “et un peu partout”)

PGO : *Protestantse Godsdienstonderwijs*

Ph : Épître ou lettre aux Philippiens

pl. : pluriel

Pro-Erts : *Protestantse Omroep en de Evangelische Radio & Televisie Stichting*

Ps : le livre des Psaumes

PTF : *Protestantse Theologie Faculteit*

PV : procès-verbal

Réf. ou réf. : références

Rev. : *Reverend*

Rév. : Révérend, Révérende

Rm : Épître aux Romains

RTBF ou R.T.B.F. : Radio-Télévision belge de la Communauté française (Wallonie et Bruxelles)

s (sans un point après le « s ») : suivant(e). Exemple : p. 2s signifie « page 2 et la page suivante »

s. (avec un point après le « s ») : d'après le contexte, signifie soit « singulier » (p. ex. dans « n.s. », nom singulier), soit « siècle » (dans p. ex. « XVI^{e} s. », seizième siècle)

SBMPC ou S.B.M.P.C. : Société Belge des Missions Protestantes au Congo

s.d. : sans date, lorsqu'une référence bibliographique ne renseigne pas la date d'édition

[*sic*] : ceci n'est pas une faute de frappe mais bien une erreur dans le texte original.

ss : suivant(e)s : Exemple : p. 205ss signifie « page 205 et pages suivantes »

BDS : La Bible du Semeur

SF : Synode Fédéral

s.l. : sans lieu, au cas où une référence bibliographique ne renseigne pas le lieu d'édition

s.n. : sans nom, lorsqu'une référence bibliographique ne mentionne pas l'éditeur

s.p. : sans numéro de page, lorsqu'un document ne porte pas de numéros de page

SPJ : Service Protestant de la Jeunesse

SPEP : Service Protestant d'Éducation Permanente

TOB : Traduction Œcuménique de la Bible, ici l'édition 2007

TV FR : télévision francophone

TV NL : télévision néerlandophone

UBB : Union des Baptistes en Belgique

Uniprobel (ASBL) : Union Protestante en Belgique

URCSA : *United Reformed Church in South Africa* (Église Réformée Unie d'Afrique du Sud)

v : verset(s)

VVW : *Volwassenenvormingswerk* (*Volwassenen*, adultes ; *vormingswerk*, animation, formation socioculturelle ; d'où, *Volwassenenvormingswerk*, animation ou formation des adultes)

VZW : *Vereniging zonder winstoogmerk*, (association sans but lucratif, ASBL)

0. Introduction générale

Le champ de recherche scientifique sur les synodes et la synodalité, en ce qui concerne le protestantisme belge, est vierge. Je me suis laissé interpeller par ce qui paraissait comme un appel du pied de mon Promoteur, le professeur Arnaud Join-Lambert. Alors que celui-ci est spécialiste des synodes et synodalité plutôt dans le contexte catholique, il m'a convaincu de me risquer à défricher une petite portion du domaine réformé, ce vaste étendu qui se déploie à perte de vue. Cette petite portion, nous l'avons baptisée, mon Promoteur et moi, *Synodes et synodalité dans l'Église Protestante Unie de Belgique (1979-2005)*. Ce travail de défrichage, pour rester dans le langage agricole, se veut un appel à d'autres fermiers, désireux de tourner et retourner ce riche sol afin d'en sortir le plus de fruits possible. La portion de champ ecclésiastique qui m'intéresse, je la retourne, chaussé de bottes et muni d'outils de l'ecclésiologie réformée à régime presbytéro-synodal. Quels fruits vais-je en sortir ? Le labeur de la dissertation, à travers les méandres de la recherche, et le temps de la récolte, à savoir les conclusions de cette démarche, les dévoileront.

Rejoignons le langage littéraire, nourris de ces images agraires, et voyons, ci-après, les points centraux qui plantent le décor de la présente introduction et, par-delà, de l'ensemble de la dissertation : Objet précis de cette thèse de doctorat et délimitation du sujet ; Questionnement et hypothèse de recherche ; Question de vocabulaire ; Pertinence de ma recherche ; Méthode, dont Méthode de travail et fondement du recours aux entretiens (méthode empirique), d'une part, et, d'autre part, Place de la praxéologie pastorale dans l'ecclésiologie presbytéro-synodale comme piste méthodologique pour l'agir synodal ; Corpus, sources, problème documentaire ; Traitement des données.

0.1. Objet précis de cette thèse de doctorat et délimitation du sujet

La recherche, originale, sur les synodes et la synodalité dans l'Église Protestante Unie de Belgique (EPUB) vise à analyser certains fonctionnements de cette Église en tant qu'organisation institutionnelle, à comprendre ses modes d'action dans divers contextes où elle s'est trouvée pendant les vingt-sept premières années de son existence, c'est-à-dire de 1979, année de son début effectif, à 2005. Cette dernière année fut celle du commencement de la mise en œuvre du nouveau visage du protestantisme belge reconnu par les pouvoirs publics en 2003, à savoir le Conseil Administratif du Culte Protestant et Évangélique (CACPE), que j'aborde plus loin dans ces pages. Eu égard au fait que la nouvelle configuration a

immanquablement reparamétré l'EPUB dans son fonctionnement, cette métamorphose administrative justifie le choix de l'année 2005 comme point d'arrêt de ma recherche, même si la thèse est présentée en 2019. Dans le laps de temps concerné, je m'emploie donc, en d'autres termes, à étudier comment, par le moyen du régime participatif dit « synodal », l'Église Protestante Unie de Belgique a fait face aux défis contemporains, en vue d'une efficacité répondant aux réalités, aux appels, aux interrogations de la société actuelle. Étant donné que le susdit régime participatif est souvent présenté comme le plus optimal des modes de discussion et de résolution de problèmes, la présente thèse aura pour tâche de vérifier cette affirmation, dans le contexte de l'EPUB. Elle s'emploiera aussi à examiner, d'une part, la synodalité théorique et, d'autre part, la synodalité pratique, effective, vécue, ce en vue de dégager une ecclésiologie de l'EPUB. Le but est de voir si l'ecclésiologie prônée et celle vécue sont les mêmes ou différentes ou parallèles ou encore en tension ; d'essayer de répondre, dans la mesure du possible, à la question « pourquoi ? » dans l'un ou l'autre cas ; et d'en dresser des constats, des défis ; d'en formuler des interpellations éventuelles susceptibles d'inviter à approfondir la réflexion sur le plan pratique. Voici donc un questionnement et l'hypothèse qui sous-tendent cet objet !

0.2. Questionnement et hypothèse de recherche

0.2.1. Questionnement

Quel mode de vie de l'Église l'étude sur les synodes et la synodalité dans l'EPUB pourrait-elle permettre d'approfondir ? Dans l'ecclésiologie qui est la sienne (à découvrir), quelle est la manière de mettre en relation les ministres ordonnés et les laïcs[4] dans la prise de décisions ? Comment s'articule le « un à un » pour tous ? Quelles sont les clés de la délégation aux assemblées synodales ? Les délégués se sentent-ils comme représentant le Christ, leurs Églises locales, leurs districts ou autre ? En d'autres mots, quelle est, somme toute, la dimension de la représentation du Christ dans le chef des délégués ? Comment se coordonnent, et selon quel mode, le consistoire, le conseil de district, le Conseil[5] synodal, dans la prise de décisions en rapport avec l'activité synodale ? S'agit-il d'un processus démocratique ou synodal ? Dans la mesure où l'Église se reçoit du Christ, cette dernière est-

[4] À propos de ce terme « laïc » utilisé dans l'EPUB, le pasteur et professeur Léopold Schümmer dénonce cet emploi qui, selon lui, est en porte-à-faux avec la tradition réformée. J'y reviendrai au point 0.3 traitant du vocabulaire, plus précisément au sous-point 0.3.3.

[5] Je marque ce mot « Conseil » avec un « C » en lettre capitale lorsqu'il se rapporte au Conseil synodal. Les autres « conseils » porteront un « c » minuscule. Il en ira de même du terme « Président » : quand il désigne celui du Conseil synodal, il portera un « P » majuscule alors que dans les autres contextes il aura un « p » minuscule. Il ne faudrait pas, de là, voir une quelconque idée de hiérarchisation dans mon esprit. C'est simplement parce que le Conseil ou le Président alors désigné est unique, ce qui n'est pas le cas des autres conseils ou présidents.

elle vraiment démocratique ? Dans cette perspective, que dire alors de l'aspect « vote » ? Où se jouent le fondement en Christ, le ministère commun ? L'Église est-elle la prolongation de la mission du Christ ? Comment est vécue en pratique la théologie ou la théorie presbytérale synodale ? En d'autres termes, entre ce qui est prôné de ce régime et ce qui est réellement vécu y a-t-il concordance, tension ou opposition ? Qu'en disent la tradition réformée d'une part et les interviewés d'autre part ? Quel en est le fondement biblique ? En somme, quels principes ecclésiologiques se dégagent, d'un côté, du fonctionnement des synodes et, par ailleurs, du vécue de la synodalité dans cette institution ?

De ce questionnement découle une hypothèse de recherche qui le prolonge et le recentre.

0.2.2. Hypothèse de recherche

L'étude part de la thèse selon laquelle le synode ordinaire (et/ou extraordinaire) de l'EPUB est un lieu adéquat pour vivre une communion synodale. Provisoire, cette théorie est encore à soumettre au contrôle de l'expérience, de l'étude. La démarche se double d'une analyse de la qualité de ladite synodalité (quant aux niveaux administratif, communionnel, spirituel ; synodalité autocrate ?) ; d'un examen du rapport entre le système et les personnes ; d'une observation critique du fonctionnement de l'institution en relation avec celui de la classe dirigeante. Elle s'accompagne aussi d'une interrogation sur des dysfonctionnements éventuels, sur la contribution des synodes à la mission initiale évangélique et, le cas échéant, sur les attentes que pourrait susciter le présent travail de recherche en la matière.

Inspirant une méthode de recherche, cette hypothèse et le questionnement susmentionné sont repris dans une grille d'entretiens que le lecteur trouvera au chapitre 3 (point 3.5).

Mais, d'ores et déjà, à la lecture des lignes qui précèdent ainsi que du titre même de ce travail de recherche, deux mots-clés, « synodes » et « synodalité », s'en dégagent nettement et, tout à la fois, annoncent et résument son objet détaillé ci-dessus. Par ailleurs, l'emploi problématique du mot « laïc » requiert quelque explication. Dès lors, ces trois termes charrient une question préliminaire, celle du vocabulaire.

0.3. Question de vocabulaire

Qu'entendre par « synode » et « synodalité » ? Que dire de l'usage controversé du vocable « laïc » dans le contexte de l'EPUB ?

0.3.1. « Synodes »

Ce mot pluriel renvoie à la répétitivité, dans l'espace et le temps, de ce qu'il signifie (j'y viens). Ici l'espace ou le lieu est l'Église Protestante Unie de Belgique et le temps délimité est la période allant de 1979 à 2005.

Quant à ce mot « synode », du terme grec composé « σύνοδος » (sunodos), le professeur Arnaud Join-Lambert s'étonne de constater que « … presque tous les commentateurs (en français, allemand, italien) aujourd'hui indiquent le sens de "voyage fait en commun" ». En effet, à côté de la préposition « σύν » (sun) (qui signifie avec, en compagnie de, en même temps que, avec l'aide de), ils y lisent « ὁδός » (hodos) (avec un esprit rude sur le grec omicron « o » !), qui veut dire « chemin, voie, parcours, voyage »[6]. Cette définition est aussi celle qui est comprise par l'EPUB elle-même, pour laquelle « se réunir en synode (…) c'est faire chemin ensemble »[7]. De même, tous mes interviewés, responsables au sein de l'EPUB et qui se sont exprimés sur le terme, l'entendent exactement de cette manière.

Arnaud Join-Lambert fait remarquer que cette « pseudo-étymologie courante », quoique « communément admise » fait erreur, car elle « provient d'une faute grammaticale. » En clair, « le "synode" ou ἡ σύνοδος (hê sunodos)[8] vient du grec classique » où le deuxième élément du terme est un masculin, ὁ ὀδός (ho odos). Il faut noter que la première syllabe de ce dernier est affectée d'un esprit doux (à lire donc « o- » et non pas « ho- »). Ce vocable, « odos », provient lui-même du dialecte attique et signifie « le seuil de la maison » (en grec classique « ὁ οὐδός », ho oudos). Il ne s'agit donc pas du féminin ἡ ὁδός (hê hodos). Ainsi appartenant à l'étymologie attique qui nous occupe ici le mot synode désigne-t-il « littéralement le fait de franchir le même seuil, de demeurer ensemble, donc de se réunir (…), surtout avec le but de réflexion et de conseil. (…) Pour le sens, c'est donc sans conteste le français "assemblée" ou "réunion" ». Dans le contexte de l'EPUB, cette dernière désigne ses assises synodales largement par la terminologie « assemblée synodale » et quelques fois par le binôme « session synodale ».

Dans la mesure où « la dimension de σύνοδία (sunodia)[9] (le σύνοδος (sunodos)[10] interprété comme une « route ensemble ») rend (…) bien compte du caractère dynamique de ce type de

---

[6] Maurice CARREZ et François MOREL, *Dictionnaire grec-français du Nouveau Testament*, Genève-Pierrefitte, Labor et Fides-Société biblique française, 1988, 4e éd. revue et corrigée, p. 172.

[7] Michel DANDOY (éd.), *Le protestantisme. Mémoire et perspectives*, Bruxelles, Racines, 2005, p. 84.

[8] C'est moi qui ajoute les mots entre parenthèses.

[9] *Idem*.

[10] *Idem*.

réflexion » synodale, Arnaud Join-Lambert en conclut qu'« on peut donc aujourd'hui prendre acte de ces deux interprétations ». Il s'agit avant tout d'un « processus incluant des étapes successives (célébrations ou réunions). » D'où un « élargissement de sens » qui « permet d'appeler "synode" le long cheminement préparatoire (…) au cours duquel on élabore les questions à poser au synode en même temps que l'on s'imprègne de l'esprit qui doit l'animer »[11]. Ainsi décrite, cette dynamique rencontre celle qui, dans l'EPUB, caractérise le cheminement des multiples réunions de consistoires (parfois avec assemblées d'Église), conseils de district et assemblées de districts qui précèdent et préparent les assemblées synodales.

Dans l'*Encyclopédie du protestantisme*, Jean-Paul Willaime donne une définition protestante qui ne s'écarte pas de la première partie du commentaire repris ci-dessus d'un théologien catholique. Pour lui, en effet, le « grec *synodos* (…) signifie réunion », de sorte que « le terme "synode " désigne les assemblées convoquées périodiquement pour régler les affaires de l'Église et déterminer les formes de son témoignage » ainsi que le gouvernement de l'Église[12].

Le régime synodal réformé, ce qui est le cas de l'EPUB, est presbytéro-synodal (ou presbytérien synodal). Il est « presbytérien » parce qu'il est ancré dans les Églises locales, lesquelles choisissent leurs représentants. Il est « synodal » dans ce sens qu'il reconnaît la réalité qui dépasse le seul cadre de l'Église locale et prône la communion qui sert de lien entre différentes communautés ecclésiales[13]. Quant au fonctionnement de ce système, et particulièrement en contexte belge, donc au sein de l'EPUB, tout cela est approfondi plus loin dans la suite de ce travail de recherche. Pour l'heure, voyons rapidement le mot « synodalité ».

0.3.2. « Synodalité »

Absent des dictionnaires courants, ce dernier terme est cependant largement utilisé par plusieurs théologiens[14]. Il entend la manière de faire réunion, de faire assemblée et, dans un

---

[11] Cf. Arnaud JOIN-LAMBERT, *Les liturgies des synodes diocésains français 1983-1999* (Liturgie 15), Paris, Cerf, 2004, p. 61-65, ici p. 61-64.

[12] Jean-Paul WILLAIME, *Synode*, dans Pierre GISEL (éd.), *Encyclopédie du protestantisme*, Paris-Genève, Cerf-Labor et Fides, 1995, p. 1508. Voir aussi Gottfried HAMMANN, *« Synode » et « synodalité » : histoire et enjeux d'un concept ecclésiologique*, dans Jacques-Noël PÉRÈS (éd.), *Positions luthériennes* (*Études théologiques et religieuses)*, 73, 2 (1998), p. 132-133 (point A. « Dans le christianisme primitif »), p. 134 (2e § commençant par « Au fur et à mesure … »).

[13] J.-P. WILLAIME, *Synode* (voir note 12), p. 1508.

[14] Voir, à titre d'exemple, G. HAMMANN, *« Synode » et « synodalité »* (voir note 12), p. 131-157 ; André BIRMELÉ, *Le défi de la synodalité dans les Églises de la Réforme*, p. 75-89 ; Raymond A. MENTZER, *The*

sens élargi, la manière de faire chemin ensemble. Pour élucider ce qui est évoqué dans l'objet de la thèse exposé ci-dessus, il convient de comprendre, dans le cadre de mon sujet, d'une part la « synodalité théorique » comme étant celle qui est prônée par la tradition synodale réformée en général, et par *Constitution et discipline* de l'EPUB en particulier, en ce compris l'esprit de l'aperçu historique de cette dernière. D'autre part, « la synodalité effective, pratique » est, en conséquence, celle qui est réellement vécue dans le long cheminement préparatoire et le déroulement des assemblées synodales. Elle transparaît des procès-verbaux des sessions synodales ou de tout rapport ou support écrit, audio, y ayant trait. J'exploite ces supports tout au long de cette thèse, à l'exception des enregistrements audio pour des raisons énoncées plus loin (note 43). Cette synodalité effective, par ailleurs, ressort des entretiens, lesquels font l'objet du chapitre 3 et de son annexe (annexe 1). En tant qu'ils sont des interviews intégrant une large partie de leurs biographies respectives[15], ces entretiens, qui visent à leur faire interpréter leurs expériences de l'un ou l'autre aspect de l'Église, m'ont été accordés par des pasteurs et laïcs ayant joué un rôle, à un niveau ou à un autre, dans la formation et/ou le développement de l'EPUB.

0.3.3. Le terme « laïc » dans l'EPUB

Les assemblées synodales réunissant pasteur(e)s et laïcs, ce dernier substantif est d'usage courant au sein de l'Église Protestante Unie de Belgique comme dans le protestantisme en général. Il s'applique à tout chrétien, membre d'une communauté ecclésiale locale, qui n'a pas reçu de consécration pastorale ou, selon Claude Bridel, qui n'a « pas reçu la consécration à un ministère » tout court[16]. Traduit du grec « laos » (peuple, foule, par opposition à dirigeants[17]), le mot « laïc » distingue le fidèle tout simplement, ou dans son exercice d'un quelconque service ou ministère ecclésiastique non lié à l'ordination. En regard de celui-ci se trouve le (la) pasteur(e), ministre consacré qui, outre tout ministère chrétien en général, a les prérogatives d'exercer des actes pastoraux aussi appelés actes ecclésiastiques ou casuels. Il s'agit des rites du baptême, de la confirmation, du mariage, du service funèbre[18], qu'un fidèle,

---

Synod in the Reformed Tradition 19th-20th Century, dans Alberto MELLONI, Silvia SCATENA (éd.), *Synod and Synodality. Theology, History, Canon Law and Ecumenism in New Contact* (International Colloquium Bruges 2003), Münster, Lit Verlag Münster, 2005, p. 175-184 ; A. MELLONI, S. SCATENA (éd.), *Synod and synodality* (voir titre complet ci-dessus, dans cette même note).

[15] Ils peuvent être considérés comme étant partiellement des récits de vie car, en réponse à la première question de ma grille d'entretien, les interviewés donnent largement leurs biographies en inscrivant leurs ministères respectifs dans leur parcours de vie.

[16] Claude BRIDEL, *Laïc*, dans P. GISEL (éd.), *Encyclopédie du protestantisme* (voir note 12), p. 843.

[17] M. CARREZ et F. MOREL, *Dictionnaire grec-français du Nouveau Testament* (voir note 6), p. 150.

[18] Gérard DELTEIL, *Les actes pastoraux : vestiges d'une chrétienté ou diaconie du sens ?*, dans *Études théologiques et religieuses*, 1 (1986), p. 83-89 ; Laurent GAGNEBIN, *Rite et parole. Les actes pastoraux :*

à moins d'avoir reçu une délégation pastorale ou des dispositions particulières, ne peut administrer. C'est aussi moyennant ces dispositions qu'il peut prêcher en l'absence du pasteur. Il peut aussi le faire en sa présence, en cas d'empêchement ne nécessitant pas l'absence de ce dernier. « Quant à la conduite de l'Église, elle est assurée en régime presbytéro-synodal par des collèges où les laïcs sont en majorité comme représentants de la base paroissiale[19]. »

Cependant, Claude Bridel fait remarquer, de façon générale, qu'« en doctrine protestante, l'utilisation du terme "laïc" n'est pas satisfaisante, car elle renvoie à la distinction traditionnelle entre un clergé revêtu d'une dignité spécifique et un laïcat qui lui est spirituellement subordonné. » Il soutient que « la vision de l'Église comme sacerdoce universel invite à situer dans l'ordre des charismes et des missions propres la différence entre les ministres et ceux qu'on qualifie habituellement de fidèles. » Toutefois, Bridel ne peut s'empêcher de constater, un peu à regret, que le mot « laïc » a malgré tout été réintroduit dans l'usage courant du protestantisme pour distinguer pasteur et non-pasteurs[20].

Dans le contexte plus particulier de l'Église Protestante Unie de Belgique, le pasteur et professeur Léopold Schümmer (membre cofondateur de celle-ci) s'insurge vigoureusement contre cette appellation entrée dans l'EPUB. Il la qualifie de dangereuse, de « cléricalisme élitiste et, dans sa formulation, polythéiste » :

> *« En tête des mots dangereux, dit-il, il faut épingler le substantif et adjectif laïc, laïque. Ce mot, hérité de la tradition médiévale et conservé par certaines Églises issues de la Réforme du XVIème siècle, a été radicalement rejeté par la tradition réformée. Pour elle, il n'y a pas des prêtres et des laïcs, mais des fidèles et des ministres. Ministres qui ne se limitent pas aux seuls pasteurs, mais englobent les fameux quatre ministères de Bucer : pasteurs, docteurs, anciens et diacres. »*

---

conclusions, dans *Études théologiques et religieuses*, 4 (1986), p. 555-559 ; L. GAGNEBIN, *Actes pastoraux*, dans P. GISEL (éd.), *Encyclopédie du protestantisme* (voir note 12), p. 14. Alors que Gagnebin limite les actes pastoraux à quatre, dans la pratique, certaines Églises réformées peuvent les étendre aussi à la présidence (mais non pas exclusivement à la distribution) de la Sainte-Cène et à la présentation d'enfants. Voir à titre d'exemple le *Règlement* de l'Église protestante de Clabecq Tubize (texte originel + texte amendé en 2003), chap. I, titre 4 « Actes ecclésiastiques », art. 12 ; chap. I, titre 3 « Culte – Sacrements – Cérémonies », art. 8 ; chap. IV, art. 38 « Le pasteur est chargé (…) de l'administration des sacrements … ». *Constitution et discipline* de l'EPUB parle des « actes pastoraux » ou « actes ecclésiastiques » sans les détailler, en en laissant ainsi le soin aux règlements et cahiers des charges des Églises locales. Pour l'expression « actes ecclésiastiques », voir ÉGLISE PROTESTANTE UNIE DE BELGIQUE, *Constitution et discipline*, Discipline, art. 4.1/1 ; la partie « Coutumier de l'Église » D.4.1, p. 2 (Statut du pasteur, § « Prestation ») ; D.12.2, p. 4 (Vade-mecum consulence, § « Le remboursement des frais du pasteur consulent », point d)). Pour l'expression synonyme « actes pastoraux », voir *Constitution et discipline*, la partie « Coutumier de l'Église » D.12.16, p. 1 (§ « Vacance pastorale. Le remboursement des frais du pasteur consulent. Modèle »). On peut aussi utilement consulter, pour son exposé et sa critique théologiques, Isabelle GRELLIER, *Actes pastoraux et ritualité*, dans Bernard KAEMPF (éd.), *Introduction à la théologie pratique*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 1997, p. 173-199.

[19] C. BRIDEL, *Laïc* (voir note 12), p. 843.

[20] C. BRIDEL, *Ibidem*.

Ici Schümmer renvoie, en sa note 3 de bas de page, aux Ordonnances ecclésiastiques de Genève de 1541 et 1561 de Calvin. Il poursuit sa pensée en soulignant : « Un diacre est autant ministre, c'est-à-dire serviteur, docteur ou ancien. Reprenant les catégories médiévales, il faudrait dire : pasteurs, docteurs, anciens et diacres forment ensemble le "clergé". » Il précise que « les vocables cléricaux — laïcs et prêtres — sont entrés dans la tradition réformée par certains courants théologiques de l'Église réformée allemande. » Il fait référence, à cet effet, à Schleiermacher. Celui-ci, dans son discours sur la Religion (1799), « appelle le pasteur "prêtre" et "virtuose" et le fidèle "laïc", "qui se conforme à l'art du maître" », qui appartient à « une race de barbares incultes. (…) La mentalité que recouvrent les termes "prêtres" et "laïcs", poursuit Léopold Schümmer, se trouve dans le comportement du pasteur-gourou » (terme auquel il « ne donne aucune coloration culturelle asiatique ») et « ces vocables cléricaux, qui défigurent l'ecclésiologie réformée, ont pénétré même les sphères pensantes de l'EPUB. Dans la récente brochure *À la découverte du monde protestant en Belgique*, poursuit-il, on lit à la page 26 : "L'assemblée de district comprend trois délégués(e)s par Église locale : le pasteur et deux laïcs, soit un membre du consistoire et un diacre"[21]. »

Cela étant, il reste à se mettre à l'évidence que ces sons de cloche n'ont pas fait grand écho dans le protestantisme en général et dans l'EPUB en particulier, car l'usage de ce substantif n'en a pas pour autant faibli dans le langage courant. En contexte de l'EPUB, force est de constater que si son emploi ne semble pas déranger les locuteurs, ces derniers ont tout aussi l'air de ne pas se poser trop de questions à son sujet. Cela justifie l'utilisation de ce terme « laïc » dans le présent travail de recherche en général et dans ma grille d'entretien en particulier.

Tout ce qui vient d'être considéré ici et préalablement questionne sur la pertinence et la méthode de cette recherche.

0.4. Pertinence de ma recherche

D'après mon enquête respectivement à la bibliothèque de la Faculté universitaire de théologie protestante de Bruxelles, auprès de Dr. Hugh Robert Boudin, ancien Recteur de cette Faculté, auprès du pasteur Dr. Guy Liagre, Président en exercice, à l'époque, du Conseil synodal de l'EPUB ; après avoir interrogé aussi et notamment les pasteurs Martin Beukenhorst et Daniel Vanescote, successivement deuxième et troisième Présidents du Conseil synodal, il s'est avéré qu'il n'existe aucune publication portant sur mon sujet de

[21] Léopold SCHÜMMER, *L'autorité des synodes et de leurs décisions du XVIe siècle à ce jour*, dans *AD Veritatem. Revue trimestrielle de réflexion et de théologie protestante*, 49 (mars 1996), p. 24, 26, 27.

thèse. En définitive, il s'agit ici donc d'une étude novatrice empirique et interdisciplinaire, où la théologie fera appel à la sociologie et au droit des institutions[22].

En ce sens, d'une part dans le cadre constitutionnel, le passage en revue de l'histoire conciliaire et synodale depuis les temps anciens jusqu'à nous ; la préhistoire et l'histoire de l'Église Protestante Unie de Belgique ; l'étude des textes, en ce compris *Constitution et discipline* (code normatif de l'EPUB), les documents synodaux et les Saintes Écritures ; d'autre part, sur le plan sociologique, les entretiens avec des témoins actuels ; d'autre part encore, un regard théologique sur l'EPUB et ses structures ; tout cela va tour à tour, et en va et vient, permettre d'étudier, de façon critique, l'institution EPUB dans son évolution au sein du contexte belge. Pour cette raison, le présent travail suscite un intérêt particulier. Les attentes qu'expriment, par ailleurs, mes interviewés au sujet de cette recherche (voir point 3.4) corroborent tout autant cet intérêt.

0.5. Méthode

0.5.1. Méthode de travail et fondement du recours aux entretiens (méthode empirique)

Dans cette recherche, je m'assigne d'effectuer un travail rigoureux d'analyse de l'histoire, des données, des sources, ce par le moyen de la méthode corrélative. Cette méthode empirique consiste dans la mise en dialogue d'une trilogie dite des trois « E », que Laurent Gagnebin appelle « corrélation triangulaire », à savoir : 1° « Écritures Saintes » ; 2° « Enseignements ecclésiaux » (ou tradition) et 3° « Expériences » (ou le vécu), trois « réalités en interaction mutuelle »[23]. En clair, elle me permet de confronter, en va et vient entre les trois, d'un côté, les archives de l'EPUB avec les résultats de l'enquête (plusieurs dizaines d'heures

[22] Dans la mesure où, en premier lieu, le droit **(**ou le code) « est un ensemble de règles de conduite qui, dans une société donnée et plus ou moins organisée, régit les rapports entre les hommes » ; étant donné, en deuxième lieu, que dans le langage usuel, une institution (par exemple le mariage, la famille, la monarchie, le sport footballistique, etc.) s'entend comme étant quelque chose d'instauré par les hommes ; dans la mesure où, en troisième instance, toute institution est, de ce fait, une structure ou un ensemble de structures fondamentales d'organisation sociale que la loi ou la coutume d'un groupe humain établissent, il s'y rattache donc une idée de réglementation et aussi une idée de continuité, de durée. En corrélation de cela, étudier une institution, en l'occurrence l'EPUB en ce qui me concerne, « revient à étudier la société qui l'a créée » (ainsi que celle qui l'a éventuellement détruite). Le recours au droit des institutions touche donc la démarche de cette recherche mais sera indirect, comme expliqué dans la suite de la présente introduction. Cf. en ligne : http://www.cours-de-droit.net/accueil-c27647094 (consulté le 04 décembre 2017); http://www.cours-de-droit.net/cours-d-histoire-du-droit-et-des-institutions-a121602756 (consulté le 04 décembre 2017).

[23] L. GAGNEBIN, *La norme de la Bible en théologie pratique*, dans Gilles ROUTHIER et Marcel VIAU (éd.), *Précis de théologie pratique*, Montréal-Bruxelles, Novalis-Lumen Vitae, 2007, 2e édition augmentée, p. 196. Gagnebin explique : « (…) on trouve ainsi, avec ce triangle, trois relations binaires : le pôle Écritures est en corrélation avec les deux autres (Enseignements et Expériences) ; le pôle Enseignements est, lui également, en corrélation avec les deux autres sommets du triangle (Écritures et Expériences) ; il va de même pour le pôle Expériences par rapport aux Écritures et aux Enseignements » (*ibidem*).

d'entretiens recueillies de vingt personnes interviewées), d'un autre côté, ces derniers avec ce que la tradition protestante dit des synodes et de la synodalité, depuis l'héritage conciliaire jusqu'à nous, au regard des Écritures Saintes. Pour leur part, celles-ci seront considérées réciproquement en relation avec les deux précédents. Il ne s'agira pas d'un traitement en trois secteurs séparés, mais dont la corrélation est fondue en dialogue permanent entre les trois, tout au long de cette étude. Le but, ici, est de trouver si le *sensus fidei*, prôné tout aussi par le Conseil Œcuménique des Églises[24] que par l'Église catholique[25], dirige l'Église ou si c'est de l'administration seulement. En définitive, il s'agit de rendre compte si oui ou non celle-ci prime, édulcore, amoindrit, fait disparaître ou remplace celui-là. Pour le déceler, je considère, entre autres, les ordres du jour, afin de voir quelle place est laissée à Dieu : prière, discours, procès-verbaux, les décisions et surtout la manière de vivre le processus décisionnel. Cela permettra, peut-être, de lever un coin du voile sur l'ecclésiologie qui se dégage des pratiques synodales de l'EPUB.

Il est à noter, par ailleurs et dans le même but de trouver le type d'ecclésiologie synodale de ladite EPUB, que j'avais initialement l'intention d'effectuer méthodologiquement une comparaison entre les Églises protestantes de France, des Pays-Bas, de Belgique, de Suisse, mais, eu égard aux différences entre ces Églises, surtout en Suisse où il s'agit d'Églises cantonales, je me suis proposé de m'intéresser plutôt aux règlements. Cependant, chemin faisant, le volume de plus en plus important de la présente recherche m'a décidé de laisser de côté ces considérations. Elles pourraient constituer l'objet d'investigations ultérieures.

Quant aux interviews, je fais usage de la méthode de conduite d'enquête de terrain. Dite « théorie ancrée », elle est une « stratégie pour la recherche qualitative », proposée par Barney Glaser, Anselm Leonard Strauss, Juliet Corbin, etc.[26]. Une grille d'entretien, que je donne au chapitre 3 de cette thèse, m'a servi de guide, aux fins de l'enquête dans son ensemble, pour interroger non seulement les personnes interviewées mais aussi les supports écrits, notamment les documents synodaux.

Pour ce qui est de l'analyse de mes investigations, je reste dans cette même méthode

---

[24] Voir note 528.

[25] Voir notes 529 et 530.

[26] Barney G. GLASER., Anselm Leonard STRAUSS, *La découverte de la théorie ancrée. Stratégie pour la recherche qualitative.* Paris, Armand Colin, 2010, lire par exemple p. 282-284 (§ « Les réserves de documents et les interviews qualitatives »), p. 284-293 (§ « La théorisation, les règles de procédure et la méthode comparative ») ; A. STRAUSS et Juliet CORBIN, *Basics of Qualitative Research: Grounded Theory Procedures and Techniques,* Newbury Park (Californie), Sage, 1990 ; A.L. STRAUSS, *Qualitative Analysis for Social Scientists,* Cambridge, Cambridge University Press, 1987 ; voir aussi la forme de citations d'informateurs (d'interviewés) que peuvent prendre les données recueillies, chez Paul Goalby CRESSEY, *The Taxi-Dance Hall: A Sociological Study in Commercialized Recreation and City Life*, Montclair, Patterson Smith, 1969.

d'enquête de terrain, où je m'inspire des travaux de Christian Maroy sur les entretiens et récits de vie[27] ou de ceux de Laurence Bardin ou encore de ceux de George Gerbner et ses collaborateurs[28], portant sur l'analyse de contenu. D'un côté, des entretiens recueillis, j'ai sélectionné certains thèmes que je regroupe au sein de ce que j'ai appelé « thèmes transversaux ». Ceux-ci mettent en lumière des dimensions variées de la synodalité dans l'EPUB, selon des responsables d'Église. Sans les analyser, j'ai recueilli ces thèmes au sein de l'annexe 1, laquelle prolonge et complète le chapitre 3 susmentionné. Cet établissement des thèmes transversaux correspond à ce que Glaser et Strauss décrivent comme étant « l'élaboration de catégories importantes »[29]. D'un autre côté, au départ de l'annexe 1, j'ai pioché, en tout ou partie, des textes de ces thèmes et les ai placés tout au long de la recherche[30], en ce compris la conclusion générale, pour étayer l'une ou l'autre thèse. C'est là, dans le corps de la thèse et mes conclusions prospectives, que j'ai fait un travail d'analyse. Cela rencontre l'une ou l'autre des recommandations suivantes de Glaser et Strauss, à savoir, après l'établissement de groupes, élaborer les propriétés de ceux-ci, « leurs conditions et leurs conséquences » tout en développant « ces catégories à des niveaux différents de conceptualisation », en formulant des « hypothèses de portée et de généralité variées et (…) l'intégration de l'ensemble du cadre théorique »[31].

Cela étant dit, relativement à ces auteurs et leurs congénères, notamment Laurence Bardin qui propose divers procédés d'analyse[32], la recherche, l'élaboration et l'analyse des thèmes ainsi parsemés dans mon travail m'ont permis de découvrir des « groupes de comparaisons utiles » avec des textes des documents synodaux. Je ne me lance pas dans l'analyse pour de l'analyse. Ces procédés d'analyse, essentiels « à la production théorique[33] », je les ai articulés avec les démarches théologiques pratiquées, d'une part, par Paul Ricœur en son approche du

---

[27] Christian MAROY, *Chômage et formation professionnelle*, Namur, Presses universitaires de Namur, 1991 ; Ch. MAROY et Bernard FUSULIER, *Modernisation des entreprises et formation des salariés*, Bruxelles, Éditions des Services de programmation de la Politique scientifique, 1994.

[28] B.G. GLASER, A.L. STRAUSS, *La découverte de la théorie ancrée* (voir note 26) ; Laurence BARDIN, *L'analyse de contenu*, France, Presses universitaires de France, 1977 ; L. BARDIN, *L'analyse de contenu*, France, Quadrige, 2013, 2e édition ; George GERBNER, Ole R. HOLSTI, Klauss KRIPPENDORFF, William J. PAISLEY, Philip J. STONE (éd.), *The Analysis of Communication Content*, USA, John Wiley & Sons, Inc., 1969.

[29] B.G. GLASER., A.L. STRAUSS, *La découverte de la théorie ancrée* (voir note 26), p. 284-285.

[30] Les textes retranscrits d'interviews, groupés sous des thèmes transversaux, se trouvent en entier dans l'annexe 1, que j'avais établie au préalable à dessein, dans l'intérêt d'une lecture suivie. Le (la) lecteur (-trice) souffrira donc de retrouver dans ladite annexe 1 tout ou partie des citations déjà lues dans le corps du texte.

[31] Voir note 26.

[32] L. BARDIN, *L'analyse de contenu*, 1977 (voir note 28), par exemple p. 223-242 (L'analyse d'énonciation), p. 243-253 (L'analyse proportionnelle du discours [qui est « une variante de l'analyse thématique »], ou p. 255-267 (Les analyses de l'expression) (voir note 28).

[33] Voir note 26.

langage, de l'herméneutique et de la traduction[34] et, d'autre part, par Klauspeter Blaser ou Jean Bosc, celui-ci en son procédé comparatif[35]. Ces considérations m'ont permis de couler la méthode des sociologues susmentionnés dans un essai de critique théologique pour aboutir à la formulation d'hypothèses, d'interrogations, d'interpellations, de pistes de réflexion etc., au fil de ma thèse et particulièrement de mon chapitre 6 (« Oser réformer »), où je donne mes propres propositions ecclésiologiques.

0.5.2. Place de la praxéologie pastorale dans l'ecclésiologie presbytéro-synodale : piste méthodologique pour l'agir synodal

Je trouve une proximité, une familiarité entre l'intérêt de cette recherche et l'école « La praxéologie pastorale ». Même si je n'y fais pas recours systématiquement ni directement dans la trajectoire de mes investigations, j'y reviens dans ma conclusion générale, fort de ses interpellations. Son importance, ici, consiste à montrer ce qu'est la praxéologie pastorale, d'où elle vient, à la proposer en tant que piste méthodologique dans l'agir synodal, sur le plan ecclésiologique.

En tant que discipline, la praxéologie pastorale relève des études pastorales, lesquelles apparaissent, tant sur le terrain qu'à l'université, comme l'accompagnement critique de l'élaboration chrétienne et théologique[36]. Dans son rapport avec la théologie pratique notamment, elle se situe dans un paradigme de « recherche-action-formation », qui part de la pratique et se termine dans la pratique. La plaçant en regard de la théologie et des sciences sociales, Jean-Guy Nadeau identifie la praxéologie pastorale « comme une approche herméneutique des pratiques chrétiennes, visant à intégrer analyse empirique et discours critique ». Son défi est d'« articuler critiquement *logos* de l'action, *logos* de la culture et *logos* de la foi ; mémoire, promesse et action dans le présent »[37].

---

[34] Paul RICŒUR, *Les incidences théologiques des recherches actuelles concernant le langage*, s.l., Institut d'Études œcuméniques, s.d. ; P. RICŒUR, *Sur la traduction*, Paris, Bayard, 2004 ; P. RICŒUR, *De l'interprétation : essai sur Freud*, Paris, Seuil, 1965 ; P. RICŒUR, *Le conflit des interprétations : essais d'herméneutique*, Paris, Seuil, 1969.

[35] Klauspeter BLASER, *Le synode en régime protestant*, dans *Revue de théologie et de philosophie*, 40, 1 (1990), p. 69, 71,75-84 ; Jean BOSC *Note sur la théologie conciliaire de la Réforme*, dans *Lumière et vie* 45 (1959), passim.

[36] Je dois ce point à Jean-Guy NADEAU, *La praxéologie pastorale : faire théologie selon un paradigme praxéologique*, dans Guy LAPOINTE (éd.), *Théologiques*, 1/1 (1993), p. 79-100, en ligne : http://id.erudit.org/iderudit/602380ar (consulté le 28 novembre 2012). Voir aussi Jean-Guy NADEAU, *La pratique comme lieu de la théologie pratique*, dans Luc LANGLOIS (éd.), *Laval théologique et philosophique*, 60/2 (2004), p. 205-224.

[37] J.-G. NADEAU, *La praxéologie pastorale* (voir note 36), p. 80.

Dans le terme « praxéologie », l'élément « praxis[38] », que Nadeau juge plus technique et plus noble, fait que ce dernier lui préfère celui de « pratique », appartenant au registre du vocabulaire familier. « La pratique, écrit-il, désigne des activités volontaires visant des résultats concrets, une manière concrète d'exercer une activité, voire une manière habituelle d'agir (*Le Petit Robert* 1978), ou encore, une action complexe régie par des préceptes de toutes sortes (Ricœur 1989 (…)) et marquée par une certaine durée »[39]. Par ailleurs, cette praxéologie est dite pastorale parce qu'elle s'attache à des pratiques soucieuses des enjeux de l'existence humaine, « animées entre autres par la reconnaissance de Jésus-Christ et le façonnement du Royaume de Dieu »[40].

Dès son émergence à la fin des années 1960, elle est marquée par cinq éléments majeurs : (1) Une préoccupation concernant la pertinence de la réflexion théologique et de l'agir pastoral par rapport au réel. De ce fait, la praxéologie pastorale s'est ouverte à une écoute rigoureuse de ce réel. (2) Une attention pour la signification et la performance des pratiques pastorales : la théologie doit se situer au point de rencontre des impératifs du sens et des impératifs de l'action. (3) La prise de conscience du fait que les pratiques pastorales sont avant tout des pratiques et, partant, à étudier en tant que telles, a situé la praxéologie pastorale au rang des sciences de l'action. (4) Lire l'Évangile comme « récit interprétant » de l'agir et de la cause de Jésus-Christ est « nécessaire pour saisir, évaluer et relancer les prétentions pastorales de nos pratiques ». Cette option de foi nous invite à la tâche de corrélations critiques entre l'herméneutique de nos pratiques dans leurs champs d'action et l'herméneutique de la tradition dont elles se réclament. (5) La reconnaissance du caractère décisif des pratiques dans l'élaboration de l'être humain et de l'histoire, et la reconnaissance du sujet en tant que « sujet social, agissant et souffrant, interprétant, éthique, etc. », ont

---

[38] Michael Scanlon témoigne que les théologiens américains refusaient de traduire le mot « praxis ». De son côté Paul Ricœur communiquait une pareille résistance tout en plaçant les pratiques sur le plan de la « praxis ». Pour David Tracy, le terme « "*praxis*" [c'est l'auteur qui souligne] est correctement compris comme la relation critique entre théorie et pratique, relation par laquelle chacune est dialectiquement influencée et transformée par l'autre » (c'est moi qui traduis de l'anglais, le texte original étant : *"*praxis [c'est l'auteur qui souligne] *is correctly understood as the relationship between theory and practice whereby each is dialectically influenced and transformed by the other"*). Cela « mènerait à considérer la praxéologie comme l'élaboration de ce rapport », J.-G. NADEAU, *La praxéologie pastorale* (voir note 36), p. 83, note 2 ; Michael J. SCANLON, *Language and Praxis: Recent Theological Trends*, dans *Catholic Theological Society of America Proceedings*, 43 (1988), p. 81, en ligne : http://ejournals.bc.edu/ojs/index.php/ctsa/article/view/3482/3076 (consulté le 9 août 2015) ; Paul RICŒUR, *Les structures téléologique et déontologique de l'action : Aristote et/ou Kant ?*, dans J.-G. NADEAU (éd.), *L'interprétation, un défi de l'action pastorale* (Cahiers d'Études pastorales, 6), Montréal, Fides 1989, p. 15 ; David TRACY, *Blessed Rage for Order*, New York, Seabury, 1975, p. 243.

[39] J.-G. NADEAU, *La praxéologie pastorale* (voir note 36), p. 83 ; P. RICŒUR, *Les structures téléologique et déontologique de l'action* (voir note 38), *ibidem*.

[40] J.-G. NADEAU, *Idem*, p. 80.

conduit la praxéologie pastorale à reconnaître que les acteurs d'une pratique ont une responsabilité interactive[41].

Qui donc intéresse-t-elle ?

Science théologique, la praxéologie pastorale a pour destinataires *a fortiori* les gens d'action : « pasteurs, agents de pastorale laïques, chrétiens et chrétiennes qui entendent améliorer leur pratique en terme de "signifiance" et d'efficacité, en fonction d'une double fidélité/pertinence quant au monde contemporain et au Règne de Dieu avec leurs défis, requêtes et possibilités ». De la sorte, ces agents se trouvent mis en situation de « retisser les liens entre l'existence quotidienne, l'action et l'intelligence chrétienne »[42].

Je voudrais à présent toucher un mot sur la documentation.

0.6. Corpus, sources, problème documentaire

Sur le plan de l'enquête de terrain, je fais recours, dans cette recherche, comme susdit, à des sources engageant des personnes vivantes. J'ai, à cet effet, réalisé des entretiens avec les anciens Présidents et deux Présidents tour à tour en exercice du Conseil synodal de l'EPUB, les modérateurs d'assemblées synodales, des membres du Conseil synodal, des membres du bureau du synode, des présidents de districts et d'autres responsables. J'ai recueilli leurs manières de voir, leurs avis objectifs et subjectifs. C'est, sans le nommer, l'aspect empirique de ce travail, déployé essentiellement au chapitre 3 (« Entretiens qualitatifs ») et dans son annexe (annexe 1), mais aussi parsemé par toute la thèse, en ce compris la conclusion générale, chaque fois que le recours à l'un ou l'autre témoignage s'est avéré utile. Quant à leurs éventuels manuscrits personnels des préparations de réunions, les protagonistes n'ont pas pu me les fournir, d'autant plus qu'ils les avaient soit détruits soit confiés aux archives conservées au bureau central du synode. Mais l'archiviste de l'EPUB n'en a retrouvé aucun.

En ce qui concerne l'aspect historique lié directement à l'EPUB, ont constitué des outils de première importance le recueil *Constitution et discipline* de l'EPUB, les archives relatives aux assemblées synodales (documents constitutifs des sessions synodales ; procès-verbaux etc., recueillis dans des classeurs) couvrant la période cible. Des enregistrements audio de certaines assemblées synodales existent[43], mais l'archiviste m'a déclaré qu'ils étaient inutilisables, car

---

[41] J.-G. NADEAU, *Idem,* p. 80-81.

[42] J.-G. NADEAU, *Idem,* p. 80.

[43] Ainsi que l'atteste, par exemple, une motion du district de Hainaut oriental-Namur-Luxembourg (HONL), cf. *Assemblée synodale 1992. Document E.2.1. Projet de décision au sujet des procès-verbaux des sessions de l'assemblée synodale*, 1 p.

les appareils-lecteurs de ceux-ci n'existent plus et ne sont plus sur le marché ! Quant aux publications (livres), à part quelques ouvrages traitant de l'EPUB ou y touchant sur le plan historique[44], il n'existe pas de travaux de la Faculté Universitaire de Théologie Protestante de Bruxelles, ni d'autres institutions, sur les synodes et la synodalité dans l'Église Protestante Unie de Belgique.

Pour ce qui est des aspects historique, ecclésiologique et des droit et fonctionnement touchant la tradition synodale réformée ou méthodiste, j'ai eu l'avantage de trouver un certain nombre d'auteurs tels André Birmelé, Raymond A. Mentzer, David Carter, Klauspeter Blaser, Eugène Vassaux et d'autres, ainsi que des publications du Conseil Œcuménique des Églises.

Au rayon des difficultés rencontrées, un exemple qui montre aussi l'état des ressources, des archives, de la mémoire, fut la coutume, typographique, de noter, dans les documents synodaux, d'une part, les prénoms par leurs abréviations devant ou après les noms des personnes qu'ils désignent et, d'autre part, seulement les patronymes[45]. Étant donné la norme rédactionnelle selon laquelle les prénoms doivent être transcrits entièrement, j'ai dû recourir au bureau du synode à cet effet. Bea Baetens, Secrétaire du Président du Conseil synodal, m'écrivait dans son courriel du 24 avril 2018 :

> *« Cher Monsieur,*
>
> *Nous ne pouvons pas faire ce travail seul* [sic]. *C'est pourquoi, nous avons envoyé cette liste dans l'Église. Donc vous recevrez des réponses d'un peu part tout* [sic]. *J'aimerais recevoir votre liste complète par après s.v.p.*[46] *»*

Il faut noter, cependant, que malgré tant d'échanges de courriels ou de coups de fil à ce sujet, il m'est resté quelques noms dont les témoins sollicités ne se souviennent plus des prénoms, et quelques abréviations dont aucun prénom en entier n'a été retrouvé. Aussi, pour une même abréviation, ai-je reçu des prénoms différents dépendant de la mémoire de l'un ou

---

[44] J'en réfère, ci-après, aux publications historiques et/ou bibliographiques (ce au point de vue du protestantisme belge englobant ainsi l'EPUB, jeune institution) de Hugh Robert BOUDIN, *De Léopold Ier à Jean Rey. Les protestants en Belgique de 1839 à 1989 : notice catalographique*, t 2, Bruxelles, Faculté universitaire de Théologie protestante, 1990 ; H.R. BOUDIN, (avec la collaboration de Marja BLOK), *Mémorial synodal de l'Église Protestante Unie de Belgique. 1839-1992*, Bruxelles, PRODOC, 1992 ; H.R. BOUDIN, *Bibliographie du protestantisme belge : 1781-1996*, Bruxelles, PRODOC, 1999 ; à une leçon publique historico-ecclésiologique de L. SCHÜMMER, *L'autorité des synodes* (voir note 21) ; à l'ouvrage de M. DANDOY (éd.), *Le protestantisme* (voir note 7). Eugène Vassaux, dans son livre, *Églises réformées d'Europe francophone. Droit et fonctionnement*, Paris, L'Harmattan, 2008, consacre à l'EPUB une part certes non négligeable, mais relativement petite, à cause du large contexte européen francophone des sujets traités.

[45] Voir « Annexe 2 », point 1) et passim, p. 384ss.

[46] Bea BAETENS, *Liste des délégués création EPUB / Lijst afgev aardigden stichting VPKB*, courrier électronique de Bureau EPUB-VPKB, *Liste des délégués création EPUB / Lijst afgev aardigden stichting VPKB*, transmis à Pierre Mmunga Mwenebulongo Mulongoy : pierremas1@microasset.org (24 avril 2018) (voir Annexe 3).

l'autre desdits informateurs. Exception faite du document intitulé « Rôle des pasteurs[47] », l'un des seuls documents synodaux où les prénoms sont repris en entier, ce problème se répète notamment dans toutes les listes subséquentes des délégués synodaux[48], dans tous les annuaires[49], les procès-verbaux et, à quelque exception près, dans l'un ou l'autre document synodal du laps de temps concerné par ma recherche.

Voici à présent la manière dont j'ai organisé ma dissertation.

0.7. Traitement des données

La présente recherche comporte six chapitres. Pour chacun d'eux, une introduction annonce les données à traiter et une conclusion partielle clôt la réflexion.

L'historique de l'Église Protestante Unie de Belgique occupe deux chapitres. Au chapitre 1, intitulé « Les protestants en Belgique hier et aujourd'hui », je donne un aperçu historique allant de l'origine ancienne à la création de l'EPUB. Cette dernière est, en effet, l'union de trois Églises, à savoir, l'Église Protestante de Belgique (EPB), l'Église Réformée de Belgique (ERB) et les *Gereformeerde Kerken in België* (GKB). Au chapitre 2, je traite de l'évolution, jusqu'en 2005, d'abord du texte normatif de l'EPUB, *Constitution et discipline*. Ici, je jette un regard critique sur cette dynamique *Constitution et discipline*, en examinant des bénéfices et en relevant des limites d'une adaptation qui se conjugue au risque des changements. Je clos cette partie par une analyse critique de la déclaration de foi de l'EPUB (cette critique sera développée aux cinquième et sixième chapitres, respectivement aux points 5.5.1 et 6.2). Ensuite, je m'intéresse à l'évolution, aussi jusqu'en 2005, des ministères au sein

---

[47] Voir par exemple *Assemblée synodale 1980. Commission du ministère pastoral. Annexe/document C.I.1 : rôle des pasteurs au 1.1.1980* ; *Assemblée synodale 1982. Document B.1., annexe 1. Rôle des pasteurs au 31 août 82* ; *Assemblée synodale 1983. Document B.1., annexe 7. Rôle des pasteurs au 30 septembre 1983* ; *Assemblée synodale 1984. Document B.1.D. Rôle des pasteurs au 30 septembre 1984*.

[48] Voir *Assemblée synodale 1980. Document A.1. Liste des membres* ; *Assemblée synodale 1981. Document A.1. Liste des membres* ; *Assemblée synodale 1982. Document A.1. Délégués, suppléants* ; *Assemblée synodale 1983. Document A.2. Délégués, suppléants* ; *Assemblée synodale 1985. Document A.2. Délégués, suppléants* ; *Assemblée synodale 1986. Délégués, suppléants* ; *Assemblée synodale 1987/II. Document A.6. Délégués, suppléants* ; *Assemblée synodale 1988. Document A.2. Délégués, suppléants* ; *Assemblée synodale 1990. Délégués, suppléants* ; *Assemblée synodale 1991. Document A.2. Délégués, suppléants* ; *Assemblée synodale 1992. Document A.2. Délégués, suppléants* ; *Assemblée synodale 1994. Document A.2. Délégués, suppléants* ; *Assemblée synodale 1995. Document A.2. Délégués, suppléants* ; *Assemblée synodale 1996. Document A.2. Délégués, suppléants* ; *Assemblée synodale 1997. Document A.2. Délégués, suppléants* ; *Assemblée synodale 1998. Document A.2. Délégués, suppléants* ; *Assemblée synodale 1999. Document A.2. Délégués, suppléants* ; *Assemblée synodale 2000. Document A.2. Délégués, suppléants* ; *Assemblée synodale 2002. Document A.2. Délégués, suppléants* ; *Assemblée synodale 2003. Document A.2. Délégués, suppléants* ; *Assemblée synodale 2004. Document A.2. Délégués, suppléants* ; *Assemblée synodale 2005. Délégués, suppléants*.

[49] Voir *Annuaire 1980* ; *Annuaire 1981* ; *Annuaire 1982* ; *Annuaire 1983* ; *Annuaire 1985* ; *Annuaire 1986* ; *Annuaire 1987* ; *Annuaire 1988* ; *Annuaire 1989* ; *Annuaire 1990* ; *Annuaire 1991* ; *Annuaire 1992* ; *Annuaire 1993* ; *Annuaire 1994* ; *Annuaire 1995* ; *Annuaire 1996* ; *Annuaire 1997* ; *Annuaire 1998* ; *Annuaire 1999* ; *Annuaire 2000* ; *Annuaire 2001* ; *Annuaire 2002* ; *Annuaire 2003* ; *Annuaire 2004* ; *Annuaire 2005*.

de cette institution ecclésiale. Tour à tour, j'examine la structure et la composition de celle-ci, puis la transformation graduelle des ministères en son sein, en vingt-sept ans d'existence. Pour cela, je passe par le contexte historique, jusqu'à l'abandon des « commissions » au profit des « coordinations », avec une attention particulière sur la mission. Je termine en jetant un regard critique sur les coordinations.

Mon chapitre 3 est consacré à la recherche de terrain, aux entretiens qualitatifs que m'ont accordés des personnalités de l'EPUB. Il s'agit là de récits de vie, de l'expérience vécue. Il importe de noter, ici, que des vingt protagonistes que j'ai interviewés, un m'a, vers la fin de ma recherche, demandé de le retirer du projet. J'ai donc dû respecter sa volonté. Vu l'échéance de la thèse, et avec l'accord de mon Promoteur, je ne pouvais plus engager un autre entretien. Néanmoins, les récits des dix-neuf témoins restants sont largement et même plus que suffisants, vu la quantité d'informations recueillies.

Dans ce chapitre, où, comme susdit, je m'appuie sur l'apport de la science sociologique particulièrement, j'expose d'abord la méthode et délimite la conduite et l'analyse de ces entretiens qualitatifs. Ensuite, d'une part, je déploie la liste des interviewés tout en présentant brièvement chacun d'eux. D'autre part, je rends compte des attentes de ces protagonistes en rapport avec le présent travail de recherche. Enfin, après avoir dévoilé ma grille d'entretiens, j'explique le traitement des dialogues, tout en en traçant la manière, avant de renvoyer à l'annexe 1 relative à ce chapitre et qui le complète.

Cette annexe, placée après la liste bibliographique finale qui, elle-même, suit la conclusion générale de la thèse, fait découvrir des dimensions variées de la synodalité dans l'EPUB selon des responsables d'Église. Elle les met en lumière à travers des thèmes transversaux (thèmes choisis, car il y en a plusieurs) qui reviennent chez mes interlocuteurs. Dans ladite annexe 1, en premier lieu, après une introduction, je présente de façon détaillée un seul entretien. En deuxième lieu et dans le souci d'éviter une surabondance de matériaux étant donné des dizaines d'heures d'entretiens en ma possession, je sélectionne, exactement sous le même schéma que dans la présentation détaillée, à quelque exception près, des extraits d'avis des autres personnalités interrogées, en les plaçant, çà et là, sous les rubriques adéquates de ce schéma. Tout en respectant les usages concernant la retranscription des entretiens qualitatifs, je rends ces interviews ou des parties de celles-ci de façon semi-servile. Cela veut dire que je me passe des « euh… euh… », sauf là où cela paraît utile. En outre, comme les entretiens de terrain sont par nature des discours non écrits, en les retranscrivant je respecte leur style discursif, avec leurs structures qui défient parfois les règles de grammaire ou de phraséologie,

ou encore avec leurs néologismes et leurs redites, comme on peut le voir par ailleurs dans des retranscriptions opérées par Laurence Bardin, pour ne citer qu'elle[50].

Les chapitres 4 et 5 laissent place à la tradition et à l'Écriture Sainte, ces deux autres dimensions de la méthode corrélative, pour interroger théologiquement les synodes et la synodalité dans l'EPUB. Mais ici aussi, comme ailleurs, l'enquête de terrain est présente, selon l'utilité, et entre en dialogue avec les deux pôles ci-dessus. Par cette démarche, je jette un regard théologique critique sur les données qui y sont traitées, dans le but de chercher à dégager une ecclésiologie de l'EPUB.

De ce fait, mon chapitre 4 s'intéresse à la délibération interne comme moyen d'exercice de l'autorité dans l'EPUB. Il attire l'attention sur la pratique actuelle de l'Église et ses structures en réponse aux appels de son temps, ce dans la droite ligne de la tradition réformée. En ce contexte, sous le régime presbytéro-synodal, j'y donne d'abord un arrière-plan qui caractérise l'EPUB. Ensuite, j'y fais l'examen d'une pyramide à trois niveaux de pouvoir, tout en rendant compte des modes de délégation, de délibération et de prise de décisions. En guise d'illustration de cette pratique synodale, je relève brièvement une question de fin 1990-début 2000, le difficile avènement du Conseil Administratif du Culte Protestant et Évangélique (CACPE), pour montrer comment l'EPUB s'en est emparée et de quelle manière les tractations ont été menées au sein de cette pyramide à trois niveaux de pouvoir. Je termine ce chapitre en dévoilant quelques limites et dysfonctionnements du système délibératif de cette Église.

Au chapitre 5, que j'ai intitulé « Une théologie du synode pour quelle ecclésiologie ? », dans un premier temps je fais une réflexion théologique sur l'exercice de l'autorité et du pouvoir en Église, depuis l'Église ancienne (vue par Calvin) jusqu'à nous, avant de considérer ce thème de pouvoir et autorité selon quelques personnalités de l'EPUB. Je relève ensuite des enjeux et ambigüités ecclésiologiques du régime presbytéro-synodal en contexte belge. Cette démarche cède le pas à un examen de la théologie du synode en régime presbytéro-synodal. Là, je passe en revue le fondement biblique des synodes, je rappelle le lien avec la théologie conciliaire de l'Église ancienne, puis j'aborde les synodes dans le système presbytéro-synodal, avant de soulever la question de leur caractère provisoire et de leurs limites.

De cette approche surgissent quelques questions que je regroupe sous le point 5.5, lequel reprend l'énoncé-même de ce cinquième chapitre, à savoir, « Une théologie du synode pour quelle ecclésiologie ? ». Entre autres, j'y analyse de façon critique l'article 1.2 de *Constitution*

[50] L. BARDIN, *L'analyse de contenu* (voir note 28), p. 62-64, 99-100, 104-105.

et discipline. Cela permet de mettre en lumière le caractère subjectif et quelques interpellations du fondement-même de l'EPUB. Un autre questionnement concerne les aspects « Synode, parlement, vote. Question de la démocratie dans l'ecclésiologie presbytéro-synodale ». Ensuite, je mets en problématisation la question d'une possible tension, dans l'ecclésiologie presbytéro synodale, entre synode, district et Église locale. Encore deux éléments m'intéressent avant de clore ce chapitre. J'aborde l'interrogation suivante : « L'ecclésiologie presbytéro-synodale en contexte belge offre-t-elle une Église à deux visages ? Quelle garantie donne-t-elle du suivi des décisions synodales ? » Ce questionnement fait remarquer, entre autres, la situation problématique de la mise en œuvre des décisions synodales et de l'absence ou non des moyens coercitifs. Enfin, je considère L'ecclésiologie presbytéro-synodale belge face au monde. Ici je passe en revue l'action militante de l'EPUB et son engagement dans des circonstances les plus variées du monde qui l'entoure, tant sur le plan national qu'à l'échelle internationale. L'outil essentiel que j'ai examiné pour cela est *Belpro*, agence de l'Église Protestante Unie de Belgique qui s'occupe de l'information et de la communication. Devant l'émerveillement que suscite immanquablement cette action, ici aussi des questions restent quant au suivi et à la mise en œuvre des interpellations que l'EPUB a formulées dans le laps de temps qui nous concerne.

Somme toute, ce chapitre 5 soulève plus d'interrogations qu'il n'apporte de réponses. En effet, son objectif est de pousser à une réflexion théologique, de provoquer le débat sur l'ecclésiologie presbytéro-synodale en contexte belge, par la mise en tension de l'ecclésiologie préconisée, que les témoins interviewés tour à tour apprécient, regrettent, questionnent etc., face à celle qui est vécue ou à laquelle ils aspirent, pour répondre aux appels de son temps.

Le chapitre six se veut résolument critique. Ici, « sans porter les gants », j'ouvre la porte à quelques pistes de réflexion prospective, incisive même, que je regroupe sous le titre « Oser réformer (…) ». Pour ce faire, je me base sur les enquêtes de terrain, sur des interrogations suscitées par la tradition réformée et les documents synodaux en ma possession, et, bien entendu, sur les Écritures Saintes. Je prends appui aussi sur l'éclairage d'autres penseurs, théologiens et ceux des sciences humaines (sociologues, linguistes etc.)[51].

En guise d'introduction de ceci, je recours à l'appel percutant de Daniel Vanescote aux assises synodales de 1997, où il rappelle la devise réformée *Ecclesia Reformata Semper Reformanda* [« Église réformée toujours se réforme / sans cesse se refait »]. Pour lui, au vu

[51] Je donne les références bibliographiques les concernant au fur et à mesure de mes réflexions prospectives.

des circonstances qui évoluent, cette devise était « sans doute plus actuelle que jamais (…)[52]. À la suite de cette introduction et avec une rigoureuse approche critique, je consacre le reste de place à quelques interpellations et des propositions ecclésiologiques qui en émanent, pour l'à-venir de l'EPUB. Ces interpellations concernent cinq points essentiels : la « Déclaration de foi et/ou confession de foi ? » de l'EPUB ; le niveau District(s) et question de la représentation au synode, de l'efficacité, et autres ; la Fonction épiscopale ; la Mission initiale évangélique ; et le *Sensus fidei* et place de la Parole et de l'Esprit Saint dans les synodes.

Après cela, vient la conclusion générale. Elle résume ma thèse.

0.8. Posture du chercheur

Dans cette recherche, ma posture est participative. En effet, j'ai été pasteur de l'EPUB pendant onze ans, de 1997 (fin de proposanat en 1998, cf. *Rapport de la commission du ministère pastoral (juin 1997 – mai 1998). Document C.I.1*, p. 2) à 2008. En cette qualité, j'ai participé, sur le plan local, à toutes les réunions de consistoire et à toutes les assemblées d'Église, que j'ai d'ailleurs organisées, sans parler de toutes autres activités ecclésiales relatives à ma fonction. À l'échelon supra-local, comme il sera vu plus loin dans ces pages, j'ai été délégué aux assemblées de district et synodales, pris part à des réunions de la pastorale de mon district, aux activités du rassemblement national, à la commission ou à des programmes d'évangélisation, à des séjours et/ou comptes-rendus critiques de formation continue (recyclage), à des retraites des familles pastorales de l'EPUB, à des activités de jeunesse, etc. J'ai représenté l'EPUB à l'une ou l'autre rencontre, qu'il s'agisse du dialogue intra-protestant ou œcuménique ou encore de manifestations politico-administratives comme la fête du roi, le 15 novembre, où j'ai rencontré la reine Fabiola et conversé avec elle au nom de l'Église, etc. C'est en 2009 que j'ai rejoint l'Union des Baptistes en Belgique (UBB), une Église partenaire de l'EPUB. À ce titre, mes liens avec l'Église Protestante Unie de Belgique sont demeurés fermes même si, fonctionnellement, ils ont changé. Dans le cadre de ma recherche, j'ai d'ailleurs participé à l'assemblée synodale du 15 juin 2013, en tant qu'invité du pasteur et professeur Eddy Van Der Borght, modérateur des assises synodales à cette époque. Ce n'est donc pas exclusivement en tant qu'observateur externe, mais aussi et *a fortiori* en qualité d'acteur interne, que je traite de ce sujet. Toutefois, cette posture qui est la mienne ne peut pas entamer la rigueur scientifique de ce travail, car les conclusions en seront uniquement le fruit de la recherche.

---

[52] Cf. Daniel VANESCOTE, *Message d'introduction au travail du CS* [Assemblée synodale 1997], p. 3, 4.

Chapitre 1. Les protestants en Belgique, hier et aujourd'hui[53]

1.1. Introduction

L'Église Protestante Unie de Belgique (EPUB) est la fusion de trois Églises, à savoir, l'Église Protestante de Belgique (EPB), l'Église Réformée de Belgique (ERB) et la *Classis België van de Gereformeerde Kerken* (GK)[54].

Les lignes qui vont suivre ne sont pas un traité d'histoire du protestantisme belge[55]. Elles constituent plutôt un survol historique dont le but est de présenter succinctement les origines des trois Églises impliquées dans les pourparlers d'unité et le processus qui a conduit à la réalisation de leur fusion. Il importe de noter, en outre, après les méandres dictés par les dures conditions d'existence imposées depuis le XVI[e] siècle aux adeptes de la Réformation, que les modalités enfin favorables au développement du protestantisme belge ont été garanties par l'inspiration libérale qui a caractérisé la rédaction de la Constitution belge de 1831[56].

---

[53] Ce chapitre a pour sources principales *Constitution et discipline* de l'EPUB (« Éd. 2004 avril 2010 »), dans sa partie *Notice historique*, p. III.1-III.8, et les rapports synodaux des années 1976 à 1978. Sont venus l'enrichir d'autres références reprises çà et là dans cette section ainsi que le chapitre « Éphémérides de l'histoire du protestantisme belge 1839-1992 » de H.R. BOUDIN, *Mémorial synodal* (voir note 44), p. 227-238, dont les informations, certes précises, sont pourtant fort squelettiques ; Karl HEUSSI, Eric PETER, *Précis d'histoire de l'Église*, Neuchâtel, Delachaux et Niestlé, 1967, p. 270 (§ 133.3), voir aussi p. 160-161 (§ 84), 174-183 (§ 93-98).

[54] La classe belge des *Gereformeerde Kerken*, que les documents synodaux représentent, en sigles, soit par « GK » soit par « GKB », le « B » signifiant « België / Belgique ». Plus de détails sur le nom et les origines de cette branche réformée sont données plus loin dans cet historique.

[55] Le lecteur désireux d'approcher l'histoire du protestantisme belge pourra utilement consulter, à titre d'exemple, les auteurs suivants et les nombreuses références bibliographiques qu'ils proposent : H.R. BOUDIN, *De Léopold Ier à Jean Rey*, 2 t ; H. R. BOUDIN, *Mémorial synodal* (voir note 44) ; H.R. BOUDIN, *Bibliographie du protestantisme belge* (voir note 44) ; Émile-Michel BRAEKMAN, *Guy de Brès. I.- Sa vie* (Histoire du protestantisme en Belgique et au Congo belge, 6), Bruxelles, Librairie des Éclaireurs unionistes, 1960 ; E.-M. BRAEKMAN, *Histoire du protestantisme en Belgique au XIX[e] siècle (première partie : 1795-1865)*, Flavion-Florennes, Le Phare, 1988 ; E.-M. BRAEKMAN, *Le protestantisme belge au 16[e] siècle. Belgique, Nord de la France, Refuge* (Terres protestantes), Carrières-sous-Poissy, La Cause, 1997 ; E.-M. BRAEKMAN, *Le protestantisme belge au 17[e] siècle. Belgique, Nord de la France, Refuge* (Terres protestantes), Carrières-sous-Poissy, La Cause, 2001 ; Gertrude DEMAUDE-HEIN, *Les Écoles primaires protestantes en Belgique au 19[e] siècle des origines à 1880* (thèse inédite de doctorat en théologie protestante), Bruxelles, Faculté universitaire de Théologie protestante de Bruxelles, 2004 (Promoteur : WILLEMS Willy) ; Michel DANDOY (éd.), *Le protestantisme* (voir note 7) ; E. VASSAUX, *Églises réformées d'Europe francophone* (voir note 44). Pour l'Église Protestante Unie de Belgique (EPUB) en particulier, voir Guy LIAGRE (éd.), *Entre persévérer et renouveler : 25 ans Église Protestante Unie de Belgique. Études offertes au pasteur Daniel Vanescote* (Protestantse verkenningen, 6), Bruxelles, PRODOC, 2005.

[56] Entre autres, notons, dans cet ordre d'idées, les faits ci-après rapportés par Genicot. Alors que la Révolution française « *ruine la puissance* [c'est l'auteur qui souligne] de l'Église catholique », en abolissant « ses *privilèges* [*idem*] en matière politique (…), judiciaire (…) et fiscale (…) ; en nationalisant « ses *biens* ([*idem*] » et en supprimant « un de ses principaux revenus, la dîme » ; alors que le « Concordat n'annule pas ces mesures » mais « ne compense que partiellement la confiscation » des propriétés de l'Église catholique « par le versement d'un

Dans le discours préfaçant sa thèse de doctorat présentée en 2004 à la Faculté de théologie protestante de Bruxelles, Gertrude Demaude-Hein fait remarquer que le protestantisme belge, au XIX^e^ siècle, apparaît « à la fois comme en tension en même temps qu'en processus de croissance. » Après que la Belgique, se séparant du sceptre du roi protestant Guillaume d'Orange, rompit avec la Hollande, « c'est à partir de quelques communautés qu'il fallut rebâtir, mais avec le lourd handicap de ne pas passer pour "Orangiste" ou perturbateur de l'ordre public en osant s'afficher comme protestant. C'est ce qui explique la prudence dont durent faire preuve les pasteurs et responsables, en particulier dans leurs relations avec les pouvoirs publics. Mais, c'est aussi une époque qui se trouve marquée dans le protestantisme par un mouvement de Renouveau, de Réveil qui ne pouvait rester sans conséquence dans le véritable carrefour géographique que constituait un pays comme » la Belgique[57].

1.2. L'Église Protestante de Belgique (EPB)

À le Réforme, les Pays-Bas du Sud connurent la fondation de quelques centaines d'Églises. Luttant pour leur survie, les communautés d'obédience luthérienne n'ont pas réussi à affermir leurs structures. Pour leur part, les Églises réformées s'unirent au sein d'un synode en 1562. Mais les Gueux furent malmenés et vaincus : à la reconquête espagnole des provinces méridionales, Ostende, qui était le dernier rempart protestant, tomba en 1604. En conséquence, les Églises « sous la croix » durent survivre tant bien que mal dans la clandestinité. Elles vont bénéficier d'abord d'une protection discrète des États-Généraux de la République des Provinces Unies, grâce au Traité de la Barrière en 1715, puis de libertés confessionnelles, grâce à l'Édit de Tolérance donné, au nom de l'empereur Joseph II, à Bruxelles, le 12/11/1781[58]. Mais cet édit sera révoqué onze ans plus tard, en 1792, par le même Joseph II, sous la contrainte, suite à la révolte des États du Brabant, à la proclamation

---

traitement à ses ministres », la Constitution belge, pour sa part, « conservera cette disposition, mais elle en modifiera l'esprit : elle verra dans le traitement non plus une indemnité mais une rétribution et elle l'étendra aux pasteurs et aux rabbins. Elle effacera ainsi un des derniers souvenirs de l'Ancien Régime. » Cf. Léopold GENICOT, Joseph RUWET et Jean LEFÈVRE, *Histoire de Belgique*, Tournai, Casterman, 1961, p. 168-169.

[57] G. DEMAUDE-HEIN, *Préface*, dans G. DEMAUDE-HEIN, *Les écoles primaires protestantes en Belgique* (voir note 55), p. 3.

[58] EPUB, *Constitution et discipline*, p. III.1. « D'étape en étape, l'Église catholique *perd le monopole* [c'est l'auteur qui souligne] qu'elle possédait dans les Pays-Bas. Elle cesse d'être seule autorisée. L'Édit de tolérance, de 1781, proclame la liberté de conscience et permet l'exercice privé du culte réformé. Le Concordat de 1802 reconnaît dans le catholicisme romain la religion de l'État mais n'en fait pas une religion d'État. La loi fondamentale du royaume des Pays-Bas établit l'égalité des cultes. », cf. L. GENICOT, J. RUWET et J. LEFÈVRE, *Histoire de Belgique* (voir note 56), p. 168 ; G. DEMAUDE-HEIN, *Les écoles primaires protestantes en Belgique* (voir note 55), p. 133ss ; Hugh Robert BOUDIN, *L'Édit de Tolérance et ses implications pour la communauté protestante d'Ostende*, dans Roland CRAHAY (éd.), *La tolérance civile. Actes du colloque de Mons* (Études sur le XVIII^e^ siècle. Hors-série, 1), Bruxelles-Mons, Éditions de l'Université de Bruxelles-Éditions de l'université de Mons, 1982, p. 99-108.

de l'indépendance des provinces belges et à la formation des États-Belgiques-Unies en janvier 1790[59].

Par la suite, l'annexion à la France et la promulgation de la « Loi des Articles organiques des cultes protestants » le 18 Germinal an X (le 08 avril 1802) par Napoléon Bonaparte, conduisirent à l'incorporation, au sein des Églises réformées de l'Empire français, des communautés encore existantes. Pendant ce temps, sous le règne de Guillaume I^er^, les Églises du Royaume uni des Pays-Bas, dont la province ecclésiastique était le Limbourg, se virent insérer à l'Église réformée des Pays-Bas. Peu avant la révolte et l'indépendance belge de 1830, elle recensait 56 communautés locales au nombre desquelles 25 étaient des paroisses de garnison.

Pendant les années d'impasse du Traité des XVIII articles à celui des XXIV articles entre la Belgique indépendante et les Pays-Bas (1831-1839), les Églises protestantes belges aspiraient à un regroupement. Après la signature du Traité des XXIV articles le 19 avril 1839 à Londres, les pourparlers de ces dernières se conclurent, les 22 et 23 avril 1839, par la création de l'UNION DES ÉGLISES PROTESTANTES ÉVANGÉLIQUES DU ROYAUME DE LA BELGIQUE. La direction en fut confiée à un synode qui comptait alors 16 consistoires, à savoir Anvers, Bruxelles, Dalhem, Dour, Gand, Huy, Liège, Maria-Horebeke, Mons, Olne, Pâturages, Rongy, Spa, Termonde, Tournai et Verviers-Hodimont.

La même année, le 18 mai 1839, ce synode fut reconnu par approbation royale comme seule autorité ecclésiastique des Églises protestantes de Belgique. Plus tard, d'autres Églises s'y rattachèrent : il s'agit notamment des Églises créées par « SILO », œuvre d'évangélisation fondée en 1880, et de celles issues des efforts du Comité synodal d'évangélisation constitué en 1884. Aux lendemains de la première guerre mondiale s'y rallièrent aussi les Églises des cantons de l'Est[60]. Le 19 juin 1957, des courants centralisateurs conduisirent l'Union à se muer en l'ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE PROTESTANTE DE BELGIQUE.

---

[59] Marie-Thérèse BITSCH, *Histoire de la Belgique*, Paris, Hatier, 1992, p. 63 ; *Révolution brabançonne*, en ligne : http://fr.wikipedia.org/wiki/R%C3%A9volution_braban%C3%A7onne (consulté les 17 décembre 2010 et 13 janvier 2011) ; *Connaître la Wallonie*, en ligne : http://connaitrelawallonie.wallonie.be/fr/histoire/atlas/la-republique-des-etats-belgiques-unis-1790#.W0St9Yo6_IU (consulté le 10 juillet 2018) ; *États-Belgiques-Unis*, en ligne : https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89tats_belgiques_unis (consulté les 17 décembre 2010 et 13 janvier 2011) ; *États-Belgiques-Unis*, en ligne : http://dictionnaire.sensagent.leparisien.fr/%C3%89tats-Belgiques-Unis/fr-fr/ (consulté le 10 juillet 2018).

[60] Les cantons de l'Est, appelés aussi cantons rédimés ou pays rédimés [cantons « rédimés », pourrait venir du latin « redimere », restituer, pour évoquer le retour de ces cantons dans le giron belge], se composent de l'ancienne circonscription (*Kreis*) prussienne d'Eupen-Malmedy et de Moresnet neutre (la Calamine [*Kelmis*]), ainsi que de la ligne de chemin de fer *Vennbahn*, rattachés à la Belgique en 1919 au titre de dommages de guerre en application du traité de Versailles (article 34). Une tentative de négociations secrètes entre les gouvernements belge et allemand pour permettre à celui-ci de racheter les cantons de l'Est échouera en 1925 face au refus opposé par la France à toute remise en cause du traité de Versailles. Cf. Jacques WYNANTS, *Eupen-Malmedy (les*

En 1964 un Comité de liaison fut créé par cette Église et la Conférence annuelle belge de l'Église Méthodiste Unie. Mais quelle est-elle, cette Église Méthodiste Unie ? Un petit retour en arrière en vaut le détour.

La société missionnaire wesleyenne est un puissant mouvement de Réveil évangélique attesté en Belgique depuis 1816. Cependant, malgré le travail entrepris, elle ne donna pas naissance à d'Églises locales en Belgique avant bien plus tard. En 1910, le mouvement mondial des Fraternités établit des contacts en Belgique et prépara la venue de l'Église Méthodiste Épiscopale du sud des États-Unis d'Amérique. Celle-ci, arrivée au lendemain de la première guerre mondiale, fut d'abord considérée comme une œuvre d'assistance matérielle aux habitants des régions sinistrées. Mais elle prit très vite l'essor. Elle rayonna en Belgique par sa méthode d'évangélisation à l'aide de publications, d'une clinique, d'une école secondaire et de la création d'une maison du protestantisme belge.

En 1930, la société missionnaire wesleyenne comptait une vingtaine d'Églises locales, qui constituèrent la CONFÉRENCE ANNUELLE MÉTHODISTE BELGE. En même temps, la famille méthodiste mondiale réalisa l'unification de ses trois grandes branches, en ce compris leurs œuvres missionnaires. De telle sorte, en 1939, l'Église méthodiste belge devint désormais « Unie ». En cette année-là, la Conférence annuelle belge de cette Église se rattacha au diocèse de Genève. Elle participa, avec d'autres organisations, à de multiples formes de témoignage chrétien.

C'est alors en 1964, comme susdit, que la Conférence annuelle belge de l'Église Méthodiste Unie et l'Église Évangélique Protestante de Belgique créèrent un Comité de liaison qui va, dès lors, entreprendre des pourparlers d'unité. Ainsi les 18 et 19 avril 1969 adoptèrent-elles une nouvelle constitution et, le 22 juin de la même année, elles cosignèrent un protocole de fusion qui créa l'ÉGLISE PROTESTANTE DE BELGIQUE (EPB).

Mais à côté de cela, une autre branche protestante était née et se développait dans le plat pays.

1.3. L'Église Réformée de Belgique (ERB)

Portés par le Réveil qu'a connu le protestantisme belge au début du XIX^e^ siècle, quelques

---

« Cantons de l'Est » belges) : la question de la nationalité ; les conséquences, dans Sylvain SCHIRMANN (éd.), *Annexion et nazification en Europe : Actes du colloque de Metz, 7-8 novembre 2003*, Metz, Université de Metz, p. 9, 14-16 ; Jean-Pierre KÉRIBIN, *Le droit allemand de la nationalité sous le IIIe Reich*, dans Gilbert KREBS, Gérald SCHNEILIN (éd.), *État et société en Allemagne sous le IIIe Reich*, Paris, Presses Sorbonne Nouvelle, 1997, p. 74.

pasteurs fondèrent, en 1837, une association dénommée SOCIÉTÉ ÉVANGÉLIQUE BELGE (SEB), qui se muera plus tard en ÉGLISE RÉFORMÉE DE BELGIQUE (ERB). Le but de cette association était de « répondre aux personnes avides de comprendre le message biblique »[61]. Grâce et à la suite des efforts de diffusion des Écritures Saintes, efforts conjugués par la Société biblique britannique et étrangère, les évangélistes de la Société Évangélique Belge créèrent de petites Églises locales dans différentes régions de Belgique.

Douze ans plus tard, en 1849, le Comité directeur de cette association, désireux d'afficher son intérêt pour l'expansion missionnaire, décida de joindre à sa dénomination l'appellation ÉGLISE CHRÉTIENNE MISSIONNAIRE BELGE (ECMB). En l'an 1862, cette dernière renoua avec la Réforme du XVI[e] siècle en Belgique, en adoptant la *Confessio Belgica*, confession de foi belge écrite en 1561 par Guy de Brès, prédicateur protestant wallon (montois) à Tournai[62]. Cependant, elle a repoussé, en l'article XXXVI[63] de ladite *Confessio Belgica*, « ce qui sanctionne l'ingérence du pouvoir civil en matière de foi »[64].

En 1887, la jubilaire Église Chrétienne Missionnaire Belge est riche de quelques 7.000 membres recensés au sein de ses 35 Églises locales. Issus généralement de milieux humbles, ces fidèles, majoritairement d'arrière-plan catholique romain, se virent confier « des responsabilités d'animation et de réflexion »[65]. Ils recevaient concomitamment une formation en vue de leur engagement dans la vie sociale. Ces caractéristiques affermirent l'Église en cette période de changements socio-économiques. En plus, son témoignage put se répandre

---

[61] EPUB, *Constitution et discipline*, p. III.3, point 2, § 2 (N.B. : les § ne sont pas numérotés, c'est moi qui les compte, de haut en bas) ; G. DEMAUDE-HEIN, *Les écoles primaires protestantes en Belgique* (voir note 55), p. 207ss ; Léonard ANET, *Histoire des 30 premières années de la Société Évangélique ou Église Chrétienne Missionnaire Belge*, Bruxelles, s.n., 1875.

[62] Braekman nuance en faisant remarquer que même si l'Église Chrétienne Missionnaire Belge la mentionne dans le premier article de sa Constitution, elle « ne lui rend qu'un respect tout platonique : "Elle {= l'E.C.M.B.} s'apparente plus spécialement aux Églises issues de la Réformation du XVI[e] siècle et, en particulier, à celles qui ont formulé la confession de foi belge." » cf. E.-M. BRAEKMAN, *Guy de Brès* (voir note 55), p. 156, note 1.

[63] *Confessio Belgica*, article 36 : Nous croyons que notre bon Dieu, à cause de la dépravation du genre humain, a ordonné des Rois, Princes, et Magistrats ; voulant que le monde soit gouverné par lois et polices, afin que le débordement des hommes soit réprimé, et que tout se fasse avec bon ordre entre les hommes. Pour cette fin il a mis le glaive dans les mains du Magistrat pour punir les méchants, et maintenir les gens de bien: et non seulement leur office est de prendre garde et veiller sur la police, mais aussi de maintenir le sacré ministère, pour ôter et ruiner toute idolâtrie et faux service de Dieu ; pour détruire le royaume de l'antéchrist et avancer le royaume de Jésus-Christ, faire prêcher la Parole de l'Évangile partout, afin que Dieu soit honoré et servi de chacun, comme il le requiert par sa Parole. De plus chacun, de quelque qualité, condition, ou état, qu'il soit, doit être soumis aux Magistrats, et payer les tributs ; les avoir en honneur et révérence, et leur obéir en toutes choses qui ne sont point contraires à la Parole de Dieu ; priant pour eux en leurs oraisons, afin que le Seigneur les veuille diriger en toutes leurs voies, et que nous menions une vie paisible et tranquille en toute piété et honnêteté. Et sur ceci nous détestons l'erreur des Anabaptistes et autres mutins, et en général de tous ceux qui veulent rejeter les autorités et Magistrats, et renverser la justice, établissant communautés de biens, et confondant l'honnêteté que Dieu a mise entre les hommes. Cf. en ligne : http://www.cprf.co.uk/languages/belgic_french.htm (consulté le 27 décembre 2010).

[64] EPUB, *Constitution et discipline*, p. III.3, point 2, § 4.

[65] EPUB, *Idem*, p. III.4, § 1.

par la création d'un orphelinat, de homes pour personnes âgées, de coopératives et par la lutte contre l'alcoolisme.

L'Église Chrétienne Missionnaire Belge fit, en outre, entendre sa voix par la littérature, notamment au moyen d'une librairie. Dès 1850 le bimensuel *Le chrétien belge* est publié. En 1932, ce dernier devient la *Revue protestante belge*. Le périodique *Paix et liberté*, né en 1895, se caractérisa par son ouverture à la problématique de l'insertion des croyants dans la société moderne. Parallèlement, l'imprimerie de Nessonvaux soutint le travail d'évangélisation par la publication de plusieurs traités religieux.

Ces efforts reçurent l'appui de pasteurs étrangers et des libéralités d'Églises sœurs. De la sorte, dès l'entre-deux guerres, l'ECMB devint progressivement autonome sur le plan financier et, vers 1960, sur le plan de l'encadrement pastoral, ce grâce à la Faculté de théologie protestante de Bruxelles créée dix ans plus tôt.

Son identité réformée, déjà exprimée en 1862, comme susdit, par la reprise de la confession de foi de Guy de Brès, se vit mieux préciser par l'adoption, en 1970, d'une nouvelle appellation, à savoir, l'ÉGLISE RÉFORMÉE DE BELGIQUE (ERB). L'ERB étudia des questions de son implantation en milieux urbains. En conséquence, elle redéploya ses communautés locales et redistribua ses ministres pastoraux dans le but d'augmenter l'efficacité du témoignage. En outre, elle devint une organisation solidement structurée : elle connut la solidarité financière grâce à un esprit d'offrande ; elle vécut la politique synodale portée par le travail de commissions, de sorte que la discipline, « démocratiquement décidée, se vivait au niveau des paroisses »[66].

En matière de collaboration interecclésiastique, l'Église Réformée de Belgique se distingua notamment dans les domaines ci-après. Comme l'Église Protestante de Belgique, elle fut cofondatrice, en 1875, de l'Alliance Réformée Mondiale (ARM) et, en 1948, du Conseil Œcuménique des Églises (COE). L'ERB le fut aussi de la Société Belge d'Histoire du Protestantisme, en 1904 ; de la Société Belge des Missions Protestantes au Congo, en 1910 et de la Fédération des Églises Protestantes de Belgique, en 1923.

Malgré le succès de cette forme de collaboration fédérative entre Églises, insatisfaite, l'Église Réformée de Belgique y renonça. En 1970, elle entra alors en négociations avec l'Église Protestante de Belgique et la classe de Belgique des *Gereformeerde Kerken*, pour créer une unique institution ecclésiale qui sera dénommée ÉGLISE PROTESTANTE UNIE DE BELGIQUE (EPUB).

[66] EPUB, *Idem*, p. III.4, § 5.

1.4. Les *Gereformeerde Kerken in België* (GKB)

Présentes en Belgique depuis le XIX^e^ siècle, les *Gereformeerde Kerken in België* sont aussi dénommées la « Classe belge » ou la « Classe de Belgique » ou encore la *Classis België* des *Gereformeerde Kerken*. Cela se justifie par le fait que leur histoire est intimement liée à celle des *Gereformeerde Kerken* des Pays-Bas dont elles émanent, et explique que cette branche réformée de Belgique ait gardé son appellation néerlandaise. D'après la discipline de l'Église réformée, les communautés ecclésiastiques de cette obédience doivent faire partie d'une « classe ». Depuis 1896, leurs Églises de Belgique étaient rattachées à la « classe » néerlandaise la plus proche, celle de Dordrecht. Il faudra attendre le 1^er^ janvier 1974 pour que, autorisées par les *Gereformeerde Kerken* des Pays-Bas, elles puissent constituer la « classe de Belgique » (la *classis België*). Le triple but était de leur donner plus d'autonomie sur le plan du droit ecclésiastique, de leur permettre de se développer tant au niveau interne qu'à celui du dialogue interecclésiastique, et de leur octroyer une identité plus précise.

La naissance de ce groupe d'Églises eut lieu aux Pays-Bas, au cours du XIX^e^ siècle, en réaction à la théologie libérale. Beaucoup d'Églises locales se séparèrent donc de l'Église réformée des Pays-Bas et ce mouvement remit résolument en honneur les écrits de la confession réformée, à savoir la *Confessio Belgica* et le catéchisme de Heidelberg[67]. En 1892, deux mouvements de renouveau calviniste se regroupèrent pour former les *Gereformeerde Kerken* des Pays-Bas. Cela encouragea quelques familles néerlandaises installées à Bruxelles, et qui avaient quitté l'Église néerlandaise d'Amsterdam, à fonder, le 20 décembre 1894, la *Gereformeerde Kerk* de Bruxelles. Anvers vit naître sa communauté de cette confession en 1899.

Pour les *Gereformeerde Kerken* des Pays-Bas, la vocation de propager l'Évangile dépassait les frontières nationales. En conséquence, leur synode général forma, en 1927, un Comité spécial chargé de l'évangélisation en Belgique. C'est ainsi que, subséquemment, furent ouvertes cinq autres Églises successivement à Gand (1926), à Malines (1938), à Denderleeuw (1953) et à Boechout (1955), et un poste néerlandophone à Anvers-Hoboken (1953). Huit pasteurs, dont deux étaient chargés respectivement de l'évangélisation et de l'édification paroissiale (deux ministères spécialisés), desservaient ces communautés et poste riches de quelques 2.000 membres baptisés et communiants. Dans leur enthousiasme pour l'évangélisation, ils fondèrent des écoles primaires protestantes dans les localités où

[67] Si à sa publication « aucune Église protestante en Belgique ne reconnaît comme livre symbolique de sa foi la Confession de Guy de Brès, de nombreuses Églises à l'étranger, —par exemple en Hollande, en Amérique du Nord et en Afrique du Sud, —ont continué à la garder, ou l'ont adoptée, comme un des textes fondamentaux de leur vie ecclésiastique. » cf. E.-M. BRAEKMAN, *Guy de Brès* (voir note 55), p. 156.

exerçaient leurs Églises. Le but était d'instruire leurs propres enfants et de rayonner, auprès des autres, avec une éducation d'inspiration biblique.

En ce qui concerne le dialogue avec d'autres organisations ecclésiastiques, le besoin de contact et de réflexion se fit sentir. Ainsi fut-il mis en place, en 1951, l'Arrondissement de Belgique des *Gereformeerde Kerken*. Si au niveau interne cet outil facilitait la coopération réciproque, sur le plan externe, il encourageait une ouverture vers d'autres institutions ecclésiastiques protestantes en Belgique. Les *Gereformeerde Kerken* s'intégrèrent davantage dans les situations locales et prirent part active au travail des Commissions de la Fédération des Églises protestantes de Belgique, ce dans des matières relatives au tiers-monde, à la jeunesse, à la radio et télévision. Elles prirent aussi part active au travail « du Département missionnaire protestant de Belgique, de la Société biblique belge, de la Faculté de théologie protestante de Bruxelles et de l'Enseignement religieux protestant »[68]. Cette position leur a valu l'autorisation expresse des *Gereformeerde Kerken* néerlandaises de décider d'accepter les subsides de l'État.

En 1968, mues par leur désir d'une plus étroite collaboration, les *Gereformeerde Kerken in België* signèrent avec l'Église Évangélique Protestante de Belgique une convention qui conduisit, par la suite, à des pourparlers bilatéraux en vue d'une fusion. Dès 1971, ces discussions se firent désormais sur une base triangulaire avec l'Église Réformée de Belgique. Elles furent autorisées par le synode général du 08 avril 1978 des *Gereformeerde Kerken* des Pays-Bas à prendre part à la fondation de l'Église Protestante Unie de Belgique. Par la même occasion, ce synode s'assura que le Comité chargé des affaires de leurs Églises belges remplirait trois missions essentielles. Il devait assister ces dernières dans toutes les activités relatives à leur situation particulière et ayant pour but de les faire rayonner vers l'extérieur. Il devait aussi les accompagner dans leur intégration dans la nouvelle Église Protestante Unie de Belgique et, enfin, veiller à ce que des relations étroites soient entretenues entre cette dernière et les *Gereformeerde Kerken* néerlandaises.

« C'est avec le désir d'édifier une Église renouvelée —fidèle à la Parole de Dieu et soucieuse de proclamer le message de l'Évangile dans la société actuelle— que les *Gereformeerde Kerken in België* ont participé aux pourparlers visant l'unité du protestantisme en Belgique »[69].

[68] EPUB, *Idem*, p. III.6, § 3.
[69] EPUB, *Idem*, p. III.7, § 3.

1.5. La fondation de l'Église Protestante Unie de Belgique (EPUB)

Lorsque la Conférence belge de l'Église Méthodiste Unie et l'Église Évangélique Protestante de Belgique (EEPB) fusionnèrent en 1969, les pourparlers engagés en 1968 entre, d'une part, cette dernière et l'Église Chrétienne Missionnaire Belge (ECMB) et, d'autre part, l'Arrondissement (plus tard « Classe », dès 1974) de Belgique des *Gereformeerde Kerken* (GK) se virent ralentis. Il a fallu attendre une table ronde, celle du 26 janvier 1970, pour que le contact reprenne. Les délégués des trois Églises qui y étaient réunis[70] décidèrent d'un commun accord de passer de l'étape des contacts bilatéraux dorénavant à celle des discussions triangulaires.

Au terme de cette table ronde, une « Commission de contact officieux » fut créée entre ces trois Églises. Elle fut chargée de poursuivre un travail d'exploration et de rédiger « un document de base, exprimant le vœu d'ouvrir des pourparlers officiels » entre elles. Cela fait, pour que l'unité complète —but ultime— soit réalisée, l'examen de tous les aspects de la vie ecclésiale s'est avéré nécessaire. Ainsi la commission décrivit-elle de façon générale, dans ledit document de base, le contenu des entretiens et les méthodes de travail. Un accent particulier était mis sur la prière : « L'intercession de tous les membres et organes des Églises devait accompagner les travaux, afin d'atteindre l'unité "en Dieu" et "selon Dieu" »[71].

Ce fut en 1972 que, satisfaits des résultats atteints, les synodes de l'ERB et de l'EPB, et l'Arrondissement belge des GK s'accordèrent d'ouvrir des « négociations officielles » visant l'unité. Cinq groupes de travail furent dès lors créés, sous la coordination d'une Commission de contact, et chargés respectivement des matières suivantes : « la déclaration de foi, les structures, les rapports Église-État, les relations entre les Églises et les finances ». Les résultats étaient au fur et à mesure soumis aux synodes et à l'arrondissement pour approbation et, éventuellement, pour que ces derniers prennent des décisions proposées par les documents présentés.

La 136e assemblée synodale (des 18, 19 et 20 juin 1976 à Malines) et la 137e (du 13 au 15 mai 1977 à Bruxelles), auxquelles s'ajouta une session extraordinaire du 26 novembre 1977, approfondirent les pourparlers et firent progresser les travaux des précédents synodes et sessions de l'arrondissement ou de la classe. Mais les matières à traiter ou à revoir étaient

[70] Entendre dès lors l'Église Réformée de Belgique (ERB), l'Église Protestante de Belgique (EPB) et les *Gereformeerde Kerken in België* (GKB ou GK).

[71] EPUB, *Constitution et discipline*, p. III.8, § 1.

encore loin d'être terminées, alors qu'approchaient à grands pas l'année de la fusion (1978)[72] et la date du 1er janvier 1979, à laquelle la formation d'un seul corps ecclésiastique serait effective, ainsi qu'en avaient décidé solennellement les synodes et la classe antérieurs[73]. Un coup d'accélérateur était donc nécessaire.

L'an 1978 fut décisif. Il connut six assemblées synodales, dont cinq extraordinaires, à savoir : la session synodale extraordinaire du 21 janvier, réunie à Bruxelles, au Palais des Congrès ; celle du 11 mars, tenue à Bruxelles ; celle du 20 mai, à Bruxelles ; la 138e assemblée synodale (ordinaire) organisée à Bruxelles du 02 au 04 juin ; et l'assemblée synodale (extraordinaire) constituante de l'Église Protestante Unie de Belgique (EPUB), réunie le samedi 30 septembre 1978 dès 14 h 45, à Bruxelles. Cette dernière fut précédée, dans l'avant-midi du même jour, par une session réunissant séparément les trois Églises constituantes, en vue d'examiner les documents et remarques devant faire l'objet de vote avant l'unité. Mais le « document 16 » de la 138e session synodale, adopté à l'unanimité par celle-ci, avait clairement préconisé que « les pourparlers du matin » du 30 septembre ne pourraient « pas porter atteinte au vote de l'unité prévu pour l'après-midi. »

L'intention claire, qui mouvait les trois Églises en vue de l'unité, fut présentée en des termes forts lors de cette session charnière de juin, dans le rapport du conseil exécutif. André Julien Pieters (EPB), qui présidait ce dernier, insista particulièrement sur les conclusions concernant les travaux en relation avec l'unité préconisée et espérait :

> *« que notre Église, rapporte le procès-verbal, pourra demain être plus authentiquement l'Église de Jésus-Christ qu'elle ne l'a été jusqu'aujourd'hui. Le but de l'Église c'est d'être le corps du Christ. L'Église est adulte si elle sait prendre ses responsabilités et si elle agit par connaissance, confiance, conviction. L'unité de nos trois Églises, poursuivit-il, est une aspiration qui répond à leur témoignage et la fusion administrative que nous voulons réaliser est la conclusion de cette unité qui existe déjà dans le travail de ces Églises ».*

Malgré l'objection de Monsieur Griffin, selon laquelle « l'Église est en marche, elle n'est jamais adulte », ce rapport fut adopté à l'unanimité[74].

L'assemblée synodale constitutive de l'EPUB du 30 septembre 1978 —dont la liste complète des délégués est fournie en « annexe 2 » à la fin de cette thèse de doctorat— fut

---

[72] Le rapport du groupe de travail « Relations interecclésiastiques », lequel fut adopté lors de cette assemblée, fait mention de cette année : « Dans la présentation du rapport, J. Vogel indique que ce document souligne le problème de continuation de la Fédération des Églises Protestantes de Belgique après la fusion de 1978 », cf. ÉGLISE PROTESTANTE DE BELGIQUE, *Procès-verbal de la 136e session du synode de l'Église Protestante de Belgique tenue à Malines les 18 – 19 et 20 juin 1976*, p. 8 (voir séance du samedi 19 juin 1976, point 3) et passim.

[73] EPUB, *Constitution et discipline*, p. III.8, § 4.

[74] ÉGLISE PROTESTANTE DE BELGIQUE, *Procès-verbaux de la 138e session synodale tenue à Bruxelles du 2 au 4 juin 1978*, p. 1 (voir point « Rapport du conseil exécutif »).

conduite par trois modérateurs issus des trois Églises, à savoir Messieurs Rudolf Kousbroek (Église Protestante de Belgique, EPB), Michel Dandoy (Église Réformée de Belgique, ERB) et Gerrit Mulder (*Gereformeerde Kerken in België*, GKB). Louis Sotiaux (ERB), Jean-Paul Cantineau (EPB) et Jean Tilmant (EPB) en assurèrent le secrétariat. Les délégués étaient inventoriés comme suit : 111 présents sur 126 inscrits venant de l'EPB (88,1 %), 51 présents sur 64 inscrits de l'ERB (79,7 %) et 18 présents sur 18 inscrits des GKB (100 %). Les chefs des délégations à la Commission de contact, Messieurs André Pieters, Wilfred Hoyois et Gerrit Mulder, firent part à l'assemblée synodale constituante des résultats des votes en rapport avec la déclaration d'unité dans leurs Églises respectives. À l'EPB, le vote affirmatif fut « à forte majorité » (le document n'en donne pas le chiffre exact) ; à l'ERB, sur 52 votants, 43 dirent « Oui », 5 « Non » et 4 s'abstinrent. Les GKB firent un vote positif à l'unanimité.

Sur proposition de la Commission de contact, André Pieters fut présenté par Anton C. Koeman (GKB) et Wilfred Hoyois comme candidat au poste de Président du conseil synodal de la naissante Église Protestante Unie de Belgique, pour la période transitoire de deux ans (1979-1980). Il fut élu comme tel par 170 voix favorables sur 173 votants[75]. À son tour, ce dernier présenta les candidatures des Messieurs Wilfred Hoyois et Anton C. Koeman, proposés mêmement par la Commission de contact, comme vice-présidents de l'EPUB pendant ladite période de transition. Ils obtinrent respectivement 164 et 171 « oui » sur 173 voix délibératives. L'assemblée fut, par ailleurs, invitée à approuver par acclamation les nominations faites par les synodes et la *classis* des autres membres du futur premier Conseil synodal de l'EPUB pour cette même période. Furent nommés deux femmes et huit hommes, Mesdames Yvette Lombart-Vanescote et Marijke Van Duyn-Poot, Messieurs Martin Beukenhorst, Marcel Demaude, Arie de Raaf, Léon Rocteur, André Vogel, Paul Espion, Willy Rooze et Franz Van Keymeulen.

Enfin vint le « vote pour l'unité ». Après avoir entonné et fait chanter le cantique « Bénis soit le lien », le Président Pieters lut en français, néerlandais, anglais et allemand la « Déclaration d'unité » suivante :

> *« L'Église Protestante de Belgique, l'Église Réformée de Belgique et les Gereformeerde Kerken in België, voulant répondre ensemble à leur commune vocation pour la gloire du seul Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit et désireuses de mieux servir l'Évangile dans la société d'aujourd'hui, reçoivent comme une grâce de Dieu la possibilité, qui leur est offerte, de s'unir en une nouvelle Église, qui*

[75] Rudolf KOUSBROEK, Gerrit MULDER, Michel DANDOY et Louis SOTIAUX, *Procès-verbal de l'assemblée synodale constituante de l'Église Protestante Unie de Belgique*, p. 1-2, points 6, 7 et 12. André Pieters rempilera avec un deuxième mandat, de 4 ans dès lors, de 1981 à 1984. Mais il ne le terminera pas pour cause de santé.

prend le nom d'ÉGLISE PROTESTANTE UNIE DE BELGIQUE[76] *».*

Puis, le vote se fit par appel nominal des délégués qui, se levant chacun à leur tour, répondirent par « Oui » ou par « Non ». Le vote fut affirmatif à 100 % et la séance levée après une prière d'actions de grâces[77]. Cette prière sera prolongée cinq semaines plus tard.

Le samedi 04 novembre 1978, un culte d'actions de grâces fut organisé à Bruxelles, à l'occasion de la fondation de l'Église Protestante Unie de Belgique. Cette fondation y fut scellée par la signature de la « Déclaration d'unité » ci-dessus et de la « Déclaration de foi », qui est l'article 1er de la Constitution de l'EPUB[78]. Le nouveau corps ecclésial ainsi constitué prit son envol effectif au 1er janvier 1979.

1.6. Conclusion partielle

Ce survol a permis d'avoir une cartographie, aérienne, du nouveau corps ecclésial et de ses composantes, ce dans leurs genèses, développements, centres d'intérêt, notamment en matière de prière, de l'activité missionnaire intra-territorial et extraterritorial etc. Il sera question, dans les lignes qui suivent, d'atterrir et de voir, de près, comment ces visions d'Églises distinctes, leurs ecclésiologies, ont pu faire ménage ensemble pour laisser place à, ou pour forger, l'ecclésiologie de l'EPUB encore à découvrir.

---

[76] EPUB, *Constitution et discipline complète Éd. 2004 avril 2010*, p. III.8 ; SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU PROTESTANTISME BELGE, *Libri symbolici. Livres symboliques de l'Église Protestante Unie de Belgique* (Collection de documents historiques, 5), Bruxelles, Société d'histoire du protestantisme belge, 1978, p. 6.

[77] R. KOUSBROEK, G. MULDER, M. DANDOY et L. SOTIAUX, *Procès-verbal de l'assemblée synodale constituante* (voir note 75), p. 1-2, points 7, 8, 9 et 10 ; Jean-Paul CANTINEAU et Jean TILMANT, *Procès-verbal de la session synodale du 30 septembre 1978*, p. 2.

[78] EPUB, *Constitution et discipline*, Art. 1. « De la Foi de l'Église : – 1. L'Église Protestante Unie de Belgique a pour mission de glorifier Dieu et de confesser son chef Jésus-Christ comme Seigneur et Sauveur du monde. "Dieu a tant aimé le monde, qu'il a donné son fils, son unique, pour que tout homme qui croit en lui ne périsse pas, mais ait la vie éternelle" (Jean 3,16). – 2. Dans la communion de l'Église universelle, elle se reconnaît héritière de ceux qui ont confessé leur foi dans le Symbole des Apôtres, le Symbole de Nicée-Constantinople, le Symbole d'Athanase, la Confession d'Augsbourg, la *Confessio Belgica*, le Catéchisme de Heidelberg et les Vingt-cinq Articles de religion. Elle se place sous l'autorité des Saintes Écritures, qu'elle reçoit par le Saint-Esprit, comme parole de Dieu, règle suprême de sa foi et de sa vie. » Voir aussi SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU PROTESTANTISME BELGE, *Libri symbolici* (voir note 76), p. 8.

Chapitre 2. L'évolution de l'EPUB jusqu'en 2005

2.1. Introduction

Depuis la fondation de l'Église Protestante Unie de Belgique jusqu'en 2005, quatre Présidents se sont succédé. Chacun avec sa personnalité, ils influencèrent d'une manière ou d'une autre les destinées de l'Église. Le premier était le pasteur André Julien Pieters (31/12/1924-29/02/1999). Docteur en théologie et d'origine méthodiste, il fut chef de la délégation EPB (Église Protestante de Belgique) à la commission de contact en vue de l'union. Il participa à l'assemblée synodale constituante de l'EPUB, session du samedi 30 septembre 1978[79]. Autoritaire et épiscopalien du fait de ses origines ecclésiastiques, il a présidé avec prestance le Conseil synodal de l'EPUB de 1979 à 1980 (période transitoire de 2 ans)[80] et de 1981 à 1984 (une fois 4 ans). Mais il interrompit cette dernière mandature pour raison de santé (voir note 75). Son successeur, le pasteur Martin Beukenhorst, venait aussi de la composante EPB. Ce licencié en théologie a été décrit par bon nombre de mes interviewés comme étant fort synodal et un homme au caractère de berger, autant dans sa gestion de l'Église que dans ses rapports avec les collègues pasteurs et ses collaborateurs. Ayant participé activement à l'érection de l'EPUB, il fut membre du premier Conseil synodal pour la période de transition[81]. Il acheva le mandat d'André Pieters avant de rempiler pendant deux mandats successifs de 4 ans chacun : du 1er janvier 1985 au 31 décembre 1992. Le troisième, Daniel Vanescote, détenteur d'une licence en théologie, se distinguait par son caractère de « force tranquille », comme le dirait François Mitterrand. Il prit part aussi à l'assemblée synodale constituante de l'EPUB, où il était délégué de l'Église Réformée de Belgique (ERB). Il y fut désigné par le modérateur Rudolf Kousbroek pour lire en français le texte des Écritures Saintes de la session[82]. Élu Président du Conseil synodal de l'EPUB, il fit trois mandats quadriennaux, 1993-1996, 1997-2000 et 2001-2004. Homme conciliant, travailleur silencieux et profondément pastoral, il a conduit l'EPUB, au tournant de son histoire, menant les débats avec les Églises protestantes du synode fédéral évangélique, jusqu'à la formation,

[79] Cf. R. KOUSBROEK, G. MULDER, M. DANDOY et L. SOTIAUX, *Procès-verbal de l'assemblée synodale constituante* (voir note 75), p. 1, point 6.

[80] Cf. R. KOUSBROEK, G. MULDER, M. DANDOY et L. SOTIAUX, *Procès-verbal de l'assemblée synodale constituante* (voir note 75), p. 1-2, points 7 et 12.

[81] Ce premier Conseil synodal compte deux femmes et huit hommes (voir p. 42 qui en donne les noms).

[82] Aux côtés de Gerard Klaas Geerds (délégué de la Classe belge des *Gereformeerde Kerken*, GKB), désigné comme lecteur néerlandophone. Le texte lu était Éphésiens 4,1-6.

en 2003, du Conseil Administratif du Culte Protestant-Évangélique (CACPE). À son départ, il a laissé une Église qui se questionnait, depuis quelques années déjà, sur ses structures internes, ses ministères, sa place, sa vocation dans un monde qui change, ce à cheval sur le, et en vue du, 21e siècle[83]. Le quatrième, Guy Louis Joseph Liagre, entra dans l'EPUB en tant que desservant en 1980, à Grammont (Geraardsbergen). Il fut consacré pasteur en 1984 à Menen, où il presta pendant 6 ans. Ensuite, il fut pasteur à Bruxelles pendant 15 ans dont une dizaine en qualité de secrétaire puis président de la commission du ministère pastoral. Au niveau des assemblées synodales, il en devint modérateur, vice-modérateur et traducteur-interprète. Depuis 1979, il a participé à toutes les assemblées synodales avant d'être élu, en 2003, pour accéder à la tête de l'Église Protestante Unie de Belgique au 1er janvier 2005[84]. Véritable homme des relations extérieures, ce Docteur en théologie a été fort présent sur la scène internationale, non sans quelque allure carriériste comme le soutient notamment le pasteur Marc Lombard. Il a approfondi à dessein les rapports de l'EPUB avec des Églises ou organisations sœurs tant nationales qu'internationales. Cependant, il travailla peu les relations intérieures de l'EPUB, une Église qui déjà s'effritait selon le constat même du prédécesseur de Liagre au printemps 2004[85] (j'y reviendrai).

Ces quelques considérations historiques liées aux personnages dirigeants prédisent une évolution certaine de l'institution. Mais à leurs côtés se situent les textes qui régissent l'Église dès sa naissance. Il y a eu le temps de leur conception théorique pendant la période de gestation de l'EPUB alors en devenir. Ensuite est venue la vie pratique de cette dernière, au cours de laquelle elle a été appelée à s'essayer dans les schémas dessinés et sur les chemins tracés par ses propres textes. Tout compte fait, ceux-ci seront aussi, par la suite, confrontés à l'épreuve du temps dans une société postmoderne en évolution. Un petit pas en arrière serait utile ici.

---

[83] Belpro n° 446 du 4 février 1997 évoque un thème qui a occupé les assises synodales de 1996, savoir, « L'EPUB en route vers le XXIe siècle, entre réalisme et utopie ».

[84] Il y fera 2 fois 4 ans, 2005-2008 et 2009-2012. Mais il ne terminera pas l'année 2012, ayant décroché le poste de Secrétaire général de l'Alliance Réformée Mondiale, à Genève où il s'est installé dès la fin du premier trimestre de l'année susmentionnée.

[85] Eddy VAN DER BORGHT, *Le ministère en évolution dans l'EPUB : 25 années de recherche pour des structures ministérielles adaptées*, p. 1, texte français (17 pages sur A4) traduit du néerlandais par Marie-Claire VANDOOREN, Marc LOMBART et Daniel VANESCOTE. (Pour le texte néerlandais, voir Eddy VAN DER BORGHT, *Het ambt in beweging in de VPKB : 25 jaar zoeken naar aangepaste ambtsstructuren*, dans Guy LIAGRE (éd.), *Entre préserver et renouveler*, Bruxelles, PRODOC, 2005, p. 33). Son premier *Rapport du Conseil synodal* atteste déjà que le Président Guy Liagre « est souvent absent à cause des visites qu'il effectue dans le pays et à l'étranger », cf. EPUB, *Assemblée synodale 2005. Document 1* [anciennement « *Document B.1* »], p. 8, § 1.9. N.B. : Dans les références qui suivent, tous les procès-verbaux des assemblées synodales ont l'EPUB pour auteur.

Après la première assemblée synodale de l'EPUB, tenue à Bruxelles, du vendredi 16 au samedi 17 novembre 1979, le Président André J. Pieters adresse, le 26 novembre de la même année, une lettre « aux présidents et aux membres des bureaux des assemblées de district » et « pour information : aux membres du Conseil synodal ». Dans ce courrier, il constate quelques balbutiements du début, au point de vue organisationnel. Il y présente ensuite des remèdes proposés par le Conseil synodal notamment concernant la durée des mandats des délégués des districts à l'assemblée synodale, les convocations aux assemblées synodales, les listes des délégués auxdites assemblées synodales. Je développe ces préoccupations succinctement ci-après, pour en donner une idée.

Quant à la durée des mandats des délégués des districts à l'assemblée synodale, la discipline (art. 9/3.4) la fixe à deux ans. Mais le Conseil synodal constate que cette durée, particulièrement en ce premier exercice, demande quelque aménagement, eu égard aux délégués élus par chaque district en octobre 1979. Le Conseil synodal note que ceux-ci resteront en fonction en vue de l'assemblée synodale ordinaire de 1980 et des sessions ajournées ou extraordinaires éventuelles précédant la session ordinaire de l'automne 1981, de sorte à excéder les deux ans réglementaires.

Les convocations aux assemblées synodales ! Même si c'est le Conseil synodal qui, « selon l'art. 27/1.2 de la Discipline[86] », convoque les assemblées synodales, il restait, néanmoins, à déterminer les destinataires desdites convocations. La réflexion conduit à les adresser aux délégués aux assemblées synodales. Mais, pour éviter au Conseil synodal l'écueil de contourner les districts et les Églises locales desquels sont issus ces délégués, ledit Conseil synodal s'assigne d'envoyer par la même occasion : 1° aux assemblées de district « toute la correspondance (invitations, programme, etc. …) ainsi que tous les documents figurant à l'ordre du jour de l'assemblée synodale », et 2° aux consistoires et aux responsables des ministères spécialisés[87], les documents figurant à l'ordre du jour de l'assemblée synodale.

---

[86] Au point de vue de la terminologie, il apparaît ici que le Président du Conseil synodal de l'EPUB utiliserait le terme « Discipline » indistinctement et de façon générique pour désigner le recueil *Constitution et disciple* de l'Église Protestante Unie de Belgique. Ce recueil est constitué, sur chaque double page, de deux parties en regard l'une de l'autre : l'une (page de gauche) reprend les textes de « Constitution » concernant des articles donnés, et l'autre (page de droite) celles de « Discipline » au sujet des mêmes articles. En réalité, la référence « art. 27/1.2 », à laquelle fait allusion M. Pieters, renvoie à la partie « Constitution » (aussi bien dans la version de *Constitution et discipline* des origines à 2004 que dans celle de l'édition « 2004 avril 2010 ») plutôt qu'au même article de la partie « Discipline ». Cette dernière partie (discipline art. 27/1.2) stipule seulement : « Une session extraordinaire de l'assemblée synodale, doit être convoquée dans les trois mois de la demande. »

[87] Depuis les origines jusqu'à l'assemblée synodale de 2003, les responsables des ministères spécialisés étaient : « a) les inspecteurs de l'enseignement religieux protestant dans les établissements scolaires officiels, b) le recteur de la Faculté universitaire de Théologie protestante de Bruxelles, c) l'aumônier en chef du culte protestant des forces armées ; d) l'aumônier national de l'aumônerie protestante des établissements pénitentiaires » (dès l'assemblée synodale 1994) ; et « e) les responsables de tout ministère spécialisé qui pourrait être jugé utile à la vie de l'Église Protestante Unie de Belgique », cf. Discipline art. 36. Mais dès l'assemblée synodale 2003, cet

Pour ce qui est des listes des délégués, celle dressée par le Conseil synodal pour la première assemblée synodale, sur base des renseignements recueillis, comportait beaucoup de vides. Les districts ont été dès lors appelés à y remédier, en complétant les listes avec les noms et adresses des délégués effectifs et de leurs suppléants.

Ces quelques aménagements donnés ci-dessus à titre d'exemple, ainsi que l'aperçu succinct des figures dirigeantes, annoncent une série de changements. À côté de ces facteurs, il conviendra d'ajouter les rôles qu'ont joués différents acteurs au niveau local et supra-local (district, national), via des réflexions et des actions allant dans le sens du changement, au cours de l'évolution de l'Église Protestante Unie de Belgique jusqu'en 2005, période qui nous concerne. À présent, un regard sur les textes fondateurs s'impose.

2.2. Évolution de *Constitution et discipline* de l'EPUB jusqu'en 2005

2.2.1. La *Constitution et discipline* et ses modifications

Les années qui ont précédé la création de l'Église Protestante Unie de Belgique ont servi à passer au crible tous les articles de *Constitution et discipline*, à l'époque appelée *La constitution et la discipline*[88]. Après la réalisation de l'union, la nouvelle Église, en marche, l'a revue plusieurs fois par des mises à jour. Jusqu'en 2005, huit mises à jour sont répertoriées. Certaines enrichissaient des articles donnés, soit en les reformulant soit en les élargissant. D'autres les supprimaient et les remplaçaient par de nouveaux, amplifiés ou réduits selon les besoins. On distingue globalement les éditions 1978 (émanation du travail de la commission de consultation), 1994 et, jusqu'à la période qui nous concerne, « 2004 avril 2010 » (nom donnée à cette version).

Ainsi, comparaison faite des différentes tables des matières de *Constitution et discipline* au cours de son évolution, et compte tenu d'insertions ou de remplacements de pages du recueil

---

article, revu, ne se résume plus qu'à « a) le recteur de la Faculté universitaire de théologie protestante de Bruxelles », et « b) les responsables de tout ministère spécialisé qui pourrait être utile à la vie de l'Église Protestante Unie de Belgique. (A.S. 2003) »

[88] Voir, par exemple, ÉGLISE PROTESTANTE DE BELGIQUE, *Procès-verbal de la 136e session du synode de l'Église Protestante de Belgique* (voir note 72), p. 11, point « Document 3 A et B : Commission de la constitution et de la discipline » ; ÉGLISE PROTESTANTE DE BELGIQUE, *Procès-verbaux de la 138e session synodale* (voir note 74), p. 3-5, point « Document 15 : Constitution et discipline ». Il faut, cependant, noter que la notion distincte de « la constitution » et de « la discipline » va quand même revenir dans certains articles, dans la mesure où on se réfère à l'une ou à l'autre au sein du désormais recueil *Constitution et discipline* de l'EPUB. Voir, à titre d'exemple, Constitution art. 39.1/1 ; 39.2/1.1.a ; Coutumier de l'Église, document D.12.7, « Lettre d'appel », p. 1. Qu'il s'agisse du titre ou des notions prises distinctement, la « constitution » a le sens de « charte, textes fondamentaux qui déterminent le gouvernement », ici, de l'Église (voir *Le nouveau petit Robert*, p. 525). Pour sa part, la « discipline » fait référence à « la vie du disciple », cf. L. SCHÜMMER, *L'autorité des synodes* (voir note 21), p. 33.

au fur et à mesure, divers changements sont notables. Par exemple, dans la partie intitulée « Première division : principes généraux, articles 1 à 10 », l'édition 1978, dont l'article 4[89] (lui-même revu notamment par les mises à jour 6 et 7) s'arrêtait à Discipline art. 4.6, voit cet article 4 augmenté des Discipline articles 4.7, 4.8, 4.9 et 4.10 successivement par le Conseil synodal du 12 avril 1980, les assemblées synodales 1991, 1993, l'édition 1994, les assemblées synodales 1997, 1999 et 2000 (mises à jour 8). La deuxième division, « Des Églises locales et des annexes, articles 11 à 18 », voit l'article 12 de la discipline[90] (CC. 1978, CS. 29.8.1980, éd. 1994) se métamorphoser. Les mises à jour 2 (AS 1995) lui augmenteront textuellement l'article 12.2/2. Tout Discipline art. 12 s'arrêtait à 12.4/3.e dans l'éd. 1994. Il sera élargi, par les mises à jour 8 et dans l'éd. 2004 avril 2010, jusqu'à l'article 12.5. Discipline art. 18 (« De la reconnaissance par les pouvoirs publics »), éd. 1994, sera amplifié çà et là par l'AS 2003 (éd. 2004 avril 2010) en ses points 18.1, 18.7/1, 18.8/1.

En ce qui concerne la troisième division, « Des assemblées de district, articles 19 à 24 », les AS 1999/2003 vont modifier Discipline art. 19[91] paru dans l'éd. 1994, ainsi que dans les mises à jour 4 à 7 et les mises à jour au 1er janvier 1999, au 1er janvier 2000 et au 1er janvier 2001. Le texte introductif passera de : « Les districts sont composés des Églises locales suivantes », tout court, à :

> *« Les districts sont composés des Églises locales suivantes. Lorsqu'à la suite d'une décision synodale, le statut d'une Église locale se trouve modifié, la modification sera automatiquement reprise dans le texte de la Discipline, sans qu'il soit besoin de se prononcer formellement sur le texte amendé. »*

Quant au contenu de cet article (comme il reprend le nom de chaque Église locale d'un district donné), il est malléable d'après le nombre d'Églises qui augmentent ou diminuent au sein des districts. Ainsi, selon Discipline art. 19 éd. 1994, le district Hainaut occidental (cf. Discipline art. 19, point 1) passe de 22 communautés locales + 1 annexe, à 20 + 1 annexe en 2003. Le district Hainaut oriental-Namur-Luxembourg (voir Discipline art. 19, point 2), riche de 16 Églises locales + 1 annexe (éd. 1994), perd une Église en 2003. Avec ses 14 Églises locales et 1 annexe, le district de Liège (point 3) garde le *statu quo*. Le Brabant francophone (point 4) passe de 17 à 18 communautés ecclésiastiques. Flandres occidentale et orientale (point 5) restent inchangées avec leurs 17 lieux de culte. Anvers-Brabant-Limbourg (point 6) perd deux lieux cultuels (15 au lieu de 17) mais garde ses 2 annexes.

---

[89] Constitution & Discipline art. 4 : Des ministères de l'Église.

[90] Constitution & Discipline art. 12 : De la direction de l'Église locale.

[91] Constitution & Discipline art. 19 : De la subdivision des districts.

Au sujet de la composition de l'assemblée de district (art. 20), la constitution (éd. 1994) qui, entre autres, retenait comme participants ayant voix délibérative « 3 délégués de l'enseignement religieux protestant, dont un inspecteur et deux enseignants plein-temps (primaire et secondaire), dont au moins un laïc », n'en retient plus, en 2003, qu'« 1 délégué de l'enseignement religieux protestant, faisant partie de l'EPUB » (Constitution art. 20 a)). L'art. 21, qui traite « de la compétence de l'assemblée de district », voit grossir son point 21.1.d. L'éd. 1994 stipulait : « Elle forme ses commissions nécessaires à la vie régionale et en fixe les compétences ». L'AS 2003 quant à elle, le fait précéder d'un paragraphe 21.1.d) 1 formulé comme suit : « Elle présente des candidats tant pour les coordinations nationales et communautaires que pour les différentes commissions et groupes de travail » ; et rejette au 21.1.d) 2 intégralement le premier libellé qu'elle introduit par « En outre, … ». Son pendant Discipline art. 21.1 de l'éd. 1994 se trouve complètement remodelé. De : « Elle veille à la mise en place d'une commission des Établissements hospitaliers et des Maisons de repos et en détermine le mandat », il devient 21.1.d) 1 : « Elle veille à la mise en place d'un groupe de travail des établissements hospitaliers et des maisons de repos et en détermine le mandat » et 21.1.d) 2 : « Lorsque certaines actions sont entreprises ou des décisions préparées qui rejoignent le mandat d'une coordination nationale ou communautaire, elle informera à temps la coordination concernée. (A.S. 1985/2003) (A.S. 1994) (Màj 8) »

Pour ce qui est de Constitution article 21.2, l'alinéa « c[92] » de l'éd. 1994 disparaît du texte de l'AS 2003, de sorte que ce dernier ne comporte plus que 4 points au lieu de 5 précédemment. Mais une note, déjà présente dans l'éd. 1994, lui est adjointe aussitôt :

> *« N.B. Le contenu de cet article n'a pas été épuré dans l'intention de soumettre à l'assemblée synodale, un texte entièrement renouvelé. Par contre, sont modifiés (provisoirement), en vue de l'harmonisation, le titre ainsi que la numérotation des différents paragraphes. (Mises à jour 8.) »*

Cette remarque montre, ici et ailleurs, que *Constitution et discipline* est en marche. Les modifications arrêtées dans une édition ou des mises à jour sont de l'ordre du « provisoire », jusqu'à ce qu'une nouvelle situation vienne interpeller l'Église dans son développement.

Relativement au fonctionnement de l'assemblée de district (Constitution & Discipline art. 22, éd. 1994), il est entièrement révisé et enrichi par les mises à jour 3 (AS 1996). Constitution article 24 de la même édition traite « de la compétence du conseil de district » et se trouve remplacé par les mises à jour 4 et l'AS 1997. Remarquons ici que l'art. 24.5, qui n'existait pas dans l'édition 1994, définit les rapports de surveillance qu'exerce le conseil de

[92] Constitution art. 21.2.c : « elle désigne les pasteurs consulents en accord avec les consistoires d'Églises vacantes ».

district envers les proposants, tout en le mettant en relation avec Discipline art. 4.5/13.a.[93] Or une remarque y afférente (note 1 du texte) stipule à juste titre que « l'article 4.5/13.a. a été modifié » —en effet, il a tout simplement disparu des mises à jour 6 où l'article s'arrête à 4.5/12—, de sorte que le présent art. 24.5 est un « article à revoir », conclut-elle. Cette note vient corroborer le constat fait ci-dessus d'une *Constitution et discipline* non définitive et d'une Église toujours en marche.

La quatrième division s'occupe « de l'assemblée synodale, articles 25 à 30 ». D'une part, Discipline art. 26 (« Compétence de l'assemblée synodale »), éd. 1994, et, d'autre part, Discipline art. 27 (« Convocation et fonctionnement de l'assemblée synodale ») (Màj. 1 et 2), de même que Discipline art. 28 (« Composition du Conseil synodal ») AS 1993, éd. 1994, sont remplacés, remodelés et augmentés par les mises à jour 8. Constitution article 29 décrit les questions « de la compétence du Conseil synodal ». Il se voit remplacé par les mises à jour 8, alors que son pendant, Discipline art. 29, page vierge, est étoffé par ces mêmes mises à jour. L'article 30 de la constitution (même édition) est lui aussi remplacé, moyennant aménagements, par celui des mises à jour 8, sous le même thème « du Président du Conseil synodal ». Ainsi Constitution article 30.3 (éd. 1994) portait-il : « Le Président du Conseil synodal, ou, le cas échéant, un membre du Conseil synodal dûment mandaté par celui-ci, représente l'Église Protestante Unie de Belgique auprès des pouvoirs publics. » Eu égard au CACPE qui naissait, l'AS 2003 refoule cet alinéa au 30.4 et le remplace par un 30.3 formulé comme suit : « Il est d'office membre du Conseil Central du CACPE. Conjointement avec le Président du Synode Fédéral des Églises Protestantes et Évangéliques en Belgique (SF) il assure la coprésidence du Conseil Central. » De même l'ancien art. 30.4 (éd. 1994) : « Il porte le titre de "Président du Synode" dans ses relations avec les pouvoirs publics », devient 30.5 remodelé : « Il porte le titre de "Président du Synode de l'EPUB" dans les relations avec le CACPE et les pouvoirs publics. (AS2003) ». L'édition 2004 avril 2010 garde les mêmes textes mais prend soin d'y remplacer les sigles « CACPE » et « EPUB » par les mots que ceux-ci abrègent : « Conseil Administratif du Culte Protestant et Évangélique » et « Église Protestante Unie de Belgique ».

Suit la cinquième division, traitant « du rassemblement national, article 31 ». Les mises à jour 1 (AS 1994 et éd. 1994) demeurent maintenues. L'article 32 (« De la mission du rassemblement national »), resté vide tant dans la partie « Constitution » que dans la partie

[93] Discipline art. 4.5/13.a : « Le directeur initie le proposant à la pratique du ministère pastoral. Il le rencontre chaque semaine pendant plusieurs heures. Il établit avec lui un programme de travail pour la semaine qui suit, en tenant compte des demandes de la commission. Il procède aussi à une évaluation du travail effectué la semaine précédente » (éd. 1994).

« Discipline » et, par ailleurs, l'article 33 « Du fonctionnement du rassemblement national », étoffé dans la rubrique « Constitution » et sans texte dans celle « Discipline », sont supprimés dans l'édition « 2004 avril 2010 ».

En ce qui concerne la division 6, « Des relations de l'Église Protestante Unie de Belgique avec les pouvoirs publics, articles 34 à 36 », ces articles de l'édition 1994 ont été reformulés par les mises à jour 8. La division 7 traite des « Dispositions spéciales, articles 37 à 41 ». L'article 37 est consacré aux modifications aux statuts d'une Église locale, lesquelles ne sont possibles qu'avec l'accord de cette dernière. Le texte de l'édition 1994 est maintenu de même que pour l'article 38 « De la retraite ». L'article 39 de constitution et de discipline, traitant « Des droits de recours », voit la rédaction de l'éd. 1994 remplacée par celle des mises à jour 8 en certains endroits. Ainsi, sous Constitution article 39.1, le paragraphe 39.1/1 stipulait : « Chacun des corps responsables de l'Église Protestante Unie de Belgique[94] peut demander la vérification de la conformité à la constitution et à la discipline de l'Église, ainsi qu'aux lois de l'État, de tous actes, règlements ou décisions émanant de ces corps responsables. ». L'A.S. 2003 y insère, entre « … la discipline de l'Église, … » et « … ainsi qu'aux lois de l'État… », la mention « … aux statuts du CACPE, … ». Discipline art. 39.2/2.5 (1994) est affecté de la même insertion par l'A.S. 2003 entre « … une question de conformité à la constitution et discipline de l'Église Protestante Unie de Belgique », et « … ou aux lois de l'État ». Ici comme là, l'éd. « 2004 avril 2010 » à son tour libelle le sigle CACPE en toutes ses lettres. Discipline art. 40 (« Des Églises affiliées ») voit son point 40.6[95] disparaître de l'édition 2004 avril 2010.

Intitulée « Mandat des commissions », la division subséquente n'a pas de numéro. Elle comprend les parties ci-après. « Secteur I – Ministère et Pastorale ». Sous cette rubrique, l'édition 1994 est recadrée, en 2003, dans le nouveau contexte du CACPE. Tombent dès lors sous la compétence de cette institution : la commission de l'aumônerie militaire, la commission de l'aumônerie des établissements pénitentiaires, la commission de l'aumônerie des établissements hospitaliers et des maisons de soins et de repos, les commissions de la radio-TV : APRT et PRT, la commission pour l'enseignement religieux protestant, la

[94] Ici, l'article renvoie lui-même à la note explicative ci-après de bas de page : « Les corps responsables de l'Église Protestante Unie de Belgique sont les conseils d'administration, consistoires, assemblées d'Église, conseils de district, assemblées de district, Conseil synodal, assemblée synodale, ainsi que les commissions. »

[95] Discipline art. 40.6 : « Cette convention est rédigée suivant un modèle accepté par l'assemblée synodale et jointe à la constitution et à la discipline, comme annexe. Cette convention est signée, de la part de l'assemblée synodale par le Président du Conseil synodal et les membres de la commission désignée à l'article 3 [entendre alinéa 3 de cet art. 40 ? en effet, l'art. 3 de *Constitution et discipline* ne dit rien en rapport avec cette thématique !] et d'autre part, par trois représentants par l'Église postulante », éd. 1994.

commission des migrants. À part ces déplacements, l'essentiel des textes est resté comme avant.

Cependant, toute cette division « Mandat des commissions » n'est plus reprise dans l'édition 2004 avril 2010. Elle n'y figure que dans la table des matières[96] ! Cela donne lieu de se demander s'il s'agit, oui ou non, d'un oubli. En pratique, malgré les réflexions sur la restructuration des commissions —sujet qui sera développé un peu plus loin dans cette thèse— ces dernières sont restées toujours opérationnelles, avec leurs libellés et leurs mandats parfois revus. En plus, sous le secteur I (« Ministère et pastorale »), le point C.I.4. « Commission de l'aumônerie des Établissements hospitaliers » (formulation de l'éd. 1994) a disparu de la table des matières et des pages de *Constitution et discipline*, laissant un trou persistant entre C.I.3 et C.I.5. Dans une lettre non datée émanant du Bureau du synode, la commission Constitution et Discipline écrit : « Mises à jour. Nous vous prions de trouver sous ce pli les mises à jour n° 1 (mises à jour 1)[97] ». Le lecteur y voit une liste d'articles ou d'items à « insérer », puis, à « remplacer » et, enfin, une rubrique « à supprimer ». Cette dernière comprend la « commission C.I.4. ». Mais en pratique, ladite commission a continué d'exister et même de s'élargir, en passant par l'AS 2003. Dès 2002, elle est tombée, comme susdit, sous la responsabilité du CACPE en devenir, où elle fait désormais partie des « Commissions de travail » par distinction d'avec les « commissions d'avis », et se voit nommer : « Aumônerie des établissements hospitaliers et des maisons de soins et de repos »[98]. Cependant, il est à noter que les autres commissions passées tout aussi sous le giron du CACPE restent quand même reprises dans les différentes tables de matières proposées et au sein du contenu de *Constitution et discipline* (éd. 1994, AS 2003) ainsi que dans la table des

[96] Elle y apparaît sous la configuration ci-après, que je reprends librement en prose. Secteur I – Ministère et pastorale : Commission du ministère pastoral (C. I.1) ; Commission de l'aumônerie militaire (C. I.2) ; Commission de l'aumônerie des Établissements pénitentiaires (C. I.3) ; Commission pour la formation pratique des croyants (C. I.5) ; Assemblée générale de la Faculté de Théologie protestante de Bruxelles (C. I.6) ; Église et Faculté de Théologie protestante (C. I.7) – (MàJ.7). Secteur II – Réflexion théologique et dialogue : Commission Église et théologie (C. II.1) ; Commission liturgique (C. II.2) ; Commission pour les relations entre Christianisme et Judaïsme (C. II.3) ; Commission Christianisme et Islam (C. II.4) ; Commission Église et politique, paix et justice (C. II.5). Secteur III – Témoignage et information : Commission missionnaire (C. III.1) ; Commission d'évangélisation C. III.2) ; Commission des média (C. III.3). Secteur IV – Pédagogie, catéchèse, jeunesse : Commission de l'enseignement religieux protestant (C. IV.1) ; Commission de catéchèse des enfants et des adolescents (C. IV.2) ; Commission de jeunesse (C. IV.3). Secteur V – Diaconat : Commission pour le diaconat paroissial (C. V.1) ; Commission Église et coopération au développement (C. V.2) ; Commission des Migrants (C. V.3) ; Commission des projets (C. V.4) ; Commission Solidarité protestante (C. V.5). Secteur VI – Organisation et gestion : Commission d'examen (C. VI.1) ; Commission des nominations (C. VI.2) ; Commission de vérification (C. VI.3) ; Commission des finances (C. VI.4) ; Commission de la Constitution, de la Discipline et des règlements (C. VI.5) ; Conseil juridique (C. VI.6) – (MàJ.7).

[97] D'après une évidence trouvée au bas du texte normatif relatif à la commission C.I.3., deux parenthèses qui se suivent : « (A.S. 1994) (Màj.1) », il y a lieu de conjecturer que l'année de cette Màj. 1 pourrait être 1994 ou bien que l'indication signifierait « Màj. 1 faites subséquemment à l'A.S. 1994 ».

[98] Voir à ce sujet © CACPE 2002-2008, en ligne : http://www.cacpe.be/index.php?page=commissions (consulté le 06 juin 2012).

matières de l'édition 2004 avril 2010. Les raisons de cette disparition totale de la commission dont question ici, malgré qu'elle ait continué à être opérationnelle, restent non élucidées.

Intéressons-nous quelques instants à l'aspect structurel de même qu'au contenu de la présente division « Mandat des commissions » !

Décrivant le secteur I, « Ministère et pastorale », les paragraphes C.I.1. « Commission du ministère pastoral », C.I.2. « Commission de l'aumônerie militaire », C.I.3. « Commission de l'aumônerie des établissements pénitentiaires », C.I.4. « La commission de l'aumônerie des établissements hospitaliers et des maisons de soins et de repos », C.I.5. « Commission pour la formation pratique des croyants », C.I.6. « Assemblée générale de la Faculté Universitaire de Théologie Protestante de Bruxelles », C.I.7. « Église Protestante Unie de Belgique et Faculté Universitaire de Théologie Protestante », comportent tous la même structure, avec un point « Mandat » doté d'un nombre d'articles inchangés depuis l'édition 1994. Puis vient le « Secteur II – Réflexion théologique et dialogue ». La même ossature est notée. On y distingue les points C.II.1. « Commission Église et théologie », C.II.2. « Commission liturgique », C.II.3. « Commission pour les relations entre Christianisme et Judaïsme », C.II.4. « Commission Christianisme et Islam », et C.II.5. « Commission Église et politique, paix et justice ». Le « Secteur III – Témoignage et information » suit le même schème. Y sont développés les paragraphes C.III.1. « Commission missionnaire », C.III.2. « Commission d'évangélisation » et C.III.3-4 (Màj. 6) devenu tout simplement C.III.3 (éd. 2004 avril 2010) tout en gardant la même titulature : « Commission des médias ». En ce dernier point, l'article 6 de l'édition 1994, établi sur base des conclusions des AS 1986 et 1987, est augmenté par celles de l'AS 1999 reprises dans les mises à jour 6. Ainsi les organismes associés, selon l'édition 1994, se limitaient-ils à : « A.P.R.T. – P.R.T. – BELPRO – DE STEM – OPEN POORT – INFO. » En 1999, ils sont distingués par section : section francophone (A.P.R.T. – BELPRO – INFO, PROTESTANET) et section néerlandophone (P.R.T. – P.R.O. – BELPRO – PROTESTANET – DE OPEN POORT – INFO). Le « Secteur IV – Pédagogie, catéchèse, jeunesse » comporte trois paragraphes, C.IV.1. « Commission de l'enseignement religieux protestant », C.IV.2. « Commission de catéchèse des enfants et des adolescents », et C.IV.3. « Commission de jeunesse », qui respectent la même structure « Mandat » suivi d'articles dotés ou non d'alinéas. Le « Secteur V – Diaconat » recouvre 5 paragraphes. C.V.1. « Commission pour le diaconat paroissial », C.V.2. « Commission Église et coopération au développement », C.V.3. « Commission des Migrants », C.V.4. « Commission des projets » et C.V.5. « Commission Solidarité protestante ».

Enfin le « Secteur VI – Organisation et gestion » ! Il comprend C.VI.1. « Commission d'examen », C.VI.2. « Commission des nominations », C.VI.3. « Commission de vérification », C.VI.4. « Commission des finances », C.VI.5. « Commission de la Constitution, la discipline et des règlements »[99] et C.VI.6. « Conseil juridique ».

Au demeurant, depuis l'éd. 1994 de *Constitution et discipline* de l'EPUB, certains textes de cette division sont restés inchangés tandis que d'autres ont connu des modifications ou vu le jour chemin faisant. Le libellé d'une commission susdite (la C.I.4.) a été supprimé. Pour leur part, les textes reçus à l'AS 1979 (édition ci-dessus) et conservés comme tels sont ceux des commissions C.I.1., C.I.6., C.II.1, C.II.2., C.III.1., C.III.2., C.VI.1. et C.VI.5. Les commissions suivantes, actées à l'AS 1979 (même édition), ont eu leurs textes respectifs révisés en 1980. Il s'agit de C.I.2., C.VI.3, C.VI.4. et C.VI.6. Des trois commissions ci-après reçues à l'AS 1979, deux ont été modifiées en 1982 (C.II.4. et C.II.5.) et une en 1983 (C.VI.2.). Dans ce dernier cas, son mandat a été modifié en son article 1, alinéa 2 et, par une note de bas de page, s'est vu réputer « à revoir », donc rester provisoire[100]. Les libellés normatifs suivants ont été actés à l'AS 1980 et sont restés tels quels depuis l'édition 1994. Ce sont ceux des commissions C.I.5., C.II.3., C.IV.1., C.IV.2., C.IV.3. et C.V.1. Celui de la C.V.3., acté lors de la même assemblée synodale, a été révisé successivement par les AS 1986 et 1987 ; celui de la C.V.4., en 1983 et 1994 ; celui de la C.V.5., en 1983 ; et le texte de la commission C.V.2. —même AS 1980, même éd. 1994— a été augmenté par les mises à jour 2 et par l'AS 1995. Les articles de la C.III.3-4, devenue plus tard la susmentionnée C.III.3., ont été adoptés par l'AS 1986 et révisés par les AS 1987 et 1999 et par les mises jour 6. Ceux de la commission C.I.3. ont été adoptés par l'AS 1994 et révisés par les mises à jour 1.

---

[99] Remarque typologique : quant à la formulation de ce point C.VI.5, la table des matières de l'édition 1994 et celle de l'édition 2004 avril à 2010, ainsi que leurs différentes mises à jour, le présentent sans ponctuation entre les deux premiers groupes mots-clés (« de la Constitution » et « de la Discipline »), comme suit : « Commission de la Constitution de la Discipline et des règlements ». Mais plus loin dans le développement, ce titre voit introduire une virgule après le mot « Constitution », comme repris ci-dessus. Bien plus, la préposition « de » (dans « de la Discipline ») présente dans lesdites tables de matières disparaît du titre susmentionné. Sur le plan sémantique, cette différence est susceptible de conduire à des interprétations ambiguës, notamment : (1) selon les tables des matières, il s'agirait d'une commission chargée de constituer la Discipline et les règlements. Mais le fait que le mot « Constitution » commence par une majuscule pourrait indiquer que la commission a pour mission la Constitution même, la Discipline et les règlements, si ce n'est que l'absence de ponctuation vient mettre à mal cette compréhension. (2) selon le libellé de ce point plus loin dans le corps du volume *Constitution et Discipline*, la commission aurait bien cette triple charge à cause de la virgule susmentionnée, et l'omission de la préposition « de » devant « la Discipline » serait un fait de l'oubli. L'AS 2000, en son document B.1 annexe 1d (p. 2), semble, peut-être à dessein, rectifier le tir en gardant la susdite virgule et en faisant réapparaître la préposition « de » comme cité ci-après : « C.VI.5 Commission de la Constitution, de la Discipline et des règlements ».

[100] « La commission de candidature a pour mandat : (…) de vérifier l'éligibilité de chaque candidat (Cf. Discipline art. 9/3.5 à 8 ; art. 26.8 et constitution art. 27.3/2). » Suit ici une note « à revoir » (cf. *Constitution et discipline*, C.VI.2., art. 1/2).

Alors vient la division, aussi sans numéro, intitulée « Coutumier de l'Église ». Elle comporte quatre sous-divisions : « Ministères dans l'Église », « Des relations au sein de l'Église », « Relations interecclésiastiques » et « Églises locales et annexes ».

Après le trou laissé par le sujet précédent, cette partie est reprise dans l'édition « 2004 avril 2010 ». D'une manière générale, l'édition 1994 fait autorité dans les matières portant sur le « statut du pasteur (M/F) »[101], le « pastorat féminin » (AS 1979) (D.4.1.2), les « recyclages pastoraux : directives » (D.4.1.3), le « proposanat : directeur de proposanat, ébauche de son profil » (D.4.1.4), le « proposanat : schéma du rapport de proposanat par le proposant pour la rédaction de son rapport » (D.4.1.6) et le « proposanat : schéma de rapport du directeur de proposanat (D.4.1.7). Le document D.4.4 (Màj. 8) traite de « l'Église Protestante Unie de Belgique et la Faculté Universitaire de Théologie protestante de Bruxelles ». L'« encadrement du vicariat » (D.4.5) est retenu d'après la mise jour 7. Pour sa part, l'« inscription au rôle pastoral » (D.4.6.1) garde le texte de l'édition 1994.

La partie « Des relations au sein de l'Église » comporte une série d'articles de « règlement en cas de situation conflictuelle dans les paroisses » (D.6.1 et D.6.2)[102]. La sous-division subséquente est consacrée aux relations interecclésiastiques (D.8.1), et se décline d'après le texte de l'édition 1994. Y est traitée tout d'abord la « déclaration de reconnaissance interecclésiale du baptême ». Cette dernière lie en la matière la *Deutschsprachige Evangelische Gemeinde in Belgien*, l'Église catholique romaine de Belgique, l'Église protestante de Belgique, l'Église réformée de Belgique et la *Gereformeerde Kerken in België*. Ce document est signé par les professeurs Dr. A. J. Pieters, et Dr. J. Vercruysse, s.j., Présidents de la commission. Ils concluent en ces mots :

> *« Au terme de son travail, la commission exprime sa profonde gratitude envers Dieu, le Père de Notre Seigneur Jésus-Christ, le Père de miséricorde et le Dieu de toute consolation (2 Corinthiens 1,3), qui nous a réunis pour cheminer ensemble. Que Dieu donne croissance à l'œuvre entreprise ! »*

Ensuite, le document D.8.2 « Concorde entre Églises issues de la Réforme en Europe : concorde de Leuenberg » y est établi d'après les mises à jour 5 et compte 49 articles. Suit la « Confession de foi de Belhar » (D.8.3) aussi selon les mises à jour 5. Le document D.8.4, achevé le 16 janvier 1990, porte sur la « Concertation d'Églises chrétiennes en Belgique » et a été revisité par les mises à jour 8.

---

[101] Cf. Coutumier, D.4.1 : il traite de l'engagement, de la vocation tardive, des prestations, de la formation continue, des congés, du remplacement, du changement d'affectation, de l'évaluation, des pensions, de la déontologie et de la discipline.

[102] D.6.1 développe les thèmes suivants : 1. Pour le bien commun ; 2. De la responsabilité du district et de son conseil ; 3. De la médiation ; 4. Procédure à suivre par le Conseil synodal (cf. AS 1996). D.6.2 est consacré à la « procédure pour le traitement d'une plainte formelle en cas d'abus sexuel » (Màj. 8).

La sous-division « Églises locales et annexes » de l'édition 1994 se voit nommer par l'édition 2004 avril 2010 « Paroisses locales et annexes ». Elle traite, là et ici, des « vacances pastorales ». Le D.12.1 « Vacance pastorale » est établi sur base du Conseil synodal du 12 septembre 1981 et reformulé selon les mises à jour 2. Le D.12.2 « *Vade-mecum* Consulence », lui aussi suit les mises à jour 2. Il indique quand faire appel à un pasteur consulent et le rôle de ce dernier. Le remboursement des frais du pasteur consulent et les demandes de frais de vacature y sont décrits, tels que décidés en AS 1990. Le document D.12.3 traite exclusivement des frais de vacature, selon la décision de l'AS 1991. Quant à la vacance pastorale (D.12.4), les directives sont données pour l'élection d'un pasteur (CS 12 septembre 1981, Màj. 2). Ce document est suivi d'un formulaire référencé D.12.5 « Vacance pastorale : Église protestante Unie de Belgique, procès-verbal de l'assemblée de… pour l'élection d'un pasteur ». Il sert de modèle aux Églises locales en vue d'établir un PV à transmettre au Conseil synodal. Il n'a pas connu d'autres modifications depuis le Conseil synodal du 29 août 1980 et les mises à jour 2. Un autre formulaire, le D.12.6 reste aussi inchangé depuis les mêmes mises à jour. Il s'intitule « Vacance pastorale : Église Protestante Unie de Belgique, procès-verbal des assemblées d'Église de… et de …, pour l'élection d'un pasteur » et concerne deux communautés ecclésiastiques qui, en présence d'un consulent, élisent un pasteur. Le modèle suivant, le D.12.7[103], est une lettre d'appel du consistoire adressée à un pasteur élu par l'assemblée d'Église. Son texte n'a pas été revisité depuis le CS 12 septembre 1981 et lesdites Màj. 2. Le formulaire modèle D.12.8 est une annexe à la lettre d'appel. Il est établi par le consistoire à l'attention du pasteur élu, et lui définit, sur une page, les attentes de l'Église tant au niveau local qu'au niveau supra-local et du dialogue avec la société. Son texte est aussi reçu sans changements depuis les mêmes mises à jour et le même Conseil synodal. Pareillement inchangés sont les modèles D.12.10, D.12.11 et D.12.12. Le premier communique au président du Conseil synodal l'acceptation de l'appel adressé au pasteur élu. Le second sert de certificat de consécration pastorale et le troisième, d'attestation d'installation de pasteur. Le D.12.13 (toujours Màj. 2) est un honorable « Acte de démission par le consistoire » à l'endroit d'un pasteur. Pour communiquer cette démission au Président du Conseil synodal et à celui du conseil de district, le D.12.14 l'exprime sur un modèle émanant du Conseil synodal du 12 septembre 1981 et revisité par les mises à jour 4. Afin de rendre compte de la nomination d'un consulent, l'Église vacante utilise le formulaire modèle D.12.15 (Màj. 2). En ce qui le concerne, le conseil de district envoie une note aux consulents d'après le modèle D.12.16 (Màj. 2 et 4). La règle de consulence pour une Église locale ayant

[103] Document que l'édition 2004 avril 2010 nomme vraisemblablement à tort « D.12.1 » à la p. 1, mais qu'il désigne correctement ensuite, à la p. 2, comme « D.12.7 ».

plusieurs postes pastoraux se trouve au D.12.17 (Màj. 4). Pour ce qui est des Églises affiliées, le formulaire D.40.1 est maintenu depuis l'AS 1979. Les mises à jour 8 ont établi un texte concernant le partenariat et l'entente administrative : document D.40.2, p. 1 et 2. Les p. 3 et 4 du même D.40.2 présentent le « texte d'accord sur le partenariat entre l'EPUB et une autre dénomination ». Un petit contrat d'entente administrative est fixé par le D.40.2, p. 5.

L'avant-dernière division (éd. 1994 et suivante) est intitulée « Lois et décrets concernant le culte protestant ». Elle reprend les textes de reconnaissance officielle par les pouvoirs publics depuis l'indépendance de la Belgique en 1830. Ces documents d'État, donc non révisables par la commission Constitution et discipline, sont placés ici pour accréditer l'Église protestante en tant qu'elle n'est pas une secte. Le décret du Ministre de l'Intérieur et des Affaires étrangères, M. De Theux, du 18 mai 1839, portant numéro 20.716, reconnaissait l'Union des Églises protestantes de Belgique. La loi du 4 mars 1870 parue au moniteur belge du 9 mars 1870, porte sur le sujet « des budgets et des comptes des fabriques d'Églises paroissiales et succursales ». La loi du 23 février 1871 parue au moniteur belge du 27 février 1871 arrête la constitution d'un conseil d'administration provisoire au sein des Églises protestantes et des synagogues israélites, en vue de la gestion des subsides de l'État. Est aussi repris l'arrêté royal du 7 février 1876 portant sur l'organisation des conseils d'administration des Églises protestantes évangéliques. Il a été complété par l'AR du 16 mai 1876 et, un siècle plus tard, par la lettre du 19 avril 1978 du Ministère de la Justice « Administration des cultes, dons legs et fondations – 1re section – n° 3/12.865 » (document C.VI.6 – 22 mai 1980).

Enfin, des formulaires et lettres modèles établis dans l'édition 1994 sont restés d'actualité. Il s'agit de : certificat de baptême, attestation d'appartenance ecclésiastique, communication de renseignements ecclésiastiques des familles ou des personnes.

Ce passage en revue de *Constitution et discipline* témoigne d'un recueil constamment sujet à révision.

2.2.2. Regard critique. Une *Constitution et discipline* en marche : bénéfices et limites

2.2.2.1. Une adaptation au risque des changements

Comme déjà souligné, les textes fondateurs régissent la vie de l'Église tout en n'étant pas fixés de façon définitive. Ils sont et restent ouverts aux interpellations de la société, aux évolutions de l'Église-même au sein d'un monde en mouvement. *Constitution et discipline*, en marche, indique que l'EPUB se doit de vivre avec son temps. Dans le cas de ce recueil normatif, si les interpellations peuvent provenir de sources différentes, la tâche de révision

incombe à la commission Constitution et discipline, elle-même encadrée par le Conseil synodal. C'est l'assemblée synodale qui adopte ou rejette les modifications proposées, ou donne mandat de révision via des mises à jour. Ce travail, qu'il convient de saluer, est l'expression d'une Église qui se remet en question, se met à niveau.

Tout compte fait, il y a lieu de distinguer deux sortes de motivations qui président à ces révisions. Les unes, extrinsèques, sont causées par des conditions extérieures à l'Église (la société, l'État, etc.). Les autres sont intrinsèques. Elles peuvent provenir de deux origines : de la réalité ou des besoins internes de l'Église par rapport à elle-même ou par rapport au monde ; ou des ambitions personnelles que peuvent nourrir certaines têtes pensantes de l'institution. À côté des avantages évoqués ci-dessus d'une Église qui sait se remettre en question, tous ces cas l'interpellent à la vigilance. Les réflexions ci-après sont applicables au déroulement des synodes en général, à l'ensemble des décisions synodales, et donc aussi aux matières concernant la constitution et la Discipline.

Arrêtons-nous d'abord à la manière dont sont menés certains débats ou dont se déroulent certains votes lors des assemblées synodales ! Pendant les entretiens que m'ont accordés différents personnages de l'EPUB, la plupart (Guy Liagre, Marcel Demaude, Martin Beukenhorst, Bernard Blommaert, Tom Mahieu, Marc Lombart, Yvette Vanescote, pour ne citer que ceux-là) décrient ce qui apparaît à leurs yeux comme une monopolisation de débats par quelques personnes dégageant une certaine aura de dominance. Avec leurs talents oratoires, ces « grandes gueules » (termes de certains intervenants pour suggérer, en rapport avec la majorité de délégués qui ne s'expriment pas ou presque pas, que la minorité qui prend la parole la prend trop souvent, quasiment sur tous les sujets) arrivent à influencer les votes vers le sens qui les arrangent. Conscient de cette situation, le pasteur et professeur Léopold Schümmer écrivait à ce sujet, déjà en 1996, au cours de sa leçon publique d'adieu à la Faculté Universitaire de Théologie Protestante de Bruxelles :

> *« Calvin ne devait pas ignorer qu'une assemblée peut être le jouet d'orateurs, capables d'émouvoir et de convaincre. J'ai participé régulièrement à tous les synodes de l'E.R.B. de 1951 à la fusion, et ai vu et entendu plusieurs ténors. Quand il s'agit de vrais disciples du Christ (...)*[104]*, la majorité suscitée par ces talents n'est pas préjudiciable au Corps, elle le fait même progresser. Mais quand les ténors sont des petits malins, des conformistes "petits bourgeois" du béni-oui-oui, ou des arrivistes, ce talent se transforme en danger pour le Corps*[105]*. »*

[104] Ici il cite quelques noms d'illustres personnages.

[105] L. SCHÜMMER, *L'autorité des synodes* (voir note 21), p. 32. Calvin déclarait : « Je ne doute pas que même en ces temps qui ont été fort corrompus il n'y ait assisté des évêques de bonne sorte aux conciles ; mais il en est advenu comme les sénateurs romains se sont autrefois plaints qu'il en advenait à leur Sénat, c'est à savoir que quand on a compté les voix sans considérer les raisons, pour conclure selon la pluralité [= le plus grand nombre, (note de l'éditeur)], la plus grande partie a souvent emporté la meilleure. Certes il en est sorti de méchantes conclusions. », cf. CALVIN, *IRC*, IV, IX, 8, point « Les conciles anciens que nous recevons ».

Par ailleurs, l'ensemble de mes interviewés dénoncent avec force une anomalie de taille, celle de ce qu'ils caractérisent de « captation des débats » et de « votes partisans », à cause d'une pratique que j'explique ci-après. En effet, depuis quelques années, lorsque les assemblées de districts, particulièrement celles de la partie francophone, préparent les assemblées synodales, elles déterminent la position que doivent prendre leurs délégués et, partant, le vote qu'ils devront faire, en « Oui » ou en « Non », à l'endroit de telle ou telle proposition de décision lors des assises synodales. De la sorte, quelles que soient les orientations ou les issues des débats, les délégués, impassibles, votent comme décidé d'avance. Les interviewés dénoncent par là un certain nombre d'écueils à leurs yeux : l'effacement de la personne des délégués au profit du groupe ; le freinage de l'effort de réflexion (l'effort intellectuel) dans l'évolution des assises synodales ; un genre de prise d'otage des assemblées synodales par les districts ; un coup porté à la démocratie des synodes par ce genre de « particratie » … Au regard des questions touchant la révision de la constitution ou de la discipline, comme du reste, tout autre question traitée en synode, dans cette perspective les délégués ont leurs pieds et leurs mains liés. À tout le moins peuvent-ils se donner la liberté de voter par abstention ! Marc Lombart, utilisant à ce propos un discours johannique, dit : « L'Esprit souffle où il veut[106], mais dans pareilles circonstances, on l'en empêche ! » J'y reviendrai plus loin.

Par rapport aux influences externes, Léopold Schümmer décrie, dix-huit ans après l'érection de l'EPUB, ce qu'il appelle le danger dudit « béni-oui-oui » qui guette l'Église Protestante Unie de Belgique et « qui remplace l'imitation du Christ par celle de la société »[107]. Sachant que les us et coutumes de l'Église passent par la constitution et la discipline, lesquelles ne peuvent être dérogées ou modifiées que par les assises synodales, il rappelle les limites de l'autorité des synodes d'une part, le fondement de la Parole de Dieu d'autre part, et ce qui distancie la démocratie de Jean-Jacques Rousseau du système synodal par ailleurs. Cela rejoint une question que j'ai posée aux intervenants et que je soumets mêmement aux sources écrites en rapport avec la présente thèse : « Dans la mesure où l'Église se reçoit du Christ, cette dernière est-elle démocratique ? Qu'en est-il alors de l'aspect "vote" ? »

Pour sa part Schümmer en appelle d'abord à la mémoire de la tradition réformée, « sachant que l'avenir a besoin du passé pour se construire, d'un passé connu et assumé. Or, dit-il, notre

[106] Jn 3,8.

[107] L. SCHÜMMER, *L'autorité des synodes* (voir note 21), p. 30.

temps —le professeur Chaunu l'a bien montré— est en train de perdre sa mémoire. C'est un grand malheur qui nous prépare des réveils douloureux[108] ! » Il poursuit :

> *« Pour se protéger de celui qui ne cesse de lancer sa question piégée : "Dieu a-t-il vraiment dit ?" (Ge 3,1), la tradition réformée qui n'ignore rien des effets toujours actuels du péché originel, a limité la compétence des synodes aux questions secondaires ne touchant ni à la foi ni à la discipline. L'article VII du Ch. 9 de l'Ancienne Discipline rapporte cette décision du Synode de Poitiers de 1560, reprises* [*sic*] *pour les Églises des XVII Provinces par le Synode de Emden en 1571 : "Le Synode national pourra définitivement décider et résoudre de toutes choses ecclésiastiques". Sa compétence se limite donc à l'organisation des ministères et des assemblées et à la surveillance du respect de la Confession de foi et de la Discipline ecclésiastique. Les questions de la foi et de la discipline — c'est-à-dire de la vie du disciple — lui échappent. La seule autorité souveraine en ces matières : l'Écriture*[109]*. »*

Ainsi Schümmer rappelle-t-il « l'article fondateur, signé lors de l'érection de l'E.P.U.B. : "Elle se place sous l'autorité des Saintes Écritures qu'elle reçoit par le Saint-Esprit comme parole de Dieu, règle suprême de sa foi et de sa vie" »[110] Prenant appui sur la longue tradition réformée, il déclare : « Notre réponse aux requêtes du siècle reste celle du XVIe et de 1934 : tout examiner à la lumière de l'Écriture et rejeter tout ce qui n'est pas conforme à cette règle[111]. »

En rapport avec ma question reprise ci-dessus, « l'on sait, dit Schümmer, que l'organisation réformée avec son système d'assemblées (locale, régionale, provinciale et nationale) a été à l'origine de la démocratie. » Mais celui-ci, d'une part, et mes interlocuteurs, d'autre part, notamment Daniel Vanescote, Marcel Demaude, Marc Lombart, Guy Liagre, s'accordent à dire que la vérité n'est pas nécessairement du côté de la majorité. Christ était lui-même minoritaire mais n'a pas manqué de déclarer : « Je suis le chemin, la vérité et la vie » (Jn 14,6). La vigilance s'impose donc en matière de scrutin et, dans le cas présent, de vote fait au sujet d'articles de constitution et de discipline.

> *« Si Calvin, comme l'a montré Émile Doumergue, est le père de ce système, il ne faut pas confondre démocratie et fonctionnement de l'Église réformée. Entre le système de Calvin et nos démocraties, il y a Jean-Jacques Rousseau. Si le père de l'"Émile" et de la "Nouvelle Héloïse" a bien compris et reproduit l'organisation de Genève, il l'a modifiée sur un point essentiel : le fondement de l'autorité. Pour Calvin, c'est l'Écriture, révélant la volonté de Dieu, qui est souveraine. Pour Rousseau, c'est la souveraineté inaliénable et indivisible du peuple. Pour l'auteur du "Contrat social", le rôle du législateur est de proposer des lois conformes à la volonté générale. Dans ce système, si demain l'assemblée législative, légalement élue et constituée, en respectant tout l'appareil légal existant vote à la majorité requise l'autorisation de tuer sans douleur des parents de plus de 75 ans, ou le droit de consommer des drogues, dites douces, ou lève l'interdiction des unions incestueuses, ce qui jusque-là était crime, ne l'est plus. Ce qui est légal devient normal puis honnête (...). Il faut être très clair : non, la démocratie confiant à la majorité*

[108] L. SCHÜMMER, *Idem*, p. 24.

[109] L. SCHÜMMER, *L'autorité des synodes* (voir note 21), p. 32-33.

[110] L. SCHÜMMER, *Idem*, p. 33 ; cf. *Constitution et discipline*, constitution art. 1/2.

[111] L. SCHÜMMER, *Idem*, p. 31. Par 1934, Schümmer fait référence au Synode de Barmen, qui a courageusement osé dire non à ce qu'« Adolphe Hitler et son évêque d'Empire, Müller, exigeaient de l'Église » (p. 30).

de dire le vrai et le bien, n'a rien à voir avec la synthèse réformée. Calvin n'était pas seulement un mystique, il était aussi un réaliste, doté d'une solide connaissance de l'histoire du droit et de l'organisation des cités. Il savait ce que peut la majorité et n'ignorait pas que l'Église jaillissait du reste d'Israël, une infime minorité, que l'Écriture loue[112]*. »*

Concluant cette argumentation, Léopold Schümmer rappelle la déclaration de foi de l'EPUB. Sa pensée peut paraître quelque peu idéologique, mais je la livre telle qu'il l'exprime. Il poursuit :

« Ces deux mots traditionnels [« ... sa foi et sa vie », cf. Constitution article 1/2] de toutes les confessions de foi se réfèrent à la confession de foi et à la discipline, ce qui revient à dire que si, par malheur dans un avenir proche ou éloigné l'ignorance de notre tradition, hélas grande aujourd'hui, ou l'influence inconsciente de la doctrine de Rousseau poussaient le Synode à s'imaginer souverain et à prendre une décision — même à 99,9 % des inscrits — sur une matière hors de sa compétence, sa décision serait de soi nulle et non avenue et devrait être rejetée[113] *par tous les fidèles et ministres connaissant l'article 1 de la Constitution. Si ce jour de honte et de désolation devait poindre, le strict devoir de tout membre de l'Église serait de se révolter contre un Synode qui refuserait ses limites, outrepasserait ses prérogatives et abandonnerait l'imitation du Christ pour l'imitation soumise et veule de la société*[114]*. »*

Je voudrais terminer cette réflexion sur *Constitution et discipline* par un regard critique sur la déclaration de foi de l'EPUB.

2.2.2.2. La déclaration de foi de l'EPUB : analyse critique[115]

Eddy Van der Borght déclare que « la clé de voûte »[116] —c'est-à-dire ce dont dépend l'équilibre— « de la structure interne de l'EPUB se trouve dans la première section de *Constitution et Discipline* de l'Église ». Il renvoie, à cet effet, à l'article 1.1 de la constitution, « qui voit en l'EPUB une communauté qui "glorifie Dieu et confesse Jésus-Christ" (…) et qui se reconnaît héritière d'un certain nombre de confessions de foi œcuméniques de l'Église primitive et de la Réforme (art. 2.2[117]) ».

Cependant, la lecture de Van der Borght, en cette dernière partie, ne rend pas compte d'un élément important de l'art. 1.2 de la constitution. Il s'agit plutôt du fait que l'EPUB « se

---

[112] L. SCHÜMMER, *L'autorité des synodes* (voir note 21), p. 31-32.

[113] C'est l'auteur qui souligne.

[114] L. SCHÜMMER, *Idem*, p. 33.

[115] Pour le texte de constitution art. 1 « De la Foi de l'Église », alinéa 2, voir p. 43, note 78, sous le point 1.5 « La fondation de l'Église Protestante Unie de Belgique (EPUB) », et, p. 129, sous le point 4.2 « Arrière-plan et caractéristiques », cf. *Constitution et discipline complète Ed. 2004 avril 2010*, p. 18.

[116] Cf. E. VAN DER BORGHT, *Le ministère en évolution dans l'EPUB* (voir note 85), p. 2 (pour le texte néerlandais, voir E. VAN DER BORGHT, *Het ambt in beweging in de VPKB*, p. 32-33).

[117] Eddy Van der Borght renseigne erronément « C [Constitution] art. 2.2 » (voir texte néerlandais, E. VAN DER BORGHT, *Het ambt in beweging in de VPKB* (voir note 85), p. 33, et sa traduction française, p. 2). En réalité, il s'agit plutôt de Constitution art. 1.2. En effet, Constitution art. 1 porte le titre de « De la foi de l'Église » alors que Constitution art. 2 parle d'un tout autre sujet, « De la vocation de l'Église », et ne comporte aucune subdivision en alinéas numérotés.

reconnaît héritière *de ceux qui ont confessé leur foi dans*[118] le Symbole des Apôtres, le Symbole de Nicée-Constantinople, le Symbole d'Athanase, la Confession d'Augsbourg, la *Confessio Belgica*, le Catéchisme de Heidelberg et les Vingt-cinq Articles de religion ». Il s'avère qu'entre l'EPUB et ces différentes confessions de foi œcuméniques se situe un nombre d'intermédiaires constitués de « ceux qui ont confessé leur foi dans » lesdites déclarations de foi. De la sorte, l'héritage de l'EPUB, ce ne sont pas directement les textes de foi, leur objectivité, mais plutôt les personnes qui les ont confessés, leurs subjectivités. À en croire cette déclaration de foi, l'Église Protestante Unie de Belgique entre en contact avec les textes fondateurs de foi, ou les aborde, à travers le prisme des subjectivités diverses des hommes et femmes qui, dans l'histoire, ont adhéré à ces proclamations.

Lors d'un entretien qu'ils m'ont respectivement accordé, les pasteurs Marcel Demaude et Marc Lombart, tous deux co-fondateurs de l'EPUB, lèvent un coin du voile là-dessus. Le premier exprime son regret en ces termes :

> *« Nous avons commis une grave erreur de vigilance en laissant, dans notre déclaration de foi, la partie selon laquelle l'Église était "héritière de ceux qui ont confessé leur foi dans" les textes de confession de foi plutôt que d'affirmer que l'Église était directement héritière des confessions de foi elles-mêmes. »*

Pour sa part, le second explique que les libéraux ont opposé une farouche résistance à ce que le texte soit libellé comme le suggère Marcel Demaude ci-dessus. Autrement l'article n'aurait jamais été adopté et les libéraux n'auraient jamais adhéré à l'Église Protestante Unie de Belgique.

En effet, l'assemblée synodale de l'Église Protestante de Belgique (EPB) des 18, 19 et 20 juin 1976 laisse distiller le climat qui régnait autour de cette question. Dans le « Rapport du groupe de travail "Déclaration de Foi" » se trouve la communication suivante prononcée par Willy Espion « au nom de l'assemblée de district Brabant-Namur » :

> *« L'assemblée de district Brabant-Namur de l'E.P.B. a examiné le texte de déclaration de foi présenté par le Groupe de travail Foi. Les membres de l'assemblée de district qui représentent diverses tendances théologiques ont estimé qu'une déclaration de foi ne doit jamais être ressentie comme une forme de contrainte morale ou spirituelle. Dans cet esprit, l'assemblée de district adresse à la commission de Déclaration de Foi le texte ci-dessous*[119] *et en conséquence demande au synode de ne pas accepter le document présenté par le Groupe de travail Foi ».*

Pour en revenir à *Constitution et discipline* ainsi établie, par ailleurs, l'article 1 (de la discipline[120]) donne à l'assemblée synodale, aux assemblées de district, aux Églises locales et aux membres de l'Église Protestante Unie de Belgique « la mission *d'expliciter* et *d'actualiser*[121] la déclaration de foi de l'Église » et conclut : « Leurs traditions et leur

[118] C'est moi qui souligne.

spiritualité propres pourront s'exprimer librement dans le cadre de cette mission. »

D'une part, les libertés herméneutiques que cet article confère aux précités, de même que la charge d'une ecclésiologie en marche (grâce à l'effort d'actualisation l'Église se met à jour), constituent un mandat et non pas un choix (voir les termes « la mission »). D'autre part, la richesse de la diversité, l'unité dans la diversité et vice versa, l'expression des traditions et pratiques spirituelles, l'accueil des libertés individuelles, sont constatés au sein de l'Église comme des possibilités (voir le groupe verbal « pourront s'exprimer »). En définitive, il s'agit pourtant des possibilités que « la mission » —en tant qu'elle est mandat, charge, impératif— donne obligation de considérer. Il y a là une ambivalence importante où cohabitent devoirs et choix, et où ces deux signifiants tantôt donnent libre cours à leurs signifiés (multiples et libres), tantôt les imposent. Cela ajoute de nouvelles subjectivités, herméneutiques —certes, impossibles à éviter dans l'approche de toute source— notamment à celles, déjà diverses, des personnes-héritages qui ont confessé les textes fondateurs de foi œcuméniques susmentionnés. Et lorsqu'aux subjectivités de ces personnes-héritages s'ajoutent celles de ceux qui les interprètent à leur tour, au final l'Église, qui se réclame héritière non pas des diverses confessions de foi mais de ceux qui les ont confessées, prend des visages multiples. S'il faut reconnaître de larges consensus recueillis dans des débats des assemblées synodales, l'état de choses ici constaté donne une clé d'explication de la difficulté à se mettre d'accord en certaines matières, notamment au sujet des questions éthiques auxquelles a été confrontée l'EPUB ces 27 dernières années qui nous occupent.

De toute évidence, d'une part, d'entrée de jeu *Constitution et discipline* de l'Église Protestante Unie de Belgique et, d'autre part, les déclarations des pasteurs Demaude et Lombart qui y sont relatives, corroborées par l'intervention d'Espion, font apparaître au sein de cette Église une pluralité théologique à prédominance libérale et une ecclésiologie à géométries variables. D'un autre côté, il y a lieu de se demander si, par sa déclaration de foi ainsi formulée (constitution art. 1.2 et discipline art. 1), *Constitution et discipline* ne pose pas l'EPUB sur une base oscillante, de sorte à donner à tout l'édifice un équilibre fragile, particulièrement en matière de pouvoir et d'autorité ! Aussi, par voie de conséquence, ses

---

[119] Ce texte n'a pas encore été retrouvé par l'archiviste de l'EPUB. Mais le témoignage de Marc Lombard et de Marcel Demaude ne semble pas contredit par la déclaration de Willy Espion. Cf. ÉGLISE PROTESTANTE DE BELGIQUE, *Procès-verbal de la 136e session du synode de l'Église Protestante de Belgique* (voir note 72), p. 8, point 4. « Rapport du groupe de travail "Déclaration de Foi" ».

[120] Voici le texte de discipline art. 1 « De la Foi de l'Église » : « L'assemblée synodale, les assemblées de district, les Églises locales et les membres de l'Église Protestante Unie de Belgique ont la mission d'expliciter et d'actualiser la déclaration de foi de l'Église. Leurs traditions et leur spiritualité propres pourront s'exprimer librement dans le cadre de cette mission. » Cf. *Constitution et discipline complète Ed. 2004 avril 2010*, p. 19.

[121] C'est moi qui souligne.

solides structures internes évoquées ci-dessus vacillent-elles avec et sur leur base-même, malgré tant d'efforts fournis par ailleurs sur le plan ecclésiologique, notamment en ce qui concerne la restructuration des commissions comme il en sera question un peu plus loin.

Introduisant son article sur l'évolution des ministères dans l'Église Protestante Unie de Belgique, Eddy Van der Borght confie une déclaration révélatrice que fit le Président Daniel Vanescote en fin de mandat, au printemps 2004. Ce dernier, dit-il, constata qu'« … en dépit de toute l'attention que notre Église avait portée à l'évolution de ses structures au cours des 25 dernières années, l'énergie déployée n'avait pas empêché l'évaporation, à la base, des membres d'Église dans les communautés locales. » En conséquence, « il plaidait pour un changement de priorité, orienté vers les communautés locales. » Ces mots ont fait sensation, à telle enseigne que, dans son rapport final, le groupe de travail chargé de formuler des propositions pour le renouvellement de la présidence de l'Église « recommanda que le nouveau Président ait comme priorité absolue de resserrer des liens avec les communautés locales et leur(s) pasteur(s). » Fort de plus de 25 années d'expérience, le pasteur Vanescote « avait le sentiment que l'EPUB est comme une construction qui n'a jamais cessé d'être entourée d'échafaudages »[122].

Cette préoccupation d'ordre ecclésiologique dans le chef du pasteur Vanescote et des membres du groupe de travail a tout son mérite. Elle est aussi partagée par un groupe d'étude, lors de l'assemblée synodale de 1997, dans ce sens que celui-ci cherche des repères pour une EPUB du 21e siècle, ainsi que nous le verrons plus loin dans ce travail. Cependant, je crains que cette préoccupation ne coure le risque de conduire vers des changements certainement utiles mais purement cosmétiques, tant que ne sera pas réévaluée la base constitutionnelle et disciplinaire sur laquelle repose l'Église.

Je m'arrête ici pour me tourner à présent vers les ministères et leurs évolutions au sein de l'EPUB.

2.3. Évolution des ministères dans l'EPUB jusqu'en 2005

Je me base largement ici sur l'analyse, déjà évoquée, qu'Eddy Van der Borght[123] a faite à l'occasion des 25 ans de l'Église Protestante Unie de Belgique. Mais ma propre lecture des documents synodaux alimentera aussi cette étude.

---

[122] E. VAN DER BORGHT, *Le ministère en évolution dans l'EPUB* (voir note 85), p. 1.

[123] Eddy Van der Borght est professeur d'ecclésiologie et riche de ses quatre ans d'expérience, à l'époque de la rédaction, en tant que coordinateur néerlandophone des ministères de l'EPUB.

L'EPUB a connu des changements de structures « très énergivores », note Eddy Van der Borght, lesquels sont « à mettre particulièrement en relation avec la création du Conseil administratif du culte protestant-évangélique (CACPE) »[124], en 2003. Une des grandes difficultés de ces longues négociations entre l'EPUB, le gouvernement belge et le synode fédéral, fut le fait que la plupart des membres de l'EPUB n'en étaient pas demandeurs. Cependant, malgré ces changements structurels, qui établissent le CACPE comme nouvel interlocuteur du gouvernement en matière de cultes reconnus, la structure interne de l'Église Protestante Unie de Belgique, l'EPUB, reste intacte.

2.3.1. Structure et composition de l'Église Protestante Unie de Belgique

L'article 3 de la Constitution traite des structures et des corps constitués de l'Église Protestante Unie de Belgique. En 3.1, il décrit l'EPUB en tant qu'elle est composée d'Églises locales reconnues, avec leurs annexes éventuelles, par l'assemblée synodale. De cette façon, c'est cette dernière qui permet aux nouvelles communautés de rejoindre les rangs de la première. Selon l'article 3.2, les corps constitués de l'EPUB sont, sur le plan local, les assemblées d'Église et les consistoires ; sur le plan régional, les assemblées de district ; et, au niveau national, l'assemblée synodale.

Quant au service de l'Église, l'article 4 de la Constitution commence par proclamer que le Christ glorifié continue lui-même dans le monde son ministère de réconciliation et de salut (4.1). Ensuite, en 4.2, il déclare que « tous les croyants sont appelés à participer à ce ministère » par le moyen de l'intercession et du service « en faveur de la création tout entière. » En 4.3, enfin, pour y arriver, l'Église Protestante Unie de Belgique reconnaît notamment trois ministères, qui « s'exercent dans une pleine collégialité ». Il s'agit de celui de pasteur[125], d'ancien[126] et de diacre[127], auxquels elle appelle, en s'efforçant « de discerner

---

[124] E. VAN DER BORGHT, *Le ministère en évolution dans l'EPUB* (voir note 85), p. 1.

[125] En 4.1/4 de la Discipline, « L'EPUB reconnaît le ministère pastoral aussi bien pour les femmes que pour les hommes. Chaque Église locale est libre dans le choix de son pasteur. » Le pasteur, dans le cadre de l'Église locale, « se voit confier la prédication de la parole de Dieu, l'administration des sacrements, la direction des divers actes ecclésiastiques, l'exercice de la cure d'âme, la catéchèse et la formation permanente » (Discipline art. 4.1/1). Dans ce même cadre, ou sur les plans national et /ou régional, « L'assemblée synodale, une assemblée de district ou une Église locale peut confier à un pasteur une charge spéciale là où ce ministère est souhaitable ou requis (enseignement, évangélisation, aumôneries...) » (Discipline art. 4.1/2).

[126] « Dans la louange et l'intercession, les anciens assurent collégialement avec le pasteur la direction de l'Église locale » (Discipline art. 4.2/1). « Ils apportent le concours de leurs conseils et de leurs services et rendent compte des tâches qui leur ont été confiées » (D 4.2/2a) ; « ils portent la préoccupation du message délivré en référence à l'Écriture Sainte » (D 4.2/2b) ; « ils veillent au rassemblement des fidèles » (D 4.2/2c) ; « ils portent le souci pastoral des personnes visitées, notamment les malades et toutes celles qui les sollicitent » (D 4.2/2d) ; « ils ont le souci que dans l'Église locale règne le respect et l'accueil mutuel, l'unité dans la diversité, la dignité et par-dessus tout l'amour fraternel » (D 4.2/2e) ; « ils discernent, mettent en œuvre et coordonnent les divers ministères particuliers que Dieu donne à l'Église locale » (D 4.2/2f) ; « ils œuvrent pour que le témoignage au

parmi ses membres les dons de l'Esprit, qui peuvent servir à l'édification du corps du Christ. » La Discipline donne pour l'ensemble de cet article 4 un texte plus élaboré au fur et à mesure de plusieurs mises à jour, de 1979 à 2003 (forme actuelle).

Le reste d'articles de cette première division de *Constitution et Discipline* abordent différents principes généraux[128] sans modifier le fondement de la structure interne. L'évolution de l'EPUB jusqu'en 2005 n'y a pas non plus fondamentalement touché. Il s'agit de la structure presbytéro-synodale, laquelle, dans la mesure où l'EPUB est union des communautés locales, « se distingue immédiatement par sa forte tendance au congrégationalisme », ainsi que le note Eddy Van der Borght[129]. Par cette structure, par ses confessions de foi et ses ministères, l'Église Protestante Unie de Belgique se rallie à la tradition réformée sans toutefois « y adhérer exclusivement », continue Van der Borght.

Cela dit, il serait utile d'explorer le parcours de ces ministères depuis la fondation de l'Église Protestante Unie de Belgique.

2.3.2. Évolution des ministères dans l'EPUB en 27 ans de vie

2.3.2.1. Contexte historique et évolution des ministères

Ayant pris son départ, en 1979, avec une *Constitution et discipline* toute nouvelle, l'Église Protestante Unie de Belgique a vécu ses dix premières années sans que se fasse sentir un besoin spécifique de développer de nouvelles structures. C'est dans la deuxième décennie que des initiatives innovantes ont vu le jour, conscientes des limites de la structure ministérielle jusque-là d'actualité. L'assemblée synodale de 1995 donne alors mandat d'étudier la question

---

nom du Christ soit toujours porté par toute l'Église locale et chaque chrétien en particulier » (D 4.2/2g) ; « ils éveillent la responsabilité de l'Église locale face aux événements qui marquent l'Église Universelle et le monde » (D 4.2/2h) ; « ils informent et consultent l'assemblée d'Église à propos de la vie et des problèmes locaux » (D 4.2/2i) ; « ils contribuent à la vie de l'assemblée de district et de l'assemblée synodale par la préparation et l'application des décisions » (D 4.2/2j) ; « ils effectuent le travail administratif (par ex. tenir à jour les registres, fichiers, archives) » (D 4.2/2k) ; « ils portent —dans certains cas avec un conseil d'administration ou un comité de gestion— la responsabilité financière de l'Église locale vis-à-vis d'elle-même, de l'assemblée de district et de l'assemblée synodale et veillent à l'entretien des bâtiments et à leur adaptation à la vie de l'Église locale. » (D 4.2/2l)

[127] « Les diacres sont signes du service de l'Église dans la perspective de la justice du Royaume » (D 4.3/1) ; « ils apportent le concours de leurs conseils et de leurs services et rendent compte des tâches qui leur sont confiées » (D 4.3/2a) ; « ils sensibilisent et exhortent les membres de l'Église à poser les gestes de l'amour du prochain envers tous ceux qui en ont besoin » (D 4.3/2b) ; « ils réunissent et gèrent les fonds nécessaires à toute entreprise diaconale en accord avec le consistoire. » (D 4.3/2c)

[128] Cette première division, intitulée « Principes généraux », couvre les articles 1 à 10 dont la deuxième moitié touche les matières relatives aux relations avec l'État (art. 5), aux relations au sein de l'Église (art. 6), à l'agrégation des Églises locales au sein de l'EPUB (art. 7), aux relations interecclésiastiques (art. 8), aux modalités de votes (quorums, majorités, mandats et suppléances) (art. 9), à la libéralité et la vie financière de l'Église (art. 10).

[129] E. VAN DER BORGHT, *Le ministère en évolution dans l'EPUB* (voir note 85), p. 2.

suivante et d'en faire rapport : « Quelles (nouvelles ?) structures d'Église et de ministères seraient nécessaires pour que l'Évangile se répande et que l'EPUB, petite partie du corps du Christ qu'est l'Église universelle, se construise dans l'amour ? » En réponse à cela, un groupe d'étude présente, lors de l'assemblée synodale de 1997, les conclusions de son travail dans un document qu'il a intitulé *Les ministères dans l'EPUB au 21e siècle*[130]. Celui-ci est une première tentative majeure en matière des structures ministérielles de l'Église, en ceci qu'il les scrute dans le but d'y repérer les missions pour lesquelles l'Église existe. Il propose une politique à deux sentiers : tout d'abord, les trois ministères reconnus par la tradition réformée. Ceux-ci restent acceptés par l'EPUB. La deuxième voie invite l'Église à dépasser cet héritage, avec des latitudes assez élastiques : pour répondre à la « mission permanente de l'Église », cette dernière se doit de déterminer quels ministères sont nécessaires dans un monde en mutation. Le document stipule : « Outre les trois ministères existants et reconnus, de nouvelles fonctions devront être créées. Le nombre et le contenu de ces nouveaux ministères peuvent varier d'un district à l'autre, même de communauté en communauté. »

Van der Borght remarque à juste titre que cette étude n'établit aucune distinction claire entre les termes « ministères » et « fonctions », lesquels sont utilisés indistinctement en tant que synonymes, comme le montre la fin dudit document :

> *« Comme exemples de nouvelles fonctions / ministères on trouve, au niveau local, les prédicateurs laïcs, au niveau régional, les personnes affectées à l'évangélisation, au travail parmi les jeunes, aux aumôneries, au diaconat régional et, au niveau national, la fonction de secrétaire général. Le texte débouche sur la proposition d'envisager un quatrième ministère aux côtés des trois existants : celui de desservant (ou ministre) spécialisé. Ce ministère, ainsi dénommé, pourrait englober toute une série de fonctions : évangéliste, porte-parole, animateur de jeunes, formateur d'adultes, aumônier d'hôpital, de prison et aumônier militaire, professeur de théologie et de religion, pastor pastorum, etc. »*[131]

Pour ce qui est de ce dernier cas, dans l'EPUB, un système de « *pastor pastorum* » (« pasteur des pasteurs », proposé à l'assemblée synodale et choisi par un vote pour remplir cette fonction cyclique) est venu répondre au « principe d'un ministère pastoral auprès des pasteurs ». « Acquis lors d'une session synodale précédente »[132], ce principe a été concrétisé

---

[130] Cf. *Procès-verbal de la 19ème assemblée synodale, session du samedi 22 novembre 1997 à Liège-Lambert-le-Bègue*, point 7. *Les ministères dans l'EPUB pour le 21ème siècle*, p. 3. Voir aussi Belpro n° 464 du 9 décembre 1997 qui évoque l'une des préoccupations de l'assemblée synodale 1997, savoir, « un avenir qui s'annonce marqué par de sérieuses mutations ». Avant ce numéro, Belpro 462 du 1er décembre 1997 vante l'EPUB et recommande une brochure publicitaire de 32 pages s'y rapportant. En 1998, « le protestantisme belge » se met « sur internet » (Belpro 469 du 30 juin). Le 27 novembre 1999, Belpro 485 publie un message (décision) de l'assemblée synodale de cette même année, en vue de l'an 2000, visant une « plus grande efficacité », « une meilleure visibilité (…) aux niveaux international, national et régional ».

[131] E. VAN DER BORGHT, *Le ministère en évolution dans l'EPUB* (voir note 85), p. 3.

[132] Fort de l'expérience du professeur Johannes Pasveer en tant que « *pastor pastorum* auprès des pasteurs néerlandophones », le Conseil synodal a présenté à l'assemblée synodale 1997 une proposition pour la suite de cette fonction sur l'ensemble des pasteurs de l'EPUB, cf. *Assemblée synodale 1997. Document B.1*, p. 8, § 6.6 ;

dans le courant de l'année 1999 « par la désignation des pasteurs W. Douwes, G. Schouten d'une part, Martin J. Beukenhorst et Léonard Rwanyindo d'autre part comme *pastores pastorum* respectivement pour la partie néerlandophone et la partie francophone du pays » (cf. Assemblée synodale 1999, document B.1 *Rapport du Conseil Synodal*, point 5, p. 8).

Cependant, l'emploi du terme « principe » par le Conseil synodal pose question, notamment de vocabulaire (contenu) et, partant, de l'essence même de ce ministère. Tout d'abord, ce terme signifie « proposition première, posée et non déduite » (sens logique) et a ainsi pour synonymes « axiome, postulat … » Il prend aussi le sens de « proposition, notion importante à laquelle est subordonné le développement d'un ordre de connaissance » ; ou aussi celui de « règle d'action s'appuyant sur un jugement de valeur et constituant un modèle, une règle ou un but »[133]. Pour *Le petit Larousse*, il est une « proposition admise comme base d'un raisonnement ». La question est donc de savoir si, en instaurant le « principe » de *pastores pastorum*, l'assemblée synodale part d'un « besoin » ressenti et exprimé par les pasteurs (de la base vers le sommet) ou, s'appuyant sur un postulat, crée un ministère dont elle propose les services aux pasteurs (donc du sommet vers la base) sans que celui-ci ait été ressenti comme un besoin. Or, à considérer ses résultats, il faut se mettre à l'évidence que ce système n'a pas rencontré le succès escompté. Vu le climat de méfiance ou le manque d'engouement avérés, cette décision officielle toujours en vigueur est donc restée sur papier. En fait, il est difficile de se confier à quelqu'un, fût-il un collègue pasteur, avec qui on n'a pas l'habitude. Mais n'empêche, chaque pasteur qui le désire se trouve, de façon informelle, un collègue avec qui il échange ou à qui il lève un petit coin du voile de ses épreuves. Il y a là peut-être une partie de réponse à la question posée ci-dessus. En même temps, au cas où cette réalité répondrait à la deuxième hypothèse de la question, il y aurait lieu de se demander si le schéma presbytéro-synodal, qui consiste à aller de la base au sommet, a été observé et comment le vote du « principe » de *pastor pastorum* a été obtenu. Somme toute, il ressort de

---

Assemblée synodale 1997. Document B.1, annexe 4 (1 p.) (document fourni en deux exemplaires, un en français et un en néerlandais). Lors de ces assises, un débat à ce sujet fut mené autour de quelques questions et suggestions : « Comment ce "*pastor pastorum"* va-t-il travailler ? Vers qui va-t-il se tourner ? Quelle formation aura-t-il ? » Un district « demande qu'une porte soit laissée ouverte afin que les pasteurs puissent choisir leur propre conseiller ». « M. Vanescote répond qu'une formation particulière n'est pas prévue. Les personnes seront choisies en fonction de leurs capacités et pourront se former davantage au fil du temps. Le *pastor pastorum* n'aura pas l'exclusivité de la pastorale des pasteurs. » Un pasteur « souligne la nécessité de l'aide qui doit être apportée à certains couples pastoraux traversant des difficultés (exemple : violences dans le couple) ». Après discussion, la proposition de « décision 7 (…) (annexe 4) Ad.6.6 » reprise dans le document B.1, annexe 11 fut adoptée par 66 « Oui », 1 « Non » et 1 abstention, dans un texte ainsi formulé : « L'assemblée synodale 1997 approuve les lignes directrices du document *Pastor pastorum* [Document B.1, annexe 4 susmentionné] et décide son application immédiate. » Cf. *Procès-verbal de la 19ème assemblée synodale* (voir note 130), p. 16-17.

[133] cf. *Le nouveau petit Robert* (2003), p. 2071 ; *Le petit Larousse 2003*, p. 824.

cette analyse que le fait que la décision ait été prise de manière verticale, sans besoin exprimé de la base, explique son échec.

Pour en revenir à l'étude dont question ici, « dans une annexe on distingue encore en finale trois types d'évangélistes. La proposition a été discutée à l'assemblée synodale 1997, mais n'a pas été adoptée[134]. »

De ce document Eddy Van der Borght retient trois aspects essentiels. D'abord, il note l'insuffisance de la structure ministérielle actuelle de l'EPUB ainsi que son caractère trop contraignant et inadéquat, au vu de la vocation de l'Église et des défis missionnaires dans la conjoncture actuelle. Ensuite, il discerne « les hésitations à oser lâcher prise avec le passé ». Observant le sentiment que c'est la structure ministérielle qui forme en quelque sorte « l'identité et la raison d'être de cette Église en Belgique », l'auteur invite l'EPUB, pour bien vivre avec son passé, à « pouvoir distinguer ce qui est essentiel de ce qui ne l'est pas, ce qui doit être conservé de ce qui peut être modifié ». Or, déplore-t-il, le document susmentionné n'a pas la maîtrise de ce sujet, à en croire notamment la confusion entre « ministère » et « fonction ». Enfin, Van der Borght s'étonne que le groupe d'étude veuille voir créer de nouveaux ministères particulièrement au niveau supra-local, alors qu'avec l'orientation très congrégationaliste de l'EPUB, les ministères suggérés ont pour but, sans surprise, d'arcbouter les Églises locales. Il évoque, à titre d'exemple, le cas d'un « desservant spécialisé » : celui-ci est en effet un coordinateur et un appui de l'échelon supra-local au bénéfice de l'activité qui s'opère à la base.

Ce titre de coordinateur vient à point nommé pour qu'une place soit maintenant accordée à une analyse des coordinations sur les plans historique et théologique.

2.3.2.2. Les coordinations : évolution

1) Des « commissions » aux « coordinations »

Eddy Van der Borght note que le document dont il est question ci-dessus ne suscita pas grand intérêt. De telle sorte, malgré quelques données qui y étaient listées, il fut suivi d'un silence pendant les années postérieures. Il a fallu attendre l'assemblée synodale de 2000 pour recevoir une proposition, non plus émanant de l'assemblée synodale en tant qu'elle commanderait une étude à un groupe de travail ou d'étude, mais déposée cette fois-ci, et de

[134] E. VAN DER BORGHT, *Le ministère en évolution dans l'EPUB* (voir note 85), p. 3.

façon assez inattendue et brusque, par le Conseil synodal lui-même[135]. Elle ambitionnait de réformer la structure des commissions qui était fort importante pour une Église aussi petite que l'EPUB[136].

En effet, dénonçant un « nombre très élevé de commissions (…) prévues par la Constitution et Discipline », le document B.1, annexe 1d intitulé *Restructuration des commissions de l'EPUB,* relève plus ou moins 30 commissions « sans compter celles qui, pour des raisons linguistiques, sont dédoublées ». En plus, au fil des années sont venus s'ajouter « un certain nombre de commissions ou groupes de travail permanents » parmi lesquels quelques groupes, malgré « leur nécessité et la valeur de leur travail », souffraient d'un manque de légitimité vis-à-vis de l'ensemble de l'Église, constate le Conseil synodal[137]. Tout bien considéré, cet état de choses n'est pas surprenant, d'autant plus, d'après la Commission de consultation de 1978 entérinée par le Conseil synodal du 11 avril 1981 et l'assemblée synodale 1987, que l'article 26.8 de la *Constitution* de l'EPUB donne à l'assemblée synodale la compétence non limitative de créer ses commissions. Si, malgré tout,

[135] Il apparaît, cependant, que Van der Borght a fait erreur dans sa lecture. D'après le *Rapport du Conseil synodal* (document B.1) lu à l'assemblée synodale de 2000, le Conseil synodal avait, pour ce faire, reçu mandat de l'assemblée synodale précédente. En son point II. « Assemblée synodale », paragraphe 2.1 « Décisions à exécuter », le rapport stipule : « Parmi les décisions prises au cours de l'assemblée synodale 1999, certaines confiaient une tâche au Conseil synodal » (p. 2). Le sous-paragraphe 2.1.3 « Restructuration des commissions » développe cette idée en ces termes : « Comme demandé par l'assemblée synodale, le Groupe de travail « Restructuration des Commissions » (…) a donc poursuivi dans la ligne indiquée en travaillant certains aspects qui étaient flous ou peu convaincants. (…) Le Groupe de travail —et le Conseil synodal avec lui— constate le désintérêt pour le système de commissions que l'on connaît jusqu'ici et souhaite vivement que la nouvelle formule soit adoptée et mise en route déjà cette année-ci. Le Groupe de travail pense que cette formule devrait se révéler beaucoup plus souple… » (p. 3). Le document B.1, annexe 1d, développe donc, en tant que mandat reçu, les idées annoncées par le sous-paragraphe 2.1.3 susmentionné. Ces idées ne sont pas neuves non plus, d'autant plus qu'elles répondent aux préoccupations qui duraient déjà depuis un certain temps. Il suffit, pour cela, de voir le *Rapport du Conseil synodal* (document B.1) présenté à l'assemblée synodale 1999, en son point VIII. « L'EPUB à la veille du 21ème siècle ». « Différentes réflexions, déclare-t-il, ont été lancées ces dernières années : (…) une étude sur les ministères dans l'EPUB (…), une restructuration des commissions (…) demandées à des groupes de travail *ad hoc* (…). Un projet de restructuration des commissions est déposé. » Le Conseil synodal remarque que chaque aspect recevait progressivement sa conclusion mais, insiste-t-il, « il faudra encore s'accorder l'année à venir pour que, lors de notre session de l'an 2000, l'ensemble soit mis en place » (p. 12).

[136] Les commissions sont établies sous la responsabilité de coordinateurs. La Discipline (26.8, article 1, paragraphe 1, édition 1994) les appelait « commissions permanentes » par opposition aux « commissions temporaires » qui recevront plus tard le nom de « groupes de travail » ou celui de « groupes d'études » selon les besoins. D'après l'édition « 2004 avril 2010 » de *Constitution et discipline*, les commissions s'occupent des « matières qui sont indispensables pour la vie et le fonctionnement de l'EPUB » (Discipline, article 26.8/A.3). Elles (de même que les groupes de travail) « ont pour mission principale d'assurer le fonctionnement, tant interne qu'externe, de l'EPUB » (Discipline art. 26.8/A.4). En ce qui les concerne, les groupes de travail sont venus à l'existence dans la foulée de la préparation des pourparlers avec les Églises évangéliques de Belgique, pourparlers qui allaient aboutir, en 2003, à la création du Conseil Administratif du Culte Protestant et Évangélique (CACPE). La Discipline, article 26.8/A.3, les institue « pour les matières qui administrativement sont de la compétence d'une commission du Conseil Administratif du Culte Protestant et Évangélique, pour les groupes qui de par leur statut d'asbl exigent une collaboration stable, ainsi que pour les groupes mixtes interecclésiastiques, dont les membres respectifs sont nommés pour une durée déterminée ». Pour leur part, enfin, les groupes d'étude sont « à créer pour les autres matières, selon les nécessités du moment et pour une durée déterminée, par la coordination concernée » (*Ibidem*).

[137] *Assemblée synodale 2000. Document B.1, annexe 1d*, p. 1.

certaines d'entre elles « faisaient un excellent travail, beaucoup végétaient, d'autres, enfin, étaient à l'état léthargique », remarque Van der Borght à la suite du Conseil synodal lui-même qui, en 2000, constate « le désintérêt pour le système de commissions que l'on connaît jusqu'ici[138]. » Ainsi ces dernières brillaient-elles aussi bien par leur gestion lourde et inefficace que par beaucoup de postes inoccupés compte tenu de la pénurie de délégués de districts pouvant s'y investir. En tout état de cause, les rapports présentés au Conseil synodal ou à l'assemblée synodale étaient dès lors lacunaires.

Ce constat a conduit le Conseil synodal à se rendre à l'évidence du fait qu'incontestablement depuis plusieurs années, certaines commissions, au lieu d'être une solution, s'érigeaient plutôt en problème tant pour le Conseil synodal lui-même que pour les Églises locales. C'est pourquoi il propose d'introduire une nouvelle structure, celle des coordinations. L'assemblée synodale adopta cette proposition.

Cette dernière avait quatre objectifs que voici : 1. « Nouvelle gestion des compétences gérées jusqu'ici dans des commissions. » 2. « Dynamiser la vie de nos paroisses. » 3. « Utiliser au mieux les compétences des membres de nos communautés. » 4. « Organisation souple et dynamique ». Van der Borght les résume en deux points dans les termes ci-après, sans doute inspiré par les pages 1 et 3 de l'annexe 1d qui traitent du pourquoi de cette restructuration, des projets et des animations : « placer les commissions dans une structure dynamique en vue d'une plus grande efficacité et rentabilité » et « impliquer les communautés plus directement dans les commissions afin de donner à l'échelon local lui-même plus d'élan[139]. »

2) Coordinations : état des lieux, composition, mission, organisation

Avant tout, il convient de rappeler le contexte global dans lequel les coordinations, et les cellules ou groupes de travail et d'étude qui en découlent, sont venus à l'existence et dans lequel se situe une partie de l'histoire de leur développement. Les réalités de l'EPUB se sont fait ressentir sur deux plans.

D'abord sur le plan interne ! Les exigences d'une Église en marche ont conduit aux réflexions exposées ci-avant et qui le seront davantage un peu plus loin. Une autocritique

---

[138] E. VAN DER BORGHT, *Le ministère en évolution dans l'EPUB* (voir note 85), p. 4 ; *Assemblée synodale 2000. Document B.1*, p. 3, point 2.1.3.

[139] *Assemblée synodale 2000. Document B.1, annexe 1d*, p. 1 ; E. VAN DER BORGHT, *Le ministère en évolution dans l'EPUB* (voir note 85), p. 5.

diligentée par ces réflexions a débouché sur l'engendrement des coordinations en tant qu'elles seront le fruit de la restructuration des commissions déjà annoncée ci-dessus.

En 1997, le Président Vanescote disait de cette Église : « … afin que "EPUB en marche" ne soit pas seulement un slogan, mais se concrétise dans des projets nouveaux »[140]. Il évoqua d'ailleurs expressément la devise *« Ecclesia Reformata Semper Reformanda »* [*« Église réformée toujours se réforme / sans cesse se refait »*] qui, vu les circonstances qui évoluent, était pour lui « sans doute plus actuelle que jamais (…). EPUB en route, Église Protestante Unie de Belgique en marche, commente-t-il, nous ferons en sorte que ce ne soit pas seulement un slogan, mais que ce soit réalité ». Pour Vanescote, il était temps que l'Église fasse sa toilette, car la dernière datait déjà d'à peu près 20 ans pour une Église héritière du Synode mis sur pied au début du 19ème siècle ! « … Lorsqu'il est question de nouveauté, poursuit-il, je ne puis m'empêcher de penser à la publicité ; dans le domaine publicitaire en effet, le mot "nouveau" est un argument de poids. Mais souvent, je me demande malicieusement ce qu'il y a de neuf. L'emballage, bien sûr ! Mais à l'intérieur, ne nous a-t-on pas resservi le même produit, les mêmes ingrédients ? Il me paraît, quant à nous, que nous ne pourrions pas nous contenter de changer l'emballage, mais que nous sommes appelés au renouvellement intérieur, c'est un appel fondamental de l'Évangile »[141].

Je m'arrête là pour le moment, pour jeter ensuite les regards sur le plan externe.

Lors de ladite assemblée synodale de 1997, Daniel Vanescote déclarait : « Mais les soucis du CS ne lui viennent pas seulement de l'intérieur de la vie de l'EPUB[142]. » À l'heure de l'assemblée synodale 2000, les réclamations du protestantisme évangélique belge (« évangélical », selon l'appellation préférée par une tendance américano-canadienne et le pasteur Ghislain Nazé de l'EPUB) constitué alors en « Synode Fédéral »[143], s'étaient fait croissantes et ont aussi été l'occasion, au bout du compte, de la création, en ce qui concerne l'EPUB, d'organes *ad hoc* de négociations qui allaient en résulter.

---

[140] *Procès-verbal de la 19ème assemblée synodale* (voir note 130), p. 9, point 15.

[141] Cf. D. VANESCOTE, *Message d'introduction* (voir note 52), p. 3, 4.

[142] D. VANESCOTE, *Idem*, p. 3.

[143] Pour le petit historique, « fin des années 1980, plusieurs dénominations appartenant à la branche évangélique radical [ce terme « radical » a été supprimé et remplacé par le mot « général » selon la recommandation d'une lettre ultérieure du Président du CS de l'EPUB renseignée ci-après] se réunirent en une "Evangelische Alliantie Vlaanderen" (1987) et une "Fédération Évangélique Francophone de Belgique" (1989). Le 3 janvier 1998, la plupart d'entre elles fondèrent avec quelques dénominations non membres de l'EAV ou de la FEFB un "Synode fédéral" ». Cf. Belpro n° 476 du 1er décembre 1998 ; *Assemblée synodale 1998. À propos d'une structure de coopération avec les dénominations non EPUB*, p. 3 ; *Message du Président du Conseil synodal lors de la première journée de l'assemblée synodale 1998 – Pâturages*, p. 1.

Au début, « une dizaine d'années après la naissance de l'EPUB », les contacts avec les dénominations évangéliques « s'apparentaient aux premières escarmouches d'une lutte pour le pouvoir », ainsi que le rappelle le Président Vanescote en 2003[144]. Ils furent suivis d'années de « différentes passes d'armes, qui sont loin d'être à la gloire du protestantisme », note encore le susnommé.

Le 20 décembre 1996, sans doute en réaction aux plaintes de la branche protestante non EPUB auprès du Ministère de la Justice, le Président Vanescote adressait à M. Stefan De Clerck, alors Ministre de la Justice, un courrier (réf. renseignées dans la version néerlandaise : DV/bsb 96\386) dans lequel il rappelle avant tout le rôle historique et les prérogatives du synode EPUB accordés par l'État belge le 18 mai 1839. Ensuite, exemples à l'appui, il défend l'EPUB de partialité devant les pouvoirs publics, dans son traitement des matières ou dans l'attribution des services en rapport avec le protestantisme belge dans son ensemble. Il précise que « ces services sont portés dans l'intérêt du protestantisme en général, et non dans le seul intérêt de l'EPUB. Pour ce faire, ajoute-t-il, l'EPUB s'assure d'ailleurs le concours de membres venus de tous les horizons de la famille protestante »[145]. En conséquence de cause, le Président du Conseil synodal adresse, le 24 mars 1997, une « *Lettre ouverte à toutes les communautés protestantes et évangéliques de Belgique* » (Document B.1, annexe 9). Il y reprend les thèmes développés dans son courrier au Ministre De Clerck, s'appuyant sur les mêmes exemples. En outre, il rappelle qu'en mars 1996, à la demande d'une commission de la Concertation protestante-évangélique de Belgique, il avait volontiers établi, à l'attention du Ministre de la Justice et de tous les autres ministres qui pouvaient en être concernés, « une liste globale de toutes les Églises locales des différentes dénominations ainsi que de leurs lieux de culte », liste qu'il a accompagnée d'une mention attestant l'indépendance que gardait chacune de ces dénominations. Il insiste sur le fait que cette opération pouvait « être répétée et volontiers étendue », avant de proposer l'initiative de l'EPUB de mettre en place « des plates-formes de dialogues (…) où les avis de chaque dénomination seraient entendus en vue d'une décision concertée à propos des différents domaines d'activité ». C'est dans ce même esprit d'ouverture, souligne-t-il dans ce document, que l'Église Protestante Unie de Belgique entendait œuvrer et continuer à jouer son rôle historique au profit de tout le protestantisme, dans le respect de l'identité de chaque composante.

---

[144] *Assemblée synodale 2003. Document B.1*, p. 18, § 10.2.

[145] *Assemblée synodale 1997. Document B.1, annexe 8* (1 p.).

Visiblement, entre escarmouches et passes d'armes, s'ouvraient malgré tout quelques brèches et bien plus, comme on peut, certes, le constater avec des hauts et des bas ! Un petit pas en arrière s'avère important pour y voir un peu plus clair.

Les timides débuts de prise de conscience en matière d'ouverture, via les vicissitudes résumées ci-avant, avaient évolué et conduit l'EPUB à envisager des « projets pour constituer une fédération protestante en Belgique ». Cela avait occasionné une amorce de « quelques articles de base ». Cependant, « la vision qu'on y distinguait ne fut pas bien reçue » dans les Églises de l'EPUB, affirme Vanescote. À ces réticences, il fallait ajouter celles des différentes dénominations ecclésiales belges non EPUB, qui tenaient « à garder leurs spécificités et leur indépendance ». C'est donc pour rencontrer ces différents désirs que le Conseil synodal a élaboré le système du partenariat, un partenariat sur-mesure pourrais-je dire. Cela s'explique par l'intention de « souplesse voulue », qui cherchait à ce que chaque dénomination puisse délimiter l'étendu de coopération sans nécessité de « recouvrir exactement les mêmes secteurs pour tous les partenaires ». Ainsi par cette formule chacune d'elles pouvait-elle y trouver son compte. C'est à ce « chemin nouveau » que le Conseil synodal invitait l'assemblée synodale 1997 à s'ouvrir, avant de le partager avec les dénominations non EPUB. Il était convaincu de proposer ainsi « un des nouveaux visages que pourrait offrir le protestantisme en vue du 21ème siècle : non plus concurrents voire ennemis, mais partenaires, solidaires d'une même mission et d'un même témoignage dans la diversité des expressions et des identités. » Eh ! bien ! cet appel fut entendu. Ces idées, coulées dans le document B.1, annexe 11 (*Propositions de décision*) et dont le document B.1, annexe 12 expliquait les contours du partenariat, ces idées, disais-je, furent votées à l'unanimité par l'AS 1997. Concrètement, l'Union des Baptistes en Belgique (UBB) se vit élire au statut de partenaire. Et, potentiellement, les lignes directrices du partenariat décrites dans ladite annexe 12 du document B.1 reçurent l'approbation de l'assemblée synodale. Par ce suffrage, cette dernière donna explicitement mandat au Conseil synodal d'établir les mêmes relations « avec d'autres dénominations de la famille protestante »[146].

Si ces dispositions et la « *Lettre ouverte* » du 24 mars 1997 adressée « *à toutes les communautés protestantes et évangéliques de Belgique* » ont eu le don d'apaiser quelque peu les tensions, elles n'ont cependant pas arrêté le protestantisme « évangélical » des deux frontières linguistiques dans son élan, même au prix de la paix entre ces deux pôles du

[146] D. VANESCOTE, *Message d'introduction* (voir note 52), p. 3, 4. *Assemblée synodale 1997. Document B.1*, p. 14, § 9.1 ; *Assemblée synodale 1997. Document B.1, annexe 12* (*Partenariat*), (2 p.). Pour le partenariat avec l'UBB et l'ouverture aux autres dénominations protestantes qui le souhaitent, voir la proposition de « décision 11 – sur le partenariat, Ad.9.1 » du document B.1, annexe 11, p. 2, et le vote de cette annexe 11 en bloc, cf. *Procès-verbal de la 19ème assemblée synodale* (voir note 130), p. 20.

protestantisme belge. Le document B.1 (AS 1997), en son paragraphe 9.1, fait état d'une dégradation assez sensible des rapports entre l'*Evangelische Alliantie Vlaanderen* (EAV) et la Fédération Évangélique Francophone de Belgique (FEFB) d'une part et l'EPUB d'autre part. Par exemple, l'EAV est allée jusqu'à intenter un procès au Conseil d'État contre l'EPUB concernant les nominations, ou encore la première et la FEFB ont contacté, dans ce même ordre d'idées, le Ministre de la Justice en se passant de l'EPUB et à l'insu cette dernière qui tenait mordicus à jouer son rôle historique. De telle sorte, le document B.1 (p. 14) déclare sans ambages : « Ces démarches sont révélatrices de la volonté constante de ces deux regroupements de dénominations de contester le rôle de l'EPUB et de son président par tous les moyens, y compris le harcèlement des instances politiques ou des services administratifs. » Il est clair que lesdits regroupements de dénominations ne voulaient pas d'un intercesseur auprès de l'État, mais, au meilleur des cas, d'un accès parallèle direct, sinon, au pire des cas, d'une instance égalitaire (proposition de l'EPUB[147]), où l'EPUB et les autres tendances protestantes seraient représentées collégialement, et par laquelle tous auraient accès direct aux pouvoirs publics… Suffisons-nous de cela !

À travers ces péripéties, l'état d'esprit évoluait de part et d'autre, cependant, et, progressivement, la vision de coopération se précisait. Le temps mûr pour des négociations franches arriva.

La première rencontre des deux parties en présence des pouvoirs publics fut convoquée, le 2 octobre 1998, par le Cabinet du Ministre de la Justice. Depuis, elle fut suivie de réunions de concertation hebdomadaires au Ministère de la Justice, entre les deux protagonistes, en préparation d'une deuxième rencontre tripartite. Celle-ci, jugée « constructive » après coup, eut lieu le 13 novembre de la même année, à la veille des 20èmes assises synodales[148]. Le nombre de réunions qui se sont multipliées par la suite —en 2002 Vanescote dénombre 57 séances de 4 heures chacune « presque toujours en présence d'un observateur du Ministère », « pour une durée d'environ 230 heures » (cf. AS 2002, Annexe 1, p. 1 ; PV de l'AS 2002, p. 11)— témoigne de l'importance que revêtait ce projet aux yeux des deux branches du protestantisme belge.

---

[147] Cf. *Assemblée synodale 1999. Document B.1, annexe 2*, p. 3, point 4 ; *Assemblée synodale 1999. Document D.E.6.3*, § « Argumentation ». L'aspect de la parité, ardemment contesté par le Synode Fédéral (SF), a fait l'objet de longues discussions et allait faire capoter la suite des concertations. Mais dès 2002, les différends ont été dissipés et le SF s'est finalement rallié à ce principe fondamental aux yeux de la branche EPUB. Cf. *Assemblée synodale 2002. Annexe 1* (*Message du Président*), p. 1 ; *Assemblée synodale 2002. Document B.1*, p. 3, § 2.1.1 (« Il n'y a plus eu de difficulté majeure semblable à celle qui avait retardé les travaux l'an dernier. Dès lors, les négociateurs ont pu se concentrer sur la rédaction des derniers textes. »)

[148] *Procès-verbal de la 20ème assemblée synodale, session du samedi 14 novembre 1998, Pâturages*, p. 10, point 9 bis, § 1 ; *Message du Président du Conseil synodal* (voir note 143), p. 1, 2.

L'EPUB avait conscience « qu'elle allait au-devant de renoncements difficiles », car les pourparlers entamés la contraignaient à partager, en fin de compte, « la moitié » des prérogatives que son rôle historique lui avait permis d'exercer seule depuis 1839, date de la reconnaissance par l'État du premier synode protestant évangélique : cela faisait 159 ans au début des concertations ; 164 ans en 2003, à la reconnaissance officielle du CACPE[149] ! C'est donc en connaissance de cause que l'assemblée synodale de 1998 décida de donner mandat au Conseil synodal d'entreprendre des pourparlers, dans l'année 1999, avec les dénominations non EPUB[150]. À la demande du Conseil synodal, ces assises confièrent les pourparlers au trio pastoral chargé d'affaires, Daniel Vanescote, Guy Liagre et Vincent Tonnon[151]. Cela requit, à leurs côtés, la création des « commissions mixtes » (AS 1998, 1999), des « cellules de travail » (AS 2000-2002), des « groupes de travail » (AS 2003, Discipline art. 26.8/A.3), du Conseil central du CACPE (cf. AS 2003[152]), pour s'occuper des tractations dans leur évolution, ce en matière des compétences de l'une et/ou de l'autre des deux parties en jeu, et, au final, proposer à l'approbation des synodes (EPUB et Fédéral séparément) la gestion des organes qui incomberaient distinctement à l'EPUB ou au CACPE dès son érection.[153]

---

[149] *Assemblée synodale 2003. Document B.1*, p. 18-19, § 10.2.

[150] *Procès-verbal de la 20ème assemblée synodale, session du samedi 28 novembre 1998, Bruxelles*, p. 22, cadre introduit par : « Dans cet esprit, le Conseil synodal demande… » ; D. VANESCOTE, *Aux communautés locales de l'EPUB*, Bruxelles, le 12 novembre 1998, courrier réf. DV/Jvg 98/216 ; *Assemblée synodale 1998 : À propos d'une structure de coopération avec les dénominations non EPUB* (3 p.) ; *Message du Président du Conseil synodal* (voir note 143), p. 1 ; *Assemblée synodale 1999. Document B.1, annexe 2*, p. 1, point 1.

[151] D. VANESCOTE, *Aux communautés locales de l'EPUB*, Bruxelles, le 12 novembre 1998, courrier réf. DV/Jvg 98/216, p. 1.

[152] *Assemblée synodale 2003. Document B.1*, p. 7 et 16, points 2.1.10 et 9.4 ; *Procès-verbal de la 25ème assemblée synodale, session du 22 novembre 2003, Seraing*, p. 10, points 5.2 et 5.3, p. 12, « point 2.1.10 » § 2.

[153] Pour l'évolution des pourparlers jusqu'à la formation du CACPE, voir : 1) *Assemblée synodale 1999. Document B.1*, p. 3, § 2.1.4 ; *Assemblée synodale 1999. Document B.1, annexe 2* ; *Procès-verbal de la 21ème assemblée synodale, session du samedi 27 novembre 1999, Brasschat*, p. 15-17, § 2.1.4. 2) *Assemblée synodale 2000. Seconde journée assemblée synodale Bruxelles S.O.W.* [document non signé, mais selon des évidences internes, il s'agit d'une allocution du Président du CS faisant suite à son précédent discours lors de la première journée synodale, celle du samedi 11 novembre 2000 à Nessonvaux], p. 3, dernier § ; *Assemblée synodale 2000. Document B.1*, p. 2, § 1.2 et p. 3-4, § 2.1.4 ; *Assemblée synodale 2000. Document B.1, annexe 2* (*Projet de structure du CACPE,* avec 30 articles) ; *Procès-verbal de la 22ème assemblée synodale, séance du samedi 25 novembre 2000, Bruxelles-SOW*, p. 18, point 19, et p. 20-24 (voir, à la p. 24, vote de la « décision 3. Ad.2.1.4 amendé » donnant mandat au CS de poursuivre les négociations). 3) *Assemblée synodale 2001. Document B.1*, p. 2, § 1.2, p. 3, § 2.1.2, p. 16 (proposition 1 cf. ajouts aux 30 articles de 2000) ; *Assemblée synodale 2001. Document B.1, annexe 1* ; *Assemblée synodale 2001. Document D.C.4.1*, p. 5 ; *Assemblée synodale 2001. Motion D.E.3*, p. 3-4, § 6 et 7 ; *Procès-verbal de la 23ème assemblée synodale, session du samedi 24 novembre 2001, Temple de Jumet*, p. 8-12, point « Étude du B.1 et annexes » (vote de décisions) : voir, à la p. 12, la décision centrale (« Résultat du vote – document B.1, proposition de décision 1, 2ème § ») par laquelle l'AS 2001 « donne mandat au Conseil synodal de poursuivre les négociations et d'en présenter le résultat à la prochaine assemblée ». 4) Il convient de noter que 2002 fut l'année charnière pour le CACPE : *Assemblée synodale 2002. Annexe 1* (*Message du Président*), p. 1-2 ; voir aussi le document bilingue *Boodschap van de Voorzitter synodevergadering 2002/Message du Président*, p. 1-2 ; *Assemblée synodale 2002. Document B.1*, p. 3, § 1.2, p. 3-4, § 2.1.1 ; *Assemblée synodale 2002. Document B.1*, annexe 1a ; *Assemblée synodale 2002. Document B.1, annexe 1* (*Errata – addenda – corrigenda*) ; *Assemblée synodale 2002. Document B.1, annexe 1b* (Budget CACPE 2003) ; *Assemblée synodale 2002. Document B.1, annexe 16* (*Propositions de recommandation et de décision*), p. 1, « Décision 1 – Ad 2.1.1 » ; *Procès-verbal de la 24ème assemblée synodale, session des 9 et 10*

Ces deux réalités *intramuros* et *extramuros* de l'EPUB expliquent la nécessité ressentie en 2000 de revisiter les structures de l'Église Protestante Unie de Belgique. Cela étant, revenons à présent à la condition interne de celle-ci.

Après avoir donné les objectifs et le pourquoi de la restructuration des commissions de l'EPUB, le document B.1 annexe 1d (p. 2) passe en revue, dans un tableau récapitulatif, la division « Mandat des commissions » telle que ces dernières et les groupes de travail étaient configurés jusqu'alors (en l'an 2000). Il y présente succinctement 28 commissions sous leurs six « secteurs » respectifs, faut-il le rappeler, soit *Ministère*[154] *et pastorale* (6 commissions classées sous le sigle C.I.), *Réflexion théologique et dialogue* (5 commissions sous le sigle C.II.), *Témoignage et information* (3 sous C.III.), *Pédagogie, catéchèse, jeunesse* (3 sous C.IV.), *Diaconat* (5 sous C.V.) et *Organisation et gestion* (6 commissions reprises sous C.VI.). Cet ensemble comprend des groupes de travail que le document ne nomme pas, mais qui sont sous-entendus, à en croire le titre de cette page « Tableau de l'organisation actuelle des commissions et groupes de travail ». Ceci est aussi conforté par la page précédente du même document qui, sous la rubrique « Pourquoi cette restructuration ? », souligne qu'au-delà de « plus ou moins 30 commissions (…) prévues par la Constitution et Discipline (sans compter celles qui, pour des raisons linguistiques, sont dédoublées) », « au fil des ans, un certain nombre de commissions ou groupes de travail permanents sont venus s'ajouter ! ».

---

novembre 2002, Torhout, p. 6-11 : les diverses décisions s'étendent sur les p. 7-11. Les ordonnances fortes relatives au document B.1, annexe 16 avec les amendements, et à la « proposition de décision n° 1 –Ad 2.1.1– CACPE » se trouvent sur les p. 10-11 avec, à la p. 11, la décision centrale (la « 1e) » votée par 57 « Oui », 0 « Non » et 12 abstentions) suivie de celle juridique (la « 1f) » acceptée par 67 « Oui » contre 0 « Non » et 1 abstention). En voici les textes : « 1e) : L'assemblée synodale 2002 exprime l'espoir que la collaboration administrative qui résultera des accords avec le Synode Fédéral des Églises protestantes et évangéliques de Belgique (SF) puisse se développer dans une atmosphère fraternelle et constructive, conduisant ainsi à une compréhension et un respect mutuels grandissants. Dans cet esprit, l'assemblée synodale 2002 décide de transférer au CACPE les compétences que l'EPUB exerçait jusqu'ici en matière de décision et de nomination dans les secteurs où l'autorité publique entend s'adresser à un seul représentant du culte protestant ; ce transfert sera effectif à la date du 1er janvier 2003 pour autant que les documents constitutifs soient ratifiés par les assemblées synodales respectives de l'EPUB et du SF. » « 1f) : L'assemblée synodale 2002 charge la coordination Administration et Finances de préparer les modifications de la Constitution et de Discipline qui résultent de l'accord sur le CACPE ». 5) Enfin, pour 2003, voir : *Assemblée synodale 2003. Document B.1*, p. 7, point 2.1.10 : l'AS prend acte de ce point par le rejet de l'amendement de son 3ème alinéa proposé par la motion D.E.3.6 du district de Liège ; ce même point 2.1.10 —aussi bien que le point 9.4 de ce document B.1, au sujet duquel l'AS ne formule aucune remarque— annonce principalement la reconnaissance du CACPE par le Ministère de la Justice le 26 mai 2003, cf. *Procès-verbal de la 25ème assemblée synodale, session du 22 novembre 2003, Seraing*, p. 12, 19. *Assemblée synodale 2003. Document B.1, annexe 8b* : l'AS vote majoritairement ce document par le rejet de la motion exprimée dans le document D.E.1.3 du district du Hainaut Occidental (voir *Procès-verbal de la 25ème assemblée synodale, session du 22 novembre 2003, Seraing*, p. 18). *Assemblée synodale 2003. Document C.4.2* (voir *Document D.E.3.2* du district de Liège, pour une proposition d'amendement à ce document C.4.2) : l'AS adopte ces deux documents, cf. *Procès-verbal de la 25ème assemblée synodale, session du 22 novembre 2003, Seraing*, p. 9.

[154] Pour des raisons que j'ignore, ce terme est au singulier ici (p. 2), mais à la p. 5 du même document, il est mis au pluriel ! cf. *Assemblée synodale 2000. Document B.1, annexe 1d*.

Cet état des lieux, renforcé par le susdit constat d'échec causé par un système lourd de fonctionnement, a conduit le Groupe de travail « Restructuration des commissions » à soumettre à l'AS 2000 le projet de « répartir les compétences des commissions en 4 coordinations nationales et 2 coordinations communautaires[155] (française et néerlandophone) »[156], avec la possibilité de prévoir, si nécessaire, « une agence

[155] Eddy Van der Borght les nomme erronément « régionales », ce que les traducteurs de son article ont pris soin de faire remarquer. Cf. E. VAN DER BORGHT, *Le ministère en évolution dans l'EPUB* (voir note 85), p. 5.

[156] Cela fait au total six au lieu de « huit "coordinations" » initialement évoquées par Daniel Vanescote comme étant le souhait du Conseil synodal, « dans l'espoir de pouvoir travailler de manière plus souple et efficace », voir *Procès-verbal de la 22ème assemblée synodale, session du samedi 11 novembre 2000, Nessonvaux*, p. 17, point 19. Mais, selon les termes explicites de l'AS 2001, Document B.1, p. 3, point 2.1.1, il convient d'entendre plutôt et à juste titre « 8 coordinateurs nationaux », dans ce sens que les 4 coordinations nationales comportent chacune une direction bicéphale. Pour sa part, le document C.VI.5/1 (AS 2000), produit par la Commission de la Constitution, de la Discipline et des règlements, prévoyait déjà, dans le cadre des modifications de *Constitution et discipline*, de remplacer le Discipline art. 26.8 (éd. 1994) par un nouveau contenu. Ce document a ainsi proposé en premier lieu (p. 1) un nouvel article D 26.8 qui présente les coordinations nationales et communautaires et leur bien-fondé (il se décline comme suit : « Afin d'aider l'Église à accomplir sa vocation et en vue de stimuler la vie des Églises locales, l'assemblée synodale met en place : a) quatre coordinations nationales ; b) deux coordinations communautaires »). Ensuite, il fournit, en p. 1-4, une série d'autres articles (26.8/A.1-26.8/A.6) pour régir les coordinations nationales d'une part et, en p. 4-5, une autre (26.8/B.1-26.8/B.6) pour les coordinations communautaires. Ces deux groupes d'articles sont composés symétriquement, de sorte que le D 26.8/A.1 au niveau national a le D 26.8/B.1 pour pendant au niveau communautaire, et ainsi de suite. De ce fait, le premier traite de la mise en place, par l'AS, de 4 coordinations nationales : coordination « Ministères » ; coordination « Réflexion et Relations Interconfessionnelles » ; coordination « Église et Monde » ; coordination « Administration et Finances ». Parallèlement, le second traite de l'instauration, par la même AS, d'une coordination communautaire néerlandophone et une coordination communautaire francophone. Suivent la paire D 26.8/A.2 (de la direction et de la gestion collégiale —néerlandophone et francophone— de chaque coordination nationale ; du mode d'élection des coordinateurs par l'AS ; de leur statut : pas membres du CS ni présidents de districts ; de la fréquence de leurs réunions : au moins deux fois l'an) et D 26.8/B.2 (de la direction et de la gestion des coordinations communautaires : par les représentants des conseils de districts, selon leur rôle linguistique) ; la paire D 26.8/A.3 (de la responsabilité des coordinateurs nationaux : veiller au bon fonctionnement des commissions, créer des cellules de travail, grâce aux listes de personnes potentielles en leur possession ; de la rédaction d'un rapport bisannuel pour l'AS ; de l'étroite collaboration avec le CS) et D 26.8/B.3 (de la création, sur le plan communautaire, des cellules de travail permanentes ou non, de la gestion d'une liste de personnes potentielles, de la définition des rôles des membres d'une cellule de travail, de la rédaction par les coordinateurs d'un rapport biennal pour leurs AS communautaires respectives) ; le couple D 26.8/A.4 (de la mission première des cellules de travail nationales [AS 2000, document C.VI.5/1] : par des animations, stimuler et animer la vie de l'Église et en particulier celle des communautés locales ; ou de leur mission principale [AS 2003, Document C.4.1] : par le moyen d'animations, assurer le fonctionnement de l'EPUB sur les plans intérieur et extérieur selon des mandats bien précisés ; également stimuler et animer la vie de l'EPUB ainsi que celle de la base) et D 26.8/B.4 (de la mission première des cellules de travail : animer et stimuler la vie de l'EPUB et particulièrement la vie des Églises locales de leurs communautés linguistiques respectives) ; le couple D 26.8/A.5 (de la résolution, en concertation avec le CS, de possibles différends au sujet de la composition des cellules de travail) et D 26.8/B.5 (du règlement, en concertation avec les présidents de districts selon leur rôle linguistique, de cas de litige concernant la formation des cellules de travail communautaires) ; enfin la paire D 26.8/A.6 (des mandats respectifs des 4 coordinations nationales) et D 26.8/B.6 (des champs de compétences des 2 coordinations communautaires). Ses propositions ainsi adoptées en 2000, la Commission de la Constitution, de la Discipline et des règlements, dorénavant dénommée coordination « Administration et Finances », fut affermie dans sa besogne de révision et d'adaptation des articles par le vote positif de l'AS 2001. Celui-ci lui donnait explicitement mandat de « faire concorder la Constitution et Discipline avec la nouvelle structure » (cf. *Procès-verbal de la 23ème assemblée synodale* (voir note 153), p. 17). Tous ces articles de Discipline, repris et revisités çà et là par le document C.4.1 (AS 2003) —lequel document a lui-même obtenu la faveur de cette AS (cf. *Procès-verbal de la 25ème assemblée synodale, session du 22 novembre 2003, Seraing*, p. 9)—, furent alors recueillis par les MàJ 8 (AS 2003) et retenus tels quels, et avec les mêmes numérotations, dans *Constitution et discipline*, éd. « 2004 avril 2010 ». Seulement là où le document C.VI.5/1 (AS 2000) utilisait les mots « cellules de travail », les MàJ 8 les ont remplacés par « groupes de travail et d'étude » ou « groupes de travail ou d'étude ».

germanophone ». J'en viendrai à leur description tout à l'heure. Le groupe a déterminé comme but des coordinations celui « d'animer et de stimuler la vie de l'Église » (voir ma note 156). Il propose ensuite que les coordinateurs, présentés par les districts et élus par l'assemblée synodale, aient les mains libres pour former, en accord avec le Conseil synodal et « en réponse à des questions qui se posent, ou d'initiative propre », des cellules de travail visant à « créer des "animations"[157] ». Leurs mandats sont de quatre ans renouvelables une seule fois consécutivement et à tour de rôle.

Les animations, quant à elles, consistent à : (1) « produire des textes d'information, des affiches, des panneaux, des brochures, des livres », (2) « proposer un texte de réflexion, une liturgie, une animation de culte », (3) « préparer une journée de réflexion, une animation pour un groupe ou une assemblée », (4) « établir un rapport en vue d'une prise de position ; etc.…[158] »

En ce qui concerne l'organisation des coordinations, il est entendu que chacune d'elles, au niveau national, fonctionnera sous une direction bicéphale composée de laïcs ou pasteurs. L'un de ces coordinateurs sera néerlandophone et l'autre francophone. Le cahier des charges des coordinations comprend « un ensemble de compétences » non déterminées, et qui ne requièrent pas nécessairement un statut permanent. Pour que ces dernières soient mises en œuvre, les coordinateurs forment « des cellules de travail » à statut permanent ou non, mais où la parité « laïcs/pasteurs » est de rigueur autant que la représentation de « différentes tendances théologiques ». Les coordinateurs ne se laisseront pas prendre de court s'ils gèrent une liste de personnes (proposées par les districts) susceptibles de prendre part à l'une ou l'autre cellule de travail.

La page 4 du document B.1, annexe 1d, présente le profil des coordinateurs. *Motivation* : ces derniers sont censés avoir la « volonté de contribuer à la réalisation d'animations concrètes pour les paroisses ». *Organisation* : la charge de créer des animations ne leur incombe pas mais aux cellules de travail qu'ils sont appelés à mettre sur pied, ce grâce à la liste susmentionnée des personnes potentielles. Cependant, les coordinateurs ont le devoir de « suivre plusieurs projets en même temps ». *Créativité* : ils ont la liberté d'initiative susceptible de leur permettre la bonne gestion des compétences de leur secteur. Un rapport bisannuel est attendu d'eux à l'attention de l'assemblée synodale. Ils sont, par ailleurs, appelés à faire montre de leur capacité de travailler en groupe, à « y consacrer le temps nécessaire » et à œuvrer « en étroite collaboration avec le Conseil synodal ». Pendant leur

[157] *Assemblée synodale 2000. Document B.1, annexe 1d*, p. 3, 4.
[158] *Idem*, p. 3.

mandat, les coordinateurs ne peuvent ni faire partie du Conseil synodal ni être présidents de districts.

Voici la description des coordinations, dans l'esprit des nouvelles structures !

Les 4 coordinations nationales sont formées de celles nommées respectivement *Ministères*, *Réflexion et Relations Interconfessionnelles*, *Témoignage et Service au Monde*, et *Administration et Finances* (voir ma note 156).

La coordination *Ministères* est chargée d'organiser et d'apprécier les proposanats et les vicariats. En relation avec ces deux derniers, deux cellules de travail permanentes sont constituées, une néerlandophone et une francophone. La présente coordination a également pour attributions d'organiser le recyclage pastoral et d'examiner les candidats pasteurs. Elle s'occupe des relations avec la Faculté Universitaire de Théologie Protestante de Bruxelles ; elle conduit « toute réflexion et toute étude relative aux ministères[159] » ; elle gère l'aumônerie militaire, l'aumônerie des établissements pénitentiaires ainsi que celle de Bruxelles-Nationale (aéroport)[160].

La coordination *Réflexion et Relations Interconfessionnelles* se voit attribuer la réflexion dans les secteurs théologique, éthique, politique, social (ce dernier secteur, présent dans le document B.1 de l'AS 2001[161], disparaît des mises à jour 8 pour se retrouver muté dans la coordination « Église et Monde »). Elle assure le « dialogue avec autres pensées religieuses et philosophiques » et le « suivi des relations œcuméniques »[162]. Pour ce qui est de la coordination *Témoignage et Service au Monde*, elle a en charge le témoignage ecclésiastique envers le Tiers-Monde, et s'occupe de la mission ou évangélisation ainsi que des projets de développement[163]. Enfin la coordination *Administration et Finances* ! Elle prépare les

[159] *Assemblée synodale 2000. Document B.1, annexe 1d*, p. 5.

[160] Voir aussi *Assemblée synodale 2000. Document C.VI.5/1*, p. 5, art. 26.8/A.6, point 1.A, § f). Mais ceci changera en 2003 : l'aumônerie auprès de l'aéroport Bruxelles-Nationale restera à part entière en tant que branche de l'EPUB, sous la coupole de la coordination « Ministères ». Par contre, l'aumônerie auprès des Forces Armées et celle auprès des établissements pénitentiaires deviendront une branche du Conseil Administratif du Culte Protestant et Évangélique (CACPE), toutefois tout en étant placées sous la responsabilité de ladite coordination « Ministères », cf. MàJ 8 consignées dans *Constitution et discipline*, « éd. 2004 avril 2010 », Discipline art. 26.8/A.6, point 1.A, § f).

[161] *Assemblée synodale 2001. Document B.1*, p. 10, point 6.2.

[162] Voir note 159 ; *Assemblée synodale 2000. Document C.VI.5/1*, p. 3, point 2. Le document C.4.1 de l'AS 2003 (p. 3) proposa des amendements qui y sont relatifs et fut voté confortablement en AS de la même année (voir ma note 156 ci-avant). En conséquence de quoi *Constitution et discipline*, éd. « 2004 avril 2010 », l'appelle tout court coordination « Réflexion et dialogues », cf. Discipline art. 26.8/A.6, point 2 (MàJ 8).

[163] Cf. note 159. Le document C.VI.5/1 (AS 2000), p. 3 (art. 26.8/A.6, point 3) assigne à cette coordination pour collaboratrice l'asbl « Solidarité Protestante » d'une part et, d'autre part, un cahier des charges constitué de 5 mandats : « a) de développer une vision toujours actualisée de l'évangélisation, de la mission et du diaconat, et de la promouvoir au sein de l'EPUB ; b) de soutenir l'œuvre de [sic] [lire *« de l' »* (?)] Église Presbytérienne au Rwanda en poursuivant le partenariat conclu entre nos Églises ; c) de nouer avec des œuvres ou Églises étrangères des relations d'échange missionnaire dans le cadre de la vision élaborée ; d) d'établir et mener à

nominations, tient à jour la Constitution et la Discipline, gère les archives ainsi que les projets en rapport avec la diaconie et les bâtiments d'Église. Elle a sous sa coupole le Conseil juridique ; elle s'occupe de la vie financière et de la vérification comptable de l'Église[164].

---

bonne fin des projets de coopération au développement dans le Tiers-Monde ; e) de canaliser et transmettre les aides reçues pour des situations d'urgence. » Ces idées, déjà adoptées selon le PV de la 22ème AS 2000, p. 16 (cf. encadré « Vote du document C.VI.5/1 ») et appuyées par la suite (cf. PV de la 23ème AS 2001, p. 17), ont été revues par le document C.4.1 (AS 2003), en ce compris le changement de nom de la coordination « Témoignage et Service au Monde » en coordination « Église et Monde » (voir décision dans *Procès-verbal de la 25ème assemblée synodale, session du 22 novembre 2003, Seraing*, p. 7, encadré « D.C.4.1 Proposition de décision point 1 (amendement) »). Ces modifications furent intégrées dans les MàJ 8 pour culminer en un article de Discipline ci-dessous plus renforcé, élargi et élaboré (10 mandats) et, par endroit, édulcoré (ex. comparer le § a) ci-avant et le même § ci-après des MàJ 8, où « une vision toujours actualisée » là-bas est devenue ici « la vision actuelle »). La nouvelle formulation de Discipline art. 26.8/A.6, point 3 (*Constitution et discipline*, « éd. 2004 avril 2010 »), est donc ainsi libellée : « A. La coordination « Église et Monde » a pour mandat : a) de développer, de faire connaître et de promouvoir, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Église Protestante Unie de Belgique la vision actuelle concernant la mission, le diaconat mondial et la coopération au développement ; b) de conduire des études, en se référant aux Écritures, de l'éthique, de la politique, paix et justice, des migrations, et des problèmes socio-économiques, dans les relations Nord/Sud dans le monde, et de mener une conscientisation chez les membres de nos Églises de leur responsabilité dans ces domaines; c) de suivre la politique belge et internationale des pays en voie de développement ; de faire des propositions au Conseil synodal afin de permettre à l'Église Protestante Unie de Belgique de prendre publiquement position dans ces domaines ; d) de soutenir le travail de l'Église Presbytérienne du Rwanda (EPR) et de poursuivre le partenariat existant entre nos deux Églises ; e) de soutenir le travail de l'Église Réformée d'Afrique du Sud, («Verenigende Gereformeerde Kerk in Suider-Afrika» (VGKSA) / «Uniting Reformed Church in Southern Africa» (URCSA)) et de persévérer dans le partenariat conclu entre nos deux Églises; f) d'entreprendre des échanges et une collaboration avec des Églises étrangères et avec des institutions ecclésiales à l'étranger, en particulier avec leur jeunesse, dans une perspective missionnaire, de diaconat mondial et de coopération au développement ; g) de soutenir des activités ecclésiales, des projets de développement et des projets d'urgence dans les pays du Tiers-Monde ; h) de canaliser et de transférer l'aide financière ou autre, dans le cadre des activités mentionnées ci-avant ; i) de soumettre des propositions, d'informer, d'émettre des avis et d'organiser des activités de formation à différents niveaux de l'Église Protestante Unie de Belgique (A.S., C.S., districts et Églises locales) ; j) de veiller, en concertation avec le bureau central de l'Église Protestante Unie de Belgique ou son archiviste, à la gestion et à la conservation des archives de la Mission et des autres activités de la coordination. » Ces MàJ 8 élargissent le champ de collaboration et le contenu de cette coordination comme suit : « B. Organisation particulière : Cette coordination comprend la commission et les groupes de travail suivants : 1. Commission : Église et Monde (coordination, politique générale et stratégie) ; 2. Groupes de travail : Programmes missionnaires et diaconat mondial, Solidarité Protestante, Programme missionnaire des jeunes (CAP). »

[164] Ces mandats, que présente succinctement et globalement le document B.1, annexe 1d (AS 2000) en p. 6, se trouvent plus élaborés (en 9 missions) par le document C.VI.5/1 (AS 2000), p. 3-4. Sans changement, le texte de ce dernier document en son point « A. », retenu par le document C.4.1 (AS 2003) et par les mises à jour 8 (AS 2003), est repris dans *Constitution et discipline*, « éd. 2004 avril 2010 », sous Discipline art. 26.8/A.6, point 4 ainsi formulé : « Coordination "Administration et Finances". A. La coordination "Administration et Finances" a pour mandat : a) de recevoir et, au besoin susciter, les candidatures pour les différents postes à pourvoir au Conseil synodal, à l'assemblée synodale et dans les coordinations nationales, selon les règles énoncées en discipline art. 9.3/5 à 8 ; art. 26.8 et constitution art. 27.3/2 ; b) de traiter les propositions ou modifications de textes de la Constitution, Discipline et autres Règlements ; c) de tenir à jour la Constitution, Discipline et autres Règlements ; d) de fournir un avis juridique pour toute question qui le réclame ; e) d'organiser la gestion des archives ; f) d'élaborer, en concertation avec le Conseil synodal, la politique financière de l'Église Protestante Unie de Belgique ; g) d'assister le trésorier dans sa gestion financière courante ; h) de faire procéder à la vérification comptable ; i) d'évaluer, coordonner et canaliser les demandes d'aides des Églises locales ou œuvres socio-diaconales que la coordination a retenues. » La seule différence textuelle se trouve sous le point « B. Organisation particulière ». Là où le document C.VI.5/1 (AS 2000) ne porte que : « Les coordinateurs travaillent en collaboration avec l'asbl "Aide Fraternelle aux Églises" (AFE) », le document C.4.1 (AS 2003) et les MàJ 8 à la suite de ce dernier y ont intercalé la composition de ladite coordination en ces termes : « Cette coordination comprend les commissions et groupes de travail suivants : 1. Commissions : Vérification ; Conseil juridique ; 2. Groupes de travail : Projets ; Finances ; Constitution, Discipline et Règlements ; Propositions des candidatures ; Archives ».

Le document B.1, annexe 1d, se clôture, en p. 6, par la description des 2 coordinations communautaires. Celles-ci s'attachent au domaine des activités qui se font au sein des deux communautés linguistiques partageant le nord et le sud du pays. Cependant, tenant compte des réalités de la communauté germanophone (laquelle n'est presque jamais revendicatrice de ses droits identitaires même si, autant que les deux précédentes et la région Bruxelles-Capitale, elle émarge politiquement et administrativement de son gouvernement régional propre), le Groupe de travail « Restructuration des commissions » a prévu, à cet effet et en cas de nécessité, « une agence germanophone » déjà évoquée ci-dessus. Pour l'heure de l'assemblée synodale 2000, il s'est contenté de s'arrêter aux deux premières communautés susmentionnées. De la sorte, les coordinations communautaires se trouvent configurées avec, en face à face, une coordination francophone et une néerlandophone ayant dans leurs colonnes, comme dans un effet miroir, les mêmes attributions : liturgie, enseignement, catéchisme, service protestant de la jeunesse (son pendant néerlandais étant *Op Vrije Voeten*, ce qui signifie « Libres », littéralement « Sur les pieds libres », expression néerlandaise surtout utilisée en cas de libération après la prison), Service Protestant d'Éducation Permanente (pour les néerlandophones, *Volwassenenvormingswerk*, littéralement « Travail d'éducation d'adultes »), diaconat, évangélisation, radio-télévision. À cette dernière appellation il sera préféré celle de « Médias » à partir de l'AS 2001[165].

En accord avec le vote de la proposition de décision 15, lequel a dûment approuvé le travail du Conseil synodal de l'année écoulée, l'assemblée synodale 2000 adopta le projet des réformes structurelles par un vote de 47 voix « Pour », 6 « Contre » 4 abstentions. Cet acte fut encodé « Vote décision 2 – Ad.2.1.3 – amendé – document B.1, pg. 20 », sur base de la proposition de décision portant le même nom (à l'exception des termes « … – amendé… pg. 20 ») dans le document B.1 de la même AS[166].

Toutes ces propositions de restructuration des commissions, reçues visiblement avec enthousiasme (82,5 % des votants) et que le Président Daniel Vanescote appelle « projet (…) ambitieux mais possible[167] », demandent à être observées à l'épreuve du temps.

---

[165] Ce, selon la remarque de M. Vandenbossche, cf. *Procès-verbal de la 22ème assemblée synodale*, p. 14, point 15 « Restructuration des commissions ». Dès lors et dans ce contexte, en passant par le document C.VI.5/1 de l'AS 2000 (p. 5) et le document C.4.1. de l'AS 2003 (p. 5, voir dernière ligne « 26.8/B.6 inchangé »), cette appellation apparaît dans divers documents synodaux des AS subséquentes et dans la MàJ 8 de *Constitution et discipline*, « éd. 2004 avril 2010 » (voir D 26.8/B.6, § A « Compétences »).

[166] *Procès-verbal de la 22ème assemblée synodale*, p. 16 pour la décision 2 – Ad.2.1.3. En voici le texte : « L'assemblée synodale adopte le projet de la restructuration des commissions. Elle approuve les modifications qui en découlent pour la Discipline. (…) ». Pour la proposition de décision, voir AS 2000, Document B.1, p. 20. La décision 15 se trouve dans le même PV de la 22ème AS 2000, p. 31.

[167] Cf. *Procès-verbal de la 22ème assemblée synodale*, p. 14, point 15 « Restructuration des commissions ».

3) Coordinations : réalisation et vue critique

1. Réalisation

Le document B.1 de l'assemblée synodale 2001, intitulé *Rapport du Conseil synodal*, se montre optimiste mais aussi réaliste quant à la réforme des commissions qui les a muées en coordinations nationales et communautaires. Il salue le fait que « l'essentiel des articles de Discipline touchés par ces deux réformes[168] » ait « été adopté… ». Mais il reconnaît par la même occasion que bien d'autres articles devaient encore l'être, moyennant modifications ici et là, en vue d'une cohérence avec les nouveautés, et que cela demanderait du temps : en effet, s'il est vrai que ce travail ne devrait pas poser trop de difficultés, il requiert, néanmoins, la révision de toute la constitution et la discipline, en ce compris le Coutumier, « pour y apporter les retouches nécessaires »[169]. En parallèle, la mise en place desdites coordinations nécessite du temps. Quand bien même les coordinateurs aient vite mis la main à la pâte, avec entrain, et enregistré bien des progrès, le document souligne qu'il leur a fallu parfois attendre des mois pour que les districts et les Églises locales avec ces derniers leur transmettent les noms des personnes appelables pour constituer leurs équipes de travail. Par ailleurs, une question s'est posée à propos « d'une formation particulière à la fonction de coordinateur » (AS 2001, Document B.1, p. 3). À cela, le Conseil synodal, se cherchant encore en la matière, est resté ouvert à toutes propositions ou demandes. À cette étape de la nouvelle expérience, le document fait remarquer que la concertation des coordinations avec le Conseil synodal est encore timide et qu'une amélioration dans ce domaine reste vivement souhaitée[170]. Avec ces péripéties et haltes du début çà et là, il ne fallut pas attendre le rapport d'activité des coordinateurs avant l'AS 2002, si ce n'est, pour l'heure, qu'un aperçu.

---

[168] En effet, l'AS 2000 avait adopté « deux principes nouveaux : celui de l'assemblée synodale qui se réunit temporairement par groupes linguistiques séparés pour quelques matières qui lui [sic] [lire « leur » (?)] sont propres et celui de la restructuration des commissions (…) », cf. AS 2001, Document B.1, p. 2, point 2.1.1. Pour la décision y relative, voir « Vote décision 2 – Ad.2.1.3 – amendé – document B.1, pg. 20 », dont le texte, outre l'adoption de la réforme structurelle susdite, se décline comme suit : « L'assemblée synodale (…) (… demande au CS de préparer les règlements pour la mise en route des assemblées synodales communautaires.) » Cf. *Procès-verbal de la 22ème assemblée synodale*, p. 16. En vue de l'harmonisation avec la nouvelle configuration, le document C.VI.5/1 (AS 2000), p. 1, prévoyait pour l'AS 2001, la création de l'article de Discipline 26.2 ainsi libellé : « L'assemblé synodale se scinde en deux assemblée synodales communautaires pour examiner les matières qui sont gérées par les coordinations communautaires. (…) »

[169] *Assemblée synodale 2001. Document B.1*, p. 2-3. Ce vœu du Conseil synodal, qui a aussi été, avec un ton grave, exprimé sur un plan juridique par le district Oost-en West-Vlanderen dans le document D.C.4.1 rédigé à Denderleeuw, le 21 novembre 2001, a été voté par 41 « Oui », 2 « Non » et 18 abstentions lors des assises synodales de 2001. L'acte a été ainsi formulé : « L'assemblée synodale décide (…) : 1. de donner mandat à la coordination "Administration et Finances" de faire concorder la Constitution et Discipline avec la nouvelle structure. (…) », cf. *Procès-verbal de la 23ème assemblée synodale* (voir note 153), p. 17.

[170] *Assemblée synodale 2001. Document B.1*, p. 8.

Les assises synodales de 2002 sont venues conclure deux années d'expérimentation de la nouvelle réforme structurelle. Le Conseil synodal, dans son rapport couvrant la période du 1er mai 2001 au 30 juin 2002, indique qu'il s'est entre autres penché sur « le suivi et l'évaluation du fonctionnement des coordinations » (AS 2002, Document B.1, p. 3, point 1.2). Un peu plus loin dans ce papier, il reconnaît, « comme pour tout projet ambitieux », que l'Église n'a pas encore pu atteindre tous les objectifs qu'elle s'était fixés en la matière. Cependant, poursuit-il, des pas positifs ont été enregistrés. « Les coordinateurs, dit-il, se sont mis à l'œuvre avec courage. En plus d'avoir dressé l'inventaire, ils ont eu des contacts entre eux, avec le bureau du Conseil synodal et les districts. Ceci dans le but d'arriver à optimaliser la direction dans laquelle ils se sont engagés[171]. » Grâce à leur grand dévouement, ils ont relevé le défi et pu réformer la marche des ex-commissions. Dans la foulée, une évaluation d'une demi-année de travail fut faite par les coordinateurs et le bureau du Conseil synodal le 23 mai 2002. Les rapports en sont détaillés dans les documents C.1 à C.7 (AS 2002)[172].

Après ces éloges, le rapport du Conseil synodal dresse en résumé les constats négatifs que voici, qui ont été relevés lors de la réunion et sont développés dans les documents susmentionnés : (1) tous les coordinateurs n'ont malheureusement pas achevé leur mandat, à cause, notamment, de l'insatisfaction des expectatives du coordinateur et de certains groupes de travail ; (2) « les coordinateurs ont dû "chercher" à établir leurs compétences et autorité. » Si la logique veut que « ces affaires "doivent" se développer », ladite réunion en vient au fait que les limites des compétences n'ont pas été établies de façon claire, que ce soit pour les coordinations et les groupes de travail de leurs ressorts, ou pour les asbl ; (3) Du point de vue des coordinateurs, les indispensables collaboration et communication avec les districts et le Conseil synodal se sont améliorées et même davantage maximalisées avec ce dernier, par le moyen des réunions communes et des échanges épistolaires. Cependant, il n'en a pas été ainsi des districts. Ceux-ci n'ont pas donné beaucoup de soutien aux coordinateurs, principalement en ne leur transmettant pas de noms de personnes ressources pour les groupes de travail. Ainsi

[171] *Assemblée synodale 2002. Document B.1*, p. 12, point VII, sous-point 7.1.

[172] Voici les titres de ces documents de l'AS 2002 : Document C.1 *Rapport de la coordination des Ministères*. Ce rapport commun aux deux coordinations (francophone et néerlandophone) couvre une période de 2 ans allant d'août 2000 à juillet 2002. Document C.1, annexe 1 *Cellule du Ministère pastoral*. Document C.1, annexe 2 *Formation permanente des pasteurs. Recyclages pastoraux*. Document C.2 *Coordination « Réflexion et dialogues »* (fourni en deux exemplaires dont un en français et un en néerlandais). Document C.2, annexe 1 *Rapport du groupe de travail pour les relations entre Judaïsme et Christianisme. Coordination « Réflexion et dialogues » (période du 1er mai 2000 – 30 avril 2002)*. Document C.3 *Rapport de la coordination « Témoignage et Service au Monde »*. Document C.4 *Rapport de la coordination « Administration et Finances »*. Document C.4, annexe 1 *Rapport du groupe de travail « Projets » (période du 1er mai 2000 au 30 avril 2002)*. Document C.6, annexe 1 *Rapport de la Commission de l'Enseignement religieux protestant francophone. Période du 1er mai 2000 au 30 avril 2002*. Document C.6, annexe 2 *Ressourcement et spiritualités protestantes*. Il ouvre par son historique partant de l'an 1998.

les coordinateurs étaient-ils contraints de les chercher eux-mêmes, à telle enseigne qu'ils « ont même le sentiment très net que dans certains districts, il y a très peu d'intérêt pour les coordinations. » Toutefois, la réunion susdite a conduit à la conclusion selon laquelle (document B.1 (AS 2002), point 7.1) « le Conseil synodal et les coordinateurs pensent qu'il faut continuer avec la structure ». Cette même idée sera relayée par les premiers mots du document B.1 (AS 2002), annexe 8. Ainsi l'assemblée synodale, ayant approuvé, par sa décision 11, le travail du Conseil synodal de l'année écoulée, mandata-t-elle, comme signalé ci-avant, la coordination *Administration et Finances* « de préparer les adaptations de la Constitution et Discipline nécessaires pour rendre les coordinations opérationnelles tant du point de vue juridique que du vue [sic] de vue [lire du point de vue] pratique[173] »

Lors des assises synodales de 2003, le rapport du Conseil synodal, traitant de la période du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003, déclare que « les coordinateurs se rencontrent régulièrement avec le Bureau du Conseil synodal pour passer en revue les questions qui se posent au fil du temps dans les coordinations »[174]. Il révèle que le fonctionnement des coordinations est toujours problématique. La première question que ce document soulève est « celle d'avoir des coordinateurs pour chaque coordination ». Il évoque, à cet effet, la démission en cours de route (début de l'an 2003) de la coordinatrice communautaire néerlandophone, la pasteure Lianne De Oude, laquelle s'est vue toujours plus demandée « par les besoins de sa charge locale ». Elle a heureusement été remplacée par quelqu'un d'autre, Mme Gaby Labeur, mais ce changement devait encore être approuvé par l'assemblée synodale. Cette maigre consolation est venue se heurter au fait que jusqu'alors la coordination « Réflexion et dialogues » n'avait toujours pas de coordinateur néerlandophone !

La deuxième question que pose ce document est encore et toujours celle de trouver des personnes qui prendraient part à des groupes de travail. Il s'alarme du fait que les coordinateurs ne disposent toujours pas « d'une réserve de recrutement » de personnes en la matière. « Ceci, déclare le rapport, ralentit l'efficacité que l'on veut atteindre. Une fois encore, il est demandé aux districts de rechercher les personnes qui pourraient contribuer à une réflexion en précisant les domaines de leurs compétences ou au moins de leur intérêt. De leur côté, les coordinateurs pourront à l'occasion préciser les besoins qui se font jour dans leur coordination, selon les groupes de travail à l'œuvre »[175].

[173] *Assemblée synodale 2002. Document B.1, Annexe 16*, p. 2, Décision 6 – Ad 7, et p. 3, Décision 11.
[174] *Assemblée synodale 2003. Document B.1*, p. 12, point VII, § 7.1.
[175] *Ibidem*.

Parallèlement à ces deux questions, le rapport soulève celle, principale pour l'heure, relative à la mise sur pied des délégations de l'EPUB et partenaires dans les commissions du Conseil Administratif du Culte Protestant et Évangélique. Il faut noter qu'« à chaque commission du CACPE correspondait en effet une commission ou groupe de travail au sein de l'EPUB ». Toutefois, le rapport se félicite du fait que ces derniers remplissaient jusqu'alors le mandat visé et appelle dorénavant les coordinateurs à « veiller à ce que la concertation », toujours en cours au moment de la rédaction du document, « se fasse régulièrement entre les délégations EPUB dans les commissions du CACPE et les cellules de réflexion correspondantes internes à l'EPUB »[176].

Quant aux champs de travail des coordinations, ce document B.1 (p. 12-13, point 7.2) affiche un certain optimisme concernant deux d'entre elles, à savoir, les coordinations « Ministères » et « Administration et Finance ». En effet, leur domaine d'activités étant « assez précis », celui-ci est « donc peu mouvant en termes de groupes de travail à l'œuvre ». À l'opposé, les coordinations « Réflexion et dialogues », « Témoignage et Service au monde » d'une part, de même que les coordinations communautaires d'autre part, eu égard à l'étendue des matières « qu'elles embrassent ou devant les chantiers qu'elles sont appelées à ouvrir », se trouvent dans le devoir de « pouvoir multiplier le nombre de groupes de travail en leur sein » !

De ce fait, une concertation régulière entre elles s'avère nécessaire pour trois raisons : (1) éviter les doubles emplois possibles dans l'activité des différents groupes de travail çà et là ; (2) créer des synergies entre divers groupes émargeant de ces coordinations et concernés par une même préoccupation ; (3) permettre de surpasser la lenteur ou le manque de réflexions dans certains domaines à cause du potentiel restreint de personnes ressources.

Pour illustrer ce dernier point, le Conseil synodal fait état des questions qui lui viennent fréquemment d'institutions œcuméniques internationales. Ces interrogations concernent notamment : la convention européenne et toutes autres questions portant sur la politique européenne[177] ; le développement durable ; les mutations climatiques ; le Forum des femmes ;

---

[176] Même si « depuis le 1er janvier 2003, le CACPE a (…) progressivement pris tournure », « c'est finalement en date du 26 mai 2003 que le Ministre de la Justice a répondu avoir "pris acte" de la constitution du CACPE qui sera considéré dorénavant comme l'organe représentatif du culte protestant évangélique », cf. *Assemblée synodale 2003. Document B.1*, p. 7, point 2.1.10, et aussi *Idem*, p. 16, point 9.4.

[177] Il suffit pour cela, à titre d'exemple, de lire le message éminemment pastoral du Président Daniel Vanescote à l'AS 2003, entre autres au sujet de la place de Dieu dans les institutions européennes. Il convient, dans la foulée, de se demander quel impact un tel message a pu avoir au-delà des murs de l'auguste AS, au-delà de l'EPUB, au-delà des frontières belges, jusqu'aux institutions européennes ; quel rôle l'EPUB, renforcée par ses coordinations, entend jouer et ose jouer dans le concert des nations. « … Une question, dit le pasteur Vanescote, est depuis un certain temps à l'ordre du jour de l'Europe : Dieu fera-t-il son entrée dans la Convention Européenne ? Y aura-t-il quelque part dans ce nouveau texte fondateur une référence à Dieu ? (…) Lorsque nous

le Forum des hommes ; tout sujet éthique, principalement touchant à la bioéthique et à la sexualité.

Le rapport conclut ce paragraphe par un aveu d'insuffisance en la matière et deux questions ouvertes. « Très souvent, dit-il, nous n'avons pas la possibilité de donner une réponse représentative d'une réflexion menée en Église. Faut-il laisser cela seulement aux toutes grandes Églises chez qui ces départements existent ? L'EPUB ne devrait-elle pas se fixer un minimum de domaines dans lesquels elle veut aussi mener sa réflexion pour contribuer à l'expression d'une opinion protestante en ces matières ? »

Et un minimum de domaines, ce n'est pas ce qui manque ! Déjà sur le plan territorial belge, cela ferait un effet non négligeable, à en croire le document B.1. Mais, encore une fois, c'est une question de personnes, de ces chères listes des personnes potentielles, dans la vision de l'Église avec son organisation interne, vision de quel rôle elle entend jouer dans la société.

Pour convaincre l'EPUB de l'évidence de ce besoin et de l'impact que l'Église peut encore espérer avoir aujourd'hui et demain, le Conseil synodal décrit, aux assisses synodales de 2003, la manière dont se déroulent les débats parlementaires belges et comment cela est présenté au palais royal. Le but est d'ouvrir un coin du voile sur les dessous de certains discours officiels, et d'en tirer les conclusions qui s'imposent.

Le rapport fait ressortir le fait que, malgré la tendance actuelle qui « va souvent dans le sens de repousser toute intervention de type religieux ou philosophique hors de la sphère publique pour en faire une affaire strictement privée (…), il n'empêche, continue-t-il, que tous ces choix personnels peuvent avoir aussi beaucoup d'importance pour la vie publique ». Le document invite à « constater qu'à côté de ce discours officiel qui veut reléguer les opinions religieuses en marge de la vie publique, très paradoxalement, les communautés religieuses et philosophiques n'ont jamais été autant sollicités par les autorités publiques que cette dernière année [2002-2003]. Sans revenir ici sur ce que les autorités ont pu susciter au lendemain du

---

sommes appelés à rendre compte de notre espérance (1 Pi. 3,15), il s'agit aujourd'hui bel et bien de défendre la cause du christianisme ; c'est un peu çà [sic] qui devient nécessaire par les temps qui courent, avec le mouvement de laïcisation —sécularisation— qui parcourt nos pays d'Europe occidentale. La Belgique —et la France plus encore— pour ne citer que ces deux-là font partie du camp laïc et on sait en effet combien l'esprit laïc souffle dans notre pays pour obtenir que tout ce qui a une connotation religieuse soit écarté de la sphère officielle. Au point qu'on débaptise les congés qui accompagnent les fêtes religieuses pour donner un nom plus recevable (Les congés de Noël et de Pâques sont devenus les vacances d'hiver et de printemps). Au point qu'il faut abolir toute cérémonie religieuse lors des festivités officielles pour faire plutôt un événement rassembleur de toutes les sensibilités philosophiques, événement qui n'a alors plus aucune portée spirituelle. Dois-je dire que je regarde avec consternation un peuple qui coupe ses racines, qui crache sur son passé, qui nie ce qui l'a formé, qui ferait volontiers disparaître les traces de ce qu'il répudie aujourd'hui et je me pose la question et je m'inquiète vraiment : l'Europe de demain va-t-elle donc être négationiste [sic] sur le plan religieux ? … », cf. *Message du Président à l'assemblé synodale 2003*, p. 4, 5.

11 septembre 2001, poursuit le Conseil synodal, nous mentionnerons trois tables rondes ou débats parlementaires qui se sont tenus en l'espace de 8 mois. »

En premier lieu, un colloque se déroula au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale sur le sujet « Religions, spiritualité, laïcité : facteurs de tolérance et d'ouverture à l'autre, facteurs de division et d'exclusions ? » Là, chaque représentant des cultes reconnus a pu s'exprimer sur la question. Puis, a suivi une table ronde initiée par la vice-première ministre Laurette Onkelinx, avec la présence princière de Philippe et Mathilde, sur « le thème de la multiculturalité et du mieux vivre ensemble ». Encore une fois, les représentants religieux et philosophiques ont pu donner leur point de vue sur « l'épanouissement de chacun » et le « respect mutuel » en Belgique. Pour finir, à la suite des élections législatives du 18 mai 2003, l'informateur du Roi a pris l'initiative, avant de lui adresser son rapport final, de convoquer à une table ronde les représentants des communautés religieuses et philosophiques « pour entendre comment ils percevaient les missions essentielles du prochain gouvernement. » Le Conseil synodal, via la voix de son Président, termine ce paragraphe par ces mots : « Autant de consultations sortant de l'ordinaire en si peu de temps manifestent qu'une politique bien comprise ne pourra pas ignorer les composantes religieuses de la société ni, non plus, l'éthique particulière qui en découle. Sans doute y a-t-il là un rôle auquel il convient de se préparer (…) »[178].

Il va sans dire qu'en 2003, l'EPUB se sent particulièrement aux prises avec les réalités du moment et, tour à tour en se cherchant et en se projetant dans l'avenir, fait un bilan de son efficacité tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de ses structures, par le moyen de son organisation interne actuelle.

Sous son point 7.3, ce document B.1 (p. 13) revient, au niveau intérieur, sur une pointe positive. Ce sont les résultats encourageants des travaux de la coordination « Administration et Finances », certes, travaux encore à entériner par la présente assemblée synodale. Il s'agit du fait que, par le moyen des groupes de travail responsables de la constitution et la discipline, en ce compris le coutumier, cette coordination a été on ne peut plus productive. Les articles constitués sont particulièrement ceux régissant les coordinations, d'une part et, d'autre part, ceux qui tiennent compte de la nouvelle réalité du CACPE. À côté de cela, et à la demande du Conseil synodal, la coordination s'est aussi penchée sur les nombreuses décisions synodales non ponctuelles qui, depuis la création de l'EPUB, étaient, « de bonne foi », oubliées et restées lettre morte. Elle les a recueillies dans le document C.4.3. Ici, elle les a traduites en articles qu'elle a reportés dans « les textes correspondants du Coutumier et de la

[178] *Assemblée synodale 2003. Document B.1*, point « X. Conclusions », p. 17-18, § 10.1.

Discipline ». C'est sans surprise que ce document fut voté à l'unanimité par les présentes assises synodales, moyennant adoption préalable du document D.E.3.3 qui l'amendait[179].

En ce qui concerne les animateurs communautaires, aussi bien du côté néerlandophone que de celui francophone, il n'y avait pas trop à se plaindre. Là-dessus le rapport du Conseil synodal atteste que beaucoup de secteurs bénéficient d'un animateur ou d'une animatrice « qui deviennent le moteur de certaines activités »[180]. On pouvait, il est vrai, attendre mieux. Pour l'heure, en Flandre, si l'animateur de la Formation permanente des adultes (*Volwassenenvormingswerk*) venait d'être admis à la pension, son secrétaire, lui aussi sur le point de partir, avait trouvé une remplaçante. La seule inquiétude était l'incertitude sur l'orientation du nouveau décret du gouvernement communautaire flamand qui devait régir ce service dès le 1er janvier 2004. Chez les francophones, l'imminent départ à la pension de l'animateur du Service d'éducation permanente n'inquiétait pas non plus, car le conseil d'administration avait trouvé un remplaçant. La commission de catéchèse des enfants et des adolescents, restée longtemps vacante, avait finalement trouvé une animatrice. Par contre, c'est le Service Protestant de la jeunesse (SPJ) qui peinait à en trouver un ou une.

Quant aux médias, dès après la décision de l'AS 2002, les démarches avaient débuté « en vue d'établir la politique des médias et de rechercher la/les personne(s) qui serai(en)t chargée(s) de cette tâche ». Pour leur part, les coordinations communautaires ont pris des dispositions afin de mettre en route un groupe de travail qui s'occuperait principalement des questions relatives au profil et à un cahier des charges. De son côté, le Conseil synodal avait contacté, avec succès, les conseils de districts de chaque régime linguistique en vue de dénicher des paroisses vacantes qui mettraient un salaire mi-temps à disposition des médias. L'idée était que le pasteur ou l'assistant paroissial ainsi soutenu partage son temps entre la communauté ecclésiale et une tâche de relations publiques. Le Conseil synodal se réjouissait d'annoncer que le recrutement de cette personne était imminent[181].

En attendant, au niveau « presse » les médias ont fait peau neuve. Du côté francophone, trois mensuels — *INFO* (Conseil synodal), *Pierre Vivante* (district HONL) et *Noirs Talons* (Hocc) — ont fusionné pour faire le nouveau mensuel *Mosaïque*. En même temps, du côté

---

[179] Ce document C.4.3 (AS 2003) contient l'article de Discipline 4.1 « Le ministère féminin » ainsi libellé : « L'EPUB reconnaît le ministère pastoral aussi bien pour les femmes que pour les hommes. Toutefois, chaque Église locale est libre dans le choix de son pasteur » (AS 1979). Voir aussi *Synode 1979. Document n° 10* (2 p.). Le document D.E.3.3 (AS 2003), du district de Liège, a proposé de supprimer le mot « toutefois » de l'énoncé originel de cet article. L'AS 2003 adopta d'abord cet amendement par le vote dudit document D.E.3.3, puis vota par 61 « Oui », 0 « Non » et 0 abstentions le document C.4.3 ainsi modifié, cf. *Procès-verbal de la 25ème assemblée synodale, session du 22 novembre 2003, Seraing*, p. 16.

[180] *Assemblée synodale 2003. Document B.1*, p. 14, § 7.4.

[181] *Assemblée synodale 2003. Document B.1*, p. 5, § 2.1.5.

néerlandophone, *INFO* continuait, mais préparait déjà sa mue en un mensuel dont le nouveau nom serait connu incessamment (voir note 198). De la sorte, ces deux revues communautaires devenaient « une vitrine du protestantisme EPUB »[182].

L'année 2004 est la dernière pour Vanescote dans son rôle de Président. Ses collègues du CS le surnommeront *« l'éléphant du Conseil synodal »* pour « l'excellente mémoire qui est la sienne », pour « sa grande connaissance et sa maîtrise des dossiers », pour les « 150 séances » du Conseil synodal qu'il a présidées dès son entrée en piste en 1993, lorsque sa première réunion « correspondait à la 177ème séance de travail » du Conseil synodal depuis la fondation de l'EPUB[183]. Au plus fort de ces 150 sessions compte sans doute une proportion non négligeable dévolue aux discussions relatives à la mue des commissions et aux négociations qui allaient engendrer le CACPE. Donc un bilan s'impose, certes, non pas de ses 12 ans de présidence de l'EPUB (il le fera lui-même à la fin de son mandat), mais des quatre ans des réformes structurelles.

Lors de l'assemblée synodale de 2004, le Conseil synodal indique que, tout en travaillant les décisions de la précédente assemblée, il s'est davantage orienté vers d'autres matières. Ces dernières s'exercent, de toute façon, au sein de coordinations ou de groupes de travail qui y sont rattachés. Il s'agit, notamment du « Vivre ensemble » (nouveau, sur base des événements de l'an précédent et de leur amplification en 2004)[184], des « Règles pour l'engagement d'assistants pastoraux et autres desservants », de « Libéralité », de « Jeunesse » (cf. Document B.1, p. 2, § 1.2). Au nombre de ces points figurent aussi le *Volwassenenvormingswerk* (VVW) et le « Service Protestant d'Éducation Permanente » (SPEP) qui, comme déjà évoqué, relèvent des coordinations communautaires néerlandophone et francophone. Mais, le Conseil synodal prend aussi le temps de mesurer l'évolution proprement dite des coordinations.

---

[182] *Assemblée synodale 2003. Document B.1*, p. 14, § 7.5.

[183] *Assemblée synodale 2004. Document B.1*, p. 22, § 11.2. Le nouveau Président, Guy Liagre, n'en dira pas moins, cf. *Assemblée synodale 2005. Document 1* [anciennement « *Document B.1* »], p. 6-7, § 1.4.

[184] Dans le document B.1, p. 21, le Conseil synodal livre les développements du mouvement déclenché l'année 2003 en ces termes : « L'an dernier, nous faisions état de cette volonté quais [*sic*] [lire « quasi »] généralisée de cantonner la religion dans la sphère privée. Nous notions paradoxalement que les autorités avaient pourtant plus qu'auparavant provoqué des rencontres au plus haut niveau avec les représentants des cultes reconnus. Ce mouvement s'est amplifié, au point d'être invités par trois ministres différents en l'espace de 8 jours ! » Il s'agit, au niveau fédéral, du Ministère de la Justice et de celui de la Fonction publique, de l'intégration sociale et de la politique des grandes villes ; à l'échelon régional, de la Région Flamande et de la Région de Bruxelles-Capitale. Dans toutes ces instances, poursuit le rapport, « les personnages politiques multiplient les occasions de rencontre et de dialogue avec et entre les différents groupes religieux. On peut penser que cela a surtout un côté médiatique à exploiter à l'approche d'une échéance électorale, il n'empêche que le signal est clair : les cultes ont décidément un rôle à jouer dans la société et on compte même sur eux pour être des acteurs de conciliation, alors qu'on les accusait plutôt d'être des facteurs d'affrontement. Notre Église accordera donc toute l'attention nécessaire à ces développements pour y exercer son rôle d'ambassadeur de la réconciliation en y incluant la poursuite de la justice du Royaume en sorte que nous soyons des acteurs positifs dans le sens d'un mieux vivre ensemble. »

Il signale qu'il se réunit de temps en temps en plénière avec les coordinateurs pour faire le point sur les tâches exécutées, les projets en cours de réalisation, les obstacles rencontrés, et ainsi de suite. Il est aussi convenu, ajoute-t-il, la tenue d'entrevues entre le Bureau du Conseil synodal et les deux coordinateurs d'une même coordination à la fois, cela pour se rendre compte des difficultés spécifiques à chaque coordination.

À ce stade, une préoccupation majeure est celle de pourvoir deux coordinateurs pour chacune des coordinations. Déjà six coordinateurs —coordinations « Ministères », « Réflexion et dialogues », « Église et Monde, « Administration et Finances », coordination communautaire francophone, coordination communautaire néerlandophone— non rééligibles pour diverses raisons, sont, à l'heure de l'AS 2004, sur le point de quitter. Il faut donc les remplacer. De surcroît, jusque-là deux postes demeurent inoccupés, celui d'un coordinateur néerlandophone pour la coordination « Réflexion et dialogues » et celui d'un coordinateur communautaire néerlandophone. Cela fait un fameux trou à remplir, d'autant plus que 8 postes sur 12 restent à pourvoir, ce qui équivaut à 66,7 % de besoins non rencontrés pour seulement 33,3 % comblés.

C'est pourquoi, au bout de quatre années de réformes structurelles, le Conseil synodal se pose et pose les questions suivantes : « Certaines charges de coordinateurs sont-elles trop lourdes ? Les coordinateurs sont-ils suffisamment soutenus ? Chacun est-il prêt à prendre sa part de travail dans les services qui sont au bénéfice d'une région ou de l'Église à son niveau national ? Bien sûr, commente-t-il, ce sont des lieux non exempts de soucis, mais par-là s'ouvrent aussi les espaces beaucoup plus vastes que la communauté locale qui peuvent donner une nouvelle envergure au ministère que portent les uns et les autres. » Il rappelle que les laïcs peuvent aussi être coordinateurs au même titre que les pasteurs.

Après ce questionnement, le Conseil synodal fait part d'un dilemme : étant donné la récurrente difficulté de trouver des animateurs nécessaires pour les coordinations, il faudrait « soit supprimer certaines coordinations, et par conséquent, déserter certains domaines de réflexion et d'action, soit demander à l'assemblée synodale de désigner d'office des pasteurs pour une période déterminée. C'est vers cette deuxième voie, conclut-il, qu'il faudrait s'orienter pour rester actifs sur tous les terrains »[185].

Pour ce qui est du nombre de personnes prêtes à œuvrer au sein des coordinations, le CS note que, même si les effectifs sont toujours un peu justes, néanmoins les groupes de travail indispensables ont à chaque coup pu être créés ! Seule fait exception la coordination

[185] *Assemblée synodale 2004. Document B.1*, p. 13-14, § 7.1.

« Réflexion et dialogues », où le besoin en participants est désespérément criant. « Dialogue œcuménique, questions venues des différentes organisations ecclésiastiques internationales telles que le Conseil Œcuménique des Églises, l'Alliance Réformée Mondiale, la commission Église et Société de la Conférence des Églises Européennes (KEK), etc., sujets plus politiques ou éthiques, tout cela reste souvent sur la touche, faute d'avoir des petits groupes de travail qui élaborent les réponses aux questions soulevées[186]. »

Presque d'un ton suppliant, le rapport du Conseil synodal redit, en des termes différents, que tous ne sont pas appelés à être coordinateurs, mais que plusieurs pourraient adhérer à « un groupe de réflexion ponctuel à venir, » en énonçant les sphères de compétences ou les centres d'intérêt spécifiques. « C'est vraiment un devoir et un privilège », proclame-t-il, d'être prêt à prendre place à bord de tels groupes de travail. Ici comme déjà dit ailleurs, le CS précise que « les laïcs ont autant de compétences à faire valoir que les pasteurs[187]. »

Cela dit, ce bilan général, qui affiche une satisfaction mitigée, ne devrait pas cacher le bon déroulement des coordinations qui fonctionnent. Il suffit, pour cela, de se reporter aux rapports des coordinateurs eux-mêmes, car ceux-ci donnent « un bon aperçu de ce qui s'est passé dans chaque coordination », pour reprendre les termes du Conseil synodal introduisant le chapitre VII de son document B.1 (p. 13). Pour ma part, je vais, à titre d'exemple, m'arrêter à une seule coordination. D'autres rapports peuvent aisément être consultés aux références que je renseigne sous la note ci-après pour plus de détails[188]. Tout compte fait, le travail du Conseil synodal, ayant été jugé largement suffisant, a été approuvé par l'assemblée synodale 2004 par 84,7 % des votants, laissant les 15,3 % autres aux seules abstentions (aucun « Non » !)[189].

La coordination « Administration et Finances » fera l'objet de ma petite escale ! Elle fait figure de proue dans le rapport du Conseil synodal, en son chapitre consacré au suivi des

---

[186] *Assemblée synodale 2004. Document B.1*, p. 14, § 7.1.

[187] *Ibidem*.

[188] *Assemblée synodale 2004. Document B.1, annexe 1* (Groupe de travail « Présidence ») ; Document C.1 (Coordination « Ministères ») ; Document C.1, annexe 1 (Groupe de travail FUTP-EPUB) ; Document C.1, annexe 2 (Aumônerie Protestante de l'Aéroport de Zaventem) ; Document C.2 (Coordination « Réflexion et dialogues ») ; Document C.2, annexe 1 (Groupe de travail « Relations avec le Judaïsme ») ; Document C.3 (Coordination « Église et Monde ») ; Document C.4 (Coordination « Administration et Finances ») ; Document C.4, annexe 1 (Groupe de travail « Projets ») ; Document C.5 (Coordination communautaire francophone) ; Document C.6 (Coordination communautaire néerlandophone) ; Document C.6 (Groupe de travail « Missionair Gemeente-Opbouw ») ; Document C.6, annexe 2 (Média néerlandais) ; Document C.6, annexe 3 (*Volwassenenvormingswerk*).

[189] *Procès-verbal de la 26ème assemblée synodale, session des 27 et 28 novembre 2004, Torhout*, p. 20, « Proposition de décision n° 11 ».

décisions synodales[190].

Deux commissions composent cette coordination, à savoir la commission de Vérification (réunion une fois l'an, vérification de la bonne tenue des comptes, remise d'un rapport écrit) et le Conseil juridique (remise d'un avis selon les circonstances, à la demande du Conseil synodal ou des corps responsables de l'Église). Toutes deux ont fonctionné à « pleine satisfaction », affirme le document C.4. (p. 1).

Ladite coordination a aussi sous sa coupole trois groupes de travail permanents (« Projets », « Finances », « Constitution et Discipline ») —avec deux autres groupes que je nomme rapidement à la fin de ce bref aperçu— et un sous-groupe (« Cibles »), « qui ont tous accompli un travail important » (*Ibidem*).

Le groupe de travail « Projets » (Document C.4, annexe 1) s'est réuni 9 fois en séances plénières et 21 fois en séances du bureau, pour réaliser ses missions[191]. En ce qui concerne le « Fonds de Solidarité Inter-Églises » qu'il gère et qui se doit d'être alimenté par les Églises locales, le groupe de travail regrette le peu d'implication de ces dernières en la matière. De surcroît, elle va décroissante : « en 2002 seulement 9 communautés ont participé. En 2003 le nombre de cotisants s'est limité à 6 ». Il faut tenir compte, pour cela, d'une question de volonté dans le chef des Églises locales et de leurs membres et aussi de la diminution, voire de la suppression, de certains subsides fédéraux et régionaux. Le groupe de travail fait remarquer qu'au niveau des agences étrangères d'aide aux Églises, leurs subsides ont aussi diminué. Cela étant, l'appel fut lancé, par le moyen d'un dépliant, à toutes les communautés de l'EPUB pour solliciter leurs participations volontaires. Cependant, le groupe de travail se félicite d'avoir pu, au cours de l'année en cours et grâces aux subsides obtenus à l'étranger, accorder une assistance financière aux Églises locales et centres sociaux qui y sont rattachés. Il se félicite aussi de l'augmentation de la participation locale de quelques communautés ecclésiales, dans le financement de leurs propres projets[192].

Quant à lui, le groupe de travail « Finances », bien entreprenant, exerce ses activités sous la direction du trésorier central. Faisant état de ses activités, il exprime sa joie de voir que les

[190] *Assemblée synodale 2004. Document B.1*, p. 4, § 2.1.2.

[191] Ce groupe de travail « Projet » s'occupe d'évaluer et de coordonner les informations et éléments des dossiers qui lui sont soumis. Il décide ensuite en tenant compte des moyens financiers disponibles et sur base des critères d'attribution qui lui sont imposés par les agences donatrices. Il appuie, par ses aides et conseils, les demandes de subsides, et intervient auprès des autorités civiles. Il accomplit des visites *in situ* et enquête sur les projets qui font l'objet d'une demande. Il rédige et introduit des demandes de subsides « auprès des institutions internationales d'aide aux Églises et institutions diaconales et sociales », nommément « Evangelische Kirche im Rheinland – Dusseldorf – EKiR », « Gustav-Adolf-Werk – Leipzig – GWA [*sic*] », « Kerkinactie – missionair en diaconaal werk van de Samen op Weg-kerken », « Stichting Amersfoort – Silo Nederland », cf. *Assemblée synodale 2004. Document B.1, annexe 1*, p. 1.

[192] cf. *Assemblée synodale 2004. Document B.1, annexe 1*, p. 2-3.

dépenses 2003 ont été effectuées « dans le respect des prévisions ». Il regrette, cependant, le manque d'un responsable « médias » pour les néerlandophones. Il reconnaît, néanmoins, que cette situation négative a eu ceci de positif que la constitution du budget 2005 a été rendu possible par le boni produit en 2003 par cette absence. Par ailleurs, à l'heure qu'il est, le groupe de travail attend encore de voir les effets positifs de la décision de l'AS 2003 « visant à stimuler la libéralité au sein des communautés » de l'EPUB. À côté de cela, il déplore la situation malheureuse du service de « Formation pratique des croyants », le néerlandophone *Volwassenenvormingswerk*. En effet, la Communauté flamande a supprimé la prise en charge par elle du traitement du responsable dudit VVW à partir de 2004, ainsi que le craignait le Conseil synodal lors des assises synodales de 2003. Grâce à une concertation entre le groupe de travail et le CS, ce dernier a opté pour la recherche, au sein de l'EPUB, des moyens financiers permettant de combler deux années « nécessaires à l'introduction d'une nouvelle demande de subvention ». Parallèlement, l'assiduité de ce groupe de travail lui a permis de découvrir quelque anomalie dans le système de rémunération du responsable du SPEP. Depuis huit ans, affirme le rapport, il avait « été décidé de ne pas "*utiliser*" [c'est le document qui souligne] un poste pastoral vacant pour rémunérer ce responsable afin de ne pas perdre la possibilité d'obtenir un éventuel financement complet de la Communauté française à partir de 2010 ». En attendant qu'il soit remédié à cette situation, deux postes vacants doivent être mis à disposition pour le budget 2005 qui est sur la table de l'assemblée synodale. Le document C.4 ne cache pas sa satisfaction à l'égard du travail réalisé par ce groupe[193].

Le rapport du groupe de travail « Constitution et Discipline » est éloquent. Il fait rapidement état des réalisations. Dès 2001, le groupe examine de façon approfondie la liste de vieux textes adoptés depuis la genèse de l'EPUB (1979) jusqu'en 2000 ; il sélectionne les décisions qu'il place, selon leur importance, soit dans la Constitution soit dans la Discipline. Il les met à jour en 2003. Parallèlement, il élabore et/ou révise nombreux textes de Constitution et de Discipline. Plus précisément, il s'agit de la Discipline portant sur les coordinations (art. 26.8) ; des adaptations relatives à la fondation du CACPE ; des propositions concernant le partenariat, avec préférence du texte émanant du Conseil synodal, qu'il incorpore dans le Coutumier. Avec le groupe de travail « Situations conflictuelles » mis en place à la demande du Conseil synodal, il modèle la procédure pour traiter les accusations en cas d'abus sexuels, élabore de nouveaux règlements en remplacement de l'ancien art. 39 de la Discipline (« Des droits de recours », éd. 1994) et le D.6.1 du Coutumier (« Règlement en cas de situation conflictuelle dans les paroisses »). En 2004, il remet en page tous ces textes,

[193] *Assemblée synodale 2004. Document B.2*, p. 5 ; *Assemblée synodale 2004. Document C.4*, p. 1.

lesquels seront publiés vers la fin de l'été de la même année. Concomitamment, deux autres groupes de travail existent : « Préparation des candidatures » et « Archives »[194].

Le sous-groupe de travail « Cible », constitué à l'initiative du Conseil synodal en vue de rencontrer la motion D.E.6.3 (AS 2003), a été approvisionné en personnes fatalement disponibles, car il compte six représentants des districts, déjà trésoriers dans leurs communautés locales. Ce sous-groupe étudie tous les trois ans la clé de répartition des montants de cotisations (appelées « cibles », pour honorer les tâches missionnaires et diaconales de l'Église) ; les districts les proposent ou les fixent selon « l'évolution des finances et la participation au culte de chaque Église locale » ; et les Églises locales les versent à la caisse central, pour répondre au budget de l'EPUB[195].

Au terme de cette escale, et avant de quitter l'année 2004, il me paraît utile de dire un mot sur la première année du Conseil Administratif du Culte Protestant-Évangélique en tant que celui-ci est une émanation des travaux des coordinations. Le document B.1 y consacre ses chapitres IX (p. 16-17) et X, § 10.2 (p. 18) ainsi que l'annexe 4 du B.1 et l'annexe 3 du B.2. Le Conseil central du CACPE tient des séances mensuelles présidées alternativement par l'Église Protestante Unie de Belgique et le Synode Fédéral. Il se réjouit d'avoir introduit, cette année, six nouveaux dossiers de reconnaissance pour des Églises du SF et de tenir une liste récapitulée des demandes en attente. En plus, il est intervenu plusieurs fois auprès de la Région flamande en faveur du dossier concernant la gestion des cultes. Le décret y afférent a été voté positivement le 5 mai en attente de son entrée en vigueur au 1er janvier 2005. La plus importante décision de l'année en cours est, pour le document B.1, celle de la nomination d'un ressortissant du SF, Mr. Patrick Saint, comme inspecteur de l'Enseignement protestant en remplacement de Mr. Jacques Bertieaux (EPUB) admis à la retraite au 1er septembre 2004. À noter aussi qu'une modification de l'étendue territoriale couverte par les inspecteurs, et qui entrera en vigueur à cette date, est pareillement en faveur de ce nouveau venu. En effet, la province du Brabant francophone et la Région de Bruxelles-Capitale se voient ajoutées à la province de Hainaut, constituant ainsi la juridiction gérée par Patrick Saint. À ce titre, l'inspectrice Gabriela Radermacher (EPUB) « n'aura plus que » la province de Liège, celle de Namur et celle de Luxembourg. Du côté néerlandophone, quelques résultats ont aussi été enregistrés concernant l'Enseignement religieux. Les *Scholen met de Bijbel* ont obtenu l'appui de la signature de la branche EPUB pour le renouvellement de l'attestation selon laquelle elles

[194] *Assemblée synodale 2004. Document C.4*, p. 1-2 ; *Assemblée synodale 2004. Document B.1*, p. 4, § 2.1.2 ; Discipline art. 26.8/A.6 § 4B.

[195] Cf. *Assemblée synodale 2004. Document B.1*, p. 4, § 2.1.3 ; Discipline art. 10.1/4 ; *Assemblée synodale 2004. Document C.4*, p. 1.

sont bien des écoles protestantes. En conséquence de quoi, elles ont changé d'attitude en accueillant dorénavant en leur sein l'inspection demandée par le Ministère.

Enfin, le budget géré par le Conseil central pour ce premier exercice a laissé un solde positif (de 12.000 Euros) sur ses prévisions initiales (de 47.000 Euros). Cela n'a pas manqué de réjouir les parties membres, d'autant plus qu'elles recevaient ainsi un remboursement à la hauteur de leurs participations, c'est-à-dire à concurrence de 2/3 pour l'EPUB et de 1/3 pour le SF. Cela donne sans doute un signal encourageant pour la suite, même si le budget de démarrage (2003) ne peut pas être considéré comme une indication absolue devant conditionner les années ultérieures.

Au 1er janvier 2005, un autre Président, Guy Louis Joseph Liagre, reprend le flambeau. Le premier *Rapport du Conseil synodal* (couvrant la période du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005) indique une continuité. Il stipule, concernant ses activités, que « ce sont bien sûr les décisions de l'assemblée synodale passée que le Conseil synodal s'est attelé à exécuter ». Le bureau du CS « a consacré beaucoup de temps à des entretiens avec les coordinateurs, les présidents des commissions et des groupes de travail »[196].

Au cours de l'été 2004, une entrevue avec les coordinateurs francophones fut faite, réunion pendant laquelle ils ont fait un état des lieux. « Ils ignoraient si leur mission se limitait à celui de consultant (faire des rapports, donner des recommandations et rester à l'écart) ou s'il était attendu davantage d'eux. » Ils ont fait état, et rencontré, des groupes de travail « qui fonctionnent », à savoir : les centres de jeunesse, le SPJ, les instituts de formations, le SPEP, la catéchèse. Les coordinateurs ont aussi formé des groupes de travail beaucoup plus petits : liturgie, diaconat, évangélisation.

Cette rencontre fut suivie, en mars 2005, par une autre qui, cette fois, a réuni tous les coordinateurs. Plusieurs points ont été traités. Par exemple, les coordinateurs ont insisté sur la présence d'un délégué permanent du Conseil synodal au sein des coordinations, afin de « pouvoir travailler en étroite collaboration » avec ce dernier. Cette demande fut exaucée. L'annexe 22, intitulée « *Liste des personnes du Conseil synodal dans les coordinations, commissions et groupes de travail* » renseigne les noms de 8 délégués synodaux rattachés respectivement aux secteurs suivants : « Pro-Erts », « PGO », « Groupe de travail Finances », « UFPG / FUTP », « Op Vrije Voeten », « Commission du ministère pastoral », « Coordination "Ministères" », « Coordination "Réflexion et Dialogue" », « Coordination

[196] *Assemblée synodale 2005. Document 1* [ancien « *Document B.1* »], p. 8, § 1.8.

“Église et Monde” », « Coordination “Administration et Finances” », « Coordination communautaire francophone », « Coordination communautaire néerlandophone »[197].

Les autres sujets traités étaient notamment : « la traduction de documents, la stratégie vis-à-vis des publications par les coordinations dans *Mosaïque* et *Kerkmozaïek*[198], l'échange des pasteurs et des professeurs avec les Églises partenaires étrangères, la disponibilité d'un fichier central (via le webmaster) de toutes les adresses pour pouvoir écrire directement à toutes les paroisses, ranimer ou améliorer la liste (ressource) des personnes prêtes à fonctionner dans les groupes de travail, la possible collaboration entre les coordinateurs (échange d'informations, de noms, de service…) »[199].

La vieille et récurrente pénurie en personnel est visiblement dépassée, en ce qui concerne les coordinations : à l'exception de la coordination communautaire néerlandophone, qui n'a qu'un seul coordinateur, toutes les autres, que ce soit au niveau national ou à celui communautaire (ici francophone), ont actuellement chacune deux responsables. Par contre, même si « la plupart des groupes de travail ont pu être complétés », le nombre de personnes disponibles, prêtes à s'y investir ou à rejoindre les commissions des coordinations, reste, lui, toujours limité. À cet effet, le rapport du Conseil synodal reprend un refrain de l'ancienne législation en la matière : « Il est vrai, dit-il, que tout le monde n'est pas appelé à être coordinateur mais il y a certainement des membres dans notre Église qui peuvent mettre leurs compétences et leur intérêt, quand cela s'avère nécessaire, dans un groupe de travail temporaire »[200].

Par ailleurs, dans la foulée de ce qui fonctionne, les coordinateurs ont fait un pas de plus en vue de la bonne marche de leurs activités respectives.

Ayant pris conscience du fait « qu'il y avait des éléments peu clairs dans leur charge », ils ont eux-mêmes demandé la préparation d'un « Vade-mecum coordinateurs ». À l'heure de la présente assemblée synodale, cela fut chose faite. Ce document, malléable à l'avenir selon « l'évolution dans la pratique », est réputé « valable pour toutes les coordinations » et se trouve détaillé par l'annexe 32. Cette dernière, riche de 8 paragraphes dont le dernier comprend 6 alinéas, est un aide-mémoire facile à emporter (2 p. sur une seule feuille).

---

[197] *Assemblée synodale 2005. Document 1*, p. 25, § 7.1, et p. 133, Annexe 22 au point 7.1.

[198] C'est l'ancien mensuel flamand *INFO*, dont la métamorphose était annoncée en 2003, cf. *Assemblée synodale 2003. Document B.1*, p. 14, § 7.5.

[199] *Assemblée synodale 2005. Document 1*, p. 25, § 7.1.

[200] *Assemblée synodale 2005. Document 1*, p. 26, § 7.1, cp. *Assemblée synodale 2004. Document B.1*, p. 14, § 7.1 ; *Assemblée synodale 2003. Document B.1*, p. 12, point VII, § 7.1.

Comme un condensé herméneutique de l'article 26.8 de Discipline, ce vade-mecum commente clairement les tâches et missions des coordinateurs et, avec eux, de leurs commissions, groupes de travail et d'étude, au service de l'Église. Tout cela est placé dans un système presbytéro-synodal qui, résolument et peut-être à dessein dans le texte, énumère les composantes de la base au sommet et non l'inverse. Exemples tirés des paragraphes 1, 4 et 8 e)[201] : au § 1, les « instances constitutives » de l'Église sont, dans le sens ascendant, les assemblées d'Église et les consistoires au niveau local, les assemblées de districts au niveau intermédiaire (régional), et l'assemblée synodale ainsi que le Conseil synodal, à l'échelle nationale. Dans la construction phraséologique de ce paragraphe, ces « instances constitutives » sont précédés des termes « bon fonctionnement » et suivies des mots « la participation constructive » (des « services en général »), comme dans un contexte d'architecture, où les matériaux de construction sont agencés, avec soin, de sorte que l'édifice soit érigé dans les règles, du socle au sommet. Au § 4, les missions des coordinations nationales et communautaires sont situées, dans le même sens montant, « au niveau régional et national » pour servir les Églises locales. De même, le § 8, alinéa e), insiste sur les relations des différents groupes au sein de leur propre coordination et leur communication avec les différentes instances tout aussi échelonnées dans l'ordre montant « districts, Conseil synodal ». Ce vade-mecum fut adopté par l'assemblée synodale[202].

Toujours dans le but de l'efficacité des coordinations et des commissions ou groupes qui en émanent, et donc en dépendent, l'AS 2005 a produit, dans les colonnes de son document 1, un paragraphe intitulé « Instruction des commissions ». Celui-ci est un récapitulatif reprenant et commentant clairement et succinctement quelques textes de *Constitution et discipline* (art. 26). S'il offre une instruction générale en p. 17 du Document 1, ses compléments sont conçus principalement pour la coordination « Ministère » (annexe 14), la coordination « Administration et Finances » et la Commission de Vérification (annexe 15), la Commission

[201] Voici le texte intégral des § 1, 4, 8 (introduction) et 8 e) : § 1 « Un système presbytéro-synodal tel que celui de l'EPUB exige, à côté du bon fonctionnement de ses instances constitutives (assemblées d'Église, consistoires, assemblées de district et conseils de district, assemblée synodale et Conseil synodal), la participation constructive de ses services en général : commissions, groupes de travail et d'étude (appelés plus loin groupes) (art. 26.8/A.3) ». § 4 : « Les coordinations nationales et communautaires ont pour mission au niveau régional et national « d'aider l'Église à accomplir sa vocation et de stimuler la vie des Églises locales » (art. 26.8). § 8 : « Dans cette perspective, les coordinateurs sont nommés (désignés, choisis) et mandatés par l'assemblée synodale pour : (…) e) Préciser clairement les relations avec les différents groupes de leur coordination concernant la communication avec les différentes instances (districts, Conseil synodal) et les autres coordinations ». Cf. *Assemblée synodale 2005. Document 1*, p. 158, 159, Annexe 32 au point 2.14.

[202] *Assemblée synodale 2005. Document 1*, p. 15, § 2.14, p. 158-159, Annexe 32 au point 2.14 ; pour le vote de ce document, voir *Procès-verbal de la 27ème assemblée synodale, Bruxelles Église SOW*, p. 13 « Proposition de décision 6 ».

juridique (annexe 16), la coordination « Église et Monde » (annexe 17)[203].

En ce qui concerne la coordination communautaire néerlandophone, le suivi du problème de la perte de subsides subie, en 2004, par le *Volwassenenvormingswerk* —Formation pratique— a été assuré. Le VVW a introduit une nouvelle demande de reconnaissance au titre d'« institution nationale spécialisée », de sorte que, si elle est acceptée, cette reconnaissance soit effective dès le 1er janvier 2006. Le 14 mars 2005, l'ancien vice-président néerlandophone du Conseil synodal, Dr. Egbert Rooze, s'est entretenu à ce sujet avec les autorités politiques concernées. En attendant la concrétisation de cet espoir, l'EPUB continuera, encore cette année, à payer le salaire du responsable de ce service[204].

Pour sa part —et pour finir— le groupe de travail « Constitution et Discipline » a poursuivi son travail de mise à jour de ce recueil, notamment par « l'ajout des décisions prises en assemblée synodale ». Dans la continuité des idées débattues lors de la réunion de mars 2005, ce groupe a entrepris la traduction allemande de *Constitution et discipline*. Cette tâche sous-entend, par voie de conséquence, la mise à jour en allemand des modifications et changements au fur et à mesure. Au moment de cette assemblée synodale, puisque le texte publié comporte quelques fautes, les corrections qui y ont été apportées seront consignées dans une annexe ou un *addendum* à *Constitution et discipline*. L'annexe 10 sert, à cet effet, d'« errata et corrections » et de propositions de modification à ce recueil. Pour éviter cette erreur de jeunesse ainsi que le risque de contradiction entre différents articles, le Conseil synodal promet de veiller dorénavant à ce que « toutes les modifications » ultérieures « soient soumises d'abord au groupe de travail avant de les publier. » Cette annexe 10 a fait l'objet d'un vote positif des participants à l'AS ayant voix délibérative[205].

Après cette analyse de l'évolution des réformes structurelles, j'aimerais, à présent, faire place à une approche critique de leur réalité pratique.

2. Vue critique

L'évaluation, à faire dans des recherches ultérieures vu l'abondance de matière de la présente thèse, est à situer, certes sans surprise, dès l'année 2000, date du lancement de la restructuration des commissions. Jusqu'en 2005 au moins d'après mon étude, cela constitue, pour l'EPUB, six ans de parcours laborieux, où sueur, fatigue, course, essoufflement,

---

[203] *Assemblée synodale 2005. Document 1*, p. 17, § 2.18.2, et p. 117-122, Annexes 14, 15, 16, 17.

[204] *Assemblée synodale 2005. Document 1*, p. 40-41, § 8.20.

[205] *Assemblée synodale 2005. Document 1*, p. 13-14, § 2.10, et p. 93-94, Annexe 10 ; *Procès-verbal de la 27ème assemblée synodale, Bruxelles Église SOW*, p. 12 « Proposition de décision 5 ».

méditation, questionnements… ont fait ménage avec quelques pointes de joies, d'encouragements, de satisfactions… mitigés, dans l'expérience des réformes structurelles ; six ans de méandres où tour à tour optimisme visionnaire et remises en question se sont croisés ou ont fait route ensemble sur le terrain de la pratique ; six ans de dévouement mêlé aux sentiments d'abandon, de désintéressement… Je renvoie, pour cela, à Eddy Van Der Borght[206].

Tout cela exige un regard résolument posé, un examen rigoureusement dépouillé de toute passion. Pour ma part, je vais, à titre d'échantillon, me contenter de passer en revue quelques faits saillants, allant de 1979 à 1983. Le but est de donner une idée des défis auxquels la nouvelle Église a dû faire face en la matière, depuis ses débuts. De la sorte, je voudrais tout simplement interroger ces quelques faits et les laisser répondre ou guider vers des pistes de réponses. Ma critique ici, qui est plutôt une analyse, semblera, à plus d'un, peut-être non aboutie, mais elle le sera davantage et en particulier au chapitre 6.

Le questionnement qui suit s'articule autour de la préoccupation majeure et récurrente de toutes les assemblées synodales depuis le début des réformes structurelles, à savoir la pénurie en personnes disponibles pour mettre en œuvre et développer les réformes entreprises. Cette insuffisance, faut-il le rappeler, aggravée par une organisation trop complexe (nombre considérable de commissions, groupes de travail, d'études…) pour une Église aussi petite que l'EPUB, avait déjà été ressentie bien avant lesdites réformes et a d'ailleurs été, avec cette organisation complexe, l'élément moteur qui a inspiré la restructuration des commissions.

Lors de la première assemblée synodale de l'EPUB (1979), la nouvelle Église étant encore en « période transitoire », le Conseil synodal (*Document n° 3*, p. 1) annonce, en six secteurs —les mêmes que ceux qui seront plus tard récapitulés par l'AS 2000 (*Document B.1, annexe 1d*)—, le nombre de commissions que détaille le *Document n° 4* (AS 1979). Selon le susnommé *Document n° 3*, *ibidem*, le *Document n° 4* en « donne un aperçu », ce qui voudrait dire que le nombre de 35 commissions et d'au moins 8 sous-embranchements qu'il en livre n'est, dès lors, pas limitatif[207].

---

[206] E. VAN DER BORGHT, *Le ministère en évolution dans l'EPUB* (voir note 85).

[207] *Synode 1979. Document n° 3*, p. 1. Pour leurs compositions, voir *Synode 1979. Document n° 4*, p 1-2. À toute fin utile, voici leur configuration, d'après ces deux documents : secteur I : « Ministères et pastorale » ; secteur II : « Réflexion théologique et dialogue » ; secteur III : « Témoignage et information » ; secteur IV : « Pédagogie, catéchèse, jeunesse » ; secteur V : « Diaconat ; et pour les affaires plus "matérielles" » ; secteur VI : « Organisation et gestion »). Le *Document n° 4* recense 7 commissions sous le secteur I ; 6 commissions au sein du secteur II (celui-ci étant affecté d'une note qui dit : « Sous C.II.3 [« Commission des relations interecclésiastiques »] toutes les représentations de l'EPUB auprès d'autres organes. ») Donc le C.II.3 est non limitatif. Dans la suite, le même *Document n° 4* renseigne 4 commissions, dont une comporte 3 sous-commissions, au sein du secteur III ; 3 sous le secteur IV, dont 2 comptent respectivement 3 et 2 branches. Le

D'un côté, le Conseil synodal est heureux de constater que les anciennes commissions des trois Églises réunifiées (les GKB, l'ERB et l'EPB), en ce compris les commissions relatives aux trois organisations qui y sont apparentées (la Fédération des Églises Protestantes de Belgique, la Faculté de théologie protestante et le Département missionnaire), ont passé sans heurt la transition de l'ancienne à la nouvelle situation et continué à fonctionner sans interruption. Mais puisque, d'un autre côté, la jeune EPUB, en phase de création de commissions nécessaires, se devait d'arriver à en fixer le nombre, ce selon « l'importance » et « la diversité des tâches », le même Conseil synodal faisait remarquer : « Organiser c'est choisir parmi diverses possibilités selon les besoins et les circonstances[208]. »

Écrite et prononcée à l'aube de la vie de l'EPUB, cette phrase à cinq mots-clés — « organiser », « choisir », « possibilités », « besoins », « circonstances »— me paraît capitale à plus d'un titre. En effet, ces cinq termes disent qu'en matière d'organisation, faire un choix ou des choix est une opération qui demande que le ou les protagonistes tâchent de répondre aux besoins en tenant compte de ce qui est réalisable, face aux contingences, conjonctures, éventualités, événements divers. La phrase sonne donc comme un appel à la vigilance, à la flexibilité, à la lucidité, à l'objectivité, maintenant et dans l'avenir.

J'en veux pour preuve le fait que le Conseil synodal, au vu de cette situation, soit allé un peu plus loin dans ses observations. Il soulève déjà « la question de savoir s'il n'y aurait pas trop de commissions et si un regroupement de tâches ne serait pas possibles ». Ensuite il avertit de ceci : « Il faut faire attention de ne pas surcharger la tâche des commissions par des tâches démesurées dans lesquelles l'essentiel et le concret ne seraient pas perçus. Dans l'avenir, poursuit le Conseil Synodal, il faudra rester vigilant afin (…) d'obtenir un meilleur rendement. » Et, par rapport aux personnes potentielles à engager dans un « regroupement des tâches », ce qui paraît comme une restructuration des commissions avant l'heure, le CS stipule : « Un trop [*sic*] regroupement des tâches confiées aux commissions n'engendrera pas toujours une diminution de personnes et de travail. (…) Vu le changement rapide des temps, il est nécessaire de prévoir, dès le début, la possibilité de supprimer aisément une commission devenue inutile[209]. » Ce rapport fut approuvé par l'assemblée synodale de 1979, d'après le procès-verbal publié par les assises suivante[210].

---

secteur V a 6 commissions coordonnées par une 7ème, la « Commission de coordination ». Le secteur VI comprend 8 commissions.

[208] *Synode 1979. Document n° 3*, p. 1 ; *Synode 1979. Document n° 2*, p. 4, point VI.

[209] *Synode 1979. Document n° 3*, p. 2, 3.

[210] *Assemblée synodal 1980. Document A.4.a*, p. 1, point 7.

L'année 1980, venue clôturer la période transitoire, est réputée celle qui « doit (…) être l'année du grand démarrage des commissions ». Elle voit ainsi son assemblée synodale responsabilisée « de créer les commissions, dont l'Église a besoin pour accomplir ses nombreuses tâches[211]. » Tout naturellement, l'heure n'est pas venue de confronter les faits, qui n'en sont qu'à leur début, à la complexité des réalités pratiques et aux mises en garde évoquées ci-dessus. En 1981, le Conseil synodal salue l'assemblée synodale précédente de ce qu'en instituant les « dernières commissions », elle a « doté l'Église de toutes les instances nécessaires à son rayonnement. » Mais apparaissent les premières difficultés. D'abord, particulièrement pour les nouvelles commissions, c'est « l'imprécision des tâches », des priorités des mandats, et d'instances de communication pour le travail qui leur est confié[212]. Ensuite, il s'agit de « l'absentéisme aux séances des commissions. » Le vice-modérateur, Michel Dandoy, qui exprime cette plainte, remarque qu'« en acceptant leur mandat, peu de membres se rendent compte du travail[213]. »

À la quatrième assemblée synodale, celle de 1982, « c'est avec des sentiments partagés que le Conseil synodal aborde le chapitre des commissions et de leur travail. » Dans un premier temps, il est satisfait de beaucoup de commissions, sans doute celles qui ont préexisté à l'EPUB, car elles « ont trouvé leur rythme de croisière et œuvrent sérieusement. » Dans un deuxième temps, cependant, il déplore que certaines autres « éprouvent des difficultés à travailler et même à se réunir. » En plus de l'imprécision des tâches qui continue et de quelques autres soucis qui dépassent la portée de la présente analyse, « les Églises ne sont pas représentées ou [sont] mal représentées dans certaines (…) commissions. » Deux raisons majeures expliquent cela. Tout d'abord, et cela déçoit fortement le Conseil synodal, « certains membres ont été proposés et élus à leur insu. » Ensuite, au niveau des Églises locales, des avis sont « fort divergents » : « certains estiment que l'Église ne dispose pas suffisamment de personnes pour accomplir d'une manière responsable toutes les tâches confiées aux commissions. D'autres, par contre », convaincus des disponibilités en puissance, « estiment que notre Église, aussi petite qu'elle soit, dispose d'un potentiel d'hommes et de femmes qui seraient prêts à prêter leur concours (…) », poursuit le CS[214]. Qui a tort ? Qui a raison ? L'avenir le dira !

---

[211] *Assemblée synodal 1980. Document B.1*, p. 8, point VI.1 ; *Assemblée synodal 1980. Document A.5*, p. 6-14, points 22, 24, 28, 30, 32-35.

[212] *Assemblée synodal 1981. Document B.1*, p. 9-10, point VI.

[213] *Procès-verbal de la troisième session de l'assemblée synodale de l'Église Protestante Unie de Belgique, tenue à Bruxelles les 13, 14 et 15 novembre 1981*, p. 4, point 13.

[214] *Assemblée synodal 1982. Document B.1*, p. 7-8, point VII.

Les cinquièmes assises synodales de 1983 semblent être celles d'un bilan. Par un point intitulé « Après 5 ans », le Conseil synodal jette un regard en arrière et se réjouit notamment au sujet de « plusieurs commissions qui ont accompli un travail excellent —obtenu grâce au dévouement des membres de ces commissions. » Mais il a l'impression que les deux ans de transition que l'EPUB s'était assignés à sa création étaient toujours en cours. Il en appelle alors à revoir les procédés de fonctionnement : « (…) notre méthode de travail, dit-il, nécessite des ajustements… ». « Le Conseil synodal doit faire un retour sur lui-même », afin qu'en accord avec l'alinéa 5 du constitution article 20, il s'assure du bon fonctionnement des commissions par le moyen d'informations mutuelles et de multiples rencontres avec elles[215]. Cela fut fait en 1984[216].

2.4. Conclusion partielle

L'évolution de l'Église Protestante Unie de Belgique, dans la période concernée par ma recherche, est caractérisée, d'une part, par la détermination à progressivement bâtir, avec succès, labeur, engouement…, la nouvelle configuration du protestantisme officiel belge. D'autre part, l'Église s'est vite vue confrontée, sur le terrain de la pratique, à des difficultés dues essentiellement, d'un côté, à ses ambitions de départ gourmandes, qui requéraient toujours plus de personnels alors que ses dimensions petites ne le permettaient guère et, d'un autre côté, à la pénurie de main-d'œuvre qui la conduisait, de bonne foi, à surcharger les personnels disponibles avec, pour résultat, l'inefficacité dans bien des domaines, au sein d'une société qui change vite. Dans l'un et l'autre cas, l'EPUB, prêtant une écoute attentive aux appels internes et externes de son temps, a dû revisiter plusieurs fois *Constitution et discipline* en y apportant des modifications et des mises à jour. J'en ai relevé des gains et des limites, en ce compris une amorce de critique de la déclaration de foi. Particulièrement en rapport avec la pénurie de la main d'œuvre et le devoir d'efficacité, l'EPUB a réformé les ministères lançant, dès l'année 2000, la restructuration des commissions et abouti au passage des commissions aux coordinations. Dans certains domaines, le succès a été noté, mais dans d'autres, il est resté mitigé vu la configuration dimensionnelle décrite ci-dessus.

[215] *Assemblée synodal 1983. Document B.1*, p. 3, 4, 5, 11, point 5.
[216] *Assemblée synodal 1984. Document B.1*, p. 5-7, point VI.

Chapitre 3. Entretiens qualitatifs

3.1. Introduction

En théologie pratique, déclare Laurent Gagnebin, la part jouée par les sciences humaines, notamment la sociologie et la psychologie, a apporté un souffle nouveau, singulièrement en ce qui concerne l'usage de l'enquête[217]. Bernard Kaempf indique, dans le même sens, que devant les défis qui se posent, de l'extérieur, à la théologie et, de l'intérieur, par les Églises, à la théologie pratique, cette dernière « se trouve interpellée et elle interpelle à son tour, les autres disciplines théologiques mais également les sciences humaines, avec lesquelles elle entre de plus en plus souvent et profondément en dialogue, si ce n'est même dans une relation de partenariat[218]. » Ainsi, pour en revenir à l'usage de l'enquête, le centre d'intérêt de celle-ci, lequel était, jadis, tourné « vers un passé idéalisé et à reproduire dans notre présent » s'est vu dès lors déplacé vers le travail de la théologie pratique consistant à « opérer maintenant avec une écoute des préoccupations actuelles où sont pris en compte, pour ce qu'ils sont réellement, nos contextes présents et nos sociétés contemporaines[219]. » C'est ici le bien-fondé des entretiens qualitatifs. Ici, pour emprunter les termes de Paul Ricœur, « la notion de parole » pousse, avec elle-même, le problème de l'interprétation, la tâche critique, c'est-à-dire analytique, « en position centrale »[220]. Dans le cadre de la présente recherche, les entretiens qualitatifs, et la parole ainsi que la gestualité qui, entre autres, les formulent, permettent aux personnes interviewées de s'exprimer, avec leurs ressentis, leurs vécus, sur le passé et le présent de l'Église. Il s'agit d'un passé qu'ils racontent, parfois nostalgiques, parfois à regret, mais aussi dont ils font le tri, en le critiquant, pour féconder le présent. Ce présent, certains le racontent en s'y résignant, d'autres le lisent tantôt en tension avec le passé, tantôt en interaction avec celui-ci, pour une actualisation au sein de l'Église, dans la vie des croyants, pour la société qui les entoure. Ils disent une Église qui, somme toute, soit capable de répondre, avec discernement, aux appels de son temps. Cette actualisation ne se contente pas

---

[217] Pour sa part, Paul Ricœur, qui place le théologien face à la centralité du langage, met la démarche du théologien en lien avec, « de proche en proche, les applications anthropologiques, dans la science des communications et dans la sociologie elle-même, dans la mesure où les structures sociales reposent sur des échanges de signes et ont une structure symbolique. » Cf. P. RICŒUR, *Les incidences théologiques des recherches actuelles concernant le langage* (voir note 34), p. 6 (point c)).

[218] B. KAEMPF, *Histoire de la théologie pratique*, dans B. KAEMPF (éd.), *Introduction à la théologie pratique* (voir note 18), p. 28 (point II. « Aujourd'hui et… après ? »). Voir aussi Gilbert ADLER e.a*, Formation et Église. Pratiques et réflexions.* Actes du Colloque européen (mai 1985, Strasbourg), Paris, Beauchesne, 1987 ; Jacques AUDINET e.a., *Essai de théologie pratique. L'institution et le transmettre.* Paris, Beauchesne, 1998.

[219] L. GAGNEBIN, *La norme de la Bible en théologie pratique* (voir note 23), p. 195.

[220] P. RICŒUR, *Les incidences théologiques des recherches actuelles concernant le langage* (voir note 34), p. 5, 6.

du présent comme un but en soi ; elle opère en vue d'un avenir qui se prépare et, qu'on le veuille ou pas, appelle à être préparé.

En lien avec ce qui est dit ci-dessus, ma grille d'entretien, dévoilée dans le présent chapitre, et la conduite des interviews s'inspirent de la science sociologique telle que détaillé ci-après, dans le traitement des entretiens. À la suite de celui-ci, se succéderont, en troisième position, la liste des interviewés et leur présentation ; en quatrième position, quelques attentes des interviewés par rapport à la présente recherche ; et, en cinquième lieu, la grille d'entretien précédera une conclusion partielle.

3.2. Traitement des entretiens

J'adopte la méthode de conduite d'enquête de terrain, soit la « théorie ancrée » comme « stratégie pour la recherche qualitative », prônée par Barney Glaser et Anselm Leonard Strauss (avec référence à Paul Goalby Cressey, etc.), Juliet Corbin, etc.[221]. Je me laisse guider par ma grille d'entretien pour l'ensemble de l'enquête. Cela signifie que c'est selon elle que j'interroge aussi bien les personnes interviewées que les supports écrits, notamment les documents synodaux.

Faut-il analyser mes investigations ? J'utilise pour cela cette même méthode d'enquête de terrain, m'inspirant des travaux de Christian Maroy sur les entretiens et récits de vie[222] ou de ceux de Laurence Bardin ou encore de ceux de George Gerbner et ses collaborateurs[223], portant sur l'analyse de contenu. Je prends aussi l'éclairage de Paul Ricœur en ce qui concerne son approche du langage, de l'herméneutique et de la traduction[224].

Pour délimiter mon propos, je ne me lance pas dans l'analyse pour de l'analyse. Mon approche étant plus théologique que sociologique, je m'appuie sur Klauspeter Blaser, qui s'abreuve lui-même à la fontaine de Jean Bosc[225] en la matière, afin de me permettre, aux chapitres 4, 5 et 6 de cette thèse, de fondre la méthode des sociologues évoqués ci-dessus dans une démarche de critique théologique essentiellement.

Ainsi, je me limite à restituer partiellement les entretiens, dans le présent chapitre et dans tous les autres où j'y fais recours. Cette restitution se veut partielle justement pour éviter une

[221] Voir ma note 26.
[222] Voir ma note 27.
[223] Voir ma note 26.
[224] Voir ma note 34.
[225] Voir ma note 35.

surabondance de matière, étant donné, comme susdit, des dizaines d'heures d'interviews en ma possession. Deux procédés caractérisent cette démarche.

En premier lieu, je recours à des témoignages, particulièrement aux chapitres 4 (« La délibération interne comme moyen d'exercice de l'autorité dans l'EPUB ») et 5 (« Une théologie du synode pour quelle ecclésiologie ? »), pour faire entrer en interaction l'expérience vécue, soit avec les documents synodaux, soit avec la tradition réformée, soit encore avec les Écritures Saintes. Singulièrement au chapitre 6, des parties d'interviews, en ce même genre d'échange triangulaire (entre les expériences, les enseignements et les Écritures), servent à appuyer mes propositions prospectives pour l'avenir de l'Église Protestante Unie de Belgique.

En deuxième lieu, eu égard à ma grille d'entretien et à tous les témoignages recueillis, j'ai sérié quelques catégories ou groupes de sens, en m'appuyant sur la susmentionné science sociologique[226]. Dans une logique exploratoire, que Christian Maroy soutient « comme moyen de découverte et de construction d'un schéma théorique d'intelligibilité »[227], mon attention a été portée tout à la fois vers le contenu et vers le contenant des récits de mes interlocuteurs, c'est-à-dire vers leurs signifiés et leurs signifiants. Ainsi, de tous les discours des protagonistes, quelques thèmes, non limitatifs[228], ont fait surface, en même temps grâce aux contenus de ces déclarations et à leurs véhicules lexicaux ou leurs contenants (les mots, les accents, les silences, les débits, les sourires, les rires, les rires aux éclats, les hésitations, etc.). J'ai appelé ces groupes de sens « thèmes transversaux ». Ils sont transversaux parce qu'ils reviennent chez l'ensemble de mes interviewés. J'en suis volontairement resté à quelques-uns de ces thèmes.

Pour ne pas alourdir le présent chapitre, vu l'abondance des témoignages recueillis, je les ai placés dans l'annexe 1, que le lecteur trouvera en fin de thèse. Dans un premier temps, j'y

---

[226] Notamment sur Laurence Bardin et James Deese. La première déclare : « L'analyse de contenu est un *ensemble de techniques d'analyse des communications* (c'est l'auteure qui souligne). Il ne s'agit pas d'*un* (c'est l'auteure qui souligne) instrument mais d'un éventail d'outils ; ou plus précisément d'un même outil mais marqué par une grande disparité dans les formes et adaptable à un champ d'application très étendu : les communications. » Cf. L. BARDIN, *L'analyse de contenu* (voir note 28), p. 35. Le second écrit dans le même sens : « L'analyse de contenu (…) est simplement une collection de techniques pour permettre des interprétations de textes et de productions similaires. » En anglais, l'original stipule : *"Content analysis (...) is simply a collection of techniques for providing interpretations of texts and similar products."* Cf. James DEESE, *Conceptual Categories in the Study of Content*, dans G. GERBNER, O.R. HOLSTI, Kl. KRIPPENDORFF, W.J. PAISLEY, Ph.J. STONE (éd.), *The Analysis of Communication Content* (voir note 28), p. 39.

[227] Ch. MAROY, *Chômage et formation professionnelle* (voir note 27), 1991, p. 83 (§ 4. L'analyse qualitative d'entretiens).

[228] Ainsi que relève à juste titre James Deese : « L'analyse de contenu n'essaie pas de découvrir tous les thèmes possibles au sein d'une production, mais seulement une portion de ceux-ci ». Voici le texte original, en anglais : *"Content analysis does not try to discover all of the possible themes in some product, but only some portion of them."* Cf. J. DEESE, *Conceptual Categories in the Study of Content*, p. 39.

donne le compte rendu assez complet de l'interview d'un seul de mes interlocuteurs, Marc Lombart. Dans un deuxième temps, j'y ai sélectionné et inséré çà et là, sous les mêmes thèmes présents dans l'entretien détaillé, des parties importantes du reste des témoignages. Un aperçu de cette annexe est donné dans le schéma ci-dessous.

Le lecteur remarquera que l'analyse linguistique, ou autre, de contenu qu'attendrait un travail purement sociologique n'est pas explicite. Je me suis limité à effectuer le groupage thématique, laissant le soin à chaque lecteur d'en faire sa propre analyse. Ma démarche analytique est plutôt théologique. Elle n'est pas non plus fermée. Je la situe dans le « temps d'interprétation », à la suite du, et en dialogue avec le, « temps de transmission »[229]. Dans la foulée, j'opère cette démarche d'analyse critique théologique aux chapitres 4 et 5 principalement, mais plus particulièrement, et de façon prospective, au chapitre 6 « Oser réformer ».

Voici le schéma des thèmes placés dans l'annexe 1 :

ANNEXE 1 : Annexe au chapitre 3. Les entretiens. Dimensions de la synodalité selon des responsables d'Église : thèmes transversaux

0. Un mot sur les thèmes transversaux
1. Présentation détaillée d'un entretien : Marc Lombart
   1.1. Ministère pastoral et autres ministères
   1.2. Président du Conseil synodal ou autre responsable
      1.2.1. Image du Président du Conseil synodal (ou d'un autre responsable)
      1.2.2. Ressourcements, vision, formation
1.2.2.1. Ressourcements
1.2.2.2. Vision
1.2.2.3. Formation
      1.2.3. Rôle du Président du Conseil synodal ou autre responsable
1.2.3.1. Rôle du Président du Conseil synodal au sein de l'assemblée synodale
1.2.3.2. Rôle du Président du Conseil synodal auprès des paroissiens
1.2.3.3. Rôle du Président du Conseil synodal auprès des pasteurs
1.2.3.4. Rôle du Président du Conseil synodal pour l'institution
1.2.3.5. Rôle du Président du Conseil synodal en relation avec la mission initiale évangélique
   1.3. Synode
      1.3.1. Type d'articulation
      1.3.2. Assemblée synodale
1.3.2.1. Structure et délibération
1.3.2.2. Place de la Parole et de l'Esprit Saint
      1.3.3. Synode : Mission et évangélisation

[229] Termes de Paul Ricoeur, cf. P. RICŒUR, *Le conflit des interprétations* (voir note 34), p. 31. Si, en ce qui concerne la présente recherche, j'applique « le temps de transmission », d'un côté, à la transmission de la tradition réformée et, d'un autre côté, à la production des documents synodaux, ou encore à la communication des Écritures Saintes, je l'applique tout aussi, et non limitativement dans le cadre de ce chapitre, au temps d'enregistrements sonores des témoignages de mes interlocuteurs. L'analyse herméneutique, qui est mon ressort ici et ailleurs, se situe donc après cette temporalité, mais aussi et nécessairement en va et vient avec elle.

1.3.4. Synode et problèmes éthiques
1.3.5. Dysfonctionnements ?
1.4. Changements ou évolutions en lien avec l'activité synodale
2. Thèmes transversaux des autres entretiens réalisés
2.1. Ministère pastoral et autres ministères
2.2. Président du Conseil synodal ou autre responsable
2.2.1. Image du Président du Conseil synodal (ou d'un autre responsable)
2.2.2. Ressourcements, vision, formation
2.2.2.1. Ressourcements
2.2.2.2. Vision
2.2.2.3. Formation
2.2.3. Rôle du Président du Conseil synodal ou autre responsable
2.2.3.1. Rôle du Président du Conseil synodal ou autre responsable au sein de l'assemblée synodale ou au-delà
2.2.3.2. Rôle du Président du Conseil synodal ou autre responsable auprès des paroissiens
2.2.3.3. Rôle du Président du Conseil synodal ou autre responsable auprès des pasteurs
2.2.3.4. Rôle du Président du Conseil synodal ou autre responsable pour l'institution
2.3. Synode
2.3.1. Type d'articulation
2.3.2. Assemblée synodale
2.3.2.1. Structure et délibération
2.3.2.2. Place de la Parole et de l'Esprit Saint
2.3.3. Synode : mission et évangélisation
2.3.4. Synode et problèmes éthiques
2.3.5. Dysfonctionnements ?
2.4. Changements ou évolutions en lien avec l'activité synodale

Il convient de souligner le fait qu'il ne s'agit pas, dans les interviews, de réponses du genre mathématique « un et un font deux », à la question « un et un font combien ? ». Bien au contraire, il est très rare que les intervenants donnent des réponses brèves ; ils les commentent et, spontanément ou à ma demande, les explicitent. L'échantillon présenté dans l'annexe 1, de même qu'ailleurs dans la thèse, est en soi une découpe assez rigoureuse.

Avec respect des usages quant à la retranscription des entretiens qualitatifs, ma retranscription des interviews est semi-servile, c'est-à-dire qu'elle se passe des « euh… euh… », sauf là où cela paraît utile. Étant donné que les entretiens de terrain sont par nature des discours dits d'abondance, donc non écrits, en les retranscrivant je respecte leur style discursif, comme le fait par ailleurs Laurence Bardin[230]. Compte tenu de la fluidité de l'élocution (plus ou moins courtes pauses ou pauses inexistantes), à titre d'exemple, je ne mets pas systématiquement un point d'exclamation après une interjection (*« m'enfin »*, *« ben »*, *« eh ben »*, *« hein »* etc.). Par contre, je fais suivre d'un point d'exclamation l'interjection *« enfin ! »* pour la distinguer de l'adverbe *« enfin »*. Le lecteur ne s'étonnera pas,

[230] L. BARDIN, *L'analyse de contenu* (voir note 28), p. 99-100 par exemple (voir le paragraphe « 3. Exemple : Un entretien sur les vacances »).

par ailleurs, de constater que ce style discursif ne respecte pas nécessairement la grammaire : la phraséologie, la concordance des temps, l'accord du verbe en genre et en nombre avec le sujet, l'accord du pronom relatif avec le nom auquel il se rapporte, la forme verbale négative (comme *« il y a pas »* au lieu de *« il n'y a pas »*, *« j'ai pas vu »* au lieu de *« je n'ai pas vu »* ; *« il faut pas »* au lieu de *« il ne faut pas »*), etc., sont parfois mis à mal. De temps en temps les discours comportent des redites ou contiennent des néologismes tels que *« synodalisme »*, *« hiérarchisme »*, termes que je place dans le glossaire, en fin de thèse. Mon rôle n'est pas de corriger, sauf là où la structure et/ou la compréhension l'exigent, mais de rendre compte. Aussi, pour indiquer qui parle, je place un tiret devant chaque intervention, celles de mes interlocuteurs étant en italique et les miennes en style de police normal. Lorsque, dans le discours d'un interviewé, je transcris un terme ou groupe de termes en lettres majuscules, cela veut dire que mon interlocuteur a, dans son élocution, mis un accent particulier sur celui-ci ou ceux-ci.

3.3. Liste des interviewés et présentation de chacun

Voici à présent, et par ordre alphabétique de leurs noms, une présentation des personnages interviewés ! Hélas ! des vingt protagonistes, l'un a demandé d'être retiré de la recherche. En concertation avec mon Promoteur, j'ai donc respecté son vœu et ai gardé les témoignages des dix-neuf autres. Quant à la présentation de Marc Lombart, elle est reprise plus loin, dans l'Annexe 1.

* Martin Johannes Beukenhorst

Il est né à Bruxelles, le 14 avril 1930. Pasteur de l'Église Protestante de Belgique (EPB), donc dès avant la fusion, Martin Beukenhorst fut très actif dans ce qu'on appelait à l'époque « la direction synodale » de cette Église. Co-fondateur de l'EPUB, il présida le groupe de travail « Structures » qui rédigea la constitution et la discipline de cette Église en devenir, fut membre du premier Conseil synodal de celle-ci. Il a été le premier modérateur de l'assemblée synodale pour la période de transition (1979-1980). Élu le 1er décembre 1984, il est devenu le deuxième Président du Conseil synodal de l'EPUB dont il a rempli deux fois un mandat de quatre ans, allant du 01 janvier 1985 au 31 décembre 1992. Il a été aussi chargé de cours à la Faculté Universitaire de Théologie Protestante de Bruxelles[231].

[231] Pour son investiture et un complément de sa biographie, voir Belpro n° 315 du 4 décembre 1984. Autres renseignements peuvent être trouvés dans H.R. BOUDIN, *Mémorial synodal* (voir note 44), p. 248.

* Bernard Blommaert (†)

Belge originaire des Pays-Bas, où il naquit le 14 novembre 1933 (à Middelbourg), Bernard Blommaert vient de l'Église Réformée néerlandaise, la *Hervormde Kerk*. En 1952, il est allé faire la Théologie à la Faculté de Paris, jusqu'en en 1957. Par la suite, pendant 18 mois il fait son service militaire en Belgique, en tant qu'aumônier militaire de réserve, donc candidat aumônier[232]. Il retourne ensuite en France, à Tours, pour être pendant sept ans pasteur d'une Église Réformée. En 1964, à l'invitation du Président du synode belge de l'Église Réformée, il vient dans le Borinage, où il devient pasteur de l'Église de Pâturages. Douze ans plus tard, il se rend à Bruxelles où il exerce son pastorat pendant vingt-deux ans au Champ de Mars. Conjointement à cela, il s'engage dans les tractations qui uniront, en 1969, l'Église Méthodiste et l'Église Évangélique Protestante de Belgique en la désormais Église Réformée de Belgique. Il se voit élire vice-président du Conseil Exécutif[233] de cette nouvelle Église. Entre 1969 et 1979, il participe activement à toute une série de commissions d'Églises qui ont travaillé ensemble en vue de la fusion qui a abouti, en 1979, à l'EPUB. Sa contribution, particulièrement épuisante, inintéressante et ingrate, dit-il, fut, sur le plan institutionnel, la recherche et la rédaction des règlements (ordre intérieur, constitution), des structures etc. « J'aurais voulu, confie-t-il, faire les choses plus intéressantes dans ma vie que de m'occuper des questions de règlements, quoi ! » Puis, il sera très longtemps à la commission du ministère pastoral de l'EPUB, d'abord en tant que membre, de 1983 ou 1984 à 1992, pour terminer, ensuite, comme président, depuis 1992 jusqu'en 1999, avant de partir à la retraite. Il déclare : « Et ça c'était un travail extrêmement intéressant : la moitié des pasteurs en Wallonie sont passés entre mes mains, depuis plus de 15 ans à la commission. » Il est décédé à Molenbeek, le 21 août 2015.

* Hugh Robert Martin Rigg Boudin

Né en Écosse, en 1926, de père belge et de mère écossaise, il vient de l'Église Protestante de Belgique (EPB), dont il a été membre du Conseil synodal et archiviste synodal (1969-1979). Il est devenu membre du « Comité de fusion pour l'unité du protestantisme belge »[234]. Après avoir enseigné le cours de Religion protestante (1951-1956 ; 1960-1964), il en est devenu Inspecteur (1964-1968). Licencié en Théologie protestante et Docteur en Philosophie et Lettres, Boudin a enseigné à la Faculté Universitaire de Théologie Protestante de Bruxelles

[232] Voir aussi H.R. BOUDIN, *Mémorial synodal* (voir note 44), p. 249.

[233] Celui-ci ne s'appelait pas encore, à l'époque, Conseil synodal.

[234] Voir H.R. BOUDIN, *Mémorial synodal* (voir note 44), p. 353. Pour le complément de sa biographie, se référer notamment ici et à la p. 251 de cet ouvrage.

(1965-1991) et en a été le Recteur (1977-1991). Dès 1991, il a été pasteur de l'Église wallonne de Canterbury. Par ses nombreux ouvrages traitant de différents aspects historiques de l'Église, il offre au monde une importante vitrine du protestantisme belge.

* Émile Braekman (†)

Émile Braekman est né à Bruxelles le 9 octobre 1924 et décédé à Schaerbeek le 22 juillet 2013. Il était membre de l'Union des Églises Protestantes Évangéliques du Royaume de la Belgique, la future Église Protestante de Belgique (EPB). De 1945 à 1947, il fait la Théologie à l'Université de Strasbourg (Faculté d'État). Il continue une troisième année à Cambridge, au *Westminster College*. Il fait sa quatrième année à l'Université de Lausanne, aussi une Faculté d'État, où il obtient son diplôme de licencié en Théologie. Dans les années 1950, il reprend des études en étant assistant bénévole à l'Université de Liège, en Histoire de la Réforme, comme expert théologique. Il y obtient un diplôme en Critique historique. De 1965 à 1967, il étudie à l'Institut du Christianisme (Université Libre de Bruxelles) où il décroche une licence spéciale en Histoire (Histoire du christianisme). Il rédige une thèse de doctorat qu'il présente à la Faculté de Théologie protestante de Paris et y obtient le grade de Docteur ès Sciences religieuses. Quant à son parcours professionnel, de 1949 à 1952 Braekman est pasteur auxiliaire à Pâturages, au sein de l'Union des Églises. Il est en même temps professeur de religion. Il est consacré pasteur en 1951. De 1952 à 1957, il est aumônier militaire à la Force aérienne. En 1957 il redevient professeur de religion et pasteur : pasteur d'Uccle (1957-1963), de Liège (1963-1965), puis uniquement professeur de religion (1965-1968). En 1968, il devient Inspecteur du cours de Religion protestante jusqu'en 1985. De 1983 à 2001, Braekman est pasteur de l'Église d'Anvers. En même temps, de 1985 à 1996, il s'occupe aussi de l'Église wallonne de Breda, aux Pays-Bas. En tant qu'auteur, Il rentre à la Société d'histoire du protestantisme, qui deviendra, plus tard, Société Royale d'Histoire des Protestantismes Belges. Il y publie son premier article en 1950, puis se voit nommé rédacteur du bulletin en 1959 jusqu'en 2010, temps au cours duquel il y publiera un millier d'articles. Auteur de beaucoup d'ouvrages, il laisse derrière lui une importante bibliographie portant particulièrement sur l'histoire du protestantisme belge, du XVI^e^ au XX^e^ siècles[235].

* Yvon Brohez (†)

Il est né le 21 décembre 1948 à La Bouverie. Engagé en février 1979 comme trésorier puis, remplacé à ce poste par André Vogel, Brohez vit son contrat changé en celui de chef de bureau. Plus tard, tout en le restant, il fut nommé fondé de pouvoir et chef du personnel de

[235] Voir aussi quelques renseignements dans H.R. BOUDIN, *Mémorial synodal* (voir note 44), p. 253.

l'administration EPUB jusqu'à son départ à la retraite, en 2011[236]. Il habitait à Arbre, près d'Ath, mais il est décédé dans un institut de soins palliatifs, le 20 mai 2012. Il avait épousé Jenny Pint le 29 avril 1975.

* Ferdinand Dehousse

Né à Liège le 2 août 1950, il nous vient de l'ancienne Église Réformée de Belgique, paroisse de Liège-Lambert-le-Bègue. En 1966/67, il a suivi une formation d'animateur de jeunesse, dans le cadre de la commission « Jeunesse » de ladite Église. Devenu membre du consistoire, il s'est, pendant quinze ans, occupé des bâtiments de la paroisse susnommée. Parallèlement à cela, il a rejoint le conseil d'administration de l'ASBL Centre protestant de Nessonvaux et, depuis 1987, il en est le président. Entre 1995 et 2002, il a été membre du conseil de district de Liège pour deux mandats de quatre ans. De 2002 à octobre 2008, il fut membre du Conseil synodal. Ayant ensuite pris un peu de distance avec celui-ci, il a refait quelques années au conseil de district à Liège comme secrétaire. Et, en juin 2013, il est revenu au Conseil synodal comme trésorier national de l'EPUB.

* Marcel Demaude (†)[237]

Il est né le 19 août 1931 à Flénu, dans la région minière du Borinage, dans une famille de l'Église Chrétienne Missionnaire Belge. Brillant élève en gréco-latine à Saint-Ghislain, puis, comme pasteur en devenir, il a, dans son cheminement chrétien à Quaregnon, évolué aux côtés du célèbre pasteur Philippe Vernier, un objecteur de conscience français qui, dans les événements de 1939/40, avait refusé de servir dans l'armée, fut condamné à mort, puis, libéré à la venue des Allemands. Sous le ministère « très remarquable » de celui-ci, Demaude fut formé, au sein de la jeunesse, à accueillir les petits Juifs qui étaient cachés dans la paroisse. Dans l'immédiat après-guerre, il œuvra activement à accueillir des soldats allemands dans l'optique pacifiste, au nom de l'Évangile destiné à être annoncé à tous. Louveteau, scout, peu à peu il devenait un des jeunes que le pasteur utilisait pour travailler dans les cités ouvrières et au contact des gens de la rue, pendant l'occupation allemande, notamment auprès des ouvriers algériens, italiens, pour leur apporter son soutien contre toutes les souffrances qu'on leur faisait subir. Comme employé, il a travaillé à Bruxelles dans une compagnie d'assurance pendant quelques années. La grosse question qui se posait à lui, déclare-t-il, c'est que, « bien qu'étant protestant », il n'était « pas converti dans le vrai sens. » Il était plutôt un existentialiste pour qui « Jean Paul Sartre était le dernier mot », confie-t-il. Il se demandait :

[236] Voir aussi H.R. BOUDIN, *Mémorial synodal* (voir note 44), p. 94, 95, 255.
[237] *Idem*, p. 268.

« Qu'est-ce qu'on est venu faire sur la terre ? Autant en finir le plus tôt possible ! » Alors plongé dans le désespoir existentialiste, qui s'était très bien porté dans l'après-guerre, il a décidé de sacrifier sa vie pour le pacifisme, se faire arrêter le moment venu. C'est ce qui arriva. Arrêté, mis au cachot, puis malade, il a été sauvé par un médecin qui l'a mis dehors. Fervent lecteur, dans sa quête du sens il tomba sur un commentaire sur l'Exode. Celui-ci lui permit de découvrir l'Évangile et de se réconcilier avec Dieu. Le pasteur Vernier l'envoya à Strasbourg pour une année de formation, mais, sur le conseil de René Pache, il alla à Emmaüs, où il passa deux années. De là, il fut envoyé à Londres, au *London Bible College*, pour deux ans. Revenu en Belgique, Marcel Demaude fut embauché comme pasteur à Dinant-Morville Gochenée, en 1957. Il enseignait en même temps le cours de religion protestante pour avoir un salaire. Parallèlement, il dut aller à la Faculté de Théologie protestante de Bruxelles en tant qu'élève libre, pour y rédiger son mémoire de fin d'études. Il épousa Gertrud Hein (née en 1932) le 1 août 1957, à Wuppertal-Barmen Unterdörnen. En 1959, il fut consacré pasteur et, jusqu'en 1964, à partir de Dinant, il supervisa les conseils de région de la région du Centre-Namur-Brabant. En 1964, il fut élu au Conseil synodal de l'Église Chrétienne Missionnaire Belge. Il arriva, cette année-là, à Charleroi, Boulevard Audent, où il devint simultanément, pendant 12 ans, pasteur de Gilly et de Charleroi. Tour à tour Président de district et membre du Conseil synodal de l'ECMB, il travailla en vue de l'unité du protestantisme en Belgique, d'abord entre Églises de mêmes obédiences puis, plus tard, entre ces différentes nouvelles unions pour aboutir à la fondation de l'Église Protestante Unie de Belgique. Il fut membre du premier Conseil synodal de cette dernière. Il est décédé le 4 novembre 2016. Il habitait alors Charleroi.

* Roland René Armand Durieux

Chimiste et formé en comptabilité, il est originaire de Wasmes où il naquit le 25 janvier 1936. Depuis l'âge de cinq ans, il fréquentait l'Église Chrétienne Missionnaire Belge. Il y a connu une conversion sans esclandres, dit-il, et y a servi, dès sa jeunesse, comme responsable des scouts. Après son mariage en 1959, il déménage à Bruxelles. Dès 1960, il œuvre pendant quelques années comme trésorier, puis président de la branche bruxelloise de l'Union Chrétienne de Jeunes Gens de Belgique (UCJG), une organisation belgo-européenne[238]. Au niveau ecclésial, il participe, avec le pasteur suisse Pierre Regard, à la fondation de la paroisse ERB de Stockel, dont il devient le trésorier. En 1976, son épouse et lui retournent dans le Borinage et y intègrent la paroisse de Jemappes. En mai 1978, il est élu au consistoire de cette

[238] H.R. BOUDIN, *Histoire des unions chrétiennes de jeunes gens (Y.M.C.A.) en Belgique* (Histoire du protestantisme en Belgique et au Congo belge, 13), Flavion-Florennes, Le Phare, 1983.

Église et en devient le trésorier. Vers les années 1980, après la naissance de l'EPUB, il entre au conseil de district du Hainaut occidental et en devient rapidement le trésorier, puis, plus tard, le président. Il entre dans le ministère pastoral, « comme une vocation tardive », déclare-t-il, car il travaillait déjà depuis une grosse vingtaine d'années dans le monde séculier. Alors dès novembre 1983, il étudie la Théologie pendant deux ans à la Faculté Universitaire de Théologie Protestante de Bruxelles. Après un an de proposanat, il est consacré pasteur le dimanche 26 janvier 1986, le lendemain de ses 50 ans d'âge. À la moitié de son deuxième mandat à la présidence du district, il devient membre du Conseil Synodal de l'EPUB pour un mandat de quatre ans. Plus tard, il en devient le vice-président francophone pour un mandat de quatre ans. Revenu au conseil de district, il en est de nouveau président, puis, trésorier, jusqu'à sa retraite.

* Steven Helmich Fuite

Originaire de Zwolle (Pays-Bas), où il est né le 13 août 1961, Steven Fuite y a grandi dans une Église dite « Talon noir », car tous ses adeptes portent des vêtements noirs le dimanche[239]. Depuis l'âge de 7 ou 8 ans, il voulait devenir pasteur. Arrivé en Belgique, il y épouse une Flamande, Ingrid, et fait ses études de Théologie à la Faculté Universitaire de Théologie Protestante, dès 1982. À l'issue de ce parcours académique, il refuse multiples appels à retourner aux Pays-Bas et devient pasteur d'une Église de l'EPUB à Malines dès 1989, puis pendant 8 ans il l'est à Bruxelles dans une Église néerlandophone de ladite EPUB[240]. En mai 2012, il est élu Président du Conseil synodal de celle-ci.

* Guy Louis Joseph Liagre

C'est à Gand qu'il est né le 15 avril 1957. Il est Docteur en Théologie et auteur. Il a été pasteur de l'Église Protestante Unie de Belgique depuis 1980. Installé à Grammont comme desservant, c'est en 1984 qu'il a été consacré au ministère pastoral. Il fut successivement pasteur à Grammont, à Menen (6 ans), puis à Bruxelles (15 ans). Parallèlement à cela, il a « eu l'opportunité, dit-il, de travailler dans toutes les instances de l'Église » comme secrétaire, puis président de la commission des ministères pendant une dizaine d'années, puis, modérateur et vice-modérateur du synode, traducteur-interprète. Depuis 1979, déclare-t-il, il a participé à toutes les réunions synodales. Élu Président du Conseil synodal en 2003[241], il

[239] L'accent y était mis sur le fait que l'homme est vraiment coupable envers Dieu depuis la chute en Eden, mais qu'il est aussi personnellement responsable envers celui-ci et capable de savoir si oui ou non il est sauvé.

[240] Pour sa consécration pastorale et son installation au ministère pastoral, voir *Assemblée synodale 1989. Document B.1. Rapport du Conseil synodal sur la période du 1er mai 1988 au 30 avril 1989*, p. 7, point 5.1.

[241] Pour son investiture et un complément de sa biographie, voir aussi Belpro n° 512 du 27 novembre 2003 ; G. LIAGRE, *Guy Louis Joseph Liagre. Gand, 15.04.1957, curriculum vitae*, dans *Assemblée synodale 1999*, 1 p.

succéda, dès le 1er janvier 2005, à Daniel Vanescote et fit deux mandats successifs, 2005-2008 et 2009-2012. Mais il quitta son dernier mandat en cours de route, dès la fin du premier trimestre 2012, ayant été promu Secrétaire général de l'Alliance Œcuménique Mondiale. Marc Lombard dit de lui :

> *« Je pense que Guy Liagre (…) c'est essentiellement quelqu'un qui a eu un rôle tourné vers l'extérieur. Je perçois, et je peux me tromper, que c'est la dominante de son ministère : quelqu'un qui a été une vitrine de l'EPUB au sein de différentes instances interreligieuses, œcuméniques etc. Et donc je dirais que la promotion qu'il a en devenant le Secrétaire général de l'Alliance Œcuménique Mondiale n'est pas tout à fait tombée par hasard. C'est quelqu'un qui a su rayonner au nom de l'Église, et je pense aussi en son nom personnel (…). Je ne me prononce pas sur « si c'est bien ou ce n'est pas bien » ; je dis comment je perçois. »*

* Tom Mahieu

Il est né le 22 novembre 1963, à Boitsfort. Pasteur dans le district Hainaut oriental-Namur-Luxembourg, Tom Mahieu est entré au Conseil synodal et y a fait un mandat de quatre ans. Quelques années après, il a occupé le poste de président du district, « place que personne ne voulait », dit-il. Il avait, entre autres, grande envie d'accroître la convivialité inter-paroissiale, de donner aux réunions des assemblées de district d'autres orientations pour qu'elles soient aussi des lieux de formation. Mais il a dû arrêter avant la fin de son mandat, à trois ans au lieu de quatre.

> *« Je ne peux pas dire que j'aie été très heureux dans la conclusion de ce genre de choses-là, déclare-t-il, parce que c'est… bon, c'est une fonction que j'ai occupée pour rendre service, à un moment donné quand on se rend compte que les uns et les autres n'ont peut-être plus envie de suivre, qu'ils commencent à mettre des bâtons dans les roues, que ça commence parfois à être des querelles de pouvoir et autres qui me sont totalement étrangers, je crois qu'il vaut mieux à ce moment-là céder la place à quelqu'un d'autre, (…) je me retire de ce genre de choses. »*

* Jonathan Mbatso

Il vient de la République Démocratique du Congo, territoire de Lubero, ville de Butembo (capitale économique de la province du Nord-Kivu) où il est né le 12 juin 1956, des parents baptistes. Il a été un membre actif au sein de la Communauté Baptiste au Kivu (CBK), appelée aujourd'hui Communauté Baptiste au Centre de l'Afrique (CBCA), dont le quartier général est à Goma[242]. Après son graduat (« Bac » ou « Bachelor ») en Maths-physique à Kisangani, il est retourné dans sa communauté, où il a été affecté d'abord dans une école secondaire, puis, dans plusieurs, pour y enseigner ces disciplines. Parallèlement à cela, il a obtenu d'enseigner le cours de religion dans quelques classes, en supplément à son horaire, parce que pendant ses études supérieures, il avait « eu la grâce de faire l'expérience de la nouvelle naissance », déclare-t-il.

[242] Les missionnaires qui ont implanté cette communauté au Nord-Kivu étaient américains, originaires des Églises baptistes de Californie.

« Bien que protestant (…) de naissance, (…) baptisé à quatorze ans (…), je ne connaissais pas ce que c'était que de se tourner vers le Seigneur, d'être né de nouveau, de se repentir, dit-il. On nous avait toujours enseigné que nous, enfants de l'Église, nous étions enfants de Dieu, et que les enfants des villages loin de la mission étaient enfants du diable. »

À l'époque, en 1978/1979, il n'y avait pas encore d'aumôniers dans ces écoles, et très peu de théologiens étaient sur le marché. Vu les bons résultats spirituels, par son témoignage parmi les élèves, il a obtenu de visiter, avec l'évangile, beaucoup d'autres écoles secondaires de Butembo, en ce compris celles d'autres réseaux, notamment catholique et officiel, puis en dehors de sa ville. Devenu Préfet, il fonda, en 1980, une équipe d'évangélisation scolaire qui visitait, pendant dix ans, des écoles non seulement du Nord-Kivu, mais aussi de la Province Orientale (dans l'Ituri et Bunia) et du Sud-Kivu (dans le territoire de Mwenga). Petit à petit, les aumôniers commençaient à sortir de la Faculté de Théologie de Kinshasa et de certaines institutions d'enseignement biblique ou théologique. Ressentant le besoin d'une formation théologique devant le travail abondant et croissant, il fut envoyé, en 1988, à la Faculté Universitaire de Théologie Protestante de Bruxelles, par un oncle très riche exportateur de café, qui finançait déjà beaucoup d'étudiants en théologie à Kinshasa. Le but de son oncle était qu'il retourne au Congo avec « une autre expérience ». C'est dans ce but qu'il fréquenta une Église belge, « des Blancs », précise-t-il, une communauté de l'EPUB à Anderlecht[243], aujourd'hui disparue. En 1996, Jonathan Mbatso y fut élu membre du consistoire. Cette même année, il obtint sa licence (Master). La guerre qui venait de commencer au Congo l'empêcha d'y retourner. Il fut amené à aider de temps en temps avec la prédication et souvent avec la présidence du culte. Le consulent[244] de cette Église, pasteur Bernard Blommaert, le découvrit. Il le convainquit de passer à la commission du ministère pastoral. En 2002, Mbatso finit le processus de proposanat[245] puis, de 2002 à 2004, celui de vicariat[246] à Pâturages. C'est là-même qu'en 2004 il fut consacré pasteur et où il exercera son ministère pastoral jusque fin 2015, avant de rejoindre la paroisse de Nivelles où il preste actuellement. Au niveau supra-local, il a participé à des activités de son district et, de 2008 à 2015, il a été membre de la

[243] Sous le ministère du pasteur Ismaël Hamelryck.

[244] Dans l'EPUB, un pasteur consulent est celui qui, tout en étant en fonction dans sa paroisse, dessert, accompagne et encadre pendant deux ans renouvelables une autre Église locale déjà reconnue comme telle par l'assemblée synodale mais qui est en recherche soit de sa reconnaissance par les pouvoirs publics soit d'un pasteur élu démocratiquement par la communauté locale soit des deux.

[245] Le proposanat est un temps de stage où le candidat pasteur (le proposant), qui a préalablement fini ses études en Théologie, est affecté dans une paroisse pour apprendre le métier pratiquement, sous la supervision du pasteur de la communauté ecclésiale. À la fin du proposanat, le superviseur et le candidat adressent chacun un rapport à la commission du ministère pastoral (devenue plus tard commission des ministères). Au bout de cette période, le candidat est reçu par ladite commission pour un entretien de vive voix. Au début, la durée de cette période était de six mois rémunérés ; ensuite elle a été prolongée à un an, mais désormais non rémunéré.

[246] Le vicariat est une période de deux ans, à l'époque, que le candidat pasteur (ainsi appelé vicaire), qui avait préalablement fini son proposanat, passait, en plein ministère, dans une communauté, sous la supervision du pasteur de la paroisse. Il devenait pasteur, à la suite de cet exercice, après sa consécration pastorale.

commission des ministères. Il a aussi été délégué de son district aux assemblées synodales pendant deux ans. Il exerce aussi la consulence de l'une ou l'autre Église, notamment celle de Comines, en recherche de pasteur.

* Ghislain Nazé (†)

C'est dans la région de Mons, à Flénu, que Ghislain Nazé est né le 4 juillet 1936. Docteur de la Sorbonne, en Sociologie des Religions, il fut pasteur et membre de l'Église Protestante de Belgique. Il a été actif dans la mission, la *Christian Missionary Alliance*, ce qui l'a conduit au Bas-Congo, dans l'enseignement (1956-1959). Il a participé aux tractations interecclésiastiques. Il a ensuite figuré parmi les délégués de cette branche du protestantisme à l'assemblée synodale fondatrice de l'Église Protestante Unie de Belgique. Il a dès lors été engagé dans différentes commissions de la nouvelle Église, notamment la commission du ministère pastoral[247]. Il est décédé à Petit-Roeulx, le 8 février 2013.

* Vincent Tonnon

Il est né le 26 décembre 1961 à Berchem-sainte-Agathe et est issu de l'Église Réformée de Belgique. En 1979, il était présent à la cérémonie de la création de l'EPUB, au Palais des Congrès. Revenu de son service militaire en 1983, en Allemagne, il a commencé les études à la Faculté Universitaire de Théologie Protestante de Bruxelles et y a décroché le grade de licencié en Théologie. Il est, ensuite, retourné en Allemagne, mais cette fois-ci comme aumônier militaire. Trois ans après, le mur de Berlin étant tombé, Tonnon a dû revenir en Belgique, avec les Forces belges. Il s'est alors retrouvé à reprendre une paroisse liégeoise, la communauté de Seraing-Bas. Actif dans son district, il a découvert les enjeux régionaux et nationaux de l'Église. Deux ans après, il entra au Conseil synodal pour deux mandats de quatre ans (1994-2002), à « une période mouvementée, troublée, pénible », dit-il : il participa à la gestion des malheureux événements, en 1995 et dans la suite de l'affaire « Dutroux », avec des accusations et des soupçons par rapport à des pasteurs, à des enseignants de Religion, en ce compris l'affaire « Pandy » ; il prit part active, en même temps, aux préoccupations relatives à la gestion de l'Église de sorte à vraiment réagir face à des questions fondamentales qui se posaient, des questions de stratégie, de responsabilité ; il contribua aux réflexions sur la manière d'améliorer et de consolider la solidarité, l'harmonie, la diversité dans l'EPUB ; il devint un des négociateurs dans les tractations qui ont conduit à la formation du CACPE, etc. Après son premier mandat au Conseil synodal, il en devint le vice-président francophone, succédant à William Malherbe. Membre de la commission

[247] Voir compléments dans H.R. BOUDIN, *Mémorial synodal* (voir note 44), p. 64, 308-309.

missionnaire, il figure parmi les concepteurs de la coordination Église et Monde, dont il assurera la direction plus tard, pendant deux mandats de quatre ans, après celui de vice-président du Conseil synodal. Ensuite, il est devenu le président du district de Liège, mandat qu'il a achevé en décembre 2016, tout en étant pasteur actif de son Église locale.

* Eddy Van Der Borght

Eduardus Van Der Borght, est né en Belgique, à Saint-Nicolas, le 21 Septembre 1956, d'une mère néerlandaise et d'un père flamand, tous deux catholiques romains non pratiquants. Mais, depuis toujours intéressé par la foi, il fait sa première communion à l'âge de 12 ans, en 1968. À 18 ans, il rejoint un groupe néerlandais d'arrière-plan hippie, appelé *Jesus' People* (« Peuple de Jésus »), et va étudier à Louvain, à la KUL, où il obtient une licence en Philologie. Il entame, ensuite, un cursus décentralisé d'études théologiques pendant deux ans (1979-1981) à l'Institut Biblique Belge, à Heverlee. Faute de décrocher un emploi dans son domaine, il se voit confier le cours de Religion protestante dans l'enseignement primaire et secondaire, mais sans titre requis[248]. Il décide alors de combiner son boulot avec les études de Théologie à la Faculté Universitaire de Théologie Protestante de Bruxelles, de 1980 à 1987. Pendant ses études, il rejoint l'Église EPUB de Boghout, en devient membre du consistoire, mais, vu son parcours, il se sent étranger à ce nouvel environnement ecclésiastique. À sa grande surprise, il se voit proposer le poste de pasteur de, et par, cette même Église. Il accepte et y remplit son pastorat de 1989 à 2002[249]. Comme il ne comprend pas grand-chose au ministère dans l'Église d'obédience protestante, préoccupé par cette question, il entame des recherches doctorales dans ce champ. En même temps, il devient coordinateur néerlandophone des ministères de l'EPUB. En 2000, il présente sa thèse à l'Université de Leiden, aux Pays-Bas[250]. Auteur, il est professeur d'Ecclésiologie à Amsterdam. Il reste très actif dans l'EPUB, où il sera élu modérateur de synode et publiera quelques articles au sujet des ministères dans cette Église.

---

[248] Il me confie, en anglais : *"I absolutely had a Master's in Philology in Leuven, and I would become a teacher on secondary school education. But because I was of a catholic background, went to a Catholic school and from there to a Catholic university, and in Belgium at that time, still I noticed it, I was expected to teach in a Catholic school; but I had married catholic and our first children were baptised catholic. So that was a difficulty. So I could not go to certain schools since I was not from "Athénées" or so. Then I was offered a job as a teacher of Protestant religion at secondary school and primary school. I started there, but I had no official degree. So I wanted to study Theology. As I had the opportunity, I combined the two: I started with the Bible School [in Heverlee] then I went to Brussels, (...) at 'rue des Bollandistes'."*

[249] Pour sa consécration pastorale et son installation au ministère pastoral, cf. *Assemblée synodale 1989. Document B.1. Rapport du Conseil synodal sur la période du 1er mai 1988 au 30 avril 1989*, p. 7, point 5.1.

[250] Thèse intitulé *Theology of Ministry: a Reformed Contribution to an Ecumenical Dialogue*.

* Daniel Vanescote[251]

Il est né à Lodelinsart, le 12 juin 1944 et nous vient de l'Église Réformée de Belgique (ERB). Pasteur depuis cinq ans à l'époque, il a, avec Marc Lombart, Nicolae Klem, Martin Beukenhorst, Paul Vandenbroek, Paulo Mendes, Léon Rocteur, intégré le groupe de travail qui, pendant les années de tractations interecclésiastiques, rédigeait *Constitution et discipline* de la future EPUB. Dès l'unité réalisée, Vanescote fut élu membre du Conseil synodal de la nouvelle Église. C'est en 1983 qu'il a été sollicité pour devenir vice-président dudit Conseil synodal, pendant l'exercice de son premier Président, Dr. André Pieters. Pendant la maladie de celui-ci, Vanescote a, avec son collègue vice-président flamand Anton Koeman, été amené à gérer les affaires synodales. Il a continué comme vice-président sous la présidence du pasteur Martin Beukenhorst, successeur d'André Pieters. Élu à son tour Président du Conseil synodal en 1992, Daniel Vanescote a fait trois mandats de quatre ans sans discontinuer. Vers la fin de ceux-ci, il a conduit les tractations qui ont présidé à la création du Conseil Administratif du Culte Protestant et Évangélique (CACPE).

* Yvette Vanescote

Elle est née le 22 mai 1944, à Bruxelles. Du nom de jeune fille Lombart, Yvette est l'épouse de Daniel Vanescote et vient aussi de l'Église Réformée de Belgique. En 1974, elle a accepté l'appel à être membre du Conseil synodal de l'ERB. Elle a participé, dès lors, aux tractations entre les différentes Églises impliquées dans la fondation de la future Église Protestante Unie de Belgique. Elle opérait au sein du groupe qui étudiait la déclaration de foi. Quand on a choisi des membres du Conseil synodal de l'ERB, dit-elle, elle a fait partie de la nouvelle équipe qui est entrée dans l'EPUB. Elle fut une des deux femmes membres du premier Conseil synodal de la nouvelle Église.

* André Vogel (†)

Suisse de nationalité, il est né en France, à Bar-sur-Seine (département de l'Aube), le 26 septembre 1924, mais a grandi à Lausanne. Il a suivi sa formation dans le Séminaire de la mission de Bâle, avec des cours théologiques à la Faculté de Théologie de Bâle. En 1951, il est venu en Belgique pour cinq ans et y est resté. Entré dans la branche réformée (Église Chrétienne Missionnaire Belge), il a commencé comme desservant à Nessonvaux où il figure parmi les initiateurs du Centre de jeunesse de Nessonvaux. Consacré au ministère pastoral le 19 avril 1953 dans cette paroisse, il y demeure jusque 1957. En 1958, il est passé pasteur à

[251] Belpro n° 390 du 1er décembre 1992 parle de sa biographie et de son investiture ; voir aussi Daniel VANESCOTE, *Curriculum vitae*, dans *Assemblée synodale 1999*, 2 p.

Verviers Laoureux jusque 1962. Il assure aussi l'édition du journal « Paix et Liberté ». En 1959, il accepte le poste d'administrateur principal du comité de la Mission Rwanda, l'ancienne « Société Belge des Missions Protestantes au Congo » (SBMPC) qu'il fera appeler, dans les années 1960, « Mission Protestante de Belgique » (MPB), et dont il sera le Secrétaire général de 1963 à 1978. En 1963 il arrête le pastorat au profit de cette Mission dont il défendra les couleurs lors des tractations qui ont mené à l'érection de l'EPUB. Dans les années 1970 et jusqu'à la formation de cette dernière, il est trésorier de l'Église Réformée de Belgique. Délégué de celle-ci à l'assemblée synodale constituante du 30 septembre 1978, il deviendra membre du Conseil synodal de la nouvelle Église et, chemin faisant, s'occupera de la trésorerie nationale, puis de la liturgie. Dès janvier 1987, il est secrétaire exécutif de l'ONG « Solidarité Protestante ». Il démissionne de cette fonction en décembre 1996. Il épousa en premières noces Simone Martini (1924-1953), en secondes noces Irène Huber (1917-2017). Il est décédé le 23 novembre 2013. Il résidait alors à Arbre (Ath).

3.4. Attentes des interviewés

Pour me rendre à l'évidence des attentes éventuelles que susciterait ma thèse de doctorat, j'ai posé à mes interlocuteurs la question suivante, en trois variantes indiquées dans ma grille d'entretien :

- Le cas échéant, le présent travail de recherche pourrait-il apporter une contribution touchant le rôle des personnes et du synode en lien avec l'assemblée synodale, l'activité synodale, la vie et la mission de l'Église ? Si oui, comment ?
- Quelle contribution le présent travail de recherche pourrait-il apporter concernant le mode de vie de l'EPUB dans ses structures et son schéma presbytéro-synodal ?
- Quelle contribution le présent travail de recherche pourrait-il apporter en rapport avec les structures et le déroulement des assemblées synodales ? Comment ?

Je me limite à quelques réponses.

Marc Lombart dit :

- *Je ne veux pas préjuger des fruits de la recherche. Mais il est clair que le travail d'un observateur, et plus qu'un observateur, qui analyse, qui fait une réflexion, peut-être sociologique, stratégique, théologique, sur le vécu d'une Église et d'un système, peut nous instruire. Tout va dépendre de la nature de ce travail et s'il y aura aussi une approche critique qui nous aiderait à dire : « Ah, tiens oui ! ça on n'avait pas pensé ». Voilà ! une sorte de miroir dans lequel on peut regarder comment on fonctionne ! Y aura-t-il des suggestions, y aura-t-il des propositions ? Est-ce un pur travail d'analyse ? Mais quoi qu'il en soit, un travail de quelqu'un qui réfléchit à un vécu comme celui-là est quelque chose qui sera à prendre en considération, à lire, à étudier et à réfléchir.*

Pour Daniel Vanescote :

- *Ce qui peut être intéressant surtout c'est que ce travail nous aide à montrer justement les faiblesses du système et peut-être qu'il y aurait des remèdes à y apporter, des réactions possibles ou des aménagements autres qu'il faudrait prévoir. Ça, je pense bien que ça peut en effet déboucher là-dessus. Mais, oui peut-être aussi que ce travail pourrait faire plus ressortir le lien entre les aspects spirituels et les aspects administratifs, parce que je suis persuadé qu'il existe et qu'il faut le rappeler régulièrement et peut-être le motiver, peut-être qu'à ce moment-*

là aussi ça donnera plus d'allant aux laïcs pour participer à des assemblées autres que simplement des assemblées locales quoi !

Roland Durieux quant à lui répond :

- *Moi je dirai « Oui ! » mais comme un outil de réflexion, qu'éventuellement l'un ou l'autre aspect de votre travail sera mis à l'étude. Mais après, chacun encore une fois en fera ce qu'il veut, pour ça comme pour le reste !*

Steven Helmich Fuite dit à son tour :

- *Si, sans doute ! Comment ? Je ne sais pas exactement ! Maintenant qu'on entre vraiment dans la matière, ça m'intéresse beaucoup. Mes attentes concernant votre travail se précisent. Comme nous avançons dans cet entretien, par exemple je vois qu'il ne s'agit pas seulement d'une question de communication. Si je prends un cas lors des portes ouvertes du bureau national de l'EPUB, moi j'ai entendu les gens qui étaient là dire : « C'est quand même dommage qu'on n'ait pas plus de personnes qui soient venues ! » Donc la question, comment on peut empêcher le raisonnement, le sentiment selon lequel nous sommes une petite paroisse, aller au district c'est obligatoire, l'EPUB c'est pour avoir les signatures nécessaires pour les documents ! Bien que la paroisse ait son importance primordiale, comment redynamiser la dynamique d'être ensemble Église ? Ça, ça m'intéresse quand même. Autre chose : à côté des synodes thématiques qui sont toujours très, très différents, il existe des assemblées synodales ordinaires qui, pour leur part, deviennent souvent techniques. Il est vrai qu'ils traitent des questions que, voilà, on doit régler, mais pff ! qui ne touchent vraiment ni aux grandes questions de la vie ni aux grandes questions de l'Église. Donc, oui, je crois que, je vais lire attentivement vos recherches. Rien qu'à entendre vos questions, ça fait déjà réfléchir, c'est bon, c'est bon.*

Martin Beukenhorst déclare :

- *Ben ! peut-être ce que cette thèse pourrait apporter, c'est tout de même montrer l'importance d'un système presbytéro-synodal (…) dans un pays comme la Belgique (où) on voit une Église grande, donc l'Église catholique, avec le système épiscopal. Donc là montrer qu'à côté de ce système épiscopal existe une autre façon de vivre l'Église, dont on peut se féliciter.*

Yvette Vanescote confie :

- *Ton travail ? Il faut qu'il soit vachement original hein, et qu'il n'ait pas peur, comment je vais dire, d'appeler un chat « un chat » ; pas tourner autour du pot, ce sera déjà ça ; que ce soit un outil de réflexion, qui donne des pistes peut-être justement pour une écoute plus fraternelle, peut-être qu'il y a, ne fût-ce qu'au niveau des techniques de prise de décisions, de discussions en plus petits groupes, mais ça on apprend ça dans l'animation de groupes, et je crois qu'on n'utilise pas assez au niveau du synode d'autres techniques plutôt que des réunions plénières, qui sont parfois très lourdes. Et je pense qu'il y aurait moyen de faire des suggestions de gestion de conflits etc. Et tout ça, ça existe, sur papier hein, il suffit de faire des stages d'animation de groupes et voilà hein, on a pigé ! Mais… je crois aussi que ça manque de laïcs, euh… quand je dis ça, ça manque d'une voix laïque, que dans les synodes c'est presque toujours les pasteurs qu'on entend, moi ça m'énerve. On dit qu'on n'est pas clérical, mais on est très clérical dans nos Églises et que, en général, beaucoup de laïcs se contentent de suivre l'avis des pasteurs, et ça me dérange, en tant que protestante. Je trouve même au niveau des districts c'est comme ça, il y a une sorte de masse inerte, qui n'a pas beaucoup d'esprit critique, et à cause de laquelle on prend parfois des décisions qui ne sont pas justes, parce que les gens n'ont pas réagi, parce qu'ils n'ont pas eu le courage de dire qu'ils étaient pas d'accord, euh… parce qu'ils n'ont pas voulu se mouiller et… Donc, moi je trouve que le travail de formation des laïcs c'est quelque chose de super important, ça existe, mais c'est pas assez développé, peut-être parce que les gens n'y participent pas non plus hein. (…) Ça existe chez nous, en Belgique, formations des croyants etc., mais… bon, ça se fait pas à une échelle assez grande et puis bon, certaines Églises vieillissent et alors les gens n'ont plus tellement envie de sortir de chez eux et de se former. Mais moi je trouve que, enfin le peu que j'assiste encore à certains districts, parfois je me dis ben les gens ne réagissent pas ! Il y a un*

bonhomme qui fait son laïus et puis tout le monde : « Ah ! nous sommes d'accord ! » On n'a éventuellement pas lu les papiers avant, et donc on n'a pas d'avis. Il faut, il faut des laïcs qui prennent leurs responsabilités. (…) Que certains laïcs se disent : « Le pasteur, lui, c'est le professionnel qui est payé pour », mais c'est faux, ce n'est même pas biblique. (…) Il est payé pour, je veux bien, mais les autres ils sont membre d'Église hein, donc on doit suivre les affaires. Mais je te dis hein, c'est pas toujours confortable hein, on se fait de temps en temps rabrouer hein ! Alors il y a aussi toute une frange de laïcs qui ont été dégoûtés, notamment de jeunes, parce qu'on ne les écoute pas, ou bien on les contrarie, on leur met des bâtons dans les roues quand ils proposent des choses à faire. Il faut bien se dire que c'est une masse assez lourde hein, l'Église !

Jonathan Mbatso :

- *Je pense, déclare-t-il, qu'un travail comme celui qui nous occupe ici, c'est toujours un travail important, parce que toute recherche scientifique a pour but de faire avancer la science. (…) Et donc, à mon avis, j'attends qu'à sa sortie, ce travail puisse contribuer à apporter une autre façon de réfléchir la synodalité et de la vivre. Parce que je crois que dans ce travail tu vas dire beaucoup de choses ; tu vas peut-être exposer des difficultés du vivre ensemble de la synodalité, dans les aspects (…) scripturaires, théologiques, (…) exégétiques, aussi dans le domaine du croyant, de sa vie, de l'enseignement, etc. Je pense que même si (…) selon mon constat, le travail du synode est plus un travail administratif, il n'en reste pas moins que nous sommes une communauté chrétienne, une communauté spirituelle, et que le spirituel devrait prendre toute sa place, au-dessus de l'intellectuel, puisque l'intellectuel est au service du spirituel ; au-dessus de la science, puisque cette dernière est aussi au service du spirituel. Donc je crois que ce travail pourra aider à la réflexion dans le sens où je crois que tu as récolté ou tu vas récolter beaucoup de données dans lesquelles tu vas exposer des côtés positifs, des côtés négatifs de cette synodalité, du vivre ensemble et de la mission qui est celle de l'Église. Et donc en balançant ces choses-là, je crois que tu montreras au lecteur, en tout cas à l'Église, parce que c'est un travail qui sera très utile pour l'Église, que son synode peut orienter les débats autrement, qu'il peut organiser l'Église autrement, qu'il peut encourager l'Église autrement.*

Eddy Van Der Borght :

- *Je suis très heureux de cette sorte de recherche et je suis très intéressé de (voir) ses résultats*[252].

3.5. Grille d'entretiens

GRILLE D'ENTRETIENS
« SYNODES ET SYNODALITÉ DANS L'EPUB (1979-2005) »

INTERLOCUTEURS :
ANCIENS PRÉSIDENTS DU CONSEIL SYNODAL, PRÉSIDENT EN EXERCICE DU CONSEIL SYNODAL, MODÉRATEURS D'ASSEMBLÉES SYNODALES, MEMBRES DU CONSEIL SYNODAL, MEMBRES DU BUREAU DU SYNODE, PRÉSIDENTS DE DISTRICT, ETC.

Question de départ : Pourriez-vous me raconter de quelle manière vous êtes arrivé(e) à la présidence du Conseil synodal / du conseil de district / au poste de modérateur de l'assemblée synodale / de district / au poste de membre du Conseil synodal / de district (appliquer la mention utile) ? Comment cela s'est-il inscrit dans votre parcours de vie ?

[252] Voici le texte original en anglais : *Well! I'm very happy with this kind of research and I'm very interested in the result.*

	Ministre (rapport à soi)	*Perception du synode / Interaction (rapports aux autres)*
	Aspirations personnelles	**Mode de collaboration avec (comment collaborent les ministères ci-dessous [aspect de la communion] ?)**
Relationnel	**Image du Président du Conseil synodal / du modérateur de l'assemblée synodale / du membre du Conseil synodal / du membre du bureau du synode / du président de district / du membre du conseil de district, ce en lien avec l'activité synodale :** • pour soi (quelle est votre propre image du Président du Conseil synodal / … ?)	**Ministère ordonné / consacré :** • pasteur(e)s • pasteur(e)s en tant que délégué(e)s synodaux(-dales) • pasteur(e)s en tant que président(e)s de districts
	Bilan personnel : • Satisfactions • déficits	**Laïcs :** • avec délégation pastorale • anciens, diacres, consistoire • délégués synodaux autres que consacrés (= non-pasteur(e)s)
	Ressourcements : • gestion de l'agenda vie privée / professionnelle • vie spirituelle prière, lectures • révision de vie (direction spirituelle : qui, qu'est-ce qui dirige votre vie spirituelle ? comment ?)	**Quelle synodalité / articulation / interaction :** • quelle est la manière de mettre en relation le ministère (sacerdoce) universel (en ce compris ministère que peuvent exercer les laïcs, les non-consacrés) et le ministère lié à la consécration (actes pastoraux ou ecclésiastiques [les casuels]) dans la prise de décision AU SEIN DU / DES : ➢ bureau du synode ? ➢ Conseil synodal ? ➢ Conseil de district ? ➢ consistoire (en ce qui concerne son lien avec l'activité synodale) ? ➢ coordinations communautaires et nationales ? ➢ œuvres protestantes ? • quel mode, quelle articulation dans la prise de décisions ENTRE (sens ascendant, descendant, réciproque) : ➢ consistoire-conseil de district-assemblée de district-Conseil synodal-assemblée synodale ? o = quel processus de la prise de décisions ? s'agit-il d'un processus démocratique ou synodal ? quelles nuances, si nuances il y a ? dans la mesure où l'Église se reçoit du Christ, cette dernière est-elle démocratique (mais quid de l'aspect « vote » ?)

		○ = quel processus de communication et de l'application des décisions ? ○ = quel genre de collaboration ou de fonctionnement en relation réciproque (quelle réciprocité de fonctionnement) ? • quelle synodalité / articulation / interaction AVEC : ➢ les coordinations communautaires (section francophone, section néerlandophone)[253] ? ➢ les coordinations nationales (coordination « Administration et Finances »[254], coordination « Ministères »[255], coordination « Réflexion et Dialogues »[256]) ➢ les œuvres protestantes
	Vision : • propositions ?	Quelles assistances ? (qui / quelle(s) personnalité(s) / quel(s) service(s) vous assistent ? comment ?)
	Rôle	**Structure de l'EPUB / mode de vie de l'Église (schéma presbytéro-synodal ou presbytérien synodal)**
Institutionnel	• En pratique, quel rôle le Président du Conseil synodal / le président du conseil de district / le membre du Conseil synodal / le membre du conseil de district / le modérateur de l'assemblée synodale / le(la) délégué(e) à l'assemblée synodale, joue-t-il : ➢ chez les paroissiens ? ➢ pour les (collègues) pasteurs ? ➢ pour l'institution ? • En pratique, quel rôle le Président du Conseil synodal / le président du conseil de district / le membre du Conseil synodal / le membre du conseil de district / le modérateur de l'assemblée synodale / le(la) délégué(e) à l'assemblée synodale, joue-t-il : ➢ dans l'assemblée	• Articulation (type d') : ➢ aux Églises locales (paroisses) : ○ administrative : trop administrative, très administrative, administrative, peu administrative, pas du tout administrative ? Dans tous les cas, expliquer. ○ hiérarchique : trop hiérarchique, très hiérarchique, hiérarchique, peu hiérarchique, pas du tout hiérarchique ? Dans tous les cas, expliquer ○ fraternelle : trop fraternelle, très fraternelle, fraternelle, peu fraternelle, pas du tout fraternelle ? Dans tous les cas, expliquer ○ spirituelle : trop spirituelle, très spirituelle, spirituelle, peu spirituelle, pas du tout spirituelle ? Dans tous les cas, expliquer ○ autre ? ➢ aux districts / aux conseils de districts : ○ administrative : trop administrative, très administrative, administrative, peu administrative, pas du tout administrative ? Dans tous les cas, expliquer. ○ hiérarchique : trop hiérarchique, très hiérarchique, hiérarchique, peu hiérarchique, pas du tout hiérarchique ? Dans tous les cas, expliquer ○ Fraternelle : trop fraternelle, très fraternelle, fraternelle, peu fraternelle, pas du tout fraternelle ? Dans tous les cas, expliquer ○ spirituelle : trop spirituelle, très spirituelle, spirituelle, peu spirituelle, pas du tout spirituelle ? Dans tous les cas, expliquer

[253] Comprenant : 1° pour la section francophone : * Association protestante pour la radio et la télévision ; * Catéchèse des enfants et des adolescents ; * Diaconat paroissial ; * Évangélisation ; * Instituts Supérieurs Protestants des Sciences Religieuses ; * Jeunesse : Service protestant de la jeunesse ; * Liturgie ; * Média. 2° pour la section néerlandophone : * Catechese : Kindernevendienst; * Commissie voor missionaire opbouw; * Liturgie; * Media; * Migranten; * Protestantse jeugdraad « Op vrije Voeten »; * Volwassenenvormingswerk; * Vormingscentrum voor godsdienstonderwijs.

[254] Comprenant : * Conseils de discipline ; * Conseil juridique ; * Constitution, Discipline et Règlements ; * Finances ; * Gestion des Projets ; * Point de contact « Abus sexuels » ; * Préparation des candidatures ; * Vérification comptable ; * Coordination « Église et Monde » ; * Solidarité protestante.

[255] Dont : * Aumônerie militaire ; * BIAC ; * EPUB-FTPB (activités momentanément suspendues) ; * Établissements pénitentiaires ; * Faculté universitaire de théologie protestante de Bruxelles ; * Ministère pastoral.

[256] En ce compris : * Concentration d'Églises chrétiennes en Belgique ; * Organe de consultation entre chrétiens et Juifs de Belgique ; * Réflexion éthique ; * Réflexion politique ; * Réflexion théologique ; * Relations avec l'Église catholique ; * Relations avec le Judaïsme ; * Relations avec l'Islam.

synodale ? • Quelle est votre perception personnelle du rôle du Président du Conseil synodal / du président du conseil de district / du membre du Conseil synodal / du membre du conseil de district / du modérateur de l'assemblée synodale / du (de la) délégué(e) à l'assemblée synodale : ➢ en lien avec l'assemblée synodale ? ➢ en lien avec l'activité synodale ? • Quant au synode : ➢ contribue-t-il à la mission initiale évangélique ? Trop ? Tout à fait ? Moyennement ? Un peu ? Pas du tout ? Dans tous les cas, expliquer ➢ est-il la mission ? Trop ? Tout à fait ? Moyennement ? Un peu ? Pas du tout ? Dans tous les cas, expliquer ➢ est-il un outil de la mission ? Trop ? Tout à fait ? Moyennement ? Un peu ? Pas du tout ? Dans tous les cas, expliquer ➢ en quoi son activité touche-t-elle la foi des personnes ? ➢ sinon, qu'est-ce qui permet de revenir à la source, à Christ ? ➢ le cas échéant, le présent travail de recherche pourrait-il apporter une contribution touchant le rôle des personnes et du synode en lien avec l'assemblée synodale, l'activité synodale, la vie et la mission de l'Église ? Si oui, comment ?	o autre ? ➢ au Conseil synodal : o administrative : trop administrative, très administrative, administrative, peu administrative, pas du tout administrative ? Dans tous les cas, expliquer. o Fraternelle : trop fraternelle, très fraternelle, fraternelle, peu fraternelle, pas du tout fraternelle ? Dans tous les cas, expliquer o spirituelle : trop spirituelle, très spirituelle, spirituelle, peu spirituelle, pas du tout spirituelle ? Dans tous les cas, expliquer o autre ? ➢ à l'assemblée synodale : o administrative : trop administrative, très administrative, administrative, peu administrative, pas du tout administrative ? Dans tous les cas, expliquer. o hiérarchique : trop hiérarchique, très hiérarchique, hiérarchique, peu hiérarchique, pas du tout hiérarchique ? Dans tous les cas, expliquer o fraternelle : trop fraternelle, très fraternelle, fraternelle, peu fraternelle, pas du tout fraternelle ? Dans tous les cas, expliquer o spirituelle : trop spirituelle, très spirituelle, spirituelle, peu spirituelle, pas du tout spirituelle ? Dans tous les cas, expliquer o autre ? ➢ aux coordinations communautaires et nationales : o administrative : trop administrative, très administrative, administrative, peu administrative, pas du tout administrative ? Dans tous les cas, expliquer. o hiérarchique : trop hiérarchique, très hiérarchique, hiérarchique, peu hiérarchique, pas du tout hiérarchique ? Dans tous les cas, expliquer o Fraternelle : trop fraternelle, très fraternelle, fraternelle, peu fraternelle, pas du tout fraternelle ? Dans tous les cas, expliquer o spirituelle : trop spirituelle, très spirituelle, spirituelle, peu spirituelle, pas du tout spirituelle ? Dans tous les cas, expliquer o autre ? ➢ aux œuvres protestantes : o administrative : trop administrative, très administrative, administrative, peu administrative, pas du tout administrative ? Dans tous les cas, expliquer. o hiérarchique : trop hiérarchique, très hiérarchique, hiérarchique, peu hiérarchique, pas du tout hiérarchique ? Dans tous les cas, expliquer o fraternelle : trop fraternelle, très fraternelle, fraternelle, peu fraternelle, pas du tout fraternelle ? Dans tous les cas, expliquer o spirituelle : trop spirituelle, très spirituelle, spirituelle, peu spirituelle, pas du tout spirituelle ? Dans tous les cas, expliquer o autre ? • Dysfonctionnements ? • Le système est-il plus fort que les personnes ou l'inverse ? • La synodalité est-elle vue par rapport au fonctionnement de la classe dirigeante ou du corps ecclésial dans son ensemble ? • Où se joue le fondement en Christ ? • Où se joue le ministère commun ? • l'Église est-elle la prolongation de la mission du Christ ? Expliquer • Quelle contribution le présent travail de recherche pourrait-il

	apporter concernant le mode de vie de l'EPUB dans ses structures et son schéma presbytéro-synodal ?
D'après vous, quels types de tâches le Président du Conseil synodal / le modérateur de l'assemblée synodale / le membre du Conseil synodal / le membre du bureau du synode remplit-il : • fonctionnelles (célébrations, installations / ordinations, administration, autre) ? • relationnelles (accompagnement pastoral, autre) ? • quid place de la Parole ?	**Structures des assemblées synodales (synodes ordinaires et / ou extraordinaires) ? :** • régissant la préparation des assemblées synodales (ordres du jour, matières et traitements) → si possible, voir notes manuscrites, PV papiers et PV audio si existants : o niveau de la base (Église locale / paroisse) o niveau de districts o niveau du Conseil synodal • régissant le déroulement des assemblées synodales o ordres du jour, matières et traitements (modes de discussion et traitements) → si possible, voir notes manuscrites, PV papiers et PV audio si existants o quel mode, quelle articulation du « un à un » pour tous ; quelles clés de la délégation, de la représentation (sens théologique : représentation de l'Église, du Christ) ? o place de la Parole, place laissée à l'Esprit-Saint (synodes trop spirituels, très spirituels, spirituels, peu spirituels, pas du tout spirituels ? Dans tous les cas, expliquer) ⇒ Le synode donne-t-il lieu de dire, comme dans les Actes 15, « Il a paru bon au Saint-Esprit et à nous de… » (v. 28) ? o place de l'institutionnel et de l'administratif (synodes trop administratifs, très administratifs, administratifs, peu administratifs, pas du tout administratifs ? Dans tous les cas, expliquer) o place de la communion synodale (synodalité trop communionnelle, très communionnelle, communionnelle, peu communionnelle, pas du tout communionnelle ? Dans tous les cas, expliquer) • quant aux questions éthiques, comment sont-elles débattues ? Quel est le processus de réflexion, de décision ? Qui a la parole ? Qui a le dernier mot ? • y a-t-il des dysfonctionnements éventuels en rapport avec le déroulement des assemblées synodales ? • la structure des assemblées synodales est-elle plus forte que les personnes ou l'inverse ? • la synodalité est-elle vue par rapport au fonctionnement de la classe dirigeante ou des synodes mêmes ? • Quelle contribution le présent travail de recherche pourrait-il apporter en rapport avec les structures et le déroulement des assemblées synodales ? Comment ?
Formation : • cursus adapté ? • compétence : le ministère de Président (vice-président) du Conseil synodal / du conseil de district est-il lié à un ministère consacré (ordonné) ? Si oui, pourquoi ? Si non, pourquoi ?	**Changements / évolutions en lien avec l'activité synodale** : • au niveau : ➢ de l'ecclésiologie ➢ de la pastorale ➢ de la théologie (pluralisme théologique) ➢ de l'éthique ➢ de la mission et évangélisation ➢ des déplacements politico-administratifs ➢ autre • Quelles répercussions sur la vie ecclésiale et sociale de l'EPUB en tant qu'institution et des Églises locales en tant que base ?

Question de fin : Au cours de cet entretien, nous avons abordé un certain nombre de questions. Peut-être y aurait-il des points que vous n'avez pas eu l'occasion d'évoquer et dont vous aimeriez parler ?

3.6. Conclusion partielle

Les entretiens qualitatifs, qui font particulièrement l'objet de ce chapitre et de l'annexe 1, constituent une mine de richesses dont l'exploitation dépasse les limites de ceux-ci. Ils sont, à dessein, repris çà et là dans d'autres chapitres, avec l'espoir d'en extraire ne fût-ce qu'une infime partie, qui fasse avancer l'objet de la recherche. Il est entendu que le but du présent chapitre et de son annexe n'était pas de plonger dans de la pure analyse sociologique, mais, avec des notions de celle-ci, de préparer à une analyse critique théologique à visée ecclésiologique. De cette manière, les expériences vécues de mes interlocuteurs, en dialogue avec les deux autres axes de la susdite corrélation triangulaire, viennent jeter un regard en arrière. Ce regard n'est pas sur un passé idéalisé, vers lequel une « sorte de théologie des antiquaires »[257], que conteste la théologie pratique, aimait jadis diriger l'enquête, dans le but de dupliquer dans notre présent une antériorité, une archéologie, toutes nostalgiques. Mais avec leurs vécus, les témoins mettent le chercheur théologien praticien à l'écoute de leurs préoccupations présentes, enrichies des « pour » et des « contre » du passé, un passé qu'ils racontent tantôt en en faisant l'éloge, tantôt en le regrattant, tantôt en le disant tout court. Cette rétrospective qu'ils mettent en dialogue avec le présent, ils la tournent résolument vers l'avenir. Il s'agit d'un présent et d'un à-venir qu'ils veulent féconds pour l'Église, les croyants, au profit de la société contemporaine. Mais dans le contexte de l'EPUB, quel est le visage dont l'Église fait montre, ou, mieux, quelle est l'ecclésiologie qui est vécue, entre ce qui est écrit, ce qui est dit et ce que l'on fait ? Pour l'heure, son ou ses visages se profilent, notamment à travers les entretiens, comme des silhouettes dans le crépuscule ou dans la lumière d'une aube encore sombre. Tâcher de retrouver cette ecclésiologie, c'est à cela que s'emploient les prochains chapitres.

[257] L. GAGNEBIN, *La norme de la Bible en théologie pratique* (voir note 23), p. 196.

Chapitre 4. La délibération interne comme moyen d'exercice de l'autorité dans l'EPUB

4.1. Introduction

Sous ce chapitre, je traite de l'exercice de l'autorité au sein de l'Église Protestante Unie de Belgique via une pratique délibérative dont les contours sont montrés dans les lignes qui suivent, en continuité avec la tradition réformée. Je dresse d'abord un arrière-plan qui caractérise l'EPUB. Ensuite, j'examine comment, avec ses structures, elle répond aux défis de son temps. Pour cela, j'observe sa pyramide à trois niveaux de pouvoir et rends compte des modes de délégation, de délibération et de prise de décisions. Pour illustrer cette pratique, je traite brièvement d'une question qui a occupé les assises synodales de fin 1990-début 2000, le difficile avènement du Conseil Administratif du Culte Protestant et Évangélique (CACPE), afin de montrer comment l'EPUB s'en est emparée et de quelle manière les tractations ont été menées au sein de cette pyramide à trois niveaux de pouvoir. Je clos ce chapitre en esquissant quelques limites et dysfonctionnements du système délibératif de l'Église Protestante Unie de Belgique.

4.2. Arrière-plan et caractéristiques

L'EPUB est dite « Réformée ». À ce titre, son régime de délibération interne est presbytéro-synodal, tel que préconisé par Calvin qui prend appui sur le Nouveau Testament[258]. Selon respectivement Jean-Paul Willaime et Klauspeter Blaser, ce dernier à la suite de Jean Bosc, ce régime est « presbytérien parce qu'enraciné dans les Églises locales qui désignent leurs délégués ». Ceux-ci constituent des conseils qui « sont formés de presbytres ou anciens, c'est-à-dire de ministres ». Il est « synodal pour désigner la réalité supra-locale de l'Église et la communion qui lie différentes Églises locales ». « Il s'agit d'une pyramide de

[258] Voir la Discipline ecclésiastique des Églises réformées de 1559 et celle publiée par la suite au synode de Loudun du 10 novembre 1659, cf. René TOUJAS, *À propos d'un tricentenaire. Comment fut accordée aux protestants la permission de tenir un synode national en 1659 à Loudun*, dans SOCIÉTÉ D'HISTOIRE RELIGIEUSE DE LA FRANCE, *Revue d'histoire de l'Église de France*, t 45, 142 (959), Paris, Société d'histoire religieuse de la France, 1959, p. 41-62 ; Klauspeter BLASER, *Le synode en régime protestant* (voir note 35), p. 69, 71 ; J. BOSC, *Note sur la théologie conciliaire* (voir note 35), p. 152. N.B. : dans sa note 4, Blaser (*Idem*) fait erreur sur la date de *Lumière et vie*, 45 !

collèges ou de conseils »[259].

En contexte belge, les règles de la délibération interne se trouvent définies dans *Constitution et discipline*, recueil normatif qui range l'EPUB dans la tradition Réformée et dont l'article 1.2 de la Constitution constitue le fondement de la structure de l'Église. Il stipule :

> *« Dans la communion de l'Église universelle, elle se reconnaît héritière de ceux qui ont confessé leur foi dans le Symbole des Apôtres, le Symbole de Nicée-Constantinople, le Symbole d'Athanase, la Confession d'Augsbourg, la* Confessio Belgica*, le Catéchisme de Heidelberg et les Vingt-cinq Articles de religion. Elle se place sous l'autorité des Saintes Écritures, qu'elle reçoit par le Saint-Esprit, comme parole de Dieu, règle suprême de sa foi et de sa vie. »*

On peut dès lors se demander à combien d'échelons se joue la délibération au sein de cette Église.

4.3. Une pyramide à trois niveaux de pouvoir

Dans ce régime, la délégation se fait à trois niveaux. Selon *Constitution et discipline*, l'article 3.2 de la constitution définit les corps constitués de l'EPUB comme étant, sur le plan local, les assemblées d'Église et les consistoires ; sur le plan régional, les assemblées de district ; et, au niveau national, l'assemblée synodale (fig. 1 ci-dessous). Au niveau 1, dit aussi « la base », le consistoire a ses membres élus par l'assemblée d'Église. Il constitue l'organe exécutif de celle-ci. Il a sous son contrôle le conseil d'administration, qui traite des matières reliant l'Église locale à la Fabrique d'Église, donc aux pouvoirs publics. Au niveau 2, le conseil de district est l'organe exécutif de l'assemblée de district. Et à l'échelon 3, le Conseil synodal[260] exécute les décisions de l'assemblée synodale (fig. 2). Pour leur part, les témoins interviewés, attestent l'actualité de ce schéma dans le vécu de l'Église.

---

[259] J.-P. WILLAIME, *Synode* (voir note 12), p. 1508 ; Kl. BLASER, *Le synode en régime protestant* (voir note 35), p. 71 ; J. BOSC, *Note sur la théologie conciliaire* (voir note 35), p. 152. L'ensemble de mes interviewés reviennent sur ces considérations.

[260] Anciennement appelé « Conseil Exécutif » entre la fusion de deux Églises en 1969 et la fondation de l'EPUB en 1979, d'après Bernard Blommaert (†) lors de mon entretien avec lui.

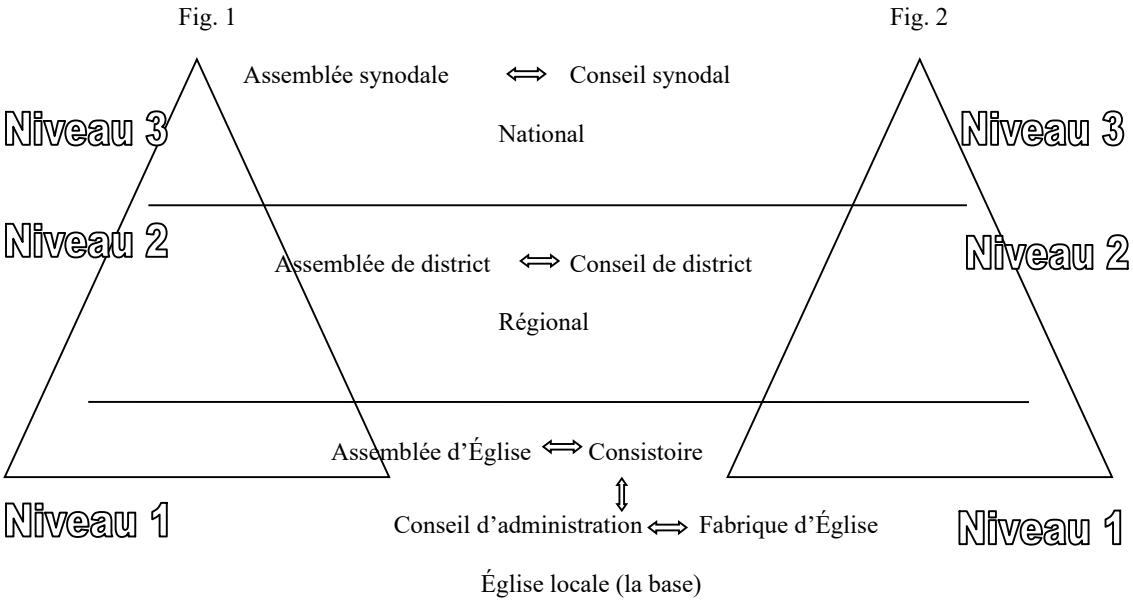

4.4. Modes de délégation, de délibération et de prise de décisions

4.4.1. Traitement des matières

Le traitement des matières d'intérêt général se déroule de la manière suivante :

Scénario 1 :

La base, par le moyen de l'assemblée d'Église, mandate son consistoire de saisir le conseil de district au sujet d'un dossier donné, dossier qui peut être une question, une proposition, une contestation, etc. Le conseil de district, à son tour, fait part du dossier à son assemblée de district, laquelle le mandate d'en saisir le Conseil synodal. Ce dernier soumet, enfin, ledit dossier à l'appréciation de l'assemblée synodale.

Scénario 2 :

Le Conseil synodal discute de la question qui lui a été soumise par le conseil de district, et conçoit qu'elle mériterait d'être approfondie. Alors il renvoie la question, enrichie d'un raisonnement, au conseil de district qui le soumet à son assemblée de district. Cette dernière donne mandat à son conseil ou directement à ses membres, délégués de la base, de renvoyer le dossier au niveau local pour étude, avant de refaire la route inverse.

Scénario 3 :

Le Conseil synodal conçoit un sujet qui mériterait, selon lui, d'être débattu en assemblée synodale. Il le soumet au niveau 2 de sorte que, par le même mécanisme, celui-ci le fasse

descendre au niveau 1. Après débat à la base, les résultats reprennent le chemin inverse jusqu'au niveau 3.

Au bout du compte, quel que soit le scénario, c'est l'assemblée synodale qui a la suprême autorité de modifier, d'accepter ou de rejeter, par voie de vote, les propositions qui lui ont été soumises. En effet, selon constitution art. 26.1, l'assemblée synodale « est l'instance supérieure » de l'EPUB.

4.4.2. Fréquence des assemblées et instances délibératives

Quant à sa fréquence, telle que définie par l'article 27 de *Constitution et discipline*, « l'assemblée synodale est convoquée par son bureau au moins une fois par an en session ordinaire » (constitution art. 27.1/1). Pour ce qui est d'une session extraordinaire de l'assemblée synodale, elle « est convoquée, par son bureau », à la demande de l'assemblée synodale elle-même ou du Conseil synodal ou d'au moins deux districts (constitution art. 27.1/2). « S'il s'avère impossible d'épuiser l'ordre du jour dans le temps prévu pour une session ordinaire ou extraordinaire, le modérateur propose à l'assemblée le choix entre une prolongation ou un ajournement de la session » (27.1/3).

En pratique, il semble que l'usage des assemblées synodales extraordinaires soit rare, sinon inexistant, au sein de l'EPUB, dans le laps de temps que couvre cette recherche, car les témoins, soit n'en ont pas le souvenir soit hésitent là-dessus. À titre d'exemple, voici quelques réponses à ma question suivante :

- Existe-t-il des assemblées synodales ordinaires et des assemblées synodales extraordinaires dans l'EPUB ?
- *Mais ça dépend ce qu'on appelle « extraordinaire », réfléchit Daniel Vanescote. Si on appelle « extraordinaire » un synode convoqué dans l'urgence parce qu'il y avait telle ou telle situation d'urgence, je ne me souviens pas qu'il y ait eu un synode extraordinaire ; peut-être mais je ne me souviens pas dans ce sens-là. Mais donc il y a, si on veut, « extraordinaires » ce sont les journées synodales qu'on organise de temps en temps comme journées synodales à thème. Mais je ne me souviens pas qu'on ait dû organiser un synode extraordinaire. Ça peut-être par exemple à la demande d'un certain nombre des membres de l'assemblée synodale, mais il ne me semble pas qu'il y en ait eu et il ne me semble pas non plus qu'il y ait eu une convocation d'urgence pour telle ou telle chose. Je ne me souviens pas.*
- *Oui, oui, affirme Roland Durieux. L'ordinaire est obligatoire une fois par an, avec appel nominal. Et à l'occasion on fait des journées d'étude, de réflexion, au niveau synodal national ou au niveau de district. Mais en ce moment-là ce n'est plus des synodes en réalité, c'est plutôt des assemblées synodales ouvertes (…).*
- *(…) Mais parfois il y a un synode extraordinaire ; ça arrive qu'il y ait une journée spéciale pour un sujet particulier, d'ordre plus ecclésiastique, théologique, par exemple, confie Marc Lombart.*

Il en ressort, en matière des assemblées synodales extraordinaires, que l'EPUB s'est dotée, dans la ligne de sa tradition réformée, de textes qui permettent leur tenue quand le besoin s'en

fait ressentir.

En ce qui concerne les clés de délégation aux différentes instances délibératives, elles rappellent le régime parlementaire, comme le répètent aussi Guy Liagre, Martin Beukenhorst, Hugh Robert Boudin, Eddy Van der Borght, Daniel Vanescote, Yvette Vanescote, Marc Lombart, Tom Mahieu parmi d'autres lors de mes entretiens avec eux. Ces clés, définies par *Constitution et discipline*, se présentent comme suit.

1) Au niveau de la base, le consistoire comprend des membres élus pour un mandat de 4 ans renouvelables. Ce renouvellement se fait par moitié tous les 2 ans (constitution art. 12.1 ; discipline art. 12.2/1).

Le consistoire nomme des délégués qu'il envoie à l'assemblée de district et désigne en même temps leurs suppléants (discipline art. 12.2/8). Leur mandat est de deux ans renouvelables (cf. discipline art. 9.3/2).

2) À l'échelon régional, l'assemblée de district est composée de « 3 délégués par Église locale (si possible un pasteur, un ancien et un diacre) ; d'1 délégué de l'enseignement religieux protestant, faisant partie de l'EPUB (…) ; d'1 délégué de chaque ministère spécialisé ; et d'1 délégué du « Service de la Jeunesse » (ASBL) ou de son pendant néerlandophone *Protestantse Jeugddienst-raad "Op Vrije Voeten"* (VZW) ; (constitution art. 20 a) ; discipline art. 20). Leur mandat est de 4 ans renouvelables par moitié tous les 2 ans (discipline art. 9.3/3).

L'assemblée de district élit des délégués à l'assemblée synodale ainsi que leurs suppléants, pour une durée de 2 ans renouvelables (discipline art. 9.3/4 ; constitution art. 28.1). Leur nombre, déterminé par *Constitution et discipline* art. 25, correspond « à la moitié du nombre des Églises locales composant le district » ; et le nombre de pasteurs ne peut pas dépasser celui des autres représentants (constitution art. 25 a)).

3) Au sommet de la pyramide, les membres du Conseil synodal ainsi que leurs suppléants sont nommés par l'assemblée synodale (constitution art. 26.6 et discipline art. 26.6). Ils comptent, dans leurs rangs, un Président, un vice-président francophone et un vice-président néerlandophone, un trésorier non rémunéré, et un représentant de chaque district (constitution art. 28.1). Le nombre des pasteurs en son sein ne peut pas être supérieur à celui des non-pasteurs (constitution art. 28.2). Tous participent aux assises de l'assemblée synodale.

En ce qui concerne la validité des délibérations et des votes, l'assemblée synodale, régulièrement convoquée, délibère valablement lorsque le quorum statutaire, celui de la majorité absolue, soit 50 % plus un des membres votants, est atteint (discipline art. 27.3/1 ;

discipline art. 9.1/2 ; constitution art. 27.3). Pour ce qui est du fonctionnement des sessions synodales quant aux matières concernant leur présidence, l'appel nominal, le mode de prise de décisions (votes à main levée ou scrutin secret, abstentions), j'en réfère à la note ci-dessous[261]. Par ailleurs, une vue sur l'ordre du jour des assises synodales permettra de pénétrer concrètement le traitement des matières.

4.4.3. Ordre du jour d'une assemblée synodale

J'ai posé les questions suivantes à Daniel Vanescote, comme à d'autres intervenants : « Quelles sont les structures qui régissent la préparation des assemblées synodales ? Existe-t-il des ordres du jour, des matières à traiter ? Si oui, comment en fait-on le traitement ? » Voici sa réponse :

> *« Oui, il y a un ordre du jour type, évidemment qu'on peut reprendre d'année en année, mais qu'on aménagera selon le cas et selon les matières qu'il y a en une année particulière. On commence toujours par l'intervention des aumôniers[262], et puis la mise en place de toutes les structures de l'assemblée elle-même, c'est-à-dire le bureau, enfin ! en principe ils ont été élus déjà antérieurement, (…) le bureau des modérateurs, vice-modérateurs, secrétaires, puis il faut désigner des scrutateurs, il faut désigner une commission de … je ne sais plus comment elle s'appelle celle-là, je pers ! Je ne sais plus, enfin bon, peu importe, une commission qui sera chargée de rédiger le message du synode et une autre ou bien la même qui éventuellement doit résoudre un point particulièrement délicat sur lequel l'assemblée n'en sort pas. Et puis alors commencent les différentes matières. En général on commence avec le rapport du Conseil synodal qui est tout de même une grosse brique et sur laquelle il y a toutes les questions à poser ; et puis les finances. Ça c'est tout ce qui se tient sur une journée quand ça se tient sur une journée. S'il y a une deuxième journée, c'est aussi parce qu'il y a tous les rapports des coordinations, et donc voilà ! Et puis il y a des élections à prévoir, pas chaque année mais au moins tous les deux ans. »*

Ci-dessous, à titre indicatif, je reproduis l'ordre du jour respectivement des assemblées synodales 1979, 1980, 1997 et 2004, pour en laisser percevoir, à ce niveau-ci, des évolutions éventuelles, des accents, des aménagements etc., en réponses aux appels de l'Église-même et de la société, selon les époques. Mais, pour rendre compte plus ou moins complet de ces

---

[261] Constitution art. 27.4/1 « Chaque session est présidée par un modérateur bilingue français/néerlandais assisté, dans chacune de ces deux langues, par un vice-modérateur et deux secrétaires. » Discipline art. 27.3/2 « Si, à la suite de l'appel nominal, le quorum n'est pas atteint, le modérateur peut décider d'un nouvel appel nominal en cas d'arrivée tardive de membres. Si le quorum n'est pas atteint, le modérateur dissout la session et fait établir par les secrétaires un PV de carence. » Discipline art. 27.3/3 « L'art. 9.2/2 détermine à quelle majorité l'assemblée synodale prend les décisions ou fait les recommandations. » Discipline art. 27.3/4 « Les votes ont lieu à main levée. Toutefois, à la demande d'un délégué, un scrutin secret peut être décidé, et ce à la majorité absolue. » Discipline art. 27.3/5 « Tout délégué qui a exprimé son abstention lors d'un vote a le droit de justifier celle-ci dans une intervention dont la durée est fixée par le modérateur. »

[262] Des aumôniers d'assemblée synodale, généralement au nombre de deux (un par rôle linguistique), sont des ministres du culte désigné(e)s à l'avance pour assurer la direction spirituelle des assises synodales. Leur rôle important différencie le synode d'une instance purement administratif ou parlementaire. Ils sont à distinguer du modérateur d'assemblée synodale. Ce dernier en préside l'agenda et son déroulement, dans l'esprit de la constitution et la discipline de l'Église. Cette distinction ne signifie pas qu'il ne peut pas faire appel aux valeurs spirituelles, bibliques, pour rappeler à l'ordre l'un ou l'autre intervenant ou toutes les fois que cela lui paraît utile, nécessaire, dans le respect de l'ordre du jour.

évolutions, particulièrement la question de la mission initiale évangélique, je passerai en revue, plus loin au chapitre 6[263], l'ordre du jour de chaque assemblée synodale, de 1979 à 2005.

✍ ASSEMBLÉE SYNODALE 1979 (à Bruxelles)

ORDRE DU JOUR

Vendredi, le 16 novembre 1979

15 hrs : Ouverture et organisation de l'assemblée synodale
16h15 : Interruption
16h30 : Rapport du Conseil synodal : Document 2
18 hrs : Interruption
19 hrs : « La Femme dans le ministère pastoral » : Document 10
21 hrs : Prière du soir et dispersion

Samedi, le 17 novembre 1979

9 hrs : Recueillement
9h30 : Budget 1980 : Document 9
10h45 : Interruption
11 hrs : Les commissions de l'E.P.U.B. : Documents 3, 4, 5, 6, 7
12h30 : Interruption
14 hrs : Réunions séparées E.P.B. – E.R.B. – G.K.B.
Comptes 1978
15 hrs : Continuation de l'étude des commissions de l'E.P.U.B.
16h15 : Interruption
16h30 : Continuation de l'étude des commissions de l'E.P.U.B.
18 hrs : Interruption
19 hrs : Les commissions de l'E.P.U.B. : suite et fin
Rapport « Fixation de critères à appliquer quand des Églises demandent à être admises au titre de membre affilié » : Document 8
21 hrs : Clôture de l'assemblée synodale 1979

✍ ASSEMBLÉE SYNODALE 1980 (à Bruxelles) – Document A.2

ORDRE DU JOUR

Vendredi 28 novembre

15h00 : Séance

1. Ouverture de l'assemblée synodale par le modérateur : lecture de la Déclaration de foi
2. Prière (aumônier francophone)
3. Présentation du bureau :
   - Un modérateur bilingue
   - Deux vice-modérateurs, un par rôle linguistique
   - Deux secrétaires par rôle linguistique
4. Proposition : utilisation des langues pour les procès-verbaux (document B.8)
5. Appel nominal : vérification des lettres de créances des assemblées de district
6. Organisation de l'assemblée synodale
   - Désignation de deux scrutateurs (décision de l'assemblée)
   - Désignation de quatre scrutateurs (dépouillement des bulletins-élections)
   - Nomination d'une commission de consultation (pour la rédaction du message de l'assemblée synodale aux Églises et le cas échéant : être à la disposition de l'assemblée synodale pour donner des avis)
7. Fixation de l'ordre du jour (Doc. A.2 et A.3)

[263] Voir point 6.5 Mission initiale évangélique.

8. Adoption des procès-verbaux :
   - La session ordinaire de l'assemblée synodale du 16-17 novembre 1979 (document A.4.a)
   - La session ajournée de l'assemblée synodale du 15 décembre 1979 (document A.4.b)
9. Rapport de la commission d'examen (document C.VI.1)
   Explication de la procédure de rapport

16h15 : Interruption
16h45 : Séance

10. Rapport de gestion du Conseil synodal (document B.1)
11. Message « Vie spirituelle et finances dans l'Église (doc. B.4)
12. Accueil des invités

18h20 : Prière (aumônier néerlandophone)
18h30 : Interruption
20h00 : Séance

13. Rapport de la commission de vérification (document C.VI.3)
14. Comptes 1979 (document B.2)
15. Budget 1981 (document B.3)
16. Projet de modification de l'art. 28 de la constitution (doc. B.6)

21h50 : Prière (aumônier francophone)
22h00 : Interruption de la session

Samedi 29 novembre

9h00 : Prière (aumônier néerlandophone)
9h15 : Séance

17. Rapport de la commission des nominations (doc. C.VI.2) et introduction aux votes (document C.VI.2.a)
18. Élection des membres du Conseil synodal (document C.5)
19. Élection des membres des commissions dont le mandat a été fixé par l'assemblée synodale 1979

10h30 : Interruption
11h00 : Séance

20. Propositions du Conseil synodal concernant les commissions (document B.VII)

12h20 : Prière (aumônier francophone)
12h30 : Interruption
14h15 : Séance

21. Élection des membres des commissions dont le mandat a été fixé par l'assemblée synodale 1980
22. Rapport de la commission du ministère pastoral (C.I.1 + *Addendum*)
23. Rapport de l'aumônerie militaire (doc. C.I.2)
24. Rapport de l'aumônerie des institutions pénitentiaires (C.I.3)
25. Rapport de l'aumônerie des hôpitaux (C.I.4)

16h15 : Interruption
16h45 : Séance

26. Rapport de la commission pour la formation pratique des croyants (C.I.6)
27. Rapport de la Faculté Universitaire de Théologie Protestante (C.I.7)
28. Rapport de la commission de l'enseignement religieux protestant (C.IV.1)
29. Rapport du Service protestant de jeunesse (C.IV.3)

18h20 : Prière (aumônier néerlandophone)
18h30 : Interruption
20h00 : Séance

30. Rapport des assemblées de district (document E.1.6)
31. Rapport de l'association protestante des volontaires à la coopération (document E.7)
32. La suite de la séance est réservée aux points de l'ordre du jour restés en suspens vendredi ou samedi

21h50 : Prière (aumônier francophone)
22h00 : Interruption de la session

Dimanche 30 novembre

9h00 : Prière (aumônier néerlandophone)
9h15 : Séance
33. Articles de la constitution et de la discipline (documents B.5, B.5.a, B.5.b)
10h45 : Interruption
11h00 : Culte – célébration de la Sainte-Cène – Installation du nouveau Conseil synodal
12h15 : Interruption
14h00 : Séance
34. Points restés en suspens
35. Rassemblement national de l'Église 1981
36. Élection du bureau des sessions 1981 et 1982 de l'assemblée synodale
37. Message de l'assemblée synodale aux Églises
38. Clôture de l'assemblée synodale (au plus tard à 18h00)

✍ ASSEMBLÉE SYNODALE 1997 – Document A.3

ORDRE DU JOUR DE LA 19ème ASSEMBLÉE SYNODALE

Samedi 22 novembre 1997, à Liège-Lambert-le-Bègue

09h00 : Session
1. Ouverture de la session synodale
Lecture de la Déclaration de Foi
Présentation du bureau de l'assemblée synodale
2. Lecture biblique et prière
3. Appel nominal : vérification des lettres de créances des assemblées de district et des ministères spécialisés
4. Organisation de l'assemblée synodale
- Désignation des scrutateurs
- Désignation des interprètes
- Nomination de la commission de consultation
5. Fixation de l'ordre du jour
6. Adoption du rapport de la session synodale 1996 et des modifications proposées (document A.4)

Pause-café

7. Les ministères de l'EPUB pour le 21ème siècle
- Introduction suivie d'un travail de groupe autour des questions suivantes :
  - ✓ Les ministères dans le passé
  - ✓ Joies et intensification des ministères dans l'EPUB aujourd'hui
  - ✓ Les ministères dans l'EPUB demain

12h45 : Interruption (Repas)
14h15 :
8. Élections
9. Rapport des commissions (débats en groupes)
- Commission Église et Théologie (C.II.1)
- Commission liturgique FR (C.II.2)
- Commission liturgique NL (C.II.2)
- Commission Relations Judaïsme-Christianisme (C.II.3)
- Commission Christianisme et Islam (C.II.4)
- Commission Église et politique, paix et justice (C.II.5)
10. Rapport de districts (débat en groupes)
- Hainaut occidental (E.1)
- Hainaut oriental-Namur-Luxembourg (E.2)
- Liège (E.3)
- Brabant francophone (E.4)
- Oost-en West-Vlaanderen (E.5)

- Antwerpen-Brabant-Limburg (E.6)

PAUSE

11. Rapport des commissions (séance plénière)
    (Éventuellement propositions de décision et de recommandation contenues dans les rapports des commissions (C.II.1 à C.II.5)
- Commission Ministère pastoral FR (C.I.1)
- Commission Ministère pastoral NL (C.I.1)
- Faculté Universitaire de Théologie Protestante (C.I.6)
- Commission des Projets (C.V.4)
- Solidarité Protestante (C.V.5)

12. Culte de Sainte-Cène
    Installation du Conseil synodal

18h30 : Interruption

Samedi 6 décembre 1997, à Bruxelles

9h00 : Session (Interruption de 15 minutes dans le courant de la matinée)

13. Prière
14. Appel nominal
15. Rapport du Conseil synodal (Document B.1 + annexes)
16. Modifications à la « Constitution et Discipline » (C.VI.5)

12h45 : Interruption (Repas)
14h00 : Session (Interruption de 15 minutes dans le courant de l'après-midi)

17. Comptes de l'exercice 1996 (Document B.2 + annexes)
18. Budget de l'exercice 1998 (Document B.2 + annexes)
19. Les ministères de l'EPUB pour le 21ème siècle : synthèse et débat

18h00 : Assemblée générale des asbl UNIPROBEL, Église Réformée de Belgique, Methodist Mision, Comité d'évangélisation et Evangelisatie Comité Silo

20. Message de l'assemblée synodale

18h30 :

21. Prière et clôture de l'assemblée synodale

✍ ASSEMBLÉE SYNODALE 2004 – Document A.3

Samedi et dimanche 27 et 28 novembre 2004, à Torhout

ORDRE DU JOUR DE LA 26ème ASSEMBLÉE SYNODALE

Samedi 27 novembre

09h00 : Accueil
09h30 : Session

1. Ouverture de la session synodale ordinaire
2. Méditation
3. Appel nominal : vérification des lettres de créances des assemblées de district et des ministères spécialisés
4. Organisation de l'assemblée synodale
   - Désignation des scrutateurs
   - Désignation des interprètes
   - Nomination de la commission de consultation
5. Fixation de l'ordre du jour
6. Adoption du rapport de la session synodale 2003 et des modifications proposées : document A.4
7.
   7a. Rapport du Conseil synodal : Document B.1 + annexes
   Introduction

10h45 : Pause

7b. Rapport du Conseil synodal : Document B.1 + annexes
Entre autres :
- ✓ Conseil synodal
- ✓ Présidence
- ✓ Visites administratives

12h30 : REPAS
14h00 :

7c. Rapport du Conseil synodal : Document B.1 + annexes
- ✓ Assistants pastoraux
- ✓ Rassemblement National
- ✓ Partenariat

16h00 : Pause

8. Session avec les jeunes

18h30 : REPAS
19h45 :

9.

9a. Rapports des coordinations : 1. Ministères
2. Réflexion et dialogues

Prière

21h00 : Camp CAP : film et reportage
22h00 : Grands bavardages
23h00 : Grand silence !

DIMANCHE 28 NOVEMBRE

08h00 : Petit-déjeuner
09h00 : Prière

9b. Rapports des coordinations : 3. Église et Monde
4. Administration et Finances

10h45 : Pause

10. Assemblées communautaires : Coordinations communautaires (Document C.5)
Élection :
- Des coordinateurs communautaires

12h30 : Repas
14h00 :

11. Élections :
- Membres du Conseil synodal
  - ✓ Vice-président néerlandophone
  - ✓ Représentants des districts du Hainaut Oriental-Namur-Luxembourg, Brabant francophone et Antwerpen-Brabant-Limburg
- Coordinateurs nationaux
- Bureau de l'assemblée synodale 2005-2006
- Aumônier(s) de l'assemblée synodale 2005

12. Comptes de l'exercice 2003 : Document B.2 + annexes
13. Budget de l'exercice 2005 : Document B.2 + annexes

15h30 : Assemblée générale des asbl :
- Uniprobel
- Église Réformée de Belgique
- Methodist Mission
- Comité d'évangélisation
- Evangelisatie comité Silo
  - ✓ Vice-président néerlandophone
  - ✓ Représentants des districts du Hainaut Oriental-Namur-Luxembourg, Brabant francophone et Antwerpen-Brabant-Limburg

16h00 : Pause

14. Message de l'assemblée synodale
15. Culte avec Sainte-Cène
    Installation du Conseil synodal

17h30 : Clôture de l'assemblée synodale

Pour illustrer cette pratique synodale, ci-après je considère brièvement une question de fin 1990-début 2000, afin de voir comment on s'en est emparé et de quelle manière elle a été traitée au sein de cette pyramide à trois niveaux de pouvoir.

4.5. L'épineuse question de l'avènement du Conseil Administratif du Culte Protestant et Évangélique (CACPE)

Eddy Van der Borght, un de mes interviewés, stipule que vers la fin des années 1990, l'EPUB a connu des changements de structures « très énergivores », lesquels sont « à mettre particulièrement en relation avec la création du » CACPE[264] en 2003. Une des grandes difficultés de ces longues négociations entre l'EPUB, le gouvernement belge et les Églises évangéliques du nord et du sud constituées alors en « Synode Fédéral »[265], fut le fait que la plupart des membres de l'EPUB n'en étaient pas demandeurs.

Lors de l'assemblée synodale 1997, Daniel Vanescote déclarait : « Mais les soucis du Conseil synodal ne lui viennent pas seulement de l'intérieur de la vie de l'EPUB »[266]. En clair, le protestantisme évangélique belge ne voulait pas d'un intercesseur auprès de l'État. Alors l'assemblée synodale 1997 instaura le système de partenariat avec des dénominations non EPUB, où chacune des parties pouvait trouver son compte[267]. La première rencontre des deux parties en présence des pouvoirs publics fut convoquée le 2 octobre 1998 par le Cabinet du Ministre de la Justice. Après les réunions préparatoires de concertation hebdomadaires au Ministère de la Justice entre les deux protagonistes, la deuxième rencontre tripartite eut lieu le 13/11[268]. Dès lors, l'assemblée synodale 1998 donna mandat au Conseil synodal

---

[264] Ce point recentre les informations fournies, dans un tout autre ordre, au paragraphe 2.3, p. 65ss, 73ss. Le lecteur excusera des reprises qui sont ici à dessein. Cf. Eddy VAN DER BORGHT, *Le ministère en évolution dans l'EPUB* (voir note 85), p. 1. Sur son statut scientifique et ses responsabilités au sein de l'EPUB, voir note 123.

[265] *Assemblée synodale 1998. À propos d'une structure de coopération avec les dénominations non EPUB*, p. 3 ; *Message du Président du Conseil synodal* (voir note 143), p. 1. Concernant les plaintes du Synode Fédéral et de la lettre ouverte de Vanescote, cf. *Assemblée synodale 1997*, Document B.1, annexes 8 et 9.

[266] D. VANESCOTE, *Message d'introduction* (voir note 52), p. 3.

[267] D. VANESCOTE, *Idem*, p. 3, 4 ; *Assemblée synodale 1997*, Document B.1, p. 14, § 9.1 ; *Assemblée synodale 1997*, Document B.1, annexe 12 (Partenariat), (2 p.). Pour le partenariat avec l'UBB et l'ouverture aux autres dénominations protestantes qui le souhaitent, voir la proposition de « décision 11 – sur le partenariat, Ad.9.1 » du Document B.1, annexe 11, p. 2, et le vote de cette annexe 11 en bloc, cf. *Assemblée synodale 1997*, p. 20.

[268] *Assemblée synodale 1998*, p. 10, point 9 bis, § 1 ; *Message du Président du Conseil synodal* (voir note 143), p. 1, 2.

d'entreprendre des pourparlers, dans l'année 1999, avec les dénominations non EPUB[269]. À l'heure de l'assemblée synodale 2000, les réclamations du protestantisme évangélique s'étaient faites croissantes. Des réunions suivirent. En 2002 Vanescote dénombre 57 séances de 4 heures chacune « presque toujours en présence d'un observateur du Ministère », « pour une durée d'environ 230 heures »[270].

Par la suite, l'EPUB créa des organes *ad hoc* de négociations : « commissions mixtes » (assemblées synodales 1998, 1999), « cellules de travail » (assemblées synodales 2000-2002), « groupes de travail » (assemblée synodale 2003, discipline art. 26.8/A.3), Conseil central du CACPE (assemblée synodale 2003[271]). Ces groupements ont permis de s'occuper des tractations dans leur évolution, en ce qui concerne les compétences de l'une et/ou de l'autre des deux parties en jeu. Ils ont aussi permis, au final, d'obtenir l'approbation des synodes (EPUB et Fédéral séparément) de la gestion des organes qui incomberaient distinctement à l'EPUB ou au CACPE dès son érection le 26 mai 2003[272].

4.6. Limites et/ou dysfonctionnements du système délibératif de l'EPUB

Bien que très bien ficelée sur papier, sur le terrain de la pratique la délibération interne présente, selon les témoins interviewés, des limites à tous les trois niveaux de pouvoir, pouvant ainsi être qualifiées de dysfonctionnements. Je me limite à six cas de figure.

---

[269] *Assemblée synodale 1998*, p. 22, cadre introduit par : « Dans cet esprit, le Conseil synodal demande… » ; *Message du Président du Conseil synodal* (voir note 143), p. 1 ; *Assemblée synodale 1999*, Document B.1, annexe 2, p. 1, point 1. À la demande du Conseil synodal, l'assemblée synodale 1998 confie les pourparlers à un trio pastoral chargé d'affaires, Daniel Vanescote, Guy Liagre et Vincent Tonnon. Cf. D. VANESCOTE, *Aux communautés locales de l'EPUB*, Bruxelles, le 12 novembre 1998, courrier réf. DV/Jvg 98/216, p. 1.

[270] *Assemblée synodale 2002*, Annexe 1, p. 1 ; *Assemblée synodale 2002*, p. 11.

[271] *Assemblée synodale 2003*, Document B.1, p. 7 et 16, points 2.1.10 et 9.4 ; *Assemblée synodale 2003*, p. 10, points 5.2 et 5.3, p. 12, « point 2.1.10 » § 2.

[272] Pour les négociations jusqu'à la fondation du CACPE, voir note 153 plus élaborée. Retenons ici : *Assemblée synodale 1999*, Document B.1, p. 3, § 2.1.4 ; Document B.1, annexe 2 ; *Assemblée synodale 1999*, p. 15-17, § 2.1.4. *Assemblée synodale 2000*, p. 3, dernier § ; *Assemblée synodale 2000*, Document B.1, p. 2, § 1.2 et p. 3-4, § 2.1.4 ; Document B.1, annexe 2 ; *Assemblée synodale 2000*, p. 18, point 19, et p. 20-24 ; *Assemblée synodale 2001*, Document B.1, p. 2, § 1.2, p. 3, § 2.1.2, p. 16 ; Document B.1, annexe 1 ; Document D. Constitution 4.1, p. 5 ; Motion D.E.3, p. 3-4, § 6 et 7 ; *Assemblée synodale 2001*, p. 8-12, point « Étude du B.1 et annexes » & Document B.1, proposition de décision 1, 2ème § ». Il convient de noter que 2002 fut l'année charnière pour le CACPE : Belpro n° 476 du 1er décembre 1998 ; Belpro n° 505 (2002) ; *Assemblée synodale 2002*, annexe 1, p. 1-2 ; voir aussi *Boodschap van de voorzitter synodevergadering 2002/Message du Président*, p. 1-2 ; *Assemblée synodale 2002*, Document B.1, p. 3, § 1.2, p. 3-4, § 2.1.1 ; Document B.1, annexe 1a ; Document B.1, annexe 1 ; Document B.1, annexe 1b (Budget CAPE 2003) ; Document B.1, annexe 16, p. 1, « Décision 1 – Ad 2.1.1 » ; *Assemblée synodale 2002*, p. 6-11 : * diverses décisions, p. 7-11, * ordonnances fortes relatives au CACPE, p. 10-11. Enfin, pour 2003, cf. *Assemblée synodale 2003*, Document B.1, p. 7, point 2.1.10 : date de la reconnaissance du CACPE par le Ministère de la Justice, cf. aussi *Assemblée synodale 2003*, p. 12, 19 ; Document B.1, annexe 8b ; Document Constitution 4.2 & Document D.E.3.2 et *Assemblée synodale 2003*, p. 9.

4.6.1. Limites dues au choix et/ou à la qualité des délégués

Certaines faiblesses du système délibératif au sein de l'EPUB sont à situer au niveau du choix et/ou de la qualité des délégués, ce à tous les échelons :

- *Le système (…) est parfois fragilisé par un groupe de personnes, atteste Yvon Brohez.*
- Pourriez-vous expliquer, lui ai-je demandé ?
- *Ah, ah ! il est indéniable, poursuit-il, que parfois il y a une politique de copinage plus que de réflexion sur certains points. On sait très bien que pour tel point lors de la constitution de la délégation, on sait qui on enverra et déjà en ce moment-là on ne mettra pas quelqu'un qui n'est pas de votre avis ! Les dés sont parfois pipés d'avance !* (Rires) *Pas toujours, heureusement ! Pour moi des délégués, ça devrait être des personnes de confiance que la base envoie au district et que le district envoie à son tour au niveau national. Et pas un délégué syndical qui vient pour défendre les affaires du district. Ça, ça… c'est raté si c'est le cas.*
- Et est-ce que c'est le cas ?
- *Ça peut arriver, oui, pourquoi pas ? Mais ça peut arriver au niveau d'un consistoire hein, continue Brohez ! (…) quand l'assemblée d'Église croit parce quelqu'un parle bien, parle beaucoup et parle fort qu'il sera un bon membre du consistoire ; il le sera peut-être, il le sera peut-être pas ! Et… si on envoie une telle personne au niveau du district, c'est pas pour ça qu'il* [sic] *va bien représenter l'Église locale. Et de là s'il vient jusqu'au Conseil synodal, ça, ça risque de pas marcher non plus ; ou ça risque de bien marcher. L'essentiel c'est pas d'envoyer quelqu'un parce que* (en accentuant les mots) *IL FAUT ENVOYER QUELQU'UN ; il faut, il faut quelqu'un qui a la confiance et l'envoyer pour ses capacités et pas pour faire figuration. Et là c'est pareil pour les coordinations, c'est pareil pour les commissions, c'est pareil pour les groupes de travail… On devrait sans doute parfois plus réfléchir sur qui on envoie. Il vaut peut-être mieux parfois une vacance qu'un poste mal occupé.*

Ghislain Nazé constate :

- *La prise de parole lors des sessions synodales ne donne pas toujours l'occasions aux délégués des milieux populaires de s'exprimer. Et ça tu l'as vu toi-même à Clabecq, des gens qui viennent des milieux où ils n'ont pas fait d'études… c'est vrai que quand tu es dans une assemblée synodale dure, dure, si tu connaissais déjà le français pas convenablement, ou que tu ne manies pas les idées, pff ! c'est déjà pas facile. (…) il y a ici le danger que la prise de parole, lors des sessions synodales, ne soit accaparée par ceux et elles qui ont l'habitude de l'argumentaire. C'est toujours les mêmes ! Et c'est vrai, on l'a vu aux assemblées synodales, il y en a qui sont intarissables, pour parler, parler, parler. »*

Daniel Vanescote, pour sa part, déclare :

- *C'est vrai que quand il y a des personnes qui prennent la parole, bon les différentes propositions, les différents avis sont émis par quelques-uns et c'est selon la motivation que les uns ou les autres auront pu apporter que ça fera pencher la balance dans un sens ou dans l'autre. Seulement ce qui est un peu regrettable évidemment c'est que sur tous les sujets, ce seront les dix mêmes qui prendront la parole comme si les autres n'en étaient pas capables. Peut-être bien qu'il y a effectivement des gens qui ne sont pas capables de prendre la parole au synode. Je crois qu'il y a malheureusement un certain nombre de gens qui sont là simplement pour jouer les utilités parce qu'il fallait quelqu'un pour représenter, et bon ils y sont et sont de bonne volonté, mais limités quoi ! Et simplement selon ce qu'ils auront entendu, ils pourront voter.*
- *(…) En général, déclare Daniel Vanescote par ailleurs, il n'y a pas de problèmes de communication pour arriver à une prise de décisions ; les non-pasteurs sont prêts à collaborer, simplement que très souvent par le fait qu'ils n'ont pas les compétences théologiques qu'ont les pasteurs, il y a tout une série de sujets sur lesquels ils se sentent en*

infériorité et s'en tiennent souvent au silence. Mais il y a d'autres sujets par contre sur lesquels ils ont tout à fait la même compétence, lorsque c'est moins théologique etc., hein ! À la limite, on avait un trésorier qui disait : « Moi je ne dis rien sur les questions pastorales, mais alors s'il vous plaît, quand c'est les finances, laissez-moi, suivez-moi hein ! » (Éclats de rires) *Et ça c'est une des faiblesses du système ! C'est que dans toute assemblée synodale on pourrait relever ainsi le nombre de gens qui parlent, on s'apercevrait qu'il n'y a pas la moitié et que dans cette petite moitié de gens qui ont pris la parole, on s'apercevrait qu'il y a des ténors qui la prennent sur chaque sujet, et même deux fois, et que, bon, c'est finalement qu'une telle assemblée, je ne peux pas dire qu'elle est manipulée, mais en tout cas, elle est fortement influencée par maximum dix personnes. Bon, quand je dis « dix personnes », c'est en dehors du Conseil synodal, parce qu'il y a aussi dix membres du Conseil synodal qui à leur tour prennent la parole pour exposer ou éclaircir l'un ou l'autre point du rapport du Conseil synodal ou pour répondre aux questions de l'assemblée là-dessus.*

4.6.2. Système délibératif suspendu au bon vouloir des acteurs

La préparation et le déroulement des assemblées, d'une part, le suivi et la mise en œuvre des décisions synodales, d'autre part, dépendent du bon vouloir des gens, déterminant ainsi le succès ou l'insuccès du système.

- *(…) Le système presbytéro-synodal, c'est un bon système quand il fonctionne bien, confie Yvette Vanescote. C'est normalement un endroit où tout le monde a la parole. Mais il faut le vouloir, hein !*
- *(…) Dans l'organisation presbytéro-synodale (…), confie Roland Durieux, de la base au sommet, le système est bien en place et il a été bien pensé, mais (…) on compte toujours sur la bonne volonté des gens pour que ça fonctionne convenablement. (…) Chaque délégué reçoit les documents synodaux à étudier. Chaque paroisse reçoit des documents synodaux à étudier en paroisse et en consistoire. Donc en fait, dans notre communauté par exemple, moi je reçois des documents synodaux en tant que membre de consistoire et il y en qui les reçoivent, dans la paroisse, en tant que délégués. Bon, et alors à ce moment-là, c'est la même chose pour les rapports. Les résultats, donc ça remonte comme ça et puis ça revient dans ce sens-là aussi. Donc les paroisses sont mises au courant des décisions par du papier. (…) Et entre le sommet et la base, (…) il n'y a pas d'autorité ; c'est uniquement le bon vouloir. On reçoit les informations « L'assemblée synodale a décidé que… », bon ben, on le fait ou on ne le fait pas.*
- *(…) Une décision synodale, déclare Marc Lombart, comme on est dans un système qui n'est pas un système de pouvoir, mais qui est un système plutôt d'influence, qui est un système de bonne volonté etc., donc le synode prend une décision et elle sera appliquée si on veut bien l'appliquer. (…) Donc on peut décider et on peut toujours avoir des gens qui disent « Ben, mes petits amis, décidez tout ce que vous voulez, on n'en a rien à faire ! » Voilà ! on est dans un système de bonne volonté !*

4.6.3. Système délibératif sans pouvoir coercitif

En ce qui concerne le suivi et la mise en application des décisions synodales, le Conseil synodal, et le Président en son sein, en est le bras exécutif. Mais ce suivi et cette mise en application sont lentes et difficiles à assurer à cause, d'une part, de l'absence d'obligation absolue de les mettre en œuvre au niveau des Églises locales et, d'autre part, de l'inexistence d'un pouvoir coercitif dans ce régime ecclésiastique. Cette situation se révèle frustrante à plus d'un titre et crée chez plusieurs protagonistes un sentiment questionneur du « tout ça pour ça ? ».

En effet, tous les échelons de la pyramide presbytéro-synodal mettent des mois à préparer les assemblées synodales. Ils le font notamment par la lecture et l'étude des documents préalables aux réunions diverses ; par des débats en consistoire, en assemblée d'Église, en conseil de district, en assemblée de district, en Conseil synodal et au sein de toute autre instance de l'Église concernée (tels l'enseignement religieux, les œuvres protestantes, etc.), ce antérieurement aux assises synodales, puis, le moment venu, les délégués consacrent leur temps et énergie à la tenue de ces dernières. Mais quasiment tous les acteurs interviewés regrettent, chacun pour leur part, le fait que tout cela n'ait aucune garantie que les décisions seront mises en œuvre, faute d'un pouvoir coercitif. Cet état des choses est, selon eux, aggravé par l'impossibilité d'action à l'encontre de l'individualisme dont l'un ou l'autre niveau peut faire montre ou l'un ou l'autre personnage peut afficher à l'un ou à l'autre échelon de la pyramide presbytéro-synodale belge. Et, bien entendu, cela s'ajoute à l'aspect soulevé ci-dessus, celui de la « bonne volonté » des gens dont dépend le fonctionnement de l'Église. Certaines personnes qualifient cette situation de pouvoir sans autorité ou d'autorité sans pouvoir[273].

- *La pratique m'oblige à dire que souvent les Églises sont terriblement individualistes et, que le synode dise quelque chose ou ne dise rien,* (rires !!) *ça ne fait pas grande différence, relève Daniel Vanescote. (…) C'est toujours une question de parvenir à CONVAINCRE. On a beau dire « les décisions de l'assemblée synodale sont contraignantes », oui, elles sont contraignantes, c'est dans la Constitution et discipline, ça n'empêche que lorsqu'une Église a décidé de ne pas les appliquer, pff ! on ne sait pas vraiment que faire. Et ça c'est la faiblesse de notre système, c'est que nous n'avons pas d'éléments coercitifs.*
- *Quand je suis arrivé pasteur à Cuesmes, raconte Roland Durieux, le précédent pasteur, qui est décédé depuis longtemps d'ailleurs, il organisait une seule séance de consistoire par an, pour signer les papiers en blanc. Ben, c'est un truc qui ne peut pas exister, ça ! Mais personne ne pouvait le… bon, je n'étais pas là, je n'étais pas encore dans les autorités de l'Église, donc c'est après que je l'ai constaté. Mais le Président du Conseil synodal, il le savait ! (…) Moi j'ai connu un pasteur qui disait : « Je suis d'abord ça, directeur de telle maison, ensuite je suis professeur de religion, et s'il me reste du temps, je suis pasteur. » Mais c'était pasteur qu'il était. C'était pas professeur de religion, c'était pas directeur de telle maison ; il était pasteur. Pour lui, et il me l'a dit à moi, mais nous étions plusieurs, donc c'était pas une confidence. Bon, quand vous entendez des trucs comme ça, ben, il y a une autorité qui doit pouvoir intervenir ! Mais ici, il y a pas d'autorité qui peut intervenir. Et ça pour moi, c'est le grand défaut de notre Église. (…) Et (…) c'est la même chose au Conseil synodal qu'au conseil de district. (…) notre Constitution et discipline, elle est ce qu'elle est ; elle ne donne pas de pouvoir coercitif, ni au Conseil synodal ni au Président du Conseil synodal, ni au conseil de district ni au président du conseil de district. Personne n'a l'autorité de dire : « Tu feras cela ! », non !*
- *Le suivi (des décisions) euh… (…) il y a aucun moyen de coercition non plus (…) vis-à-vis des Églises qui n'en font qu'à leur tête, soupire Yvon Brohez.*

[273] Voir aussi la réflexion de Guy Liagre à ce sujet, cf. point 5.5.4, p. 175 et note 342. Émile Braekman déclare aussi que le « Président du Conseil synodal, c'est la personne qui représente l'Église, qui la préside, mais qui n'a pas de pouvoir particulier : c'est pas lui qui nomme les pasteurs, c'est le synode. »

- *Si une décision n'a pas été mise en œuvre, cela doit être consigné, avec les raisons qui ont motivé sa non application ou la difficulté de l'appliquer, note Steven Fuite. Mais selon la discipline de l'EPUB, le Président du Conseil synodal doit veiller à ce que les décisions soient appliquées. (…) Pour ce qui est de la coercition lorsque des décisions ne seraient pas appliquées, elle est possible, ajoute-t-il, mais ce n'est pas facile, c'est dur et pas agréable. C'est mieux d'en parler à l'avance et de se convaincre l'un l'autre, conclut-il.*
- *Le synode prend une décision et elle sera appliquée si on veut bien l'appliquer, confie Marc Lombart. À l'exception moi je dirais de ce qui relève quand même du ministère pastoral où, là, si une Église locale ou un district ou une instance de l'Église voulait prendre des positions qui contreviennent complètent à l'organisation de l'Église et de ses ministères, ben la seule sanction possible ce serait que le Président du Conseil synodal ne signe pas la feuille de paie de ce pasteur et il ne serait pas rémunéré par les pouvoirs publics, pour autant qu'on soit dans un poste qui relève du financement public. Pour le reste… !*

4.6.4. Cléricalisation de la prise de parole en assemblées délibératives

Au niveau de la prise de parole dans les assemblées, si l'avis d'un laïc ne vaut pas moins que celui d'un(e) pasteur(e), force est de constater que les débats sont plus souvent menés par les pasteurs que par les laïcs, comme en témoignent les acteurs de terrain interviewés.

- *(…) Dans les différentes structures, observe Daniel Vanescote, il y a toujours évidemment une différence qu'on ne gommera pas, non pas par le fait de l'ordination mais par le fait de celui qui a les compétences et les connaissances. (…) Mais sinon j'ai l'impression qu'on ne fait pas de différence. Si un laïc tient un discours tout à fait convainquant, il sera entendu comme celui d'un pasteur. (…) Mais c'est vrai que les pasteurs ont plus souvent la technique de la prise de parole que ne l'ont les laïcs. Je crois que c'est plutôt ça qui fait les différences, qui fait que ce sont les pasteurs qui causent et dont la voix est peut-être plus entendue que celle des laïcs.*
- *La démocratie au sein d'une Église réformée, surtout je dirais d'une Église comme la nôtre, n'est pas un exercice facile, déclare Marc Lombart, parce qu'on a d'une part des pasteurs qui sont censés être un peu plus éclairés dans le domaine de la théologie etc., et on a des laïcs qui parfois sont très peu formés, d'autres le sont un peu plus. Et pourtant [dans] (…) les six assemblées de districts, [qui] (…) sont les parlements régionaux de notre Église, (…) je trouve que les pasteurs, y compris dans leurs communautés, (…) essentiellement c'est eux qui prennent la parole. Mais ça, les autres n'ont qu'à prendre la parole ! Enfin ! Mais par ailleurs on peut se demander : « Pourquoi les autres ne prennent-ils pas la parole ? » C'est peut-être parce que les pasteurs parlent trop vite ; c'est peut-être aussi parce que les pasteurs ne font pas suffisamment le travail de formation des laïcs, qui devrait permettre à ceux-ci d'avoir les outils pour la prise de parole, la réflexion etc. Donc c'est là où moi je dis un certain risque de cléricalisme dans une Église qui pourtant se veut presbytéro-synodale, veut faire place aux laïcs, veut que ses parlements soient constitués même avec plus de laïcs que de pasteurs etc.*
- *En tant que délégués, (…) ils [les pasteurs] ne sont pas les seuls, il y a plus de délégués laïcs (…), poursuit Marc Lombart par ailleurs. Moi je dirais (…), en tout cas au niveau du district, que la prise de parole est généralement prise de parole de pasteurs. Pourquoi ? Ben, parce qu'ils sont là à plein temps, qu'ils ont peut-être, c'est quand même dans leur fonction, la tâche de réfléchir, ce qui ne veut pas dire qu'il n'y a pas de laïcs qui réfléchissent intensément à la vie de l'Église. Mais enfin ! moi je constate que les prises de parole sont avant tout des prises de parole de pasteurs et parfois avec des jeux de ping-pong entre l'un ou l'autre. Comme ça il y a un peu des ténors, mais ça c'est dans toute assemblée (…). Moi je dirais qu'au synode on retrouve un peu la même chose. (…) Je mets quand même ma main à couper que c'est quand même deux fois sur trois plutôt des pasteurs qui prennent la parole*[274].

[274] Le texte intégral de cette intervention comme, du reste, de toutes les citations reprises ici, se trouve, pour l'essentiel, dans la partie l'annexe 1. Les autres sont extraits des supports sonores non retranscrits mais

- *(…) Quand je dis (…) ça manque d'une voix laïque, que dans les synodes c'est presque toujours les pasteurs qu'on entend, moi ça m'énerve, explique Yvette Vanescote. On dit qu'on n'est pas clérical, mais on est très clérical dans nos Églises et que, en général, beaucoup de laïcs se contentent de suivre l'avis des pasteurs, et ça me dérange, en tant que protestante. Je trouve même au niveau des districts c'est comme ça, il y a une sorte de masse inerte, qui n'a pas beaucoup d'esprit critique, et à cause de laquelle on prend parfois des décisions qui ne sont pas justes, parce que les gens n'ont pas réagi, parce qu'ils n'ont pas eu le courage de dire qu'ils étaient pas d'accord, parce qu'ils n'ont pas voulu se mouiller et… Donc, moi je trouve que le travail de formation des laïcs c'est quelque chose de super important, ça existe, mais c'est pas assez développé, peut-être parce que les gens n'y participent pas non plus hein. (…) Ça existe chez nous, en Belgique, formations des croyants etc., mais… bon, ça se fait pas à une échelle assez grande et puis bon, certaines Églises vieillissent et alors les gens n'ont plus tellement envie de sortir de chez eux et de se former. Mais moi je trouve que, enfin le peu que j'assiste encore à certains districts, parfois je me dis ben les gens ne réagissent pas ! Il y a un bonhomme qui fait son laïus et puis tout le monde : « Ah ! nous sommes d'accord ! » On n'a éventuellement pas lu les papiers avant, et donc on n'a pas d'avis. Il faut, il faut des laïcs qui prennent leurs responsabilités. (…) Que certains laïcs se disent : « Le pasteur, lui, c'est le professionnel qui est payé pour », (…) je veux bien, mais les autres ils sont membre d'Église hein, donc on doit suivre les affaires. Mais je te dis, c'est pas toujours confortable, on se fait de temps en temps rabrouer hein ! Alors il y a aussi toute une frange de laïcs qui ont été dégoûtés, notamment de jeunes, parce qu'on ne les écoute pas, ou bien on les contrarie, on leur met des bâtons dans les roues quand ils proposent des choses à faire.*

4.6.5. Surabondance de (propositions de) décisions

D'un côté, bien souvent la surabondance de propositions de décisions empêche de traiter en profondeur de certaines matières et d'en délibérer comme il se doit. D'un autre côté, des décisions prises à profusion voient leur application ralentie par leur surabondance, tandis que la plupart d'entre elles passent tout simplement aux oubliettes. Comme je l'évoque aux chapitres 2 et 5, en 2003, une coordination a, à la demande du Conseil synodal, inventorié et collecté les nombreuses décisions synodales qui, depuis la création de l'EPUB, étaient tout simplement tombés dans l'oubli et donc non mises en œuvre. Aussi, à leur tour, des témoins interviewés dénoncent-ils cet état de choses, qui s'apparente à celui des travaux inutiles :

- *Au synode on avance, on examine le rapport du Conseil synodal rubrique par rubrique, explique Marc Lombart ; et puis lorsqu'il y a, en rapport avec ce chapitre-là, une proposition de décision, elle est mise en débat. (…) S'il y a trop de propositions de décisions, on ne fait finalement discuter que sur les propositions et non pas sur le contenu du rapport lui-même ; donc on perd quelque chose. C'est pour ça qu'il faut pas multiplier les trucs à voter, voter, voter ; parce qu'on peut passer son temps à lever les bras comme ça.*
- *On a recommandé, en tout cas ces dernières années, déclare Marc Lombart par ailleurs, que tant le Conseil synodal que les districts proposent moins de votes à faire, parce qu'alors on peut passer ces deux jours à voter, voter, voter, lever la main etc. Et puis bon, qu'est-ce qu'on*

---

disponibles. Pour ce qui est de l'intervention de Marc Lombart, la portion de son texte ci-dessus fait référence à un certain aspect statistique comme suit : *Je constate que statistiquement, même si je n'ai jamais dressé de statistiques, il suffirait de lire un PV pour voir quels sont les gens qui ont pris la parole. Puisque les PV disent « Monsieur un tel dit ça », « Madame une telle… » etc., on pourrait quand même constater qui l'ont prise par rapport à l'ensemble des participants. On peut faire la statistique d'ailleurs, si on connaît la composition de l'assemblée synodale, en voyant, chaque fois qu'il y a prise de parole, s'il s'agit d'un pasteur ou d'un non-pasteur, et pour voir, je mets quand même ma main à couper que c'est quand même deux fois sur trois plutôt des pasteurs qui prennent la parole et souvent il y a aussi des ténors* (voir p. 280).

va faire de tout ce qu'on a voté ? Il vaudrait mieux voter sur deux ou trois points essentiels en disant : « Ceux-là, on les a bien muris, on les a bien réfléchis, et véritablement ils réorientent la vie de notre Église et des communautés vers un mieux, vers un meilleur témoignage » et peut-être laisser tomber des tas de choses moins importantes. Donc on a eu l'impression qu'on était moins sur des enjeux véritables de vie d'Église et plus sur des questions purement de règlements. Moi je crois que plus une Église est en difficulté plus elle aura tendance à penser que c'est en faisant des règlements qu'elle va régler ses problèmes. Je crois que c'est une illusion (…). Il faut alors véritablement un retour de l'Église, à tous les niveaux, vers ce qui est beaucoup plus essentiel, beaucoup plus central, une sorte de recentrement sur quel est vraiment notre vocation et notre mission d'Église dans la société d'aujourd'hui.

- *Il y a beaucoup de gens, relève Eddy Van Der Borght, qui pensent tout simplement que les choses ont toujours été ainsi, donc elles devraient le rester, comme nous fonctionnons maintenant. Mais moi, je pense que (…) les assemblées synodales, je veux dire que souvent maintenant les gens s'y rendent avec en tête la seule idée de voter (ils n'ont que des votes à faire). Ils votent trop. (…) Nous devrions écouter plus et voter moins ; et apprendre à nous tourner à nouveau les uns vers les autres et à ne pas tellement produire des règles juridiques, mais à nous écouter les uns les autres, à être plus « prière », à être plus « adoration » et ainsi de suite. Donc le chemin est encore long devant nous*[275].

4.6.6. Tactiques sournoises

Des voix s'élèvent pour dénoncer une façon subtile d'influencer les délibérations en cas de certaines questions difficiles, notamment en des matières liées à l'interprétation, plutôt aux interprétations plurielles des Saintes Écritures dans des domaines aussi divers que théologique, ecclésiologique, éthique etc. Les protagonistes notent cela à tous les niveaux de la pyramide presbytéro-synodale belge. Ils attribuent cette situation au flou créé, dès le départ, par le manque de confession de foi, lui-même attribué à des divergences théologiques et ecclésiologiques des Églises constituantes de l'EPUB. Là-dessus, suffisons-nous avec trois témoignages ci-après !

- *(…) « Le piège est là ! notre Église n'a pas de confession de foi » s'indigne Marcel Demaude au sujet de l'article 1 de* Constitution et discipline *! Donc on s'est retrouvé là, poursuit-il, devant une épouvantable situation, qui n'était pas la fin, et qui allait rebondir, avec la question de l'homosexualité. De nouveau dans ma NAÏVETÉ, je participe à une rencontre internationale réformée, qui se tenait près de Vienne. Et puis étaient là des représentants de Hollande, de France, de Hongrie, d'Allemagne, d'Autriche, de Belgique etc. On était, tu vois, une grande assemblée réformée. Et à un moment donné, vient la question de l'homosexualité. Le représentant des* Gereformeerde Kerken (voir p. 332 et note 332) *dit : « Je suis très heureux de vous signaler que pour nous cette question est très claire ; c'est une façon de vivre tout à fait acceptable comme celle de l'hétérosexuel. » Et là nous sommes dans les années (19)80. Le type de la Hollande, même langage ! (…) L'Évêque autrichien réformé devient rouge comme une tomate vraiment. Et il dit : « Est-ce qu'on doit entendre des choses aussi abominables dans une assemblée comme la nôtre ? C'est une honte ! » Donc il était furibard. Mais le Hollandais était très fier. Moi je reviens en Belgique, et dans une réunion pastorale je dis : Écoutez, les copains, ce que je viens de vivre là-bas en Autriche, et je raconte l'histoire. Mais un des collègues me dit : « Et chez nous !? » Mais moi je lui dis : « Mais ce problème*

[275] Voici le texte original en anglais : *There are many people who just think that's the way it always has been so things should be like we function now. While I think that (…) the synodical assemblies, I mean often now people go away there; they just have the vote in mind (they just have the vote to make). They vote too much. (…) We should listen more and vote less; and learn to turn to each other again and not so much on juristical rules, listen to one another, be more "prayer", be more "worship" and so on. So we still have a long way to go.*

n'est pas dans notre EPUB ! » Tu vois, c'était incroyable. Et les Hollandais, les Hollandais de notre Église en quelque sorte, la partie Gereformeerde*, en avant la musique, elle, sous pression déjà, informée par la Hollande, avait déjà fait tout le cheminement qui conduisait à cette conclusion-là ! Et alors là-dessus dans notre EPUB on a commencé l'étude comme on fait toujours ; et on est arrivé à des batailles HOMÉRIQUES, dans le synode, sur la question de l'homosexualité. (…) D'abord on a eu la majorité « contre », puisque les Écritures sont oh ! si évidemment claires à ce sujet. Et puis ensuite, par des manœuvres, alors c'est comme ça que je te dis que la manœuvre devient une tactique EXTRÊMEMENT sournoise dans laquelle on dit : « Ah ! il faudrait étudier le problème ; on va nommer une commission. Et alors en avant ! Et puis peu à peu, ça perméabilise. Et alors on était arrivé —Vanescote avait pris la relève à l'époque, il était devenu le Président— on était arrivé à dire : « Maintenant on ne parle PLUS de cette affaire, la question, elle a été réglée. On ne va pas passer nos assemblées synodales à se bagarrer pour cette question-là (…) ! Ils sont parvenus, et là c'est à toi de voir la documentation des rapports des assemblées synodales, où, d'abord c'était « Non ! absolument », puis, c'est devenu un « Non ! mais à étudier », jusqu'à ce que ça devienne, finalement, un « Oui ! » à la tête de pic, peut-on dire hein ! (…) à la tête de chacun, quoi ! (…) mais on en est même arrivé à la bénédiction nuptiale, avec la possibilité (à chaque paroisse d'en décider), vu que l'Église a de plus en plus alors éclaté en quelque sorte, chacun reprenant ses billes de son côté.*

- *Il faut, analyse Jonathan Mbatso, partir de la composition de l'Église : l'Église Protestante Unie de Belgique est composée de qui et de quoi ? ou quelle est la nature des Églises locales qui composent le synode, qui marchent ensemble ? (…) L'Église Protestante Unie de Belgique est une Église qui se dit être plurielle, c'est-à-dire une Église qui accueille des membres de plusieurs horizons théologiques. Ce n'est pas une Église qui a une confession de foi précise comme d'autres Églises. (…) Dans le préambule de la Constitution, elle fait référence à des confessions de foi, mais elle-même n'a jamais élaboré sa propre confession de foi (…) ! Elle n'a qu'une déclaration de foi (Constitution, art. 1, § 2). (…) À (sa) fondation (…), certaines communautés de tout bord, des évangéliques, des pentecôtistes, des Églises libérales, se sont mises ensemble. (…) donc l'EPUB s'est formée avec des communautés qui ne se ressemblaient pas, qui n'avaient pas nécessairement la même théologie ni nécessairement la même ecclésiologie, et ainsi de suite. Donc, en se mettant ensemble, il était difficile à ces communautés d'écrire une confession de foi. Chacune est rentrée avec la sienne. Mais alors on dit à peu près ceci : « Voilà ! Tu laisses la tienne à la porte, elle ne rentre pas dedans, tu l'appliques chez toi, ta confession de foi, mais ici, on n'a pas de confession de foi. (…) Ta théologie, ton ecclésiologie ne devront pas et ne vont pas perturber l'ordre (…) dans notre « Église » entre guillemets. Tu laisses ta théologie à la porte ; elle est en vigueur chez toi dans ton Église locale ou dans ton réseau d'Églises d'où tu viens. » (…) Donc nous rentrons dans l'Église Protestante Unie de Belgique de cette manière-là et, par ce fait même, nous signons comme un pacte de non-agression, si on peut parler comme ça, nous signons un pacte de respect mutuel ; nous sommes différents, mais nous ferons route ensemble. (…) Moi je crois que dès le départ, quand même, il ne fallait pas parler d'Église Protestante « Unie », parce que dans ma conception, quand on se dit qu'on est UNE Église, parce que l'EPUB se veut être UNE Église, « UNE », pas « des Églises », une Église Protestante UNIE, moi je me dis qu'il y a quelque chose qui était faussée dès le départ ; parce qu'une Église se définit selon ce qu'elle croit. Je ne peux pas croire que le Christ est ressuscité, et toi croire que le Christ n'est pas ressuscité, et dire que nous formons UNE Église ensemble, pour ma part ! Moi j'aurais préféré à l'époque, avec la compréhension que j'ai maintenant, bon je n'étais pas là bien sûr (à la fondation de l'EPUB), mais si j'avais été là, (…) j'aurais pu dire : « Écoutez, ne parlez pas d'Église protestante Unie de Belgique », nous faussons déjà le jeu (…), parce que nous sommes diverses. (…) Appelons-nous « Union des Églises Protestantes de Belgique, UEPB », même si tous les protestants ne sont pas rentrés dedans. (…) Ça aurait été la belle appellation pour moi, parce que je ne conçois pas l'EPUB comme « une » Église, dans ma conception théologique et ecclésiologique des choses. (…) Mais, au départ et dans la constitution, tout le monde a quand même été tout à fait d'accord en se disant : « Nous acceptons l'autorité des Saintes Écritures que nous recevons par le Saint-Esprit comme notre règle de foi et de vie » (cf. Constitution, art. 1, § 2). Voilà, il y a cette formule-choc dans le préambule de la*

Constitution. (…) Cependant, cette Bible qui a autorité en matière de vie et de foi est interprétée différemment selon les tendances théologiques de chaque Église membre. (…) Les débuts de l'Église font qu'aujourd'hui on arrive, les choses évoluant, à des difficultés dans le chef de celui qui est (…) Président du synode. Parce que (…) pour des questions administratives, il y a pas de souci, mais quand ce sont surtout des matières de foi, des questions qui touchent ce qu'on appelle le commandement ou la volonté de Dieu, cette volonté (…) qui n'est pas la volonté de l'homme, donc ce n'est pas l'homme qui décrète ce que Dieu veut et ce que Dieu ne veut pas (…), alors quand c'est sur ces points-là qu'on a la confrontation, les choses ne sont plus faciles pour le Président (notamment).

- *On a travaillé ensemble, dit Bernard Blommaert, en vue de la fusion qui a abouti en (19)79 à l'EPUB (…). Ce travail de commission était un travail fort ingrat, parce que là c'était des représentants de trois Églises de types ecclésiologiques très différents : il y avait les congrégationalistes, qui étaient les anciens de l'EPB. Eux n'avaient pas une structure au départ : c'était plutôt ce que j'appellerais une fédération d'Églises qui se sont regroupées un peu administrativement au fil des décades. Cette Église, plutôt libérale, s'est vu transformer par la Suisse évangélique, avec sa structure ecclésiale très, très forte. Pour sa part l'Église Réformée, était très institutionalisée, très réformée. Mais pendant très longtemps les relations étaient tendues. Il y avait un certain orgueil dans le chef des « libristes » : ils appelaient l'EPB péjorativement « Église nationale », parce qu'elle recevait les subsides. « On n'est pas comme les autres ! Nous, nous vivons, nous n'avons pas besoin comme vous, de l'État ! », disaient-ils. Les* Gereformeerde[276]*, enfin, étaient encore plus institutionalisés et plus réformés*[277]*, ayant une théologie et une ecclésiologie qui étaient vraiment très, très éloignées de ce que nous vivions, nous. Ils ne connaissent pas le même système synodal que nous. La paroisse est indépendante, mais doit vivre avec ce qu'on appelle les triples ministères des pasteurs, anciens et diacres. Ils ne connaissent que ces trois ministères-là (…). Et dans les travaux de la fusion, cela est souvent venu à la surface, parce que les francophones, par exemple, bon ! ces différents ministères ne sont jamais apparus comme quelque chose de primordial. (…) Et ensuite il y a eu la fusion, mais les affaires n'étaient pas réglées, hein ! Ç'a continué et continué pendant des années.*

4.6.7. Autres dysfonctionnements du système délibératif de l'EPUB

D'autres faits dysfonctionnels sont évoqués par certains témoins interviewés. J'en épingle trois : un cas de peu de considération affichée par la modération d'une assemblée synodale à l'égard d'un district, pouvant porter atteinte à la légitimité d'un vote ; le désarroi causé, lors des assises synodales, par un vide juridique dans certains cas particuliers ; une pratique qualifiée de particratie lors des débats et votes en assemblée.

- *Oui (…) tout à fait au début, (…) on était en train de discuter du budget, réagit Roland Durieux. Et alors notre district avait une position différente. Et on a dit : « Bon ben, on va sortir et on va en discuter, se mettre d'accord ensemble avant d'aller voter. » Mais quand on est rentré, le vote avait eu lieu, voyez-vous ! Donc là ça euh… on a d'ailleurs rouspété (…).*
- *Dans la période couverte, évoque Vincent Tonnon, je n'ai pas de souvenir de dysfonctionnement grave. J'ai le souvenir de constats de limites par rapport aux règles de l'Église. Je donne l'exemple d'une radiation de pasteur : (…) à l'époque, il était prévu que c'était l'assemblée synodale qui devait prononcer la radiation, mais dans le même temps, la confidentialité des débats et des recherches faisait qu'on ne pouvait pas donner tous les*

[276] J'ai posé la question suivante André Vogel : **«** Et quels étaient les rapports avec les *Gereformeerde Kerken* ? » Voici sa réponse : *« Les* Gereformeerde *? Bon, je préfère ne pas en parler. »* **«** Pour quelle raison, si ce n'est pas indiscret ? », lui ai-je demandé. *« (…) Ils sont tellement congrégationalistes, dit-il, qu'ils ne sont pas capables d'accepter la décision des autres. »*

[277] Voir aussi note 332.

éléments à l'assemblée pour qu'elle puisse prendre une décision en toute connaissance de cause. Or c'était le droit de la défense, on ne pouvait pas, (…) bon, donc là on a constaté parfois, à l'usage, que les règles de l'Église étaient insuffisantes ou inadaptées à certains cas auxquels on n'avait pas pensé avant. Dans ces cas-là, effectivement, ç'a été chaque fois un moment difficile. (…) Donc (…) on a essayé de trouver une solution qui ménageait un peu la chèvre et le chou, qui répondait à l'urgence, mais en décidant de mettre en place un groupe de travail pour venir avec des propositions concrètes de transformation de la constitution ou de la procédure ou de la discipline pour que ça n'arrive plus.

- *Une des difficultés et un des regrets que j'ai par rapport à l'assemblée synodale, réprouve Daniel Vanescote, c'est que de plus en plus je la sens fonctionner comme un parlement, c'est-à-dire (…), on joue le jeu d'un parlement qui met en question son gouvernement, ses ministres etc., et puis c'est les démissions, ça doit fonctionner comme ça, s'il n'y a pas quelque chose qui a été fait quelque part, paf, le ministre doit démissionner etc. Et alors, au fond, quelquefois les districts sont comme les partis : il y a vote de partis mais il y a vote de districts, et des choses comme ça. Et ça je crois que c'est regrettable. Je pense que ça c'est un mauvais esprit qui s'établit dans l'assemblée synodale alors qu'il faut garder… pour moi c'est la question de la fraternité et du fait que chacun peut avoir son opinion différente de son voisin, différente de son district. Et c'est toujours la question : « Je suis ici, est-ce que je suis membre en mon nom ou je suis membre au nom du district ? Bien sûr c'est le district qui m'a désigné, mais est-ce que j'ai le droit de voter selon ma conscience ? » Donc ça c'est une difficulté que j'avais trouvée par rapport au fonctionnement actuel des assemblées synodales. (…) Je ne pourrai pas situer à partir de quand c'est surgi, mais j'ai eu l'impression que ça se renforçait. On ne voyait pas cela au début de l'EPUB (…).*
- *(…) en réalité, c'est comme la démocratie, remarque encore Vincent. On a vu depuis une trentaine d'années la particratie qui a pris le pas sur les votes par rapport à des personnes ; ce sont les partis qui choisissent les candidats (…). Dans l'Église on ne fonctionne pas tout à fait de la même manière, mais il est arrivé à certaines époques de la vie de l'Église que l'on ait un petit peu une façon de fonctionner qui fleuretait un peu avec cette façon de concevoir le fonctionnement des institutions.*

4.7. Conclusion partielle

La délibération interne, comme le démontre ce chapitre, permet à l'Église Protestante Unie de Belgique de répondre aux interpellations de son temps, ce depuis sa création. Cependant, les faiblesses constatées par des témoins de terrain, certes, loin de disqualifier le système presbytéro-synodal en la matière, dénotent un certain décalage et un décalage certain entre les solides normes écrites et le vécu touchant ce domaine précis. Elles dénotent aussi, et par voie de conséquence, l'éloignement de l'Église de son idéal. Ces témoignages, dont je n'ai, faute de place, livré qu'une partie dans ces pages, constituent des appels au secours que les protagonistes et, avec eux, une masse silencieuse, adressent aux acteurs qui sont prêts à réagir, prennent le courage de dire qu'ils ne sont pas d'accord, veulent marcher à la suite du Christ, Seigneur de l'Église.

Après ces considérations, il est temps d'engager une réflexion théologique.

Chapitre 5. Une théologie du synode pour quelle ecclésiologie ?

5.1. Introduction

Au terme de l'exploration ci-dessus, je m'en vais laisser place à une réflexion théologique sur le synode ou les synodes. Au singulier, le terme est pris dans son sens générique, c'est-à-dire en tant que pratique. Au pluriel, il désigne les assisses synodales comme assemblées cycliques distinctes. Le but de cette réflexion est de tenter de dégager une ecclésiologie qui se dessine du régime presbytéro-synodal en contexte belge, ce en regard de la tradition Réformée, de l'Écriture Sainte et de mes entretiens.

Pour ce faire, je commence par l'aspect du pouvoir et de l'autorité. Je relève, ensuite, quelques ambiguïtés de l'exercice du pouvoir et de l'autorité en régime presbytéro-synodal, avant d'étudier la théologie du synode en régime presbytéro-synodal. Ici, l'intérêt porte, succinctement, sur le fondement biblique du synode, le lien avec la théologie conciliaire de l'Église ancienne, les synodes dans le système presbytéro-synodal ainsi que le caractère provisoire et les limites de ceux-ci. Cela laisse place à la question qui constitue le titre du présent chapitre, une théologie du synode pour quelle ecclésiologie ? En réalité, cette question en ouvre une série d'autres qui lui sont sous-jacentes. Elles sont précédées d'une analyse des articles de foi et du texte fondateur de l'Église Protestante Unie de Belgique, analyse qui aboutit à quelque ambiguïté qui s'en dégage. La recherche de l'ecclésiologie de cette Église me dirige tout autant vers l'étude du synode en tant que parlement et vers la pratique du vote en son sein. Cela conduit à une autre interrogation, celle de la démocratie dans l'ecclésiologie presbytéro-synodale, en regard du fait que l'Église se reçoit elle-même du Christ. Par ailleurs, dans la pyramide presbytéro-synodale à trois instances, l'intérêt porte également sur la question de tension entre synode, district et Église locale et sur quelle ecclésiologie en découle. Le contexte belge en particulier pose une double interrogation. Tout d'abord, selon qu'on est à l'intérieur ou à l'extérieur, l'ecclésiologie presbytéro-synodale offre-t-elle une Église à deux visages ? Ensuite, quelle garantie ladite ecclésiologie presbytéro-synodale donne-t-elle du suivi des décisions synodales ?

5.2. Pouvoir et autorité

5.2.1. Exercice du pouvoir et de l'autorité depuis les temps anciens jusqu'à nous : statut de l'herméneutique de Calvin

Étant donné que c'est le regard de Calvin sur l'Église ancienne et sa lecture des sources anciennes qui ont forgé le rapport au pouvoir et à l'autorité dans l'Église Réformée, je m'arrête à lui dans cette analyse.

Avant d'en arriver à l'Église de son temps, avec projection dans l'avenir, celui-ci passe en revue le gouvernement de l'Église ancienne, celle d'avant la papauté. Sur le modèle qu'en donnent les Écritures Saintes, elle était divisée en trois ordres de pouvoir et d'autorité (celui des prêtres comprenant les pasteurs et les docteurs ; celui des anciens d'Église ; et celui des diacres)[278]. Le gouvernement, confié au conseil des prêtres, y était collégial[279]. Même si, dans chaque cité, ces derniers élisaient l'un des leurs à qui ils donnaient le titre d'évêque, celui-ci n'était supérieur à ses collègues ni en dignité ni en honneur. Il exerçait son pouvoir et son autorité comme un président au sein d'un conseil, c'est-à-dire en faisant des propositions, en demandant les opinions, en conduisant les autres « par de bons avertissements et des admonitions », en empêchant par son autorité toute sorte de trouble, et en mettant « en exécution ce qui aura été délibéré de tous en commun[280]. » Selon saint Jérôme, lu par Calvin, les Pères anciens témoignent que cette pratique a été introduite dans l'Église par « consentement humain, pour la nécessité ». Mais, « pour arracher la semence des dissensions » au sein de la chrétienté (1 Co 3,4), « la coutume de l'Église », non pas « par la disposition du Seigneur », a fait que la charge soit confiée à un seul. Toutefois, si les membres du collège sont désormais soumis à cet évêque qui préside, celui-ci, premier parmi les égaux, « doit gouverner l'Église en commun avec eux[281]. » Cette pratique ancienne remonte déjà à l'époque de l'Évangéliste Marc, à Alexandrie[282]. Et tous les membres du conseil sont appelés à rester centrés sur la Parole de Dieu (et les sacrements) dont ils sont les dispensateurs[283].

Quant aux conciles de l'Église ancienne, que ceux-ci soient généraux ou provinciaux, Calvin, tout en émettant beaucoup de réserves à l'égard de ceux d'entre eux qui sont truffés

---

[278] CALVIN, *IRC*, IV, IV, 1 (pratique de l'Église ancienne) ; *IRC*, IV, III, 8 (pratique donnée dans l'Écriture Sainte).

[279] CALVIN, *IRC*, IV, XI, 6 ; J. BOSC, *Note sur la théologie conciliaire* (voir note 35), p. 150.

[280] CALVIN, *IRC*, IV, IV, 2 ; CYPRIEN, *Lettres*, XIV, IV ; XIX; XXXIV, IV, 1.

[281] CALVIN, *IRC*, IV, IV, 2 ; JÉRÔME, *Commentaire sur l'épître à Tite*, ch. I.

[282] CALVIN, *IRC*, IV, IV, 2 ; JÉRÔME, *Épître CXLIV*, 1 (à Évangélus).

[283] CALVIN, *IRC*, IV, IV, 3.

d'erreurs ou tenus pour en contredire d'autres[284], reconnaît leur autorité et leur pouvoir[285] selon des critères bien définis. (1) D'après Mat. 18,20[286], il faut qu'un concile, aussi bien qu'un plus petit rassemblement ecclésial, se réunisse au nom de Jésus-Christ, condition de sa présence en son sein, « car, écrit-il, les méchants évêques peuvent aussi bien conspirer à l'encontre de Christ, que les bons se réunir en son nom »[287]. Un exemple éloquent est celui de l'assemblée de Jérusalem qui, sous la présidence du Grand prêtre, réunit sacrificateurs et pharisiens contre le Seigneur Jésus-Christ et condamna ce dernier ainsi que sa doctrine (Jn 11,47)[288]. (2) L'autorité des conciles et, partant, celle des articles de foi qui en ressortent, sont soumises à la Parole de Dieu, seule condition de leur validité. C'est Christ qui doit les présider, en gouvernant toutes les assemblées par son Esprit et par sa Parole[289].

Considérant cette question du pouvoir et de l'autorité, Calvin parle du pouvoir globalement en termes de « puissance », « puissance de l'Église »[290]. Pour lui, la « puissance de l'Église » est répartie, d'une part, « en chaque évêque » et, d'autre part, aux conciles et, de là, aux synodes, qu'il veut collégiaux. Il les veut collégiaux pour contrer tout à la fois l'inefficacité des décisions prises et promulguées individuellement et les abus d'autorité d'un seul homme[291]. Le but de la puissance de l'Église est l'édification, et non pas la destruction (2 Co 10,8 ; 13,10 ; 1 Co 4,1) ; sa limite est spirituelle. Ce champ spirituel de la puissance ecclésiastique s'étend sur trois domaines : la doctrine, la juridiction et la faculté d'ordonner lois et statuts. La doctrine elle-même est bipartite. Elle consiste à « faire des articles de foi » et en l'autorité d'exposer ce qui est contenu dans l'Écriture Sainte. C'est ici que Calvin en vient à l'autorité.

---

[284] CALVIN, *IRC*, IV, IX, 6c, 9, 10, 11 ; J. BOSC, *Note sur la théologie conciliaire* (voir note 35), p. 151.

[285] Calvin porte « honneur et révérence » pour les conciles de Nicée, de Constantinople, le premier d'Éphèse, Chalcédoine et d'autres qui leur ressemblent, que « les saints Pères » ont « tenus pour condamner les erreurs et opinons méchantes des hérétiques » selon « une pure et naturelle interprétation de l'Écriture », cf. CALVIN, *IRC*, IV, IX, 8, § « Les conciles anciens que nous recevons », et *idem*, IX, 11. Plus tard, cette déclaration de Calvin ici résumée a été reprise dans la Confession de foi de la Rochelle, art. 5, et l'ensemble des Églises réformées ont fait des références claires et allusives aux conciles anciens (Confession de foi de la Rochelle, art. 6 ; Confession de foi helvétique postérieure, art. 3 ; 9 ; 11, etc.). Cf. aussi J. BOSC, *Note sur la théologie conciliaire* (voir note 35), p. 152.

[286] « Partout où deux ou trois seront assemblés en mon nom, je serai au milieu d'eux ».

[287] CALVIN, *IRC*, IV, IX, 2 ; J. BOSC, *Note sur la théologie conciliaire* (voir note 35), p. 150 ; Kl. BLASER, *Le synode en régime protestant* (voir note 35), p. 77.

[288] CALVIN, *IRC*, IV, IX, 7 ; J. BOSC, *Note sur la théologie conciliaire* (voir note 35), p. 150-151.

[289] CALVIN, *IRC*, IV, IX, 1, 2, 8, 9, 11 ; AUGUSTIN, *Contre Maximin*, II, XIV, 3.

[290] Certes, il utilise le mot « pouvoir », par exemple quand il parle du pouvoir de bien par grâce (CALVIN, *IRC*, II, III, 13,14), du pouvoir des clés (CALVIN, *IRC*, III, IV, 5, 7, 14 ; IV, II, 10 ; VI, 3, 4 ; XI, 1 ; XV, 4 ; XIX, 16), de la séparation des pouvoirs (CALVIN, *IRC*, IV, XI, 3, 4, 15).

[291] CALVIN, *IRC*, IV, XII, 22. Pour Calvin, lorsqu'il s'élève une contestation au sujet d'un article de foi, il n'y a meilleur remède, écrit-il, « que d'assembler un concile de vrais évêques pour en faire la discussion. Car une telle décision, qui aura été faite en commun et d'un même accord par les pasteurs des Églises, après avoir demandé la grâce du Saint-Esprit, aura beaucoup plus de poids, que si chacun d'eux à part en prenait sa résolution pour la prêcher au peuple », CALVIN, *IRC*, IV, IX, 13 ; J. BOSC, *Note sur la théologie conciliaire* (voir note 35), p. 150.

L'autorité du ministère, de même que celle de toute doctrine, a pour seul fondement la Parole. Si l'Écriture attribue quelque dignité ou autorité aux prophètes et aux prêtres de l'Ancienne Alliance, aux apôtres (et disciples) et à leurs successeurs, elle ne le fait point à leurs personnes, mais au ministère et à l'office auxquels ils ont été appelés[292]. Il en ressort que l'autorité ecclésiastique, qu'elle soit exercée par les ministres seuls (pasteur, docteur, ancien, diacre[293]) ou en groupe (concile ou synode[294], consistoire[295]), l'est seulement dans la mesure où elle reste elle-même soumise à l'Écriture et garde « à Jésus son autorité entière », c'est-à-dire celle, reçue du Père, d'être seul Maître de l'Église[296].

Voilà pourquoi Calvin voit, dans l'exercice du pouvoir et de l'autorité, le gouvernement délégué : c'est Dieu qui, en définitive, gouverne son Église. Mais il se sert des hommes lesquels, par leur ministère, sont en réalité ses lieutenants (Lc 10,16), ses ambassadeurs (2 Co 5,20). En clair, Dieu ne leur transfère ni son honneur ni sa supériorité, mais les utilise comme un ouvrier se sert d'un instrument[297].

C'est ce gouvernement synodal et cette synodalité avant la lettre que prône Calvin en ses trois niveaux, à savoir, local (consistoires), régional (synodes/conciles régionaux) et national (synodes/conciles généraux ou universels). En continuité avec le passé, et averti par les écarts de certains conciles anciens, il veut, par le moyen des assemblées ecclésiastiques, que l'Église de son temps et du futur veille à rester à l'écoute attentive de l'Écriture Sainte et à remettre en question son enseignement à la lumière et sous l'autorité de celle-ci.

En somme, sur les questions liées à l'autorité et au pouvoir, comme sur bien d'autres matières, Calvin va aborder les problèmes « de manière plus systématique [que Luther] et moins liée peut-être aux fluctuations de l'histoire, ce qui facilite, à certains égards, le travail de ses interprètes », observe Jean Bosc[298]. De deux modèles existants d'organisation

---

[292] CALVIN, *IRC*, IV, VIII, 1-4 ; IV, I, 5. Quant à l'articulation entre clergé et laïcs, aussi bien pour Calvin que pour les autres Réformateurs en général, si le sacerdoce de tous les baptisés est universel, il l'est sur le plan sotériologique. En effet, en rapport avec le salut, tous sont sur un même pied d'égalité devant Dieu. Ils sont tous prêtres essentiellement pour offrir à Dieu, à cause du salut qu'ils ont tous bénéficié sans favoritisme, des sacrifices de louanges et des actions de grâces ainsi que leurs propres corps et tout ce qui leur appartient (Rm 12,1 ; Ap 1,5-6 ; 5,9-10 ; 1 P 2,5). Mais il n'en est pas ainsi du point de vue ecclésiologique : en vue de la gouvernance de l'Église, la différence de fonctions a pour résultante celle de pouvoir et d'autorité en son sein (1 Co 12,28 ; Ep 4,11-13 ; 1 Tm 2,7 ; 3,1ss ; 3,8ss ; Tt 1,5ss).

[293] CALVIN, *IRC*, IV, I, 5 ; IV, III, 4-9 ; IV, IV, 2.

[294] CALVIN, *IRC*, IV, XII, 22 ; voir aussi note 292.

[295] Dès le commencement, et selon Rom 12,8, chaque communauté locale a toujours eu son conseil ou consistoire qui la gouvernait et qui avait l'autorité de corriger les vices, cf. CALVIN, *IRC*, IV, III, 8, § « Autres fonctions et charges ecclésiastique ».

[296] CALVIN, *IRC*, IV, VIII, 2.

[297] CALVIN, *IRC*, IV, III, 1.

[298] J. BOSC, *Note sur la théologie conciliaire* (voir note 35), p. 149.

ecclésiastique à l'époque, celui de Genève l'emporte sur celui de Strasbourg et les premières règles en sont données en 1559, à Paris, au cours du premier synode national, qui a réuni les délégués des Églises réformées de France. Celui-ci vota une confession de foi, nouvelle, riche de 40 articles, rédigée sous l'inspiration d'un projet de Calvin et ratifiée en 1571 au synode de la Rochelle, d'où le nom de cette confession de foi. Ce même synode vota également une discipline. Celle-ci, « proche des ordonnances ecclésiastiques de Calvin qui régissent l'Église de Genève, précise l'organisation commune des Églises réformées. Cette organisation est fondamentalement non hiérarchique »[299].

Ainsi, dans tous les territoires réformés, les différentes confessions de foi[300] adoptent-elles le gouvernement de l'Église via les échelons presbytéral (consistoire) et synodal ou conciliaire (régional/provincial ou national). Elles le font strictement à la lumière et sous l'autorité de la Parole de Dieu en ses livres canoniques. S'appuyant sur l'interprétation calvinienne des Saintes Écritures, ces confessions de foi soulignent le fait que les gouvernants ecclésiastiques ne peuvent ni exercer leur ministère avec despotisme ni égarer le peuple de Dieu sous aucun prétexte ni quelque autre inspiration. Dans ce même ordre d'idées, elles insistent aussi sur l'égalité entre pasteurs et entre Églises locales. La tradition Réformée gardera donc cette ligne jusqu'à nous, tout en considérant, autant que Calvin, que l'autorité et le pouvoir des ministres ecclésiastiques leur sont donnés par délégation divine, comme à l'intendant de la parabole, qui se doit d'être trouvé fidèle et non pas infidèle (Matt 24,45-51).

Par ailleurs, la tradition Réformée, avec la concorde des Églises issues de la Réforme, affirme que l'exercice du pouvoir et de l'autorité, tant de Dieu que de l'Église, s'étend aussi

---

[299] *Le premier synode national protestant réuni a Paris en 1559*, en ligne : http://www.huguenots.fr/2010/09/le-premier-synode-national-protestant-reuni-a-paris-en-1559/ (consulté le 17 juillet 2015) ; *Organisation des Églises réformées de France,* en ligne : http://www.jean-calvin.org/fr/calvin-bio2/historique2/vie2/organisation-des-eglises-r-form-es-de-france.html&item=mod300_6_ (consulté le 17 juillet 2015) ; *L'organisation des Églises réformées*, en ligne : https://www.museeprotestant.org/notice/lorganisation-des-eglises-reformees/ (consulté le 22 août 2018) ; *Les ordonnances ecclésiastiques (1541),* en ligne : http://www.museeprotestant.org/notice/les-ordonnances-ecclesiastiques-1541/ (consulté le 17 juillet 2015) ; *Les ordonnances ecclésiastiques de l'Église de Genève,* en ligne : http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5478956v/f4.image (consulté le 17 juillet 2015) ; *Idem,* en ligne : http://www.e-rara.ch/gep_g/content/titleinfo/1751542 (consulté le 17 juillet 2015) ; *La Confession de Foi de 1559 dite de la Rochelle,* en ligne : http://www.aumonerieprotestante.fr/presse/textes/confessions/conf_larochelle.pdf (consulté le 17 juillet 2015).

[300] *Confession de foi de la Rochelle* (chap. I, art. 5 ; chap. VI, art. 29, 30) ; la *Discipline ecclésiastique des Églises réformées de France* (chap. I, art. 16 ; chap. VIII, art. 8) ; *The Scottish Confession of Faith* (chap. XIX; chap. XX), en ligne : http://www.swrb.com/newslett/actualNLs/ScotConf.htm (consulté le 22 août 2018) ; Charles Greig M'CRIE, *Full text of "The Confessions Of The Church Of Scotland: Their Evolution In History"*, Edinburgh, Macniven and Wallace, 1907, p. 220, 222-223 ; *Confessio Belgica* (art. 4, 5, 6, 7, 27, 30, 31, 32), sen ligne : http://www.cprf.co.uk/languages/belgic_french.htm#.VajAqvk2Vg8 (consulté le 27 décembre 2010), en ligne : http://cfcreforme.blogspot.be/2007/10/la-confession-de-foi-belge.html (consulté le 17 juillet 2015) ; Confession de foi de Westminster (chap. I, art. 1, 2, 3, 4, 6 ; chap. XXX ; XXXI), cf. en ligne : http://www.erq.qc.ca/francais/westminster_fr.html (consulté le 29 mai 2012) ; Confession helvétique postérieure (chap. I, chap. II, chap. XVIII), en ligne : http://mb-soft.com/believe/tfh/helvconf.htm (consulté le 22 juillet 2015) ; ou, en ligne : http://mb-soft.com/believe/txh/helvconf.htm (consulté le 22 juillet 2015).

en dehors de cette dernière. En effet, d'une part, elle déclare que Dieu est le Suprême Seigneur et Roi du monde entier ; qu'il est celui qui a institué les Royaumes, les Républiques et toutes sortes de Principautés, transmissibles par hérédité ou non, et qu'il veut en être reconnu l'auteur. Elle déclare qu'il a institué les gouvernants en tant que ses lieutenants, garants de sa révérence, de la manifestation de sa gloire et de son règne paisible sur la terre, et agissant pour le bénéfice de l'humanité[301]. D'autre part, cette même tradition reconnaît aux chrétiens le droit d'accepter la charge de gouvernants (politiques ou autres)[302]. La Confession de foi de Westminster (chap. I, art. 2) par exemple, insistant sur la centralité des « livres inspirés par Dieu », les définit non seulement comme « règle de la foi » mais aussi « de la vie » tout court, ce qui dépasse ainsi le seul cadre spirituel et transcendant.

Quant à lui le protestantisme belge dès ses origines, en passant par les mouvements de réveil du début du XIX^e^ siècle jusqu'à l'érection de l'EPUB, fait chemin et continuité avec ce passé. *Constitution et discipline*, en son précité article 1.2 de la Constitution, affirme sans détour cette continuité dans laquelle s'inscrit l'EPUB dès sa naissance. Ce recueil normatif inclut aussi des textes fondateurs marquant l'adhésion de l'EPUB à la Concorde de Leuenberg[303], à la Confession de foi de Belhar, à la Concertation d'Églises chrétiennes en Belgique. L'EPUB est aussi membre de l'Alliance Réformée Mondiale, et sa nouvelle configuration au sein du Conseil Administratif du Culte Protestant et Évangélique (CACPE) ne brise pas la continuité de son héritage, à en croire *Constitution et discipline*, édition 2004 avril 2010.

Il me revient, à ce stade, de confronter cette réalité historique et scripturaire à l'épreuve de l'expérience vécue, touchant l'objet de ce chapitre.

---

[301] Voir par exemple CALVIN, *IRC.*, IV, XX ; Confession de foi de la Rochelle, chap. VIII, art. 39 ; *Confessio Belgica*, art. 12, 13, 36 ; Confession helvétique postérieure, chap. XXX ; The Scottish Confession of Fait, chap. XXIV. Aussi Confession d'Augsbourg (Église luthérienne), art. XVI, en ligne : http://www.egliselutherienne.org/bibliotheque/CA/ACTOC.html (consulté le 24 juillet 2015).

[302] Voir par exemple la Confession de foi de Westminster, chap. XXIII, art. 1 et 2 ; Confession helvétique postérieure, chap. XXX, sous le § « Guerre » ; Confession d'Augsbourg, art. XVI ; Concorde de Leuenberg, (« Concorde entre Églises issues de la Réforme en Europe »), art. 11, 36 a). L'EPUB s'inscrit parfaitement dans cette ligne, cf. Belpro n° 493 du 6 septembre 2000, dans lequel, en vue des élections de cette année-là en Belgique, l'Église déclare qu'elle « soutient ses membres qui sont déjà engagés dans les divers partis démocratiques ».

[303] La Concorde de Leuenberg comprend « les Églises luthériennes et réformées, les Églises unies qui en sont issues, ainsi que les Églises des Vaudois et des Frères moraves qui leur sont apparentées et dont l'origine est antérieure à la Réforme » (art. 1). Elle se place « sur le terrain des symboles de l'Église ancienne », reprend à son compte « la conviction commune aux confessions de foi de la Réforme » (art. 12) et « maintient la validité des confessions de foi qui lient les Églises participantes » (art. 37 b)), tout en se distançant de certaines condamnations doctrinales contenues dans les confessions de la Réforme mais qui, aujourd'hui, « ne sont plus un obstacle à la communion ecclésiale » (art. 26, 27).

5.2.2. Pouvoir et autorité vus par quelques personnalités de l'EPUB

Dans son entretien avec moi, Marc Lombart insiste sur la nuance à établir entre « pouvoir » et « autorité ». Il les oppose dans une certaine mesure, en contexte ecclésial. Il voit dans le pouvoir une connotation négative contre laquelle il met en garde, celle de « domination ». Par contre, il entend l'autorité dans le sens noble du terme car, dit-il, « celui qui a l'autorité, c'est celui qui fait naître quelque chose ». Pasteur de l'Église et dans l'Église, explique-t-il, il conduit cette dernière avec beaucoup de conscience, sachant qu'il est chargé d'une mission d'initiative, de cohésion, d'inspiration, de redynamisation des structures ecclésiales. De la sorte, ces dernières ne seront pas là comme des structures pour elles-mêmes, mais des structures mises au service de l'édification et du témoignage du corps du Christ. Selon Marc Lombart, le pouvoir, pris en son sens positif, sera, dans ce cas, la capacité, l'aptitude, la maîtrise avec lesquelles l'autorité, grâce à sa position (à son pouvoir), dépasse son rôle d'un administratif qui veille au bon fonctionnement de l'Église. Dans cet ordre d'idées, ladite autorité conjugue ce rôle avec celui d'animateur, met en œuvre ses propres qualifications et celles des autres pour faire vivre l'Église en interne et la faire rayonner.

Cette idée transparaît des autres intervenants que j'ai interrogés, certes, avec des nuances liées à l'évolution historique de l'EPUB.

Marcel Demaude, Marc Lombart, Martin Beukenhorst notamment, témoignent qu'André Pieters, premier Président du Conseil synodal et homme de grandes qualités pastorales, exerçait cependant son autorité et son pouvoir de façon non pas dictatoriale mais assez autocratique. Il était influencé par son arrière-plan méthodiste épiscopal. Il fallait de temps en temps lui rappeler qu'on était en régime presbytéro-synodal.

Martin Beukenhorst, deuxième Président du Conseil synodal, relève le fait qu'au début, en 1839, lorsque le protestantisme belge a été reconnu officiellement, la quinzaine de communautés d'alors assez autonomes se réunissait en synode uniquement en vue des relations avec les pouvoirs publics. L'autorité et le pouvoir synodaux était tournés exclusivement vers l'extérieur, d'autant plus que chaque Président du synode, qui en était aussi le modérateur élu sur le mode de tournante annuelle, avait charge de paroisse et, après débat sur des affaires administratives communes, retournait dans son Église locale de même que chacun de ses collègues. C'est peu à peu, particulièrement dans l'après-guerre, autour des années 1957, dit-il, que le protestantisme belge « a formé un synode plus représentatif, qui fonctionnait comme synode », c'est-à-dire, explique Beukenhorst, que c'est là qu'on a alors « commencé à discuter des questions d'Église : la marche de l'Église, la cohésion dans

l'Église, etc. » Le pouvoir et l'autorité du synode élargissait ainsi son champ d'action vers l'intérieur.

Concernant son exercice du pouvoir et de l'autorité, Daniel Vanescote, troisième Président du Conseil synodal de l'EPUB, déclare qu'il était « parti avec une idée de service, d'un service à rendre aux Églises ». Le Président, dit-il, le rend envers l'extérieur et l'intérieur de l'Église en tant qu'il est « l'image représentative » de celle-ci. Vis-à-vis de l'extérieur, Vanescote s'est vite rendu compte que cet exercice était « une nécessité », même si, à sa prise de fonction, il n'était pas du tout porté vers les autorités politiques et administratives. Sur le plan intérieur, il s'est assuré —sauf en cas de maladie— d'être « présent dans toute une série de manifestations particulières qu'organisent les Églises locales et répondre [aussi bien] à leurs sollicitations, qu'à tant des interventions —interventions parlées— soit au cours de cultes soit au cours de cérémonies. » Dans ces fonctions bidirectionnelles, Vanescote plaide pour que l'Église soit à même d'engager un Secrétaire général (qui aurait pour tâche d'exécuter les décisions), de sorte à permettre au Président d'exercer son pouvoir et son autorité en se consacrant davantage « à des tâches à la fois de représentation et d'inspiration pour l'Église ». Par « tâches d'inspiration », il entend « des projets en faveur d'un renforcement des Églises locales. »

Guy Liagre, successeur de Daniel Vanescote, utilise indistinctement les termes « pouvoir », « autorité », « influence », « compétence », où les uns explicitent les autres ou parfois les remettent en question. J'y reviendrai dans ma partie consacrée aux ambiguïtés. Dans le paysage presbytéro-synodal, le Président du Conseil synodal joue, selon lui aussi, sur les tableaux interne et externe de l'Église, notamment au travers de sa fonction représentative.

Pour Eddy Van der Borght, le Président du Conseil synodal, considéré par l'État, en externe, comme Président du synode ou Président de l'Église, est appelé à exercer son pouvoir et son autorité non pas seulement dans un rôle administratif mais d'abord et surtout dans un rôle essentiellement pastoral, à la manière d'un Évêque, quoique cette idée d'Évêque soit actuellement encore contestée. Selon lui, le rôle pastoral du Président du Conseil synodal est fondé sur une base tridimensionnelle, à savoir, premièrement l'appel par le Seigneur (aspect spirituel), deuxièmement une bonne préparation (aspect de la formation) et en troisième lieu les qualités d'un bon communicateur soucieux d'une vie harmonieuse au sein de la structure presbytéro-synodale (aspect de la capacité), ce qui permet d'éviter ou de surmonter des tensions au sein des consistoires notamment. Dans ce rôle, poursuit-il, le Président du Conseil synodal se sentira responsables des congrégations locales et spécialement des ministres : il visitera les paroisses, stimulera les pasteurs, ira les voir, parlera

avec eux, les écoutera, priera avec eux, les soutiendra, partagera leurs fardeaux etc.[304], au lieu de se considérer comme « un genre de personnage administratif qui siège à Bruxelles, qui ne s'occupe que du Conseil synodal. » Van der Borght affirme avoir souvent interpellé dans ce sens deux successeurs de Vanescote en leur disant : « Vous devriez le faire, vous devriez le faire ! »[305]

Pour sa part, Hugh Robert Boudin, ancien Recteur de la Faculté Universitaire de Théologie Protestante de Bruxelles, reconnaît aussi les terrains interne et externe sur lesquels s'exercent le pouvoir et l'autorité de l'Église. À la fois « pour l'EPUB et pour la Belgique, dit-il, l'aspect protocolaire » indique que « le synode joue un rôle dans la vie de la société belge », notamment par « la présence du Président du synode à la prestation de serment du Souverain. (…) L'Église, ajoute-t-il, et le synode qui en est l'expression, vit dans le monde. Certes, la première tâche du synode est de s'occuper de l'Église qu'il représente, mais il n'existe pas uniquement pour l'Église. Il a aussi des prérogatives qu'il doit défendre » par rapport à l'extérieur. Il n'est pas inutile à ce propos, remarque-t-il, de constater une des caractéristiques de la situation belge selon laquelle « dans la liste du protocole du Ministère de l'Intérieur, le Président du synode de l'EPUB se trouve à la 72e place de même que le Président du Comité central du Culte anglican, que l'Exarchat de l'Église orthodoxe et le Président du Comité d'Action laïque. » Par rapport au rayonnement, Boudin relève aussi l'importance de l'ensemble des communiqués de presse de l'EPUB, dont certains traitent des questions nationales mais d'autres également des questions internationales, notamment concernant la bombe nucléaire[306], des questions éthiques, des questions féminines. Dans cette dialectique interne-externe, il qualifie de pédagogique le rôle que jouent le pouvoir et l'autorité du synode de l'EPUB et de son Président dans les rapports inter-protestants, c'est-à-dire au sein du Conseil Administratif du Culte Protestant et Évangélique (CACPE). En effet, dans ce cadre, dit-il, le jeune Synode Fédéral apprend à être synodal et à vivre la vie synodale, ce au contact de l'EPUB qui, à la création du CACPE, avait déjà 150 ans d'avance d'expérience synodale.

---

[304] Voir André LOUF, *La grâce peut davantage : l'accompagnement spirituel*, Lonrai, Desclée de Brouwer, 1992.

[305] Introduisant son article sur l'évolution des ministères dans l'EPUB, Van der Borght confie une déclaration révélatrice que fit le Président Daniel Vanescote en fin de mandat, au printemps 2004. Ce dernier, dit-il, constata qu'« … en dépit de toute l'attention que notre Église avait portée à l'évolution de ses structures au cours des 25 dernières années, l'énergie déployée n'avait pas empêché l'évaporation, à la base, des membres d'Église dans les communautés locales. » En conséquence, « il plaidait pour un changement de priorité, orienté vers les communautés locales. » Ces mots ont fait sensation, à telle enseigne que, dans son rapport final, le groupe de travail chargé de formuler des propositions pour le renouvellement de la présidence de l'Église « recommanda que le nouveau Président ait comme priorité absolue de resserrer des liens avec les communautés locales et leur(s) pasteur(s). » Eddy VAN DER BORGHT, *Le ministère en évolution dans l'EPUB* (voir note 85), p. 1.

[306] Voir par exemple *Assemblée synodale 1981. Document C.II.6. Église protestante unie de Belgique, commission église et politique, paix et justice. Église et armement nucléaire : document pour usage dans les paroisses de l'EPUB*, 38 p.

Suffisons-nous de ce consensus pour laisser place à quelques ambiguïtés !

5.3. Ambiguïtés de l'exercice du pouvoir et de l'autorité en régime presbytéro-synodal

5.3.1. Ambiguïté sur la reconnaissance du ministère pastoral des femmes

La question de la reconnaissance du ministère pastoral féminin fit l'objet d'un débat assez vif lors de la toute première assemblée synodale de l'EPUB, en 1979, ainsi que le relèvent des documents synodaux[307] de même que certains de mes interlocuteurs. Je mets, ci-dessous, deux points de vue opposés, l'un, d'un ressortissant de l'ERB, et l'autre, d'un ancien membre de l'EPB.

Le pasteur Marcel Demaude confie (voir note 333) :

- *(…) on a (…), dès la première assemblée synodale (de l'EPUB), (…) discuté du ministère pastoral féminin. Or dans notre Église Réformée, (…) nous étions en pleine recherche, avec Schümmer etc. Mais nous n'avions pas encore pris position. Mais de l'autre côté dans l'Église Protestante, ils avaient déjà pris position : « Ok, les femmes sont pasteures. » Ce qui était une nouveauté ! Ceux des* Gereformeerde Kerken[308]*, n'en parlons pas, ça c'était déjà des lois hollandaises qui … (…) J'ai supplié (…) l'assemblée synodale, j'ai dit : « Nous ici nous avons des gens qui ne sont pas prêts à accepter (…) parce que nous devons trouver des solutions qui soient cohérentes avec les Écritures, on n'est pas arrivé au point. Et si vous les faites, par un vote administratif, minorité contre majorité, et que c'est la majorité qui est « pour », je quitte, je donne immédiatement ma démission en tant que membre du Conseil synodal. » (…) J'ai eu beau à l'assemblée synodale protester, ils ont décidé : « On vote ! » Et le vote a été : « On accepte donc le pastorat féminin. » Bon j'ai dit, Ok, moi je suis démissionnaire. Ç'a été mon premier décrochage. Je ne pouvais plus prendre des responsabilités dans une situation pour laquelle je ne suis pas au clair. Et j'ai beau crier, crier, ils ont dit : « Ça ne change rien, on a voté. »*

Pour sa part, Hugh Robert Boudin déclare :

- *Certains défenseurs des idées qu'on peut appeler antiféministes espéraient, c'était leur doux espoir, qu'en créant l'EPUB, ils pourraient forcer la note et faire que l'EPUB ne reconnaisse pas le ministère féminin. Ça naturellement, ça n'a pas marché. Mais, avec une sagesse qui pourrait être définie comme une sagesse synodale, le synode a dit : « En tant qu'Église nationale et générale, nous reconnaissons le ministère féminin, ce qui n'enlève pas les prérogatives des communautés locales ; si elles veulent prendre un pasteur uniquement masculin, c'est leur droit. » Et ça, c'est, si vous voulez, le contre-coup du système presbytéro-synodal où les presbytres, c'est-à-dire les anciens dans les communautés locales, retiennent, peut-être erronément, m'enfin, retiennent certaines idées qu'ils veulent absolument appliquer sur le point de vue local.*

---

[307] *Synode 1979. Document n° 10. Le ministère pastoral de la femme* ; Belpro n° 289 du 19 novembre 1979, portant pour titre « Première assemblée synodale de l'Église Protestante Unie de Belgique », écrit là-dessus : *« Le synode devait se prononcer sur le ministère pastoral des femmes, (…). Malgré une minorité très remarquée et très convaincue, puisqu'elle demandait que les femmes cessent d'être consacrées dans la partie de l'Église (ex-EPB et GKB) qui reconnaît leur ministère depuis plusieurs années, la décision fut votée de "reconnaître le ministère pastoral aussi bien pour les femmes que pour les hommes", tout en laissant chaque communauté libre dans le choix de son pasteur ».*

[308] Voir note 307.

Si cette question fut tranchée de cette façon-là, elle a continué de faire débat en 2003 pour des questions de précision textuelle. Cependant, le fait que l'assemblée synodale (1979/2003) a reconnu le ministère pastoral des femmes au même titre que celui des hommes, mais qu'elle en a laissé les prérogatives aux Églises locales[309], constitue en soi une ambiguïté du pouvoir et de l'autorité des synodes en la matière et, partant, du pouvoir et de l'autorité des femmes pasteures au niveau des Églises locales.

5.3.2. Ambiguïté « capacités » *versus* « rôles linguistiques »

Daniel Vanescote me confiait :

- *En 1992, à ma GRANDE surprise, on est venu me trouver pour me dire : « Daniel, il faut que tu sois Président de l'EPUB ! » C'était le président du district du Hainaut oriental-Namur-Luxembourg, Marcel Demaude, et il m'a dit pourquoi etc. (…) Ça n'avait JAMAIS été dans mon idée d'abord parce que, enfin ! je ne me voyais pas à cette place-là et en plus parce que je n'étais pas franchement bilingue. Je m'en sortais en néerlandais pour traduire du néerlandais en français ; ça j'avais déjà fait dans le Conseil synodal, pour traduire ou résumer les interventions des uns et des autres. Mais moi je ne parlais pas néerlandais à l'époque. Donc pour moi c'était exclu. Et puis voilà que peut-être deux mois après, deux représentants du Hainaut (…) occidental, donc (le) Borinage, sont venus me voir pour me dire : « Daniel, il faut que tu sois Président de l'EPUB ! »* (Rires) *Bon, voilà ! Alors euh… à ce moment-là ça oblige à réfléchir, et on se dit : « Bon, s'il y a une demande ! » (…) Et alors finalement, avec hésitation, j'ai dit : « Oui ! » Mais ça n'est pas passé du côté flamand ; parce que du côté flamand, on a estimé que je n'étais pas bilingue. (…) Et bon, il y a eu des difficultés parce que j'ai eu en échange deux délégués de districts flamands qui sont venus me voir et qui m'ont demandé : « Mais comment vas-tu faire ? » Bon, je leur ai répondu, dans le meilleur flamand que je pouvais, mais c'était presque la première fois que je parlais flamand !* (Rires) *Donc ça ne devait pas être mirobolant. Euh, voilà ! Je leur ai dit : « Mais bon, voilà, j'ai cette demande, je crois que je peux le faire en tout cas ! » Je savais que ma vice-présidence avait en tout cas été appréciée par le Président de l'époque, Martin Beukenhorst, surtout hein. Mais il est vrai que juste avant ça encore j'ai demandé : « Mais, Willy Willems*[310]*, toi, tu ne devais pas devenir Président ? Parce que moi, je soutiendrais ta candidature. » Mais lui ne voulait pas. (…) À partir de ce moment-là, (…) les délégués flamands (…) ont pris comme contre-candidat (…) Bernard Blommaert. Ça c'était quelqu'un (de) parfait bilingue, (…) parce qu'il a fait toute son enfance en Hollande. (…) Seulement, il n'y a pas que la question « bilinguisme » qui joue à la présidence. Et donc les Flamands à ce moment-là, comme il était quand même sensiblement plus âgé que moi, ils ont dit : « Mais, voilà il pouvait y avoir une présidence de transition avec Bernard Blommaert, et après tu viendras comme Président, tu te prépareras etc., bon ! » Et comme les choses étaient lancées, moi je n'ai pas retiré ma candidature, et nous sommes allés, Bernard Blommaert et moi, au synode en candidats tous les deux, sachant que pratiquement tous les Flamands voteraient*

[309] Le texte originel de l'art. 4.1/4 de la discipline était libellé : « L'EPUB reconnaît le ministère pastoral aussi bien pour les femmes que pour les hommes. Toutefois, chaque Église locale est libre dans le choix de son pasteur », cf. *Assemblée synodale 1979* ; *Synode 1979. Document n° 10* (2 p.). Ultérieurement, il a été à nouveau porté aux discussions : le document D.E.3.3 (Assemblée synodale 2003), du district de Liège, a proposé de supprimer le mot « toutefois » de l'énoncé originel de cet article. Ces assises synodales adoptèrent cet amendement et ledit article de la discipline 4.1/4 fut ainsi consigné dans sa forme actuelle dans *Constitution et discipline* : « L'EPUB reconnaît le ministère pastoral aussi bien pour les femmes que pour les hommes. Chaque Église locale est libre dans le choix de son pasteur. » Cf. *Procès-verbal de la 25ème assemblée synodale, session du 22 novembre 2003, Seraing*, p. 16.

[310] Flamand, Willy Willems à la fois parlait sa langue et maîtrisait celle de Voltaire.

> *pour lui* (rires). *Mais pratiquement presque tous les francophones ont voté pour moi. Ç'a été une élection à une voix près, à UNE voix près hein, donc. Il y a sans doute quelques francophones qui ont voté pour Blommaert puis puisqu'il y a quand même plus de francophones que de Flamands dans le synode, là il n'y a pas l'équilibre linguistique, ça c'est comme ça ! (Dans) l'Église il y a deux tiers des districts qui sont francophones donc, voilà ! Et c'est comme ça mais alors il me restait un an à me préparer, et là c'est certain que j'ai fait tous les efforts nécessaires pour passer à la pratique du néerlandais et notamment (…) je me suis mis à lire et à écouter les infos en flamand etc. Je lisais déjà en flamand, (…) souvent. Mais j'ai arrêté mon ministère pastoral à Courcelles à (la) fin août (19)92, (…) et j'avais demandé pour les quatre mois qui restaient s'il n'y avait pas une paroisse flamande vacante qui voulait bien me prendre comme pasteur (…). Et ç'a été la paroisse qui n'existe plus maintenant, de Silo Laeken. Et donc j'ai officié comme pasteur. (…) Ça m'a aidé vraiment à entrer dans des conversations avec les paroissiens. J'ai rédigé toutes mes prédications en néerlandais et (…) chaque vendredi après-midi, j'allais chez un ancien instituteur (…) à qui je lisais mes prédications et qui me reprenais ici ou là. Et puis, (…) j'ai fait des études bibliques, j'ai fait des visites, des méditations (…).*

Fort de ce témoignage sélectionné parmi tant d'autres, il est clair que l'exercice du pouvoir et de l'autorité se heurte, dès l'origine de l'EPUB, à cette autre ambiguïté, celle de la question linguistique. S'il y a eu une évolution du côté néerlandophone en la matière, la divergence de conceptions entre le nord (néerlandophone) et le sud (francophone en ce compris germanophone) du paysage belge de l'EPUB n'a pas disparu, elle connaît plutôt une inversion de rôles. Elle se joue entre le souci francophone d'un équilibre linguistique à maintenir dans le choix des candidats à porter au rang dirigeant des instances ecclésiastiques, d'une part et, d'autre part, la préoccupation néerlandophone de la qualité des candidats. Van der Borght relève le fait des débats qui ont précédé la recherche d'un aspirant successeur de Vanescote. Pour les francophones, en particulier le district de Liège, dit-il, « il était dès lors le tour d'un Président néerlandophone, d'autant plus que Daniel Vanescote était francophone et qu'il avait présidé aux destinées de l'EPUB pendant dix ans ». Les néerlandophones ne pouvaient pas soutenir cette idée. Pour eux, explique-t-il, « il ne s'agit pas d'un néerlandophone ou d'un francophone, mais de "Qui est le meilleur candidat ?" ». En cette matière, la situation socio-politique et administrative belge déteint sur l'EPUB et explique, dans le chef de cette dernière, sa recherche et sa coutume de parité linguistique au sein du Conseil synodal, du Bureau du synode, des équipes des modérateurs d'assemblées synodales, de coordinations nationales, etc. Ces conceptions opposées et de bonne foi font débat car, en effet, il faut trancher si la direction de l'Église est oui ou non fondamentalement une question de rôles linguistiques ou plutôt, sur le plan théologique, d'appel et de charismes, dans l'unité de l'Esprit. Van der Borght conclut en disant : « On peut être un bon francophone ou un bon néerlandophone et être un mauvais Président du Conseil synodal, un mauvais membre du Conseil synodal, etc. »

5.3.3. Ambiguïté sémantique entre la vue en interne et la considération en externe du Président du Conseil synodal

Constitution art. 30 plante le décor en montrant le double visage du Président du Conseil synodal, selon qu'il s'agit de sa position en interne ou de celle en externe : (1) art. 30.1 porte : « Le Président du Conseil synodal de l'Église Protestante Unie de Belgique préside les séances de ce Conseil ; il en est l'agent exécutif. » (2) Selon l'ancien art. 30.4 de la constitution (éd. 1994), « Il porte le titre de "Président du Synode" dans ses relations avec les pouvoirs publics ». Cet alinéa, remodelé, est devenu art. 30.5 ainsi libellé : « Il porte le titre de "Président du Synode de l'EPUB" dans les relations avec le CACPE et les pouvoirs publics. (AS2003) »[311].

Malgré cette mise au point, il est plus courant, comme déjà relevé dans ce travail de recherche, d'entendre dire « Président de l'EPUB » ou « Président de l'Église » ou encore « Président du synode » que « Président du Conseil synodal », pour désigner la personne élue à la tête de la pyramide synodale. Il est par ailleurs fréquent que ces termes soient utilisés sans distinction sémantique l'un à la place de l'autre, autant par les membres de l'EPUB que par ses dirigeants eux-mêmes[312]. Tous les Présidents qui se sont succédé, que j'ai interviewés, aussi bien que tous mes autres interlocuteurs, n'ont pas fait exception à cet usage, sauf quand je relevais la question ou quand les interlocuteurs eux-mêmes faisaient remarquer la différence réelle entre « Président du synode » et « Président du Conseil synodal ». Mais cela ne les empêchait pas, chemin faisant, de revenir à l'usage courant évoqué ci-dessus. L'origine de cette ambiguïté est à chercher dans l'histoire.

Martin Beukenhorst la situe à deux niveaux. À l'échelle interne, il note que la désignation « Président du synode », aujourd'hui « impropre » parce qu'en effet celui-ci ne préside plus le synode, « remonte au début, donc en 1839, (…) parce qu'à ce moment-là le Président présidait les synodes ». Mais il faut retourner encore plus loin en arrière ! Dès les temps conciliaires jusqu'aux colloques et synodes tant provinciaux que nationaux des Églises

---

[311] Voir aussi p. 51.

[312] Par exemple, Belpro 353 du 3 avril 1989, n° 321 du 24 janvier 1985, n° 390 du 1er décembre 1992, n° 412 du 29 août 1994, n° 446 du 4 février 1997, n° 537 du 8 juillet 2005, de même que la liste complète des délégués à l'assemblée synodale constituante de l'EPUB (cf. Annexe 2, p. 388), etc., écrivent « Président du Synode » ; Daniel Vanescote signe lui-même Belpro 401 du 9 août 1993 en tant que « Président du Synode » et non pas « Président du Conseil synodal » ; Belpro n° 293 du 17 octobre 1980 porte les termes « Le pasteur A.J. Pieters, Président de l'E.P.U.B. » ; Belpro n° 324 du 20 novembre 1985 qualifie Martin Beukenhorst de « Président de l'Église Protestante Unie de Belgique » ; Belpro n° 403 du 12 octobre 1993 porte « D. Vanescote, Président de l'Église Protestante Unie de Belgique … », *idem* dans Belpro n° 413 du 8 septembre 1994 etc. ; *idem* concernant la Président Guy Liagre (Belpro n° 529 du 21 mars 2005, n° 531 des 4 et 20 avril 2005 etc.).

Réformées, le Président d'assemblée, premier parmi les égaux, en présidait les assises[313]. Sur le plan externe, et tous mes interviewés reviennent là-dessus, lorsque le protestantisme a été officiellement reconnu par les pouvoirs publics, le gouvernement voulait n'avoir qu'un interlocuteur. Le « Président du synode » était donc cet interlocuteur. De même que dans la configuration catholique l'archevêque est le chef de l'Église, le « Président du synode » protestant devenait donc, aux yeux de l'État, aussi le « Président de l'Église ». Quoique les changements internes au sein du protestantisme belge, autour des années 1957 comme susmentionné, aient instauré la fonction d'un modérateur pour présider les assemblées synodales, car le Président du sommet pyramidal élu présidait dès lors le Conseil synodal, l'appellation « Président de l'Église » est restée dans les usages en interne comme en externe pour désigner le « Président du Conseil synodal ».

Cette ambiguïté ne va pas sans poser problème sur le plan ecclésiologique à l'intérieur et à l'extérieur de l'EPUB. J'y reviendrai plus loin dans la section consacrée à l'ecclésiologie dans le système presbytérien synodal. À présent, tournons-nous à la théologie du synode !

5.4. Théologie du synode en régime presbytéro-synodal

5.4.1. Fondement biblique

Deux textes bibliques reviennent régulièrement pour caractériser le synode (ou le concile ancien). Il s'agit de Matthieu 18,20, déjà cité, et des Actes 15 décrivant l'assemblée de Jérusalem. Le premier, utilisé par tous les Réformateurs, leur a servi de jauge à chaque fois qu'ils se posaient des questions sur le concile. Il importe que le synode, de même que tout rassemblement à quelque niveau que ce soit de l'Église, se réunisse au nom du Seigneur Jésus-Christ, pour s'assurer de la présence de ce dernier en son sein[314]. Sans cela, le rassemblement est vil. Le second texte « sert de modèle à la description du fonctionnement du synode dès la Réforme jusqu'aujourd'hui »[315]. À l'assemblée de Jérusalem, force est de constater la manifestation de l'unité au cours d'une polémique concernant la liberté. Aussi cinq points caractérisent-ils cette communauté conciliaire ou synodale : « l'hospitalité, le repas eucharistique, l'écoute commune du Saint-Esprit, une décision unitaire (avec diversité nécessaire) et la joie comme signe de l'autorité conciliaire »[316]. Ce texte jouera aussi un rôle

[313] Voir p. ex. notes 279-283, 303 (pour la continuité) et 321 ainsi que les textes auxquels elles se rapportent.
[314] Voir note 289 ; cf. aussi J. BOSC, *Note sur la théologie conciliaire* (voir note 35), p. 150.
[315] Kl. BLASER, *Le synode en régime protestant* (voir note 35), p. 77.
[316] Kl. BLASER, *Ibidem*.

important au sein du mouvement œcuménique lors de sa discussion portant sur la conciliarité[317]. Somme toute, qu'il s'agisse de conciles ou de synodes, l'Écriture Sainte constitue à la fois le fondement sur lequel ils sont bâtis et l'autorité dernière à laquelle ils sont soumis[318].

5.4.2. Lien avec la théologie conciliaire de l'Église ancienne

Si les termes « synode » et « concile » sont quasiment équivalents au cours des premiers siècles[319], remarque Éric A. Junod, « le second véhicule un certain nombre de conceptions théologiques et d'attaches confessionnelles fortes ». Cependant le mot « synode », ajoute-t-il, peut, non pas seulement au IIe siècle, être succinctement « défini comme une réunion à laquelle prennent part des représentants "autorisés" de plusieurs communautés dans le but d'examiner ensemble un (ou plusieurs) problème(s) les concernant et, si besoin, de prendre une position, voire une décision commune. Les traits dominants ainsi définis sont sa dimension intercommunautaire et le caractère représentatif de ses membres »[320]. Dans la mesure où les Réformateurs, principalement Luther et Calvin, ont été amenés à organiser des Églises, les conciles, sous réserve des limites de certains d'entre eux, ont tenu une place importante, sinon d'inspiration, dans l'organisation ecclésiastique qu'ils ont préconisée.

5.4.3. Synodes dans le système presbytéro-synodal

J'ai succinctement traité des synodes depuis les temps anciens jusqu'à nous, particulièrement en ce qui concerne le pouvoir et l'autorité. Quant à leur nature, les synodes, en régime réformé, ne peuvent être conçus en dehors de la communion des pasteurs et des laïcs et de l'intégration totale de ces derniers dans les assises synodales, en ce compris les femmes. Considérés comme réunion des Églises locales, les synodes ne peuvent être le

---

[317] John DESCHNER, *L'unité visible et la communauté conciliaire*, dans *Briser les barrières* (Assemblée plénière du COE à Nairobi, 1975), IDOC France, 1976, p. 35-44.

[318] J. BOSC, *Note sur la théologie conciliaire* (voir note 35), p. 147-148, 150. Pour plus de détails, voir ci-dessus, sous mon chapitre 5, le point 5.2.1 « Exercice du pouvoir et de l'autorité depuis les temps anciens jusqu'à nous : statut de l'herméneutique de Calvin ».

[319] Gottfried Hammann va dans le même sens : « Au fur et à mesure de la structuration et de la hiérarchisation de l'Église, dit-il, le terme "synode" (ou "concile") désigne une réunion, un conseil, une assemblée générale. » Cependant, immédiatement après cette phrase, il suggère l'antériorité des synodes aux conciles qui, les seconds, rapidement, opérèrent parallèlement aux premiers. Il écrit : « C'est vers la fin du IIe siècle, du temps d'Irénée et de Tertullien, que se tiennent sous le nom de "synodes" les premières réunions regroupant des ministres et des laïcs. Mais assez rapidement, les débats y seront réservés au clergé supérieur sous la direction de l'évêque ; c'est alors que les réunions seront appelées parallèlement "conciles". » Cf. G. HAMMANN, *« Synode » et « synodalité »* (voir note 12), p. 134.

[320] Eric A. JUNOD, *Naissance de la pratique synodale et unité de l'Église au IIe siècle*, dans *Revue d'histoire et de philosophie religieuses* 68 (1988), p. 164-165. Cf. aussi J. BOSC, *Note sur la théologie conciliaire* (voir note 35), p. 146-149 (La pensée de Luther) et p. 149-151 (La pensée de Calvin).

privilège d'aucun groupe ni d'aucune instance ni non plus d'aucune classe. En d'autres termes, en tant qu'ils sont l'expression de la vie de l'Église telle qu'elle est vécue à la base, et soucieux de l'unité, ils s'emploient à exclure la prédominance de telle ou telle communauté locale ou de tel ou tel groupe au sein de la communion synodale. Si l'histoire de la Réforme a reconnu le rôle de l'empereur dans les conciles dits œcuméniques et souligné celui du magistrat chrétien pour convoquer disputes et synodes, le vrai président de l'Église ou du concile ou encore du synode, c'est le Christ, insiste Calvin en particulier. De la sorte, le président politique, garant de l'ordre et de la liberté du synode, et le président ecclésiastique, chargé de diriger les débats, sont en définitive deux vice-présidents aux pieds de Jésus-Christ, à qui « l'institution même du synode est due » et « qui en assure la présidence »[321].

Le synode a par ailleurs pour but d'édifier l'Église, d'en assurer l'intégrité et la paix, notamment en résolvant des questions qui transcendent les niveaux situés au bas de la pyramide. C'est par exemple le cas lorsqu'il faut protéger « la vérité et la pureté de la foi contre les hérétiques, les mœurs et l'ordre contre les schismatiques »[322].

Par l'édification, le synode privilégie une connaissance mutuelle grâce au mécanisme de rencontre et d'échange. Cela permet de considérer ensemble la tâche évangélique —la recherche de la mission : témoignage et service— par le moyen de laquelle les protagonistes se rapprochent les uns des autres, tout en s'ouvrant aux préoccupations et aux apports d'autres Églises Réformées, puis d'autres communautés chrétiennes tout court, jusqu'à l'écoute d'autres religions. Un tel processus n'a de force que lorsqu'il s'opère dans un cadre institué, ici le synode. Le caractère théologique de telle ou telle décision synodale sera déterminé par le jugement de l'ensemble du peuple. Ce jugement est effectué par le moyen du Saint-Esprit, sachant que ce dernier parle par les Écritures Saintes, par les théologiens, par les fidèles. « Ce sont eux qui sont appelés, avec l'aide du témoignage intérieur du Saint-Esprit, à examiner la concordance des décisions synodales avec l'Écriture. L'autorité de ces décisions dépend de cette concordance ; elle est ainsi liée à la légitimité même du synode »[323].

5.4.4. Caractère provisoire et limites des synodes

Si l'Église de Jésus-Christ ne sera jamais détruite par les forces du Hadès (Mt 16,18), si elle est théologiquement fondée sur son Bâtisseur et les Écritures Saintes (1 Co 3,11 ;

[321] Kl. BLASER, *Le synode en régime protestant* (voir note 35), p. 79 (78-81 pour plus de détails)

[322] J.-L. LEUBA, *Das ökumenische Konzil in der reformierten Theologie*, dans Hans Jochen MARGULL (éd.), *Die ökumenischen Konzile der Christenheit*, Stuttgart, 1961, p. 379, cf. Kl. BLASER, *Le synode en régime protestant* (voir note 35), p. 80.

[323] Kl. BLASER, *Ibidem*.

Ep 2,20), elle est loin d'être statique. La répétition des assises synodales (conciliaires) depuis les premiers siècles témoigne, ainsi, qu'elle est en marche, toujours aux prises avec les questions et réalités de son temps. Beaucoup de décisions de synodes (conciles), touchant par exemple au fondement de la foi, à l'ecclésiologie, sont restées inchangées tandis que d'autres, répondant aux appels d'une époque particulière, ne le sont pas ou le sont moins. Blaser évoque le combat des XVI^e^, XVII^e^ et XVIII^e^ siècles contre les erreurs aussi bien dans la doctrine que dans la pratique de l'Église et souligne que les circonstances qui avaient motivé les explications à ce sujet ont disparu aujourd'hui[324]. Pour sa part, la Concorde de Leuenberg (art. 26, 27) prend ses distances avec les condamnations doctrinales trouvées dans les confessions de la Réforme mais, comme susmentionné, qui ne constituent plus aujourd'hui un obstacle à la communion des Églises[325]. Ces considérations indiquent le caractère provisoire des synodes en certaines matières. Dans le contexte belge, le cas de *Constitution et discipline* de l'EPUB illustre bien cela. J'en réfère aux révisions d'articles normatifs opérées avant et, à multiples reprises, après la création de l'EPUB[326].

Outre ce caractère provisoire, il est aussi question des limites des synodes. Pierre-Thomas Camelot dit des conciles œcuméniques que même ceux « qui sont tenus en commun (…) n'ont pas la même valeur normative pour tous »[327]. Il en va des synodes dans le système presbytéro-synodal comme, du reste, en régime protestant. « Il est extrêmement difficile de "faire passer le message" (d'un synode !) », affirme Blaser, et « nul n'est tenu d'accepter ses décisions, si leur vérité ne lui convient pas ou ne le convainc pas. (…) La vérité exprimée par les décisions d'un synode s'avère donc fragile »[328].

Une des causes de cette fragilité est la condition culturelle et spirituelle actuelle. Une autre, note Blaser, est fondamentalement théologique selon Karl Barth. En effet, ce dernier fait remarquer, en 1948 lors de l'Assemblée du Conseil Œcuménique à Amsterdam, que, comme le régime épiscopal, le système presbytéro-synodal peut restreindre la liberté de la Parole de Dieu dans l'Église et, inversement, celle de l'Église dans la Parole de Dieu, au lieu de la favoriser.

Une troisième cause de la faiblesse des synodes est, telle qu'évoquée à mon chapitre 4 (point 4.6.5), celle que la plupart des intervenants m'ont confiée lors de mes entretiens. Ils font remarquer que les assemblées synodales génèrent trop de décisions, de sorte que la

[324] Kl. BLASER, *Le synode en régime protestant* (voir note 35), p. 81.
[325] Voir ma note 313.
[326] Voir point 2.2.1 « La *Constitution et discipline* et ses modifications ».
[327] Pierre-Thomas CAMELOT, *Un concile œcuménique*, dans *Lumière et vie* 45 (1959), p. 2.
[328] Kl. BLASER, *Le synode en régime protestant* (voir note 35), p. 81, 82.

majorité des participants les oublient aussitôt qu'ils sont sortis de ces assises. Trop de décisions tue les décisions ! « Communions plus, décidons moins », disent-ils, « car il vaut mieux une ou deux décisions qu'on appliquera, plutôt que cent qui tomberont aussitôt dans les oubliettes ! » La synodalité, ce vivre ensemble dans les synodes, est expérimentée plus dans la communion fraternelle que dans d'interminables discussions ou dans des décisions multiples qui se révèlent aussitôt stériles. Ces allégations corroborent une des préoccupations, déjà évoquée, du Conseil synodal en vue de l'assemblée synodale de 2003. Pour rappel, la coordination « Administration et Finances », mandatée par celui-ci, a fini par recueillir, dans le document C.4.3 et y traduire en articles, les abondantes décisions synodales non ponctuelles qui, depuis l'érection de l'EPUB, étaient, « de bonne foi », oubliées et restées lettre morte.

Il faut aussi relever le fait que l'autorité et le pouvoir des synodes ou des conciles ne confèrent pas un statut infaillible à la vérité qui en sort, car les synodes comme les conciles sont capables d'erreur. J'ai déjà fait remarquer cela dans la conception de Calvin. Luther n'en dit pas le contraire. Bosc, Leuba, Blaser notamment soulignent aussi les limites de ces assemblées ecclésiastiques dans ce sens[329]. C'est dans cet ordre d'idée que Léopold Schümmer rappelle au synode de l'EPUB ses limites et, partant, le pouvoir et l'autorité du peuple de Dieu à l'égard des décisions synodales[330].

Après cet examen, certes, non exhaustif, j'aimerais terminer ma réflexion sur des considérations ecclésiologiques.

5.5. Une théologie du synode pour quelle ecclésiologie ?

Émile Braekman (†), pasteur, historien et professeur, me déclarait : « Il y a une différence entre ce que l'on dit, ce que l'on écrit et ce que l'on fait ! » Yvon Bohez, ancien Fondé de pouvoir de l'EPUB, Tom Mahieu, ancien président du district Hainaut oriental, Marc Lombart, ancien président francophone de la commission des ministères, pour ne citer qu'eux, m'ont aussi fait des déclarations allant dans ce sens. Mêmement, Eddy Van der Borght me disait : « Vous avez les textes. Mais la question est de savoir comment vous les interprétez. »

---

[329] J. BOSC, *Note sur la théologie conciliaire* (voir note 35), p. 147 ; J.-L. LEUBA, *Das ökumenische Konzil*, p. 381 ; Kl. BLASER, *Le synode en régime protestant* (voir note 35), p. 81.

[330] Voir à ce propos, plus haut, mon point 2.2.2.1 « Une adaptation au risque des changements » et particulièrement l'analyse de Schümmer en p. 58-61.

5.5.1. Articles de foi et texte fondateur de l'EPUB : ambiguïté

J'ai fait, plus haut, une analyse critique de la déclaration de foi de l'Église Protestante Unie de Belgique. Le lecteur peut utilement s'y référer[331]. La formulation ambiguë de cette déclaration de foi émane de la tension affichée dès le départ entre la tendance libérale et la tendance évangélique. Marcel Demaude déclare :

> *« Le point, c'est que, hélas ! hélas ! (…) je me suis aperçu que l'Église qui se créait était une Église où les évangéliques allaient être minorisés et où l'Église allait se révéler être aux mains…, parce que les* Gereformeerde Kerkeken *étaient plus libéraux que tout quoi*[332] *! que du coup, on allait arriver à une situation qui, face aux problèmes ecclésiaux que nous allions rencontrer, allait être une situation chaotique et difficile. Et c'est pour ça que j'ai tellement souffert, parce que je crois personnellement que j'ai travaillé dans une illusion. Et cette illusion, elle s'est manifestée tout de suite. (Après) (...) un premier choc*[333]*, (la) (…) deuxième grosse désillusion, horrible, c'est l'article 1 de la Constitution : Confession de foi ! Ça c'est vraiment un chef-d'œuvre d'un jésuitisme dans le mauvais sens. Elle se déclare héritière de ceux qui ont confessé la foi… et on donne la liste… Mais on se déclare héritier de CEUX qui ont confessé ! Mais d'abord je n'avais pas fait attention, parce que j'avais lu ça, je dirais positivement. Mais dans la pratique, je me suis rendu compte que dans la discipline on mettait un article qui disait : Chacun a la liberté ou le devoir d'interpréter ; ce qui ne signifiait pas de donner l'explication logique. Mais cela signifiait que chacun a la liberté de penser, donc c'est la franc-maçonnerie qui prend le relai et qui, à partir de là invente toutes sortes de choses. Et là je me suis dit : « Le piège est là ! notre Église n'a pas de confession de foi ! »*

Cette déclaration de Demaude, de même que celles de Marc Lombart et de bien d'autres de mes interlocuteurs, d'une part, et *Constitution et discipline*, d'autre part, manifestent la cohabitation, au sein de l'Église Protestante Unie de Belgique, d'une pluralité théologique où prédomine la tendance libérale, comme dit plus longuement en mon point 2.2.2.2. Cette tension a prévalu contre une composition objective de ladite déclaration de foi. Ainsi ce texte fondateur, mal défini car basé, comme susdit, non pas sur les textes traditionnels de confessions de foi mais sur des positions multiples des personnes qui les ont confessées à travers des siècles, débouche-t-il sur des conséquences de taille pour l'Église.

Tout d'abord il donne lieu à des interprétations subjectives diverses et même contradictoires de la ligne de foi qu'il voulait tracer. Ensuite, il révèle la réalité de l'EPUB

---

[331] Voir point 2.2.2.2 « La déclaration de foi de l'EPUB : analyse critique ».

[332] Émile Braekman témoigne que les *Gereformeerde Kerken* (nom qui s'emploie depuis le XVI^e^ siècle jusque 1816, année où le roi Guillaume 1^er^ crée la *Hervormde Kerk* en changeant l'ancien nom sans raisons particulières) étaient plus strictement calvinistes que la *Hervormde*. Cette dernière étant plus libérale ou moins stricte, elle se divise par la suite, et sa dissidence reprend l'ancien nom, celui de *Gereformeerde Kerken*. Mais les travaux d'histoire du protestantisme que publie Braekman, il le dit lui-même d'ailleurs, ne couvrent pas l'époque de la création de l'EPUB, ce qui n'exclut pas que les tendances des *Gereformeerde Kerken* aient pu évoluer vers le libéralisme que relève Demaude ici et sous mon point 4.6.6 « Tactiques sournoises ».

[333] Demaude fait, ici, allusion à la toute première assemblée synodale qui a voté pour le ministère pastoral féminin (voir note 307) sans en avoir, selon lui et malgré ses appels allant dans ce sens, laissé assez de temps à certaines Églises locales d'y réfléchir et d'arriver au point. Il évoque cet événement comme « un premier choc » qu'il a subi aux lendemains de l'érection de l'EPUB (voir point 5.3.1 « Ambiguïté sur la reconnaissance du ministère pastoral des femmes »).

d'être une Église qui n'a pas « une » mais « des » ecclésiologies variées, parfois même opposées, conflictuelles. La situation ici décrite cause des tensions entre pasteurs ou Églises membres de cette même institution ecclésiastique. Une autre conséquence est le déséquilibre croissant que connaît l'Église au fil des années. En effet, malgré ses solides structures internes, ses bases oscillent de plus en plus sur sa déclaration de foi ambiguë. Cela, faut-il le rappeler, explique pourquoi le pasteur Daniel Vanescote dit qu'il a le sentiment que l'EPUB est telle un édifice qui est constamment entouré d'échafaudages. Ce terme d'échafaudages signifie, certes, que l'Église ne peut jamais prétendre être une construction finie. Mais il signifie aussi, peut-être même *a fortiori* dans ce contexte, que l'équilibre de plus en plus fragile de l'EPUB explique leur présence continuelle.

5.5.2. Synode, parlement, vote. Question de la démocratie dans l'ecclésiologie presbytéro-synodale

Chacun à son tour, Guy Liagre, Daniel Vanescote, Yvette Vanescote, Laurent Durieux, Émile Braekman, Marc Lombart, Bernard Blommaert, Hugh Robert Boudin, Yvon Brohez, Marcel Demaude, Eddy Van Der Borght, Martin Beukenhorst, Ghislain Nazé, André Vogel, Tom Mahieu, Jonathan Mbatso, Vincent Tonnon, Steven Helmich Fuite notamment, m'ont indistinctement déclaré que l'EPUB est organisée sur le modèle parlementaire belge. Ainsi le système politico-administratif du pays déteint-il sur le gouvernement ecclésiastique protestant. Blaser note que depuis le XIX^e^ siècle, l'histoire de la structure synodale dans le protestantisme, singulièrement en Suisse, affiche « une tendance au parlementarisme. Le synode deviendrait donc l'expression de la démocratie moderne dans l'Église »[334]. Le régime dit presbytéro-synodal, dont parle également Eugène Vassaux[335], ne va donc pas sans poser question, particulièrement sur la démocratie dans le fonctionnement des Églises.

Il convient, à cet effet, de souligner que dans ce système à deux composantes, premièrement le rôle du presbytérianisme sert à prôner l'unique seigneurie du Christ au sein de son Église et, partant, l'égalité de tous ses membres. Un seul ministère, celui du presbytre (pasteur ou laïc), élu démocratiquement par la communauté croyante, en est l'expression. Cela distingue ce système de celui de la monarchie papale et, par ailleurs, de l'épiscopat aristocratique anglican. Au milieu de ces deux derniers se situe le congrégationalisme. Celui-ci ne reconnaît aucun autre ministère que celui de la communauté autonome. Deuxièmement, la composante synodale vient ajouter au régime presbytéro-synodal l'aspect conciliaire du

[334] Kl. BLASER, *Le synode en régime protestant* (voir note 35), p. 72.
[335] E. VASSAUX, *Églises réformées d'Europe francophone* (voir note 44), p. ex. p. 43-54.

gouvernement de l'Église. Comme elle accorde une place au laïc dans cette dernière, elle la démocratise[336].

Pour autant, d'aucuns voient dans le système presbytéro-synodal une organisation démocratique. Cela rejoint deux questions que j'ai posées aux intervenants et que je soumets mêmement aux sources écrites : « Dans la mesure où l'Église se reçoit du Christ, cette dernière est-elle démocratique ? Qu'en est-il alors de l'aspect "vote" ? » « Le synode donne-t-il lieu de dire, comme dans les Actes 15, "Il a paru bon au Saint-Esprit et à nous de…" (v. 28) ? »

Au parlement, les députés, élus par le peuple, représentent celui-ci et défendent ses intérêts. Dans le cadre de l'ecclésiologie presbytérienne synodale, Jean Bosc écrit :

> *« Mais rien n'est moins exact : car si les ministres sont élus par le peuple, ce n'est pas pour qu'ils défendent les opinions et les désirs du peuple, mais parce que celui-ci reconnaît chez ces ministres un don du Saint-Esprit et une vocation correspondant à une fonction dans l'Église. Les ministres représentent certes le peuple et sont à son service, mais en tant que le peuple est soumis à la Parole de Dieu et à son service. Car le but de tout l'ordre de la communauté chrétienne est, comme nous l'avons vu, que le Seigneur Jésus-Christ soit chef de son Église et la gouverne par sa Parole et par son Esprit*[337]. »

Puisque, comme l'affirme Blaser, « le synode n'est pas le seigneur de l'Église », la fondation et les missions de celle-ci ne peuvent pas être réexaminés au gré des opinions variables au sein de la société[338]. L'Évangile est en fait l'inspirateur de la doctrine et de l'ordre ecclésiastique et, pareillement, la foi est la génératrice du comportement juste. La liberté individuelle et d'opinion, en démocratie, se trouve cadrée et restreinte, au sein de l'Église synodale, par le principe de la fraternité où la lutte pour le pouvoir se voit exclue. Toujours selon Blaser, les thèses 1 et 4 de la Déclaration de Barmen limitent tout autant la démocratisation de l'Église conçue comme idéologie que le régime synodal compris selon le modèle politique[339].

---

[336] Kl. BLASER, *Le synode en régime protestant* (voir note 35), p. 71, 72.

[337] J. BOSC, *Note sur la théologie conciliaire* (voir note 35), p. 153 ; Kl. BLASER, *Le synode en régime protestant* (voir note 35), p. 72.

[338] Kl. BLASER, *Ibidem*.

[339] Il est question de la seconde confession de foi de Barmen. Voici le texte intégral des thèses 1 et 4, à la suite de l'introduction ci-après : « Face aux erreurs des "Chrétiens allemands" et du gouvernement actuel de l'Église qui ravagent l'Église et mettent en pièces l'unité de l'Église évangélique allemande, nous confessons les vérités évangéliques suivantes : 1. "Je suis le chemin, la vérité et la vie, nul ne vient au Père que par moi." (Jn 14, 6). "En vérité, en vérité je vous le dis, celui qui n'entre pas par la porte dans la bergerie, mais qui y monte par ailleurs est un brigand. (...) Je suis la porte. Si quelqu'un entre par moi il sera sauvé." (Jn 10,1.9) Jésus-Christ selon le témoignage de l'Écriture Sainte est l'unique Parole de Dieu. C'est elle seule que nous devons écouter ; c'est à elle seule que nous devons confiance et obéissance, dans la vie et dans la mort. Nous rejetons la fausse doctrine selon laquelle, en plus et à côté de cette seule Parole de Dieu, l'Église pourrait et devrait reconnaître d'autres événements et pouvoirs, personnalités et vérités, comme Révélation de Dieu et source de sa prédication. 4. "Vous savez que les princes des nations les asservissent et que les grands les tiennent sous leur puissance. Il n'en sera pas ainsi parmi vous ; au contraire, celui qui voudra être grand parmi vous, qu'il soit votre esclave"

Un autre aspect du même ordre, c'est celui de la majorité démocratique. Venons-en au vote et à la question de l'écoute de l'Esprit Saint.

En contexte de l'EPUB, j'ai exposé la validité des votes en assemblée synodale, quant au quorum et à la majorité statutaire de 50 % plus un des membres votants. Cependant, en complément de ce que j'ai précédemment évoqué[340], nombre de mes interviewés relèvent quelque inertie dans le déroulement des échanges précédant le scrutin. Et cet état de choses déborde le seul cadre ecclésiologique. J'ai largement développé cette question plus haut, dans un autre registre. Ici, j'en souligne seulement les grandes lignes. Depuis quelques années, l'écoute de la direction du Saint-Esprit est rendue difficile, sinon impossible, par un certain nombre de facteurs : un climat de « particratie », la captation des débats, des « votes partisans » qui découlent de cette ambiance ; la monopolisation de la prise de parole par quelques ténors, influençant et orientant ainsi les décisions dans le sens qu'ils souhaitent, etc. Pour plus de détails sur ces facteurs et leurs conséquences, j'en réfère à mon point 2.2.2.1 « Une adaptation au risque des changements ». La vigilance s'impose donc en matière du scrutin et la démocratie dans l'ecclésiologie synodale reste et doit rester suspendue à la seigneurie de son chef, Christ. Or celui-ci gouverne son Église par son Esprit qui, comme susdit, souffle où il veut.

5.5.3. Synode, district et Église locale en tension dans l'ecclésiologie presbytéro-synodale ?

J'ai posé la question suivante à Yvon Brohez : « Au cours de cet entretien, nous avons abordé un certain nombre de questions. Peut-être y aurait-il des points que vous n'avez pas eu l'occasion d'évoquer et dont vous aimeriez parler ? » Sa réponse est révélatrice d'ambiguïté et de tension entre le district et l'assemblée synodale :

- *Oui, vous traitez des synodes et de la synodalité, soutient Yvon Brohez. Aborder le problème de la synodalité sans aborder en ce qui concerne l'EPUB celui des districts, c'est pas faisable. Puisque c'est quelque chose qu'on a rajouté, nous hein, le district. Donc le district a malgré tout amené beaucoup de compétences du Conseil synodal et du synode lui-même. (…) Moi je n'ai jamais tellement compris moi-même, comment le… — j'ai jamais fait partie d'un district hein ! — comment le district se voit par rapport au synode, comment le district se voit par rapport au Conseil synodal. Est-ce qu'il considère qu'ils marchent la main dans la main ou est-ce qu'il considère qu'enf', j'ai parfois l'impression qu'à un certain moment il y a une*

(Mt 20,25-26). S'il y a différentes fonctions dans l'Église, aucune d'entre elles ne doit dominer les autres, car toutes doivent concourir à l'exercice du ministère confié à la communauté tout entière. Nous rejetons la fausse doctrine selon laquelle l'Église pourrait, en dehors de ce ministère, se donner ou se laisser donner un Chef muni de pouvoirs dictatoriaux. » voir *Texte intégral de la déclaration de Barmen – 31 mai 1934*, en ligne : http://www.protestants.org/index.php?id=1552 (consulté le 14 octobre 2018). Pour plus de détails, cf. Kl. BLASER, *Idem*, p. 72-74.

[340] Voir mon point 4.6.7 « Autres dysfonctionnements du système délibératif de l'EPUB ».

rivalité entre les deux, un sentiment de librisme vis-à-vis de l'assemblée synodale, disant : « Mais on est chacun maître chez nous ! », j'sais pas !

- Qu'est-ce que vous voulez dire par « librisme » ?
- *De liberté ! Liberté dans le sens un peu péjoratif !*
- D'après vous cela serait-il causé par les uns et les autres ou par les uns ou les autres ?
- *Oui et non, il y a une certaine identité régionale qui est pas toujours la même que celle au niveau national. J'vais prendre par exemple le district du Hainaut oriental qui, bon, à une ou deux Églises près constituait tout ce qui a effet monolithique. C'est tous des anciens venant de l'Église de l'ERB où le peuple de l'Église a les mêmes aspirations qui n'sont pas les mêmes qu'à Bruxelles.* (Silence) *J'ai un peu l'impression d'une concurrence entre nous !* (Silence) *Dire on ne pense pas nécessaire de discuter de cela au niveau national ! Peut-être, peut-être !* (Silence) *Bon ! Je crois que c'est pas, c'est pas négatif ce que je vais dire, mais il faut quand même tenir compte de ce que vient faire cet élément perturbateur dans la synodalité* (silence) *… cet élément ajouté plutôt que perturbateur, le district : Est-ce considéré comme un synode régional strictement ? Voilà, c'est ça la question. J'sais pas !* (Silence) *(…) Est-ce que, oui, seulement le district (…) se sent comme l'émanation de l'assemblée synodale ? Ou est-ce qu'il considère que c'est enfin finalement six petits synodes qui se réunissent ?*
- Dans la mesure où il se considérerait comme l'émanation de l'assemblée synodale, la même question revient concernant l'articulation dans la structure presbytéro-synodale : s'il émane de l'assemblée synodale, c'est qu'il vient d'en haut ! S'il émane des Églises, c'est qu'il vient d'en bas. Quelle articulation entre les deux ?
- *C'est une symphonie ! Il y a quand même un mouvement de va-et-vient hein, il y a la voix qui vient de la base mais quand même la répercussion et la pérennisation de la demande qui finalement vient du haut. Alors, évidemment c'est perdu… s'il y a pas de retour, c'est qu'on a perdu son temps ! Ça ne deviendrait plus qu'un partage s'il y a pas de moyen d'exécution de la décision !... Et qui l'exécute en ce moment-là ? Puisque les districts étaient présents et leurs délégués ! C'est le seul district qui va exécuter les décisions qui est encore là, puisqu'il les a proposées à l'assemblée synodale. Est-ce que l'assemblée synodale est là demain encore pour les rappeler : « On a décidé ça, à vous de voir ! » ? J'sais pas ! … Moi je n'y ai jamais réfléchi !* (Sourire) *Il serait temps ! (…) Et de là… je dis ben comment est-ce que ça revient à l'Église locale ? (…) C'est pas un rapport, me semble-t-il, un rapport qui a été expédié venant du secrétariat ici, rapport de l'assemblée synodale qui est transmis en trois exemplaires, pff !…* (Silence) *Je ne vois pas quand ça revient à l'assemblée d'Église hein ! J'crois pas, enfin, j'vois pas ! Il y a une perte quelque part. Ça j'crois ! Lorsqu'on joue au jeu de bouche à oreille on est étonné de ce que le premier dit et ce que le dernier dit hein !* (Rires) *Tu as d'ailleurs le risque, à tous niveaux hein, que ce soit au niveau du district ou au niveau de l'Église locale, c'est quand même tentant quelque chose qui plaît pas, au consistoire d'aller dire : « Nous on fait comme ça… mais l'assemblée synodale a décidé autrement hein ! » Par souci d'honnêteté on glisse là-dessus rapidement ! Et c'est tout !... Voilà !*

Ce questionnement d'Yvon Brohez est aussi sur les lèvres et dans l'esprit de beaucoup de mes interviewés. Ceux-ci l'expriment tantôt comme un regret, tantôt comme un constat d'échec, tantôt comme un aveu d'impuissance devant une machine presbytéro-synodale lourde à manier, en ses trois instances de pouvoir.

5.5.4. L'ecclésiologie presbytéro-synodale en contexte belge offre-t-elle une Église à deux visages ? Quelle garantie donne-t-elle du suivi des décisions synodales ?

Le fait que le monde extérieur appelle « Président du synode » ou « Président de l'EPUB »

le candidat élu à la tête de la pyramide presbytéro-synodale laisse penser, en externe, que celui-ci a le pouvoir de prendre des décisions ou, à tout le moins, que c'est à lui que revient le dernier mot dans la direction de l'Église. Il n'en va pas ainsi de l'intérieur[341]. En effet, selon *Constitution et discipline*, ce personnage n'est que « Président du Conseil synodal » et, partant, son pouvoir se limite là *a fortiori*. Avec l'avantage d'associer l'ensemble du peuple de Dieu par sa participation de bas en haut (assemblée d'Église – consistoire ; assemblée de district – conseil de district ; assemblée synodale – Conseil synodal) et de haut en bas par le moyen des délégués et des rapports synodaux, la structure présente une certaine lourdeur sur le plan ecclésiologique, en amont et en aval.

Daniel Vanescote me confiait :

- *Quand on commence [en tant que Président], on a de grandes idées, et puis petit à petit on s'aperçoit que pour faire bouger les choses, c'est très, très long, parce que, en fait, nous n'avons qu'un moyen, c'est de convaincre. Et ça, c'est long, étant donné qu'on s'adresse à un Conseil synodal qui est représentatif, mais qui lui-même doit se retourner vers ses districts, les districts vers les Églises, et avant que tout ça ne bouge, ça prend beaucoup de temps. (…) Personnellement, je crois que c'est assez regrettable. Je crois que c'est regrettable d'un côté parce qu'il y a des choses qui devraient se faire beaucoup plus vite qu'elles ne se font. Mais d'un autre côté, si on passe outre, on va perdre, on va perdre plein de monde.*

Guy Liagre remet en question une autorité et un pouvoir sans compétences ou dont les compétences sont difficiles à définir[342].

- *Quand on entre en présidence, dit-il, on a l'impression, dans notre structure, qu'un Président d'Église —et il n'y a pas de différence avec les autres Églises de type presbytéro-synodal— pourrait changer, ou pourrait avoir de l'influence sur, beaucoup de choses. Mais en fait, c'est beaucoup moins direct qu'on ne le pense au début, quand on est à l'extérieur. En effet, dès qu'on est à l'intérieur, on remarque que c'est une structure d'Église très horizontale. Cela veut dire qu'en fait le Président préside comme le mot le dit ; qu'il est en fait le générateur des décisions, comme la sage-femme qui essaie de trouver les solutions ensemble, mais qui n'a aucun pouvoir personnel. Et donc une des choses qu'on remarque dans la structure de l'Église, c'est que le Président du Conseil synodal est responsable de beaucoup de choses mais n'a pas beaucoup de compétences dans le sens strict du mot. (…) Il n'a pas le moyen de changer les choses, parce que les structures sont tellement diversifiées, plurielles, que les décisions sont prises à beaucoup de niveaux qui ne sont pas directement liés à la personne du Président. Et donc quand par exemple au Conseil synodal il est clair qu'un Président peut prendre une décision, c'est le Conseil synodal qui les prend et pas le Président.*

Pour ce qui est du suivi et de la mise en application des décisions synodales par les Églises locales, le Conseil synodal (en ce compris le Président en son sein), qui est censé en assurer l'exécution, se heurte à la lenteur et à la difficulté de les mettre en œuvre. En effet, comme déjà relevé au chapitre 4, d'un côté, aucune communauté locale n'est obligée de les appliquer absolument et, d'un autre côté, il n'existe pas de pouvoir coercitif dans ce régime presbytéro-synodal (voir point 4.6.3 « Système délibératif sans pouvoir coercitif »). Certains de mes

[341] Voir aussi p. 164 (sous le point 5.3.3) et la note 311.

[342] Voir aussi quelques idées développées sous le point 4.6.3 et la note 273.

interviewés tels Guy Liagre, Marc Lombard, Eddy Van der Borght, Daniel Vanescote, Martin Beukenhorst, Tom Mahieu, Roland Durieux, le font remarquer, non sans quelque regret. Parallèlement à ce constat, un nombre croissant de protagonistes plaident pour une fonction épiscopale au sein de l'EPUB, que ce soit en rapport avec le ministère du Président du Conseil synodal ou de celui du président de district ou encore du pouvoir du Conseil synodal ou de celui du conseil de district. J'en référerais, à cet effet, à titre d'exemple, à Jonathan Mbatso, Roland Durieux, Yvon Brohez, Eddy Van Der Borght, Daniel Vanescote adoptant un peu l'opinion de ce dernier. Selon eux et d'autres encore, cette dimension épiscopale manque au système presbytéro-synodal de sorte que, dans ce régime, il n'y a en définitive personne à qui revient le dernier mot ! Je développerai cette question plus loin, au chapitre 6 (point 6.4 « Fonction épiscopale »).

5.5.5. L'ecclésiologie presbytéro-synodale belge face au monde

Comme relevé ailleurs dans ce travail, le synode en tant que tel revêt un aspect interne et un aspect externe. Je vais me limiter à considérer, comme pierre de touche, les communiqués de presse que l'EPUB a sortis depuis 1979 jusqu'à 2005. Je pourrais aussi traiter de la commission *Église et monde*, en son travail remarquable, via *Solidarité Protestante*, notamment en République Démocratique du Congo, au Rwanda, en République Sud-Africaine. Mais vu l'importance du sujet et l'abondance de la matière en ma possession, je ne pourrais pas effectuer cette démarcher sans risquer d'allonger outre mesure les pages de cette recherche. Je ne ferai donc qu'effleurer le sujet dans la limitation annoncée. Cela permettra, un tant soit peu, de mettre le doigt sur le pouls de l'Église, pour voir s'il bat au même rythme ou à un rythme différent du pouls du monde.

Dès le début, l'EPUB s'est doté d'un organe de presse, Belpro, par lequel elle exprime ses positions par rapport à l'une ou l'autre question brûlante, tant ecclésiastique que séculière. Ci-dessous, j'évoque certains numéros et faits marquants, que j'ai sélectionnés en guise d'échantillon, tout en en présentant, çà et là, quelques extraits, au cours des décennies concernées.

À l'occasion de la conférence « Église, État et société », organisée par la Faculté de Théologie de l'Université de Genève, Belpro n° 287 du 2 octobre 1979 publie sous le titre « État et Église sous la loupe » :

> *« (…) Une rencontre de la conférence des Facultés de Théologie protestante des pays de langues latines vient de se terminer à l'Institut œcuménique de Bossey (Genève). (…) Cette conférence était destinée aux enseignants et doctorants des Facultés de Théologie protestante des pays de langues latines d'Europe (Belgique, Espagne, France, Italie, Portugal, Suisse) ainsi qu'aux professeurs et*

doctorants d'Amérique latine et d'Afrique francophone actuellement en Europe. Cinq représentants belges y participèrent. La conférence traita des relations de l'Église avec l'État, situation de l'Église protestante par rapport à la population, au pouvoir et aux autres Églises, problèmes sociaux et responsabilité des théologiens. »

Belpro n° 288 du 24 octobre 1979 s'exprime sur les aumôneries d'aéroports, sous le titre « XIII[e] Conférence annuelle des Aumôniers d'Aéroports à Paris ». Le 19 novembre 1979, Belpro n° 289 fait entendre la voix protestante par son billet intitulé « Première assemblée synodale de l'Église Protestante unie de Belgique ». Il y exprime que le synode réunit pasteurs (minoritaires) et laïcs (majoritaires) de 98 paroisses regroupées en 6 districts. Il souligne l'ouverture de la nouvelle Église en indiquant que la cérémonie s'était déroulée en présence d'invités tant nationaux qu'internationaux venus d'Églises sœurs, en ce compris l'Église catholique belge représentée par « M. R. Cauwe, secrétaire de la conférence épiscopale, puis le doyen Houssiau de Louvain-la-Neuve ».

Dans ses publications qui suivent, à titre d'exemples[343], l'EPUB se veut attentive à la voix des jeunes, aux gémissements des souffrants ; elle se montre présente aux côtés des dénominations sœurs et organisations ecclésiastiques d'ici et d'ailleurs dans leurs joies et peines ; bref, elle se réjouit avec ceux qui se réjouissent et pleure avec ceux qui pleurent (Rm 12,15). Elle passe de la réception d'un groupe folklorique de jeunes de l'Église Protestante du Portugal (Belpro 335 du 12 août 1987) à l'écoute de la jeunesse de l'EPUB-même (Belpro 377 du 3 décembre 1991). Elle exprime l'inquiétude du synode protestant « quant au sort des réfugiés politiques » (Belpro 330 du 4 décembre 1986[344]), réprouve « l'excès de brutalité qui a entraîné la mort de Samira Adamu, demandeuse d'asile » (Belpro 471 du 24 septembre 1998), soutient la « Coopération intellectuelle belgo-rwandaise » (Belpro 332 du 26 janvier 1987). Elle milite pour la « Présence pastorale en cas de désastre » (Belpro 333 du 3 avril 1987 présentant le service de cure d'âme auprès des naufragés et de leurs parents après le drame du *Herald of Free Enterprise*), déplore la mort, en Israël, de Yitzhak Rabin (Belpro 428 du 10 novembre 1995). L'EPUB effectue l'arrêt de travail pour « quelques moments de méditation sur le calvaire des enfants abusés et martyrisés, (…) sur la

[343] Je les évoque essentiellement par thèmes et non pas nécessairement chronologiquement.

[344] Voir aussi Belpro n° 422 du 9 juin 1995 « "Accueillir l'étranger", thème du Rassemblement National des Protestants de Belgique ». Avant celui-ci, Belpro 415 du 13 septembre 1994 communique la remise, par une délégation protestante au Premier Ministre, d'un « Mémorandum sur la "pauvreté". Mais, trois mois plus tard, Belpro 418 du 6 décembre 1994 intitulé « L'Église Protestante réunie en synode : un petit pas à la rencontre des autres » s'étonne « de ce que des sujets importants comme le Rwanda, les médias protestants, un mémorandum sur la pauvreté… n'aient suscité que peu ou pas de réactions ». Le 12 novembre 1998, Belpro 473 annonce que l'Église protestante d'Antwerpen-Noord ouvre ses portes aux sans-papiers. Le 22 juin 1999, « l'EPUB appelle à la mobilisation des fidèles », des instances étatiques et humanitaires, en faveur de la paix, du retour des réfugiés à l'ancienne République fédérale de Yougoslavie et de sa reconstruction (Belpro 477). Le 6 octobre 1999, Belpro 483 exprime l'inquiétude de l'EPUB par rapport au « sort réservé aux étrangers ». Le 14 juin 2000, elle publie Belpro 490 qui « lance un appel aux responsables politiques en vue d'éliminer la pauvreté ».

douleur des parents dont les enfants ont été odieusement maltraités et assassinés » ; elle présente ses condoléances aux familles Russo et Lejeune au sujet du drame de « Julie et Mélissa » (Belpro 439 du 22 août 1996). Elle clarifie la question des relations, purement administratives, entre l'Église Protestante Unie de Belgique et le criminel « pasteur » Andras Pandy de l'Église hongroise, et précise qu'elle se distancie sans ambiguïté de ce dernier (Belpro n° 457 du 21 octobre 1997, n° 460 du 28 octobre 1997, n° 461 du 6 novembre 1997). Elle élucide la question des soupçons pédophiliques qui pesaient sur quelques pasteurs de l'EPUB et enseignants du cours de Religion protestante (Belpro n° 452 du 30 septembre 1997, n° 454 du 2 octobre 1997). Elle informe de l'affiliation de l'Église Évangélique d'Expression Allemande et de l'Église Protestante Unie de Belgique (Belpro 319 du 24 janvier 1985), de sa collaboration avec l'Église écossaise (Belpro 338 du 30 mars 1988), de sa participation aux assemblées du Conseil Œcuménique des Églises (par exemple, Belpro 370 du 28 janvier 1991 ; Belpro 440 du 24 septembre 1996 [accueil du Secrétaire Général du COE en visite à Bruxelles]), ou encore de l'accueil du Président de la Conférence des Églises Européennes (KEK) en Belgique (Belpro 529 du 21 mars 2005). Elle est présente lors de l'installation d'un Belge à la Cathédrale de Canterbury (Belpro 382 du 11 février 1992), participe à l'attribution « des étoiles genre "Michelin" (…) aux offices religieux en Grande-Bretagne » (Belpro 404 du 20 novembre 1993 publié depuis Canterbury), à la « Dédicace de la nouvelle Église suédoise » à Bruxelles (Belpro 405 du 6 février 1994) ou encore à la consécration de vingt-deux femmes au ministère pastoral à Canterbury (Belpro 409 du 9 mai 1994), etc.

Dès le début, l'EPUB s'associe à la lutte pour les droits humains. Ainsi s'insurge-t-elle contre « la montée du fascisme et l'antisémitisme et (…) ses diverses résurgences » en Belgique. Elle annonce, par la même occasion, la participation d'André J. Pieters, Président du Conseil synodal, à la manifestation du 20 octobre 1980 à Bruxelles contre ces fléaux que l'Église qualifie de « signal d'une maladie de société beaucoup plus grave », de « détonateur d'abus portant atteinte aux droits fondamentaux de l'homme » (Belpro n° 293 du 17 octobre 1980) [345].

« Préoccupé par les conflits, qui constituent une menace permanente pour la paix », Belpro 291 du 19 septembre 1980, intitulé « Inquiète, l'Église Protestante Unie de Belgique souhaite rencontrer le Premier Ministre », déclare que dans une lettre à M. Wilfried Martens, l'EPUB

[345] Voir également Belpro n° 397 du 11 mars 1993, dans lequel le 6e synode des Jeunes de l'EPUB, des 27 et 28 mars 1993, met aussi à l'agenda ce fait d'actualité : « Racisme, fascisme et nazisme, les gros maux du 20ème siècle ».

dénonce « l'escalade de la violence[346], (…) la course aux armements, notamment l'empilement de moyens désastreux et destructeurs et la violation des droits de l'homme » et veut « promouvoir une meilleure entente parmi les homme ». L'EPUB « confesse que Dieu a confié son monde à l'homme et qu'il lui demandera compte de sa politique. » Avec la même préoccupation, Belpro 300 du 14 décembre 1982 publie la « Déclaration de l'Église Protestante Unie de Belgique au sujet de l'armement nucléaire », et annonce qu'en exécution d'une décision de l'assemblée synodale de novembre 1982, le Conseil synodal en a interpellé les autorités responsables et les organisations internationales[347], et a adressé une lettre à toutes les Églises locales sur cette question. Ci-dessous, je donne les points 1 et 2 de sa déclaration qui en comporte 8 au total ! Celle-ci, en son point 3, interroge si, concernant la sécurité Est-Ouest, l'armement nucléaire est, « vraiment, une sécurité pour l'homme », alors qu'il est capable de détruire « non seulement des hommes et des peuples, mais encore la création toute entière » :

> *« 1. Par obéissance à Dieu, tel qu'il s'est révélé dans sa Parole et s'est fait connaître à nous en son Fils, l'assemblée synodale croit que la tâche de l'Église est de faire entendre, à tous les hommes, croyants et incroyants, et à toutes les autorités instituées dans la société, la parole libératrice de paix, de justice et d'amour apportée par Jésus-Christ. 2. L'assemblée synodale estime que l'Église ne peut se taire lorsque, dans la politique et la société, on porte atteinte à la paix, au droit et à la justice. Elle est appelée à poser des questions critiques, pour savoir si les fins poursuivies par les autorités, ainsi que les moyens utilisés, sont compatibles avec la justice et la miséricorde du Christ. Toute chose — y compris l'action politique — doit être confrontée à la réalité de la seigneurie de Dieu et répondre à une exigence de servir pour la paix et la justice. »*

Successivement vingt ans et vingt-et-un ans plus tard, l'EPUB se prononce contre la guerre en Irak, ce aux côtés du Conseil Œcuménique des Églises, de la Fédération Luthérienne Mondiale et de nombreuses Églises des États-Unis d'Amérique, et plaide pour « donner sa chance à la paix » (Belpro n° 504 du 2 octobre 2002, n° 508 du 3 février 2003). Dès trois ans auparavant, l'« appel à la paix » fit aussi l'objet, successivement, du Belpro n° 491 du 28 juillet 2000 adressé « aux responsables religieux pour stopper la violence en Indonésie » et du Belpro 498 du 18 avril 2002. Dans ce dernier numéro, l'EPUB réprouve la violence qui faisait rage au Moyen Orient et dont les retombées se manifestaient jusqu'en Europe occidentale, notamment par des « actes de vandalismes et de destruction » perpétrés à l'encontre des synagogues.

Une dizaine d'années plus tôt, l'EPUB exprime son soutien au pasteur Laszlo Tokes, de l'Église Réformée de Roumanie, dont l'intégrité physique était menacée, et adresse à ce sujet une lettre au Président Ceausescu (Belpro 360 du 8 novembre 1989). Elle déclare sa solidarité

[346] Voir aussi Belpro n° 499 du 29 avril 2002 (Rassemblement National sur le thème « Vaincre la violence »).

[347] Voir aussi, à ce même sujet des armements nucléaires, Belpro 302 du 10 mars 1983 « Les responsables de l'Église Protestante Unie de Belgique rencontrent le Premier Ministre ».

aux Églises du Zaïre (actuelle République Démocratique du Congo), « tout particulièrement suite aux événements sanglants du dimanche 16 février 1992 à Kinshasa » (Belpro 384 du 18 février). Deux mois plus tard, elle fait une réflexion sur le racisme (Belpro 386 du 13 avril). Deux ans après, Belpro 413 du 8 septembre 1994 annonce que « l'Église protestante encourage la paix en Ulster », par suite de la décision prise, en août de la même année, par l'IRA (Armée Républicaine Irlandaise) « de décréter un cessez-le-feu ».

En ce qui concerne « le rapport sur les sectes », l'EPUB exprime son soutien à la Commission d'enquête parlementaire, demande « la mise sur pied d'un Observatoire des sectes » et regrette le « raccourci journalistique » dont la presse fait montre en publiant dans la liste de sectes « différentes organisations qui, entre autres, appartiennent à la mouvance protestante évangélique et qui ne peuvent pas être qualifiées de sectes, sauf à fournir des éléments probants de leur nuisance » (Belpro n° 450 du 7 mai 1997).

Face aux actes terroristes commis à New York sur les Tours du *World Trade Center* et à Washington sur le Pentagone, l'EPUB, choquée par cette barbarie, exprime sa totale réprobation et adresse ses sincères condoléances aux familles des victimes, au peuple et aux dirigeants américains (Belpro n° 496 du 14 septembre 2001). Le 15 mars 2004, Belpro 516 déplore l'attentat terroriste perpétré la veille à Madrid. Le 8 juillet 2005, Belpro n° 537 annonce le « message du Président du synode de l'Église Protestante Unie de Belgique à propos des attentats à la bombe qui ont frappé Londres ».

Visant « la recherche scientifique qui repousse toujours plus loin les frontières de la vie », Belpro n° 502 du 13 septembre 2002 communique l'avis conjoint exprimé par des théologiens et non théologiens, lors du 40e anniversaire des Contacts belgo-allemands (ancien *Bruderrat*) à Torhout – Bruxelles quelques jours plus tôt, du 1er au 4 septembre. Pour eux, « l'homme vaut plus que la somme de ses gènes ! (…) *Une vie riche*[348] n'est pas nécessairement la même chose qu'une *vie qui fonctionne sans problèmes*[349] ».

Quant à l'engagement politique des membres de l'Église Protestante Unie de Belgique, dans la droite ligne de la tradition Réformée, elle le soutient sans ambages, autant qu'elle soutient le système politique belge, dans la démocratie, certes, « fragile » et à améliorer. Via le Service Protestant d'Éducation Permanente (SPEP), elle publie un dossier de 20 pages intitulé *Extrême droite ? Tolérance zéro !* (Belpro n° 493 du 6 septembre 2000)[350].

---

[348] C'est l'auteur qui souligne.

[349] C'est l'auteur qui souligne.

[350] Cf. note 302. Voir aussi Belpro 486 du 15 février 2000, dans lequel l'EPUB s'inquiète de « l'arrivée au pouvoir d'un parti d'extrême droite dans la coalition autrichienne ».

Dans le cadre de la célébration des 175 ans de la création du Consistoire Central Israélite, Belpro 305 du 8 mars 1983, portant le titre de « Message de l'Église Protestante Unie de Belgique au Consistoire Central Israélite », exprime et annonce à ce dernier le soutien de l'EPUB, fille spirituelle de Martin Luther, comme, du reste, tous ceux qui se réclament de la Réforme protestante. En même temps, elle se distancie des déclarations de ce dernier à l'encontre des Juifs de son temps. Quatorze ans plus tard, l'EPUB déclare « l'engagement des protestants belges dans la protection des Juifs, dès le début de la deuxième guerre mondiale » (Belpro n° 455 du 6 octobre 1997).

L'ecclésiologie de l'EPUB s'ouvre à des centres d'intérêt aussi multiples que variés. Elle n'hésite pas à refuser, à récuser, ceux avec lesquels elle n'est pas en phase.

Belpro 307 du 7 mai 1984 (« Étudiants belges disciples d'Henri Dunant ») annonce la participation d'une délégation d'étudiants de la Faculté Universitaire de Théologie Protestante de Bruxelles au Comité International de la Croix-Rouge à Genève, sous la conduite du recteur Hugh R. Boudin. Mais l'EPUB décline l'invitation à rencontrer le Pape lors de sa visite de mai 1985 en Belgique (Belpro 323 du 29 mars 1985) et s'oppose à la béatification du Père Damien, comme « à toute forme de canonisation parce que celle-ci, aux yeux des protestants, n'est pas conforme au témoignage biblique » (Belpro n° 421 du 30 mai 1995). Par contre, en 2005, Belpro n° 531 du 4 avril présente à la communauté catholique, en les appuyant par le texte de Romains chapitre 14 verset 8, les condoléances de l'EPUB concernant le décès du Pape Jean-Paul II ; et Belpro du 20 avril, portant le même n° 531, salue « le nouveau Pape (Benoît XVI) et l'unité des chrétiens », et, avec le texte de la lettre de saint Paul aux Romains chapitre 15 verset 13, présente à la communauté catholique les sincères vœux de l'EPUB « pour un pontificat fructueux ».

Le pasteur Martin Beukenhorst, Président du Conseil synodal, consacre au ministère pastoral Patricia Van den Eynde-Forceville, première femme pasteure belge attachée à la Régie des Voies aériennes et également première femme aumônière d'aéroport au monde (Belpro 326 du 17 mars 1986). Belpro 329 du 8 octobre 1986 annonce l'ouverture du premier musée de Vilvoorde en l'honneur et au cours du 450e anniversaire du martyr de William Tyndale, traducteur de la Bible en anglais. À cet effet, Martin Beukenhorst préside le culte solennel en sa mémoire, en l'Église locale protestante de Vilvoorde. Belpro 398 du 30 mars 1993 publie un message sur « Martin Luther King », Prix Nobel de la paix en 1964, assassiné à Memphis le 4 avril 1968, et annonce une célébration cultuelle en son honneur le dimanche 4 avril 1993. Belpro n° 433 du 12 janvier 1996 et n° 434 du 5 février de la même année annoncent successivement la commémoration du 500e anniversaire de la naissance de Menno

Simons et du 450e de la mort de Martin Luther. Préalablement à cela, l'Église Protestante Unie de Belgique se remet en question quant à son témoignage, 16 ans après sa création, et « s'interroge : Sommes-nous encore le sel de la terre ? » (Belpro 429 du 22 novembre 1995)[351].

À la célébration du deuxième centenaire de l'octroi du Décret de Tolérance du 12 novembre 1781, Belpro 298 du 16 novembre 1981, portant pour titre « Des fleurs pour Joseph II », communique que « le président du Conseil de la Faculté Universitaire de Théologie Protestante de Bruxelles, M. Pierre Mahillon, a déposé une gerbe devant la tombe de l'empereur Joseph II située dans la crypte des Capucins à Vienne ». Belpro 299 du 19 octobre 1982 s'étend sur les « Succès de la télévision belge en Suisse ». Après douze ans de cela, un « culte commémoratif de la libération » est organisé par l'EPUB à l'occasion du 50e anniversaire de la libération de la Belgique, ce en présence du Prince Andrew, *Duke of York*, avec la participation active des personnalités anglicane, orthodoxe, catholique romaine et du Vicomte Montgomery *of Alamein* (Belpro 412 du 29 août 1994).

Lors du siècle et demi d'existence du synode protestant, Belpro n° 368 [1990], intitulé « Le Roi Baudouin visite l'exposition *Les protestants en Belgique de 1839 à 1989* », écrit :

> *« L'exposition* De Léopold Ier à Jean Rey — Les protestants en Belgique de 1839 à 1989 — *a été honorée par la visite du Roi Baudouin. Accueilli par M. M. Wittek, conservateur-en-chef de la Bibliothèque royale et M. H.R. Boudin, recteur de la Faculté Universitaire de Théologie Protestante de Bruxelles, organisatrice de l'exposition ouverte dans la Chapelle de Nassau, le souverain s'est fait présenter le Conseil d'administration de la Faculté présidé par M. le professeur C. Peeters. Guidé par Mme B. Denuit, cheville ouvrière de l'exposition, et par le recteur, le roi a manifesté son intérêt pour les tableaux, livres et manuscrits rappelant l'engagement scientifique, social, artistique, militaire et religieux de quatre-vingt-cinq personnalités protestantes dans le pays pendant les 150 dernières années. »*

En 1993, Belpro 401 du 9 août publie le « Message de l'Église Protestante Unie de Belgique à l'occasion de la prestation de serment de Sa Majesté le Roi Albert II ».

Par suite des restructurations économiques à Clabecq, Vilvoorde…, l'EPUB, au nom de l'Évangile, exprime sa solidarité avec les personnes qui en sont victimes. Par la même occasion, elle fustige « les exigences économiques » qui « réduisent les femmes et les hommes à l'état de choses et d'outils » (Belpro 448 du 7 mars 1997). En 2003, à l'occasion de l'annonce par Ford-Europe de la perte d'emplois dans l'usine Ford de Genk, Belpro n° 511 du 3 octobre de la même année, porte le communiqué intitulé « Solidarité avec les Exclus du Travail ». En voici un extrait :

---

[351] À l'Avent 1992, par rapport au climat de racisme et de xénophobie qui prévalait, l'EPUB avait déjà lancé à toutes les Églises locales l'appel de Jacques 1,22 : « Ne vous contentez pas d'écouter le Parole, mettez-la aussi en pratique » (Belpro n° 392 du 8 décembre 1992).

« L'Église Protestante Unie de Belgique a été choquée par les déclarations inattendues du Directeur de Ford-Europe. Ce haut responsable envisage froidement de supprimer quelques 3.000 emplois à Genk (Limbourg) dans l'usine de la quatrième multinationale la plus riche au monde, sans parler des fournisseurs et sous-traitants directement ou indirectement touchés. Lorsque le droit des affaires entre en collision frontale avec les droits humains, l'EPUB pose la question des finalités des multinationales ; l'homme est-il fait pour assurer le profit démesuré de quelques-uns ou l'économie doit-elle rester au service de l'homme ? Nous nous interrogeons également sur l'impuissance du monde politique belge face aux puissances économiques internationales : ne va-t-on pas vivre un deuxième scénario Renault ? À combien de drames humains devrons-nous encore assister avant que nos gouvernants puissent décider de prendre des mesures fondamentales pour modifier le cours des événements ? Parce que rien de ce qui est humain n'est étranger à l'Évangile, parce que le Dieu de Jésus-Christ est un Dieu libérateur, un Dieu d'amour et de justice, l'EPUB tient à exprimer sa solidarité avec les personnes victimes de restructurations économiques dans notre pays et des conséquences de la mondialisation ailleurs dans le monde. »

Sur le plan scientifique et humain tout court, Belpro 535 du 25 mai 2005 intitulé « Un penseur engagé dans son siècle, un homme de tous les dialogues, un protestant nous a quittés », exprime la profonde douleur de l'EPUB au sujet du décès du philosophe et théologien Paul Ricœur, membre de l'Église Réformée de France, plus de trente fois docteur honoris causa. Belpro 543 du 28 octobre 2005 annonce un événement littéraire important, à savoir, la parution, aux Éditions Racines, du livre *Le protestantisme. Mémoire et perspectives*, édité par Michel Dandoy, porte-parole de l'EPUB. Il vise à mettre sous les projecteurs les « protestants, une minorité mal connue » qui, pourtant, compte plus d'un demi-milliard de membres à travers le monde.

Dans le cadre du vivre ensemble et d'autres sujets brûlants, l'Église Protestante Unie de Belgique répond présente.

Le 14 avril 2004, elle participe à une « rencontre des chefs religieux à Bruxelles » pour réfléchir sur « les difficultés de "coexistence pacifique" entre les religions en Europe » (Belpro 518 du 16 avril 2004). Contre la peine de mort, se prononce la Conférence Œcuménique des Aumôniers de Prison[352], à laquelle ont pris part deux délégués de l'EPUB, du 1er au 7 juin 2004 à Tallinn, Estonie (Belpro 521 du 11 juin 2004). L'EPUB œuvre « à la réussite d'une société multiculturelle pacifiée », d'après Belpro 526 du 29 novembre 2004. Belpro 528 du 27 janvier 2005 annonce un cycle de conférences portant sur la religion et la laïcité. Le 24 novembre 2005, Belpro 546 se réjouit du passage d'un seul aumônier protestant de prison, affecté à temps plein par le Ministère de la Justice, à six désormais, grâce aux négociations menées depuis 2001, qui ont exprimé l'intérêt de l'Église pour les personnes en milieu carcéral, d'une part, et celui des récipiendaires, d'autre part, dont plus de 9000 avaient été interrogés. Le 28 novembre 2005, Belpro 547 intitulé « Des questions de société à l'agenda de l'EPUB » annonce que l'assemblée synodale tenue deux jours auparavant venait

[352] De sa dénomination anglaise, *International Prison Chaplain Association* (IPCA).

de décider qu'une journée synodale spéciale serait « consacrée à l'étude des retombées sociales, économiques et écologiques de la mondialisation, en s'inspirant sur la "Déclaration d'Acra" mise au point par l'Alliance Réformée Mondiale ».

Cette exploration des communiqués de presse donne, pour sa part, un éclairage sur l'ecclésiologie presbytéro-synodale de l'Église Protestante de Belgique. Il convient, certes, de la creuser au regard d'autres aspects, notamment vus préalablement et à voir dans les conclusions finales.

5.6. Conclusion partielle

Dans ce chapitre, j'ai essayé d'établir le fondement biblique de la théologie du synode en régime presbytéro-synodal et de montrer son lien avec la théologie conciliaire de l'Église ancienne. Cela a permis d'apporter un éclairage de plus au fait que l'Église Protestante Unie de Belgique se place dans la ligne de la tradition réformée. L'écoute des témoins actuels, dans les matières relatives à ce chapitre, a eu pour but de voir si l'ecclésiologie prônée est celle vécue aujourd'hui au sein de l'EPUB. À travers le prisme de l'exercice du pouvoir et de l'autorité en son sein, considérant les ambiguïtés qui en ressortent çà et là, notamment sur les articles de foi et du texte fondateur de l'EPUB, aussi, au regard des tensions observées à l'un ou à l'autre niveau de la pyramide presbytéro-synodale, grâce aux témoignages des personnes interrogées, ma démarche maïeutique ici a soulevé plus de questions qu'elle n'a donné de réponses. Je ne prétendais pas y répondre. Les questionnements, parfois provocateurs, et, pour sa part, l'exploration des communiqués de presse de 1979 à 2005, ont servi à mener vers une réflexion théologique, à susciter un débat constructif sur l'ecclésiologie prônée de l'EPUB ou sur celle, réelle, qui se dessine de ces observations. C'est au chapitre 6 (« Oser réformer ») que je développerai quelques réflexions prospectives.

Chapitre 6. Oser réformer : pistes de réflexion

6.1. Introduction

« Il me semble que la raison d'être des Églises est de poser en permanence la question des fins, de la "perspective", dans une société de la prospective », prononçait Paul Ricœur pour ouvrir la première partie, *Être protestant aujourd'hui*, de sa longue conférence donnée en trois volets en janvier 1967, à Amiens[353]. Il me convient, pour ma part, d'évoquer, en outre, quelques personnalités de l'EPUB avant d'aller plus loin.

J'en ai référé, plus haut (p. 72), à Daniel Vanescote qui en appelait, en 1997 en vue du XXIe siècle, à la conscience et à l'engagement de tous, « … afin que "EPUB en marche" » ne soit pas qu'un slogan, mais se traduise par « des projets nouveaux ». Il s'appuyait, pour cela, sur la volonté traditionnelle de l'Église Réformée de toujours se réformer[354]. Il insista sur la qualité des réformes : le toilettage doit être mené en profondeur, et non pas épidermique comme il en est de certains produits, dans le commerce, dont on vante la nouveauté qui n'est autre que celle de l'emballage !

Lors de mes entretiens, respectivement Ghislain Nazé me déclarait :

> *« (Le système presbytéro-synodal) est un système de gouvernance ecclésiale qui n'est pas parfait. (…) il ne faut pas idéaliser ce système de gouvernance, mais il est possible de l'améliorer, tout en maintenant ses caractéristiques, avec les références bibliques. »*

Yvette Vanescote disait pour sa part :

> *« (…) je crois qu'il faut être conscient que c'est le moins mauvais système. C'est comme en politique, c'est le moins mauvais système pour gouverner (…). Et on sait qu'il y a beaucoup d'imperfections … »*

Marc Lombart va dans le même sens tout en établissant une comparaison avec la démocratie : « Donc je ne veux pas, confie-t-il, idéaliser notre système ; comme on dit la démocratie est sans doute le système le moins mauvais, mais nécessite de la vigilance. »

Quant à moi, plus particulièrement dans ce chapitre qui me mène vers le terme de mon labeur, je me trouve, entre les lecteurs et le produit de ma recherche, dans une « inconfortable situation de médiateur », que Ricœur décrit dans un tout autre registre, celui de la traduction[355]. En effet, traduire, je l'ai fait tout au long des précédentes pages. En constant va

---

[353] P. RICŒUR, *Plaidoyer pour l'utopie ecclésiale*, p. 14, 33. Le pasteur Floris a qualifié cette conférence de colloque, et Ricœur lui donne raison, p. 31.

[354] *Ecclesia Reformata Semper Reformanda*.

[355] P. RICŒUR, *Sur la traduction* (voir note 34), p. 8, 9.

et vient entre les axes de la corrélation triangulaire[356], j'ai laissé dire les expériences vécues par mes interlocuteurs, un véritable travail de souvenir, comme l'appelle Freud ; j'ai laissé dire les enseignements reçus, cette tradition réformée et, en son sein, les documents synodaux ; j'ai laissé dire les Écritures Saintes. En même temps, j'ai dit quelque chose moi-même, j'ai traduit, chemin faisant. Maintenant encore, je ne fais que traduire.

Évoquant les recherches de Gustave Guillaume dans le champ linguistique, Raphaël Celis écrit :

> *« Le langage humain est toujours, quel que soit le stade de son évolution, le dépôt d'un système prévisionnel non-apparent dont il s'agit de découvrir, afin de rendre raison de son ordre, l'opération de pensée créatrice*[357] *».*

Dans ma recherche, l'analyse de contenu me conduit, entre autres, à tâcher de « retrouver l'inconscient collectif derrière l'incohérence apparente » que décrit Laurence Bardin en science sociologique[358], ou « le conscient et l'inconscient » qu'évoque Paul Ricœur, lorsque l'interprète se dresse quelque part comme protagoniste du soupçon, perceur de masques[359]. Ainsi donc, puisque, « dans bien des cas » l'analyse est appelée à ne pas se limiter « au *contenu*[360] », mais à prendre « en compte le *"contenant"*[361] », je m'attache tout à la fois aux signifiés et aux signifiants[362], et, sur le plan théologique, opère en quelque sorte, concernant les documents écrits et dits, ce que Paul Ricœur appelle par ailleurs, au sujet du discours, un « procès de parole[363] ».

---

[356] Voir ma p. 20 et ma note 23.

[357] Raphaël CELIS, *Temps de la langue et temps du récit*, dans Dorian TIFFENEAU (éd.), *La narrativité. Paul Ricœur et le centre de phénoménologie*, Paris, Centre national de la recherche scientifique, 1980, p. 125. Voir aussi Gustave GUILLAUME, *Principes de linguistique théorique*, Recueil de textes inédits préparé en collaboration sous la direction de Roch Valin, Québec, Presses de l'Université Laval, 1973, p. 160, 198 ; G. GUILLAUME, *La représentation du temps dans la langue française*, dans G. GUILLAUME, *Langage et science du langage*, Paris, Nizet, 1973, p. 184-207 ; G. GUILLAUME, *Immanence et transcendance dans la catégorie du verbe*, dans G. GUILLAUME, *Langage et science du langage*, p. 46-58 ; Henri MALDINEY, *Aîtres de la langue et demeures de la pensée*, Lausanne, L'âge d'homme, 1975, p. 18-19, 47-48 ; Michel FOUCAULT, *Distance, aspect, origine*, dans Michel FOUCAULT, Roland BARTHES, Jacques DERRIDA et al., *Théorie d'ensemble*, Paris, Seuil, 1968, p. 11-24 ; Roland BARTHES, *Drame, poème, roman*, dans R. BARTHES, J. DERRIDA et al., *Théorie d'ensemble*, p. 25-40 ; R. BARTHES, *Introduction à l'analyse structurale du récit*, dans Roland BARTHES, Wolfgang Johannes KAYSER, Wayne C. BOOTH et al., *Poétique du récit* (Points. Sciences humaines, 78), Paris, Seuil, p. 7-52 ; Daniel MARGUERAT et Jean ZUMSTEIN (éd.), *La mémoire et le temps* (Le monde de la Bible. Labor et Fides, 23), Genève, Labor, 1991 ; Daniel MARGUERAT, Yvan BOURQUIN (avec la collaboration du fr. Marcel DURRER, illustrations de Florence CLERC), *La Bible se raconte : initiation à l'analyse narrative* (Pour lire, 0762-2252), Paris, Cerf, 1998.

[358] L. BARDIN, *L'analyse de contenu* (voir note 28), p. 35.

[359] P. RICŒUR, *Le conflit des interprétations* (voir note 34), p. 101 ; P. RICŒUR, *La critique et la conviction : entretien avec François Azouvi et Marc de Launay*, Paris, Calmann-Lévy, 1995 ; P. RICŒUR, *Philosophie de la volonté : le volontaire et l'involontaire*, Paris, Éditions Montaigne, 1949.

[360] C'est l'auteure qui souligne. Cf. L. BARDIN, *Ibidem*.

[361] C'est l'auteure qui souligne (*Ibidem*).

[362] L. BARDIN, *Idem*, p. 38-39.

[363] P. RICŒUR, *Les incidences théologiques des recherches actuelles concernant le langage* (voir note 34), p. 5.

Avant de faire total deuil de mes propos, car mon écrit est en passe de tomber à la merci de mes lecteurs, ce qui s'est déjà amorcé d'ailleurs tout au long de ce parcours, le moment est venu pour moi de plonger dans l'épreuve de mon inconfortable situation, en livrant quelques pistes de réflexion pour l'à-venir de l'Église Protestante Unie de Belgique. Épreuve, cette démarche l'est aussi car, selon les attentes exprimées de certains de mes interviewés, notamment Yvette Vanescote, je vais devoir « appeler un chat "un chat" »[364]. Pour ce faire, et de façon incisive, je m'intéresserai à cinq thèmes, à savoir : (1) Déclaration de foi et/ou confession de foi ? ; (2) District(s) et question de la représentation au synode, de l'efficacité, et autres ; (3) Fonction épiscopale ; (4) Mission initiale évangélique ; (5) *Sensus fidei* et place de la Parole et de l'Esprit Saint dans les synodes.

6.2. Déclaration de foi et/ou confession de foi ?

J'ai évoqué Jonathan Mbatso[365], Marcel Demaude[366] et Marc Lombart[367] à propos de l'absence de confession de foi dans l'EPUB et du caractère insuffisant, que ceux-ci ou d'autres interlocuteurs relèvent, d'une simple déclaration de foi. J'ai déjà cité le texte de cette dernière[368]. Autant j'ai montré, dans mon analyse, qu'elle n'est pas une confession de foi et qu'elle ne suffit pas pour marquer l'unité de l'Église, autant j'en ai démontré l'ambiguïté[369]. Devant Hugh R. Boudin, j'ai soulevé cette question relative à la confession de foi (éventuelle) de l'Église Protestante Unie de Belgique et à celles des composantes ecclésiastiques qui ont créé cette dernière, composantes au nombre desquelles l'Église Évangélique Protestante de Belgique avait préalablement fusionné avec la Conférence annuelle belge de l'Église Méthodiste Unie. Il a alors souligné qu'à proprement parler les Églises fondatrices n'étaient pas que trois mais quatre ou même cinq. Il déclare :

> *Mais cela n'enlève pas la difficulté : (l'EPUB) c'est une Église composite ; vous avez cité les Méthodistes il y a un instant, mais il y a aussi les Luthériens. La difficulté, c'est d'harmoniser ces confessions de foi.*

Le remarquable recueil quadrilingue (français, néerlandais, allemand, anglais) *Libri symbolici*[370] manifeste déjà cette difficulté, tout d'abord par son titre susdit et son sous-titre

---

[364] Cf. p. 121.

[365] Voir p. 147.

[366] Voir p. 146.

[367] Voir p. 62.

[368] Pour le texte intégral, voir p. 43, note 78, sous le point 1.5 « La fondation de l'Église Protestante Unie de Belgique (EPUB) », et les indications de la note 115.

[369] Voir points 2.2.2.2 « La déclaration de foi de l'EPUB : analyse critique » et 5.5.1 « Articles de foi et texte fondateur de l'EPUB : ambiguïté ».

[370] Voir note 76.

qui le traduit et le complète, *livres symboliques de l'Église Protestante Unie de Belgique*, puis par son contenu.

Premièrement, voyons la difficulté qui transparaît des titre et sous-titre ! *Le dictionnaire* en ligne[371] définit l'adjectif « symbolique » comme « qui se rapporte à un symbole, qui sert de symbole », « qui n'a de valeur que par son expression ». En sa définition 2, *Le nouveau petit Robert* 2003 donne la signification suivante de l'adjectif : (XX^e siècle) « qui, tout en étant réel, n'a pas d'efficacité ou de valeur en soi, mais en tant que signe[372] d'autre chose[373] ». Sur le plan religieux, *Le dictionnaire* en ligne, susdit, détermine « symbole » comme « formulaire qui contient les principaux articles de foi ». Comme je l'ai déjà démontré, l'EPUB n'ayant pas de « symbole » ou n'ayant qu'un symbole ambigu, autrement dit, ne disposant pas du tout d'une confession de foi, hormis une simple déclaration de foi qui prête elle-même à confusion[374], le titre *Libri symbolici* ou son sous-titre *livres symboliques (...)*, ainsi libellés, renvoient aux figures de foi emblématiques qu'énumère l'article 1 de la constitution, en son paragraphe 2[375]. Il s'agit, pour l'EPUB, des figures révélatrices, inspiratrices, significatives, parlantes ... (pour ne pas allonger la liste des synonymes de « symboliques »), qui n'ont de valeur ou d'efficacité qu'en tant que signes d'autre chose. Et cette « autre chose », c'est quoi ? L'EPUB ne la donne pas, en tout cas pas en tant que confession de foi, sinon seulement en tant qu'interprétations diverses d'une série de personnes qui ont adhéré aux différentes confessions de foi œcuméniques auxquelles elle fait allusion.

En deuxième lieu, ce renvoi explique le contenu de *Libri symbolici*, à savoir les textes des différentes confessions de foi qui sont « symboliques » pour cette Église. De ce fait, commençant par la Déclaration d'unité[376], qui est du propre cru de l'EPUB, l'ouvrage reprend ensuite la Déclaration de foi de cette dernière[377], qui l'est tout autant. Ici, *Libri symbolici* énumère, au paragraphe 2 (qui, faut-il le rappeler, est l'alinéa 2 de l'article 1 de la constitution)[378], les confessions de foi dont les différents adhérents à travers l'histoire —mais non pas directement ces textes eux-mêmes— constituent, avec leurs subjectivités, l'héritage et

---

[371] *Le dictionnaire*, en ligne : http://www.le-dictionnaire.com/definition.php?mot=symbolique (consulté le 4 mai 2018).

[372] « Chose perçue qui permet de conclure à l'existence ou à la vérité (d'une autre chose, à laquelle elle est liée) », *Le nouveau petit Robert*, 2003, p. 2426.

[373] *Le nouveau petit Robert*, 2003, p. 2539.

[374] Voir ci-dessus début du point 6.2 et note 369.

[375] Voir note 368.

[376] Pour le texte de cette Déclaration d'unité, voir ma p. 43 ou SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU PROTESTANTISME BELGE, *Libri symbolici* (voir note 76), p. 6 ou encore *Constitution et discipline*, p. III.8.

[377] SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU PROTESTANTISME BELGE, *Idem*, p. 8 ; *Constitution et discipline*, constitution art. 1 § 1 et 2.

[378] Voir texte à la p. 130.

le socle de foi pour l'EPUB. Ensuite, le recueil susnommé reprend, l'une après l'autre, les formulations de ces différentes confessions de foi. Il s'agit : du Symbole des Apôtres (p. 12), du Symbole de Nicée-Constantinople (p. 14), du Symbole d'Athanase (p. 16-22), de la Confession d'Augsbourg (p. 25-128), de la Confession de foi belge (*Confessio Belgica*) (p. 131-176), du Catéchisme de Heidelberg (p. 179-256) et des Vingt-cinq Articles de religion (p. 259-276). Si l'EPUB avait une confession de foi propre, elle figurerait dans les pages de ce livre, mais elle n'y est pas, et c'est un truisme de le dire, parce qu'elle n'existe pas. Ce livre, dont l'objet a été de faire état des matières existantes dans ce domaine concernant l'EPUB, ne résout pas le problème de cette absence qui, comme je viens de le signaler, n'est pas son but. La difficulté reste donc entière, ainsi que le souligne Boudin ci-dessus.

En rapport avec la définition du synode et de la synodalité[379], la *Belgica* susmentionnée[380], la *Gallicana*[381] et la *Scoticana*[382] offrent, comme le soutient Boudin, trois pôles fondamentaux de la théologie et de l'ecclésiologie réformées : comment cette ecclésiologie s'est placée comme étant contre l'épiscopat, contre le congrégationalisme ; comment le synode réformé s'est fait valoir. Mais elles sont toutes trois des confessions de foi. L'ecclésiologie, réformée ou luthérienne, comme, en somme, toute ecclésiologie, ne va pas sans confession de foi ; cette dernière, notamment, définit la première. L'Église accueille, comme membres confessants, les personnes qui épousent sa confession de foi et, inversement, ne la rejoignent que celles qui s'approprient celle-ci. Par exemple, Karl Heussi et Eric Peter écrivent que pour le luthéranisme allemand, depuis la formule de Concorde (qui est elle-même une des confessions de foi des Églises luthériennes), « l'adhésion à la lettre des confessions de foi était exigée[383] ». Jean Calvin a sa confession de foi, un projet qu'il avait envoyé aux Églises Réformées de France en 1559, lequel, remanié par celles-ci, est devenu la Confession de Foi dite de La Rochelle[384]. Un autre exemple : la grande controverse arminienne (1604-1619) qui a paru au

---

[379] Voir p. 14-17 (point 0.3 « Question de vocabulaire »).

[380] *La confession de la foi belge (Confessio Belgica)*, dans *Covenant. Protestant Reformed Church*, en ligne : http://www.cprf.co.uk/languages/belgic_french.htm (consulté le 27 décembre 2010).

[381] *Les ordonnances ecclésiastiques de l'Église de Genève,* en ligne : http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5478956v/f4.image (consulté le 17 juillet 2015) ; *Idem,* en ligne : http://www.e-rara.ch/gep_g/content/titleinfo/1751542 (consulté le 17 juillet 2015) ; *La Confession de Foi de 1559 dite de la Rochelle,* en ligne : http://www.aumonerieprotestante.fr/presse/textes/confessions/conf_larochelle.pdf (consulté le 17 juillet 2015)

[382] Barbara E. CRAWFORD, Donald Elmslie Robertson WATT , Helmuth KLUGER, *Ecclesia Scoticana* (Series episcoporum Ecclesiae catholicae occidentalis : ab initio usque ad annum MCXCVIII. Britannia, Scotia et Hibernia, Scandinavia, 1), Stuttgart, Hiersemann, 1991.

[383] K. HEUSSI, E. PETER , *Précis d'histoire de l'Église* (voir note 53), p. 175, § 94 ; *La formule de la Concorde*, en ligne : http://presencelutherienne.org/blog/wp-content/uploads/2012/06/CDEC-Formule-de-Concorde.pdf (consulté le 5 mai 2018).

[384] *Confession de foi de Calvin*, en ligne : https://www.museeprotestant.org/wp-content/uploads/2014/01/Mus%C3%A9e-virtuel-du-protestantisme-Confession-de-foi-de-Calvin.pdf (consulté le

sein du protestantisme réformée aux Pays-Bas et en Suisse sur la question de la prédestination, entre les calvinistes intégristes et les calvinistes modérés[385], était basée sur des éléments de confessions de foi des uns et des autres. Sans entrer dans ce débat ni me prononcer pour ou contre les uns ou les autres, car ce n'est ni le lieu ni l'objet, je retiens ici simplement le fait que la confession de foi est un élément fondamental qui détermine, oui ou non, l'adhésion de quelqu'un à un groupe ecclésiastique ou son accueil par celui-ci comme susdit ; elle permet, oui ou non, de s'engager sur le même chemin, d'être au « seuil de la (même) maison », « de franchir le même seuil, de demeurer ensemble, donc de se réunir », de faire « assemblée », de faire synode[386]. Sans confession de foi, une Église entretient un flou, où tout est tout et rien n'est rien.

Citant Santayana (*Reason in Religion* [1905-1906]) à propos de la religion, Clifford Geertz écrit, dans le champ de l'anthropologie religieuse : « Essayer de parler sans parler aucune langue particulière est une tentative aussi désespérée que d'avoir une religion qui ne serait aucune religion particulière…[387] » Appliquée à la situation qui nous concerne ici, cette vérité est éloquente au sujet de l'EPUB. Essayer d'ériger une Église sans confession de foi, donc une Église qui n'a pas son « langage » particulier, pour employer un vocable cher à Ricœur, est, dès le départ, une tentative aussi désespérée que de construire un édifice dont la particularité est d'être bâti sur le sable[388] !

L'ouverture de l'EPUB, qui n'est pas à remettre en question, même si tout est perfectible, n'a rien à voir avec ce sujet. Elle est à mettre au nombre des matériaux qui servent à élever les murs de cette « maison EPUB ». Mais, aussi vrai que, généralement, l'eau se pollue à mesure qu'elle s'éloigne de sa source, comme disait quelqu'un, les problèmes créés par l'instabilité de la base, l'absence de confession de foi, se font jour, se développent, s'aggravent… à mesure que l'Église s'éloigne de sa genèse. De même que les écailles tombent des yeux au fur et à mesure que, dans le temps, un couple s'éloigne de sa lune de miel, la nouvelle Église se voit rattraper par sa réalité au fil des années. Et cela l'oblige à la vérité. Et quelle est-elle, cette vérité ? Je ne la possède pas, je l'avoue ; mais je peux essayer d'en lever au moins un coin du voile.

---

10 mai 2018) ; *La Confession de Foi de 1559 dite de la Rochelle,* en ligne : http://www.aumonerieprotestante.fr/presse/textes/confessions/conf_larochelle.pdf (consulté le 17 juillet 2015).

[385] K. HEUSSI, E. PETER , *Précis d'histoire de l'Église* (voir note 53), p. 176-177, § 95.

[386] Voir p. 15.

[387] Clifford GEERTZ, *La religion comme système culturel*, dans Robert Elwyn BRADBURY, Clifford GEERTZ, Melford Elliot SPIRO et al., *Essais d'anthropologie religieuse* (Les Essais. Gallimard, 175), Paris, Gallimard, 1972, traduit de l'anglais par Cécile DE ROUVILLE, p. 19.

[388] Voir la discussion à ce sujet à la p. 63 (plus amplement p. 62-65). Mt 7,26-27, pour sa part, décrit des conséquences dramatiques de construire une maison sur le sable.

Sur le plan ecclésiologique, les épîtres pastorales (1 et 2 Timothée, Tite) contiennent des formules que l'herméneutique apparente à des confessions de foi, lesquelles définissent le professant ou le groupe des professants par rapport à d'autres, en soulignant ainsi la solennité de la foi (voir p. ex. 1 Tm 1,12-17 ; 1,15 ; 2,5-6 ; 3,1 ; 2 Tm 2,8-13 ; Tt 3,3-8).

Revenons à la logique du bâtiment ! Celui qui veut construire un édifice élevé se doit aussi de creuser les fondations aussi profondément que possible, et utiliser les matériaux adéquats, dans les proportions des dimensions préconisées de celui-ci. Mais si les fondations sont peu profondes ou instables, la construction se voit promise à un avenir incertain, périlleux pour elle-même, pour celles et ceux qui y habiteront et, même, pour le voisinage. Jonathan Mbatso dépeint l'entrée au sein de la pluralité confessionnelle de l'EPUB comme scellée par une sorte de signature d'un pacte de non-agression, un accord de respect mutuel, tout en invitant chaque protagoniste à laisser à la porte sa propre confession de foi, en vue d'une cohabitation pacifique. En 2003, le Conseil synodal convoquait les membres du synode à une journée synodale organisée le samedi 22 mars de cette année-là, autour du thème « Vivre ensemble dans l'EPUB : limites et richesses du pluralisme ». Ce thème s'articulait « autour de deux exposés principaux présentés par les pasteurs Gérard Delteil (Église Réformées de France) et Steven Fuite (EPUB) », et faisait « aussi l'objet de plusieurs ateliers, au choix des participants[389]. » Il en est de ces quelques exemples comme de mon analyse[390] : la série de réformes entreprises au sein de cette Église jusqu'en 2005, notamment la transformation des commissions en coordinations, l'évolution des ministères, les réflexions sur le profil du (des) futur(s) Président(s) du Conseil synodal, successeur de Daniel Vanescote et suivants, ou sur celui de nouveaux pasteurs qui seraient acceptés au sein de l'EPUB, etc. correspondent à des réparations d'un toit endommagé ou de murs présentant quelque anomalie (fissures, etc.), lesquels reposent sur un socle instable, sur des fondations non solides ! Les expériences vécues (c'est l'autre axe de la corrélation triangulaire) montrent que tous ces changements et d'autres se révèlent être purement cosmétiques car, jusque-là, le problème demeure entier : la base, la base et encore la base ! À cet effet, cela expliquerait pourquoi, 25 ans après l'érection de cette Église, Daniel Vanescote, Président sortant du Conseil synodal, « avait le sentiment que l'EPUB est comme une construction qui n'a jamais cessé d'être entourée d'échafaudages »[391].

---

[389] *Document A.1*, assemblée synodale 2003. L'exposé du professeur Gérard Delteil était intitulé *Pluralisme dans les Églises du Nouveau Testament* ; celui de Steven Fuite, *La tolérance, une valeur essentielle de l'identité chrétienne*.

[390] Voir point 2.2.2.2 « La déclaration de foi de l'EPUB : analyse critique », p. 62-65, et point 2.3 « Évolution des ministères dans l'EPUB jusqu'en 2005 », p. 65ss.

[391] Voir p. 64 et note 122 et p. 169.

Un proverbe bembe stipule : « Une épine ne sort que par là-même où elle est entrée[392] ». S'adressant, pour sa part, à l'Église d'Éphèse, Apocalypse 2,5 dit : « Souviens-toi donc d'où tu es tombé : repens-toi et accomplis les œuvres d'autrefois…[393] » Ces deux pensées, l'une, de l'anthropologie et de la sociologie bantu (bantoues), l'autre, de l'ecclésiologie johannique, peuvent faire réfléchir à plus d'un titre.

Dans mon village de Nemba, où j'ai passé 9 de mes douze premières années d'existence, quand on essayait de tirer une épine du pied ou une écharde d'une partie quelconque du corps où elle était entrée, on tâtait la peau de la région du corps préjudiciée, pour repérer d'où provenait la douleur, puis, dans une main, on tenait une épingle ou tout autre outil pointu, afin de l'en extraire. Ensuite, tout en ouvrant délicatement le minuscule et douloureux trou percé par l'épine, on pressait, avec les doigts de l'autre main, la peau du pied ou de la partie du corps concernée. Cela n'allait pas sans faire mal. Mais c'était un mal nécessaire. Dans le contexte biblique, le texte johannique renvoie aussi à la genèse, au point de départ, celui de chute ou d'égarement. Pour cela, Jean en appelle non seulement à la mémoire du sujet agissant, qui a commis ou subi l'acte de tomber ; non seulement à l'examen de conscience, mais aussi et en même temps à faire le chemin inverse, la repentance. Celle-ci est la *metanoïa* grecque (changement d'avis, regret, repentance, conversion)[394], qui correspond à l'action du verbe hébraïque *shûv* (revenir)[395]. L'un ou l'autre terme implique l'idée de tourner, se tourner, se détourner, se retourner, c'est-à-dire d'accomplir un changement à 180 degrés. Sans ce détournement radical, le retour au point d'égarement n'est pas possible, et l'obstination à continuer le voyage, malgré tout, ne pourra qu'allonger la distance, empirer la condition du voyageur ainsi égaré, alourdir les conséquences en temps, en énergie, en moyens etc., sans compter les dégâts collatéraux, au fur et à mesure que celui-ci avance dans cette direction. Ici, aucun chemin de détour, qui ne ramène pas au point de chute le sujet égaré, ne constitue une solution, pas plus que, dans le cas d'une épine logée dans le pied, le fait de chausser celui-ci ou de s'efforcer à marcher clopin-clopant ou encore d'ouvrir la chair ailleurs … ne peut

---

[392] Le texte original bembe est : *« M~'e´le´ hú´kyúúhú´la´ni´na´ hawa´hi´ngéléla´ »*. L'ébembe ou la langue bembe (ou encore l'ébondo ou la langue bondo), ma langue maternelle, est une langue bantoue classée sous le sigle D54-J54 par Guthrie, cf. Malcolm GUTHRIE, *Comparative Bantu. An Introduction to the Comparative Linguistics and Prehistory of the Bantu Languages*, t 3, London, Gregg International Publishers LTD, 1970, p. 13 ; MMUNGA MWENEBULONGO MULONGOY, *A Structural Approach to the Phonology and the Morphology of Ebembe* (travail de fin d'études inédit de graduat en Pédagogie appliquée, option Anglais-Culture Africaine), Bukavu, Université Nationale du Zaïre, Institut Supérieur Pédagogique de Bukavu, 1981, p. 1. La langue susnommée est parlée dans le territoire de Fizi-Itombwe, en province du Sud-Kivu, République Démocratique du Congo (RDC).

[393] Texte tiré de la TOB.

[394] M. CARREZ et F. MOREL, *Dictionnaire grec-français du Nouveau Testament* (voir note 6), p. 160-161.

[395] Jacob WEINGREEN, *Hébreux biblique. Méthode élémentaire*, Paris, Beauchesne, 1984, traduit par Paul HEBERT, sous la direction de Jean MARGAIN, p. 294.

permettre de résoudre le problème, si ce n'est de l'entretenir, de l'aggraver. Une seule solution paraît valable : chercher l'écharde par là-même où elle est entrée, revenir au point où l'on est tombé ! L'Église d'Éphèse avait pourtant accompli beaucoup d'actions que le Seigneur loue (Apocalypse 2,1-4). Un reproche lui est, cependant, formulé : elle a abandonné son premier amour (v 4). L'invitation à accomplir « les œuvres d'autrefois », littéralement à réaliser « les premières œuvres », paraît donc lui offrir la colonne vertébrale qui lui permettra d'être debout sur de bonnes bases, d'avancer du bon pied dans la bonne direction. Dans le contexte ecclésiologique de la présente réflexion prospective, il ne serait pas inutile que l'EPUB (« Éphèse » du moment ?) se laisse interpeller par cette main tendue. Elle la conduit à la pratique identitaire « première », « d'autrefois », exprimée par les enseignements ecclésiastiques, notamment la tradition réformée : ces enseignements consistent, entre autres, dans l'acte de réaliser une confession de foi propre, et non pas de reposer périlleusement « le grand édifice EPUB » sur un socle vacillant au gré des subjectivités, ô combien diverses, des personnes qui, à travers l'histoire, ont professé les confessions de foi énumérées par l'article 1 de la constitution, dont l'article 1 de la discipline définit la mise en œuvre pour le moins ambiguë[396].

Alors qu'en cette matière l'échange entre les trois pôles corrélatifs, à savoir, les Écritures Saintes, les enseignements reçus et les expériences vécues, se révèle assez édifiant, force est de terminer ma réflexion par quelques idées éclairées par trois auteurs, Karl Barth, Jean Calvin et Laurent Gagnebin.

Le premier déclare :

> *« La détresse de son existence* [existence de l'Église] *(…) intervient (…) au moment et dans la mesure où en fait l'Église rougit de l'Évangile dont en paroles elle se glorifie, où elle ne reconnaît ni n'assume la détresse qui tient à son essence, et par conséquent refuse d'exister en se conformant à cette essence. (…) Il s'agit (…) de la* fuite devant la visibilité de l'Église[397]*. Du moment qu'elle existe, l'Église est nécessairement visible ; elle est présente comme une communauté déterminée, avec une tradition et une empreinte historique précises, avec une organisation et une confession de foi déterminées (littéralement déterminées) …*[398] *»*

À l'éclairage de cette déclaration, il va sans dire qu'une Église visible, puisqu'existante, en se dotant d'une confession de foi définie, agit en faveur de cette visibilité autant que lui permettent de le faire sa tradition, son histoire, son organisation spécifiques etc. Cependant, l'absence, voulue ou non, d'une confession de foi manifeste (en partie) que l'Église serait en détresse. Cette détresse, créée et entretenue dès la gestation de l'EPUB, du fait que les acteurs

[396] Voir mon analyse critique de l'article 1 de la discipline en p. 63-64.

[397] C'est l'auteur qui souligne.

[398] Karl BARTH, *L'Église*, Genève, Labor et Fides, 1964, p. 15, 16, 17 ; Isabelle GRELLIER, *Ecclésiologie*, dans B. KAEMPF (éd.), *Introduction à la théologie pratique* (voir note 18), p. 369.

ont voulu faire un compromis (dont la nature et l'objet sont développé plus haut, voir point 2.2.2.2) entre les tendances diverses et, parfois, théologiquement opposées des Églises constituantes, empire au fil des années et est en passe de la faire exploser, si les instances synodales n'y prennent pas garde, en particulier devant certaines questions éthiques brûlantes.

Partant du contexte des sacrements (« signes sacrés »[399]) du baptême et de la Sainte-Cène, Calvin, pour sa part, commente la confession de foi de façon intéressante pour la présente question. D'abord au sujet du mot « confesser », il avertit du fait que les traducteurs tant de la Septante que de la Vulgate lui ont souvent donné le sens de « louer »[400], et qu'il lui préfère essentiellement celui d'« avouer », de « reconnaître »[401]. Notre confession de foi, dit-il, constitue une attestation devant les hommes et devant Dieu. Alors que par elle nous engageons tout notre être, elle interpelle en même temps ceux qui nous entourent. Il écrit :

> *« (…) par laquelle (notre confession de foi) (…) nous déclarons et assurons publiquement quelle est notre foi, afin que non seulement Dieu soit glorifié en nos cœurs, mais aussi que nos langues et les membres de notre corps, en tant qu'ils peuvent, résonnent [fassent résonner[402]] au-dehors ses louanges. Car ce faisant, tout ce qui est nôtre est employé comme il appartient à servir à la gloire de Dieu, de laquelle nulle chose ne doit être vide, et les autres, à notre exemple, sont incités à pareillement s'y employer[403]. »*

De même que pour les sacrements, la confession de foi qui, faut-il le répéter, dit ce que nous croyons, est, par analogie, un signe distinctif par lequel on reconnaît qui nous sommes, on nous particularise parmi d'autres groupes :

> *« Comme en la guerre on reconnaît les Français et les Anglais les uns des autres, parce que les Français portent la croix blanche, et les Anglais la croix rouge ; comme aussi les Romains étaient discernés des Grecs par diversité d'accoutrements ; et davantage, comme les états de Rome étaient distingués l'un de l'autre par leurs propres signes, c'est à savoir les sénateurs des chevaliers par les habits de pourpre et les souliers ronds, et d'autres part les chevaliers du populaire par un anneau (…)[404]. »*

Calvin définit, ensuite, la « foi » : elle est « proprement la vérité qu'on a à tenir sa promesse », même si les auteurs latins lui donnaient aussi le sens de « la certitude ou persuasion certaine qu'on a de cette vérité »[405]. Ces deux assertions m'amènent à deux compréhensions : l'une, par rapport à l'individu qui professe la foi, et l'autre, en rapport avec les observateurs de celui-ci. Tout d'abord en ce qui concerne l'individu qui la professe, la foi comporte et communique ainsi une idée de qualité morale de celui-ci, en ce qu'elle dénote le

---

[399] CALVIN, *IRC*, IV, XIV, 13.

[400] Exemples : Ps 7,18 ; 9,2 ; 95 (94),2 ; 100 (99),4 ; 118 (117),1, etc. Cf. CALVIN, *IRC*, IV, III, 9.

[401] CALVIN, *IRC*, IV, III, 9 ; IV, XV, 13.

[402] Note de l'éditeur.

[403] CALVIN, *IRC*, IV, XV, 13 ; aussi *Idem*, IV, XIV, 13 ; *Idem*, IV, XVI, 2.

[404] CALVIN, *IRC*, IV, XIV, 13.

[405] CALVIN, *Idem*, IV, XIV, 13.

sérieux, « la bonne foi » de l'intéressé. La foi dit de celui qui en témoigne qu'il est digne de confiance, qu'il n'a pas une parole double. Inversement, par rapport aux observateurs, la foi dit qu'ils peuvent compter sur lui, persuadés de la certitude de la vérité qu'il atteste ou dont il fait montre. Cela indique, comme susmentionné, que la confession de foi dépasse la seule sphère du professant lui-même, mais qu'elle engage la foi des observateurs tout autant, en regard de celui qui en témoigne. Si, pour ma part, je peux concomitamment placer ici la définition qu'Hébreux 11,1 donne, celle de « la ferme assurance/la garantie des biens espérés, la démonstration des réalités non vues[406] », il en ressort qu'elle ajoute à celle de Calvin une dimension métaphysique, spirituelle. Par sa foi, son possesseur approche l'invisible, le perçoit, y tend, espère en lui, avec une certitude inflexible, et le démontre aux observateurs comme étant réel. À leur tour, ceux-ci prennent acte de la responsabilité de celui qui la dit. La foi, avec sa confession, autrement dit, la confession de foi tout court, oblige donc à un échange, à un va et vient tant moral que spirituel ou métaphysique entre les parties ainsi engagées, c'est-à-dire en interne et en externe. Il en découle que le fait de ne pas l'avoir, ou de ne pas la dire puisqu'elle n'existe pas, crée, dans le cadre des dimensions relevées ici et par-delà, un manque préjudiciable sur le plan intérieur, par rapport à l'Église elle-même, et sur le plan extérieur, par rapport au monde.

J'atterris, maintenant, sur les pistes de Gagnebin. En encourageant l'EPUB, pour des raisons débattues ci-dessus, à considérer sérieusement la possibilité, urgente, de se doter d'une confession de foi, je ne suis pas en train de l'orienter « vers un passé idéalisé et à reproduire » nécessairement « dans notre présent ». Mon rôle, dans ma position de chercheur en théologie pratique, est d'éveiller objectivement les consciences de celles et ceux qui sont épris de la pérennité de l'Église Protestante Unie de Belgique à « opérer maintenant avec une écoute des préoccupations actuelles où sont pris en compte, pour ce qu'ils sont réellement, nos contextes présents », en interne, « et nos sociétés contemporaines[407] », en externe. Cette écoute, c'est celle qui agit en va et vient : elle prête une oreille attentive aux expériences vécues au sein et à l'extérieur de l'EPUB ; aux Écritures Saintes dans l'éclairage qu'elles donnent, en conformité avec le souci de celui qui a déclaré : « Je bâtirai mon Église, et les portes de l'Hadès ne seront pas fortes contre elle[408] » ; aux enseignements transmis, reçus non pas servilement mais avec discernement, pour la pérennité d'une œuvre qui n'est pas celle d'homme mais de Dieu, lequel engage les uns et les autres à être ses « collaborateurs », son « champ », son « édifice » (1 Co 3,9), et devant qui tous, nous rendrons des comptes (He 4,13 ; 2 Co 5,10). « Que chacun

[406] Ma propre traduction.

[407] L. GAGNEBIN, *La norme de la Bible en théologie pratique* (voir note 23), p. 195.

[408] Voir ma note 1.

prenne garde de la manière dont il » contribue à bâtir l'Église de Jésus-Christ (1 Co 3,10 TOB).

6.3. District(s) et question de la représentation au synode, de l'efficacité, et autres

Gottfried Hammann relate :

> *« Il en est de certains de nos problèmes d'ordre ecclésiologique comme de cette anecdote que l'on raconte en Suisse romande : dans un village du canton de Vaud, la laiterie était devenue trop petite pour traiter la production laitière des paysans du coin. Que faire ? Se contenter de l'ancienne ou en construire une nouvelle ? Après de nombreuses tergiversations, privées et publiques, le conseil municipal réunit l'assemblée de commune, afin de trouver une solution. Une fois encore, on écoute les avis contradictoires, envisage les possibilités, soupèse les risques. Pour prendre, en fin de compte, la décision qui s'impose : construire une nouvelle laiterie. Mais à deux conditions : la première, de construire la nouvelle à la place de l'ancienne ; la seconde, de ne pas démolir l'ancienne tant que la nouvelle ne pourra pas entrer en fonction… En serait-il ainsi de nos débats actuels sur les structures des Églises protestantes ?*[409] *»*

Dans le cadre de l'Église Protestante Unie de Belgique, les débats qui ont conduit à diverses transformations structurelles, notamment à des révisions multiples et mises à jour d'articles de *Constitution et discipline*[410], au changement des commissions en coordinations, à l'évolution des ministères, etc.[411], ont été motivés par le souci de l'efficacité, de l'adaptation, devant les appels de son temps. Principalement, il y a plusieurs fois été souligné le fait que l'EPUB était une « petite Église », « avec peu de main-d'œuvre », pour emprunter, entre autres, les termes de Roland Durieux. Cependant, ces débats n'ont pas été essentiellement dirigés vers les districts, en ce qui concerne la question particulière de leur existence ou de certains aspects de leur fonctionnement.

Pour leur part, un nombre de mes interviewés trouvent que les districts donnent parfois l'impression d'être des lieux de stratégie parallèle à l'assemblée synodale[412]. Yvon Brohez, faut-il le rappeler, se demande : « Est-ce que, oui, seulement le district (…) se sent comme l'émanation de l'assemblée synodale ? Ou est-ce qu'il considère que c'est enfin finalement six petits synodes qui se réunissent ?[413] »

Quant à la représentation aux assemblées synodales, lesquelles ne comptent pas, en leurs rangs, des délégués venant directement des Églises locales, encore moins de toutes les Églises

---

[409] G. HAMMANN, *« Synode » et « synodalité »* (voir note 12), p. 131.

[410] Voir point 2.2 « Évolution de *Constitution et discipline* de l'EPUB jusqu'en 2005 ».

[411] Voir, somme toute, mon chapitre 2 « L'évolution de l'EPUB jusqu'en 2005 ».

[412] Cf. par exemple la question de « votes partisans », p. 59-60 et le point 5.5.2 « Synode, parlement, vote. Question de la démocratie dans l'ecclésiologie presbytéro-synodale », p. 171-173, districts fonctionnant comme des partis politiques, cf. point 4.6.7 « Autres dysfonctionnements du système délibératif de l'EPUB ».

[413] Voir globalement le point 5.5.3 « Synode, district et Église locale en tension dans l'ecclésiologie presbytéro-synodale ? », p. 172s.

locales, mais sélectionnés au sein des districts :

« Certains, relève Hugh R. Boudin, ont considéré que le district était un sabote-frein, et que cela limitait la liberté d'expression des communautés locales qui ne pouvaient pas amener directement au synode leurs préoccupations, leurs soucis, et qu'il fallait désormais passer par cette espèce d'entonnoir qu'était le district. »

Cette préoccupation va de pair avec la question de la représentation au synode.

Yvon Brohez me confiait :

« Moi je crois qu'ils (le Président du Conseil synodal et le Conseil synodal lui-même) doivent rapprocher l'Église locale de la direction synodale et… pour moi la seule solution c'est la représentation au synode par Église locale. On a énormément perdu, pour une question financière et d'organisation, on a cru qu'il eût fallu disons deux cents personnes ou cent-trente, finalement deux cents… deux cent-vingt personnes… pour rassembler toutes les Églises locales ; ce n'était quand même que deux ou trois jours par an ! … On aurait pu le faire ! J'entends d'autres personnes qui disent la même chose, mais j'ai jamais entendu non plus de volonté d'un Président ou d'un Conseil synodal de le faire ! C'est tout à fait personnel ce que je dis. (…) Parce que (…) le Conseil synodal peut lui-même faire des propositions à l'assemblée synodale. Excepté les textes de constitution et discipline on voit très peu de décisions proposées par le Conseil synodal au vote de l'assemblée synodale (…). Ça le Conseil synodal pourrait le faire ! C'est, c'est, c'est tout à fait personnel, je sais pas … je peux me tromper hein ! Les raisons du repli, est-ce que c'est cela… ? Je sais pas ! Peut-être… peut-être ! » L'activité synodale, soupire Brohez, s'est ainsi révélée être l'affaire de *« quelques initiés dans chaque Église locale, la plupart ne savent même pas qu'il y a un synode qui existe ! On en compte de plus en plus. »*

Boudin déclare, quant à lui :

« En ce qui concerne le synode lorsque l'on a créé l'EPUB en (19)79, l'habitude que les trois Églises, les quatre Églises avaient précédemment, c'était que chaque communauté locale avait droit au chapitre et participait aux travaux synodaux. Donc c'était la communauté locale et le synode, et il y avait pas d'interface. Ils ont dû revenir un petit peu en arrière en disant, et alors là je dois quand même sourire un petit peu, en disant : "Mais bon pensez, si on a cent-vingt délégués, mais ça va être intenable de faire un synode avec cent-vingt délégués." C'est pour ça que, un jour, j'ai amené mes étudiants à Édinbourg, où là il y avait un synode avec mil-cinq cents délégués. Et ç'a marché sur des roulettes. Et là, les gens sont habitués. »

Yvette Vanescote dit à son tour :

« Je crois que le synode et les décisions synodales, ça concerne un petit nombre de gens, par rapport à la masse du peuple … par rapport à la base. Je crois que dans la base, pff ! il y a peut-être nonante pour cent de gens qui s'en FOUTENT, souligne-t-elle avec vigueur (rires)*, hein, qui ne sont pas intéressés par le synode. »*

Daniel Vanescote va dans le même sens quand il me répond :

« (…) là j'ai bien peur qu'on ait perdu beaucoup cette pratique-là qui existait avant la fusion, parce qu'évidemment avant la fusion chaque Église était représentée au synode par son pasteur et un membre laïc. Maintenant dans le système nouveau, chaque Église locale n'est pas représentée, n'est pas nécessairement représentée ; ce sont les districts qui sont représentés et on ne sait pas mettre quelqu'un de chaque Église dans la délégation, ça puisqu'il n'y a qu'une moitié des places. »

Ces quelques témoignages sélectionnés parmi d'autres du même genre interpellent l'Église, tout à la fois, et au moins, au sujet de la communion synodale et de l'efficacité.

Pour ce qui est de la communion synodale, il y a clairement et, de toute évidence, à regret, une perte de partage synodal, un affaiblissement du lien entre le sommet et la base. Le diagnostic établi, en interne, par les protagonistes interrogés pointe du doigt le nouveau système de représentation synodale adopté par la nouvelle Église. Les conséquences qui en découlent, toujours d'après le diagnostic susmentionné, sont, faut-il le rappeler, entre autres la méconnaissance notoire et croissante de l'activité synodale remarquée au niveau de la base, la perte d'intérêt de celle-ci pour cette activité, et donc le repli sur soi, le retour au, ou l'émergence sinon l'accentuation du, congrégationalisme, au sein d'une Église qui se veut presbytéro-synodale. Quelques questions de réflexion s'imposent donc. L'interface ou l'entonnoir que constitue le district est-il utile en ce qui concerne la représentation synodale ? L'Église survivra-t-elle à l'épreuve du désintéressement croissant que cette structure a créé et qu'elle entretient ? En sortira-t-elle grandie ? Que devient l'édifice de la pyramide presbytéro-synodale lorsque sa base, que sont les communautés locales, progressivement s'effrite ? Faudrait-il, pour reprendre l'image de l'anecdote de Gottfried Hammann, construire une nouvelle laiterie à la place de l'ancienne, ou ne pas démolir l'ancienne aussi longtemps que la nouvelle ne pourra pas entrer en fonction ? Une position médiane serait-elle de faire des travaux de rénovation dans l'ancienne laiterie tout en gardant ses dimensions ; mais cela permettrait-il de répondre aux besoins « des paysans du coin », en ce qui concerne l'EPUB, aux besoins ressentis en va et vient, de la base au sommet de la susdite pyramide presbytéro-synodale ?

Des réponses à ces questionnements non limitatifs dépendra l'avenir de l'Église Protestante Unie de Belgique, sur le plan de la communion et de l'activité synodales. De toute façon, elle a le choix : soit de prêter une oreille attentive aux cris concordants que poussent, dans ce domaine, les expériences vécues (cet autre axe de la corrélation triangulaire), et d'agir en conséquence ; soit de continuer à appliquer le système de représentation sélective effectuée au niveau du district, peut-être en faisant des aménagements, cosmétiques, sans changer la structure, et donc aggraver les conséquences actuelles dénoncées ici par les témoins. En d'autres termes, la première option rappelle la repentance exposée ci-dessus, ce changement radical, à cent-quatre-vingts degrés, ce retour au point d'égarement, pour appliquer la représentation par Église locale au synode. La deuxième option équivaudrait, contre ledit retournement (contre la *metanoïa*), à s'obstiner sur un chemin qui éloignerait davantage de la solution. En clair, cela interpelle la volonté des protagonistes (la volonté synodale) à se soumettre, avec écoute et humilité, à la grâce divine, laquelle, salutaire, est au bénéfice de l'Église et du monde dans lequel cette dernière a mission d'œuvrer de façon efficiente. Le serf arbitre, prôné par saint Augustin au V^e^ s. (cf. *Contre Julien*, II, 8, 23) et, à sa suite, aussi

bien par Martin Luther que par Jean Calvin onze siècles plus tard, se veut être observé ici, comme en tout temps d'ailleurs, avec tout le discernement que requiert cette condition synodale critique qui nous occupe.

En ce qui concerne le rendement, aucun groupe ne peut prétendre produire de bons résultats si la désunion de ses membres s'installe peu à peu. La devise belge, *l'union fait la force*, est une formule dont les faits ne viennent pas tout seuls. Les acteurs concernés sont appelés à la vigilance, à une constante remise en question, à des évaluations progressives, périodiques, etc., dans la concertation, le dialogue, en vue de construire, développer, maintenir l'unité. Boudin disait, ci-dessus, qu'à Édinbourg les gens étaient « habitués » à tenir un synode avec mil-cinq cents délégués. On pourrait donc rétorquer qu'en Belgique, l'EPUB n'est pas habituée à un grand nombre de représentants synodaux ! « Faut ! », répliqueraient non seulement les personnes interviewées, mais aussi toutes celles qui connaissent l'arrière-plan de l'EPUB, car les Églises fondatrices de celle-ci avaient cette coutume. Et même si ce n'était pas le cas, une habitude commence toujours quelque part, à un moment donné de l'histoire. Tant qu'on ne commence pas, on ne fera jamais ! « Quoi de pire que de n'avoir pas essayé ? », disait mon ami le pasteur Paul Kavuna alias Mamuseka[414] ! La question n'est pas de commencer pour commencer, mais de le faire pour être efficace. Le prix en vaut son pesant d'or.

Que dirai-je de plus ? Je me permettrai un peu de folie, comme disait l'apôtre Paul[415], pour pousser mon raisonnement un peu plus loin. Je pose donc la question suivante : et si l'EPUB envisageait de supprimer l'instance régionale qu'est le district ? Il est aisé d'imaginer l'émoi que cette question est susceptible de susciter. Mais il s'agit ici du fruit de la recherche.

Il m'importe, à cet effet, d'effectuer quelques rappels, en commençant par le refrain qui revient souvent : « l'EPUB est une petite Église », « l'EPUB est une petite institution ». Comme susdit, tenant compte de ces proportions et en vue de l'efficacité, la nouvelle Église a opéré, dès ses premières années d'existence, de multiples révisions d'articles du recueil normatif, *Constitution et discipline* ; la même réalité a justifié la simplification structurelle, déjà mentionnée, toilettage entrepris au sein de cette Église entre la fin des années 1990 et le début 2000[416]. La situation était telle, à cause de la pénurie en « main-d'œuvre », que les

[414] Ce Congolais d'Uvira, Sud-Kivu, né en 1956, osait essayer. Ainsi laissait-il tomber ce qui, au travers des méandres et parfois des tâtonnements de ses expériences, ne marchait pas et affermissait ce qui se révélait concluant. Les résultats en étaient édifiants : il maniait avec talent la musique, le chant et la mécanique automobile. Devenu pasteur, de surcroît, il s'était réfugié en République Sud-Africaine, où il est décédé le 13 juin 2015, dans son ministère florissant qu'appuyait son activité séculière.

[415] 2 Co 11,1.

[416] Voir chapitre 2. « L'évolution de l'EPUB jusqu'en 2005 ».

mêmes personnels qui faisaient fonctionner, à succès ou avec une réussite relative, les commissions ainsi restructurées en coordinations, se retrouvaient dispatchés dans, ou sollicités par, de nouveaux secteurs ou des secteurs refondus, aussi énergivores que chronophages, de la vie synodale, ce de la base au sommet de la pyramide institutionnelle. À part une minorité qui est payée par les pouvoirs publics, l'écrasante majorité de ces personnels sont des bénévoles, au nombre desquels figurent plusieurs femmes et hommes qui exercent un emploi séculier et quelques retraités.

Le niveau des districts n'échappe pas à cette réalité. L'activité synodale régionale, c'est un truisme de le dire, sollicite les mêmes personnels dont certains sont délégués, par les régions, aux différents secteurs de l'instance synodale nationale. Tous mes interviewés ont répondu de façon semblable à ma question concernant la gestion de leurs agendas personnels et professionnels : c'est qu'ils avaient beaucoup de travail, souvent même au détriment de leurs vies de famille. Quand j'ai demandé quels étaient les services ou les personnes qui les assistaient dans l'exécution de leurs responsabilités synodales, tous niveaux de l'Église confondus, à part les Présidents successifs du Conseil synodal, tous les autres, en ce compris les présidents de districts, ont répondu : « Aucun ! » Yvette Vanescote dit par exemple : « Pour les membres du Conseil synodal, pas du tout d'assistance, c'était la débrouille. Non, en tout cas à l'époque où j'y étais, pas ! »

Devant une telle réalité, il ne me semble pas inutile de fixer les yeux bien en face des trous. L'EPUB se doit de mener à bien les missions que les synodes lui assignent ou qu'elle s'assigne en synodes. Un des secrets, c'est de ne pas se disperser.

Si la tradition synodale protestante connaît très tôt les trois niveaux, local, régional ou provincial, et national, les assemblées synodales de l'Église protestante reconnue en Belgique au XIX^e^ siècle n'avaient pas d'interface qu'est le district, faut-il le redire : chaque Église locale était directement représentée au synode, et les Églises marchaient bien, très bien même. Si les contextes, en interne et en externe, ne sont pas les mêmes depuis le XVI^e^ siècle jusqu'à nous, en passant par le XIX^e^ siècle, l'histoire quant à elle montre que l'instance régionale n'est pas nécessaire à la vie synodale. Dans cette perspective, la suppression de l'instance régionale permettrait de rentabiliser les forces vives de l'Église dans d'autres secteurs de la mission évangélique des synodes. J'utilise le terme « évangélique » dans le sens néotestamentaire de *euangelion* (« Évangile »), « Bonne Nouvelle ». Or cette Bonne Nouvelle touche tous les aspects de la vie humaine, donc de la vie ecclésiale au sein et en dehors de ses murs. C'est là « le rôle de l'utopie » ecclésiale, pour reprendre les mots de Paul Ricœur qu'Olivier Abel manie avec excellence pour en formuler le titre du recueil (par exemple p. 51, voir note 417).

La *Présence des Églises au monde*, sujet du deuxième thème dudit colloque de Ricoeur de 1967 à Amiens, est à ce prix. La vue présente du monde qui nous entoure détermine la vision du futur proche et éloigné. Cette dernière détermine à son tour des programmes d'action ici et maintenant, non seulement pour gérer l'aujourd'hui, mais aussi pour préparer et accueillir ce futur qui, de toute façon, approche à grands pas. Il faut pour cela élaborer, adopter des stratégies, avec les personnels dont l'Église dispose. Ce philosophe théologien déclare :

> *« Nous sommes responsables de maintenir un but lointain pour les hommes, appelons-le un idéal, en un sens moral, et une espérance, en un sens religieux. Des marxistes que j'aime beaucoup ont eu ce sens que la véritable fonction du marxisme n'était pas de faire une analyse des sociétés, mais de faire une projection de l'homme. Par exemple : Ernst Bloch, en Allemagne, dans son livre* Le principe de l'espoir*, ou Lukás pour lequel c'est un certain futurisme. Prenons aussi Sartre : toute sa protestation contre la technologie, les structuralismes, repose sur ce processus de totalisation. L'humanité développe un processus de totalisation. Si elle n'est pas un état de totalisation, il n'y a plus que des projets partiels et purement égoïstes d'enrichissement… C'est là que nous pouvons investir notre morale de conviction, dans un projet*.[417] *»*

J'ai été émerveillé par les remarquables prises de positions publiées par Belpro, depuis 1979 jusque 2005. Elles touchent les dimensions les plus variées de la vie : l'éthique, l'économie, la pauvreté, la politique, l'égalité des chances, la vie spirituelle, sociale, intellectuelle, etc. Par elles, l'EPUB s'est montrée présente aux côtés des faibles, militante pour la justice, la paix, la préservation et la défense de la vie. Par elles, elle s'est prouvée solidaire des Églises d'ici et d'ailleurs, des personnes et des populations sous tous régimes socio-politiques, et ainsi de suite[418]. Mais, concomitamment à ce rayonnement, en projetant les regards sur l'horizon, j'ai été interpellé par la question : « Et après ? » En effet, que sont devenues toutes ces prises de positions publiées ? Quelles en ont été les retombées ? L'Église est-elle certaine d'avoir été entendue ? Quelle instance synodale a assuré le suivi de ces recommandations ? (voir aussi ma note 177 ainsi que le § qui la porte et les §ss, et note 184, à titre d'exemples) … Dans les documents synodaux portant sur la période concernée, je n'ai pas trouvé de piste menant vers une quelconque réponse à ce questionnement. Cela ramène au thème de l'efficacité qui occupe ce point, afin que l'Église ne coure pas « comme à l'aventure » ni ne boxe « comme frappant dans le vide », « comme battant l'air », pour emprunter des expressions pauliniennes (1 Co 9,26 LSg et TOB).

---

[417] P. RICŒUR, *Plaidoyer pour l'utopie ecclésiale*, p. 51-52.

[418] Lire Georges CRESPY, *L'Église, servante des hommes*, Genève, Labor et Fides, 1966 ; André BIRMELÉ, *Église*, dans GISEL Pierre (éd.), *Encyclopédie du protestantisme* (voir note 12), p. 497-499, point 6 (« La mission de l'Église et son insertion dans le monde ») ; André GOUNELLE, *Définition de l'Église*, dans *Études théologiques et religieuses*, 1 (1988), p. 67-74 ; Isabelle GRELLIER, *Église et tissu social*, dans *Cahiers de l'IRP*, 19 (juin 1994), p. 11-19 ; Bernard HUCK, *Villes, territoires, appartenances, l'incarnation de l'Évangile dans l'espace d'aujourd'hui (F. de Coninck)*, dans *Cahiers de l'IRP*, 19 (juin 1994), p. 20-23.

Il ne faut pas être une grande Église ou une grande institution pour être efficace. Les apôtres du Seigneur n'étaient pas nombreux, mais ils ont mené leurs missions évangéliques avec efficience, par l'ordre du Ressuscité et sous l'inspiration du Saint-Esprit, à en voir les résultats relatés dans le livre des Actes des Apôtres. Arrivés à Thessalonique, l'apôtre Paul et son compagnon d'œuvre, Silas, y ont reçu la réputation de « gens qui ont soulevé/bouleversé/révolutionné/troublé/mis sens dessus dessous la terre habitée, le monde » (Ac 17,6)[419]. Ils n'étaient pas légion, mais ils avaient des stratégies, au milieu de l'opposition ambiante (voir par exemple Ac 17,1-5).

Un ami pasteur, Gérard Balan, mon aîné de plus de deux décennies, me dit de temps en temps au sujet de la créativité : « Quand on n'est pas intelligent, il faut être malin ! » Il ne s'agit pas, ici, d'être littéralement peu, moyennement ou très intelligent, mais de savoir voir plus loin, d'anticiper, à la limite, d'être fûté. En ce qui concerne l'EPUB, une stratégie visant l'efficacité, pourrait être celle d'utiliser, à bon escient, les forces vives que libèrerait le district. Certaines pourraient aller gonfler les rangs de Belpro en matière de suivi. Celles-ci s'assureraient de l'association avec d'autres alliances (Alliance Réformée Mondiale, Conseil Œcuménique des Églises, etc.), afin de peser lourd dans la balance et de réellement « faire pression » sur l'échiquier des décideurs. D'autres forces vives s'occuperaient du suivi des décisions synodales au niveau des Églises locales, ce qui, entre autres activités, rapprocheraient un peu plus le sommet de la base. D'autres encore s'emploieraient à l'aspect missionnaire sur le plan national (évangélisation sous des formes variées, directes et indirectes, implantation d'Églises plutôt que seulement l'entretien de celles qui existent ou en passe de disparition, si ce n'est, hélas ! la fermeture de celles qui meurent…) car, en effet, l'EPUB se débrouille assez bien dans ses activités missionnaires à l'échelle internationale.

Cette liste d'éléments de créativité stratégique est, certes, non exhaustive mais suggestive. Ainsi, du cheminement préparatif des synodes jusqu'à leur tenue, des échanges se feraient directement entre la base et le sommet de la pyramide presbytéro-synodale, désormais sans interface, car toutes les communautés ecclésiales seraient dès lors représentées aux assises synodales. Le lien perdu ou en passe de l'être entre ces deux pôles s'en trouverait raffermi et, avec eux, l'institution entière.

---

[419] Cette succession de variantes traduisent le verbe grec *anastatoô*, cf. M. CARREZ et F. MOREL, *Dictionnaire grec-français du Nouveau Testament* (voir note 6), p. 30-31 ; M. CARREZ (avec la collaboration de Georges METZGER et Laurent GALY), *Nouveau Testament interlinéaire grec/français*, Paris, Alliance Biblique Universelle, 1993, p. 613 (Ac 17,6) ; Max ZERWICK et Mary GROSVENOR, *A Grammatical Analysis of the Greek New Testament*, Rome, Biblical Institute Press, 1981, p. 408.

6.4. Fonction épiscopale

J'ai posé la question suivante à Marc Lombart : « Au cours de cet entretien, vous avez de temps en temps parlé, avec regret, d'une dimension épiscopale qui ferait défaut au système presbytéro-synodal. Avez-vous quelque chose à ajouter là-dessus ? » Voici sa réponse :

> *« Nous vivons avec un système collégial et beaucoup de choses se travaillent au niveau de trois différents collèges : local (consistoire), ou au district (conseil de district), ou au Conseil synodal. Je suis de plus en plus convaincu, et ce serait intéressant d'entendre Eddy Van Der Borght à ce sujet, qu'il y a des choses qui se traitent difficilement par un collège. Elles peuvent se discuter, mais la question de la supervision, de l'évaluation ou de l'accompagnement d'un pasteur, je donne ça à titre d'exemple, est-ce que c'est une équipe, un conseil exécutif, un consistoire, un conseil de district ou un Conseil synodal, qui sont les plus aptes à faire cela, ou bien c'est plus dans un colloque singulier avec quelqu'un qui a la responsabilité de ce type de mission ? On ne peut pas accompagner, superviser, aider un pasteur à se réorienter à l'occasion d'une évaluation ou des choses comme ça. Donc je pense qu'il y a une fonction épiscopale qui est celle de nos collèges — consistoire, conseil de district ou Conseil synodal— mais il y a peut-être des aspects de cette fonction épiscopale —du grec « episkopè », la surveillance, l'accompagnement, le soutien etc., c'est « episkopè » dans le sens néotestamentaire— il y a peut-être des aspects de cette « episkopè » qui vont mieux se vivre lorsque c'est vécu par une personne qui représente cette « episkopè ». »*

Daniel Vanescote répond :

> *« (…) J'ai essayé de faire par exemple quelques visites pastorales auprès des collègues, j'en ai fait quelques-unes. Il aurait peut-être fallu en faire plus. (…) C'est pas facile, d'abord pour une question de temps. Mais on se rend compte actuellement que, d'après le collègue Eddy Van Der Borght, lui prêche actuellement beaucoup, apparemment pas lui seulement mais enfin ! la coordination des ministères, pour un accompagnement des pasteurs beaucoup plus fort. Il parle de « episkopè », pas tout à fait l'évêque mais enfin ! il en parle comme ça et apparemment c'est une nécessité qui se fait de plus en plus sentir aujourd'hui, c'est que les pasteurs ont besoin de cet accompagnement sans quoi ils se trouvent quand même très solitaires. »*

Pour Eddy Van der Borght[420], le Président du Conseil synodal est appelé d'abord et surtout à remplir, en interne, un rôle éminemment pastoral, à la manière d'un Évêque, quand bien même cette idée d'Évêque soit actuellement encore contestée au sein de l'EPUB. Basé tout à la fois sur son appel (dimension spirituelle), sa bonne préparation (dimension de la formation) et ses qualités d'un bon communicateur (dimension de la capacité), il se doit, insiste Van der Borght, d'endosser les responsabilités des congrégations locales et particulièrement des ministres : visiter les Églises, encourager les pasteurs, les voir, parler avec eux, les écouter, prier avec eux, les soutenir, partager leurs préoccupations et ainsi de suite, plutôt que de se tenir pour « un genre de personnage administratif qui siège à Bruxelles, qui ne s'occupe que du Conseil synodal ».

Par ailleurs, Marc Lombart dit du rôle du Président du Conseil synodal en assemblée synodale, puis, de son rôle fonctionnel :

---

[420] Je résume ici mon exposé développé en p. 157-158 et la note 305.

« Le rôle du modérateur, de la modératrice (dans l'assemblée synodale), est important, mais la façon dont le Président va intervenir, puisque c'est celui qui peut prendre peut-être le plus la parole finalement, bien qu'il ait ses collaborateurs, mais sur les questions plus générales de l'Église, et dans un rôle, je dirais, d'inspiration de l'Église, je trouve que c'est là qu'il y a une sorte de fonction « épiscopale » entre guillemets, spirituelle, morale, théologique, qui à mes yeux est importante. Là, il n'est vraiment pas seulement un administratif quoi ! Il est vraiment dans une fonction de pasteur de l'Église, de l'ensemble de l'Église. (…) Le Président du Conseil synodal, qui (…) serait un peu plus déchargé des fonctions administratives et de gestion du personnel ou du staff de la « maison » EPUB, ajoute Marc Lombart, (…) cela lui permettrait d'être à la fois plus rayonnant en interne et plus rayonnant en externe, d'avoir plus de disponibilité pour une fonction de type pastoral, pastoral épiscopal (pour moi c'est à peu près la même chose), donc de soutien aux communautés, de soutien aux pasteurs et de soutien à leurs ministères, et en même temps de rayonnement vers l'extérieur. »

À ce même sujet, quand j'ai demandé à Yvon Brohez : « Ne vous semble-t-il pas difficile de concilier le système presbytéro-synodal, dont le pouvoir remonte de la base, et le système épiscopal, qui donnerait pouvoir à la tête ? », il a répondu :

« Oui, mais l'application des décisions de la base doit quand même être réalisée par quelqu'un. Et c'est le rôle du Conseil synodal. Je crois que l'évêque il ne se lève pas le matin en disant : « Je vais décider ça, je vais décider ça ! » Ç'a été décidé par quelqu'un d'autre. Bon, ça vient du haut à chaque fois, mais c'est pas une personne seule qui décide de changer quelque chose… Ici bon, c'est l'application de ce que le synode lui-même a décidé, ou cela au moins devrait l'être. (Silence) Le suivi euh… (silence) »

Au niveau du district, tour à tour Jonathan Mbatso et Roland Durieux appliquent l'idée d'évêque, le premier, au président du district, le second, au conseil de district :

« (…) Encore faut-il signaler qu'il n'est pas nécessaire d'être pasteur pour être président de district, précise Mbatso, un laïc peut l'être. (…) Étant donné que le Président du synode est très loin, et qu'il ne peut, de ce fait, pas s'occuper de toutes les paroisses à la fois, le président du district, pour ma part, j'en ferais une sorte d'Évêque, donc de surveillant ; mais ce n'est pas comme ça qu'il est défini au sein de l'EPUB : ce n'est pas quelqu'un qui se déplace pour visiter les Églises ; il s'occupe surtout de la gestion du conseil de district et des assemblées de district. »

« À mon avis, déclare pour sa part Roland Durieux, "LE" déficit, c'est justement le manque d'autorité des autorités (rires)*, le manque de pouvoir. Moi j'avais proposé un jour, quand j'étais au conseil de district, que le conseil de district devienne l'Évêque, avec la même autorité qu'un Évêque catholique. Mais avec la seule différence, c'est qu'au lieu d'être une personne, un conseil de district c'est six ou sept personnes. Autrement dit, du point de vue aussi bien « application du règlement » que « théologique », ben les extrêmes s'annulent, voyez-vous ! (…) Donc à ce moment-là la rigueur d'un Évêque n'est pas la même que si c'était une seule personne, qui fait finalement ce qu'elle a décidé de faire. Eh bien, ça ç'a été absolument refusé, pour deux raisons différentes. La première raison, c'est que c'était catholique évidemment* (rires)*. Et la deuxième raison, c'est que beaucoup de pasteurs et de paroisses, de consistoires mais de pasteurs aussi, se sont dit : "Oui, mais quand il va venir mettre son nez dans mes affaires, qu'est-ce qu'il va trouver ?" Parce qu'effectivement, dans l'Église il y avait beaucoup de choses qui n'allaient pas, et là où justement l'autorité d'un Évêque aurait été bien venue pour remettre les choses à leur place. »*

Sans conteste, ces témoignages, exprimés par quelques-uns, mais qui portent la voix d'une masse silencieuse comme le soutiennent certains de mes interviewés, sont révélateurs d'un besoin réel au sein de l'EPUB et de ses structures. Entre les protagonistes et les antagonistes, un dialogue se révèle impérieux, afin de démêler les malentendus éventuels et de s'engager

sur une voie meilleure pour l'Église. C'est aussi là la synodalité. Dans ses *tentatives pour définir l'Église*, Isabelle Grellier relève le fait que Karl Barth estimait que le terme « Église » « est peu clair et donne lieu à quantité de malentendus[421] ». Reconnaître cette indéniable réalité est en soi une chance qui s'offre aux acteurs ecclésiastiques pour chercher, rechercher même, avec inventivité, des voies et moyens de traiter, surmonter, résoudre ces malentendus, d'y faire face. Formulant quelques-unes de ces tensions qui constituent l'Église, Grellier, à la suite de Christian Duquoc, écrit, par exemple, que si « c'est l'Esprit de Dieu, qui souffle où il veut, qui suscite et dirige l'Église », les Églises, « institutions humaines, (…) sont nécessairement gardiennes d'un certain ordre, elles ne peuvent pas faire l'économie de structures, de hiérarchies…[422] ». Dans son texte dont j'ai tiré un extrait ci-dessus, Barth souligne que l'Église, existante et visible,

> *« est présente comme une communauté déterminée, (…) avec un ordre déterminé de son être intérieur et extérieur, qu'il s'agisse de donner et de recevoir, de parler et d'entendre, de diriger et de se régler, avec un travail précis, des fins précises, des nécessités extérieures et vitales précises mais aussi, avant tout, avec des personnes représentatives toujours précises*[423]*. »*

Fortes des réflexions de ces penseurs parmi d'autres et des témoignages des acteurs interrogés, les instances synodales de l'Église Protestante Unie de Belgique ne peuvent pas se dérober aux sollicitations exprimées. Certes, encore une fois, c'est à elles seules que revient la décision. Dans le cas de figure, deux options se présentent.

Dans la première, l'EPUB pourrait faire la sourde oreille à ces appels. Par ce fait même, elle entretiendrait l'impasse, avec le risque d'un éclatement ; il en serait comme d'un ballon qui finit par exploser à force de recevoir continuellement de l'air sans que celui-ci puisse s'échapper par ailleurs. En effet, « le manque d'autorité des autorités », qui a déjà été évoqué, donne au système presbytéro-synodale de l'EPUB la figure d'un navire à plusieurs capitaines, dont la décision dernière ne revient à aucun. En pareille situation, il n'est pas étonnant que le

---

[421] K. BARTH, *Introduction à la théologie évangélique*, Genève, Labor, 1962, p. 33 ; I. GRELLIER, *Ecclésiologie*, dans B. KAEMPF (éd.), *Introduction à la théologie pratique* (voir note 18), p. 340. Pour introduire son paragraphe *L'Église : une réalité paradoxale*, Grellier écrit : « Une première difficulté est liée à ce que l'on utilise le même mot pour désigner deux notions d'ordre différent, l'Église visible et l'Église invisible, pour reprendre les catégories des Réformateurs. Et sans doute est-il juste qu'il n'existe qu'un seul terme pour bien montrer qu'il n'y a là que les deux versants d'une même réalité. L'Église est à la fois cette réalité humaine qui nous est donnée à voir —et éventuellement à supporter !— sous des formes multiples dans l'histoire, et le peuple de Dieu qui préfigure le regroupement eschatologique de l'humanité entière autour du Seigneur. L'Église est à la fois le corps mystique du Christ, que nous ne pouvons que confesser dans la foi, et ces institutions sociales, *corpus mixtum*, pour reprendre la formule de Bucer, où se côtoient des croyants et des non-croyants. C'est comme cette réalité paradoxale, toujours en tension, entre sa définition théologique et ses réalisations dans l'histoire qu'il me paraît le plus fructueux de penser l'Église. » (*Ibidem*).

[422] I. GRELLIER, *Ecclésiologie*, dans B. KAEMPF (éd.), *Introduction à la théologie pratique* (voir note 18), p. 340, 341 ; Christian DUQUOC, *Des Églises provisoires : essai d'ecclésiologie œcuménique*, Paris, Cerf, 1985, p. 64.

[423] K. BARTH, *L'Église* (voir note 398), p. 17 ; I. GRELLIER, *Ecclésiologie*, dans B. KAEMPF (éd.), *Introduction à la théologie pratique* (voir note 18), p. 369.

bateau fasse du sur place, tourne en rond, navigue au ralenti, notamment devant des orientations, des routes, des interpellations etc. qui se présentent et dont il faut faire le tri. Dans des cas extrêmes, ce navire peut tanguer, de sorte que l'équipage et les autres usagers se trouvent, avec lui et sa cargaison, mis en péril, surtout lorsque se déchaînent les éléments de la nature, sans qu'il n'y ait personne à qui ils puissent se tourner pour recevoir le mot qui fasse autorité. Dans mon analyse, j'ai évoqué une certaine lourdeur due, sur le plan ecclésiologique, à cet état de choses, en amont et en aval de la structure presbytéro-synodale[424]. Guy Liagre décrit l'EPUB comme une Église à structure « très horizontale » car, pour rappel, le Président du Conseil synodal, dit-il, préside comme le mot l'indique, mais ne détient aucun pouvoir personnel ; il se voit responsable de beaucoup de choses mais sans beaucoup de compétences dans le sens strict du terme, « parce que, explique Liagre, les structures sont tellement diversifiées, plurielles, que les décisions sont prises à beaucoup de niveaux qui ne sont pas directement liés à la personne du Président[425]. » Daniel Vanescote déplore aussi la même situation. Il constate que « pour faire bouger les choses, c'est très, très long » car le Président « s'adresse à un Conseil synodal qui est représentatif, mais qui lui-même doit se retourner vers ses districts, les districts vers les Églises, et avant que tout ça ne bouge, ça prend beaucoup de temps[426]. »

Dans la foulée, j'ai posé une question portant sur le processus des débats et des décisions en synode, particulièrement autour des problèmes éthiques, pour déterminer qui a la parole, qui a le dernier mot. Tous mes interviewés ont répondu quasiment de la même manière. Roland Durieux, par exemple, déclare :

> *« Alors ça c'est les choses les plus compliquées, parce qu'il y a une telle diversité de mentalités dans notre Église Protestante Unie de Belgique qu'arriver à une position commune sur un point éthique un peu difficile, si vous allez dire le meurtre est interdit, alors là tout le monde est d'accord bien entendu, mais quand vous avez des questions plus compliquées comme par exemple l'homosexualité qui a fait un foin pendant bien des années, finalement on n'a pas pu arriver à une position commune*[427]*. »*

Sur le plan de l'accompagnement pastoral, la présente étude a montré l'insuffisance du rôle des pasteurs *pastorum* à l'égard de leurs pairs. Quelques raisons étayent cela : le manque d'initiative et de proactivité de la part des premiers : ils attendent que les intéressés manifestent leur besoin d'écoute, d'entretien, de se confier etc. ; une certaine méfiance des seconds à l'endroit des premiers, car l'exercice de ce ministère dépend du degré de proximité d'ordre humain entre les premiers et les deuxièmes. Un autre facteur de cette faiblesse est

[424] Voir mes p. 173-174.

[425] Opinion développée à la p. 173.

[426] Voir détails en p. 173 et annexe 1, p. 332.

[427] Pour le texte complet, voir annexe 1, p. 373s.

probablement à situer dans la création même de ce poste : elle ne répondait pas à une demande de la base mais à une proposition formulée par le sommet de la pyramide presbytéro-synodale[428]. En revanche, d'une part, le besoin des pasteurs de se trouver en colloque singulier avec le Président du Conseil synodal, « pasteur de l'ensemble de l'Église » comme nombre de mes interviewés le décrivent ; d'autre part, le souci des visites des communautés locales par celui-ci, remontent, tous deux, de la base et se font de plus en plus sentir. De ce fait, le manque ou le peu de soutien épiscopal[429] au bénéfice des ministres et des paroisses, de la part de celui qui est considéré « sur-veillant » général de « l'ensemble de l'Église », « pasteur des pasteurs », est de plus en plus mal ressenti par les Églises locales. Et, selon les témoignages recueillis, cela y entretient le découragement, le sentiment de solitude et donc petit à petit l'effritement, l'éloignement de la base, l'apparition, l'accroissement ou le retour du congrégationalisme. Pour pallier ce problème, des voix se font entendre souhaitant la création d'un poste de Secrétaire général, qui s'occuperait entre autres des tâches administratives, essentiellement exécutives, afin de laisser au Président du Conseil synodal le temps de s'occuper des paroisses locales et de leurs ministres[430].

Cela étant dit, une deuxième option qui s'offre aux instances synodales serait de prêter une oreille attentive à ce réel besoin qu'expriment de plus en plus les communautés locales. Il s'agit d'ouvrir le débat au sujet d'une fonction épiscopale ou d'un pouvoir épiscopal au sein de l'EPUB, en rapport soit avec le ministère du Président du Conseil synodal soit de celui du président de district (dans la mesure où le district serait maintenu), soit encore de l'autorité du Conseil synodal ou de celle du conseil de district (toujours si celui-ci est gardé). Il me paraît utile de relever, ici, un signe d'une activité vraisemblablement épiscopale déjà pratiquée, sans dire son nom, au sein de l'EPUB. Elle est en rapport avec la consécration au ministère pastoral et l'installation d'un(e) pasteur(e) dans ses fonctions au sein d'une Église locale. Le fait que la consécration ou l'ordination au ministère pastoral est officié par le Président du Conseil synodal revêt une importance symbolique majeure : d'un côté, l'officiant étant le représentant de l'unité du corps ecclésial qu'est l'Église Protestante Unie de Belgique, son geste signifie cette unité-là et scelle, en va et vient, le lien entre le (la) ministre ainsi consacré(e) et l'Église dans son ensemble. D'un autre côté et inversement, ce geste signifie aussi que le (la) ministre ainsi ordonné(e) n'est pas le (la) pasteur(e) d'une seule Église locale, mais de l'EPUB entière. Si en Flandre, contrairement à la Wallonie, il était admis qu'un

[428] Voir p. 67-68.

[429] Du grec *episkopê*, visite, charge de l'évêque ; voir le verbe *episkopein*, veiller sur ; d'où l'épiscope ou l'évêque est ici à prendre dans le sens de « sur-veillant », celui qui veille sur. Cf. M. CARREZ et F. MOREL, *Dictionnaire grec-français du Nouveau Testament* (voir note 6), p. 101.

[430] Voir à ce sujet et à titre d'exemple annexe 1, p. 285s (Marc Lombart) ; p. 157s, 322, 345 (Daniel Vanescote).

président de district ou un pasteur consulent puisse officier la consécration pastorale, au temps de Daniel Vanescote, un vade-mecum a été établi pour indiquer que ce rôle incombait au Président du Conseil synodal. Au niveau régional, la même dimension épiscopale est vécue, cette fois autour de l'installation pastorale. Ici, c'est le président du conseil de district qui officie cet acte. D'une part, il le fait parce qu'il représente le lien et l'unité de l'Église sur le plan régional ; d'autre part, son geste signifie par-là que le (la) pasteur(e), qui vient d'être ordonné(e) ou l'avait déjà été par le Président du Conseil synodal, tout en étant, par le moyen de sa consécration, pasteur(e) de l'EPUB, est, ici et maintenant, mis(e) en responsabilité, en charge de telle ou telle paroisse précise ou de telle ou telle fonction particulière, au sein du district concerné[431]. Il en ressort que sur ces deux plans, national et régional, le Président du Conseil synodal et celui du conseil de district remplissent, chacun dans leur rang, un rôle épiscopal. Si déjà cela ne choque personne, il ne me semble pas si étrange que la réflexion soit approfondie et étendue sur d'autres aspects tels qu'effleurés dans cette étude. Point n'est donc besoin d'allonger l'analyse de cette deuxième option, étant donné que ses bénéfices s'expriment en termes du contraire des fruits de l'examen de la précédente option. Pour moi, balayer d'un revers de la main cette idée, qui, d'un côté, est partiellement d'application comme montré ci-dessus, et d'un autre côté, fait déjà l'objet de préoccupation croissante[432] au sein de l'Église Protestante Unie de Belgique, marquerait un ratage malheureux d'un tournant bénéfique pour l'aujourd'hui et l'à-venir de l'ensemble de ladite Église. Quel qu'en soit l'aboutissement, l'examen de la question en vaudrait la peine.

6.5. Mission initiale évangélique

Au début de mon entretien avec Eddy Van Der Borght, lors d'un échange préliminaire de nouvelles, celui-ci m'a demandé ce que j'étais devenu après mes onze années de ministère pastoral au sein de l'Église Protestante Unie de Belgique à Clabecq (Tubize). Quand je lui ai dit qu'avec l'aide de mon épouse et d'un autre couple j'avais implanté une nouvelle Église à Anderlues, laquelle a rejoint la communion de l'Union des Baptistes en Belgique, me fixant du regard, Van Der Borght a aussitôt déclaré :

> *« Nous avons besoin, nous EPUB, des gens comme vous, de dynamiques implanteurs d'Églises ! Il est à regretter que notre EPUB ne s'emploie plus qu'à entretenir les communautés existantes, quand ce n'est pas pour fermer celles qui ne marchent plus ! »*

Yvette Vanescote me confiait : « (…) À l'époque où j'étais au Conseil synodal, (…) il a

[431] Voir annexe 1, p. 293, 330-331, 351.

[432] Comme déjà montré dans cette étude ! Voir par exemple p. 174, 202.

parfois fallu prendre des décisions de fermer des Églises, ça c'est toujours un peu désespérant[433]. »

En dépeignant sa vision des Églises protestantes historiques en Europe, situation à laquelle la Belgique n'échappe pas, Steven Fuite me déclarait :

> *« Je pense que dans le temps actuel, comme dans beaucoup d'Églises enracinées dans la Réforme du XVI^e siècle, je parle des Églises historiques, traditionnelles, nous avons des problèmes dans cette partie de l'Europe notamment, avec le nombre des membres diminuant, des Églises grisonnantes, le patrimoine vieillissant, donc c'est pas toujours réjouissant de voir tout cela. (…) parfois il y a dans les villages des paroisses (…) dont on peut dire humainement qu'elles n'ont vraiment pas d'avenir. »*

Avant lui, Daniel Vanescote, dans son courrier du 12 août 2003 (Références : DV/Jvg 2003/175), constatait une autre situation qui créait l'hémorragie des membres au sein des Églises traditionnelles : c'est « le phénomène d'Églises allochtones » implantées par « les migrations de plus en plus larges et fréquentes », situation à laquelle n'échappait pas la Belgique, note-t-il. Vanescote souligne le fait que ces Églises « sont souvent très vivantes parce qu'elles deviennent un lieu privilégié où hommes et femmes originaires d'un pays particulier se retrouvent ». Et il ajoute : « S'il y a des étrangers qui se joignent aux communautés existantes, il en est beaucoup qui se regroupent en de nouvelles communautés, le plus souvent marquées par une appartenance ethnique. Ainsi voit-on notamment fleurir à foison des communautés africaines ou latino-américaines. » Il évoque, de ce fait, le souci exprimé, il y avait quelques années, par l'Alliance Réformée Mondiale « de favoriser les contacts et la collaboration entre Églises autochtones et Églises allochtones », souci duquel « est né le concept de "*Mission in Unity*"[434]. » Le Conseil synodal marquait son intérêt pour cette question et, dans le courrier susmentionné, invitait quelques Églises de l'EPUB à rencontrer la responsable du projet à l'époque, Mme Jet Den Hollander, pour un entretien[435]. Cette amorce de collaboration, ô combien louable ! s'inscrit dans l'effort évoqué entre autres par Van der Borght, celui du maintien des brebis dans la bergerie, de l'entretien des communautés ecclésiales existantes et non pas dans l'expansion missionnaire d'Églises telle qu'énoncée par le Seigneur Jésus-Christ : « J'ai d'autres brebis qui ne sont pas de cet enclos et celles-là aussi, il faut que je les mène. » (Jn 10,16a TOB).

---

[433] Voir texte intégral dans annexe 1, p. 359.

[434] « Mission dans l'unité ».

[435] Les paroisses de l'EPUB étaient celles de : Gembloux, Liège Rédemption, Bruxelles Botanique, Ixelles, Louvain-la-Neuve, Comines, Seraing-Haut, Clabecq (où j'étais pasteur en exercice), Enghien, Églises malgache et Méthodiste Libre ; autres destinataires : pasteurs Asukulu Yunu Mukalay (mon frère jumeau dit Mulengwa Charles Mas2) (EPUB Jumet), Tschimanga et Paluku Musuvaho Dieudonné (aumônier des migrants, à l'époque).

La condition décrite ci-dessus, que l'ensemble de mes interviewés reconnaissent, a fait que je m'intéresse à voir comment l'EPUB oriente son activité synodale ou quelles dispositions elle prend pour y faire face. En outre, ayant consulté les archives, j'y ai observé la sphère de l'évangélisation et constaté qu'elle tenait à cœur aux Églises fondatrices de l'EPUB. Me faut-il remonter à plus loin ? L'histoire, schématiquement évoquée ici, est éloquente à ce sujet. Je donne, ci-après, quelques exemples[436].

Aux côtés des communautés luthériennes, les Églises réformées ont dû, depuis la Réforme du XVI^e^ siècle, subir toutes sortes d'obstacles relatifs à leur vocation. Ces Églises « sous la croix », malmenées, passées de la clandestinité (cf. la chute d'Ostende en 1604) à une protection discrète (cf. Traité de la Barrière en 1715), puis aux fragiles libertés confessionnelles (Édit de Tolérance, sous Joseph II, en 1781, révoqué en 1792), bénéficiant ensuite de la « Loi des Articles organiques des cultes protestants » (1802, sous Napoléon Bonaparte), enfin insérées aux Églises des Pays-Bas (sous Guillaume I^er^), ont su, à travers les méandres de leur pénible existence, trouver des moyens de transmettre le message de l'Évangile, cette Bonne Nouvelle non seulement dont elles étaient convaincues, mais aussi qui faisait la raison de leur être-Église. De la sorte, l'avènement de l'indépendance de la Belgique, en 1830, trouvera ces Églises riches de 56 communautés locales. Différents regroupements ayant été opérés en leur sein, elles augmentent, notamment par le nombre de celles créées par « SILO », œuvre d'évangélisation fondée en 1880, et de celles issues des efforts du Comité synodal d'évangélisation constitué en 1884. Les Églises des cantons de l'Est, aussi impliquées dans la mission initiale évangélique, sont venues gonfler leurs rangs aux lendemains de la première guerre mondiale[437]. La désormais « Église Évangélique Protestante de Belgique » (1957) s'associe, en 1964, à la Conférence annuelle belge de l'Église Méthodiste Unie. Or cette société missionnaire wesleyenne est, quant à elle, un puissant mouvement de Réveil évangélique. Attesté en Belgique dès 1816, elle passera par des hauts et des bas qui la feront attendre longtemps avant d'y implanter des communautés ecclésiales. Mais elle ne tarit pas de créativité méthodique. Dès le lendemain de la première guerre mondiale, elle fonctionne comme une œuvre d'assistance matérielle aux habitants des régions sinistrées. Elle prend alors son envol et rayonne en Belgique par sa méthode d'évangélisation par le moyen de publications, d'une clinique, d'une école secondaire et de la fondation d'une maison du protestantisme belge. Lorsque, avec les Méthodistes, l'Église Évangélique Protestante de Belgique se mue, en 1969, en l'« Église Protestante de Belgique » (EPB), elle est fortement

[436] Pour plus de détails, lire mon chapitre 1 « Les protestants en Belgique hier et aujourd'hui ».
[437] Voir note 60.

engagée dans la mission initiale évangélique. Le survol de quelques procès-verbaux synodaux, de 1976 à 1978 (année de la création de l'EPUB), suffira à cet effet.

Dans son rapport 1976, la « Commission de l'évangélisation » de l'Église Protestante de Belgique place au centre de l'attention de « tous les consistoires » l'évangélisation « au [sic] plan local »[438]. Lors d'une enquête portant sur divers secteurs de la vie de l'Église, il se pose, entre autres, la question concernant « la réduction du nombre des commissions synodales par la fusion de certaines d'entre elles », ce « *au bénéfice*[439] et non au préjudice de l'EPB ». Des différents cas de figures proposés, la commission de l'évangélisation ne disparaît pas. Le groupe 3/F (ici, « F » pour « francophone ») propose entre autres de fusionner « Évangélisation + Vie spirituelle »[440]. Les groupes 1/N et 3/N (ici, « N » pour « néerlandophone ») associent les commissions « Évangélisation + Publications » car, souligne le groupe 1/N, elles « ont l'évangélisation pour objectif »[441]. Les groupes de réflexion furent invités à évaluer cette enquête effectuée. Là aussi, l'évangélisation demeure, associée à l'une ou l'autre commission dont la ou les vocations convergent[442]. L'assemblée synodale 1977 « attire l'attention sur l'importance de l'évangélisation. Nos communautés, souligne le rapport, doivent grandir. Il faut laisser libre cours au Saint-Esprit. Il y a une condition : accepter de prier pour cela. La prière est-elle limitée à celle du pasteur du dimanche matin ? »[443]. En outre, il est suggéré à l'ensemble de l'EPB de « tenir compte des germanophones en ce qui concerne l'évangélisation » notamment, de manière telle que cet effort soit fourni par, et bénéficie à, toutes les Églises[444]. Le synode met à disposition, non sans évaluation, des moyens pour réaliser la mission évangélique initiale. Par exemple, vu les difficultés de consolider l'Église de Coxyde (frais d'évangélisation « trop élevés par rapport aux résultats enregistrés »), un rapport présenté aux assises synodales de 1978 élargit, malgré tout, les horizons et va plus loin : d'un côté, il propose qu'« un effort d'évangélisation » soit, non pas abandonné, mais dès lors « fait (…) à Sugny »[445] et, d'un autre côté, il demande « que l'on essaie de faire une campagne d'évangélisation nationale par l'imprimé » et « signale

[438] EPB, *Procès-verbal de la 136e session du synode de l'Église Protestante de Belgique* (voir note 72), p. 10 (point « Document 4 : Commission de l'évangélisation »).

[439] C'est le document qui souligne.

[440] EPB, *Procès-verbal des groupes de discussion* (synode 1976), p. 1.

[441] *Idem*, p. 2, 3.

[442] *Idem*, p. 3 (groupe 1/F).

[443] EPB, *Procès-verbal de la 137e session synodale tenue à Bruxelles du 13 au 15 mai 1977*, p. 18 (point « Document 7 : Commission pour l'évangélisation »). Voir à ce sujet Samuel BÉNÉTREAU, *Les prières de Jésus. L'unique et l'imitable* (Théologie), France, Edifac-Excelsis, 2000.

[444] *Idem*, p. 19.

[445] Par le moyen d'un orateur, en l'occurrence, le pasteur Paul Vandenbroek, et d'un groupe musical, la chorale « Croix de Camargue ».

qu'un dépliant sera prêt à l'occasion de la fusion ». Ce rapport se voit « adopté à l'unanimité moins deux voix »[446].

Les *Gereformeerde Kerken*, pour leur part, brûlent aussi de la vocation de répandre l'Évangile. Venues des Pays-Bas à la fin du XIX^e^ siècle, elles s'implantent à Bruxelles (1894), à Anvers (1899), à Gand (1926). Prenant à bras le corps cette question de la mission initiale évangélique, leur synode général constitue, en 1927, un Comité spécial chargé de l'évangélisation en Belgique. En conséquence de cela, les *Gereformeerde Kerken* gagnent progressivement la Flandre en y implantant de nouvelles Églises : à Malines (1938), à Denderleeuw (1953) et à Boechout (1955), et un poste néerlandophone à Anvers-Hoboken (1953). Parmi leurs huit pasteurs à l'époque, deux se voient chargés par leur synode, l'un, de l'évangélisation et l'autre, de l'édification paroissiale, à titre de ministères spécialisés. En appui de leur effort d'évangélisation, les GKB fondent des écoles primaires protestantes dans les localités où exercent leurs Églises. Leur but est tout à la fois d'instruire leurs propres enfants et de rayonner au-dehors, principalement en touchant les familles dont les enfants sont inscrits dans ces écoles, et, par-delà, en se faisant connaître dans les régions où celles-ci sont implantées. L'histoire montre combien ces Églises se sont intégrées dans le paysage spirituel et social belge, à divers niveaux : elles sont actives dans la jeunesse, à la radio, à la télévision, dans l'enseignement, dans la mission et l'évangélisation etc., jusqu'à la fusion constitutive de l'EPUB[447].

Fondée quant à elle en 1837, l'Église Réformée de Belgique (ERB), fut l'œuvre de quelques pasteurs portés par le Réveil du début du XIX^e^ siècle au sein du protestantisme belge. « Société Évangélique Belge » (SEB) à sa genèse, cette Église avait pour but de « répondre aux personnes avides de comprendre le message biblique »[448]. C'est ainsi que ses évangélistes, grâce à la diffusion des Écritures Saintes, ont pu créer des Églises locales dans différentes régions de Belgique. Le Comité directeur de cette association, mu par le désir de l'expansion missionnaire, conduit la désormais « Église Chrétienne Missionnaire Belge » (ECMB) à compter, en 1887, trente-cinq communautés ecclésiales à son actif. Elle n'en reste pas là. Elle forme ses fidèles à « des responsabilités d'animation et de réflexion », à leur engagement dans la vie sociale ; elle répand le témoignage de la Bonne Nouvelle par la création d'un orphelinat, de homes pour personnes âgées, de coopératives, par la lutte contre

[446] EPB, *Procès-verbal de la 138^e^ session synodale tenue à Bruxelles du 2 au 4 juin 1978*, p. 1-2.

[447] Voir chapitre 1, point 1.4. Les *Gereformeerde Kerken in België* (GKB). En ce qui concerne l'engagement des GKB dans l'évangélisation, voir, par exemple, leur héritage évoqué dans *Assemblée synodale 1981. Document C.III.2. Rapport de travail de la commission pour l'évangélisation néerlandophone*, p. 1.

[448] Voir note 61.

l'alcoolisme, par la littérature, de sorte que son imprimerie de Nessonvaux soutient son travail d'évangélisation[449]. Avec l'aide de pasteurs étrangers et des libéralités d'Églises sœurs, l'ECMB, désormais « Église Réformée de Belgique » (ERB), accroît son autonomie tant financière que théologique, de manière telle qu'elle s'investit activement dans l'œuvre de la mission évangélique initiale, ce jusqu'à l'avènement de l'Église Protestante Unie de Belgique.

J'ai évoqué çà et là, ci-dessus, la consolidation de l'effort d'évangélisation par le moyen de la création d'écoles. Marcel Demaude me confiait qu'en matière de l'expansion missionnaire en Belgique, l'ecclésiologie synodale comportait trois pôles : « école, lieu de culte, presbytère ». C'est là une vision qu'avait adoptée l'ECMB, autant que les deux autres composantes de la future EPUB. « Le renouveau du protestantisme au XIX^e^ siècle » en Belgique a été largement assuré « par la création d'écoles », précise-t-il. Dans sa thèse inédite de doctorat en Théologie, Gertrude Demaude-Hein écrit que l'histoire du protestantisme belge atteste :

> *« la venue à l'existence de ces écoles qui étaient érigées en même temps que l'on construisait des lieux de culte. (...) C'est avec un sentiment de reconnaissance que l'on découvre ainsi que l'Union des Églises avait non seulement créé un "Comité synodal d'évangélisation", mais qu'elle avait ajouté à son titre "et des écoles", dès 1869, se targuant même quelques années plus tard de* n'avoir aucune paroisse qui ne fût pourvue d'une école[450] *; alors que du côté de la Société Évangélique Belge (devenue Église Chrétienne Missionnaire Belge), il allait de soi que l'érection d'un temple ne se faisait pas sans celle de bâtiments scolaires*[451] *».*

Des années plus tard, y a-t-il lieu de dire que le regard a évolué en rapport avec le synode face à la mission évangélique initiale ? Les acteurs de l'EPUB de 1979 à 2005 ignorent-ils l'histoire synodale des Églises fondatrices en la matière ? Il est vrai, comme d'aucuns le soutiennent dans mes entretiens, que la tâche d'évangéliser revient par excellence aux Églises locales et leurs districts, que le synode est, certes, un outil de la mission évangélique ou qu'il en est la prolongation. Mais, au vu de ce qui précède, force est de dire que l'histoire synodale du protestantisme belge dément les propos de certains d'entre les témoins interrogés qui allèguent que ladite mission évangélique initiale n'est ni ne peut être le but du synode, qu'elle

---

[449] Voir note 65.

[450] C'est l'auteure qui souligne.

[451] G. DEMAUDE-HEIN, *Préface*, dans G. DEMAUDE-HEIN, *Les écoles primaires protestantes en Belgique* (voir note 55), p. 1, 4. À titre indicatif, voici la liste des « écoles du Synode » de l'Union des Églises Protestantes Évangéliques du Royaume de la Belgique (la future EPB) : Bruxelles (l'école flamande) ; Malines ; Roulers ; Gand (école de la *Brabantdamkerk*) ; Termonde ; Rongy ; Dour ; La Bouverie ; Pâturages ; Cuesmes ; Douvrain ; Liège (école française-allemande) ; Verviers-Hodimont ; Seraing ; cf. G. DEMAUDE-HEIN, *Idem*, p. 140-205. Celles de la Société Évangélique Belge recensées à Bruxelles sont : La Salle d'asile ; l'École des garçons, rue Ducale ; l'École des filles (Ixelles) ; l'École dite du Boulevard de l'Observatoire ; l'École de jeunes filles créée par l'Église de la rue Belliard ; l'École flamande ; l'École de Molenbeek. D'autres écoles de la même Société Évangélique Belge furent à : Weert-St. Georges (néerlandophone) ; Ohain (francophone) ; Rolleghem ; Gand ; Taintignies ; Wasmes ; Frameries ; Jumet ; Charleroi-Lodelinsart ; Fontaine-l'Évêque ; Montigny-le-Tilleul ; Leers-et-Fosteau ; Gozée ; Courcelles ; Marcinelle ; Nessonvaux ; Liège ; Lize-Seraing ; Sprimont ; Grivegnée ; Menil-Tillet ; cf. G. DEMAUDE-HEIN, *Idem*, p. 215-303.

ne peut pas s'inscrire dans ses préoccupations, car, disent-ils variablement, soit comme une conviction soit comme un constat, le synode, tellement éloigné de la base, est simplement un lieu de mise en commun des réflexions des participants, de leurs délibérations, un lieu où ils font part de leurs projets, où ils les sous-pèsent avec le regard des autres ; le synode est le lieu de l'administration et, autant que faire se peut, du maintien des Églises qui existent ; il a le souci d'organiser la vie à l'intérieur de l'Église et non pas celui d'aller chercher de nouvelles âmes, de la faire croître numériquement, cette tâche incombant aux Églises locales. Certains parmi les témoins regrettent cet état de choses, allant jusqu'à affirmer que le synode « n'encourage même pas les paroisses qui veulent aller de l'avant » en la matière.

Pour ma part, ayant constaté, à tout le moins déjà par mes lectures, que ce souci était en perte de vitesse dans l'EPUB, j'ai dû approfondir la recherche en demandant à mes interlocuteurs :

« Sur plus huit mille pages de documents synodaux en ma possession, ce depuis les Églises constituantes jusqu'à l'EPUB de 2005, en lisant ces documents, en ce qui concerne la mission et l'activité de l'évangélisation, je vois qu'au début, les rapports initiaux y consacrent une large part. Mais au fur et à mesure qu'on avance dans le temps, les rapports synodaux y consacrent de moins en moins de place, en particulier concernant l'évangélisation intra-territoriale. À la fin, la rubrique y relative occupe une part congrue ou a tout simplement disparu. Qu'est-ce que vous pouvez en dire ? »

Daniel Vanescote reconnaît qu'il y a une perte dans ce domaine avant d'expliquer :

« Oui, mais on a eu euh… je veux dire, allez ! dans ces années (19)70, tout s'est focalisé sur l'union. Et puis après, dans les années… fin des années (19)90 début des années 2000, ça s'est encore focalisé sur la création du CACPE. Et donc il y a comme ça des moments où on a été pris par tout autre chose et donc c'est pour ça que je disais, au moment où je quittais, qu'il fallait VRAIMENT qu'on s'occupe de cet aspect et du renforcement des Églises locales. Oui, oui ! »

En ce qui le concerne, Steven Fuite fait l'observation suivante :

« (…) je pense effectivement qu'il y a une tendance, pas seulement chez nous, si on diminue, si on a peur, si un autre souci et l'accent parfois est mis de plus en plus sur servir, ça t'éloigne de la mission originale d'Église. »

À ce sujet, Jonathan Mbatso fait l'observation suivante :

« (…) Tel que défini, je ne pense pas que le synode soit la mission elle-même (…). (…) À tout le moins, il est un outil de la mission ; je vais plutôt dire qu'il est censé en être un outil. Encore faut-il que cet outil soit inspiré et prenne à cœur cette mission-là. (…) Quelques exemples me permettent de dire qu'il est censé être un outil mais que pratiquement il ne l'est pas. Beaucoup d'Églises de notre EPUB vieillissent et se meurent. Pourquoi se meurent-elles ? Y a-t-il vraiment eu une action de grande envergure du synode pour encourager l'évangélisation, parce que c'est cela la mission, de sortir, d'aller vers ? Quels sont les moyens qu'il se donne (…) pour vraiment revitaliser les Églises ? Il n'encourage même pas les paroisses qui veulent aller de l'avant. (…) Avant d'être pasteur, j'ai desservi l'Église d'Anderlecht, une communauté qui appartenait à l'EPUB mais qui n'était pas reconnue par l'État. C'était la seule Église de l'EPUB francophone (…) dans tout le sud de Bruxelles, pour les communes d'Anderlecht, Molenbeek, Koekelberg, Saint-Gilles ; (…) il n'y avait qu'une Église flamande. (…) Et cette Église francophone avait des possibilités de croissance. (…) Là, nous étions en (19)96-2000 (…). (…) avant de quitter, j'avais demandé ceci (à

l'EPUB) : "Trouvez quelqu'un pour continuer l'œuvre ! Il y a des opportunités dans ce sud de Bruxelles. On est plus de trente personnes au culte chaque dimanche, mais il y a pas de pasteur, il y a pas de salaire ! (...) Qu'on prenne un poste pastoral vacant pour affecter le salaire de ce dernier à quelqu'un qui puisse travailler en permanence à Anderlecht !" Mais ça n'a jamais été fait ; l'Église en question a fini par disparaître (...). Autres exemples ? (...) Il y a beaucoup d'Églises qui sont en difficulté. En tout cas, quand on a des bâtiments à entretenir, le premier souci du synode, son premier réflexe, c'est : "Est-ce que cette Église est encore en mesure d'entretenir les bâtiments ? (...) Est-ce qu'il ne faut pas vendre ces bâtiments pour acheter plus petit, parce qu'apparemment il n'y a plus d'avenir là-bas ?" Or ce ne devrait pas être là le premier souci ! Le synode devrait se dire en premier lieu : "Qu'est-ce qu'on peut faire, qu'est-ce qu'on peut investir dans cette communauté qui se meurt, pour la revitaliser, la redynamiser ?" au lieu de penser déjà à dire : "Voilà ! elle se meurt, elle ne va pas s'en sortir ; il faut vendre les bâtiments !" (...) Et ça me fait de la peine. (...) Depuis le début, l'EPUB ne s'est vraiment jamais souciée, en tout cas le synode… tu peux prendre tous les comptes-rendus de l'EPUB par rapport à l'évangélisation… c'est vrai qu'à un moment donné on a parlé d'une Église missionnaire, mais c'était simplement des discours de bonnes intentions ! Mais dans l'encouragement pratique, rien ne s'est passé, rien ne s'est fait ! »[452]

J'ai donc essayé d'analyser les rapports synodaux de l'EPUB en rapport avec la question[453].

En 1979, la première assemblée synodale, genèse oblige, « ne couvre qu'une période de 9 mois d'activité » et présente ensuite « un compte-rendu de la période de transition, au cours de laquelle l'Église Protestante Unie de Belgique s'organise graduellement » [454]. Ici, le souci de la mission et de l'évangélisation apparaît clairement, s'inscrivant ainsi dans la droite ligne de l'héritage des Églises constituantes[455] : après avoir remercié différents acteurs de la vie de l'Église, le Conseil synodal souligne la centralité de la mission évangélique initiale, raison d'être de l'Église. Il rappelle, ensuite, que cette mission, pour laquelle la fusion des Églises membres a été réalisée, est à ne jamais perdre de vue et doit inspirer leurs actions. Puis, il en appelle à l'unité de tous et à la vigilance par rapport à de l'administration, laquelle reste secondaire quoique nécessaire. Il écrit :

Cette expression de notre gratitude nous ramène tout naturellement à la question fondamentale :

---

[452] Voir texte intégral dans annexe 1, p. 369.

[453] Quelques ordres du jour d'assemblées synodales peuvent être trouvés, à titre indicatif, au chapitre 4, point 4.4.3. Mais dans la présente démarche, je passe en revue les ordres du jour de toutes les assises synodales du laps du temps concerné.

[454] *Synode 1979. Document n° 2. Rapport du Conseil synodal*, p. 1.

[455] *Assemblée synodale 1979. Ordre du jour*, 1 p. La motion du district de Liège qui, tout en reconnaissant, « dans les six secteurs d'activités indiqués au document 3, des préoccupations conformes à la foi et au souci du rayonnement de toute l'Église chrétienne », « refuse, par contre, que chacun de ces secteurs soit organisé au niveau national et recommande la prise en charge » entre autres, du secteur III (Témoignage et information), « par les Églises locales et les districts », se voit rejetée par la majorité. L'évangélisation et la mission restent donc une affaire synodale sur le plan national, sans gommer la responsabilité des Églises locales en la matière, cf. *Assemblée synodale 1980. Document A.4.a. Procès-verbal analytique de la première session de l'assemblée synodale de l'Église Protestante Unie de Belgique tenue à Bruxelles les 16 et 17 novembre 1979*, p. 3-4. Dans la foulée, les documents n° 4 (Liste des commissions) et 6 (Mandat des commissions), sont acceptés par le synode 1979. Ce rapport analytique porte globalement sur le document *Synode 1979. Document n° 3. Rapport du Conseil synodal à l'assemblée synodale Bruxelles 1979 concernant l'institution de commissions de l'Église Protestante Unie de Belgique et la fixation d'instruction à ce sujet*.

quelle est la raison d'être de l'Église au sein de notre société contemporaine ? Par sa parole et par son travail, elle doit être la manifestation de l'amour de "Dieu notre Sauveur, qui veut que tous les hommes soient sauvés et parviennent à la connaissance de la vérité" (1 Tm 2,4). Cette allusion à l'intention salvatrice de Dieu à l'égard du monde nous ramène à l'unité de nos Églises. Elles se sont unies pour mieux honorer Dieu par un meilleur service des hommes. Cette conviction doit rester à la base d'une stratégie générale. Y sommes-nous arrivés ? Il est évident que le Conseil synodal, pressé par des questions urgentes, n'a pas pu consacrer à cette question toute l'attention qu'elle mérite. Cela ne signifie nullement que le Conseil a écarté cette préoccupation de son ordre du jour ; au contraire il a l'intention de s'y atteler dès que possible. Son effort ne vise pas la création d'une administration, indispensable certes mais secondaire. L'Église, c'est une communauté d'hommes et de femmes saisis pas l'amour de Dieu et résolus à travailler à l'avènement du Royaume de Dieu »[456].

Cette matière, inscrite à l'ordre du jour sous « Les commissions de l'E.P.U.B. », a fait l'objet de débat lors de la deuxième journée des assises synodales. Celles-ci donnent le ton sur le sujet, car parmi les commissions se trouvent inscrits le département missionnaire (Commission n° C.III.1) et la commission de l'évangélisation (Commission n° C.III.2)[457]. Dès le départ, le département missionnaire « a pour mandat de soutenir, par l'envoi de missionnaires et par une aide financière efficace, le travail de l'Église presbytérienne au Rwanda », en continuité de « l'œuvre entreprise en 1921 par la "Société Belge des Missions Protestantes au Congo" »[458]. Il peut, cependant, publier des informations « en général sur la mission des églises dans le monde », en plus des nouvelles particulières concernant ladite Église presbytérienne du Rwanda. La commission d'évangélisation quant à elle détermine, dans son mandat, que « l'Église chrétienne ne vit pas pour elle-même mais pour le monde. L'amour du Christ la presse à rendre témoignage au Seigneur qui invite tous les hommes à devenir par sa grâce des créatures nouvelles ». En son article 1 alinéa 3, cette double commission (néerlandophone et francophone) a pour mandat « d'organiser une journée annuelle sur l'évangélisation »[459] et mène ses actions en collaboration « avec la commission de la presse et avec la commission de radio et de télévision » (article 3). Les deux commissions en question, en ce qui les concerne, sont appelées à « faire rapport » tous les

[456] *Synode 1979. Document n° 2. Rapport du Conseil synodal*, p. 6-7.

[457] *Assemblée synodale 1979. Document n° 4. Liste des commissions*, p. 1 (Secteur III. Témoignage et information).

[458] *Assemblée synodale 1979. Document n° 6. Mandats des commissions*, s.p., voir « Secteur III.1. Commission missionnaire », art. 1.

[459] *Assemblée synodale 1979. Document n° 6. Mandats des commissions*, s.p., voir « C.III.2. Commission d'évangélisation », sous « Mandat ». L'article 1 définit, pour les parties néerlandophone et francophones de l'EPUB, le même mandat, à savoir « aider les Églises locales à être des communautés missionnaires » (alinéa 1), sur les plans local et de districts (alinéas 1 et 2), en menant là-dessus « une réflexion permanente » (alinéa 1.b)), en entamant « toute action qui vise à former et à rendre actifs les membres d'Églises pour qu'ils communiquent l'Évangile dans la vie de chaque jour », en mettant en valeur des « possibilités existantes dans la paroisse » (alinéa 1.a)), en encourageant « les initiatives d'évangélisation » des Églises locales (alinéa 1.c)), en collaborant, de plusieurs manières dans ce domaine, éventuellement aussi avec des Églises sœurs et groupes en dehors de l'EPUB (alinéa 1.d).

trois ans, dès 1981[460].

De ce fait, le synode 1981 aligne, dans son ordre du jour, la section III, notamment la désormais commission (et non plus « département ») missionnaire (document C.III.1) et la commission d'évangélisation (document C.III.2)[461]. Leurs rapports couvrent les activités de deux années, 1980 et 1981. Par son récit de 12 pages (dont 4 sur le compte rendu des activités et 8 sur les finances), la commission missionnaire fait état de son travail au Rwanda, de sa collaboration avec d'autres sociétés missionnaires (suisse, néerlandaise, française), d'une ouverture et d'un appel à des échanges bilatéraux nord-sud (par exemple en ministres du culte etc.) pour abandonner le régime de mission « à sens unique »[462]. Une question se pose, celle de savoir « pourquoi on ne parle que du Rwanda »[463]. Même si, en réponse, son président justifie cet intérêt pour le Rwanda seul en renvoyant à la constitution, ladite question annonce une ouverture pour l'élargissement éventuel du champ missionnaire. Pour ce qui est de l'évangélisation, « de la part de la commission francophone il n'y a pas de rapport car elle ne se réunit plus »[464]. Celle néerlandophone, riche de l'héritage des GKB en la matière, fait un travail remarquable aux côtés de plusieurs Églises locales du nord du pays et au Luxembourg, ce en collaboration avec d'autres organisations d'évangélisation nationales et internationales, par le moyen de brochures, de courriers toutes-boîtes, du porte-à-porte, de concerts, de conférences, de formation, d'animations. Mais elle fait état d'un « manque d'intérêt de la part d'autres paroisses » et d'un « manque d'argent » pour accomplir pleinement ses tâches[465]. Pour ce dernier aspect, elle demande que le synode prenne en charge sa condition financière en l'insérant dans les cibles (cotisations) demandées aux Églises locales. Son rapport comporte 3 pages dont la moitié de la dernière porte sur les finances.

Malgré le rythme triennal de rapports de ces commissions, le synode 1982 consacre un espace aux comptes et budget de la commission missionnaire[466] mais rien sur celle

---

[460] *Assemblée synodale 1979. Document n° 7*, s.p., voir lignes « C.III.1 » et « C.III.2 ».

[461] *Assemblée synodale 1981. Document A.3. Ordre du jour*.

[462] *Assemblée synodale 1981. Document C.III.1. Rapport de la commission missionnaire*, p. 1-4, ici p. 2 ; comparer ces propos avec MMUNGA MWENEBULONGO MULONGOY, *Regards d'un théologien réformé sur les* Lineamenta, dans A. JOIN-LAMBERT, Ignace NDONGALA MADUKU (éd.), *L'Église et les défis de la société africaine* (Annales de l'École théologique Saint-Cyprien, 23), Yaoundé, 2009, p. 325-341.

[463] *Assemblée synodale 1981. Procès-verbal de la troisième session de l'assemblée synodale de l'Église Protestante Unie de Belgique, tenue à Bruxelles les 13, 14 et 15 novembre 1981*, p. 8-9, ici p. 9.

[464] *Assemblée synodale 1981. Procès-verbal de la troisième session de l'assemblée synodale de l'Église Protestante Unie de Belgique, tenue à Bruxelles les 13, 14 et 15 novembre 1981*, p. 9.

[465] *Assemblée synodale 1981. Document C.III.2. Rapport de travail de la commission pour l'évangélisation néerlandophone*, p. 1-3, ici p. 1.

[466] *Assemblée synodale 1982. Document A.3. Ordre du jour* ; *Assemblée synodale 1982. Rapport analytique de la quatrième session de l'assemblée synodale de l'Église Protestante Unie de Belgique, tenue à Bruxelles, les 19, 20 et 21 novembre 1982*, p. 6, point 21 ; *Assemblée synodale 1982. Document C.III.1. Comptes et budget 1982-1983*, 8 p.

d'évangélisation. Pareillement, à l'ordre du jour de l'assemblée synodale 1983 des 18, 19 et 20 novembre ainsi qu'à celui de sa session, ajournée, qui y fera suite le 25 février 1984, ne figureront que les comptes et budget de la commission missionnaire[467].

En 1984, naturellement le synode traite des deux[468]. Cependant, un espace plus important est consacré à la mission, commission dont le rapport est fort de 15 pages et de deux annexes financières de respectivement 8 et 1 pages[469]. La proclamation de l'Évangile est mise au centre des actions missionnaires bilatérales entre l'EPUB et l'Église Presbytérienne du Rwanda (EPR), accentuant des visites mutuelles, des échanges missionnaires réciproques en ce compris le secteur de la jeunesse, des consultations multilatérales, la formation théologique par l'octroi de bourses d'études doctorales à des ressortissants de l'EPR, l'animation missionnaire au sein d'Églises locales en Belgique et d'écoles belges via les professeurs de religion protestante[470]. Quant à elle, la commission d'évangélisation francophone, inactive depuis 1981, ne s'est toujours pas relevée. Celle néerlandophone reste toujours dynamique. Son engouement à « inviter les autres à partager l'action libératrice du Seigneur » la conduit à concevoir la mission « de différentes manières (…) dans la société d'aujourd'hui » : « en paroles, en actes et en style de vie, en proclamation, services et actions pour la justice et la paix ». À côté des Églises locales qui accueillent ses animations et ses actions (visites, formations, conférences etc.), elle remarque, comme déjà relevé trois ans plus tôt, un désintéressement de certaines autres communautés ecclésiales. De surcroît, « il nous est apparu, écrit le rapport, qu'il y a des points de vue divergents au sujet de l'évangélisation à l'intérieur de l'EPUB[471] ». Un autre problème, de taille, est l'annonce de la perte du soutien financier des *Gereformeerde Kerken* des Pays-Bas après 1988 : celles-ci ont décidé de ne plus

---

[467] *Assemblée synodale 1983. Document A.3. Ordre du jour* ; *Assemblée synodale ajournée, samedi 25 février 1984. Ordre du jour 1983* (et convocation), Bruxelles, le 13 février 1984 ; *Assemblée synodale 1983. Rapport analytique de la 5ième session de l'assemblée synodale de l'EPUB tenue à Bruxelles, les 18, 19 et 20 novembre 1983*, p. 6, point 23 ; *Assemblée synodale 1983. Rapport analytique de la session ajournée de l'assemblée synodale de l'Église Protestante Unie de Belgique tenue à Bruxelles le 25 février 1984*.

[468] *Assemblée synodale 1984. Document A.4. Ordre du jour* ; *Assemblée synodale 1984. Rapport analytique de la sixième session de l'assemblée synodale de l'Église Protestante Unie de Belgique, tenue le 30 novembre et les 1 et 2 décembre 1984*, p. 8, points 28 et 29.

[469] COMMISSION MISSIONNAIRE, *Commission missionnaire C.III.1,* dans *Info. Mensuel. Bulletin d'information de l'Église Protestante Unie de Belgique,* 9 (1984), p. 1-15. *Assemblée synodale 1984. Document C.III.1, annexe 1 : comptes 1983, budget 1985*, p. 1-8 ; *Assemblée synodale 1984. Document C.III.1, annexe 2 : répartition des cotisations missions*, 1 p. Le document publié dans *Info* a constitué, et été présenté au synode 1984 comme, le rapport de ladite commission missionnaire, aux côtés des annexes susmentionnées.

[470] COMMISSION MISSIONNAIRE, *Commission missionnaire C.III.1,* dans *Info. Mensuel. Bulletin d'information de l'Église Protestante Unie de Belgique,* 9 (1984), p. 3-8, 10, 11, 12.

[471] Le document ne détaille pas ces positions divergentes. Mais un document présenté par la même commission à l'assemblée synodale 1987 soulignera le manque, au sein de l'EPUB, de « réponse commune » à des questions fondamentales liées à l'évangélisation (voir p. 218-219 et la note 481). Aussi quelques témoignages ultérieurs corroborent-ils cette remarque, eu égard à la pluralité théologique au sein de l'EPUB. Voir par exemple Yvette Vanescote (p. 340, 370), Jonathan Mbatso (p. 325-326, 370).

prolonger leur appui pécuniaire au-delà de cette année pour le poste du pasteur Thijs Weerstra, chargé de l'évangélisation et président de cette commission ; d'où cette interpellation :

> *« La question que nous posons au synode de l'EPUB est la suivante, stipule le rapport : de quelle façon l'œuvre du pasteur Weestra pourra-t-elle être poursuivie maintenant que sa succession ne sera plus assurée ? Comment pourrez-vous continuer à assumer la responsabilité de cette œuvre ? »*[472]

Le pasteur Weestra interpelle lui-même le synode par ces mots : « Malgré les demandes antérieures du groupe de travail, l'œuvre d'évangélisation ne figure que pour mémoire au budget de l'EPUB[473]. »

En 1985, le synode ne consacre pas de temps à la mission ni à l'évangélisation, leurs rapports étant statutairement attendus en 1987. Mais les assises synodales des 31 mai et 1 juin puis 29 et 30 novembre 1986, traitent, en la matière, seulement de la commission missionnaire : respectivement des comptes 1985 et 1986[474]. Il est à noter que le rapport 1986 du Conseil synodal mentionne qu'il ne reçoit que « de temps en temps (…) des communications au sujet du travail d'évangélisation, fait par les Églises locales ». Tout en se réjouissant de cette œuvre, il se demande « si toutes les possibilités sont exploitées ». C'est alors qu'il fait une réflexion (déclaration de bonnes intentions ?[475]) sur les moyens d'évangélisation mis à la disposition de l'Église mais qui sont soit abandonnés à leur sort par celle-ci soit peu utilisés à bon escient par leurs acteurs protestants. Il s'agit : des médias (émissions à la BRT et à la RTBF, à des radios libres ; la presse écrite) ; « des services dont —en tant qu'Église— nous sommes responsables » (cours de religion, aumônerie militaire, aumônerie des établissements pénitentiaires et hospitaliers) ; de toutes les initiatives prises au niveau diaconal : « même si celles-ci ne sont pas toujours prises par l'EPUB, il existe des liens étroits » ; des possibilités de prendre part en tant que protestants « au travail social organisé par des tiers » ; de notre participation à la vie publique, dans des initiatives comme, par exemple, « des expositions, des actions, des manifestations ». « Vis-à-vis de toutes ces

---

[472] *Assemblée synodale 1984. Doc. C.III.2. Rapport du groupe de travail néerlandophone de la commission d'évangélisation*, 1 p. ; Thijs WEERSTRA, *C.III.2 Annexe : résumé du rapport de travail pour l'évangélisation du pasteur Weerstra* (assemblée synodale 1984), 1 p. ; *Assemblée synodale 1993. Document B.1. Rapport du Conseil synodal (période 1er mai 1992 – 30 avril 1993)*, p. 11, point 8.1.2.

[473] Th. WEERSTRA, *ibidem*.

[474] *Assemblée synodale 1985. Document A.3. Ordre du jour* ; *Assemblée synodale 1986* (mai-juin). *Document A.3. Ordre du jour* ; *Assemblée synodale 1986. Rapport analytique de l'assemblée 1986, session des samedi et dimanche 31 mai et 1 juin 1986*, p. 19, point 15 ; *Assemblée synodale 1986* (mai-juin). *Document C.III.1. Commission missionnaire : comptes 1985*, 9 p. ; *Assemblée synodale 1986* (novembre). *Document A.7. Ordre du jour* ; *Assemblée synodale 1986. Rapport analytique de l'assemblée 1986, session des samedi et dimanche 29 et 30 novembre 86*, p. 7-9, point 11.

[475] La suite de l'analyse confirmera ou infirmera ce soupçon.

possibilités, conclut le Conseil synodal, nous devrions faire preuve davantage de courage, d'invention, de confiance, de foi »[476].

Le synode de mai 1987 ne traitent que des comptes 1986 de la commission missionnaire[477]. La session de novembre de la même année consacrera deux points de l'ordre du jour à cette dernière commission (point 9 « Commission missionnaire (C.III.1) » et point 10 « Budget 1988 de la commission missionnaire (C.III.1 annexe 1 ») et un point, le point 13, à celle d'évangélisation, section néerlandophone (C.III.2/NL)[478]. Cette dernière fait remarquer que les journées de formation « connaissent de moins en moins d'intérêt de la part du public ». Cela lui a inspiré de modifier le programme dans le but « de le rendre plus attrayant. Ce qui a amené une nouvelle affluence de participants ». Effectivement, son rapport montre un intérêt qui va *crescendo*, car la formation a réuni 20 participants à Malines (1984), 25 à Vilvoorde (1985) et 28 à Gand (1986). Cependant, le montant « venant de l'assemblée synodale » reste toujours insuffisant. Les activités ont pu être maintenues principalement grâce au soutien financier des deux districts néerlandophones, lequel soutien a permis à la commission de supporter le travail local d'évangélisation via de petites subventions. Un autre soutien en personnels lui provient du « Synode Général des Églises Réformées des Pays-Bas pour les travaux des Églises Belges ». À côté de ce manque d'implication financière significative du synode de l'EPUB dans les activités de la commission d'évangélisation, cette dernière se plaint, en outre, du manque de collaboration du premier dans le remplacement, unilatéral, du président de la commission, le pasteur évangéliste Thijs Weerstra, qui la quittait en 1985. Enfin, compte tenu « des confusions qui surgissent souvent concernant l'évangélisation », ladite commission d'évangélisation a produit une intéressante étude de 8 pages, qu'elle a soumise à l'assemblée synodale[479]. Ce document fait état d'un « risque », celui de voir stagner

---

[476] *Assemblée synodale 1986. Document B.1. Rapport du Conseil synodal pour la période du 1.7.1984 au 31.12.1985*, p. 6, point 7.

[477] *Assemblée synodale 1987. Document A.3. Ordre du jour*, 2 p. ; *Assemblée synodale 1987/I. Rapport analytique de la session de l'assemblée synodale 1987 de l'Église Protestante Unie de Belgique, tenue les 23 et 24 mai 1987*, p. 18-19, point 13 ; *Assemblée synodale 1987/I. Document C.III.1 annexe 1. Commission missionnaire : comptes 1986*, 9 p. ; *Assemblée synodale 1987/I. Document C.III.1 annexe 2. Comptes des recettes extraordinaires 1986*, 1 p.

[478] *Assemblée synodale 1987. Document A.7. Ordre du jour* ; *Assemblée synodale 1987/I. Rapport analytique de la session de l'assemblée synodale 1987 de l'Église Protestante Unie de Belgique, tenue les 23 et 24 mai 1987*, p. 18-19, point 13 ; *Assemblée synodale 1987/2. Rapport analytique de la session de l'assemblée synodale 1987 de l'Église Protestante Unie de Belgique, tenue le 21 novembre 1987*, p. 2-9, points 8 et 9, et p. 16-17, point 13 ; *Assemblée synodale 1987/II. Rapport de la commission missionnaire (période : 1 juillet 84 au 30juin 87)*, 5 p. ; *Assemblée synodale 1987/II. Rapport de la commission missionnaire (période : 1 juillet 84 au 30juin 87)*, 8 p. ; COMMISSION MISSIONNAIRE, *Document Annexe au rapport de la C.M. : rapport du pasteur Léonard Rwanyindo,* dans *Assemblée synodale 1987/II. Rapport de la commission missionnaire (période : 1 juillet 84 au 30 juin 87)*, p. 6-8. *Assemblée synodale 1987/II. Document C.III.1. Annexe 1. Commission missionnaire : budget 1988*, 2 p.

[479] *Assemblée synodale 1987/II. Document CIII.2. Rapport de la commission d'évangélisation (NL), septembre 1984 – juin 1987*, p. 1-2 ; COMMISSION D'ÉVANGÉLISATION, *L'Église missionnaire prêche l'évangile*, dans

« la prédication de l'Évangile (…), entre autre [sic], parce qu'on ne trouve plus de *réponse commune*[480] aux questions "Qu'est-ce que l'évangélisation ?" et "Pourquoi évangéliser ?" ». Pour cette commission, ces deux questions « sont fondamentales » et devraient, « en dehors de la discussion en assemblée synodale », faire l'objet d'une « étude approfondie dans les Églises locales, dans les réunions bibliques, dans les commissions d'évangélisations, dans les consistoires[481]. » Elle développe alors ses thèses en douze points que voici : « 2. Le Créateur et sa création » (p. 4), « 3. Israël élu au service de Dieu » (p. 5), « 4. Jésus-Christ, l'envoyé du Père » (p. 6), « 5. L'élection de l'Église du N.T. au service de Dieu » (p. 6), « 6. Afin que vous annonciez de grandes vertus (1 P 2,9-10) » (p. 7), « 7. Le mur de séparation renversé (Ep 2,11-3,13) » (p. 7-8), « 8. La signification missionnaire de la sanctification de la vie » (p. 8), « 9. L'esprit du témoignage » (p. 8), « 10. Une Église témoignante » (p. 9), « 11. Qu'est-ce que l'évangélisation ? » (p. 9-10), « 12. L'évangélisation est-elle nécessaire ? » (p. 10), « 13. Équipement pour l'évangélisation » (p. 10-11). Enfin, la page 12, intitulée « Questionnaire », pose sept questions reprises dans la note ci-dessous[482]. Cette étude est restée sans lendemains.

Avant l'échéance des trois ans réglementaires pour les rapports des deux commissions dont question, la commission missionnaire a à nouveau eu droit à deux points de l'ordre du jour de l'assemblée synodale 1988 et à un point de celui du synode 1989, mais rien sur la commission d'évangélisation. Comme de coutume, à quelque exception près, les rapports du Conseil synodal des deux années agissent pareillement[483].

Assemblée synodale 1987/II. Document CIII.2. Rapport de la commission d'évangélisation (NL), septembre 1984 – juin 1987, p. 4-12.

[480] C'est moi qui souligne.

[481] COMMISSION D'ÉVANGÉLISATION, *L'Église missionnaire prêche l'évangile*, dans *Assemblée synodale 1987/II. Document CIII.2.*, p. 4 (point 1. « Introduction »).

[482] Voici les interrogations : « 1. Sur quelles bases peut-on appeler la Bible un livre missionnaire ? Pouvez-vous réciter quelques passages bibliques ? 2. Peut-on opposer le choix du salut et le choix du service ? Expliquez. 3. Quelle importance a la sanctification dans l'avancement de l'Évangile ? 4. En quoi notre sanctification doit-elle aujourd'hui se concrétiser ? Soutenez votre réponse avec des passages bibliques. 5. Comment peut se manifester toute la paroisse dans une campagne d'évangélisation ? 6. Comment verbaliser l'Évangile dans une conversation avec quelqu'un, qui veut entendre, mais n'en connaît rien ? 7. Voulez-vous vous équiper pour aller évangéliser et est-ce possible dans votre paroisse ? »

[483] *Assemblée synodale 1988. Document A.3. Ordre du jour* ; *Assemblée synodale 1988/1 et 2. Rapports analytiques des sessions de l'assemblée synodale 88 tenues les 22 octobre et 5 novembre 1988*, p. 19-21, points 30 et 31 ; *Assemblée synodale 1988. Document B.1. Rapport du Conseil synodal sur la période du 1er janvier 1987 au 30 avril 1988*, 17 p. ; *Assemblée synodale 1988. Document C.III.1. Commission missionnaire : budget 1987, comptes 1987, budget 1988, budget 1989*, 9 p. ; *Assemblée synodale 1988. Document C.III.1 annexe 1. Compte des recettes extraordinaires 1987*, 1 p. ; *Assemblée synodale 1988. Document C.III.1. Commission missionnaire : projet de recommandations et décisions*, 5 p. ; *Assemblée synodale 1989. Document C.III.1. Commission missionnaire : budget 1989, comptes 1989, budget 1990, budget 1991*, 9 p. ; *Assemblée synodale 1989. Document A.3. Ordre du jour* ; *Assemblée synodale 1989. Rapport analytique des sessions de l'assemblée synodale 1989 de l'Église Protestante Unie de Belgique, tenues les 21 octobre et 4 novembre 1989*, p. 8, point 11 ; *Assemblée synodale 1989. Document B.1. Rapport du Conseil synodal sur la période du 1er mai 1988*

Quant à elle, l'assemblée synodale de 1990 se penche statutairement sur les rapports des deux commissions, mais, ainsi que d'habitude, plus de place est accordée aux discussions concernant la mission extraterritoriale. Par exemple, le « Bref rapport » de ce synode consacre l'équivalent d'une page à cette dernière mais seulement trois lignes à celle de la mission intra-territoriale (commission d'évangélisation)[484]. Le rapport du Conseil synodal, tout en soulignant « l'importance de l'évangélisation » et en demandant « à la commission de tenir compte du rôle des médias » sur ce plan, « médias » pour lesquels il demande « plus de fonds », souligne que « le mandat du responsable pour l'évangélisation » n'est, depuis douze ans d'existence de l'EPUB, toujours pas spécifié et se pose, étonnamment, la question de savoir « si aujourd'hui, l'institution d'un tel ministère spécialisé est encore nécessaire »[485] ! Au niveau des deux districts néerlandophones, seul territoire où la commission d'évangélisation est restée opérationnelle (six réunions par an, sans compter les visites en paroisses), celle-ci déplore le déclin d'intérêt des Églises locales pour les activités qu'elle propose. Tout autant, le synode lui-même ne lui prête, comme déjà évoqué, que peu d'attention : la note de réflexion qu'elle a présentée aux assises synodales de 1987[486] n'a pas rencontré d'intérêt de la part du synode, à part la Faculté de Théologie protestante qui l'a « commentée dans le cadre de la branche d'études "Missiologie" » et le district Anvers-Brabant-Limbourg qui l'a, quant à lui, « sérieusement étudiée »[487]. Ayant entrepris des échanges, au niveau international, avec *United Society for the Propagation of the Gospel* (USPG)[488] et, au niveau national, avec la commission « Média », et projetant de contacter aussi « le prédicateur missionnaire diaconal », la commission d'évangélisation écrit :

> *« La conviction que l'Église chrétienne ne vit pas pour elle-même, mais pour le monde, se trouve à la base de la commission d'évangélisation. (…) À l'aide d'un nombre d'études bibliques, qui se rapportaient à la note de réflexion et qui avaient été présentée à diverses paroisses, la commission voulait obtenir que le thème "évangélisation" soit mené à une place centrale dans les paroisses. Les thèmes pour ces journées [d'information] étaient respectivement : "Service religieux et évangélisation" (1988), "Comment est-on présent dans son entourage en tant que protestant ?" (1989), "L'Église et l'avenir" (1990). Depuis 1989 nous avons parcouru le pays avec ces journées*

---

au 30 avril 1989, 16 p. ; COMMISSION MISSIONNAIRE, *Document C.III.1* (synode 1989). *Comptes extraordinaires*, 8 p.

[484] *Assemblée synodale 1990. Document A.3. Ordre du jour* ; *Assemblée synodale 1990. Bref rapport de l'assemblée synodale siégeant dans le temple de Marcinelle les 17 novembre et 1 décembre 1990*, p. 10-11, points 28 et 29 ; *Assemblée synodale 1990. Document C.III.1. Rapport de la commission missionnaire (période 1er mai au 30 avril 1990)*, 11 p. ; *Assemblée synodale 1989* [présenté aussi en 1990]. *Document C.III.1. Commission missionnaire : budget 1989, comptes 1989, budget 1990, budget 1991*, 9 p. ; *Assemblée synodale 1990. Document C.III.2. Rapport de la commission d'évangélisation, section néerlandophone. Période : 1° mai 1987 – 30 avril 1990*, 3 p.

[485] *Assemblée synodale 1990. Document B.1*, p. 7, points 2 et 3.

[486] Voir note 479.

[487] *Assemblée synodale 1990. Document C.III.2. Rapport de la commission d'évangélisation, section néerlandophone. Période : 1° mai 1987 – 30 avril 1990*, p. 1.

[488] Société Unie pour la Propagation de l'Évangile.

d'évangélisation, pour donner aux gens des deux districts néerlandophones, la possibilité d'être présents à ces journées. Malgré cette répandue, l'intérêt pour ces journées informatiques est resté minime. (…) De plus en plus, nous constatons que les paroisses sont pour le moins embarrassées en ce qui concerne le thème "évangélisation". Suite à notre demande pour recevoir de [sic] *documents concernant l'importance de l'évangélisation dans les paroisses, nous avons jusqu'ici reçu trois réponses (Louvain, Hasselt et Anvers-Bexstraat). (…) Notre but est d'éliminer autant que possible les impressions d'impuissance qui existent dans les paroisses au sujet de ce thème. Pour cela, il faudrait une réévaluation de fonctionnement dans laquelle sera insérée une description de la fonction du prédicateur évangélique. Cette mission a été confiée au Conseil synodal »*[489].

L'assemblée synodale 1991 a aussi consacré un point de son ordre du jour à la commission missionnaire et traité, ainsi, des comptes 1990 et budget 1992 de celle-ci[490]. Rien n'a été dit de la mission intra-territoriale. Selon l'échéance réglementaire, le synode 1993 traite des rapports des deux commissions. La mission extraterritoriale se porte de mieux en mieux malgré les hauts et les bas, et a déjà, au-delà du Rwanda, étendu ses activités en Afrique du Sud[491]. Sur deux points de l'ordre du jour consacrés à l'évangélisation de l'espace néerlandophone et francophone belge, un est expressément libellé « Commission francophone d'évangélisation (C.III.2/F). La commission n'existe que sur le papier » ; le synode n'hésite pas à qualifier celle-ci de « fictive »[492]. Quant à celle néerlandophone, elle continue à se plaindre de ce que « la structure » de l'EPUB « ralentit inutilement ses activités[493]. »

« En vue d'un élargissement de la description de la tâche d'un pasteur/évangéliste, poursuit le "Bref rapport" de l'assemblée synodale 1993, un document de stratégie a été soumis au Conseil synodal. Il y a déjà beaucoup de concertations au sujet d'une personne s'occupant des médias, mais après deux années, les discussions sont restées sans résultats »[494].

Si les rapports des deux commissions qui nous occupent sont à attendre de là trois ans, le Conseil synodal, en son rapport 1995, fait mention, d'une part, de la situation chaotique qui régnait au Rwanda (par suite des troubles politiques avant, pendant et après le génocide

---

[489] *Assemblée synodale 1990. Document C.III.2. Rapport de la commission d'évangélisation, section néerlandophone. Période : 1° mai 1987 – 30 avril 1990*, p. 1, 2, 3.

[490] *Assemblée synodale 1991. Document A.3. Ordre du jour* ; *Assemblée synodale 1991. Document C.III.1. Commission missionnaire*, 8 p. ; *Assemblée synodale 1991. Document C.III.1. Secrétaire information missionnaire*, 2 p.

[491] *Assemblée synodale 1993. Bref rapport de l'assemblée synodale de Pâturages des 13 et 27 novembre 1993*, p. 12, point 26 ; *Assemblée synodale 1993. Document B.1. Rapport du Conseil synodal (période 1er mai 1992 – 30 avril 1993)*, p. 9, point 7 ; *Assemblée synodale 1993. Document C.III.1. Rapport de la commission missionnaire, période du 1 mai 1990 au 30 avril 1993*.

[492] *Assemblée synodale 1993. Document A.3. Ordre du jour*, p. 3 ; *Assemblée synodale 1993. Bref rapport de l'assemblée synodale de Pâturages des 13 et 27 novembre 1993*, p. 13, points 27 et 28.

[493] *Assemblée synodale 1993. Bref rapport de l'assemblée*, p. 13, point 27 ; *Assemblée synodale 1993. Document B.1. Rapport du Conseil synodal (période 1er mai 1992 – 30 avril 1993)*, p. 11, point 8.1.2 ; *Assemblée synodale 1993. Document C.III.2. Rapport de la commission d'évangélisation (NL) (période du 01/05/1990 au 30/04/1993) ; Assemblée synodale 1996. Rapport de l'assemblée synodale 1996 à Bruxelles les 30 novembre et 14 décembre 1996 et le 1er février 1997*, p. 31, sous le point « C.III.2 – Commission de l'évangélisation », dernier §.

[494] *Assemblée synodale 1993. Bref rapport de l'assemblée*, p. 13, point 27.

rwandais) et, d'autre part, des difficultés que connaît la commission d'évangélisation[495]. L'assemblée synodale 1996, qui s'est déroulée sur trois journées dont la dernière en février 1997, a traité, pour la commission missionnaire, non seulement de son rapport triennal mais aussi de ses comptes et budget[496]. Celle de l'évangélisation, affaiblie, a rentré un rapport dans lequel « on ne trouve aucune stratégie ni aucune vision pour l'évangélisation ». Hormis la coordinatrice de l'évangélisation, ni le président provisoire ni aucun autre membre de la commission ne se sont présentés à ces assises synodales, et ladite commission n'y est que « comme un groupe d'accompagnement de la coordinatrice », attestent le rapport de l'assemblée synodale et le compte-rendu de cette commission[497]. En effet, découragés, beaucoup de membres ont démissionné en 1994 et la commission d'évangélisation, « menacée de mise au non-actif », a survécu « grâce aux efforts de la coordinatrice », rapporte le compte-rendu de ladite commission[498]. Dans sa conclusion, celui-ci diagnostique que la faiblesse de l'évangélisation au sein de l'EPUB est liée, sans les préciser, à des problèmes beaucoup plus importants dans le chef de celle-ci. On y lit :

> *« Lors de ses activités la commission remarque que malgré l'enthousiasme du groupe et de quelques particuliers, la réaction au thème "évangélisation" est particulièrement faible. (…) Naturellement ce minime intérêt pour l'évangélisation va de pair avec un nombre d'autres problèmes concernant l'Église Protestante ainsi que l'entièreté de l'Église. Pourtant la commission continue à rechercher un chemin vers la revalorisation de la notion "évangéliser" (…) ainsi que des moyens qui puissent aider (…) d'une façon adulte le témoignage de l'Église »*[499].

Quant à lui, le rapport de l'assemblée synodale réserve à cette dernière commission environ ⅓ de page alors qu'il consacre deux pages à la commission missionnaire, avec des votes majoritaires en vue d'une publicité soutenue, suivie, et d'un soutien financier conséquent au sein de tous les districts et de toutes les paroisses de l'EPUB[500]. Pour leur part, le Conseil synodal ou son bureau ont rencontré la commission missionnaire « à plusieurs reprises (…) pour entendre les nouvelles du redémarrage de l'Église Presbytérienne au Rwanda (EPR) et pour envisager alors les lignes de soutien missionnaire que notre Église,

---

[495] *Assemblée synodale 1995. Document B.1. Rapport du Conseil synodal*, p. 6-7, points 7.2. et 7.3.

[496] *Assemblée synodale 1996. Document A.3. Ordre du jour*, p. 2 (session du 30 novembre) et 4 (session du 1er février 1997) ; *Assemblée synodale 1996. Document C.III.1. Rapport de la commission missionnaire (période de mai 1993 à avril 1996* ; *Assemblée synodale 1996. Document B.2. Commission missionnaire : rapport financier de l'exercice 1995 et budget 1997* ; *Assemblée synodale 1996. Document B.2. Commission missionnaire, annexe 3* (dépenses et budget 1995, 1996, budget 1997).

[497] *Assemblée synodale 1996. Rapport de l'assemblée synodale 1996 à Bruxelles les 30 novembre et 14 décembre 1996 et le 1er février 1997*, p. 31, point « C.III.2 – Commission de l'évangélisation » ; *Assemblée synodale 1996. Document C.III.2. Compte-rendu de la commission d'évangélisation*, p. 1 et 2, points 3 et 4 ; *Assemblée synodale 1996. Document C.III.2. Rapport financier de la commission d'évangélisation*.

[498] *Assemblée synodale 1996. Document C.III.2. Compte-rendu de la commission d'évangélisation*, p. 1.

[499] *Assemblée synodale 1996. Document C.III.2. Compte-rendu de la commission d'évangélisation*, p. 2, point 4.

[500] *Assemblée synodale 1996. Document A.3. Ordre du jour* ; *Assemblée synodale 1996. Rapport de l'assemblée synodale 1996*, p. 18-19, point 14.

note le rapport, allait reprendre »[501]. Aucun mot n'y est dit concernant la commission de l'évangélisation déjà mal en point ! Il en est de même du rapport 1997 du Conseil synodal[502]. L'assemblée synodale 1998, conformément aux points 9 puis 19 de son ordre du jour (respectivement « Élections » et « Vocation de l'EPUB – Évangélisation »), a d'abord renouvelé les membres de nos deux commissions entre autres. La commission francophone d'évangélisation fut ressuscitée, à cette occasion, par l'élection de deux membres dont j'ai moi-même fait partie. Mais cela fut sans lendemains ! Par la suite, des propositions que j'ai faites de campagnes d'évangélisation en synergie, dans un premier temps au sein du district Bruxelles-Brabant francophone, entre Tubize Clabecq (où j'étais pasteur en exercice), Enghien et Nivelles, quoique bien accueillies, n'ont pas été suivies de faits. Faute de temps, l'assemblée synodale 1998 a reporté au printemps 1999 les discussions concernant le point 19 qui, dès lors, serait traité pendant « une journée d'étude (…) ouverte à d'autres participants, ne se limitant pas aux seuls délégués au synode »[503]. Cette journée fut convoquée pour le 27 mars 1999. « Les inscriptions n'atteignant pas la dizaine, il fut décidé d'annuler la rencontre », écrit le rapport du Conseil synodal qui poursuit :

> *« L'on peut comprendre que, du côté néerlandophone, il n'y ait pas eu grand empressement, car la commission d'évangélisation NL organise chaque année une journée de réflexion et de formation ; celle-ci se tenait à peine un mois plus tard et fut d'ailleurs bien suivie. On s'explique beaucoup moins la chose du côté francophone où, d'ailleurs, fait significatif, la commission d'évangélisation n'existe plus depuis quelques années »*[504].

Le synode 1999 scrute les rapports et annexes des deux commissions. Il renouvelle sa confiance et son soutien au travail missionnaire en faveur du Rwanda. Les comptes de la commission d'évangélisation sont présentés mais le budget 2000 est de « 0 BEF parce qu'il n'y a pas de projet »[505]. Parallèlement à cela, le synode 2000 traite, entre autres, des assemblées générales de l'ASBL francophone, « Comité Synodal d'Évangélisation »

---

[501] *Assemblée synodale 1996. Document B.1. Rapport du Conseil synodal*, p. 7.

[502] *Assemblée synodale 1997. Document B.1. Rapport du Conseil synodal*, p. 11, point 7.9.

[503] *Assemblée synodale 1998. Document A.3. Ordre du jour* ; *Assemblée synodale 1998. Procès-verbal de la 20ème assemblée synodale, session du 28 novembre 1998, Bruxelles*, p. 24, 27, points 16bis et 19.

[504] *Assemblée synodale 1999. Document B.1. Rapport du Conseil synodal*, p. 4, point 2.2.2.

[505] *Assemblée synodale 1999. Procès-verbal de la 21ème assemblée synodale, session du samedi 13 novembre 1999, Bruxelles*, p. 5-8, points 12 et 13 ; *Assemblée synodale 1999. Document B.2. Rapport financier exercice 1998 budget 2000*, p. 4, point « Commissions (40) » ; *Assemblée synodale 1999. Document B.1. Rapport du Conseil synodal*, p. 6, point 6.3 ; *Assemblée synodale 1999. Document B.1, annexe 6a. Rapport succinct de mission auprès de l'EPR* ; *Assemblée synodale 1999. Document C.III.1. Rapport de la commission missionnaire (période de mai 1996 à avril 1999)* ; *Assemblée synodale 1999. Document C.III.1, annexe 1. Charte de collaboration au service de l'EPR*, 1 p. ; *Assemblée synodale 1999. Document C.III.1, annexe 2. Concerne : la mission* (lettre de Johan Leysen, 19/3/1999), 2 p. ; *Assemblée synodale 1999. Document C.III.1, annexe 3. Mise au point à propos de la lettre du 19/3/99 adressée par Monsieur Leysen Johan aux paroisses de l'EPUB*, 4 p. ; *Assemblée synodale 1999. Document C.III.1, annexe 5. Concerne : le programme "J'aide un enfant"* (lettre de Catherine Hönger et Thérèse Gasenge), 2 p. ; *Assemblée synodale 1999. Document C.III.1, annexe 6. Vision de l'avenir pour la mission*, 2 p. ; *Assemblée synodale 1999. Document C.III.2. Rapport de la commission d'évangélisation, période de mai 1996 à avril 1999*, 2 p.

(constitué en 1884), et de l'ASBL néerlandophone, *Evangelisatie Comité Silo* (fondée en 1880). Les administrateurs de ces deux ASBL se trouvent être les mêmes des deux côtés de la frontière linguistique. À part le dynamisme initial de ces deux comités, qui a laissé, aussi bien au sud qu'au nord du pays, des traces durables depuis le XIX^e^ siècle et tout au long du XX^e^ avant la fusion, peu ou pas de travail n'a été noté à l'initiative du comité francophone sur le terrain des Églises locales, ce pendant le laps de temps concerné par la présente recherche[506]. Pour ce qui est de la mission extraterritoriale, des questions relatives à la vérification des comptes missionnaires, en vue de « s'assurer que les destinataires au Rwanda ont bien reçu les sommes versées par l'EPUB à leur intention », ainsi que la situation globale de la commission missionnaire et les difficultés auxquelles elle fait face depuis 1999, sont traitées par le Conseil synodal dans son rapport 2000[507]. Mais celui-ci, en son annexe 1a, sous le point « Modifications au sein de la structure synodale », recommande, ce en contradiction avec la décision du tout premier synode qui la déclarait comme matière synodale à l'échelle nationale[508], que l'évangélisation intra-territoriale soit, entre autres matières, désormais traitée au niveau communautaire, vu que « les deux groupes linguistiques ont leur propre particularité et que certaines initiatives, actions et problèmes sont propres à chaque région linguistique ». C'est à se demander si ces réalités entre le sud et le nord du pays disparaissent lorsqu'il s'agit de la mission internationale ! Ainsi pour sa part, la commission missionnaire conserve-t-il son statut de matière nationale et se trouve, dès lors, placée sous la coordination nationale « Témoignage universel ». Les terrains missionnaires rwandais et sud-africain se voient consolidés par des accords de partenariat et renforcés financièrement avec un budget 1999 de 86.975 EUR (3.479.000 BEF) pour des dépenses réelles atteignant les 97.202,525 EUR (3.888.101 BEF). La structure synodal « Témoignage », étonnamment à l'exclusion de l'évangélisation territoriale dont les dépenses réelles en 1999 ne peuvent dépasser 768,28 EUR (30.731 BEF), n'englobe que « Presse » et « Médias » lesquels, comparativement à cette dernière, ont pu, pour la même année et grâce à leurs budgets, effectuer des dépenses réelles de respectivement 5.643,875 EUR (225.755 BEF) et 9.315,40 EUR (372.616 BEF)[509]. Sur le budget 2001 que l'EPUB alloue au témoignage intérieur, les médias reçoivent 9.172 EUR, la presse 5.949 EUR, la radio et TV FR

[506] *Assemblée synodale 2000. Procès-verbal de la 22ème assemblée synodale*, p. 35, 36.

[507] *Assemblée synodale 2000. Document B.1. Rapport du Conseil synodal*, p. 5, 12-13, points 2.2.1., 7.2.1.

[508] Voir note 455.

[509] *Assemblée synodale 2000. Document B.1., annexe 1a. Vocation et organisation de l'EPUB*, p. 6-7, points 2.2. et 2.3. ; *Assemblée synodale 2000. Document B.1., annexe 5a. Mission Statement : l'EPUB et la mission*, 5 p. ; *Assemblée synodale 2000. Document B.1., annexe 5b. Courte introduction à l'accord de partenariat entre l'EPUB et l'URCSA*, 7 p. ; *Assemblée synodale 2000. Document B.2. Rapport financier exercice 1999, budget 2001*, p. 3, 4, 6 (respectivement rubriques « Témoignage (20) », « Commissions (40) », « Mission (95) »).

3.718 EUR, la radio et TV NL le même montant, et l'évangélisation 2.975 EUR, faible participation du synode, « la plus grosse partie » étant « supportée par les Pays-Bas » pour l'évangélisation du côté néerlandophone. À ce dernier montant, l'EPUB ajoute 375 EUR pour « couvrir les frais de correspondance, de rapports et de dossiers ainsi que les déplacements des membres »[510]. La rubrique « Nouvelles communautés » ne reçoit aucun sou si ce n'est une déclaration de bonnes intentions et un constat, à « grand regret », d'inexistence « de projet précis » dans ce domaine[511]. Quant à elle, la mission au-delà des frontières se voit attribuer un budget 2001 de 88.721 EUR[512]. Elle revient dans le rapport du Conseil synodal de l'assemblée synodale de cette année alors que l'évangélisation n'y est pas reprise[513]. Les deux

[510] *Assemblée synodale 2000. Document B.2.*, p. 14, 15, respectivement rubriques « Évangélisation (16) », « Commissions (40) ».

[511] Le Conseil synodal écrit : « Un budget aurait dû être prévu ici pour une aide momentanée à des nouvelles communautés : ceci devrait aider au lancement et au démarrage de jeunes Églises et stimuler ceux qui veulent aller de l'avant dans la création de nouvelles Églises », cf. *Assemblée synodale 2000. Document B.2.*, p. 14. Il faut noter que ce secteur d'implantation de nouvelles communautés a connu, avec quelques fluctuations, un intérêt décroissant au fil des années. Autant il est vrai, à cet effet, que l'argent était ou pas mis en réserve, qu'il était ou pas budgété, autant les documents synodaux n'indiquent pas qu'il ait été utilisé pour la création de nouvelles Églises. L'EPUB connaît, certes, l'affiliation de communautés ecclésiastiques qui se joignent à elle, mais non pas la création de nouvelles assemblées ecclésiales. Les quelques exemples repris ci-après donnent un aperçu de la question. Le budget 1980 présenté au synode 1979 de l'EPUB naissante ne reprend pas, dans son « cadre II – Témoignage, entr'aide et services », les postes « Évangélisation » et « Nouvelles communautés » ; ces derniers ne sont d'ailleurs cités nulle part dans le document ni dans son annexe, cf. *Synode 1979. Document n° 9. Budget 1980*, p. 1, 3 ; *Synode 1979. Document n° 11. Introduction au budget 1980 (à joindre au document 9)*, 1 p. Il en est de même du document financier présenté au synode suivant, voir *Assemblée synodale 1980. Document B.2. Rapport financier des comptes ordinaires et extraordinaires 1979*, p. 3. Je saute aux années 1990. Lors du synode 1994, le Conseil synodal signale une réserve totale de 17.850 EUR (714.000 BEF) attribués au poste « Nouvelles communautés » ; mais le budget 1995 ne lui prévoit pas plus que 5.750 EUR (230.000 BEF), cf. *Assemblée synodale 1994. Document B.2. Rapport financier de l'exercice 1993 et budget 1995*, p. 2, 10. Au synode 1995, le Conseil synodal annonce avoir attribué à l'Église de De Panne (Église existante mais jeune) ⅓ du budget « Nouvelles communautés » et porté le solde en réserve, cf. *Assemblée synodale 1995. Document B.2. Rapport financier exercice 1994 et budget 1996*, p. 5. Trois postes (« Projets médias », « Nouvelles communautés », « Évangélisation ») se partagent un budget de 12.500 EUR (500.000 BEF), rapportant ainsi à l'implantation d'Églises une somme d'environ 4.167 EUR, voir *Idem*, p. 16. L'assemblée synodale 1996 lui attribue un budget de 5.625 EUR (225.000 BEF), cf. ; *Assemblée synodale 1996. Document B.2. Rapport financier exercice 1995 budget 1997*, p. 10. En 1997, le poste « Nouvelles communautés » disparaît des comptes 1996 de la rubrique « Témoignage » du rapport du Conseil synodal ; si le budget 1998 prévoit, en « version A », une dépense de 6.250 EUR (250.000 BEF) pour ce poste, en « version B et C », le Conseil synodal envisage « de ne rien prévoir », et c'est ce qui fut appliqué, tout en étant conscient de limiter « l'essor de notre vision de l'Église sur un point essentiel », écrit le rapport, cf. *Assemblée synodale 1997. Document B.2. Rapport financier exercice 1996 budget 1998*, p. 2, 6, 11 ; voir aussi *Assemblée synodale 1997. Document B.2., annexe 1*, p. 2. À l'assemblée synodale 1998, faute de demande, de résultats et de moyens, aucun montant n'est ni porté en réserve 1996 ni budgété pour 1999, cf. *Assemblée synodale 1998. Document B.2. Rapport financier exercice 1997 budget 1999*, p. 3, 12. Au synode 2004, le rapport financier indique, pour le poste « Nouvelles communautés », « zéro » EUR aux budgets 2003, 2004 et 2005 ; il en va de même au synode 2005, cf. *Assemblée synodale 2004. Document B.2. Rapport financier exercice 2003 budget 2005*, p. 2 ; *Assemblée synodale 2005. Document 2 (ancien Document B.2). Rapport financier exercice 2004 budget 2006*, p. 3 ; voir aussi note 515.

[512] *Assemblée synodale 2000. Document B.2.*, p. 18 ; *Assemblée synodale 2000. Église Protestante Unie de Belgique, commission missionnaire : explications pour le budget 2001*, 1 p. ; *Assemblée synodale 2000. Document B.2., annexe 3*, p. 1-2.

[513] *Assemblée synodale 2001. Document B.1. Rapport du Conseil synodal*, p. 10, point 6.3 « Coordination "Témoignage et Service au monde".

commissions figurent dans le rapport financier des synodes 2001, 2002, 2003, 2004, 2005[514]. Mais, depuis les changements au sein de la structure synodale recommandés par le Conseil synodal en 2000, la commission d'évangélisation ne présente plus de rapport au synode.

Pour se rendre à l'évidence de l'intérêt que porte l'EPUB pour le témoignage intra-territorial par rapport à la mission internationale, il suffit de comparer, particulièrement en consultant le « Document B.2 » et ses annexes d'année en année (sur le laps de temps qui nous concerne), les comptes relatifs à ces deux secteurs synodaux et les budgets qui leur sont alloués. On y voit, comme dans les exemples ci-dessus, que la mission extraterritoriale reçoit la part du lion, et que, sur le plan intérieur belge, d'une part la presse et les médias sont moins mal lotis que l'évangélisation, parent pauvre, et, d'autre part, l'implantation d'Églises est inexistante quand bien même des fonds, relativement modestes, lui avaient été attribués jusqu'à un certain temps[515].

---

[514] *Assemblée synodale 2001. Document A.3. Ordre du jour de la 23ème assemblée synodale* ; *Assemblée synodale 2001. Document B.2. Rapport financier exercice 2000 budget 2002*, p. 2, 3 ; *Assemblée synodale 2001. Document B.2., annexe 1*, p. 1, 2, 4, 5 ; *Assemblée synodale 2001. Document B.2., annexe 2*, p. 1-6 ; *Assemblée synodale 2001. Document B.2., annexe 3. Bref explicatif pour les postes du budget missionnaire 2002*, p. 1-9 ; *Assemblée synodale 2002. Document A.3. Ordre du jour de la 24ème assemblée synodale* ; *Assemblée synodale 2002. Document B.2. Rapport financier exercice 2001 budget 2003*, p. 4, 6, 11, 15 ; *Assemblée synodale 2002. Document B.2., annexe 3. Budget coordination témoignage et service au monde, année 2003*, 1 p. ; *Assemblée synodale 2002. Document A.3. Ordre du jour de la 25ème assemblée synodale* ; *Assemblée synodale 2003. Document B.2. Rapport financier exercice 2002 budget 2004*, p. 2, 3 ; *Assemblée synodale 2003. Document B.2., annexe 3. Brefs commentaires sur le budget de la coordination "Témoignage et service au monde"*, 2 p. ; *Assemblée synodale 2004. Document A.3. Ordre du jour de la 26ème assemblée synodale* ; *Assemblée synodale 2004. Document B.2. Rapport financier exercice 2003 budget 2005*, p. 2, 3, 8, 10, 14, 18, 21-26 ; *Assemblée synodale 2004. Document B.2., annexe 4. Brefs commentaires sur le budget de la coordination église et monde*, p. 1-2 ; *Assemblée synodale 2004. Document C.3. Rapport de la coordination III église et monde*, p. 1-6 ; *Assemblée synodale 2005. Ordre du jour de la 27ème assemblée synodale* ; *Assemblée synodale 2005. Document 2 (ancien Document B.2). Rapport financier exercice 2004 budget 2006*, p. 3, 4, 8, 17, 20, 23-32.

[515] Voir note 511. Voir aussi *Assemblée synodale 1993. Document B.2. Rapport financier de l'exercice 1992 et budget 1994*, p. 2-3, 4, 6 ; *Assemblée synodale 1993. Document B.2., annexe 2. Commission missionnaire : rapport financier de l'exercice 1992 et budget 1994* ; *Assemblée synodale 1993. Document B.2., annexe 4. Comptes extraordinaires 1992*, 1 p. ; *Assemblée synodale 1994. Document B.2. Rapport financier de l'exercice 1993 et budget 1995*, p. 2, 3, 6, 10, 11 ; *Assemblée synodale 1994. Doc. B.2., annexe 1*, p. 1, 2 ; *Assemblée synodale 1994. Document B.2., annexe 2. Commission missionnaire : rapport financier de l'exercice 1993 et budget 1995* ; *Assemblée synodale 1995. Document B.2. Rapport financier exercice 1994 et budget 1996*, p. 5, 6, 7, 12, 16, 17, 18 ; *Assemblée synodale 1995. Document B.2., annexe 1*, p. 1, 2 ; *Assemblée synodale 1995. Document B.2., annexe 2* ; *Assemblée synodale 1995. Document B.2., annexe 3. Commission missionnaire : rapport financier de l'exercice 1994 et budget 1996*, p. 1-7 ; *Assemblée synodale 1995. Document B.2., annexe 4*, 1 p. ; *Assemblée synodale 1996. Document B.2. Rapport financier exercice 1995 budget 1997*, p. 3, 4, 7, 10, 12 ; *Assemblée synodale 1996. Document B.2., annexe 1*, p. 1, 2 ; *Assemblée synodale 1996. Document B.2., annexe 2* ; *Assemblée synodale 1996. Document B.2., annexe 3. Commission missionnaire : rapport financier de l'exercice 1995 et budget 1997*, p. 1-4 ; *Assemblée synodale 1997. Document B.2. Rapport financier exercice 1996 budget 1998*, p. 2, 6, 7, 11 ; *Assemblée synodale 1997. Document B.2., annexe 1*, p. 1, 2 ; *Assemblée synodale 1997. Document B.2., annexe 2*, p. 2 ; *Assemblée synodale 1997. Document B.2., annexe 3. Commission missionnaire : rapport aux comptes de l'exercice 1996 et budget 1998*, p. 1-5 ; *Assemblée synodale 1998. Document B.2. Rapport financier exercice 1997 budget 1999*, p. 3, 6, 12, 13, 15 ; *Assemblée synodale 1998. Document B.2., annexe 1*, p. 1, 2 ; *Assemblée synodale 1998. Document B.2., annexe 2*, p. 1-6 ; *Assemblée synodale 1998. Document B.2., annexe 3. Commentaires sur les comptes de 1997 et sur le budget de 1999*, p. 1-5. Pour le document B.2 du synode 2000, voir note 509 ; *Assemblée synodale 2004. Document B.2. Rapport financier exercice 2003 budget 2005*, p. 2, 8, 14, 18. *Assemblée synodale 2005. Document 2 (ancien Document B.2). Rapport financier exercice 2004 budget 2006*, p. 3, 4, 8, 20, 23-28 ; COMMISSION ÉGLISE ET

Cet examen de documents, certes non exhaustif, vient corroborer les constats faits par mes interviewés et questionne l'EPUB, au regard des Écritures Saintes, sur le plan de l'évangélisation territoriale belge, celle internationale étant accomplie avec une assiduité des plus louables. Cela rejoint un adage bembe qui déclare : « Les yeux ont vu celui qui est au loin mais ignoré le nez, fils de leur mère ![516] » Le problème n'est pas cet engagement pour les contrées lointaines, mais cette négligence affichée pour l'espace à proximité. Autant que les branches et le feuillage d'un arbre dépendent des racines de celui-ci, et que ces dernières dépendent à leur tour de l'eau qui abreuve le sol, le maintien et l'essor de la mission outre-mer sont tributaires de la pérennité des Églises belges qui la soutiennent, dans la modeste obéissance à la Parole du Christ qui les abreuve. Cela signifie que l'amour, louable, qui étreint l'EPUB pour la mission lointaine devrait la motiver à investir prioritairement dans la bonne santé et la multiplication des Églises locales à l'échelle nationale, même si, à proprement parler, c'est l'inverse qui est logiquement correct : le développement intérieur et numérique des Églises locales devrait déboucher, immanquablement, dans l'action missionnaire touchant les horizons lointains. Cela cadre avec l'ordre de mission que le Christ a donné à ses disciples et apôtres dans Actes 1, celui d'élargir le cercle au départ de Jérusalem et pas l'inverse. De même que, pour être sain et fructueux, l'amour du prochain reçoit pour modèle l'amour que l'on a pour soi-même (« Tu aimeras ton prochain comme toi-même », Lv 19,18 ; Mc 12,31 et par.), aimer l'autre au mépris de soi-même ou de ceux de sa propre maison équivaut à ne pas l'aimer ou à l'aimer mal, et l'on ne s'étonnera pas que l'on se trouve en porte-à-faux avec soi-même, avec la nature, ou que les membres de famille concernés en soient frustrés, se plaignent, tombent dans le besoin, frôlent le dénuement etc.

Avant de clore ce point sur la mission évangélique initiale, il me paraît judicieux de renvoyer à une série de questions que soulèvent les pages précédentes au sujet de l'évangélisation. Pourquoi l'ecclésiologie synodale initiale à trois pôles, « école, lieu de culte, presbytère », a-t-elle été abandonnée au profit d'une ecclésiologie bipolaire, « lieu de culte, presbytère » ? Celui qui veut perpétuer la foi et les vocations, celui qui vise à influer sur les destinées d'un pays, d'une nation, ne devrait-il pas aussi investir dans les écoles ?[517] Comment expliquer que le Conseil synodal ne saisisse pas la pertinence, « aujourd'hui (…)

MONDE, *Rapport financier de la commission Église et monde,* dans *Assemblée synodale 2005. Document 2 (ancien Document B.2). Rapport financier exercice 2004 budget 2006*, p. 29-32.

[516] Le texte original bembe/bondo est : *« Mee´so a´mo´nine húlé búle, a´shi´ka m~he´mbe´ wa inyakyé´ »*, littéralement, « "Les yeux" (pris comme "un" organe pluriel singulatif) a vu celui qui est situé au loin, (mais) a laissé (là) le nez (fils) de sa mère ». Pour le contexte géolinguistique de la langue bembe/bondo, voir note 392.

[517] Lors de l'assemblée synodale 2000, j'ai soulevé cette réflexion. Le procès-verbal de la session écrit : « Pasteur Mmunga Mulengwa : à cause du manque de jeunes dans les Églises, il y a aussi un manque de vocations. Pas de Faculté sans école secondaire – pas d'école secondaire sans école primaire », cf. *Assemblée synodale 2000. Procès-verbal de la 22ème assemblée synodale*, p. 4.

encore » (1999), de l'institution d'un ministère spécialisé d'évangélisation ?[518] Que suggère la plainte de la commission néerlandophone de l'évangélisation selon laquelle la structure de l'EPUB freine inutilement l'effort de propagation de la Bonne Nouvelle (p. 221 et notes 493, 494) ? Lorsqu'elle relève l'existence de divergences de vues concernant l'évangélisation au sein de l'EPUB (p. 216) ou de problèmes beaucoup plus importants qui sous-tendent la faiblesse dans ce domaine en son sein (voir p. 221s), quel effet ces déclarations portent-elles sur la pratique des acteurs et décideurs de cette Église ? Comment expliquer que les communautés du sud de la frontière linguistique s'intéressent peu ou pas à la commission de l'évangélisation ? Diffusent-elles, en solitaires, beaucoup, peu ou pas du tout la Bonne Nouvelle ? Sont-ce des intérêts congrégationalistes qui priment sur la cause synodale ? Faudrait-il y voir le fait que les communautés locales de cette partie du pays veulent, sans l'avouer, rester en l'état, demeurer endormies ? Des Églises du nord comme celles du sud vieillissent, certaines se ferment sans que de nouvelles se créent : faudrait-il parler d'impuissance, d'indifférence, de manque d'initiatives etc. dans le chef des acteurs synodaux, alors que, pour sa part, la mission internationale, privilégiée, se porte bien ? Ces questions et d'autres ont le mérite d'être posées. Je ne prétends pas y répondre, mais les poser, c'est déjà ouvrir des pistes de réflexion menant à des essais de réponses, de solutions.

Autant il est vrai, comme le relèvent tour à tour Steven Fuite, Laurent Durieux, Vincent Tonnon, Tom Mahieu, Ferdinand Dehousse, Yvette Vanescote, André Vogel, Bernard Blommaert, Hugh Boudin, pour ne citer que ceux-là, que l'évangélisation et l'action missionnaire en dehors de la Belgique se pratiquent, depuis quelques décennies, désormais sous d'autres formes, notamment au travers des services humanitaires, car les anciennes terres de mission comptent, dès lors, davantage de chrétiens que certains pays qui jadis les évangélisaient, autant il est véridique que ces derniers sont progressivement en voie de déchristianisation. Devant cette indéniable réalité, il convient de se demander si les Églises, et l'EPUB en particulier, ont le droit de regarder cela comme une fatalité, ou si cette partie du monde anciennement pourvoyeuse de missionnaires, y compris la Belgique, n'a plus besoin de Dieu, n'a plus besoin qu'on lui présente le Christ crucifié, mort et ressuscité, n'a plus de place pour la foi. La réponse à ces interrogations est à chercher dans l'ouverture vers des philosophies (ou foi ?) asiatiques (bouddhisme, méditations orientales, etc.), la percée de l'islam dans le monde occidental en l'occurrence, l'intérêt croissant de la jeunesse notamment pour la foi et les valeurs chrétiennes (voir par exemple les participations de plus en plus nombreuses aux Journées Mondiales de la Jeunesse catholique « JMJ », aux rassemblements

[518] Voir note 485 et le texte auquel elle est liée.

tant nationaux que mondiaux de la jeunesse baptiste, ou de celle de l'Alliance Réformée Mondiale, le CAP, ou des jeunes des mouvements évangélicaux etc.), ou encore la croissance fulgurante des communautés protestantes de tendance néo-évangélique, pentecôtisante ou de réveil etc. Cela dénote l'existence d'une soif spirituelle réelle, spécifique à cette époque, et l'opportunité qu'elle offre aux Églises, qu'elles soient vieillissantes ou jeunes[519]. La question qui se pose à toutes, et à l'EPUB en l'occurrence, est celle de l'approche ou des approches pour pouvoir et devoir répondre aux appels du temps actuel, spécialement en rapport avec la mission intérieure, c'est-à-dire ici, sur le territoire belge.

Laurent Durieux me confiait :

> *« À mon avis la faiblesse de l'Église, c'est de ne pas savoir dire suffisamment haut une parole qui soit à la fois vraie et intéressante. J'ai connu quelqu'un qui abordait tout le monde qu'il connaissait dans la rue, pour demander s'il était sauvé, s'il croyait etc. Mais je sais aussi que les gens changeaient de trottoir pour ne pas le rencontrer, parce qu'il cassait les pieds de tout le monde. Bon, je me rappelle une conversation, qu'un jour je suis entré dans une poissonnerie je crois. Par hasard j'ai rencontré là un paroissien, et puis alors du coup la patronne, et puis le patron. "Ah ! vous êtes pasteur ?" qu'ils m'ont demandé. Et on a eu une discussion vraiment intéressante dans ce magasin, et puis quand je suis parti, je ne sais pas si c'est la dame ou le monsieur qui m'a dit : "Ben, nous euh on ne s'intéresse pas tellement à tout ça mais si on devait s'intéresser, on serait protestant plutôt que catholique. Vous avez dit des choses intéressantes." (...) Donc il y a des choses à dire ; ça c'est clair et net. Mais il y a aussi la façon de les dire et comment aborder ces sujets. Et là je crois que l'Église n'a pas encore (...) trouvé le moyen de dire Dieu aujourd'hui convenablement, de façon recevable si je peux dire, recevable mais en restant vraie, pas en diluant, c'est-à-dire pas en se mettant au goût de tout le monde ; donc en disant ce qu'on a à dire en tant que chrétien mais en le disant d'une façon qui soit recevable*[520]*. »*

L'évangélisation, intra et extraterritoriale, constitue tout à la foi l'ordre suprême du Seigneur de l'Église, selon Mt 28,19-20a[521], et la raison première de l'être-Église[522] : le témoignage de la mort et de la résurrection du Christ, la proclamation du changement de vie (repentance, conversion) et la rémission des péchés en son nom (Lc 24,46-48[523]). Karl Barth écrit :

---

[519] On pourra lire utilement Pierre BÜHLER, *Foi et religion. Pour une reprise actuelle d'un vieux débat*, dans *Positions luthériennes*, 4 (1989), p. 266-285 ; P. BÜHLER, *Pour un usage évangélique du rite*, dans *Études théologiques et religieuses*, 2 (1986), 239-244.

[520] Voir texte intégral dans annexe 1, p. 372 ; Jean-Paul GABUS, *Parole de Dieu, paroles d'hommes*, Bruxelles, Ad Veritatem, 1998.

[521] Littéralement : « En allant donc, faites de toutes les nations des disciples, les baptisant au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, leur enseignant à garder tout ce que je vous ai commandé » (ma propre traduction).

[522] Cette question s'était déjà posée dans une enquête de l'EPB, une des Églises fondatrices de l'EPUB, enquête dont les résultats ont été consignés dans le PV du synode 1976 : « La question 2 du rapport, y est-il écrit, pose le problème de la raison d'être, de l'identité de l'Église Protestante ; c'est moins un problème de structure qu'un problème spirituel d'où nécessité d'une réflexion théologique d'ensemble sur ce qu'est l'Église à la lumière de l'Évangile et de l'Histoire du protestantisme », cf. EPB, *Procès-verbal des groupes de discussion* (synode 1976), p. 11 (remarque du groupe 2/F).

[523] « Et il leur dit : "C'est comme il a été écrit : le Christ souffrira et ressuscitera des morts le troisième jour, et on prêchera en son nom la conversion et le pardon des péchés à toutes les nations, à commencer par Jérusalem. C'est vous qui en êtes les témoins" » (TOB).

> *« (…) l'Église évangélique devrait exister comme un lieu au milieu de la société humaine, disons même plus clairement encore : comme une société humaine au milieu et à côté d'autres sociétés humaines, une société dont l'activité particulière consisterait à faire face (…) à cette confrontation de l'homme avec le Christ crucifié, loi exclusive et principe de son salut ; une société dont l'activité consisterait à vouloir être et signifier cela, et rien d'autre, face à tout le reste de la société ou à toutes les autres sociétés : une attestation, un témoignage de cette situation, déposé avec une soumission modeste*[524]*. »*

À en entendre les témoignages divers, il s'avère qu'un timide éveil de consciences en matière de la mission initiale évangélique est de plus en plus notable dans les réflexions de paroissiens ou les discours de pasteurs, chez certains davantage que chez d'autres. Ce que d'aucuns soulignent là-dessus, c'est que l'évangélisation comme, du reste, tous les autres secteurs de la vie de l'Église, c'est l'affaire de tous. D'un côté, les paroissiens peuvent interpeller leurs pasteurs en vue de la propagation de la Bonne Nouvelle, mais il faut que ces derniers y soient favorables. D'un autre côté, les pasteurs eux-mêmes ou les Églises locales peuvent motiver le peuple de Dieu à ce sujet, organiser ou faire organiser des formations diverses au profit de la mission évangélique ecclésiale, ou soutenir des participants à des sessions de formations qui se tiennent à l'étranger, mais il faut que les membres soient disponibles et veuillent prendre part à l'une ou à l'autre. Sur le plan national, certes, il est impossible que le synode se passe de l'administratif, celui-ci étant tout à la fois nécessaire pour le bon fonctionnement de l'Église et une obligation légale pour une association sans but lucratif qu'est l'EPUB. Mais, pour qu'il s'occupe d'autre chose par-delà l'administratif, pour qu'il puisse, en l'occurrence, contribuer de façon significative à ladite mission initiale évangélique, une condition s'impose, selon l'interpellation de Daniel Vanescote notamment : que la durée des assises synodales soit revue, allongée. Ce dernier dit :

> *« (…) le synode, on lui reproche souvent d'être trop administratif. Et c'est vrai qu'on voudrait bien qu'il soit autre chose. Mais en réalité on n'y arrive pas. Pour y arriver, il faudrait faire comme en Allemagne ou en Écosse, avoir un synode qui se tient sur une semaine, ou comme en France, où ça se tient sur quatre jours, tout le week-end de l'Ascension. En ce moment-là on arrive à faire autre chose que de l'administratif. Mais quand on se réunit sur quelques heures, même sur un week-end, on n'a pas beaucoup de temps pour faire autre chose que l'administratif qui doit être fait*[525]*. »*

Cet appel vaut la peine d'être entendu, pour faire de l'ecclésiologie presbytéro-synodale ce qu'elle est appelée à être, une ecclésiologie de la « conquête », de l'expansion, dans le sens de la proclamation de la Bonne Nouvelle à toutes les nations, « à commencer par Jérusalem », la « Jérusalem » de l'EPUB étant, bien entendu, la Belgique. Le temps (le *kaïros*) évangélique n'est plus à attendre. Déjà arrivé, il fut accompli avec l'entrée du Seigneur dans son ministère (Mc 1,15). Il est devenu le mot d'ordre missionnaire de l'Église dès la résurrection (Mt 28,19-

[524] K. BARTH, *L'Église* (voir note 398), p. 15.

[525] Voir texte complet dans annexe 1, annexe au chapitre 3, p. 367 (intervention de Daniel Vanescote sous le paragraphe 2.3.3).

20 déjà évoqué), auquel aucune Église, dont l'Église Protestante Unie de Belgique et donc son synode, ne peut, sous quelque bonne raison que ce soit, se dérober sans, par ce fait même, contredire son être-Église. Karl Barth écrit à ce sujet :

> *« Ce que l'on peut désigner (...) par « Église »*[526]*, c'est, comme aimait à le dire Luther, la « chrétienté », l'assemblée convoquée, fondée et ordonnée par la Parole de Dieu, la « communion des saints », c'est-à-dire des hommes qui —à travers le témoignage originel des prophètes et des apôtres— ont été si bien atteints par la Parole de Dieu qu'ils n'ont pas pu se dérober à son appel, mais ont été rendus capables d'accepter cette Parole pour se soumettre à elle complètement, comme des témoins de second rang. La Parole de Dieu exige en effet d'être crue, c'est-à-dire d'être reconnue avec confiance et reçue dans l'obéissance. Mais cela signifie, puisque la foi n'est pas un but en soi, qu'elle exige, avec le chœur des premiers témoins, d'être proclamée au monde auquel elle s'adresse*[527]*. »*

6.6. *Sensus fidei* et place de la Parole et de l'Esprit Saint dans les synodes

L'examen de la centralité de la Parole de Dieu et de l'Esprit Saint dans le processus synodal de l'Église Protestante Unie de Belgique, d'un côté, ainsi que la prise de conscience du rôle « christique » que chaque délégué joue en assemblée synodale (ou à quelque autre niveau synodal : district, Église locale), d'un autre côté, appelle l'observation du *sensus fidei*, au regard de cette centralité.

6.6.1. *Sensus fidei*

Le Conseil Œcuménique des Églises explique, à ce sujet :

> *« L'unité et la communion de l'Église requièrent un ministère de discernement exercé par les fidèles. Le discernement trouve appui dans la présence du* sensus fidei *en chaque membre de la communauté. Ce* sensus *—sorte de perception spirituelle, de sens, de discernement (intuition)— est le fruit de la présence de l'Esprit Saint en chacun des croyants baptisés, présence qui les rend capables de reconnaître ce qui est, ou non, écho authentique de la voix du Christ dans l'enseignement de la communauté ; ce qui est, ou non, en accord avec la vérité de l'Évangile*[528]*. »*

---

[526] Barth s'exprime ainsi car pour lui, sur le plan théologique, le mot « Église » est, comme déjà évoqué, « peu clair et donne lieu à quantité de malentendus ». Dans ce contexte, il lui préfère le terme de « communauté » qui, selon lui, l'interprète « aussitôt et logiquement ». K. BARTH, *Introduction à la théologie évangélique* (voir note 421), p. 33.

[527] K. BARTH, *Ibidem* ; voir aussi Jacques GRUBER, « *Vous serez mes témoins » pour un temps de confusion et de mutations* (Théologies), Paris, Cerf, 2009, p. 19-31 et passim ; Jacques GRUBER, *Introduction*, dans Jacques GRUBER, « *Vous serez mes témoins »*, p. 9-18 ; Jacques GRUBER, *Entendre la Parole. Le témoignage intérieur du Saint Esprit* (Théologies), Paris, Cerf, 2003 ; André GOUNELLE, *Parler du Christ* (Foyer de l'âme), Paris, Van Dieren, 2003, p. 9-19, passim ; André GOUNELLE, *Avant-propos*, dans André GOUNELLE, *Parler du Christ*, p. 7-8 ; Jean-Marie VIENNET, René POUJOL, *Le secret spirituel de l'abbé Pierre*, Paris, Salvator, 2013 ; Maurice VERFAILLIE, *Éditorial. Le débat autour du religieux en Europe*, dans Maurice VERFAILLIE (éd.), *Conscience et liberté*, 58 (1999), p. 5-8 ; Massimo INTROVIGNE, *Qui a peur des minorités religieuses ? La « panique morale » comme concept social*, dans Maurice VERFAILLIE (éd.), *Conscience et liberté*, 58 (1999), p. 103-117 ; Maurice VERFAILLIE (éd.), *Religions minoritaires et minorités spirituelles : un défi pour la liberté religieuse ? (II)*, dans *Conscience et liberté*, 58 (1999), p. 74-124.

[528] CONSEIL ŒCUMÉNIQUE DES ÉGLISES, FOI ET CONSTITUTION, *La nature et le but de l'Église. Vers une déclaration commune*. Foi et constitution, document n° 181 (novembre 1998), Genève, COE/Foi et constitution, 1998, § 99, sous la section (i) « Dimension communautaire (conciliaire ou synodale) ». Le document original

Dans le même ordre d'idée, la Commission théologique internationale (catholique) apparente le *sensus fidei*, comme l'indique le premier mot du binôme, « à une sorte de "flair", par lequel le croyant adhère spontanément à ce qui est conforme à la vérité de la foi et évite ce qui s'y oppose[529] ». Anne-Bénédicte Hoffner qui, dans *La Croix*, commente le travail de la Commission théologique internationale (2014), dit du *sensus fidei* qu'il est le « flair » des chrétiens pour les « choses de Dieu[530]. »

Dans un tout autre registre, celui des attaques que subit la Parole de Dieu au cours de l'histoire, Calvin, pour sa part, parle de l'indestructibilité et de la pérennité de celle-ci. Certains aspects de son raisonnement ne paraissent pas en porte-à-faux avec ce thème actuel du *sensus fidei*. Il commence par disserter sur la connaissance de Dieu, laquelle est « naturellement enracinée en l'esprit des hommes[531] » croyants ou incroyants, malgré la lutte des seconds contre elle. Il en arrive, ensuite, aux croyants eux-mêmes dont il dit qu'ils sont rendus capables par l'Esprit Saint de garder la Parole contre les efforts et déclarations des imposteurs, même au prix de leurs vies, tellement la conscience de sa véracité les habite. Il dit que « la certitude » de cette Parole, à leurs yeux, est « appuyée sur la persuasion intérieure du Saint-Esprit[532]. » Il écrit : « (…) la majesté et dignité de l'Écriture non seulement peut être acertenée (rendue certaine[533]) aux cœurs des fidèles, mais aussi puissamment maintenue contre la malice des calomniateurs[534]. » Dans le langage du *sensus fidei*, cette « persuasion intérieure du Saint-Esprit » « aux cœurs des fidèles », que décrit Calvin, peut être entendue, à

---

dont question ici fut remplacé par celui publié le 1er décembre 2005 par le même Conseil Œcuménique des Églises sous le titre *La nature et la mission de l'Église. Vers une déclaration commune*, document de Foi et constitution n° 198, duquel les termes *sensus fidei* ont disparu. Toutefois, dans ce dernier document, et en ce contexte, demeurent les formulations suivantes qui disent le *sensus fidei* sans le nommer : « discernement de la communauté (…) sous la conduite de l'Esprit Saint » (§ 95), « que toute la communauté ait part (…) à l'esprit de discernement » (§ 96). En 2013, la commission Foi et constitution reprend, entre parenthèses, le binôme *sensus fidei*, qu'il fait précéder par sa traduction « le sens de la foi », lequel, affirme-t-elle, « contribue à la compréhension globale de la Parole de Dieu » par la communauté tout entière et participante de l'autorité des dirigeants et de l'exercice du service, voir CONSEIL ŒCUMÉNIQUE DES ÉGLISES, *L'Église : vers une vision commune*, document de Foi et constitution n° 214, Genève, COE, 2013, § 51.

[529] Principalement, deux textes bibliques sous-tendent cette idée du *sensus fidei* : 1 Jn 2,20 (« Pour vous, vous avez reçu l'onction de la part de celui qui est saint, et vous avez tous de la connaissance », LSg) et Jn 6,45 (« Il est écrit dans les prophètes : Ils seront tous enseignés de Dieu. Ainsi quiconque a entendu le Père et a reçu son enseignement vient à moi », LSg), voir en ligne : www.dogmatique.net/FS%20-%20%20le%20%20Sensus%20Fidei%20.doc (consulté le 16 août 2014) ; COMMISSION THÉOLOGIQUE INTERNATIONALE, *Le sensus fidei dans la vie de l'Église* (2014), passim, en ligne : http://www.vatican.va/roman_curia/congregations/cfaith/cti_documents/rc_cti_20140610_sensus-fidei_fr.html (consulté le 15 février 2018).

[530] Anne-Bénédicte HOFFNER, *Le sensus fidei, « flair » des chrétiens pour les « choses de Dieu »*, dans *La Croix*, en ligne : https://www.la-croix.com/Religion/Actualite/Le-sensus-fidei-flair-des-chretiens-pour-les-choses-de-Dieu-2014-06-18-1166496 (consulté le 05 décembre 2017).

[531] CALVIN, *IRC*, I, III, 1, 3.

[532] CALVIN, *IRC*, I, VIII, 12.

[533] Note de l'éditeur.

[534] CALVIN, *Ibidem*.

juste titre, comme le « sens de la foi » qui fonde le discernement chrétien permettant de démêler le vrai du faux dans le discours ou l'agir des uns et des autres.

Cela dit, les délégués synodaux et, du reste, l'ensemble des membres du corps du Christ ont donc par le Saint-Esprit, à quelque niveau que ce soit de la pyramide presbytéro-synodal, la capacité, l'intuition de discerner la conformité ou la non-conformité aux Saintes Écritures des orientations des discussions ou des décisions synodales. Encore faut-il qu'ils exercent, veuillent ou aient le courage d'exercer ce discernement. « La masse inerte » ou silencieuse qu'évoquent certains de mes interviewés ne se trouve pas qu'au milieu de ce qu'Yvette Vanescote appelle « la masse du peuple », mais tout aussi parmi les délégués eux-mêmes et/ou membres du bureau du synode. Par exemple, quelques-uns de mes interlocuteurs m'ont, ouvertement ou à demi-mots, exprimé leur crainte que certains de leurs propos ne viennent à être dévoilés au grand jour. Aux assemblées synodales participent beaucoup de délégués qui ne prennent que peu ou pas la parole, en la laissant à quelques ténors. Il en est de même des autres niveaux de la pyramide presbytéro-synodale. L'Église cherche désespérément des membres qui, à tous les niveaux, exercent leur *sensus fidei*, comme, dans le cadre de l'Ancienne Alliance, les sentinelles observaient les situations, les discernaient et en avertissaient le peuple ou les responsables de celui-ci (2 S 13,34 ; 18,24-27 ; Es 21,6.11-12 ; 52,8 ; Ez 3,17 ; 33,2.6-7, etc.).

6.6.2. Place de la Parole et de l'Esprit Saint dans les synodes

Cet examen, essentiellement basé sur les ordres du jour et les procès-verbaux des assemblées synodales de la période concernée, ne sera que partiel et, dès lors, seulement une tentative, eu égard à des lacunes textuelles dans les documents synodaux à ce sujet. D'un côté, tous les ordres du jour, à quelque exception près, prévoient l'intervention d'aumôniers, c'est-à-dire des moments de méditation et prière, en ce compris le culte de Sainte Cène. Cependant, d'un autre côté, si les procès-verbaux renseignent toujours, sauf rarement, les textes bibliques lus à tour de rôle par les aumôniers, ils ne livrent ni la liturgie de la Parole ni le contenu des méditations développées par ces derniers[535]. En effet, il ne s'agit pas simplement d'évaluer en termes quantitatifs la masse des lectures bibliques, des prières etc., pour savoir si l'Église se tient ou pas dans la Parole, dans le pneumatologique etc. Par-delà la dimension quantitative des événements spirituels lors des assises synodales, l'intérêt de cette approche réside dans le

[535] Seulement les procès-verbaux de deux années les donnent. Celui de 1985 résume très succinctement deux méditations, cf. *Assemblée synodale 1985. Rapport analytique de l'assemblée synodale 1985*, p. 1, 8, points 2, 17 et trois lignes avant ce point 17. Celui de 2002 synthétise une méditation puis en livre le texte complet, successivement dans *Assemblée synodale 2002. Procès-verbal*, p. 1, point 2 ; *Assemblée synodale 2002. De bonnes raisons pour être protestants : méditation pour l'ouverture de l'assemblée synodale*, 3 p.

fait que la manière dont on prie, dont on lit ou écoute la Parole, dont on rend un culte, c'est l'expression d'une compréhension de ce qu'on est, de l'Église, du corps ecclésial. Or, comme énoncé, cela manque dans les documents et, de la sorte, constitue un handicap pour cet examen.

Cependant, il me reste une source exploitable, à savoir les témoignages semi-directifs dont je livre, ci-dessous, quelques réponses triées. Le lecteur désireux de plus de détails à ce sujet peut utilement lire l'annexe 1.

Marc Lombart réfléchit :

« Je ne sais pas trop parce que là c'est difficile à dire. Je pense que suivant la qualité des débats la présence du Christ y est ou y est moins. Ou bien alors le Christ est là comme un inquiet ou comme quelqu'un qui est heureux, m'enfin bon, donc quelle est la conscience que chacun a d'une mission vraiment au nom du Christ et dans la mission du Christ ? Je ne sais pas. Moi-même est-ce que je suis toujours intervenu pour le bien de l'Église et de son témoignage quand j'étais délégué au synode ? Chacun doit faire son examen évidemment. Mais je pense que c'est le rôle des moments spirituels, dans une assemblée synodale et quel que soit le niveau de l'Église, de se replacer devant la Parole de Dieu, devant la Bible, d'entendre qui nous dit "Attention, rappelons-nous pourquoi nous sommes là et qui est notre patron ; c'est dans sa mission que nous sommes là pour travailler !" et s'il y a lieu, il appartient au modérateur de dire "Frères et sœurs, est-ce que nous ne sommes pas en train d'oublier pourquoi nous sommes là ?" Ça c'est le rôle délicat du modérateur, de veiller à une ambiance de qualité et éventuellement à dire à certains « Écoutez, vous n'êtes pas très aimables ! Est-ce que nous sommes encore en Église ? »

Quant à Jonathan Mbatso :

« Je pense que la Parole de Dieu occupe la première place ou devrait l'occuper, illuminant nos beaux textes de constitution et de discipline, répond-il. (…) Mais que se passe-t-il en réalité, par rapport à la place de cette Parole de Dieu ? Je reviens encore ici à ce que nous sommes en tant qu'EPUB : la Parole de Dieu n'est pas Parole de Dieu de la même manière pour tous. (…) Je peux lire des versets ou un chapitre de la Bible, y puiser mon enseignement ou mes principes de vie d'une manière, et l'autre (…) d'une manière tout à fait contraire à la mienne, à l'opposé carrément, avec les mêmes textes, (…) parce qu'un texte peut se lire de plusieurs manières, c'est ce que nous disons au sein de l'EPUB. Finalement ce que nous appelons "Parole de Dieu" devient notre parole à nous ! (…) Avec notre pluralité théologique, cette Parole finalement ne nous rassemble pas, ne nous unit pas, elle nous désunit, elle peut même nous séparer. On dit dans l'EPUB que cette pluralité de lectures est une source de richesse, mais dans la pratique, c'est "Non !" Parce que la richesse c'est quoi ? C'est quand nous sommes unis, quand nous arrivons à un accord, quand nous marchons ensemble dans la paix. Or la lecture de l'un peut être traitée d'hérétique ou d'apostat, de fondamentaliste ou d'intégriste, ou encore de libéral, et que sais-je encore. (…) Et ipso facto *cela produit des frictions, même si (…) nous essayons de nous respecter les uns les autres. »*

Pour sa part, Roland Durieux déclare :

« (…) C'est vrai que dans nos assemblées de district par exemple, ça commence toujours par une méditation (…). Et c'est vrai aussi que dans les assemblées synodales, c'est aussi une méditation qui ouvre l'assemblée synodale et donc la Parole elle a sa place. Maintenant aussi bien dans les assemblées synodales que dans les assemblées de district, on parle beaucoup plus "organisation" que "foi". Donc je ne vais pas dire que la Bible n'a pas d'importance, (…) mais on n'est pas centré sur la Bible, on a la Bible en arrière-plan dans la tête pour résoudre un problème d'organisation. »

En peu de mots, Yvette Vanescote dit :

« Moi je crois qu'elle (la Parole de Dieu) doit être la base de… elle doit toujours être là en arrière-fond. On ne doit pas nécessairement la dire, mais en être imprégné et la vivre. Voilà ! »

Précisément concernant la spiritualité des synodes, voici les déclarations de deux intervenants parmi d'autres :

« Ils n'apparaissent pas spirituels en tout cas, dit Daniel Vanescote, ce qui ne veut pas dire qu'il n'y ait pas de place pour l'Esprit parce que quelquefois l'Esprit peut se manifester dans telle ou telle intervention, et puis après tout peut-être que l'Esprit était déjà au niveau de la rédaction de tel ou tel document. Mais ce n'est pas ce qui apparaît. »

« Non, très spirituels certainement pas ! C'est là où je dis le rôle des aumôniers[536]*, insiste Marc Lombart : les aumôniers du synode ont un rôle important pour précisément donner ce déclic spirituel, rappeler notre mission commune. Les moments où interviennent les aumôniers du synode, un néerlandophone et un francophone, et le modérateur sont importants là pour veiller précisément à cette qualité de ce parlement qui est plus qu'un parlement ordinaire mais qui est l'Église de Jésus-Christ, pour éventuellement rappeler à l'ordre, rappeler à plus de fraternité et essayer que les débats, mais ça va dépendre de la nature évidemment, mais même un document financier, où on parle des finances de l'Église, oui, c'est spirituel aussi, si on veut le vivre comme ça et on doit le vivre, on devrait le vivre comme ça. (…) Ça dépend beaucoup d'une assemblée synodale à l'autre. Il y en a qui sont inquiétantes, où la dimension de fraternité et de sens de l'Église semble avoir fait relativement défaut. (…) Non, donc on n'est pas toujours fier du synode, voire de ses propres interventions dans le synode, (…) non, il faut être critique, avoir conscience qu'on peut mieux faire. Et plus d'une fois, on peut mieux faire. »*

Les témoignages ci-dessus interpellent à plus d'un titre et appellent une analyse théologique.

En premier lieu, la place de la Parole et de l'Esprit Saint dans les synodes, ce à tous leurs échelons, interroge sur les impératifs pauliniens décrits notamment dans Col 3,16-17[537] : (1) l'« *in-habitation*[538] » de la Parole (*ho logos*) du Christ dans/parmi les croyants, (2) la didactique d'enseignement-instruction et d'avertissement mutuel avec divers chants[539] de

---

[536] Voir note 262.

[537] « 16 Que la Parole du Christ habite parmi vous dans toute sa richesse : instruisez-vous et avertissez-vous les uns les autres avec pleine sagesse ; chantez à Dieu, dans vos cœurs, votre reconnaissance, par des psaumes, des hymnes et des chants inspirés par l'Esprit. 17 Tout ce que vous pouvez dire ou faire, faites-le au nom du Seigneur Jésus, en rendant grâce par lui à Dieu le Père. » (TOB)

[538] Gr. *« enoiketô »*, 3e p.s., impératif présent actif de *« enoikeô »*, habiter en, dans, parmi, cf. M. CARREZ et F. MOREL, *Dictionnaire grec-français du Nouveau Testament* (voir note 6), p. 92 ; M. ZERWICK et M. GROSVENOR, *A Grammatical Analysis of the Greek New Testament* (voir note 419), p. 610.

[539] Voir les trois participes présents *« didaskontes »* (enseignant, instruisant), *« nouthetountes »* (avertissant, admonestant, exhortant), auxquels se rapporte le pronom personnel réfléchi *« eaoutous »* (vous-mêmes), et *« adontes »* (chantant). D'une part, le mode participe présent de ces verbes conduirait à traduire cette partie de phrase de la manière suivante : *« … en vous enseignant/instruisant et en vous avertissant vous-mêmes, (…) en chantant … »*. De ce fait, cela dénoterait que l'enseignement-instruction, les avertissements-admonestations-exhortations et les chants inspirés par l'Esprit sont des moyens pédagogiques pour réaliser l'« *in-habitation* » de la parole de Christ dans et parmi les fidèles. D'autre part, ainsi que le suggèrent Derwick et Grosvenor, le participe présent de ces verbes a probablement la force de l'impératif, comme il en est certainement le cas dans Rm 12,9ss, cf. M. ZERWICK et M. GROSVENOR, *A Grammatical Analysis of the Greek New Testament* (voir note 419), p. 487 (pour Rm 12), 610 (pour Col 3). Notablement, celle-ci est l'optique de la TOB (voir traduction ci-dessus dans note 537) et d'autres versions (LSg, Nouvelle édition de Genève, Segond 21 etc.). Dans ce dernier

reconnaissance sous l'inspiration de l'Esprit (v 16). En tout état de cause, puisque les chrétiens sont habités par le *logos* du Christ, à leur tour, au v 17, tout leur discours (*logos*) et toute leur action (*ergon*) en sont habités et, tournés vers Dieu, au nom de Jésus, sont une offrande de reconnaissance (voir le verbe *eucharisteô*, rendre grâces). Quant à la temporalité de ce statut, les termes *« pan »* (tout) et *« hô ti ean poiête »* (quoi que vous fassiez) ne suggèrent pas qu'il soit temporaire, passager, une fois de temps en temps, mais permanent, à chaque fois que l'agir chrétien est posé. Cela rappelle l'économie vétérotestamentaire relative à la prêtrise, où le « feu sur l'autel (…) brûlera sans jamais s'éteindre » (Lév 6,5-6). Eucharistiques, tout discours ou tout acte chrétien se veulent donc l'expression liturgique d'un culte continuel, où les fidèles (tous placés dans le rôle de prêtres) offrent chacun sur l'autel leur agir, lequel, en somme, ne peut être rien d'autre qu'un sacrifice de remerciement à Dieu, au nom de Jésus le Seigneur (cp. Rm 12,1 où l'offrande est le sacrifice vivant de « vos corps »).

Martin Klöckener (qui analyse une antique prière synodale pneumatologique, l'*Adsumus*[540]) déclare que « les conciles et les synodes sont plus que de simples débats sociaux ou disciplinaires. Ils apparaissent bien plus, jusque dans leur fondement, comme un processus spirituel "*movente Spiritu Sancto*" (n° 1169), "sous la poussée de l'Esprit Saint"[541] ». Une telle qualification théologique a des répercussions non seulement sur les éléments de la liturgie de ce type d'assemblée mais aussi sur le déroulement de cette dernière. C'est devant l'Esprit Saint et en son nom qu'elle se tient, ce dans la réalité du Dieu trinitaire. Le Saint-Esprit, imploré pour apporter son aide dans cet événement particulier de l'Église, l'est pour étendre son action sur chaque élément constitutif de l'assemblée, comme on peut le noter chez les Pères de l'Église, tant en Occident (voir saint Augustin d'Hippone) qu'en

---

cas aussi, tous ces impératifs s'avèrent nécessaires pour faire place à toute la richesse (voir le terme *plousiôs*, « richement ») de la parole de Christ et à l'Esprit Saint dans la vie des chrétiens et parmi eux au sein de la communauté ecclésiale.

[540] Pour le texte de cette prière, voir A. JOIN-LAMBERT, *Liturgies et prières lors du Synode 72 dans le diocèse de Lausanne-Genève-Fribourg*, en ligne : https://www.academia.edu/5068476/Liturgies_et_pri%C3%A8res_lors_du_Synode_72_dans_le_dioc%C3%A8se_de_Lausanne-Gen%C3%A8ve-Fribourg (consulté le 2 novembre 2018) ; Martin KLÖCKERNER, A. JOIN-LAMBERT, *Liturgia et unitas : liturgiewissenschaftliche und ökumenische Studien zur Eucharistie und zum gottesdienstlichen Leben in der Schweiz : in honorem Bruno Bürki*, Freiburg, Universitätsverlag, 2001, p. 353-381, ici p. 373-375. A. JOIN-LAMBERT, *Annexe 12 : La prière d'invocation à l'Esprit Saint pour un synode ou concile* (cours inédit de théologie pratique, « LTHEO 2282 »), Louvain-la-Neuve, Université Catholique de Louvain, 2018-2019, 1 p. A4. Pour le texte latin de ladite prière *Adsumus*, voir M. KLÖCKENER, *La prière d'ouverture des conciles "Adsumus" : de l'Espagne wisigothique à la liturgie romaine d'après Vatican II*, dans Achille M. TRIACCA, Alessandro PISTOIA, B. BÜRKI (éd.), *La prière liturgique. Conférences Saint-Serge. XLVII^e semaine d'études liturgiques. Paris, 27-30 juin 2000* (Bibliotheca Ephemerides Liturgicae, Subsidia 115), Rome, CLV-Edizioni Liturgiche, 2001, p. 165-198, ici, p. 174-175. Ces deux auteurs, Klöckener et Join-Lambert, proposent une abondante bibliographie portant sur le sujet.

[541] M. KLÖCKENER, *La prière d'ouverture des conciles "Adsumus"* (voir note 540), p. 166 et sa note 3.

Orient (saint Jean Chrysostome)[542]. La prédication, réunissant la lecture de la Parole de Dieu et le sermon, y est un rappel qui recentre l'attention sur la personne de Jésus, chef suprême de l'Église (Ep 1,22 ; 4,25 ; 5,23b ; Col 2,19), au nom de qui les assises ont été convoquées et se tiennent. Pour sa part, la célébration du repas du Seigneur rassemble, dans la communion, les participants repentants, repentis, engagés sur le chemin de la foi. Sachant que la paix du Christ, que celui-ci donne non pas « comme le monde donne » (Jn 14,27), et l'unité qu'il a instamment demandée au Père en faveur des siens alors présents et à venir (Jn 17,11.22) sont constamment menacées par leur propre fragilité (Ep 4,3), les participants ont pour unique motivation la gloire de Dieu, lors des assises autant que pendant la préparation de celles-ci. De la sorte, en plus de l'« *in-habitation* » de la Parole du Christ dans toute sa richesse, évoquée plus haut, ils s'emploient à chercher l'« *in-habitation* » du Saint-Esprit dans toute sa plénitude (Ep 5,18b ; Ga 5,16) ; à viser l'efficacité, la droiture, la vérité, à accomplir la volonté de l'Esprit de Dieu, bref, tout ce qui peut contribuer à faire avancer la *basileia* (règne, royaume, royauté) de Dieu et à accomplir sa volonté sur la terre comme au ciel (Mt 6,10), au travers de chaque détail de cet événement de l'Église dont la finalité, faut-il le rappeler, dépasse les seules réalités d'ici-bas.

En deuxième lieu, et en lien avec ce qui précède, arrive la susdite question de la prise de conscience du rôle « christique » que chaque délégué joue en assemblée synodale ou à d'autres niveaux synodaux (district, Église locale). Les personnes interviewées l'expriment diversement dans les témoignages repris ci-dessus. Pour reprendre, entre autres, l'interrogation de Lombart, « quelle est la conscience que chacun a d'une mission vraiment au nom du Christ et dans la mission du Christ ? », ce questionnement ramène à repenser quelques paroles du Seigneur lui-même et enseignements des apôtres à ce sujet.

D'abord les paroles du Christ ! Comme déjà évoqué, celui-ci veut que ses disciples prennent conscience du fait qu'il se tient au milieu d'eux, dans toute assemblée réunie en son nom (Mt 18,20). C'est lui qui les envoie en son nom et, à ce titre, il leur donne l'Esprit Saint et les accompagnera toujours jusqu'à la fin des temps (Jn 20,21-22 ; cp. Mc 16,15.17 ; Mt 28,18-20). S'ils exercent l'amour fraternel entre eux, ils prouveront au monde qu'ils sont ses disciples et que c'est lui qui les a envoyés (Jn 13,34-35). Étant ses envoyés et serviteurs, ils sont ses représentants (Mt 10,40 ; Mc 9,40) et lui sont soumis (Mt 10,24 ; Jn 13,16). Ainsi, pareils à l'intendant ou à l'économe des paraboles, lui rendront-ils compte de leur gestion des

[542] Jean-Paul PÉRIER-MUZET, *L'esprit de la liturgie chez les Pères de l'église*, *recension du livre de François Cassingena-Tréverdy*, *Les Pères de l'Eglise et la liturgie, DDB, 2009, 384 pages*, en ligne : https://www.assomption.org/fr/spiritualite/saint-augustin/revue-itineraires-augustiniens/la-celebration-de-l2019eucharistie/ii-augustin-maitre-spirituel/l2019esprit-de-la-liturgie-chez-les-peres-de-l2019eglise-par-jean-paul-perier-muzet (consulté le 30 novembre 2018).

responsabilités confiées (Mt 24,45-47 ; 25,21.23 ; Lc 12,42-43.47). Au jour du jugement, les humains, en ce compris les disciples et apôtres, rendront compte de toute parole improductive qu'ils auront proférée (Mt 12,35-37). Ces quelques considérations trouvent échos dans les enseignements et actions apostoliques.

Un exemple de la place laissée à la Parole et à l'Esprit, et les retombées de cela, est donné par l'assemblée (concile) de Jérusalem (Ac 15,1-35). Avec une culture du débat, celle-ci fait preuve d'écoute mutuelle dans la prise de parole. Les participants proclament Dieu, qui est connaisseur des cœurs, distributeur des ministères parmi les apôtres au bénéfice des Juifs et à celui des païens, donateur du don pneumatologique sans favoritisme aux seconds comme aux premiers, ce au nom du Christ, le Sauveur. Dans l'unité ecclésiale et à l'écoute des Saintes Écritures qu'ils citent (ou auxquelles ils font allusion), les apôtres, les anciens et l'Église entière professent l'amour pour les nouveaux croyants et s'assurent de décider en accord avec le Saint-Esprit. Cette décision, c'est l'accueil des chrétiens d'origine païenne au sein du corps du Christ sans leur imposer la lourde observation de la loi mosaïque, excepté l'essentiel (v 28-29). Dans Ga 2,1-10, Paul fait écho de cette assemblée de Jérusalem et référence à l'appui que leur ont donné, à lui et à ses compagnons, cette assemblée en général et les principaux apôtres (Jacques, Céphas et Jean) en particulier. Le fait que ces assises n'aient pas obligé que Tite (un Grec) soit circoncis a souligné avec force la résolution de la polémique, à ce sujet, suscitée par des « intrus » arrivés sur le terrain missionnaire (v 4), que Jérusalem n'avait pas mandatés (Ac 15,24). Eu égard à la place laissée aux Saintes Écritures et à l'Esprit Saint, en regard de la tradition mosaïque que l'Église réinterprète en dialogue avec l'économie de la grâce, et avec écoute des témoignages vivants provenant du champ missionnaire païen (corrélation triangulaire des trois « E » avant la lettre !), l'assemblée de Jérusalem, écrit à l'appui (Ac 15,22-30), donne, officiellement, à Paul et à ses compagnons de service la main en signe de communion, marquant ainsi, désormais, l'association, au nom du même Seigneur, des deux ministères évangéliques bidirectionnels : vers les circoncis (par Jacques, Céphas et Jean) et vers les incirconcis (par Paul et ses coéquipiers) (Ga 2,7-9). Tous les participants, en assemblée, professent que le Seigneur des uns est devenu le Seigneur des autres et, ainsi, de tous les peuples, quelle que soit leurs origines.

Quant à lui, Paul dit des envoyés du Christ qu'ils font fonction d'ambassadeurs pour celui-ci, en vue du ministère de la réconciliation (2 Co 5,18-20). Comme à la suite de l'Ecclésiaste (12,14), il rappelle aux chrétiens de Corinthe la réalité de la comparution, à laquelle personne n'échappera, devant le tribunal du Christ pour rendre des comptes (2 Co 5,10). L'amour (*agapê*) doit donc présider à toute parole, action, pensée en Église

(1 Co 13). Au sujet des responsabilités communautaires, il appelle les Galates à la vigilance et à l'examen, chacun, de leur propre agir, sachant que chaque personne portera son propre fardeau devant Dieu, que toute action conduite par la chair mène à la corruption et celle inspirée par l'Esprit à la vie éternelle (Ga 6,4-5.7-8). Son enseignement ecclésiologique chez Timothée et Tite insiste aussi, entre autres, sur la prise de conscience, dans le chef des croyants en général et des ministres du Christ en particulier, du fait que toute action au sein de l'Église doit être mue par l'amour inconditionnel (*agapê*), avec une motivation trilogique : procéder d'un cœur pur, d'une bonne conscience et d'une foi sans hypocrisie (1 Tm 1,5). De cette manière, ils seront capables, dans leur pratique, à assumer spirituellement et moralement les missions ecclésiastiques qui leur sont confiées (épiscope :1 Tm 3,1-7 ; Tt 1,7-9 ; ancien : Tt 1,6-7 ; diacres : 1 Tm 3,8-10). Délégué de Paul en Crète, Tite est appelé par celui-ci à être « un modèle de belles œuvres », par la « pureté de doctrine, dignité, parole saine et inattaquable, afin que l'adversaire, ne trouvant aucun mal à dire à notre sujet, soit couvert de confusion » (Tt 2,7-8, TOB).

Au registre pastoral et communautaire, pour sa part Pierre s'adresse d'abord aux presbytres et les met devant l'impératif de paître le troupeau avec responsabilité, sachant qu'ils en rendront compte au souverain berger (1 P 5,1-4). Ensuite, s'adressant aux fidèles, il leur recommande de soigner leurs rapports mutuels, avec soumission aux presbytres et humilité les uns envers les autres et tous envers Dieu (1 P 5,5s). Avec une succession d'images (Jc 3,1-12), Jacques appelle les membres de la communauté chrétienne à veiller chacun sur leur parole (*logos*, v 2) ; sur leur langue (*glôssa*, v 5ss) en tant qu'organe et aussi en tant que langage ou système d'expression et de communication ; sur leur bouche (v 10). Autant ces organes (langue, bouche) que le discours qu'ils prononcent sont capables de bénédictions, si les fidèles les tiennent individuellement en bride, ou de terribles dégâts, s'ils ne les domptent pas chacun. Les lettres johanniques regorgent d'exhortations à l'amour fraternel (1 Jn 2,10-11.15 ; 3,10.14 ; 5,1). Elles soulignent, en matière de représentation, que derrière le frère, que l'on voit, se tient Dieu, que l'on ne voit pas. De la sorte, aimer le premier en actes et non pas seulement avec la langue, équivaut à aimer le second (1 Jn 3,18 ; 4,20-21). Prétendre le contraire fait du disciple un menteur. Suffisons-nous de ce rapide aperçu.

Étant donné, dans l'organisation presbytéro-synodale, que pasteurs et laïcs, comme déjà évoqués, se partagent le rôle de délégués à un niveau ou à un autre de l'Église, chacun peut se retrouver dans ce condensé théologique et s'en interroger de façon intelligible. En son étude de l'œuvre d'Origène, « homme d'Église », notamment sur « le spirituel et l'intelligence de la foi », Robert Paul écrit :

« Ainsi que l'expose très clairement la préface du traité, les spirituels doivent prendre pour point de départ les divers articles de la règle de foi, tels qu'ils ont été définis par les apôtres. À partir de là, (…) si les vérités de foi ont été pleinement et clairement définies par les apôtres, les spirituels doivent chercher à en rendre raison, en voyant leur enchaînement, en les intégrant donc à un système[543]*. »*

L'intégration des enseignements, tout aussi du Christ que des apôtres, est le rôle des aumôniers synodaux ainsi que des modérateurs, rôle soulevé par les témoins en ce qui concerne les assises synodales. Cette tâche incombe aussi à tout acteur (pasteur, laïc avec délégation pastorale, etc.) qui remplit ce genre de fonction à d'autres échelons de la pyramide presbytéro-synodale, ce dans le processus synodal. Chacun gardera à l'esprit le fait, succinctement développé plus haut, que tout l'agir croyant, en parole ou en œuvre, est et doit rester l'expression cultuelle d'un sacrifice de remerciement au Dieu de Jésus-Christ le Seigneur. En tout état de cause, une question que chaque délégué devrait constamment se poser en âme et conscience est : « Mes paroles ou actes au sein du consistoire, de l'assemblée d'Église, de la Fabrique d'Église, du conseil de district, de l'assemblée de district, de la pastorale régionale, du Conseil synodal, de l'assemblée synodale… sont-ils inspirés par l'Esprit, habités par la Parole du Christ, dignes de rendre un culte d'actions de grâces à Dieu, au nom de Jésus qui nous réunit ? »

6.7. Conclusion partielle

En ce chapitre 6, après une introduction plantant le décor, je me suis limité à traiter de cinq sujets essentiels sur lesquels les résultats de la recherche poussent instamment à envisager d'entreprendre des réformes. Il s'agit (1) de la déclaration de foi et/ou confession de foi ; (2) des District(s) et de la question de la représentation au synode, de l'efficacité, et autres ; (3) de la fonction épiscopale ; (4) de la mission initiale évangélique ; et (5) du *Sensus fidei* et place de la Parole et de l'Esprit Saint dans les synodes.

En rapport avec le premier point, l'unité de l'Église Protestante « Unie » de Belgique est, somme toute, au prix de la définition d'une confession de foi, par-delà la déclaration de foi qu'elle possède déjà. J'ai donné des arguments de cette idée au travers de mon analyse de la question. Pour ce qui est des districts, principalement la dimension de l'Église, le renouement des rapports entre le sommet et la base presbytéro-synodale belge ainsi que l'efficience des missions que l'EPUB s'assigne, pour ne relever que cela, appellent cette dernière à reconsidérer la pertinence de leur existence et d'envisager leur suppression. En troisième lieu, l'unicité de la voix ecclésiale, en interne et en externe, le souci de l'efficacité, le rôle pastoral

[543] Robert PAUL, *Origène, aux sources de l'élan spirituel des Pères de l'Église et de la lectio divina*, en ligne : *https://artsrtlettres.ning.com/profiles/blogs/aux-sources-des-peres-de-l-eglise* (consulté le 24 mai 2019).

qu'a à jouer le Président du Conseil synodal vis-à-vis de ses pairs pasteurs et des Églises locales etc. amènent à réfléchir sur les propositions de Daniel Vanescote, Eddy Van der Borght, Marc Lombart entre autres d'avoir un Secrétaire général qui puisse assumer toute une série de tâches administratives relatives à la présidence, et un Président du Conseil synodal qui aurait une fonction épiscopale de l'Église. Étant située à plus de 500 ans de la Réforme, époque où le pouvoir religieux et le pouvoir civil étaient fort imbriqués, l'EPUB du 21e siècle, c'est-à-dire qui opère dans un contexte de sécularisation, gagnerait à se doter nécessairement d'un épiscope ou, à tout le moins, d'un collège épiscopal que suggérait Laurent Durieux. Quant à la question de la mission initiale évangélique, l'étude a mis au jour le déséquilibre inquiétant entre la mission intra-territoriale et celle extraterritoriale, la dernière étant largement privilégiée au détriment de la première. L'appel ici est de s'employer activement à (davantage) faire de l'évangélisation (sous toutes formes possibles) et à la revitalisation des communautés ecclésiales faibles sur le territoire belge. Sans cela, l'entretien, déjà en cours, des Églises locales existantes cèdera le pas à plus de fermetures qu'il n'en est le cas de celles jugées non viables. Et, pour finalité, c'est la mission outre-mer qui en pâtira autant que la source aura (presque) tari !

Pour ce qui est de la cinquième question, celle portant sur la place de la Parole et de l'Esprit Saint dans les synodes, j'ai préalablement traité du *sensus fidei* (flair des choses de la foi), cela comme base de, et éclairage sur, l'étude et l'analyse de ladite question. Ici, l'absence de contenu des méditations dans les documents synodaux ne m'a pas permis d'exploiter les textes bibliques lus par les aumôniers. Je me suis suffi des témoignages semi-directifs, triés, obtenus des personnes interviewées. Cette démarche est allée de pair avec une brève étude théologique. Celle-ci a porté, d'un côté, sur quelques déclarations du Christ et, d'un autre côté, les enseignements et activités des apôtres concernant des implications de la représentation « christique », en assemblée, dans la personne des délégués synodaux en tant qu'ils sont disciples du Christ. Elle a concomitamment porté sur la centralité, que veulent les Saintes Écritures, de la parole de Dieu et de l'Esprit Saint au sein des assises synodales à tous les étages des réunions ecclésiales quelles qu'elles soient, et singulièrement dans la configuration presbytéro-synodale.

Conclusion générale

J'ai mené la présente recherche sur six fronts.

Le premier, que j'ai nommé chapitre 1 « Les protestants en Belgique, hier et aujourd'hui », m'a permis de déployer un aperçu historique, de la préhistoire à la création de l'Église Protestante Unie de Belgique. Cette dernière est, en effet, l'union de trois Églises[544], à savoir, l'Église Protestante de Belgique (EPB), l'Église Réformée de Belgique (ERB) et les *Gereformeerde Kerken in België* (GKB). Avant de clore ce chapitre par une conclusion partielle, j'ai décrit l'aboutissement des pourparlers et la fondation, via l'assemblée synodale du 30 septembre en 1978, de la nouvelle Église qui a commencé effectivement au 1er janvier 1979. L'annexe 2 reprend la liste des délégués des Églises constituantes.

Au chapitre 2, deuxième front, j'ai traité de l'EPUB jusqu'en 2005. Ici, j'ai passé en revue la structure et la composition de l'Église Protestante Unie de Belgique. Pour ce faire, j'ai examiné minutieusement l'évolution de *Constitutions et discipline*, avec tous ses amendements et/ou mises à jour dans le laps de temps indiqué. Le fondement de cet exercice était de mettre en lumière, entre autres, le souci de l'Église de répondre aux appels de son temps, mais aussi, à travers les changements opérés, de lever un coin du voile sur les centres d'intérêt de ladite Église, aux époques de ces modifications. Après cette démarche, j'ai jeté un regard critique sur la dynamique de *Constitution et discipline*, pour en relever des bénéfices et des limites. C'est là aussi que j'ai amorcé une analyse critique de la déclaration de foi de l'EPUB, laquelle critique va continuer au chapitre 5 et sera aboutie au chapitre 6. Par la suite, j'ai étudié l'évolution des ministères au sein de l'Église Protestante Unie de Belgique, en 27 ans de vie, en passant par le contexte historique, jusqu'au passage des « commissions » aux « coordinations », avec une attention particulière sur la mission. J'ai clôturé ce chapitre par un regard critique sur les coordinations et une conclusion partielle.

Au chapitre 3, j'ai traité des entretiens qualitatifs que m'ont accordés vingt protagonistes moins un, ce dernier s'étant désisté par la suite. C'est, sans la nommer, la dimension empirique. Il s'est donc agi, ici, de la sphère des expériences vécues, lesquelles constituent l'autre « E » de la corrélation triangulaire (Enseignements, Expériences, Écritures Saintes). Dans cette démarche, je me suis appuyé sur Gagnebin et, subsidiairement, Ricœur, pour aller puiser sur la science sociologique concernant l'enquête de terrain, précisément en matière

[544] On pourrait même être tenté de dire quatre Églises car, après de successives unions originelles opérées, dans le courant de la deuxième moitié du XIXe siècle, au sein de cette Église dite officielle (car reconnue par l'État), l'ERB fut en soi, dès le 22 juin 1969, la fusion de deux dénominations ecclésiastiques : l'Église Évangélique Protestante de Belgique et l'Église Méthodiste Unie.

d'entretiens qualitatifs. Des auteurs tels que Barney G. Glaser, Laurence Bardin, George Gerbner et les autres m'ont éclairé dans ce domaine. J'ai dès lors exposé la méthode et la délimitation de la conduite et de l'analyse de ces entretiens qualitatifs. Puisqu'en ce chapitre je ne fais pas une analyse purement sociologique, comme on pourrait l'attendre d'un travail à cette finalité, mon but étant ecclésiologique, j'ai dès lors annoncé que je réservais les chapitres subséquents pour y effectuer l'analyse théologique, sur base des témoignages récoltés, en ce qui les concerne. Dans le contexte de ce chapitre 3 autant que de son annexe (à laquelle j'ai renvoyé vu l'abondance d'interviews), je me suis contenté, sur base sociologique, de grouper ces entretiens en quelques thèmes transversaux qui seront traités théologiquement par la suite, comme susdit. À ce titre, j'ai seulement placé, ici, le plan que suit ladite annexe. Les thèmes transversaux retenus dans cette dernière dénotent quelques dimensions de la synodalité dans l'EPUB selon des responsables d'Église. Pour cette même raison théologique, ainsi que je l'avais également annoncé, des morceaux des témoignages recueillis se trouvent parsemés çà et là dans le corps de la thèse, pour appuyer l'un ou l'autre propos, l'une ou l'autre analyse. J'ai dévoilé, ensuite, la liste des interviewés, tout en présentant chacun d'eux. Dans la foulée, j'ai mis en lumière, à titre d'échantillon, les attentes de quelques-uns des protagonistes par rapport au présent travail de recherche, attentes que j'ai essayé de rencontrer au fil de ces pages et, particulièrement au chapitre 6 qui se veut prospectif. Enfin, après avoir donné ma grille d'entretiens, j'ai clos ce chapitre par un dénouement partiel.

Les fronts ou chapitres 4 et 5, en continuation du front 2, ont spécialement constitué des terrains d'exercice de la tradition (enseignements) et des Écritures Saintes, certes en d'incessants va et vient entre elles et avec les expériences qui leur sont omniprésentes. La boucle corrélative, dans sa dynamique, a joué pleinement l'échange, en laissant s'exprimer tantôt l'un tantôt l'autre sommet du triangle, tout en écoutant les deux autres, tout en dialoguant avec eux.

Ainsi le chapitre 4 a-t-il traité de la délibération interne comme moyen d'exercice de l'autorité dans l'EPUB. Après en avoir planté le décor et donné des caractéristiques en ligne droite de la tradition réformée, j'ai décrit la pyramide presbytéro-synodale à trois niveaux de pouvoir. Puis, j'ai étudié ses modes de délégation, de délibération et de prise de décisions. Ici, j'ai essayé de décortiquer comment les matières étaient traitées ; j'ai montré la fréquence des assemblées et instances délibératives ; j'ai donné, à titre exemplatif, l'ordre du jour de quatre sessions synodales distinctes (1979, 1980, 1997, 2004), pour permettre de se faire une petite idée d'éventuelles évolutions, sensibilités, additions, soustractions etc. des centres d'intérêt de l'Église par rapport aux époques, aux interpellations de la société. J'ai alors illustré cette

pratique par une question concrète, celle de l'avènement du Conseil Administratif du Culte Protestant et Évangélique (CACPE), qui a occupé les assises synodales entre la fin 1990 et l'année 2003. Avant de clore ce chapitre par un dénouement partiel, j'ai, en sept points, relevé quelques limites et dysfonctionnements du système délibératif de l'EPUB : limites dues au choix et/ou à la qualité des délégués ; système délibératif suspendu au bon vouloir des acteurs ; système délibératif sans pouvoir coercitif ; cléricalisation de la prise de parole en assemblées délibératives ; surabondance de (propositions de) décisions ; tactiques sournoises ; autres dysfonctionnements du système délibératif de l'EPUB. Des extraits de témoignages sont venus étayer chacun de ces points.

J'ai intitulé le chapitre 5 « Une théologie du synode pour quelle ecclésiologie ? ». Là, j'ai élaboré une réflexion théologique sur l'exercice de l'autorité et du pouvoir en Église, succinctement depuis l'Église ancienne jusqu'à nous : ici, je me suis limité uniquement au statut de l'herméneutique de Calvin. Par après, j'ai abordé la question de pouvoir et autorité à travers le prisme de quelques personnalités de l'EPUB. Ensuite, j'ai examiné des ambigüités ecclésiologiques du régime presbytéro-synodal en contexte belge, notamment : ambiguïté sur la reconnaissance du ministère pastoral des femmes ; ambiguïté « capacités » *versus* « rôles linguistiques » ; ambiguïté sémantique entre la vue en interne et la considération en externe du Président du Conseil synodal. En ce chapitre, sous son point 5.4, « Théologie du synode en régime presbytéro-synodal », j'ai examiné le fondement biblique ; j'ai établi brièvement le lien avec la théologie conciliaire de l'Église ancienne. Après avoir considéré les synodes au sein du système presbytéro-synodal, j'ai soulevé le caractère provisoire et quelques limites des synodes. Je dois cette étude aux travaux de Jean Bosc et Klauspeter Blaser.

Toujours dans ce chapitre, sous le point 5.5, proprement dit « Une théologie du synode pour quelle ecclésiologie ? », quelques questions ont surgi. Entre autres, l'article 1.2 de *Constitution et discipline* a été analysé de façon critique, ce dans son ambiguïté. Cette démarche a permis de mettre en lumière le caractère subjectif du fondement-même de l'EPUB. En fait, celle-ci se veut héritière d'un passé qu'elle définit en termes de personnes (subjectivités) plutôt qu'en celui de textes fondateurs (objectivité). Cela donne à l'Église une nature qui, selon cette étude critique, mériterait d'être repensée. Un autre questionnement a porté sur les aspects « Synode, parlement, vote », en interrogeant la démocratie dans l'ecclésiologie presbytéro-synodale. J'ai également mis en problématisation la question d'une possible tension, dans l'ecclésiologie presbytéro synodale, entre synode, district et Église locale. Une autre interrogation a été la suivante : « L'ecclésiologie presbytéro-synodale en contexte belge offre-t-elle une Église à deux visages ? Quelle garantie donne-t-elle du suivi

des décisions synodales ? » Il s'est agi, là, de toute la situation problématique de la mise en œuvre des décisions synodales et de l'absence ou non des moyens coercitifs en cas de la non application de celles-ci, au sein d'un système presbytéral synodal où *Constitution et discipline*, recueil normatif, cohabite avec, et dépend de, la bonne volonté des membres de l'EPUB. Enfin, j'ai effleuré la question de l'ecclésiologie presbytéro-synodale belge face au monde, en passant en revue les communiqués de presse que l'EPUB a publiés, via son organe « Belpro », depuis 1979 jusque 2005. Cet exercice a, je l'espère, permis de mettre le doigt sur le pouls de l'Église, pour se rendre compte s'il bat, oui ou non, au même rythme que le pouls du monde. Un nombre des questions soulevées en ce chapitre comme, du reste, dans l'ensemble de la thèse, vont être abouties dans le chapitre 6.

Fort des résultats de la recherche, effectivement le chapitre 6 appelle un chat « un chat » et fait des propositions prospectives, concrètes, audacieuses, à l'Église Protestante Unie de Belgique, en vue d'envisager des réformes avec une urgence certaine. Celles-ci touchent particulièrement cinq domaines ci-après.

La déclaration de foi et/ou confession de foi ! À part la première, que l'EPUB possède déjà, l'absence de la seconde fragilise, de façon croissante, l'unité de cette Église alors que cette dernière se veut, dès le départ, « unie ». Il suffit de voir tout l'argumentaire de mon analyse à ce sujet, pour se rendre compte de la nécessité d'une solution à cette problématique.

En ce qui les concerne, les districts, énergivores et chronophages, constituent une interface entre l'assemblée synodale et les Églises locales et, pour plusieurs raisons, ramènent à la question de la pertinence de leur existence. D'un côté, la petite dimension de l'Église Protestante Unie de Belgique se passerait bien de cette instance, et ce sans préjudice, comme il en était le cas dans le protestantisme belge du XIX^{e} siècle. Cela permettrait de réaffecter à d'autres secteurs de l'Église, à bon escient, le peu de main-d'œuvre qu'elle possède et dont les rares et mêmes acteurs se trouvent souvent investis de responsabilités à plusieurs autres niveaux ecclésiaux. Il va sans dire que cette organisation entame l'efficacité des missions que l'EPUB s'assigne. D'un autre côté, le statut d'entonnoir que revêtent les districts en matière de la représentation au synode crée et agrandit davantage le fossé entre le sommet de la pyramide presbytéro-synodale et la base que sont les Églises locales. Or avant la création de l'EPUB, chaque communauté était représentée au synode et les choses marchaient très bien, à en croire mes interviewés. Aujourd'hui, les rapports traditionnels entre ces deux instances synodales s'effritent de plus en plus, de sorte que beaucoup de membres de la base connaissent très peu ou pas du tout ce qui se passe aux assemblées synodales et, partant, l'importance de celles-ci. En outre, une tension existe entre le sommet synodal et les districts

en ce que ces derniers donnent l'impression de se considérer parfois comme six petits synodes (voir note 413). Nombre d'entre eux se comportent, notamment, comme des lieux de stratégie parallèle. Pendant le processus préparatoire des assises synodales, certains districts prennent position intangible à l'égard de telle ou telle proposition de décision. De cette manière, quelles que soient les orientations et évolutions des débats en synode, leurs délégués votent comme décidé d'avance. Devant ces réalités et d'autres (voir l'argumentation développée dans le corps du chapitre 6 à ce sujet), force est de constater que cette instance régionale reste un frein pour le synode et lui est, dès lors, inutile. Sa suppression profiterait à l'EPUB, selon les avantages développés plus haut.

La fonction épiscopale constitue le troisième point qui appelle des réformes. Devant des questions de son temps, notamment liées à la sécularisation, l'EPUB a de plus en plus besoins de faire entendre une voix ecclésiale unique, en interne et en externe. L'Église cherche davantage un Président du Conseil synodal qui puisse jouer un rôle pastoral vis-à-vis de ses pairs pasteurs et des Églises locales. Il en va aussi de l'efficacité de son ministère à l'intérieur et à l'extérieur de ses murs. Ces raisons et d'autres encore, développées dans le corps du chapitre qui nous concerne, amènent à réfléchir sur les propositions de Daniel Vanescote, Eddy Van der Borght, Marc Lombart notamment, selon lesquelles l'EPUB devrait se doter d'un Secrétaire général qui puisse assumer toute une série de tâches administratives relatives à la présidence, et soit d'un Président du Conseil synodal qui remplirait une fonction épiscopale de l'Église soit, à tout le moins, d'un collège épiscopal que proposait Roland Durieux.

En ce qui concerne la quatrième problématique, celle de la Mission initiale évangélique, j'ai posé à mes interlocuteurs, entre autres, la question suivante déjà vue ailleurs dans ces pages : « Le synode contribue-t-il ou permet-il de revenir à la mission initiale évangélique ? » Les réponses relativement négatives que j'ai recueillies ainsi que les résultats de mon étude interpellent. Certaines causes de cette insatisfaction sont déjà évoquées çà et là dans mon texte. Ici n'est plus le lieu pour m'étendre sur leur énumération détaillée. Mais puisqu'il faut plutôt réfléchir sur les moyens d'une efficacité évangélique dans le sens plein du terme « Évangile » en tant qu'il est « Bonne Nouvelle », suffisons-nous de quelques avis ci-après.

Autant mes interlocuteurs (voir par-ci par-là dans le corps du texte et dans annexe 1) que mon étude évoquée ci-dessus relèvent un manque de vision synodale claire de création de nouvelles Églises, l'effort essentiel, et comminatoire à l'égard du parent pauvre qu'est l'évangélisation intra-territoriale, étant consacré à la mission outre-mer et, tant que possible, à la conservation des paroisses qui existent, lorsque celles-ci ne mettent pas la clé sous le paillasson. Or, faut-il le redire, force est de constater que les communautés locales vieillissent,

deviennent « grisonnantes », comme le note Steven Fuite parmi d'autres. Mais il s'observe en même temps une relativement grande évaporation des membres d'Églises locales, à l'exception de quelques rares communautés qui connaissent encore une certaine croissance numérique[545]. La négligence que subit l'évangélisation intra-territoriale n'est pas seulement matérielle et financier. Elle est aussi due aux divergences de vues théologiques et ecclésiologiques, au sein de l'EPUB, concernant sa pertinence. Et cela éloigne davantage la nouvelle Église de la vision initiale de la mission évangélique qui animait les Églises constituantes. Mon étude, qui développe bien d'autres arguments, montre clairement que cet état de santé des Églises locales déteindra sûrement, si ce n'est déjà le cas, sur la mission outre-mer, d'autant plus que le déclin des communautés ecclésiales territoriales provoquera celui du soutien matériel, financier, humain etc. qu'elles envoient là-bas. L'appel à activement consentir des efforts dans l'évangélisation, sous plusieurs formes possibles, et à raviver les Églises faibles ou petites en Belgique revêt donc des avantages qui profitent concomitamment aux deux secteurs, national et international. Toute méprise dans ce domaine serait suicidaire pour les deux, si je peux l'exprimer ainsi.

Un autre aspect de l'origine de la faiblesse synodale concernant la mission évangélique initiale de l'Église est à chercher dans la courte durée des assises synodales. Le temps d'un week-end ne suffit pas pour traiter de tout et, somme toute, des sujets vitaux de l'Église allant dans le sens de la question. Face aux impératifs des matières administratives obligatoires touchant par exemple les relations entre l'Église et les pouvoirs publics, face aux multiples rapports des commissions si nombreuses pour une si petite Église[546], face à la masse des propositions de décisions et des motions qui en découlent, générant des débats déjà évoqués etc., les deux journées du week-end sont vites passées. À côté de cela, il existe des assemblées synodales thématiques, mais leur durée n'est que d'une journée. Si le synode de l'EPUB pouvait s'étendre sur une semaine comme il se fait en Allemagne, réfléchit Daniel Vanescote ainsi que susdit, peut-être lui serait-il possible de traiter judicieusement de la question posée et de ses contours.

La cinquième problématique est celle de la place de la Parole de Dieu et de l'Esprit Saint dans les synodes. Cette question, qui appelle celle de la prise de conscience du rôle « christique » que chaque représentant joue dans l'une ou l'autre instance synodale, a

[545] Voir aussi ces considérations chez Gilles ROUTHIER (éd.), *La paroisse en éclats*, Québec, Novalis, 1995, passim.

[546] Déjà soulevée depuis quelques années, la question de trop de commissions, dont certaines étaient même dédoublées pour des raisons linguistiques (voir aussi p. 70-71), a dépeint une situation instamment fustigée par l'assemblée synodale 1999, de sorte que l'an 2000 relança activement la lourde tâche de la restructuration des commissions et ministères dans l'EPUB.

nécessité l'examen préalable du *sensus fidei* (flair des choses de la foi), au regard de cette centralité de la Parole et de l'Esprit Saint.

Professé autant par le Conseil Œcuméniques de Églises que par l'Église catholique, le *sensus fidei*, fruit de l'habitation du Saint-Esprit dans chaque croyant baptisé, rend celui-ci capable « de reconnaître ce qui est, ou non, écho authentique de la voix du Christ dans l'enseignement de la communauté ; ce qui est, ou non, en accord avec la vérité de l'Évangile » (voir notes 528, 529 et 530). Ce thème, qui se trouve avant la lettre dans l'enseignement de Calvin, indique, dans les contextes ecclésiaux de tous les temps, et singulièrement au sein de l'EPUB en ce qui concerne la présente étude, que les délégués synodaux en particulier, et tous les fidèles en général, sont à même de discerner la concordance des décisions synodales avec l'authenticité scripturaire et pneumatologique. Partant, ils jouent, devraient jouer ou prendre le courage de jouer, avec conscience, leur rôle de « sentinelles », pour emprunter un terme vétérotestamentaire, afin de tirer la sonnette d'alarme en cas d'errance, si errance il y a, dans le chef des décisions synodales, à tous les niveaux de la configuration presbytéro-synodale.

Cette observation m'a servi de socle pour l'étude et l'analyse de la question, déjà énoncée, de la centralité de la Parole et de l'Esprit dans le processus synodal, avant d'aborder le thème qui lui est pendant, celui de la prise de conscience de la représentation « christique » chez les délégués synodaux. Basé essentiellement sur les ordres du jour et les procès-verbaux des assemblées synodales de la période concernée, l'examen de ces interrogations a été en partie handicapé par l'absence, dans les documents synodaux, de contenu des méditations développées par les aumôniers synodaux au sujet des textes bibliques qu'ils ont lus. Mais mes entretiens qualitatifs, triés parmi d'autres, ont constitué une source exploitable en la matière et permis une analyse théologique. Brève exégèse faite de Col 3,16-17, j'ai ensuite considéré quelques déclarations de Jésus-Christ dans les Évangiles et certains enseignements et actions apostoliques portant sur le sujet, ce depuis les Actes des Apôtres, avec allusion furtive à quelques pères de l'Église. Cette observation a abouti, entre autres, à la conclusion selon laquelle tout l'agir croyant, en parole ou en œuvre (agir responsable, représentatif du Maître, qui doit rendre des comptes, etc.), se veut, d'après Col 3 susmentionné, l'expression cultuelle d'un sacrifice d'actions de grâces à Dieu, au nom de Jésus-Christ le Seigneur. Partant, il convient que chaque délégué, à quelque échelon que ce soit du processus synodal, se pose constamment la question de savoir si ses paroles ou actes au sein du consistoire, de l'assemblée d'Église, de la Fabrique d'Église, du conseil de district, de l'assemblée de district, de la pastorale régionale, du Conseil synodal, de l'assemblée synodale etc. sont, oui ou non,

inspirés par l'Esprit, « *in-habités* » par la Parole du Christ, susceptibles de rendre un culte de reconnaissance à Dieu, par Jésus, au nom de qui toute réunion se tient.

Cela étant dit, je reviens aux enjeux de la praxéologie pastorale.

Dans le sens où l'ecclésiologie, en ce compris l'ecclésiologie presbytéro-synodale, traite non seulement de la nature de l'Église mais aussi de la vie de celle-ci aux prises avec ses défis, il serait utile d'intégrer les préoccupations, la démarche et les résultats des recherches de la praxéologie pastorale dans les réflexions synodales, ce à trois niveaux de la pyramide presbytérienne synodale. À mon avis, ladite praxéologie pastorale, intégrée dans la théologie du synode, permettrait à cette dernière de s'employer à répondre à la requête d'une ecclésiologie efficace, qui fasse une corrélation intelligente, critique en aller-retour entre l'expérience et le langage communs (vie quotidienne), la tradition chrétienne (enseignements reçus) et les Écritures Saintes. En d'autres mots, cela aurait pour but de recentrer l'ecclésiologie presbytéro-synodale sur un échange herméneutique entre l'apport de la tradition chrétienne à la pratique d'un côté, et, de l'autre côté, l'apport de la pratique à la dynamique chrétienne, sous l'inspiration de la Bible. Telle opération est propre à inciter la qualité évangélique de la pratique. En effet, la rencontre particulière et analytique avec les Saintes Écritures permet d'approcher les drames semblables dans la pratique de Jésus, dans les modes de l'agir apostolique et dans ceux de l'agir d'Israël. Viennent ensuite les lectures praxéologiques et herméneutiques de pratiques en Église et de discours théologiques qui semblent adéquats à l'appropriation et à l'aboutissement du drame de la pratique. Il va de soi que de telles lectures génèrent « des corrélations, des oppositions, des intuitions nouvelles ». Ainsi les développements de l'herméneutique permettent-ils de les agencer en un discours harmonieux qui soit en lien avec la dynamique fondamentale du mystère chrétien. Cette démarche aboutit à « des interpellations concrètes et fécondes pour la pratique »[547].

Il y aurait lieu, ici, de voir une corrélation avec mes entretiens. Par exemple, Roland Durieux réfléchit en termes de trouver « le moyen de faire quelque chose de véritablement valable », quand il répond à ma question se rapportant au synode et à ses incidences sur la mission et l'évangélisation. Marc Lombart laisse transparaître son désir d'une Église qui ait « une certaine résonnance dans la société ». Sur le plan existentiel de la pratique chrétienne, tant dans sa mission évangélique vers l'extérieur que dans l'engagement en interne, Yvette Lombart-Vanescote dit : « Le synode, c'est le reflet de ce que nous sommes. » Suffisons-nous de ces quelques exemples pour y voir des appels praxéologiques et herméneutiques visant à

[547] J.-G. NADEAU, *La praxéologie pastorale* (voir note 36), p. 91.

tourner l'Église, et son synode en tant qu'il est un outil de sa réalisation, vers une créativité féconde, constamment critique et autocritique de sa pratique pastorale dans et pour le monde.

Somme toute, voilà pourquoi la praxéologie pastorale part de la pratique et aboutit à la pratique. En effet, le caractère des pratiques pastorales est d'être théologiquement des pratiques de révélation. Cette fonction révélante des pratiques conduit indubitablement à des pratiques renouvelées, repensées, adaptées, réadaptées, réinterprétées etc., dans le but, pour emprunter les mots de Nadeau, « non seulement de prendre soin du monde mais de projeter un monde où un Autre se tient avec nous »[548].

Au terme de cette recherche et, en particulier, de ces conclusions, certes, non exhaustives, j'avoue qu'en m'engageant dans ce labeur, je ne savais pas vers où il allait mener. Les résultats de ma recherche prennent ainsi la forme d'un rêve futuriste, un peu à la manière de celui de Martin Luther King qui, dans un tout autre ordre, anticipait une Amérique où petits Blancs et petits Noirs marcheraient main dans la main, à condition que les contemporains, épris de la cohabitation pacifique, s'engagent dès lors à préparer l'avènement de ce pas-encore imminent. Quant à moi, épris de ce que Jean-Paul Gabus appelle « l'amour fou de Dieu pour sa création »[549], j'ai un rêve, celui d'une ecclésiologie, particulièrement celle presbytéro-synodale en contexte belge, qui soit, non pas seulement dans l'intérêt de la mission outre-mer, mais aussi et primordialement dans celui de l'expansion évangélique intra-territoriale, résolument engagée dans le *kairos* (temps, moment présent[550]) eschatologique accompli, rendu présent par le début du ministère public du Christ (Mc 1,15). Ce *kairos* comporte une triple annonce qui consiste à : 1° proclamer le Royaume divin devenu dès lors le prochain des terriens, le prochain de l'univers (univers que Jean désigne par le terme de « cosmos », Jn 3,16) ; 2° appeler au changement de vie à cent-quatre-vingts degrés (la *metanoïa*, changement d'avis, repentance, conversion[551]) ; et 3° offrir aux auditeurs-bénéficiaires la possibilité d'exprimer leur foi par rapport à la Bonne Nouvelle ainsi annoncée, ainsi vécue[552]. Pour qu'un tel rêve puisse se réaliser, il appelle, avec humilité, les bonnes dispositions des forces vives de l'Église Protestante Unie de Belgique, de la base au

---

[548] J.-G. NADEAU, *Ibidem*. Voir aussi MMUNGA MWENEBULONGO MULONGOY dit Pierre Mas1 MULENGWA, *Synodes et synodalité dans l'Église Protestante Unie de Belgique (1978-2005)*, dans A. JOIN-LAMBERT, Axel LIÉGEOIS et Catherine CHEVALIER (éd.), *Autorité et pouvoir dans l'agir pastoral*, Belgique, Éditions jésuites, 2016, p. 292-308, ici p. 306-307.

[549] Jean-Paul GABUS, *L'amour fou de Dieu pour sa création : croire en un Dieu créateur et libérateur*, Paris, Les Bergers et les Mages, 1991.

[550] M. CARREZ et F. MOREL, *Dictionnaire grec-français du Nouveau Testament* (voir note 6), p. 129.

[551] M. CARREZ et F. MOREL, *Idem*, p. 161.

[552] « (...) Il (Jésus) proclamait l'Évangile de Dieu et disait : "Le temps est accompli, et le Règne de Dieu s'est approché : convertissez-vous et croyez à l'Évangile". » (Mc 1,14-15 TOB)

sommet de la pyramide, dont le synode se veut un outil de la mission évangélique initiale. Mais je mesure aussi la résistance que peuvent, et c'est leur droit, opposer certains acteurs de l'EPUB à l'une ou l'autre conclusion de la présente recherche. Le plus important, c'est la mise en débat de ces conclusions, lesquelles sont, à mon humble avis, basées sur des données tangibles de la trilogie enseignements-expériences-Écritures Saintes. Un proverbe bembe dit : « Quelque conseil qu'on puisse prodiguer à quelqu'un, il faut qu'il trouve chez celui-ci déjà un terreau de sagesse[553]. » Devant les temps qui courent, une des questions à se poser est : Faudrait-il que l'Église subisse l'histoire ou devrait-elle, avec une intelligence évangélique et la dépendance de l'Esprit Saint, y jouer son rôle décisif ?

Christian Duquoc écrit à juste titre :

> *« Les Églises qui naguère furent en Europe objets de contestation ne provoquent plus d'autre sentiment que l'indifférence. De temps à autre, à l'occasion d'un voyage de Jean-Paul II ou d'un synode protestant, la radio et la télévision s'intéressent à quelques aspects anecdotiques ou folkloriques de leurs existences. Leur message est rarement évoqué. Écrire à leur sujet paraîtra à plus d'un naïveté ou optimisme enfantin. Je ne nie pas ce constat pessimiste, mais ma foi n'est pas fondée sur les réussites des Églises, elle s'appuie sur le Christ donateur de l'Esprit. Mon travail de théologien ne dépend pas des succès des Églises, il est arc-bouté à l'indéfectibilité de la Parole de Dieu. Je prends acte de la difficulté présente, mais je ne me résigne pas à sacrifier au manichéisme qu'engendrent les situations de crise : me lamenter avec les intégristes ou les fondamentalistes de la disparition des certitudes ou des coutumes d'antan, m'irriter avec les progressistes des lenteurs et des lourdeurs des Églises empiriques dans les conversions nécessaires que requiert le dialogue loyal avec la modernité et son idéologie*[554].

En accord avec l'auteur cité au nombre d'autres voix tout aussi éloquentes évoquées çà et là dans ces pages, je crois en la pérennité de l'Église Protestante Unie de Belgique, à cause de celui qui a déclaré : « Et moi, je te dis que tu es Pierre, et que sur cette pierre je bâtirai mon Église, et que les portes du séjour des morts ne prévaudront point contre elle[555] ». Mais en vue de cela, il faut que les protagonistes, pour le redire autrement, soient prêts à en payer le prix : le prix d'une ecclésiologie qui, loin d'être nostalgique d'un passé antiquaire, ni assoiffée de faire table-rase de tout, reste, avec discernement par rapport à sa tradition, ouverte aux appels de son temps, à l'écoute de la Parole de Dieu, laquelle se doit d'être entendue et, pour emprunter les mots de Karl Barth, « reconnue avec confiance », « reçue dans l'obéissance »[556], appliquée avec une « soumission modeste »[557].

---

[553] Le texte original bembe est : *« Mhanwa´ 'a´na´andúúhanwa 'a´úsanga´kwa´ na bwa´ke´ bwee´nge »*, littéralement, « Un conseillé quelle que puisse être la quantité de conseils qui lui sont prodigués, (pour que ça marche), il faut qu'il ait par avance en lui une certaine dose de sagesse ». Pour le contexte géolinguistique, voir note 392.

[554] Chr. DUQUOC, *Avant-propos*, dans Chr. DUQUOC, *Des Églises provisoires* (voir note 422), p. 7.

[555] Mt 16,18 (LSg) note 1).

[556] K. BARTH, *Introduction à la théologie évangélique* (voir note 421), p. 33.

[557] K. BARTH, *L'Église* (voir note 398), p. 15.

Liste Bibliographique finale

1. Les sources :

BEUKENHORST Martin et DE RAAF Arie, *Notulen van de constituerende synodevergadering van de Verenigde Protestantse Kerk in België. Zaterdag 30 september 1978.*

CANTINEAU Jean-Paul et TILMANT Jean, *Procès-verbal de la session synodale du 30 septembre 1978*.

COMMISSION ÉGLISE ET MONDE, *Rapport financier de la commission Église et monde,* dans *Assemblée synodale 2005. Document 2 (ancien Document B.2). Rapport financier exercice 2004 budget 2006*, p. 29-32.

COMMISSION MISSIONNAIRE, *Commission missionnaire C.III.1,* dans *Info. Mensuel. Bulletin d'information de l'Église Protestante Unie de Belgique,* 9 (1984).

COMMISSION MISSIONNAIRE, *Document C.III.1* (synode 1989). *Comptes extraordinaires*.

ÉGLISE PROTESTANTE DE BELGIQUE, *Procès-verbal de la session synodale du 11 mars 1978 à Bruxelles*.

__, *Session synodale extraordinaire. Procès-verbal, 21 janvier 1978*.

__, *Session extraordinaire du synode. Procès-verbal, 20 mai 1978*.

__, *Session synodale extraordinaire 26.11.1977. Remarques concernant les procès-verbaux de la 137e session synodale tenue à Bruxelles du 13 au 15 mai 1977.*

__, *Synode 1976. Procès-verbal de la 136e session du synode de l'Église Protestante de Belgique tenue à Malines les 18 – 19 et 20 juin 1976*.

__, *Synode 1977. Procès-verbaux de la 137e session synodale tenue à Bruxelles du 13 au 15 mai 1977*.

__, *Synode 1978. Procès-verbaux de la 138e session synodale tenue à Bruxelles du 2 au 4 juin 1978*.

ÉGLISE PROTESTANTE DE CLABECQ TUBIZE (EPUB), *Règlement d'ordre intérieur* (texte originel).

__, *Règlement d'ordre intérieur* (texte amendé en 2003).

ÉGLISE PROTESTANTE UNIE DE BELGIQUE, *Annuaire 1980*.

__, *Annuaire 1981*.

__, *Annuaire 1982*.

__, *Annuaire 1983*.

__, *Annuaire 1984*.

__, *Annuaire 1985*.

__, *Annuaire 1986*.

__, *Annuaire 1987*.

__, *Annuaire 1988*.

__, *Annuaire 1989*.

__, *Annuaire 1990*.

__, *Annuaire 1991*.

__, *Annuaire 1992*.

__, *Annuaire 1993*.

__, *Annuaire 1994*.

__, *Annuaire 1995*.

__, *Annuaire 1996*.

__, *Annuaire 1997*.

__, *Annuaire 1998*.

__, *Annuaire 1999*.

__, *Annuaire 2000*.

__, *Annuaire 2001*.

__, *Annuaire 2002*.
__, *Annuaire 2003*.
__, *Annuaire 2004*.
__, *Annuaire 2005*.
__, *Assemblée synodale 1979*.
__, *Assemblée synodale 1979. Document n° 4. Liste des commissions*.
__, *Assemblée synodale 1979. Document n° 6. Mandats des commissions*.
__, *Assemblée synodale 1979. Ordre du jour*.
__, *Assemblée synodale 1980*.
__, *Assemblée synodale 1980. Commission du ministère pastoral. Annexe/document C.I.1 : rôle des pasteurs au 1.1.1980*.
__, *Assemblée synodale 1980. Document A.1. Liste des membres*.
__, *Assemblée synodale 1980. Document A.2. Ordre du jour*.
__, *Assemblée synodale 1980. Document A.3. Liste des documents*.
__, *Assemblée synodale 1980. Document A.4.a. Procès-verbal analytique de la première session de l'assemblée synodale de l'Église Protestante Unie de Belgique tenue à Bruxelles les 16 et 17 novembre 1979*.
__, *Assemblée synodale 1980. Document A.4.b. Procès-verbal analytique de la session ajournée de la première assemblée synodale de l'Église Protestante Unie de Belgique tenue à Bruxelles le 15 décembre 1979*.
__, *Assemblée synodale 1980. Document A.5. Procès-verbal de la 2° session de l'assemblée synodale de l'Église Protestante Unie de Belgique réunie à Bruxelles les 28, 29 et 30 novembre 1980*.
__, *Assemblée synodale 1980. Document B.2. Rapport financier des comptes ordinaires et extraordinaires 1979*.
__, *Assemblée synodale 1981*.
__, *Assemblée synodale 1981. Document A.1. Liste des membres*.
__, *Assemblée synodale 1981. Document A.3. Ordre du jour*.
__, *Assemblée synodale 1981. Document A.3. Ordre du jour modifié*.
__, *Assemblée synodale 1981. Document A.4. Liste des documents*.
__, *Assemblée synodale 1981. Document C.II.6. Église protestante unie de Belgique, commission église et politique, paix et justice. Église et armement nucléaire : document pour usage dans les paroisses de l'EPUB*.
__, *Assemblée synodale 1981. Document C.III.1. Rapport de la commission missionnaire*.
__, *Assemblée synodale 1981. Document C.III.2. Rapport de travail de la commission pour l'évangélisation néerlandophone*.
__, *Assemblée synodale 1981. Procès-verbal de la troisième session de l'assemblée synodale de l'Église Protestante Unie de Belgique, tenue à Bruxelles les 13, 14 et 15 novembre 1981*.
__, *Assemblée synodale 1982*.
__, *Assemblée synodale 1982. Cantiques (Louange et prière*).
__, *Assemblée synodale 1982. Document A.1. Délégués, suppléants*.
__, *Assemblée synodale 1982. Document A.3. Ordre du jour*.
__, *Assemblée synodale 1982. Document A.4. Liste des documents*.
__, *Assemblée synodale 1982. Document B.1., annexe 1. Rôle des pasteurs au 31 aout 82*.
__, *Assemblée synodale 1982. Document C.III.1. Comptes et budget 1982-1983*.
__, *Assemblée synodale 1982. Liederen (Liedboek voor de Kerken*).
__, *Assemblée synodale 1982. Rapport analytique de la quatrième session de l'assemblée synodale de l'Église Protestante Unie de Belgique, tenue à Bruxelles, les 19, 20 et 21 novembre 1982*.
__, *Assemblée synodale 1983*.
__, *Assemblée synodale 1983. Document A.2. Délégués, suppléants*.

__, *Assemblée synodale 1983. Document A.3. Ordre du jour*.
__, *Assemblée synodale 1983. Document A.4. Liste des documents*.
__, *Assemblée synodale ajournée, samedi 25 février 1984. Ordre du jour 1983* (et convocation), Bruxelles, le 13 février 1984.
__, *Assemblée synodale 1983. Document B.1., annexe 7. Rôle des pasteurs au 30 septembre 1983*.
__, *Assemblée synodale 1983. Document B.10. Changement de numérotation de quelques documents.*
__, *Assemblée synodale 1983. Rapport analytique de la 5ième session de l'assemblée synodale de l'EPUB tenue à Bruxelles, les 18, 19 et 20 novembre 1983*.
__, *Assemblée synodale 1983. Rapport analytique de la session ajournée de l'assemblée synodale de l'Église Protestante Unie de Belgique tenue à Bruxelles le 25 février 1984*.
__, *Assemblée synodale 1984.*
__, *Assemblée synodale 1984. Document A.4. Ordre du jour*.
__, *Assemblée synodale 1984. Document B.1.D. Rôle des pasteurs au 30 septembre 1984*.
__, *Assemblée synodale 1984. Document C.III.1, annexe 1 : comptes 1983, budget 1985*.
__, *Assemblée synodale 1984. Document C.III.1, annexe 2 : répartition des cotisations missions*.
__, *Assemblée synodale 1984. Doc. C.III.2. Rapport du groupe de travail néerlandophone de la commission d'évangélisation*.
__, *Assemblée synodale 1984. Rapport analytique de la sixième session de l'assemblée synodale de l'Église Protestante Unie de Belgique, tenue le 30 novembre et les 1 et 2 décembre 1984*.
__, *Assemblée synodale 1985.*
__, *Assemblée synodale 1985. Cantiques*
__, *Assemblée synodale 1985. Document A.2. Délégués, suppléants*.
__, *Assemblée synodale 1985. Document A.3. Ordre du jour*.
__, *Assemblée synodale 1985. Rapport analytique de l'assemblée synodale 1985*.
__, *Assemblée synodale 1986.*
__, *Assemblée synodale 1986. Délégués, suppléants*.
__, *Assemblée synodale 1986* (mai-juin). *Document A.3. Ordre du jour*
__, *Assemblée synodale 1986* (novembre). *Document A.7. Ordre du jour*.
__, *Assemblée synodale 1986. Document B.1. Rapport du Conseil synodal pour la période du 1.7.1984 au 31.12.1985*.
__, *Assemblée synodale 1986* (mai-juin). *Document C.III.1. Commission missionnaire : comptes 1985*.
__, *Assemblée synodale 1986. Rapport analytique de l'assemblée 1986, session des samedi et dimanche 31 mai et 1 juin 1986*.
__, *Assemblée synodale 1986. Rapport analytique de l'assemblée 1986, session des samedi et dimanche 29 et 30 novembre 86*.
__, *Assemblée synodale 1987.*
__, *Assemblée synodale 1987/I. Cantiques*.
__, *Assemblée synodale 1987/I. Document A.3. Ordre du jour*.
__, *Assemblée synodale 1987/I. Document C.III.1 annexe1. Commission missionnaire : comptes 1986*.
__, *Assemblée synodale 1987/I. Document C.III.1 annexe2. Comptes des recettes extraordinaires 1986*.
__, *Assemblée synodale 1987/II. Document A.6. Délégués, suppléants*.
__, *Assemblée synodale 1987/II. Document A.7. Ordre du jour*.
__, *Assemblée synodale 1987/II. Document CIII.2. Rapport de la commission d'évangélisation (NL), septembre 1984 – juin 1987*.

___, *Assemblée synodale 1987/II. Rapport analytique de la session de l'assemblée synodale 1987 de l'Église Protestante Unie de Belgique, tenue le 21 novembre 1987*.
_, *Assemblée synodale 1988.*
__, *Assemblée synodale 1988. Document A.2. Délégués, suppléants*.
__, *Assemblée synodale 1988. Document A.3. Ordre du jour*.
__, *Assemblée synodale 1988. Document B.1. Rapport du Conseil synodal sur la période du 1er janvier 1987 au 30 avril 1988.*
__, *Assemblée synodale 1988. Document C.III.1. Commission missionnaire : budget 1987, comptes 1987, budget 1988, budget 1988*.
__, *Assemblée synodale 1988. Document C.III.1. Commission missionnaire : projet de recommandations et décisions*.
__, *Assemblée synodale 1988. Document C.III.1 annexe 1. Compte des recettes extraordinaires 1987*.
__, *Assemblée synodale 1988/1 et 2. Rapports analytiques des sessions de l'assemblée synodale 88 tenues les 22 octobre et 5 novembre 1988*.
__, *Assemblée synodale 1989.*
__, *Assemblée synodale 1989. Document A.3. Ordre du jour*.
__, *Assemblée synodale 1989. Document B.1. Rapport du Conseil synodal sur la période du 1er mai 1988 au 30 avril 1989.*
__, *Assemblée synodale 1989. Document C.III.1. Commission missionnaire : budget 1989, comptes 1989, budget 1990, budget 1991*.
__, *Assemblée synodale 1989. Liederen/cantiques*.
__, *Assemblée synodale 1989. Liederen/cantiques : séance du 4 novembre 1989.*
__, *Assemblée synodale 1989. Rapports analytiques des sessions de l'assemblée synodale 1989 de l'Église Protestante Unie de Belgique, tenues les 21 octobre et 4 novembre 1989*.
__, *Assemblée synodale 1990.*
__, *Assemblée synodale 1990. Bref rapport de l'assemblée synodale siégeant dans le temple de Marcinelle les 17 novembre et 1 décembre 1990*.
__, *Assemblée synodale 1990. Délégués, suppléants*.
__, *Assemblée synodale 1990. Document A.3. Ordre du jour*
__, *Assemblée synodale 1990. Document B.1.*
__, *Assemblée synodale 1990. Document C.III.1. Rapport de la commission missionnaire (période 1er mai au 30 avril 1990)*.
__, *Assemblée synodale 1990. Document C.III.2. Rapport de la commission d'évangélisation, section néerlandophone. Période : 1° mai 1987 – 30 avril 1990.*
__, *Assemblée synodale 1991.*
__, *Assemblée synodale 1991. Document A.2. Délégués, suppléants*.
__, *Assemblée synodale 1991. Document A.3. Ordre du jour*.
__, *Assemblée synodale 1991. Document B.1. Rapport du Conseil synodal (période 1 mai 1990 au 30 avril)*.
__, *Assemblée synodale 1991. Document C.III.1. Commission missionnaire*.
__, *Assemblée synodale 1991. Document C.III.1. Secrétaire information missionnaire*.
__, *Assemblée synodale 1991. Liederen/cantiques.*
__, *Assemblée synodale 1992.*
__, *Assemblée synodale 1992. Document A.2. Délégués, suppléants*.
__, *Assemblée synodale 1992. Document A.3. Ordre du jour*.
__, *Assemblée synodale 1992. Document B.1. Rapport du Conseil synodal (période 1er mai – 30 avril 1992)*.
__, *Assemblée synodale 1992. Document B.2. Annexe 1*.
__, *Assemblée synodale 1992. Document B.2. Annexe 2. Comptes extraordinaires.*

__, *Assemblée synodale 1992. Document B.2. Annexe 2. Commission missionnaire.*
__, *Assemblée synodale 1992. Document B.2. Annexe 3.*
__, *Assemblée synodale 1992. Document B.2. Rapport financier de l'exercice 1991et budget 1993*.
__, *Assemblée synodale 1992. Document E.2.1. Projet de décision au sujet des procès-verbaux des sessions de l'assemblée synodale.*
__, *Assemblée synodale 1992. Liturgie*.
__, *Assemblée synodale 1992. Prière du matin (5.12.1992)*.
__, *Assemblée synodale 1992. Rapport de l'assemblée synodale siégeant dans le temple de Bruxelles (Nouveau Marché aux Grains) les 14 novembre et 5 décembre 1992*.
__, *Assemblée synodale 1993.*
__, *Assemblée synodale 1993. Bref rapport de l'assemblée synodale de Pâturages des 13 et 27 novembre 1993*.
__, *Assemblée synodale 1993. Chants – liederen : samedi 13 novembre 1993*.
__, *Assemblée synodale 1993. Chants – liederen : samedi 27 novembre 1993*.
__, *Assemblée synodale 1993. Document A.3. Ordre du jour*.
__, *Assemblée synodale 1993. Document B.1. Rapport du Conseil synodal (période 1er mai 1992 – 30 avril 1993)*.
__, *Assemblée synodale 1993. Document B.2., annexe 2. Commission missionnaire : rapport financier de l'exercice 1992 et budget 1994*.
__, *Assemblée synodale 1993. Document B.2., annexe 4. Comptes extraordinaires 1992*.
__, *Assemblée synodale 1993. Document B.2. Rapport financier de l'exercice 1992 et budget 1994*.
__, *Assemblée synodale 1993. Document C.III.1. Rapport de la commission missionnaire, période du 1 mai 1990 au 30 avril 1993*.
__, *Assemblée synodale 1993. Document C.III.2. Rapport de la commission d'évangélisation (NL) (période du 01/05/1990 au 30/04/1993)*.
__, *Assemblée synodale 1994.*
__, *Assemblée synodale 1994. Cantiques – liederen*.
__, *Assemblée synodale 1994. Doc. A.3. Ordre du jour*.
__, *Assemblée synodale 1994. Document A.2. Délégués, suppléants*.
__, *Assemblée synodale 1994. Doc. B.2., annexe 1*.
__, *Assemblée synodale 1994. Document B.2., annexe 2. Commission missionnaire : rapport financier de l'exercice 1993 et budget 1995*.
__, *Assemblée synodale 1994. Document B.2. Rapport financier de l'exercice 1993 et budget 1995*.
__, *Assemblée synodale 1994. Liederen – cantiques : samedi 19 novembre 1994*.
__, *Assemblée synodale 1994. Rapport de l'assemblée synodale 1994 à Bruxelles des 19 novembre et 3 décembre 1994*.
__, *Assemblée synodale 1995.*
__, *Assemblée synodale 1995* (Liturgie 5 novembre 1995).
__, *Assemblée synodale 1995. Document A.2. Délégués, suppléants*.
__, *Assemblée synodale 1995. Document B.1. Rapport du Conseil synodal*.
__, *Assemblée synodale 1995. Document B.2., annexe 1*.
__, *Assemblée synodale 1995. Document B.2., annexe 2*.
__, *Assemblée synodale 1995. Document B.2., annexe 3. Commission missionnaire : rapport financier de l'exercice 1994 et budget 1996*.
__, *Assemblée synodale 1995. Document B.2., annexe 4*.
__, *Assemblée synodale 1995. Document B.2. Rapport financier exercice 1994 et budget 1996*.
__, *Assemblée synodale 1995. Rapport de l'assemblée synodale 1995 à Bruxelles le 4 novembre et à Gand le 18 novembre 1995*.

__, *Assemblée synodale 1995. Tweede synodezitting 18 nov. 1995*.
__, *Assemblée synodale 1996.*
__, *Assemblée synodale 1996. Document A.2. Délégués, suppléants*.
__, *Assemblée synodale 1996. Document A.3. Ordre du jour*.
__, *Assemblée synodale 1996. Document B.1. Rapport du Conseil synodal*.
__, *Assemblée synodale 1996. Document B.2., annexe 1*.
__, *Assemblée synodale 1996. Document B.2., annexe 2*.
__, *Assemblée synodale 1996. Document B.2., annexe 3. Commission missionnaire : rapport financier de l'exercice 1995 et budget 1997*.
__, *Assemblée synodale 1996. Document B.2. Commission missionnaire, annexe 3* (dépenses et budget 1995, 1996, budget 1997).
__, *Assemblée synodale 1996. Document B.2. Commission missionnaire : rapport financier de l'exercice 1995 et budget 1997*.
__, *Assemblée synodale 1996. Document C.III.1. Rapport de la commission missionnaire (période de mai 1993 à avril 1996)*.
__, *Assemblée synodale 1996. Document C.III.2. Compte-rendu de la commission d'évangélisation* ;
__, *Assemblée synodale 1996. Document C.III.2. Rapport financier de la commission d'évangélisation*.
__, *Assemblée synodale 1996. Rapport de l'assemblée synodale 1996 à Bruxelles les 30 Novembre et 14 décembre 1996 et le 1er février 1997*.
__, *Assemblée synodale 1997.*
__, *Assemblée synodale 1997. Document A.2. Délégués, suppléants*.
__, *Assemblée synodale 1997. Document A.3. Ordre du jour de la 19èmeassemblée synodale*.
__, *Assemblée synodale 1997. Document B.1. Rapport du Conseil synodal*.
__, *Assemblée synodale 1997. Document B.2., annexe 1*.
__, *Assemblée synodale 1997. Document B.2., annexe 2*.
__, *Assemblée synodale 1997. Document B.2., annexe 3. Commission missionnaire : rapport aux comptes de l'exercice 1996 et budget 1998*.
__, *Assemblée synodale 1997. Document B.2. Rapport financier exercice 1996 budget 1998*.
__, *Assemblée synodale 1997. Procès-verbal de la 19ème Assemblée synodale.*
__, *Assemblée synodale 1998.*
__, *Assemblée synodale 1998. Document A.2. Délégués, suppléants*.
__, *Assemblée synodale 1998. Document A.3. Ordre du jour de la 20ème assemblée synodale*.
__, *Assemblée synodale 1998. Document B.2., annexe 1*.
__, *Assemblée synodale 1998. Document B.2., annexe 2*.
__, *Assemblée synodale 1998. Document B.2., annexe 3. Commentaires sur les comptes de 1997 et sur le budget de 1999*.
__, *Assemblée synodale 1998. Document B.2. Rapport financier exercice 1997 budget 1999*.
__, *Assemblée synodale 1998. Prière du matin, prière du soir* (cantiques).
__, *Assemblée synodale 1998. Procès-verbal de la 20ème assemblée synodale. Session du samedi 14 novembre 1998, Pâturages.*
__, *Assemblée synodale 1998. Procès-verbal de la 20ème assemblée synodale, session du 28 novembre 1998, Bruxelles*.
__, *Assemblée synodale 1999.*
__, *Assemblée synodale 1998. Rapport de la commission du ministère pastoral (juin 1997 – mai 1998). Document C.I.1.*
__, *Assemblée synodale 1999. Document A.2. Délégués, suppléants*.
__, *Assemblée synodale 1999. Document A.3. Ordre du jour modifié de la 21ème assemblée synodale*.
__, *Assemblée synodale 1999. Document B.1, annexe 6a. Rapport succinct de mission auprès de l'EPR*.

__, *Assemblée synodale 1999. Document B.1. Rapport du Conseil synodal*.
__, *Assemblée synodale 1999. Document B.2. Rapport financier exercice 1998 budget 2000*.
__, *Assemblée synodale 1999. Document C.III.1. Rapport de la commission missionnaire (période de mai 1996 à avril 1999*.
__, *Assemblée synodale 1999. Document C.III.1, annexe 1. Charte de collaboration au service de l'EPR*.
__, *Assemblée synodale 1999. Document C.III.1, annexe 2. Concerne : la mission* (lettre de Johan Leysen, 19/3/1999).
__, *Assemblée synodale 1999. Document C.III.1, annexe 3. Mise au point à propos de la lettre du 19/3/99 adressée par Monsieur Leysen Johan aux paroisses de l'EPUB*.
__, *Assemblée synodale 1999. Document C.III.1, annexe 5. Concerne : le programme "J'aide un enfant"* (lettre de Catherine Hönger et Thérèse Gasenge).
__, *Assemblée synodale 1999. Document C.III.1, annexe 6. Vision de l'avenir pour la mission*.
__, *Assemblée synodale 1999. Document C.III.2. Rapport de la commission d'évangélisation, période de mai 1996 à avril 1999*.
__, *Assemblée synodale 1999. Procès-verbal de la 21ème Assemblée Synodale.*
__, *Assemblée synodale 2000.*
__, *Assemblée synodale 2000. Document A.2. Délégués, suppléants*.
__, *Assemblée synodale 2000. Document A.3. Ordre du jour de la 22ème assemblée synodale*.
__, *Assemblée synodale 2000. Document B.1., annexe 1a. Vocation et organisation de l'EPUB*.
__, *Assemblée synodale 2000. Document B.1., annexe 5a. Mission Statement : l'EPUB et la mission*.
__, *Assemblée synodale 2000. Document B.1., annexe 5b. Courte introduction à l'accord de partenariat entre l'EPUB et l'URCSA*.
__, *Assemblée synodale 2000. Document B.1. Rapport du Conseil synodal*.
__, *Assemblée synodale 2000. Document B.2., annexe 3*.
__, *Assemblée synodale 2000. Document B.2. Rapport financier exercice 1999, budget 2001*.
__, *Assemblée synodale 2000. Église Protestante Unie de Belgique, commission missionnaire : explications pour le budget 2001*.
__, *Assemblée synodale 2000. Procès-verbal de la 22ème assemblée synodale*.
__, *Assemblée synodale 2000. Samedi 11 novembre : prière du soir* (cantiques)
__, *Assemblée synodale 2001.*
__, *Assemblée synodale 2001. Document A.3. Ordre du jour de la 23ème assemblée synodale*.
__, *Assemblée synodale 2001. Document B.1. Rapport du Conseil synodal*.
__, *Assemblée synodale 2001. Procès-verbal de l'assemblée synodale extraordinaire.*
__, *Assemblée synodale 2001. Procès-verbal de la 23ème assemblée Synodale. Session du samedi 24 novembre 2001, Temple de Jumet.*
__, *Assemblée synodale 2001. Document A.3. Ordre du jour de la 23ème assemblée synodale*.
__, *Assemblée synodale 2001. Document B.2., annexe 1*.
__, *Assemblée synodale 2001. Document B.2., annexe 2*.
__, *Assemblée synodale 2001. Document B.2., annexe 3. Bref explicatif pour les postes du budget missionnaire 2002*.
__, *Assemblée synodale 2001. Document B.2. Rapport financier exercice 2000 budget 2002*.
__, *Assemblée synodale 2002.*
__, *Assemblée synodale 2002. Culte avec Sainte-Cène, 10 novembre 2002*.
__, *Assemblée synodale 2002. De bonnes raisons pour être protestants : méditation pour l'ouverture de l'assemblée synodale*.
__, *Assemblée synodale 2002. Document A.2. Délégués, suppléants*.
__, *Assemblée synodale 2002. Document A.3. Ordre du jour de la 24ème assemblée synodale*.
__, *Assemblée synodale 2002. Document B.2., annexe 3. Budget coordination témoignage et service au monde, année 2003*.

__, *Assemblée synodale 2002. Document B.2. Rapport financier exercice 2001 budget 2003*.
__, *Assemblée synodale 2002. Liturgie de Sainte-Cène*.
__, *Assemblée synodale 2002. Procès-verbal de la 24ème assemblée synodale. Session des 9 et 10 novembre 2002, Torhout.*
__, *Assemblée synodale 2003.*
__, *Assemblée synodale 2003. 1978-2003, 25ème assemblée synodale. Culte de Sainte-Cène*.
__, *Assemblée synodale 2003. Cantiques – Gezang*.
__, *Assemblée synodale 2003. Document A.2. Délégués, suppléants*.
__, *Assemblée synodale 2003. Document A.3. Ordre du jour de la 25ème assemblée synodale*.
__, *Assemblée synodale 2003. Document B.1., annexe 4. Rapport du groupe de travail "élection Président du Conseil synodal" et recommandations pour l'assemblée synodale 2003*.
__, *Assemblée synodale 2003. Document B.1. Rapport du Conseil synodal (ce rapport traite la période du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003)*.
__, *Assemblée synodale 2003. Document B.2., annexe 3. Brefs commentaires sur le budget de la coordination "Témoignage et service au monde"*.
__, *Assemblée synodale 2003. Document B.2. Rapport financier exercice 2002 budget 2004*.
__, *Assemblée synodale 2003. Procès-verbal de la journée synodale. Session du 22 mars 2003, Uccle-Ukkel.*
__, *Assemblée synodale 2004.*
__, *Assemblée synodale 2004. Document A.2. Délégués, suppléants*.
__, *Assemblée synodale 2004. Document A.3. Ordre du jour de la 26ème assemblée synodale*.
__, *Assemblée synodale 2004. Document B.2., annexe 4. Brefs commentaires sur le budget de la coordination église et monde*.
__, *Assemblée synodale 2004. Document B.1. Rapport du Conseil synodal (ce rapport traite la période du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004)*.
__, *Assemblée synodale 2004. Document B.2. Rapport financier exercice 2003 budget 2005*.
__, *Assemblée synodale 2004. Document C.3. Rapport de la coordination III église et monde*.
__, *Assemblée synodale 2004. Journée synodale 2004. Questions après la lecture de Marc 5,1-20* (dont du texte biblique).
__, *Assemblée synodale 2004. Journée synodale du 20/03/2004. Texte biblique : Marc 5,1-20 (le démoniaque de Gérasa)*.
__, *Assemblée synodale 2004. Procès-verbal de la journée synodale du 20 mars 2004, paroisse d'Uccle.*
__, *Assemblée synodale 2004. Procès-verbal de la 26ème assemblée synodale, session des 27 et 28 novembre 2004, Torhout*.
__, *Assemblée synodale 2005.*
__, *Assemblée synodale 2005. Délégués, suppléants*.
__, *Assemblée synodale 2005. Document 2 (ancien Document B.2). Rapport financier exercice 2004 budget 2006*.
__, *Assemblée synodale 2005. Ordre du jour de la 27ème assemblée synodale*.
__, *Assemblée synodale 2005. Procès-verbal de la 27ème assemblée synodale, Bruxelles Église SOW.*
__, *Assemblée synodale 2005. Procès-verbal de la journée synodale du 5 mars 2005, Église SOW (Marché aux Grains - 1000 Bruxelles).*
__, *Assemblée synodale du 16 novembre 2013. Protestantse Kerk Brussel, Nieuwe Graanmarkt. Procès-verbal*.
__, *Assemblée synodale du 13 juin 2015. Protestantse Kerk Brussel, place du Nouveau Marché aux Grains, 8 – 1000 Bruxelles*.
__, *Assemblée synodale 2015. Samedi 14 novembre 2015. Protestantse Kerk Brussel, place du Nouveau Marché aux Grains, 8 – 1000 Bruxelles*.
__, *Cantiques pour la session synodale du 30 novembre 1996*.

__, COMMISSION D'ÉVANGÉLISATION, *L'Église missionnaire prêche l'évangile*, dans *Assemblée synodale 1987/II. Document CIII.2. Rapport de la commission d'évangélisation (NL), septembre 1984 – juin 1987*.
__, *Constitution et Discipline* (Éd. 1994).
__, *Constitution et Discipline* (Éd. 2004 avril 2010).
__, *Document E.7. Association protestante des volontaires de la coopération – asbl. Rapport moral de l'exercice 1979*.
__, *Petit feuillet du parfait délégué ou les dix commandements de l'assemblée synodale humoristiquement présentés*.
__, *Synode 1979. Document n° 1. Liste des documents.*
__, *Synode 1979. Document n° 2. Rapport du Conseil synodal*.
__, *Synode 1979. Document n° 3. Rapport du Conseil synodal à l'assemblée synodale Bruxelles 1979 concernant l'institution de commissions de l'Église Protestante Unie de Belgique et la fixation d'instruction à ce sujet*.
__, *Synode 1979. Document n° 6. Mandat des commissions. Secteur I Ministères et pastorale : C.I.1 Commission du ministère pastoral*.
__, *Synode 1979. Document n° 6. Mandat des commissions. Secteur I Ministères et pastorale : C.I.2 Commission de l'aumônerie militaire*.
__, *Synode 1979. Document n° 6. Mandat des commissions. Secteur I Ministères et pastorale : C.I.3 Commission de l'aumônerie des établissements pénitentiaires*.
__, *Synode 1979. Document n° 6. Mandat des commissions. Secteur I Ministères et pastorale : C.I.4 Commission de l'aumônerie des établissements hospitaliers*.
__, *Synode 1979. Document n° 6. Mandat des commissions. Secteur I Ministères et pastorale : C.I.7 Assemblée générale de la faculté de théologie protestante*.
__, *Synode 1979. Document n° 6. Mandat des commissions. Secteur II Réflexion théologique et dialogue : C.II.1 Commission église et théologie*.
__, *Synode 1979. Document n° 6. Mandat des commissions. Secteur II Réflexion théologique et dialogue : C.II.2 Commission liturgique*.
__, *Synode 1979. Document n° 6. Mandat des commissions. Secteur II Réflexion théologique et dialogue : C.II.4 Commission pour les relations entre chrétiens et juifs*.
__, *Synode 1979. Document n° 6. Mandat des commissions. Secteur II Réflexion théologique et dialogue : C.II.6 Commission église et politique, paix et justice*.
__, *Synode 1979. Document n° 6. Mandat des commissions. Secteur III Témoignage et information : C.III.1 Commission missionnaire*.
__, *Synode 1979. Document n° 6. Mandat des commissions. Secteur III Témoignage et information : C.III.2 Commission d'évangélisation*.
__, *Synode 1979. Document n° 6. Mandat des commissions. Secteur III Témoignage et information : C.III.3 Commission de radio et de télévision*.
__, *Synode 1979. Document n° 6. Mandat des commissions. Secteur III Témoignage et information : C.III.4 Commission de presse*.
__, *Synode 1979. Document n° 6. Mandat des commissions. Secteur VI Organisation et gestion : C.VI.1 Commission d'examen*.
__, *Synode 1979. Document n° 6. Mandat des commissions. Secteur VI Organisation et gestion : C.VI.2 Commission des nominations*.
__, *Synode 1979. Document n° 6. Mandat des commissions. Secteur VI Organisation et gestion : C.VI.3 Commission de vérification*.
__, *Synode 1979. Document n° 6. Mandat des commissions. Secteur VI Organisation et gestion : C.VI.4 Commission des finances*.
__, *Synode 1979. Document n° 6. Mandat des commissions. Secteur VI Organisation et gestion : C.VI.6 Commission de la constitution, de la discipline et des règlements*.
__, *Synode 1979. Document n° 6. Mandat des commissions. Secteur VI Organisation et gestion : C.VI.7 Conseil juridique*.

__, *Synode 1979. Document n° 7. Faire rapport en*[558].
__, *Synode 1979. Document n° 8. Rapport du Conseil synodal à l'assemblée synodale Bruxelles 1979 concernant fixation de critères à appliquer quand des églises demandent à être admises au titre de membre affilié suivant article 40 de la constitution*.
__, *Synode 1979. Document n° 9. Budget 1980*.
__, *Synode 1979. Document n° 10. Le ministère pastoral de la femme*.
__, *Synode 1979. Document n° 11. Introduction au budget 1980 (à joindre au document 9)*.
__, *Synode 1979. Document n° 12. Introduction au mandat de la commission des finances (à joindre au doc. 6 section C.VI.4)*.
__, *Synode 1979. Document n° 13. Proposition du conseil synodal à l'assemblée synodale 1979 concernant l'ordre d'urgence dans l'institution des commissions*.
__, *Synodevergadering 1986. Liederen*.
__, *Synodevergadering 1987/I. Liederen*.
__, *Synodevergadering van de protestantse kerk in België, Brussel 1985*.
__, *Synodevergadering 2000.*
__, *Synodevergadering 2002. Notulen van de 24ste synodevergadering. Zitting van 9 en 10 november 2002, Torhout.*
__, *Synodevergadering 2003. Document B.1, bijlage 4. Verslag van de werkgroep verkiezing synodale raad en aanbevelingen voor de Synodevergadering 2003*.
__, *Synodevergadering 2003. Synodedag van 22 maart 2003, Gemeente Uccle/Ukkel.*
__, *Synodevergadering 2004. Synodedag van 20 maart 2004, Gemeente Uccle.*
__, *Synodevergadering 2005. Notulen van de Synodezitting van 5 maart 2005, Brussel SOW (Nieuwe Graanmarkt – 1000 Brussel).*
FUITE Steven Helmich, *Annexe 1 : Allocution du Président du Synode*, dans *Assemblée synodale 2015. Samedi 14 novembre 2015. Protestantse Kerk Brussel, place du Nouveau Marché aux Grains, 8 – 1000 Bruxelles*, p. 15.
HOSTETTER Jacques, *Culte. Liturgie et célébration de la Cène, assemblée synodale 2004*.
KOUSBROEK Rudolf, MULDER Gerrit, DANDOY Michel et SOTIAUX Louis, *Procès-verbal de l'assemblée synodale constituante de l'Église Protestante Unie de Belgique. Samedi 30 septembre 1978*.
LIAGRE Guy, *Guy Louis Joseph Liagre. Gand, 15.04.1957, curriculum vitae*, dans EPUB, *Assemblée synodale 1999*, 1 p.
LUKUSA Luc, *Journée synodale 2004. La Bible, pomme de discorde : l'autorité des Écritures, une approche d'interprétation des Écritures appliquée au récit de la fille de Jaïrus. Luc 8,40-56* (plan de l'étude).
__, *Message à l'assemblée synodale 2002 : "En attendant le retour du Maître, le Saint-Esprit"*, dans EPUB, *Assemblée synodale 2002*, 4 p.
WEERSTRA Thijs, *C.III.2 Annexe : résumé du rapport de travail pour l'évangélisation du pasteur Weerstra* (Assemblée synodale 1984).
VAN GENNEP Arnold, *Les rites de passage*, Paris, s.n., 1909, rééd. Paris, Picard, 1981.
VANESCOTE Daniel, *Curriculum vitae*, dans EPUB, *Assemblée synodale 1999*.
__, *Message d'introduction au travail du CS,* dans EPUB, *Assemblée synodale 1997*.
VERENIGDE PROTESTANTSE KERK IN BELGIË, *Synodevergadering 1999. Notulen van de 21ste synodevergadering. Zitting van zaterdag 13 november 1999, Brussel.*

[558] Ce document établit, dans des grilles, des années où l'une ou l'autre commission est appelée à faire rapport, à tour de rôle.

2. Les instruments de travail (dictionnaires, etc.) :

CARREZ Maurice (avec la collaboration de METZGER Georges et GALY Laurent), *Nouveau Testament interlinéaire grec/français*, Paris, Alliance Biblique Universelle, 1993.

CARREZ Maurice et MOREL François, *Dictionnaire grec-français du Nouveau Testament*, Genève-Pierrefitte, Labor et Fides-Société biblique française, 1988, 4e éd. revue et corrigée.

GUTHRIE Donald, MOTYER John Alexander "Alec", STIBBS Alan Marshal, WISEMAN Donald John (éd.), *Nouveau commentaire biblique*, Saint-Légier (Suisse), Éditions Emmaüs, 1987 (réédition), p. 1169.

WEINGREEN Jacob, *Hébreux biblique. Méthode élémentaire*, Paris, Beauchesne, 1984, traduit par HEBERT Paul, sous la direction de MARGAIN Jean.

ZERWICK Max et GROSVENOR Mary, *A Grammatical Analysis of the Greek New Testament*, Rome, Biblical Institute Press, 1981.

3. Les travaux :

ADLER Gilbert e.a*, Formation et Église. Pratiques et réflexions.* Actes du Colloque européen (mai 1985, Strasbourg), Paris, Beauchesne, 1987.

ANET Léonard, *Histoire des 30 premières années de la Société Évangélique ou Église Chrétienne Missionnaire Belge*, Bruxelles, s.n., 1875

ARIS Philippe, BOURGEOIS Henri, ISAMBERT François e.a., *Religion populaire et réforme liturgique*, Paris, Paris, Cerf, 1975.

AUDINET Jacques e.a., *Essai de théologie pratique. L'institution et le transmettre.* Paris, Beauchesne, 1998.

__, *Écrits de théologie pratique* (Théologies pratiques), Ottawa, Novalis (et Cerf-Lumen Vitae-Labor et Fides), 1995.

BARDIN Laurence, *L'analyse de contenu.* France, Presses universitaires de France, 1977.

__, *L'analyse de contenu.* France, Quadrige, 2013, 2e édition.

BARTH Karl, *L'Église*, Genève, Labor et Fides, 1964.

__, *Aux captifs, la liberté ; Prédications*, Genève, Labor et Fides, 1959, traduction de MARION Émile.

__, *Introduction à la théologie évangélique*, Genève, Labor, 1962.

BARTHES Roland, *Drame, poème, roman*, dans BARTHES Roland, DERRIDA Jacques et al., *Théorie d'ensemble*, Paris, Seuil, 1968.

__, *Introduction à l'analyse structurale du récit*, dans BARTHES Roland, KAYSER Wolfgang Johannes, BOOTH Wayne C. et al., *Poétique du récit* (Points. Sciences humaines, 78), Paris, Seuil, 1977.

BASSET Lytta, CARRILLO Francine, SCHELL Suzanne, *Traces vives, paroles liturgiques pour aujourd'hui*, Genève, Labor et Fides, 1997.

BÉNÉTREAU Samuel, *Les prières de Jésus. L'unique et l'imitable* (Théologie), France, Edifac-Excelsis, 2000.

BENOIT Jean-Daniel, *Initiation à la liturgie de l'église réformée de France*, Paris, Berger Levrault, 1956.

BERSIER Eugène, *Projet de révision de la liturgie des églises réformées de France*, Paris, Fischbacher-Grassart, 1888.

BIRMELÉ André, *Le défi de la synodalité dans les Églises de la Réforme*, dans MELLONI Alberto, SCATENA Silvia (éd.), *Synod and synodality : Theology, History, Canon Law and Ecumenism in new contact* (International Colloquium Bruges 2003), Münster, Lit Verlag Münster, 2005, p. 75-89.

__, *Église*, dans GISEL Pierre (éd.), *Encyclopédie du protestantisme*, Paris-Genève, Cerf-Labor et Fides, 1995, p. 483-499.
__, *Le ministère dans les Églises de la Réforme*, dans *Positions luthériennes*, 3 (1981), p. 190-206.
__, *Synodalité et unité de l'Église,* dans ROSE Martin (éd.), *Histoire et herméneutique. Mélanges offerts à Gottffied Hammann* (Histoire et société, 45), Genève, Labor et Fides, 2002, p. 81-92.
BITSCH Marie-Thérèse, *Histoire de la Belgique*, Paris, Hatier, 1992.
BLASER Klauspeter, *Le synode en régime protestant,* dans *Revue théologique et philosophique*, 122, 1 (1990), p. 67-84.
BOUDIN Hugh Robert, *Bibliografie van het belgisch protestantisme. Bibliographie du protestantisme belge : 1781-1996*, Bruxelles, PRODOC, 1999.
__, *De Léopold Ier à Jean Rey. Les protestants en Belgique de 1839 à 1989*, t 1, Bruxelles, Faculté universitaire de Théologie protestante, 1990 (ce catalogue existe aussi en néerlandais, ISBN 2-87240-002-8).
__, *De Léopold Ier à Jean Rey. Les protestants en Belgique de 1839 à 1989 : notice catalographique*, t 2, Bruxelles, Faculté universitaire de Théologie protestante, 1990.
__, *L'Édit de Tolérance et ses implications pour la communauté protestante d'Ostende*, dans CRAHAY Roland (éd.), *La tolérance civile. Actes du colloque de Mons* (Études sur le XVIII^e^ siècle. Hors-série, 1), Bruxelles-Mons, Éditions de l'Université de Bruxelles-Éditions de l'université de Mons, 1982, p. 99-108.
__, *Histoire des unions chrétiennes de jeunes gens (Y.M.C.A.) en Belgique* (Histoire du protestantisme en Belgique et au Congo belge, 13), Flavion-Florennes, Le Phare, 1983.
__ (avec la collaboration de BLOK Marja), *Mémorial synodal de l'Église Protestante Unie de Belgique. 1839-1992*, Bruxelles, PRODOC, 1992.
BRADBURY Robert Elwyn, GEERTZ Clifford, SPIRO Melford Elliot et al., *Essais d'anthropologie religieuse* (Les Essais. Gallimard, 175), Paris, Gallimard, 1972, traduit de l'anglais par DE ROUVILLE Cécile, introduction de HEUSCH Luc.
BRAEKMAN Émile-Michel, *Guy de Brès*. *I.- Sa vie* (Histoire du protestantisme en Belgique et au Congo belge, 6), Bruxelles, Librairie des Éclaireurs unionistes, 1960.
__, *Histoire du protestantisme en Belgique au XIX^e^ siècle (première partie : 1795-1865)*, Flavion-Florennes, Le Phare, 1988.
__, *Le protestantisme belge au 16^e^ siècle. Belgique, Nord de la France, Refuge* (Terres protestantes), Carrières-sous-Poissy, La Cause, 1997.
__, *Le protestantisme belge au 17^e^ siècle. Belgique, Nord de la France, Refuge* (Terres protestantes), Carrières-sous-Poissy, La Cause, 2001.
BRIDEL Claude, *Consécration*, dans GISEL Pierre (éd.), *Encyclopédie du protestantisme*, Paris-Genève, Cerf-Labor et Fides, 1995, p. 245-246.
__, *Laïc*, dans GISEL Pierre (éd.), *Encyclopédie du protestantisme*, Paris-Genève, Cerf-Labor et Fides, 1995, p. 843.
BÜHLER Pierre, *Foi et religion. Pour une reprise actuelle d'un vieux débat*, dans *Positions luthériennes*, 4 (1989), p. 266-285.
__, *Pour un usage évangélique du rite*, dans *Études théologiques et religieuses*, 2 (1986), 239-244.
BÜRKI Bruno, *L'assemblée dominicale. Introduction à la liturgie des Églises protestantes d'Afrique*, Immensee, Nouvelle Revue de science missionnaire, 1976.
__, *Cène du Seigneur, eucharistie de l'Église : le cheminement des Églises réformées romandes et françaises depuis le XVIII^e^ siècle, d'après leurs textes liturgiques* (Cahiers œcuméniques, 17A-17B), Fribourg : Éditions universitaires Fribourg, 1985.
__, *Liturgie*, dans GISEL Pierre (éd.), *Encyclopédie du protestantisme*, Paris-Genève, Cerf-Labor et Fides, 1995, p. 900-901.

__, *Prolégomènes : le point de départ des prières ecclésiastiques et la doctrine eucharistique de Jean Calvin*, dans B. BÜRKI, *Cène du Seigneur, eucharistie de l'Église : le cheminement des Églises réformées romandes et françaises depuis le XVIIIe siècle, d'après leurs textes liturgiques, t. B : commentaire* (Cahiers œcuméniques, 17A-17B), Fribourg : Éditions universitaires Fribourg, 1985.

__, *Teneur d'une prière liturgique réformée d'origine calviniste*, dans TRIACCA Achille M., PISTOIA Alessandro, BÜRKI Bruno (éd.), *La prière liturgique. Conférences Saint-Serge. XLVIIe semaine d'études liturgiques. Paris, 27-30 juin 2000* (Bibliotheca Ephemerides Liturgicae, Subsidia 115), Rome, CLV-Edizioni Liturgiche, 2001, p. 91-107.

BÜRKI Bruno et alii, *La liturgie à vivre. Introduction au culte protestant*, Zurich, Gotthelf, 1993.

CAZELLES Henri, ANDRONIKOF Constantin, BÜRKI Bruno, *La liturgie : son sens, son esprit, sa méthode : liturgie et théologie*, Roma, CLV-Liturgiche, 1982.

CALVIN Jean, *Institution de la religion chrétienne*, livre I, publié par la Société calviniste de France, Genève, Labor et Fides, 1955.

__, *Idem,* livre II, publié par la Société calviniste de France, Genève, Labor et Fides, 1955.

__, *Idem,* livre III, publié par la Société calviniste de France, Genève, Labor et Fides, 1957.

__, *Idem*, livre IV, publié par la Société calviniste de France, Genève, Labor et Fides, 1958.

CARTER David, *Synodality: Some Reflexions from a Methodist*, dans MELLONI Alberto, SCATENA Silvia (éd.), *Synod and Synodality. Theology, History, Canon Law and Ecumenism in New Contact* (International Colloquium Bruges 2003), Münster, Lit Verlag Münster, 2005, p. 545-556.

CASSINGENA-TRÉVEDY François, *Les Pères de l'Église et la liturgie : un esprit, une expérience : de Constantin à Justinien* (Théologie à l'université, 5), Paris, Desclée De Brouwer, 2009, préface de PERRIN Michel-Yves.

CELIS Raphaël, *Temps de la langue et temps du récit*, dans TIFFENEAU Dorian (éd.), *La narrativité. Paul Ricœur et le centre de phénoménologie*, Paris, Centre national de la recherche scientifique, 1980.

COLLINET Robert, *La réformation en Belgique au XVIe siècle*, (Histoire du protestantisme en Belgique et au Congo belge, 1), Bruxelles, Librairie des éclaireurs unionistes, 1958.

__, *Histoire du protestantisme en Belgique aux XVIIme et XVIIme siècles* (Histoire du protestantisme en Belgique et au Congo belge, 2), Bruxelles, Librairie des éclaireurs unionistes, 1959.

COMMISSIONS ROMANDES DE LITURGIE (Éd.), *Liturgie des temps de fêtes à l'usage des Églises réformées de la Suisse ramande*. Épalinges (Suisse), Communauté de travail des Commissions romandes de liturgie, 1979.

__, *Liturgie du dimanche pour le temps ordinaire, à l'usage des Églises réformées de la Suisse ramande*, Épalinges (Suisse), Communauté de travail des Commissions romandes de liturgie, 1986.

CONSEIL ŒCUMÉNIQUE DES ÉGLISES, *L'Église : vers une vision commune*, document de Foi et constitution n° 214, Genève, COE, 2013.

__, *La nature et le but de l'Église. Vers une déclaration commune*. Foi et constitution, document n° 181 (novembre 1998), Genève, COE/Commission de Foi et constitution, 1998.

__, *La nature et la mission de l'Église : Vers une déclaration commune*. Document de Foi et constitution n° 198, (décembre 2005), Genève, COE/Foi et constitution, 2005.

__, *The Nature and Purpose of the Church: A Stage on the Way to a Common Statement,* Faith and Order Paper no. 181, Genève, WCC/Faith and Order, 1998.

__, *L'Église : vers une vision commune, document de Foi et constitution n° 214*, Genève, COE, 2013

CRAHAY Roland (éd.), *La tolérance civile. Actes du colloque de Mons* (Études sur le XVIII^e siècle. Hors-série, 1), Bruxelles-Mons, Éditions de l'Université de Bruxelles-Éditions de l'université de Mons, 1982.

CRAWFORD Barbara E., WATT Donald Elmslie Robertson, KLUGER Helmuth, *Ecclesia Scoticana* (Series episcoporum Ecclesiae catholicae occidentalis : ab initio usque ad annum MCXCVIII. Britannia, Scotia et Hibernia, Scandinavia, 1), Stuttgart, Hiersemann, 1991.

CRESPY Georges, *L'Église, servante des hommes*, Genève, Labor et Fides, 1966.

CRESSEY Paul Goalby, *The Taxi-Dance Hall: A Sociological Study in Commercialized Recreation and City Life*, Montclair, Patterson Smith, 1969.

DANDOY Michel (éd.), *Le protestantisme. Mémoire et perspectives*, Bruxelles, Racines, 2005.

DE SENARCLENS Jacques, *Héritiers de la Réformation*. *Le point de départ*, Genève, Labor et Fides, 1956.

DELTEIL Gérard, *Les actes pastoraux : vestiges d'une chrétienté ou diaconie du sens ?*, dans *Études théologiques et religieuses*, 1 (1986), p. 83-89.

DELTEIL Gérard, KELLER Paul, *L'Église disséminée*, Paris, Cerf, 1995.

DEMAUDE-HEIN Gertrude, *Les Écoles primaires protestantes en Belgique au 19^e siècle des origines à 1880* (thèse inédite de doctorat en théologie protestante), Bruxelles, Faculté universitaire de Théologie protestante de Bruxelles, 2004 (Promoteur : WILLEMS Willy).

DUQUOC Christian, *Des Églises provisoires : essai d'ecclésiologie œcuménique* (Théologies, Cerf), Paris, Cerf, 1985.

ÉGLISE REFORMEE DE FRANCE, *Liturgie*, Paris, Berger-Levrault, 1963.

FOUCAULT Michel, *Distance, aspect, origine*, dans FOUCAULT Michel, BARTHES Roland, DERRIDA Jacques et al., *Théorie d'ensemble*, Paris, Seuil, 1968.

GABUS Jean-Paul, *L'amour fou de Dieu pour sa création : croire en un Dieu créateur et libérateur*, Paris, Les Bergers et les Mages, 1991.

__, *Parole de Dieu, paroles d'hommes*, Bruxelles, Ad Veritatem, 1998.

GAGNEBIN Laurent, *Actes pastoraux*, dans GISEL Pierre (éd.), *Encyclopédie du protestantisme*, Paris-Genève, Cerf-Labor et Fides, 1995, p. 14.

__, *La confession du péché de la liturgie genevoise de 1542 (dite de Calvin ou de Théodore de Bèze)*, dans TRIACCA Achille M., PISTOIA Alessandro, BÜRKI Bruno (éd.), *La prière liturgique. Conférences Saint-Serge. XLVII^e semaine d'études liturgiques. Paris, 27-30 juin 2000* (Bibliotheca Ephemerides Liturgicae, Subsidia 115), Rome, CLV-Edizioni Liturgiche, 2001, p. 281-290.

__, *Le culte à chœur ouvert. Introduction à la liturgie du culte réformé*, Paris-Genève, Les Bergers et les Mages-Labor et Fides, 1992.

__, *Liturgie*, dans KAEMPF Bernard (éd.), *Introduction à la théologie pratique*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 1997, p. 225-236.

__, *La norme de la Bible en théologie pratique*, dans ROUTHIER Gilles et VIAU Marcel (éd.), *Précis de théologie pratique*, Montréal-Bruxelles, Novalis-Lumen Vitae, 2007, 2^e édition augmentée, p. 191-201.

__, *Rite et parole. Les actes pastoraux : conclusions*, dans *Études théologiques et religieuses*, 4 (1986), p. 555-559.

GEERTZ Clifford, *La religion comme système culturel*, dans BRADBURY Robert Elwyn, GEERTZ Clifford, SPIRO Melford Elliot et al., *Essais d'anthropologie religieuse* (Les Essais. Gallimard, 175), Paris, Gallimard, 1972, traduit de l'anglais par DE ROUVILLE Cécile, introduction de HEUSCH Luc.

GENICOT Léopold, RUWET Joseph et LEFÈVRE Jean, *Histoire de Belgique*, Tournai, Casterman, 1961.

GERBNER George, HOLSTI Ole R., KRIPPENDORFF Klauss, PAISLEY William J., STONE Philip J. (éd.), *The Analysis of Communication Content.* USA, John Wiley & Sons, Inc., 1969.

GISEL Pierre, *L'excès du croire*, Paris, Desclée de Brouwer, 1990.
__, *Pratique et théologie.* Volume publié en l'honneur de Claude Bridel, Genève, Labor et Fides, 1989.
__ (éd.), *Encyclopédie du protestantisme*, Paris-Genève, Cerf-Labor et Fides, 1995.
GLASER Barney G., STRAUSS Anselm L., *La découverte de la théorie ancrée. Stratégie pour la recherche qualitative.* Paris, Armand Colin, 2010.
GOUNELLE André, *Définition de l'Église*, dans *Études théologiques et religieuses*, 1 (1988), p. 67-74.
__, *Parler du Christ* (Foyer de l'âme), Paris, Van Dieren, 2003.
__, *Principes de linguistique théorique*, Recueil de textes inédits préparé en collaboration sous la direction de VALIN Roch, Québec, Presses de l'Université Laval, 1973.
__, *La représentation du temps dans la langue française*, dans GUILLAUME Gustave, *Langage et science du langage*, Paris, Nizet, 1973.
GRELLIER Isabelle, *Actes pastoraux et ritualité*, dans KAEMPF Bernard (éd.), *Introduction à la théologie pratique*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 1997, p. 173-199.
__, *Église et tissu social*, dans *Cahiers de l'IRP*, 19 (juin 1994), p. 11-19.
GRUBER Jacques, *Entendre la Parole. Le témoignage intérieur du Saint Esprit* (Théologies), Paris, Cerf, 2003.
__, « *Vous serez mes témoins » pour un temps de confusion et de mutations* (Théologies), Paris, Cerf, 2009.
GUILLAUME Gustave, *Immanence et transcendance dans la catégorie du verbe*, dans GUILLAUME Gustave, *Langage et science du langage*, Paris, Nizet, 1973.
__, *Langage et science du langage*, Paris, Nizet, 1973.
GUTHRIE Malcolm, *Comparative Bantu. An Introduction to the Comparative Linguistics and Prehistory of the Bantu Languages*, t 3, London, Gregg International Publishers LTD, 1970.
HAMMANN Gottfried, *« Synode » et « synodalité » : histoire et enjeux d'un concept ecclésiologique*, dans PÉRÈS Jacques-Noël (éd.), *Positions luthériennes* (*Études théologiques et religieuses)*, 73, 2 (1998), p. 131-157.
HEUSSI Karl, PETER Eric, *Précis d'histoire de l'Église*, Neuchâtel, Delachaux et Niestlé, 1967.
HUCK Bernard, *Villes, territoires, appartenances, l'incarnation de l'Évangile dans l'espace d'aujourd'hui (F. de Coninck)*, dans *Cahiers de l'IRP*, 19 (juin 1994), p. 20-23.
INTROVIGNE Massimo, *Qui a peur des minorités religieuses ? La « panique morale » comme concept social*, dans VERFAILLIE Maurice (éd.), *Conscience et liberté*, 58 (1999), p. 103-117.
ISAMBERT François, *Rite et efficacité symbolique*, Paris, Cerf, 1979.
JAKOBSON Roman, *Six lectures on sound and meaning,* Hassocks, Harvester Press, 1978.
JOIN-LAMBERT Arnaud, *Annexe 12 : La prière d'invocation à l'Esprit Saint pour un synode ou concile*, (cours inédit de théologie pratique, « LTHEO 2282 »), Louvain-la-Neuve, Université Catholique de Louvain, 2018-2019, 1 p. A4.
__, *Les liturgies des synodes diocésains français 1983-1999* (Liturgie 15), Paris, Cerf, 2004.
JOIN-LAMBERT Arnaud, LIÉGEOIS Axel et CHEVALIER Catherine (éd.), *Autorité et pouvoir dans l'agir pastoral*, Belgique, Éditions jésuites, 2016, p. 292-308, ici p. 306-307.
KAEMPF Bernard, *Histoire de la théologie pratique*, dans KAEMPF Bernard (éd.), *Introduction à la théologie pratique*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 1997, p. 13-38.
__ (éd.), *Introduction à la théologie pratique*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 1997.
KANT Emmanuel, *La religion dans les limites de la simple raison*, Paris, Vrin, 2004, traduction introduite, annotée et indexée par NAAR Monique.

KÉRIBIN Jean-Pierre, *Le droit allemand de la nationalité sous le IIIe Reich*, dans KREBS Gilbert, SCHNEILIN Gérald (éd.), *État et société en Allemagne sous le IIIe Reich*, Paris, Presses Sorbonne Nouvelle, 1997.

KLÖCKENER Martin, *La prière d'ouverture des conciles "Adsumus" : de l'Espagne wisigothique à la liturgie romaine d'après Vatican II* dans TRIACCA Achille M., PISTOIA Alessandro, BÜRKI Bruno (éd.), *La prière liturgique. Conférences Saint-Serge. XLVII^e^ semaine d'études liturgiques. Paris, 27-30 juin 2000* (Bibliotheca Ephemerides Liturgicae, Subsidia 115), Rome, CLV-Edizioni Liturgiche, 2001, p. 65-198.

KREBS Gilbert, SCHNEILIN Gérald (éd.), *État et société en Allemagne sous le IIIe Reich*, Paris, Presses Sorbonne Nouvelle, 1997.

LAURET Bernard et REFOULÉ François (éd.), *Initiation à la pratique de la théologie*, 5 t., Paris, Cerf, 1982-1983 : LAURET Bernard et REFOULÉ François (éd.), *Pratique*, 1983.

LETOURNEAU Alain, LECLERC Bruno (éd.) (avec la collaboration de LE BLANC Allen), *Validité et limites du consensus éthique*, Paris, L'Harmattan, 2007.

LEUBA Jean-Louis, *Fidéisme*, dans GISEL Pierre (éd.), *Encyclopédie du protestantisme*, Paris-Genève, Cerf-Labor et Fides, 1995, p. 591.

__ (éd.), *Fondements de l'éthique chrétienne. Spécificité et problématiques actuelles*, Namur, Artel, 1995.

LEUENBERGER KIRCHENGEMEINSCHAFT, *Die Kirche Jesu Kristi, The Church of Jesus Christ*, Frankfurt am Main, Lembeck, 1995.

LÉVI-STRAUSS Claude, *Anthropologie structurale deux,* Paris, Plon, 1980.

__, *La pensée sauvage,* Paris, Plon, 1962 (1961 ; 1964).

__, *Mythologiques 1, Le cru et le cuit,* Paris, Plon, 1964.

__, *Mythologiques 2, Du miel aux cendres,* Paris, Plon, 1966.

__, *Mythologiques 3, L'origine des manières de table,* Paris, Plon, 1968.

__, *Mythologiques 4, L'homme nu,* Paris, Plon, 1971.

LIAGRE Guy (réd.), *Tussen behouden en vernieuwen: 25 jaar Verenigde Protestantse Kerk in België. Schetsen en studies aangeboden aan ds. Daniël Vanescote. Entre persévérer et renouveler : 25 ans Église Protestante Unie de Belgique. Études offertes au pasteur Daniel Vanescote* (Protestantse verkenningen, 6), Bruxelles, PRODOC, 2005.

La Liturgie ou la maniere de celebrer le Service Divin ; Qui est établie dans les Eglises de la Principauté de Neufchatel & Vallangin, Basle, éd. chez Jean Pictorius, 1713.

LOUF André, *La grâce peut davantage : l'accompagnement spirituel*, Lonrai, Desclée de Brouwer, 1992.

M'CRIE Charles Greig, *Full text of "The Confessions Of The Church Of Scotland: Their Evolution In History"*, Edinburgh, Macniven and Wallace, 1907.

Manuel de théologie pratique. Colloque de théologiens africains, Yaoundé (Collection Théologique Clé), Yaoundé, Clé (Yaoundé), 1971.

MALDINEY Henri, *Aîtres de la langue et demeures de la pensée*, Lausanne, L'âge d'homme, 1975.

MARGUERAT Daniel, BOURQUIN Yvan (avec la collaboration du fr. DURRER Marcel, illustrations de CLERC Florence), *La Bible se raconte : initiation à l'analyse narrative* (Pour lire, 0762-2252), Paris, Cerf, 1998.

MARGUERAT Daniel et Jean ZUMSTEIN (éd.), *La mémoire et le temps* (Le monde de la Bible. Labor et Fides, 23), Genève, Labor, 1991.

MARLÉ René, *Le projet de théologie pratique* (Le Point théologique, 32), Paris, Beauchesne, 1979.

MAROY Christian, *Chômage et formation professionnelle*, Namur, Presses universitaires de Namur, 1991.

MAROY Christian et FUSULIER Bernard, *Modernisation des entreprises et formation des salariés*, Bruxelles, Éditions des Services de programmation de la Politique scientifique, 1994.

MELLONI Alberto, SCATENA Silvia (éd.), *Synod and Synodality. Theology, History, Canon Law and Ecumenism in New Contact* (International Colloquium Bruges 2003), Münster, Lit Verlag Münster, 2005.

MENTZER Raymond A., *The Synod in the Reformed Tradition 19th-20th Century*, dans MELLONI Alberto, SCATENA Silvia (éd.), *Synod and Synodality. Theology, History, Canon Law and Ecumenism in New Contact* (International Colloquium Bruges 2003), Münster, Lit Verlag Münster, 2005, p. 175-184.

MMUNGA MWENEBULONGO MULONGOY, *A Structural Approach to the Phonology and the Morphology of Ebembe* (travail de fin d'études inédit de Graduat en Pédagogie appliquée, option Anglais-Culture Africaine), Bukavu, Université nationale du Zaïre, Institut Supérieur Pédagogique de Bukavu, 1981 (Promoteur : MIZABA Abedi).

__, *Regards d'un théologien réformé sur les* Lineamenta, dans JOIN-LAMBERT Arnaud, NDONGALA MADUKU Ignace (éd.), *L'Église et les défis de la société africaine* (Annales de l'École théologique Saint-Cyprien, 23), Yaoundé, 2009, p. 325-341.

MMUNGA MWENEBULONGO MULONGOY dit MULENGWA Pierre Mas1, *Synodes et synodalité dans l'Église Protestante Unie de Belgique (1978-2005)*, dans JOIN-LAMBERT Arnaud, LIÉGEOIS Axel et CHEVALIER Catherine (éd.), *Autorité et pouvoir dans l'agir pastoral*, Belgique, Éditions jésuites, 2016, p. 292-308, ici p. 306-307.

MOSER Félix, *Les croyants non-pratiquants*, Genève, Labor et Fides, 1994.

NADEAU Guy (éd.), *L'interprétation, un défi de l'action pastorale* (Cahiers d'Études pastorales, 6), Montréal, Fides, 1989.

PAQUIER Richard*, Traité de liturgique. Essai sur le fondement et la structure du culte*, Neuchâtel, Delachaux et Niestlé, 1954.

PÉRÈS Jacques-Noël (éd.), *Positions luthériennes* (*Études théologiques et religieuses)*, 73, 2 (1998).

PÉRÈS Jacques-Noël et DUBOIS Jean-Daniel (éd.), *Protestantisme et tradition de l'Église* (Patrimoines, Christianisme), Paris : Cerf, 1988.

REYMOND Bernard, *Symbolo-fidéisme*, dans GISEL Pierre (éd.), *Encyclopédie du protestantisme*, Paris-Genève, Cerf-Labor et Fides, 1995, p. 1506.

REYMOND Bernard et SORDET Jean-Michel (éd.), *La théologie pratique : statut, méthodes, perspectives d'avenir. Textes du congrès international œcuménique et francophone de théologie pratique* (Le point théologique, 57), Paris, Beauchesne, 1994.

RICŒUR Paul, *Le conflit des interprétations : essais d'herméneutique*, Paris, Seuil, 1969.

__, *La critique et la conviction : entretien avec François Azouvi et Marc de Launay*, Paris, Calmann-Lévy, 1995.

__, *Les incidences théologiques des recherches actuelles concernant le langage*, Paris, Institut catholique de Paris, 1984.

__, *Les incidences théologiques des recherches actuelles concernant le langage*, s.l., Institut d'Études œcuméniques, s.d.

__, *De l'interprétation : essai sur Freud*, Paris, Seuil, 1965.

__, *Le mal, un défi à la philosophie et à la théologie*, Genève, Labor et Fides, 1986, Avant-propos de GISEL Pierre.

__, *La métaphore vive*, Paris, Seuil, 1975.

__, *Philosophie de la volonté : le volontaire et l'involontaire*, Paris, Éditions Montaigne, 1949.

__, *Plaidoyer pour l'utopie ecclésiale : conférences de Paul Ricoeur, 1967*, Genève, Labor et Fides, 2016, avant-propos d'ABEL Olivier, texte établi et postface de ROMELE Alberto.

__, *Les structures téléologique et déontologique de l'action : Aristote et/ou Kant ?*, dans NADEAU Jean-Guy (éd.), *L'interprétation, un défi de l'action pastorale* (Cahiers d'Études pastorales, 6), Montréal, Fides, 1989, p. 15.

__, *Sur la traduction*, Paris, Bayard, 2004

ROSE Martin (éd.), *Histoire et herméneutique. Mélanges offerts à Gottffied Hammann* (Histoire et société, 45), Genève, Labor et Fides, 2002.

ROUTHIER Gilles (éd.), *La paroisse en éclats*, Québec, Novalis, 1995.

ROUTHIER Gilles et VIAU Marcel (éd.), *Précis de théologie pratique*, Montréal-Bruxelles, Novalis-Lumen Vitae, 2007, 2e édition augmentée.

SCHÜMMER Léopold, *L'autorité des synodes et de leurs décisions du XVIe siècle à ce jour*, dans *AD Veritatem. Revue trimestrielle de réflexion et de théologie protestante*, 49 (mars 1996), p. 23-39.

SLUYS Kzn, *Het Wonder van Boechout, Doorbraak van het evangelie in Vlaanderen*, Franeker, s.n., 1959.

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DE LA FRANCE (CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE), *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. 45, 142 (1959), Paris, Société d'histoire ecclésiastique de la France, 1959.

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU PROTESTANTISME BELGE, *Libri symbolici. Livres symboliques de l'Église Protestante Unie de Belgique* (Collection de documents historiques, 5), Bruxelles, Société d'histoire du protestantisme belge, 1978.

STRAUSS Anselm L., *Qualitative Analysis for Social Scientists,* Cambridge, Cambridge University Press, 1987.

STRAUSS Anselm et CORBIN Juliet, *Basics of Qualitative Research: Grounded Theory Procedures and Techniques,* Newbury Park (Californie), Sage, 1990.

TÉTAZ Jean-Marc, *Foi*, dans GISEL Pierre (éd.), *Encyclopédie du protestantisme*, Paris-Genève, Cerf-Labor et Fides, 1995, p. 596-603.

TIFFENEAU Dorian, *La narrativité. Paul Ricoeur et le centre de phénoménologie* (Centre régional des publications de Paris), Paris, Centre national de la recherche scientifique, 1980.

TOUJAS René, *À propos d'un tricentenaire. Comment fut accordée aux protestants la permission de tenir un synode national en 1659 à Loudun*, dans SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DE LA FRANCE (CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE), *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. 45, 142 (1959), Paris, Société d'histoire ecclésiastique de la France, 1959, p. 41-62.

TRACY David, *Blessed Rage for Order*, New York, Seabury, 1975.

TRIACCA Achille M., PISTOIA Alessandro, BÜRKI Bruno (éd.), *La prière liturgique. Conférences Saint-Serge. XLVIIe semaine d'études liturgiques. Paris, 27-30 juin 2000* (Bibliotheca Ephemerides Liturgicae, Subsidia 115), Rome, CLV-Edizioni Liturgiche, 2001.

VAN DER BORGHT Eddy, *Het ambt in beweging in de VPKB*, dans LIAGRE G. (éd.), *Tussen behouden en vernieuwen: 25 jaar Verenigde Protestantse Kerk in België / Entre préserver et renouveler - 25 ans - Église Protestante Unie de Belgique* (Protestantse verkenningen, 6), Bruxelles, PRODOC, 2005.

__, *Le ministère en évolution dans l'EPUB : 25 années de recherche pour des structures ministérielles adaptées*, 17 p. sur A4, article traduit du néerlandais par VANDOOREN Marie-Claire, LOMBART Marc, VANESCOTE Daniel (voir texte originel, *Het ambt in beweging in de VPKB : 25 jaar zoeken naar aangepaste ambtsstructuren*, dans Guy LIAGRE (éd.), *Entre préserver et renouveler*, Bruxelles, PRODOC, 2005, p. 33ss)

VAN DER BORGHT Eduardus, *Theology of Ministry: a Reformed Contribution to an Ecumenical Dialogue*, Leiden, Brill, 2007.

VASSAUX Eugène, *Églises réformées d'Europe francophone. Droit et fonctionnement*, Paris, L'Harmattan, 2008.

VERFAILLIE Maurice, *Éditorial. Le débat autour du religieux en Europe*, dans VERFAILLIE Maurice (éd.), *Conscience et liberté*, 58 (1999), p. 5-8.
__ (éd.), *Conscience et liberté*, 58 (1999),
__, *Religions minoritaires et minorités spirituelles : un défi pour la liberté religieuse ? (II)*, dans VERFAILLIE Maurice (éd.), *Conscience et liberté*, 58 (1999), p. 74-124.
VERHYDEN Alphonse L.E., *Le conseil des troubles* (Histoire du protestantisme en Belgique et au Congo belge, 11), Flavion-Florennes, Le Phare, 1981.
__, *Le martyrologue protestant des Pays-Bas du sud au XVIe siècle* (Histoire du protestantisme en Belgique et au Congo belge, 8), Bruxelles, Librairie des Éclaireurs unionistes, 1960.
VIENOT John, *La vie ecclésiastique et religieuse dans la principauté de Montbéliard au XVIIIe s.* (thèse de doctorat), Audincourt, Imprimerie Charles Jacot et Cie, 1895.
WYNANTS Jacques, *Eupen-Malmedy (les « Cantons de l'Est » belges) : la question de la nationalité ; les conséquences*, dans Sylvain SCHIRMANN (éd.), *Annexion et nazification en Europe : Actes du colloque de Metz, 7-8 novembre 2003*, Metz, Université de Metz.
__, *Les origines de la démocratie chrétienne à Verviers : notes d'histoire anecdotique*, Bruxelles, La pensée catholique, 1960.
VIENNET Jean-Marie, POUJOL René, *Le secret spirituel de l'abbé Pierre*, Paris, Salvator, 2013.
WILLAIME Jean-Paul, *Synode*, dans GISEL Pierre (éd.), *Encyclopédie du protestantisme*, Paris-Genève, Cerf-Labor et Fides, 1995, p. 1508.
__ (éd.), *Vers de nouveaux œcuménismes*, Paris, Cerf, 1989.

4. Documents électroniques :

4.1. Sites :

4 octobre 1830. La Belgique s'émancipe sur un air d'opéra, dans *Hérodote.net*, en ligne : http://www.herodote.net/histoire/evenement.php?jour=18301004 (consulté le 22 décembre 2010).
Anablepô (recouvrer la vue (perdue)), en ligne : https://topbible.topchretien.com/lexique-grec-hebreux/308/ (consulté le 01 février 2019).
La Belgique (Aperçu historique général de), en ligne : https://www.belgium.be/fr/la_belgique/connaitre_le_pays/histoire/la_belgique_a_partir_de_1830 (consulté le 12 décembre 2017).
Bernard Blommaert, en ligne : https://www.myheritage.fr/names/bernard_blommaert (consulté le 22 septembre 2018).
BLASER Klauspeter, *Le synode en régime protestant*, dans *Revue de théologie et de philosophie*, 40, 1 (1990), en ligne : retro.seals.ch/digbib/view?pid=rtp-003:1990:40::618 (consulté le 02 avril 2015).
BOSC Jean, *Note sur la théologie conciliaire de la Réforme*, dans *Lumière et vie* 45 (1959), en ligne : lumiere-et-vie.fr/crbst_115.html (consulté le 06 avril 2015).
COMMISSION THÉOLOGIQUE INTERNATIONALE, *Le sensus fidei dans la vie de l'Église* (2014), en ligne : http://www.vatican.va/roman_curia/congregations/cfaith/cti_documents/rc_cti_20140610_sensus-fidei_fr.html (consulté le 15/02/2018).
La confession de la foi belge (Confessio Belgica), dans *Covenant. Protestant Reformed Church*, en ligne : http://www.cprf.co.uk/languages/belgic_french.htm (consulté le 27 décembre 2010).

La Confession de Foi de 1559 dite de la Rochelle, en ligne : http://www.aumonerieprotestante.fr/presse/textes/confessions/conf_larochelle.pdf (consulté le 17 juillet 2015).

Connaître la Wallonie, en ligne : http://connaitrelawallonie.wallonie.be/fr/histoire/atlas/la-republique-des-etats-belgiques-unis-1790#.W0St9Yo6_IU (consulté le 10 juillet 2018).

CONSEIL ŒCUMÉNIQUE DES ÉGLISES, *The Nature and Purpose of the Church: A stage on the way to a common statement,* Faith and Order Paper no. 181, Genève, WCC/Faith and Order, 1998**,** en ligne : http://www.oikoumene.org/en/resources/documents/commissions/faith-and-order/i-unity-the-church-and-its-mission/previous-stage-the-nature-and-purpose-of-the-church-a-stage-on-the-way-to-a-common-statement (consulté le 13/02/2018).

*Dunamis hupsistou (*puissance du Très-Haut), en ligne : https://topbible.topchretien.com/lexique-grec-hebreux/1411/ (consulté le 31 janvier 2019) et https://topbible.topchretien.com/lexique-grec-hebreux/5310/ (consulté le 31 janvier 2019).

Édit de Fontainebleau (1685) ou révocation de l'Édit de Nantes, en ligne : http://huguenotsweb.free.fr/histoire/edit1685.htm (consulté le 17 décembre 2010).

L'édit de Nantes, en ligne : http://pedagogie.ac-toulouse.fr/culture/religieux/editnant.htm (consulté le 17 décembre 2010).

Édit de Nantes : en faveur de ceux de la religion prétendue réformée, en ligne : http://huguenotsweb.free.fr/histoire/edit_nantes.htm (consulté le 17 décembre 2010).

Édit de Nantes, dans *Encyclopédie Larousse en ligne*, en ligne : http://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/%C3%A9dit_de_Nantes/134720 (consulté le 12 décembre 2017).

Édit de Nantes : la révocation, 1685, en ligne : http://pedagogie.ac-toulouse.fr/culture/religieux/editnantrevocation.htm (consulté le 17 décembre 2010).

Édit de Versailles (7 novembre 1787) : Édit du roi [Louis XVI] concernant ceux qui ne font pas profession de la religion catholique dit aussi Édit de Tolérance, en ligne : http://huguenotsweb.free.fr/histoire/edit1787.htm (consulté le 17 décembre 2010).

Émile Braekman (1924-2013), historien du protestantisme belge, en ligne : Sur Émile Braekman, en ligne : http://blogdesebastienfath.hautetfort.com/archive/2013/09/15/emile-braekman-1924-2013-historien-du-protestantisme-belge-5.html (consulté le 22 septembre 2018).

Episkiazô (couvrir, envelopper d'une ombre), en ligne : https://topbible.topchretien.com/lexique-grec-hebreux/1982/ (consulté le 31 janvier 2019).

États-Belgiques-Unis, en ligne : https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89tats_belgiques_unis (consulté les 17 décembre 2010 et 13 janvier 2011) ;

États-Belgiques-Unis, en ligne : http://dictionnaire.sensagent.leparisien.fr/%C3%89tats-Belgiques-Unis/fr-fr/ (consulté le 10 juillet 2018).

HOFFNER Anne-Bénédicte, *Le sensus fidei, « flair » des chrétiens pour les « choses de Dieu »,* dans *La Croix*, en ligne : https://www.la-croix.com/Religion/Actualite/Le-sensus-fidei-flair-des-chretiens-pour-les-choses-de-Dieu-2014-06-18-1166496 (consulté le 05/12/2017)

Introduction à l'histoire du droit, des Institutions et des faits sociaux, en ligne : http://www.cours-de-droit.net/cours-d-histoire-du-droit-et-des-institutions-a121602756 (consulté le 04 décembre 2017).

JOIN-LAMBERT Arnaud, *Liturgies et prières lors du Synode 72 dans le diocèse de Lausanne-Genève-Fribourg*, en ligne : https://www.academia.edu/5068476/Liturgies_et_pri%C3%A8res_lors_du_Synode_72_dans_le_dioc%C3%A8se_de_Lausanne-Gen%C3%A8ve-Fribourg (consulté le

2 novembre 2018). Ces deux auteurs proposent une abondante bibliographie portant sur le sujet.

Joseph II (1741-1790) empereur germanique (1765-1790), en ligne : https://www.universalis.fr/encyclopedie/joseph-ii/ (consulté le 25 août 2018).

Loi du 18 germinal an X (8 avril 1802) : loi relative à l'organisation des Cultes, en ligne : http://huguenotsweb.free.fr/histoire/art_organiques.htm (consulté le 17 décembre 2010).

Loi du 18 germinal an X (8 avril 1802) modifiée relative à l'organisation des cultes, dans *Legirel. Législation concernant les activités religieuses et l'organisation des cultes*, en ligne : http://www.legirel.cnrs.fr/spip.php?article527&lang=fr (consulté le 12 décembre 2017)

NADEAU Jean-Guy**,** *La pratique comme lieu de la théologie pratique*, dans LANGLOIS Luc (éd.), *Laval théologique et philosophique*, 60/2 (2004), p. 205-224, en ligne : http://id.erudit.org/iderudit/010342ar (consulté le 09 août 2015).

__, *La praxéologie pastorale : faire théologie selon un paradigme praxéologique*, dans LAPOINTE Guy (éd.), *Théologiques*, 1/1 (1993), p. 79-100, en ligne : http://id.erudit.org/iderudit/602380ar (consulté le 28 novembre 2012).

Les ordonnances ecclésiastiques (1541), en ligne : http://www.museeprotestant.org/notice/les-ordonnances-ecclesiastiques-1541/ (consulté le 17 juillet 2015).

Les ordonnances ecclésiastiques de l'Église de Genève, en ligne : http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5478956v/f4.image (consulté le 17 juillet 2015)

Organisation des Églises réformées de France, en ligne : http://www.jean-calvin.org/fr/calvin-bio2/historique2/vie2/organisation-des-eglises-r-form-es-de-france.html&item=mod300_6_(consulté le 17 juillet 2015).

L'organisation des Églises réformées, en ligne : https://www.museeprotestant.org/notice/lorganisation-des-eglises-reformees/ (consulté le 22 août 2018).

PACS (sur le), en ligne : http://www.mariage.fr/article/sengager/pacs.cfm (consulté le 17 août 2016).

Les pasteurs protestants de Pâturages, en ligne : https://docs.google.com/viewer?a=v&pid=sites&srcid=ZGVmYXVsdGRvbWFpbnxwYXR1cmFnZXNlbmJvcmluYWdlfGd4OjQ4ZGEwOTY4ZDZiMzZmZTg (consulté le 22 septembre 2018)

PAUL Robert, *Origène, aux sources de l'élan spirituel des Pères de l'Église et de la lectio divina*, en ligne : https://artsrtlettres.ning.com/profiles/blogs/aux-sources-des-peres-de-l-eglise (consulté le 24 mai 2019).

PÉRIER-MUZET Jean-Paul, *L'esprit de la liturgie chez les Pères de l'église*, *recension du livre de François Cassingena-Tréverdy*, *Les Pères de l'Eglise et la liturgie, DDB, 2009, 384 pages*, en ligne : https://www.assomption.org/fr/spiritualite/saint-augustin/revue-itineraires-augustiniens/la-celebration-de-l2019eucharistie/ii-augustin-maitre-spirituel/l2019esprit-de-la-liturgie-chez-les-peres-de-l2019eglise-par-jean-paul-perier-muzet (consulté le 30 novembre 2018).

Le premier synode national protestant réuni a Paris en 1559, en ligne : http://www.huguenots.fr/2010/09/le-premier-synode-national-protestant-reuni-a-paris-en-1559/ (consulté le 17 juillet 2015).

Révolution brabançonne (1790), en ligne : http://fr.wikipedia.org/wiki/R%C3%A9volution_braban%C3%A7onne (consulté le 13 janvier 2011).

SCANLON Michael J., *Language and Praxis: Recent Theological Trends*, dans *Catholic Theological Society of America Proceedings*, 43 (1988), p. 81, en ligne : http://ejournals.bc.edu/ojs/index.php/ctsa/article/view/3482/3076 (consulté le 09 août 2015).

The Scottish Confession of Faith, en ligne : http://www.swrb.com/newslett/actualNLs/ScotConf.htm (consulté le 22 août 2018).

Sensus fidei, en ligne : http://www.dogmatique.net/FS%20-%20%20le%20%20Sensus%20Fidei%20.doc (consulté le 16 août 2014).

Sensus fidei, en ligne : http://www.famillechretienne.fr/foi-chretienne/theologie/qu-est-ce-que-le-sensus-fidei-ou-le-sens-de-la-foi-nbsp-nbsp-153763, (consulté le 05 décembre 2017) ;

Sensus fidei, https://www.la-croix.com/Religion/Actualite/Le-sensus-fidei-flair-des-chretiens-pour-les-choses-de-Dieu-2014-06-18-1166496 (consulté le 05 décembre 2017).

Séparation des Églises et de l'État (1905) : analyse, en ligne : http://www.eglise-etat.org/Analysepropo.html (consulté le 17 décembre 2010).

Séparation des Églises et de l'État (1905) : culte protestant, en ligne : http://www.eglise-etat.org/CulteProtestant.html (consulté le 17 décembre 2010).

Séparation des Églises et de l'État (1905) : législation étrangère, en ligne : http://www.eglise-etat.org/LegislationEtrangere.html (consulté le 17 décembre 2010).

Séparation des Églises et de l'État : loi du 9/12/1905, en ligne : http://huguenotsweb.free.fr/histoire/loi_1905.htm (consulté le 17 décembre 2010).

Séparation des Églises et de l'État : projet Combes déposé le 10/11/1904, en ligne : http://www.eglise-etat.org/ProjetCombes.html (consulté le 17 décembre 2010).

Séparation des Églises et de l'État (1905) : Rapport Briand, en ligne : http://www.eglise-etat.org/RapportBriand.html (consulté le 17 décembre 2010).

Sôdzô (sauver), en ligne : https://topbible.topchretien.com/lexique-grec-hebreux/4982/ (consulté le 01 février 2019).

Texte intégral de la déclaration de Barmen – 31 mai 1934, en ligne : http://www.protestants.org/index.php?id=1552 (consulté le 14 octobre 2018).

Traité des Barrières, en ligne : http://fr.wikipedia.org/wiki/Trait%C3%A9_des_Barri%C3%A8res_(1715) (consulté le 17 mars 2011).

Traité des XXIV articles, en ligne : http://fr.wikipedia.org/wiki/Trait%C3%A9_des_XXIV_articles (consulté le 22 décembre 2010).

Traité des XXIV articles : carte de la Belgique indépendante aux frontières contestées (1830-1839), en ligne : http://fr.wikipedia.org/wiki/Fichier:Belgique_1830.jpg (consulté le 22 décembre 2010).

CACPE © CACPE 2002-2008, en ligne : http://www.cacpe.be/index.php?page=commissions (consulté le 06 juin 2012).

Cahiers de l'IRP, 19 (juin 1994), en ligne : http://wp.unil.ch/lescahiersiltp/files/2018/05/CahiersIRP_n.19_1994.06.pdf (consulté le 25 août 2018).

4.2. Courriers électroniques :

BAETENS Bea, *Liste des délégués création EPUB / Lijst afgev aardigden stichting VPKB*, courrier électronique de Bureau EPUB-VPKB, *Liste des délégués création EPUB / Lijst afgev aardigden stichting VPKB*, transmis à Pierre Mmunga Mwenebulongo Mulongoy : pierremas1@microasset.org (24 avril 2018) (voir Annexe 3).

GOSSET Pan, *EPUB : création / Liste des délégués*, courrier électronique à Pierre Mmunga Mwenebulongo Mulongoy : pierremas1@microasset.org (1 mai 2018) (voir Annexe 4).

ANNEXES

Annexe 1 : Annexe au chapitre 3. « Les entretiens ». Dimensions de la synodalité selon des responsables d'Église : thèmes transversaux

0. Un mot sur les thèmes transversaux

Il s'agit, ici, des thèmes qui reviennent chez l'ensemble de mes interviewés. Ayant été soumis au même questionnaire, ces derniers ont répondu avec des nuances, parfois des divergences, liées à l'angle de vue, à la sensibilité ou au vécu de chacun d'eux au sein du protestantisme belge à régime presbytéro-synodal. Ci-après, je présente ces mêmes thèmes tour à tour sous l'optique de chacune des personnalités ayant participé aux entretiens. Pour faire état de la manière dont ces derniers se sont déroulés, comme susdit, je présente en détails un seul d'entre eux et reprends, sous un autre point plus loin, des morceaux des autres interviews.

1. Présentation détaillée d'un entretien : Marc Lombart

Né le 23 juin 1940 à Talence (France), Marc Lombart a terminé ses études de théologie en 1965. Après son proposanat[559] (1967), il fit son ministère pastoral en même temps à Marchienne-au-Pont et à Fontaine-l'Évêque (1969-1978), Églises auxquelles s'ajouta, dès 1972/1973, celle de Solre-sur-Sambre. Il fut ensuite pasteur à Bruxelles, Église du Botanique (1978-1998), enfin à Verviers Laoureux et Spa (1998-2005). À d'autres niveaux de l'Église, il a essentiellement rempli trois grandes tâches. Dans les années 1970, en tant que délégué de l'Église Réformée de Belgique (ERB) aux pourparlers préalables à la fusion, il a fait partie du « Groupe des structures » lequel a préparé la constitution et la discipline de l'EPUB. D'après le mandat reçu, ce « Groupe des structures » a dû utiliser comme document de base la constitution appartenant à l'Église Évangélique Protestante de Belgique (EEPB), document auquel il a, chemin faisant, introduit les sensibilités et ecclésiologies des deux autres Églises partenaires, l'EPB et les GKB. Ce travail important a été effectué pendant six ans précédant l'érection de l'EPUB. Mais, puisque celui-ci n'avait pas été terminé, le Président du Conseil synodal de la nouvelle Église, André Pieters, a demandé au groupe de le continuer encore pendant un an après la fondation de cette dernière. Avec l'apport du groupe « Confession de foi » (qui s'est occupé des articles 1 et 2 de la Constitution et de la discipline) et de celui du groupe « Finance » (qui s'est occupé des autres aspects, notamment financiers), l'équipe de Marc Lombart a examiné article après article, mais « comme des artistes sans filet pour nous récupérer », dit-il, car, explique-t-il, « nous avons travaillé sans avoir jamais eu le moindre cours d'ecclésiologie à la faculté de Bruxelles[560], (…) formation qui nous aurait permis d'avoir une grille théologique de ce que nous étions en train de faire ». Sa deuxième tâche au niveau supra-local, il l'a remplie en tant que délégué de l'ERB aux assemblées générales de la « Société et Département Missionnaire Belge ». C'était la jadis « Société Belge des Missions Protestantes au Congo » (SBMPC), qui n'a, en définitive, rien fondé au Congo, mais qui, à la demande de l'État belge, a repris des postes missionnaires au Rwanda après la guerre 14-18. Cette société est devenue un département des Églises dans les années 1970. Au moment de la fusion des Églises fondatrices de l'EPUB, ce département a disparu et s'est vu convertir en

[559] Le proposanat est la période de stage pastoral sous la supervision d'un directeur de stage, précédant l'engagement effectif au sein d'une communauté de l'EPUB ou, préalablement à la fondation de celle-ci, au sein d'une Église du protestantisme officiel. Le pasteur stagiaire se voit ainsi désigné « proposant ». Voir note 245.

[560] Entre 1961 et 1965, en ce qui concerne Marc Lombart.

une des commissions de celle-ci, la « Commission missionnaire », elle-même ultérieurement rebaptisée « Commission Église et Monde » à la suite des changements des structures au sein de l'EPUB. Marc Lombart en a fait partie dès le début et l'a présidée de 1981 à 1993. En troisième lieu, dans les années 1980, il a fait partie de la « Commission du Ministère pastoral » pendant huit ans. Dans la foulée, il l'a présidée pendant 4 ou 5 ans, m'a-t-il confié.

C'est donc riche de son expérience qu'il a accepté de répondre à mon interview, selon le prisme du regard qui est le sien, sur les thèmes abordés.

1.1. Ministère pastoral et autres ministères

L'intérêt de cette partie porte sur la collaboration ou la synodalité, dans l'EPUB, au sein des ministères ordonnés ou consacrés, c'est-à-dire entre services liés spécifiquement aux charges que ne peuvent remplir que les personnes ayant reçu une consécration pastorale (le sacerdoce pastoral). Avec ceci, cette partie examine tout aussi l'interaction ou la synodalité, au sein de cette même Église, entre ces derniers et les ministères non ordonnés ou non consacrés, c'est-à-dire liés aux fonctions ouvertes à tous les fidèles (le sacerdoce universel).

- Monsieur Lombart, je voudrais aborder avec vous la question de l'interaction et du rapport aux autres, dans différents aspects et secteurs de l'Église Protestante Unie de Belgique. Tout d'abord, selon vous et d'après votre expérience, quelle est la collaboration entre pasteurs ?

- *Alors, collaboration entre pasteurs ! C'est une perception évidemment relativement subjective, parce que je n'ai pas d'outils qui m'ont permis d'examiner et d'analyser un peu. D'abord je pense que les pasteurs sont, par la nature même de leur travail, des personnalités relativement individualistes ou s'ils ne le sont pas au départ, il y a peut-être une tendance à le devenir, même s'il y a des lignes directrices qui sont par exemple données par la discipline (un pasteur fait la prédication de la Parole de Dieu, la cure d'âme etc., donc il y a un contenu à ce métier). En plus de ça, quelques-uns sans doute ont un cahier des charges local qui précise encore les rôles ou, d'autant plus s'ils sont à deux pasteurs dans une paroisse, distribue les tâches. Mais ils organisent quand même leur temps et leur métier de manière personnelle, individuelle. Donc, je pense que moi aussi j'ai été un pasteur sans doute relativement individualiste. Mais j'ai quand même cherché le travail en équipe, chaque fois que c'était possible. Mais quand les pasteurs ont l'occasion, lorsque ça existe —mais je crois qu'en général ça existe dans l'Église Protestante Unie de Belgique : dans chaque district il y a une pastorale, c'est-à-dire une rencontre des pasteurs, généralement une rencontre mensuelle, où les pasteurs se retrouvent quelques heures, une matinée, voire peut-être de temps en temps une journée, pour partager un certain nombre de préoccupations et de joies de leur métier— lorsque ça existe, disais-je, parfois j'ai eu l'impression que ces pastorales étaient un peu des lieux de stratégie parallèle à la vie du district et de l'assemblée de district proprement dite. Je ne le percevais pas toujours d'une manière extrêmement positive, parce que je trouve alors ça devient un corps clérical, qui veut quelque part influencer du point de vue stratégique. Que ce soit du point de vue théologique, ça c'est autre chose ! Moi je pense que ces rencontres des pasteurs doivent être des lieux de rencontre et de partage de spiritualité et de partage théologique, essentiellement, et de relation, et non pas des lieux de stratégie.*

- Est-ce que vous pourriez expliciter votre affirmation de la pastorale qui se comportait parfois comme un pouvoir parallèle à l'assemblée de district, et aussi votre crainte du cléricalisme ?

- *C'était parfois une tentation, je veux dire, bon, surtout quand on prépare un synode et que, évidemment un synode national est préparé dans les assemblées de districts, et il y a une tentation, et ça je ne trouve pas que c'est un problème, que les pasteurs entre eux examinent un document avant même que l'assemblée de district se réunisse pour en discuter, il n'est pas mauvais que les pasteurs abordent un document sous l'angle notamment théologique, de l'impact théologique que peut avoir une orientation nouvelle qui serait prise au sein de l'EPUB, donc quel est dans son plan théologique et ecclésiologique… qu' ils mesurent entre eux dans un travail de réflexion quel enjeu, quelle conséquence et qu'éventuellement ils disent : « Bon, il faut peut-être que l'Église fasse gaffe quand elle s'oriente ! » ; mais, bon,*

c'est difficile de dire pourquoi très exactement je me sentais, ça tenait peut-être aussi à l'un ou l'autre collègue qui avait peut-être, je pense particulièrement à un que je ne veux pas nommer, des tendances assez cléricales et pour qui les assemblées d'Église ou de consistoire etc., étaient plutôt des organes exécutifs de ses volontés —je suis sévère là, mais pas trop loin de la réalité je crois !— donc on sentait bien que quelqu'un comme ce collègue-là cherchait un peu à faire une sorte de travail parallèle d'influence que je n'appréciais pas beaucoup. Voilà ! Il y a des risques simplement qu'on doit mesurer. La démocratie au sein d'une Église réformée, surtout je dirais d'une Église comme la nôtre, n'est pas un exercice facile, parce qu'on a d'une part des pasteurs qui sont censés être un peu plus éclairés dans le domaine de la théologie etc., et on a des laïcs qui parfois sont très peu formés, d'autres le sont un peu plus. Et pourtant ces assemblées de district —les six assemblées de districts— ce sont les parlements régionaux de notre Église. Et donc je trouve que les pasteurs, y compris dans leurs communautés et dans une assemblée de district, d'abord essentiellement c'est eux qui prennent la parole. Mais ça, les autres n'ont qu'à prendre la parole ! Enfin ! Mais par ailleurs on peut se demander : « Pourquoi les autres ne prennent-ils pas la parole ? » C'est peut-être parce que les pasteurs parlent trop vite ; c'est peut-être aussi parce que les pasteurs ne font pas suffisamment le travail de formation des laïcs, qui devrait permettre à ceux-ci d'avoir les outils pour la prise de parole, la réflexion etc. Donc c'est là où moi je dis un certain risque de cléricalisme dans une Église qui pourtant se veut presbytéro-synodale, veut faire place aux laïcs, veut que ses parlements soient constitués même avec plus de laïcs que de pasteurs etc. Donc je ne veux pas idéaliser notre système, comme on dit la démocratie est sans doute le système le moins mauvais, mais nécessite de la vigilance. On voit bien cela dans nos États. On constate bien, par exemple, comment dans des élections françaises on essaie de manipuler le peuple pour qu'il prenne telle ou telle orientation. Aux citoyens d'être formés, intelligents etc. ! Je dirais de même, aux chrétiens d'avoir le souci de se former pour pouvoir aborder les questions qui sont propres à leur Église, à son fonctionnement, et avoir une certaine maîtrise. Mais il appartient aussi, et c'est une de leurs missions, aux pasteurs de former ces cadres de l'Église, ces membres d'Églises, de manière à leur permettre d'assurer, d'assumer des responsabilités. Donc il y a tout un travail de formation permanente, pas seulement des pasteurs mais aussi des fidèles, et en particulier des responsables, des membres de consistoire. Quel est le membre de consistoire qui connaît la constitution et la discipline dans nos Églises ? Ils ne sont pas nombreux je pense, et encore ce n'est pas leur Bible hein, m'enfin, c'est les règles du jeu quand même. C'est les règles du jeu qu'on s'est données, et alors si elles ne fonctionnent pas bien, ben il faut les améliorer, mais il faut les utiliser pour la cohésion ne fût-ce que de notre système de fonctionnement, de gouvernement etc.

- Tout à l'heure vous avez dit que les rencontres des pasteurs ne devraient pas être des lieux de stratégie. Que voulez-vous dire par « stratégie » ?

- *Oh de stratégie, je veux presque parfois dire de tactique, ça veut dire pensant qu'il faut influencer l'assemblée. Bon, évidemment, et ça me paraît normal, lorsqu'un document arrive, et qui touche peut-être un peu plus à l'organisation du ministère pastoral, les pasteurs sont tentés de donner leur avis, de réfléchir mais voir même d'influencer sans peut-être en être même vraiment conscients, les décisions que l'assemblée de district et plus tard le synode vont prendre. Donc à la fois c'est important qu'il y ait ces rencontres entre les professionnels du pastorat, pour qu'ils puissent s'encourager mutuellement et sortir précisément de cet individualisme qui pourrait devenir un isolement, alors que, comme je dis, les caractéristiques du métier restent celles de quelqu'un qui est un travailleur indépendant. Comme on ne peut pas, je crois, sortir de cette configuration, c'est important de se retrouver. Il s'agit de donner une perception de la réalité. C'est difficile ! Moi j'ai participé, dans ma carrière de pasteur, ça s'étend quand même sur quarante ans : la première pastorale, c'était dans ce qu'on appellerait maintenant le Hainaut oriental-Namur-Luxembourg. C'était pour un jeune pasteur une rencontre que pour aucune raison je n'aurais voulu rater, parce que nous étions dans cette pastorale, à l'époque, avec le vieux pasteur Zorn qui avait été Président du Conseil synodal de l'ERB et qui était un homme plein d'expérience et de sagesse. Et ça faisait grand plaisir et grand bien que ce pasteur qui était retraité s'intéresse à la pastorale. Et d'ailleurs*

lorsqu'il y avait une paroisse qui était sous consulence[561]*, plus d'une fois il a rendu, pendant une année, des services en allant visiter cette paroisse et les paroissiens. Donc il restait un homme de terrain, et c'était précieux. Nous avions deux, trois aînés comme ça, lui étant le plus âgé, et puis nous étions deux, trois jeunes pasteurs, dans une équipe d'une dizaine de pasteurs dans cette région-là. Et c'était extrêmement encourageant, réconfortant, ces moments de partage, de réflexion, de spiritualité.*

- Et là c'était visiblement bien avant la fondation de l'EPUB. Quel rapport établissez-vous avec le temps de l'EPUB ?

- *Oui, c'était grosso modo dans les années (19)70, puisque moi j'ai commencé effectivement comme alors vraiment responsable de communautés au 1er janvier 1969. Dans la région bruxelloise, que je réfléchisse —ça m'a moins marqué puisque je dois faire appel à des souvenirs qui ne montent pas à ma mémoire !* (rires !)*— mais je dois dire que ç'a été plus variable, disons, les rencontres. On s'est forcé, avec Marc Dandoy (qui était encore au Botanique lorsque j'y suis arrivé, mais qui est parti peu de temps après) : on avait quelques rencontres pastorales, mais je dois dire qu'elles n'ont pas marqué ma mémoire, pourtant on a dû en avoir ! Ah ben, ce trouble est significatif sans doute !* (rires !) *Non mais je crois que dans le Brabant il y en avait une m'enfin bon, voilà ! je crois qu'on se retrouvait à quelques-uns, une poignée de deux ou trois, qui avaient vraiment envie de ce genre de rencontres ! Il y avait peut-être plus d'individualisme. On était évidemment dans les années (19)80 où c'étaient les débuts de l'EPUB. Quand je parle des années 70, on est avant l'EPUB, et donc il y a un corps pastoral peut-être qui se connaît mieux, qui non seulement a des rencontres pastorales mensuelles, régionales, mais aussi deux grands moments dans l'année, où l'ensemble des pasteurs alors de l'Église Réformée se retrouvent, d'une part avec conjoints, pour ce qu'on appelait une retraite pastorale —bon, ce n'était pas vraiment une retraite spirituelle mais une rencontre fraternelle avec des moments de réflexion, de partage, de spiritualité, mais surtout avec une dominante de fraternité, de convivialité. C'était quand même une affaire de deux ou trois jours, certainement deux nuits, démarrant un dimanche soir et allant jusqu'au mardi. Et c'étaient des moments extrêmement précieux encore une fois. Ce genre de rencontres, on a essayé de les maintenir dans les années 80/90 avec des bonheurs relativement variables. Mais, bon, encore… c'est surtout dans les années 2000 que ç'a beaucoup baissé et que maintenant nous faisons un effort, dans le cadre de l'EPUB, pour essayer de remettre sur pied vraiment ce genre de rencontres fraternelles dont la dominante est : faire connaissance entre des pasteurs de l'EPUB qui habitent aux quatre coins du pays et qui n'ont —peut-être à part s'ils sont délégués synodaux, mais alors là c'est pour aller s'étriper au synode* (rires !)*— qui n'ont rien d'autre pour lieux véritablement de rencontre et parfois de partage —et parfois de partage intime : je me souviens d'avoir passé un bout de nuit avec une collègue et un collègue qui, lui, était en difficulté, et jusqu'à deux heures du matin d'avoir partagé dans un coin en buvant une bière ! Ça c'est précieux, quoi hein ! C'est précieux ça !*

- Et quand vous dites qu'avec les années 2000 ç'a baissé, quelles en seraient les causes, selon votre analyse de la situation ?

- *(…) dans les années 90 et surtout 2000, je pense que c'est un héritage dont la nouvelle Église n'a pas perçu véritablement l'intérêt. Donc, moi je dirai, je crois que le corps pastoral est plus individualiste maintenant encore qu'auparavant. Mais je pense que les pasteurs en souffrent, parce qu'on parle de « burn out », de surmenage et des choses comme ça, et des pasteurs qui sont mal dans leur peau et je crois que si on s'isole, ça ne peut qu'être pire ! Donc, je pense que c'est un héritage dont on n'a pas voulu reconnaître l'intérêt.*

- Mais c'est à partir de quelle année plus ou moins qu'elle se fait, cette rencontre ?

- *Ah ! ben depuis le démarrage de l'EPUB, parce que, je dirai, chaque Église a apporté un peu ses héritages et ses choses intéressantes. Par exemple, autre rencontre, et là je fais un lien de*

[561] Lorsqu'une Église locale, reconnue à ce statut par l'Assemblée synodale, est en recherche d'un pasteur, elle est, à cet effet, mise sous la supervision et la desserte d'un pasteur qui est déjà en fonction dans sa propre paroisse. Cette période de recherche sous supervision est dite « consulence » et la pasteur encadreur appelé « consulent » ou « pasteur consulent ». Voir aussi note 244.

nouveau avec l'ERB, c'était l'autre type de rencontre nationale (au niveau de l'ERB), je ne sais plus si on les appelait des journées théologiques, m'enfin, on se retrouvait trois jours pour faire vraiment un travail théologique, donc tous les pasteurs, uniquement eux à ce moment-là, sur un thème qui avait été décidé l'année précédente. Et quatre ou cinq volontaires plus ou moins désignés avaient accepté, l'un, de travailler un thème en Ancien Testament, l'autre en Nouveau Testament, l'autre en systématique, l'autre en théologie pratique etc., et sur deux ou trois jours on travaillait ça, y compris un collègue qui faisait une prédication devant les collègues et se faisait critiquer etc. Donc on était vraiment à une formation permanente là, et pas à l'écoute d'un orateur mais vraiment au boulot, quoi ! Mais en plus de cela, à l'époque on allait aussi en « recyclage » entre guillemets, en France, pendant même plus qu'une semaine. Et dans l'EPB, il y avait ce qu'ils appelaient « la conférence théologique », où là je pense que c'était plus un orateur qu'on faisait venir et qui faisait un exposé pendant un jour ou deux. Je n'ai pas de détails, mais je sais que ça existait. Au moment où l'EPUB est venue au jour, je dirais que cette activité-là de type théologique a disparu, parce que le relai de l'activité ERB n'a pas été fait, ni du côté EPB. Donc, chose paradoxale, on a fait moins de choses ensemble une fois que l'EPUB a existé qu'auparavant ! Et c'est au milieu des années 90 que Marc Dandoy, Paul Vandenbroeck, moi-même et aussi des présidents de districts qui avaient été alertés, on a réfléchi en se disant que ce n'est pas possible que dans cette Église les pasteurs ne se retrouvent pas pour faire, au niveau francophone à ce moment-là, un certain travail théologique. Et nous avons mis sur pied, dès (19)95 je crois, et avec les encouragements de Daniel Vanescote, le Président, des journées théologiques, dont une ou deux journées par an sur des thèmes ; et c'était des thèmes qui prenaient en compte la diversité théologique de l'EPUB alors que c'était pour nous par exemple beaucoup moins le cas dans l'ERB. Il y avait des tendances, disons, plus évangélicales et moins évangélicales, mais le faisceau n'était pas aussi ouvert que dans l'EPUB. Et je me souviens que dans les années 95 le tout premier thème a été : « Comment faire corps, plus corps ensemble, entre pasteurs au sein de cette diversité ? » Et je dirais que d'année en année, surtout dans les premières rencontres « journées théologiques », l'idée a toujours été : « Dans la pluralité, comment pouvons-nous nous mettre en partage et à l'écoute les uns des autres avec nos perceptions théologiques différentes ? »

- Quel écho a été réservé à cette réflexion ?

- *Oh ! un écho généralement positif, d'abord une bonne participation de 40-45 pasteurs ! Donc une relative bonne moyenne de participation des pasteurs —nous sommes uniquement entre pasteurs francophones à ce moment-là ! Bon, d'ailleurs, ce type d'activité, vu la pauvreté linguistique dont nous sommes la plupart responsables ou victimes, je n'en sais rien, fait que ce genre d'activité doive quand même se faire en milieu linguistique uniforme, du côté néerlandophone et du côté francophone. Les néerlandophones ont aussi des journées théologiques où, là, le professeur de théologie pratique de la faculté néerlandophone s'implique beaucoup plus que du côté francophone. Donc il y a aussi des activités de ce type-là du côté néerlandophone. Donc des rencontres mensuelles dans les districts, et une ou deux rencontres annuelles pour l'ensemble des pasteurs ! En résumé, il s'agit des activités de formation permanente : rencontres fraternelles à dominante convivialité, faire connaissance etc. ; et rencontres théologiques. Bon, nous sommes toujours dans la thématique « les relations entre pasteurs » ! Je crois qu'à part ça, les rencontres mensuelles des pastorales, c'est vraiment un moment important. Dans le district de Liège, qui fut donc le dernier district auquel j'ai participé, il y avait régulièrement une pastorale, dont l'ambiance était d'ailleurs sympathique, et il y avait la convivialité, on aimait bien faire un repas une fois ou deux par an, et des choses comme ça.*

- Sur le plan communautaire linguistique, quelle synodalité est vécue avec la communauté germanophone ? Quand vous faites mention des communautés linguistiques au sein de l'EPUB, comme du reste dans les usages politiques belges, l'attention est plutôt portée presqu'exclusivement sur deux communautés, néerlandophone et francophone. Des germanophones, on n'en parle pas beaucoup. Pourriez-vous expliquer ?

- *Mais parce que je crois que la communauté germanophone au sein de l'EPUB, elle est quand même relativement bien intégrée dans le district de Liège. Bon, moi-même ayant vécu dans ce district-là, je voyais qu'il y avait d'excellentes relations au sein de la pastorale, en tout cas entre les pasteurs, et les assemblées de district se tiennent une fois tous les deux ans dans l'une ou l'autre de ses paroisses. Il y a trois paroisses germanophones.*

- Mais c'est en français qu'on parle là-bas, jamais en allemand ?

- *Non ! Ou quasi jamais ! Sauf quelques-uns de Verviers, l'un ou l'autre paroissien, qui peut-être parlent l'allemand. Non, ça se passe en français.*

- Les germanophones n'ont jamais revendiqué de s'exprimer dans leur langue ?

- *Ce à quoi on a toujours veillé, je pense, dans le district de Liège, c'est qu'il y ait au moins un germanophone dans le conseil de district. Il y a toujours eu soit un des pasteurs —ils sont trois, il y en a deux à Eupen-Moresnet (qui est une unité pastorale mais avec deux lieux de culte et deux pasteurs) et un à Malmedy— et il y a eu pendant tout un temps une dame de la paroisse de Malmedy qui était au conseil de district. Ou alors c'était un des pasteurs. Donc il y a quand même ce souci, bon c'est vrai qu'on ne peut pas demander à tout le district de Liège de parler l'allemand ; on n'en est pas encore là dans le bilinguisme ou multilinguisme, loin de là.*

- Que pensez-vous de la collaboration, toujours en termes de communion, entre pasteurs en tant que délégués synodaux ?

- *En tant que délégués, bon, donc ils ne sont pas les seuls, il y a plus de délégués laïcs, donc non-pasteurs. Moi je dirais en général les délégués, je ne sais pas si je dois distinguer les pasteurs. Je dirais, en tout cas au niveau du district, que la prise de parole est généralement prise de parole de pasteurs. Pourquoi ? Ben, parce qu'ils sont là à plein temps, qu'ils ont peut-être, c'est quand même dans leur fonction, la tâche de réfléchir, ce qui ne veut pas dire qu'il n'y a pas de laïcs qui réfléchissent intensément à la vie de l'Église. Mais enfin ! moi je constate que les prises de parole sont avant tout des prises de parole de pasteurs et parfois avec des jeux de ping-pong entre l'un ou l'autre. Comme ça il y a un peu des ténors, mais ça c'est dans toute assemblée, il y a des ténors. Moi je dirais qu'au synode on retrouve un peu la même chose. Là aussi je trouve que la prise de parole est d'abord celle des pasteurs. Je constate que statistiquement, même si je n'ai jamais dressé de statistiques, il suffirait de lire un PV pour voir quels sont les gens qui ont pris la parole. Puisque les PV disent « Monsieur un tel dit ça », « Madame une telle… » etc., on pourrait quand même constater qui l'ont prise par rapport à l'ensemble des participants. On peut faire la statistique d'ailleurs, si on connaît la composition de l'assemblée synodale, en voyant, chaque fois qu'il y a prise de parole, s'il s'agit d'un pasteur ou d'un non-pasteur, et pour voir, je mets quand même ma main à couper que c'est quand même deux fois sur trois plutôt des pasteurs qui prennent la parole et souvent il y a aussi des ténors* (voir note 274).

- Et pour ce qui est des pasteurs en tant que présidents de districts, quelle est la collaboration ou la communion entre eux ?

- *Pour ça j'ai de la peine à te dire. La Constitution et discipline prévoit qu'un district peut solliciter un autre district lorsqu'ils auraient envie qu'une question soit mise en débat. Il peut même y avoir rencontre de deux assemblées de districts pour partager des préoccupations qui leur sont communes et qu'elles voudraient voir peut-être aborder par le synode. Donc les districts ne sont pas statutairement isolés. Ils peuvent se concerter, voir même se rencontrer et débattre ensemble entre eux, entre deux districts par exemple. Quels sont d'autres niveaux ? C'est que l'année où il y a donc un grand synode de deux jours, il y a une partie de l'assemblée synodale qui est en régime linguistique, donc les deux districts néerlandophones et les quatre districts francophones, ont une partie (une demi-journée ou un tiers de journée) où ils abordent des préoccupations qui sont propres à leurs régimes linguistiques : des activités qui sont culturellement, linguistiquement différentes entre le nord et le sud. Là donc*

ce sont des lieux de rencontre qui ne concernent pas seulement les présidents mais qui concernant alors les délégués au synode.

- Vous avez fait mention des laïcs par-ci par-là. J'aimerais aborder la question concernant les laïcs avec délégation pastorale : quel est le mode de collaboration avec eux ?

- *Pour les laïcs avec délégation pastorale, alors là je vais tout de suite dire qu'il y a une sensibilité fort différente entre la partie néerlandophone et la partie francophone de l'EPUB. Les néerlandophones ont un sens des ministères (ministère pastoral, ministère d'ancien, ministère de diacre) où les fonctions sont plus clairement perçues pour chacun de ces ministères et assez étroitement respectées. Il est donc difficile, dans la sensibilité néerlandophone et aux Pays-Bas, qu'un non-pasteur prêche et célèbre les sacrements. C'est plutôt exceptionnel. Et ce ne sera, me semble-t-il si j'ai bien compris, qu'un suffragant ou quelqu'un qui est en cours de formation pour devenir pasteur, qui, tout en n'étant pas encore ordonné, consacré, dans le cadre d'un stage par exemple, serait appelé à faire la prédication et éventuellement à baptiser ou à célébrer la Cène. Mais c'est quand même conçu d'une manière assez stricte et rigoureuse. Du côté francophone, on a des prédicateurs laïcs, je crois dans chacune des composantes qui ont fait l'Église Protestante Unie de Belgique, en tout cas dans les deux composantes francophones ERB et la partie francophone de l'Église Protestante de Belgique, alors que dans la* Classis *néerlandophone des* Gereformeerde Kerken *il y avait ces sensibilités du nord, hollandaises comme j'ai dit, où le ministère pastoral, les fonctions, les attributions de chacun de ces ministères (pasteur, ancien, diacre) sont clairement définies, perçues et vécues. Du côté francophone, on a donc des prédicateurs laïcs et il appartient au district, dans notre structure actuelle et surtout donc du côté francophone, de reconnaître si tel ou tel prédicateur laïc peut aussi célébrer la Cène. Mais depuis ces dernières années, on a quand même un petit peu organisé, dans le sens qu'il y a déjà eu des sessions de formation pour prédicateurs laïcs, mais ce n'est pas tout récent. Il y a une, deux ou trois décades, ç'a déjà existé. Ce qui est nouveau, c'est qu'après 2005 on a dit que les prédicateurs laïcs doivent être agréés par le conseil de district. (…)*

- Nous, dans le district de Bruxelles-Brabant francophone où j'ai presté en tant que pasteur, à Clabecq, nous avions cela comme une règle déjà pour le district. Il apparaissait que c'était pareil pour tous les districts, qu'un prédicateur laïc reconnu pouvait aller remplir son ministère en dehors de son propre district. À l'époque, c'était déjà une fonction ou un ministère qui lui était confié ou reconnu comme tel au niveau local, mais qui était renouvelable par an. Alors il fallait ensuite demander au conseil de district d'entériner cette reconnaissance pour que le laïc puisse aller remplir son service dans d'autres paroisses du district ou au-delà. Dans ce cadre, j'ai un prédicateur laïc du Hainaut oriental-Namur-Luxembourg, par exemple, qui venait faire de temps en temps un culte à Clabecq-Tubize et celui de chez nous qui allait en faire autant dans d'autres districts. Ça c'était bien avant 2005.

- *Ce n'était pas une disposition commune à tous les districts. Mais alors, dans le Brabant, ce qui existait déjà même du temps du pasteur Espion lorsqu'il en était le président, donc ça remonte à fin des années (19)80 en tout cas, c'était effectivement le conseil de district qui donnait l'autorisation de présider la Sainte-Cène. Et la délégation était annuelle, elle devait être renouvelée, à la demande du consistoire. Ce n'était pas une demande individuelle. C'est le consistoire qui faisait la demande en disant : « Nous souhaitons que Monsieur un tel ou Madame une telle puisse célébrer la Sainte-Cène ». C'était surtout pour la Sainte-Cène.*

- Pourriez-vous parler de la collaboration, de la communion entre les anciens, les diacres, au sein du consistoire, donc à l'échelle de l'Église locale ?

- *Essentiellement, d'abord avant tout au sein de l'Église locale, par leur responsabilité de veiller à la bonne organisation et à la bonne vie, à la bonne ambiance et au rayonnement l'Église locale, il y a là un ministère d'unité, de veiller… Bon, il faudrait se souvenir de ce qui est dit du rôle des anciens. Mais il y a là ce souci de conduire la communauté, avec le pasteur, et de veiller à sa cohésion, à son témoignage. Le consistoire est là comme un collège qui veille avec le pasteur à cette cohésion, ce rayonnement, cette qualité de vie, donc de communion de l'Église locale. C'est la première tâche, les diacres étant plus orientés, eux, vers la dimension de service, d'entraide, de secours aux personnes en difficulté. Alors parmi ces membres de*

consistoire, il en est qui alors sont délégués au niveau du district et puis voir même, dans un deuxième temps, au niveau du synode et exercent là aussi ce ministère de cohésion, de dynamisation de l'Église mais alors dans une vision plus globale, non plus seulement paroissiale mais de régions, voire de l'ensemble du pays. Mais, bon, là où elle s'exerce le plus régulièrement, cette fonction de conduire la communauté dans une vie de qualité, c'est d'abord au plan local.

- Oui, effectivement l'article 4 de *Constitution et discipline*, et particulièrement le côté « discipline », développe les différents aspects concernant les anciens et les diacres dans le consistoire comme ce que vous dites là. Maintenant quelle est la distance entre ce qui est écrit et ce qui est vécu ?
- *Oh ! moi je dirais sans doute que ça dépend des Églises. Bon, je peux parler de ma propre expérience. J'ai eu le sentiment de vivre et d'avoir au moins le bonheur en tout cas de vivre dans des communautés où les anciens avaient en général ce sens de l'Église, ce sens de la communauté, ce sens d'une perception qui allait au-delà de leurs propres aspirations individuelles dans la communauté, donc un sens de sentir aussi les aspirations des autres, donc une empathie. Bon, ça peut être variable d'une personne à l'autre. Mais dans l'ensemble, le collège que constitue le consistoire, depuis mes débuts, peut-être plus dans une des deux communautés puisque j'étais d'abord dans un boulot à deux postes, plus dans une communauté que dans l'autre. Mais j'ai toujours eu, dans les consistoires, des personnalités qui, dans ce domaine-là, étaient encore plus riches, plus épanouies, plus ouvertes et avec plus ce sens de l'Église peut-être que d'autres en tout cas. Je ne veux pas dire des personnalités dominantes parce que ce n'est pas des gens qui dominaient, mais qui émergeaient par des qualités, je ne veux pas dire exceptionnelles parce que je crois qu'il y en a un peu partout, mais qui font du bien au pasteur. Alors ceci dit, on me dit aussi que parfois il y a des communautés où des anciens veulent jouer les patrons, et les surveillants, et les enquiquineurs du pasteur. Ça existe aussi. Je ne veux pas donc idéaliser. Mais ce que moi j'ai vécu en tout cas, je l'exprime en termes globalement très positifs dans les trois communautés, y compris à Verviers dans mon dernier ministère pastoral, vraiment un consistoire qui est une équipe qui soutient le pasteur, qui encourage, qui a une vision de l'Église, qui n'est pas là comme ça à écouter simplement le pasteur. Je ne me suis jamais senti le patron du consistoire, mais pas l'inverse non plus : je n'ai pas senti le consistoire qui voulait être mon patron, me surveiller etc. Il y a des communautés où c'est un peu plus comme ça quand même.*

1.2. Président du Conseil synodal ou autre responsable

1.2.1. Image du Président du Conseil synodal (ou d'un autre responsable)

À ma question : « Quelle est votre image du Président du synode en lien avec l'activité synodale ? », Marc Lombart répond :

- *Au sujet de sa personnalité, de son rôle et de son mandat, je dirai classiquement qu'il est d'abord le Président de l'exécutif. Le terme « Président du synode » est un terme légal mais qui ne correspond pas à grand-chose dans la conception presbytéro-synodale, parce qu'en fait il ne préside pas le synode, il n'est pas le modérateur du synode au sens strict du terme. Donc c'est un terme de la loi, c'est comme ça qu'il est reconnu par les pouvoirs publics. En interne d'ailleurs, nous disons qu'il est le « Président du Conseil synodal », c'est-à-dire qu'il préside un collège qui est le Conseil synodal et qui, dans son entier, lui, est l'exécutif du synode.*
- Pensez-vous donc, lui ai-je demandé, qu'il y aurait un genre de contradiction entre l'appellation légale de « Président du synode » et le vécu synodal dans un système presbytéro-synodal ?
- *Oui, oui, oui ! Non mais je comprends l'origine historique de cette appellation, puisqu'au XIX^e^ siècle, au départ, les quelques Églises protestantes qui existaient et qui ont été reconnues par les pouvoirs publics dans la première partie du XIX^e^ siècle avaient des rapports directs avec le*

ministre en charge du culte. Je ne sais pas si c'était déjà le ministre de la Justice à l'époque. Probablement, puisqu'on sait que l'origine du subside, de la reconnaissance de l'État à l'égard des Églises, était un dédommagement pour les dégâts causés par les révolutions de la fin du XVIII^e siècle ! Et puis, c'est devenu un peu compliqué pour le ministre en question d'avoir des relations individuelles avec chacune de ces communautés. Il a donc été demandé —nous sommes en 1839— à ce que se crée un synode de l'Union des Églises Protestantes Évangéliques du Royaume de la Belgique, de ce qui deviendra plus tard l'EPB, l'Église Protestante de Belgique, donc des seules Églises qui à l'époque étaient reconnues. On a demandé, en somme, ce qu'on appelle en Afrique un « Représentant légal » qui, ici, a été appelé « Président du synode », le synode se réunissant une fois par an exclusivement pour traiter des questions administratives relatives à ses relations avec les pouvoirs publics. C'est ça le départ du « "synodalisme" EPB ». C'est purement pragmatique ; ça ne relève pas d'une ecclésiologie particulière ; c'est purement à la demande des pouvoirs publics. Alors que la vision actuelle que nous avons voulue préserver, voire encourager, dans la Constitution et discipline de l'EPUB, c'est une vision presbytéro-synodale de type réformé, c'est-à-dire la volonté d'un vivre ensemble et pas seulement administratif, mais d'un vivre ensemble des communautés dans un chemin commun, du grec « sun odos », dans un certain chemin commun. Alors le Président du synode, bon ben, dans ses relations avec les pouvoirs publics, ben, il est perçu comme tel. Légalement c'est son titre, mais en interne, nous ne l'appelons pas « Président du synode », nous l'appelons « Président du Conseil synodal ». Dans notre structure, on distingue bien l'exécutif, d'une part, du pouvoir législatif, d'autre part, qui est l'assemblée synodale. Ce pouvoir législatif (l'assemblée synodale) a son propre bureau avec modérateur, vice-modérateurs, ses secrétaires. Il y a donc un bureau de l'assemblée synodale et il y a un exécutif qui est le Conseil synodal ; ce sont deux instances bien distinctes.

- Et comment le Président arrive-t-il à faire vivre, à faire fonctionner ensemble ces deux contradictions vues de l'extérieur, donc par rapport à l'État, et vues de l'intérieur, par rapport au fonctionnement même de l'Église ?

- *Maintenant ç'a encore bien changé, mais là je suis moins au courant, parce que moi, je n'ai pas fait partie des tractations du CACPE. Mais maintenant il n'est plus le seul. Le Président du synode n'est plus l'interlocuteur privilégié de l'État belge, ce sont les deux Présidents, les deux co-Présidents du CACPE, qui sont les interlocuteurs officiels du ministère de la Justice. Donc ç'a encore changé dans les années 2000 quoi ! Mais en interne, ça ne nous pose pas de problème, me semble-t-il, que d'aucuns l'appellent « Président du synode ». D'ailleurs quand on téléphone ici[562], on téléphone au « Bureau du synode », ce qui est impropre dans les termes : ce n'est pas le « Bureau du synode », c'est le bureau de l'exécutif ici. Ce sont les bureaux, c'est l'administration de l'exécutif de l'Église. Mais bon ! ça ne nous crée pas de problème particulier. Je suppose qu'au Président lui-même, ça ne le met pas dans des situations embarrassantes, mais encore il faut tenir compte de cette évolution maintenant depuis quelques années avec le CACPE. C'est encore un sérieux changement : l'EPUB a partagé bon nombre de ses prérogatives.*

1.2.2. Ressourcements, vision, formation

1.2.2.1. Ressourcements

- Vous êtes vous-même pasteur et ancien président de la commission des ministères, sans compter vos autres responsabilités à des échelons divers au sein de l'Église. Quant aux ressourcements, que pourriez-vous dire de la gestion de l'agenda entre la vie privée et la vie professionnelle d'un Président du Conseil synodal ou de vous-même ?

- *Oh ! je ne peux le dire que sur un plan personnel. Un pasteur dans la vie familiale est un grand absent, en particulier les soirs. Mais bon, j'ai eu une épouse qui était très solide et qui*

[562] L'entretien se passait à la *Maison du Protestantisme*, siège de l'EPUB et du CACPE, Rue Brogniez 44, à 1070 Bruxelles.

a mené ses trois gamins… bon, j'ai tenu mon rôle mais vu mon agenda dont je parle, je n'étais pas, disons, au cœur des responsabilités vraiment familiales. Bon, ça n'a pas apparemment traumatisé nos trois fils qui ont eux-mêmes une vie de famille maintenant. Donc l'articulation « vie professionnelle » et « vie de famille », je pense que toute personne qui vit des responsabilités d'une certaine importance, d'un point professionnel, se trouve devant les mêmes défis qu'un pasteur. Il y a pas là, à mes yeux, une spécificité pastorale. Vous avez beaucoup de cadres, dans toutes sortes de métiers, qui sont très pris par leur boulot, par leurs responsabilités, et quand ils rentrent à la maison, ils en ont encore plein la tête et il n'est pas facile de déconnecter de ces réalités qui vous ont rempli la tête pendant la journée. Donc je pense que le pasteur n'exerce pas un métier, je parle en termes de métier, qui est si exceptionnel. J'ai toujours été agacé lorsque dans des consécrations pastorales, par exemple, les discours que j'entendais faisaient du pasteur une espèce de héros un peu au-dessus de la mêlée. Je ne veux pas de ça, je ne veux pas de ça. Il faut garder la mesure : on a un ministère spécifique, mais on n'a pas un métier qui est si exceptionnel, quoi !

- Et comment gériez-vous votre vie spirituelle entre prière, lecture etc., dans le cadre de votre agenda ?

- *D'une manière assez modeste, je dois dire que ma spiritualité, je l'ai surtout vécue à travers la préparation de la prédication ; c'est là où je me sentais le plus interpellé. J'ai toujours eu des difficultés de vivre une spiritualité « gratuite », comme ça en l'air pour moi. Par contre, dans la relation avec la communauté, la conduite d'un culte, la préparation d'un culte, les heures que j'ai consacrées, parce que j'ai toujours travaillé très lentement à la préparation d'un culte, d'une prédication, d'une liturgie ; et pour moi un culte, ça forme un tout. Alors j'ai toujours veillé à ce que la thématique de la prédication ait des résonnances dans la liturgie. Ça demande du travail, ça. Mais c'est là que je dirai que je vivais à la fois ma spiritualité personnelle avant même de la vivre avec la communauté avec laquelle je partageais ce culte que j'avais préparé. Ça, c'est vraiment le cœur de ma spiritualité. Et parfois avec des moments de retraite : je me sens plus à l'aise dans une retraite de deux jours ou aussi accompagné par un groupe, ou une retraite en silence, « Ressourcement en spiritualité protestante » par exemple, des choses comme ça où il y a une communauté de fait.*

- Alors vous faites des lectures autres que la Bible ?

- *Oui, bien sûr des lectures… Moi j'ai eu pas mal de bouquins soit de spiritualité soit de textes comme des textes d'Antoine Nouis, je cite cet auteur et pasteur français à titre d'exemple, qui a produits plusieurs bouquins pour le culte et qui ont tous un encrage biblique. Donc je n'avais pas grande difficulté à trouver des textes lorsque j'avais un thème biblique ou un personnage biblique, d'aller notamment chercher chez Antoine Nouis et ce qu'il a évoqué sous forme de prière, ou alors aussi dans un calendrier comme « Parole pour tous », qui est une édition française et qui, les dimanches, propose la lecture du jour, d'une liste œcuménique, et chaque fois la méditation est accompagnée, au dos du feuillet, d'une prière. J'ai souvent utilisé des prières qui avaient été préparées. J'avais gardé les carnets de plusieurs années, ce qui fait que sur un texte biblique du dimanche, si je prenais un texte du jour, ce qui n'était pas toujours le cas, je pouvais aller trouver, deux, trois, quatre ou cinq ans en arrière, des textes de prières qui avaient été écrits par d'autres et qui pouvaient m'enrichir, moi personnellement, et qu'éventuellement je pouvais aussi partager à la communauté.*

- Et au point de vue de la révision de vie, est-ce que vous aviez ou vous avez une direction spirituelle ou un guide spirituel ? Qui ou qu'est-ce qui dirige votre vie spirituelle et comment ?

- *Non, non, je n'ai pas de personne de référence, permanente disons… occasionnelle oui, même pas nécessairement ! Je crois, ce qui m'a beaucoup aidé, c'est d'une part… je veux dire ceci : d'une part, dès le début de mon ministère pastoral, j'ai eu la chance de travailler en équipe avec des collègues, notamment pour la catéchèse. J'étais donc à Fontaine-l'Évêque et Marchienne et d'emblée nous avons été à au moins trois pasteurs de la région (le pasteur de Courcelles, de Marchienne–Fontaine c'était moi, et le pasteur de La Louvière, qui était le*

pasteur Jonas), en tout cas ces trois-là qui ont eu d'emblée envie de travailler ensemble, notamment pour la catéchèse. Ce travail en équipe a été pour moi un soutien pas seulement professionnel mais aussi spirituel et moral. Pendant ces années où j'étais à Fontaine et Marchienne il y a eu ce travail en équipe et, je parle des trois pasteurs, mais nous avons eu trois laïcs qui, l'un ou l'autre professeur de religion parmi ces laïcs je veux dire, donc ont fait équipe avec nous, et nous avons conduit comme ça des années de catéchisme avec une vingtaine de jeunes issus des différentes communautés en question. D'autres part, les rencontres pastorales mensuelles ont été un lieu de soutien, parce que comme jeune pasteur, avoir des aînés à nos côtés et partager des moments de spiritualité dans des pastorales avec eux, c'était extrêmement enrichissant. Les activités de formation permanente qu'organisait l'ERB deux fois par an : il y avait une rencontre qui était plus de formation théologique sur trois jours où, autour d'un thème choisi entre pasteurs, il y avait quatre ou cinq d'entre nous qui étaient appelés l'année suivante à développer le thème qui avait été choisi, l'un en Ancien Testament, l'autre en Nouveau Testament, l'autre en théologie pratique, l'autre en systématique etc. Ça, c'était la formation permanente à l'époque de l'ERB. Il y avait aussi les recyclages tous les cinq ans. Dès 1970 que j'ai fait mon premier recyclage, je n'ai jamais loupé l'occasion d'en faire, en France ou en Suisse. Donc dans un recyclage, bon, à la fois on entend des choses nouvelles qui nous mettent en défi par rapport à nous-mêmes et dans notre formation théologique, en même temps c'est un défi d'ordre spirituel aussi, parce que ça peut aussi être déstabilisant : je crois qu'un recyclage, une formation permanente, n'est pas là pour conforter ce que je sais déjà, mais pour me bousculer dans ce que je sais et pour le questionner et pour m'obliger à aller plus loin. C'est ça la formation permanente à mes yeux, donc tous ces lieux, donc ce travail en équipe. Et j'ai eu la chance au Botanique ensuite, toujours en équipe à deux avec un collègue ou une collègue, de vivre des moments de partage du ministère pastoral et de spiritualité. Mais à proprement dit, je n'ai pas de directeur de conscience ou de spiritualité mais différents lieux, différentes personnes et surtout le travail en équipe.

1.2.2.2. Vision

- En matière de vision, auriez-vous des propositions que vous avez faites à l'époque ou que vous feriez aujourd'hui à la personne d'un président de la commission des ministères ou à celle d'un Président du Conseil synodal, concernant sa direction de l'Église ?

- *Je pense que dans l'EPUB —c'est ma vision, telle que je perçois, je sens les choses— on a besoin d'un Président rassembleur. Je crois qu'il y a effectivement dans l'EPUB une diversité qui n'est pas facile à vivre. Il faut être lucide, elle n'est pas facile à vivre. On peut, dès lors, tenter de faire des choses qui vont rapprocher à la fois des personnes qui vivent une certaine diversité théologique, voir même une diversité certaine, et aussi les cultures et les langues différentes de l'EPUB, parce qu'on est une petite Église mais on est quand même doué pour la complexité dans ce pays, hein ! Par exemple, la coordination « Ministères » , ancienne « commission du ministère pastoral », avait été attentive depuis des années sur le fait qu'il faudrait aider les nouveaux pasteurs qui entrent dans l'EPUB, que ce soit ceux qui sont passés par le proposanat EPUB et qui entrent dans le ministère, que ce soit des candidats qui viennent d'ailleurs, étrangers ou d'autres Églises, à trouver leur place au sein de cette Église qui est complexe, par rapport à des collègues, par rapport aux réalités entre le nord et le sud, etc., dans le contexte de cette belgitude qui, particulièrement pour les étrangers, n'est pas facile à appréhender. L'Église a besoin de ces relations. La rencontre fraternelle, qui a existé pendant un certain nombre d'années, avant de souffrir de quelque négligence de la part de ceux qui auraient dû en être responsables, consiste en une retrouvaille du personnel professionnel de l'EPUB, à la fois des pasteurs, des administratifs, des animateurs etc., invités avec familles. Donc, je dis, il faut un Président du Conseil synodal qui mette la priorité sur la relation à l'autre, le soutien des ministres, la rencontre des communautés ; donc moi, je dis « un pasteur des pasteurs » avant tout. Or, je crains que le boulot administratif, inévitable dans toute institution humaine, ne pèse beaucoup trop sur les épaules du Président. C'est pourquoi moi, je suis partisan de la notion d'avoir un Secrétaire général de l'Église, qui assure toute une partie administrative du boulot de la présidence. Je pense aussi que les*

contacts internationaux, interreligieux, œcuméniques etc. sont importants, mais il faut parfois aussi faire ses choix. Et je me demande, dans la situation de l'EPUB, si la priorité n'est pas une priorité en interne, sans se replier sur soi. Pas plus pour une communauté locale qu'au niveau national, il faut éviter le repli, mais il faut savoir où on met l'accent. Je crois que l'accent doit être porté sur la rencontre, le souci pastoral, la qualité des relations au sein de l'Église qui vit une grande diversité, mais une diversité qui peut être vécue comme un enrichissement alors qu'elle peut aussi être un obstacle, une difficulté ; il faut être lucide.

- Pouvez-vous expliciter ce que vous voulez dire par « un obstacle, une difficulté » ?

- *Oui ! D'abord, rien qu'au niveau des personnalités, le pasteur est presque par essence un individualiste, comme je l'ai déjà évoqué. C'est un indépendant ; il a une activité professionnelle d'indépendant : même s'il a un consistoire, même s'il a des « patrons » entre guillemets, en fait il organise sa vie comme un indépendant organise la sienne. On a donc une certaine structure d'esprit qui fait qu'on n'est déjà pas très porté peut-être à aller vers les collègues etc., alors qu'on est censé quand même être professionnellement des gens de relation. L'essentiel de notre boulot est défini par la relation à l'autre et au Tout Autre, mais, mais, mais, avec une psychologie et un mode de fonctionnement professionnel quand même relativement individualistes. Donc il faut sans cesse veiller sur soi pour corriger le trop d'individualisme que l'on pouvait avoir. C'est déjà un élément d'une difficulté dans la rencontre entre les pasteurs où chacun aurait tendance peut-être, et il faut lutter contre cette tendance, à trop d'individualisme, à trop de particularisme. La lutte contre celle-ci a pour but de rester dans des positions d'ouverture, de partage avec les autres, d'où notre préoccupation constante pour cette ouverture à l'autre : c'est augmenter ces qualités dans les relations de travail, les relations professionnelles, entre les ministres mais aussi dans les communautés, dans les assemblées de district etc. ; c'est essayer de vivre des assemblées qui ne soient pas seulement administratives mais où il y ait un certain souffle, un certain plaisir de se rencontrer, comme il en est parfois dans certaines assemblées dans lesquelles je vais plus comme observateur qu'autre chose, étant donné que je suis quand même à la retraite, une retraite active au sein de l'EPUB.*

- De quelles assemblées parlez-vous, assemblées d'Église ou synodales ?

- *Oui, mais synodale aussi ; et au niveau des districts ! Ce que je perçois, c'est que la dimension qu'on devrait ressentir, mais on peut aussi voir cela dans une Église locale : l'assemblée d'Église locale peut aussi être un lieu de revendications, de tensions etc., où donc la dimension fraternelle peut être parfois un petit peu en péril. Et ça, ça peut être à tous les niveaux de l'Église, parce que ce sont les limites de notre système démocratique. C'est que la démocratie, c'est la prise de parole, la liberté de parole, et c'est très bien. C'est le système dans lequel on vit. On nous dit que c'est quand même le moins mauvais ; c'est la démocratie, mais ç'a ses limites. Il faut être conscient que chacun doit s'éduquer à l'écoute de l'autre, ce qui n'est pas toujours le cas. Donc tout le monde doit être en apprentissage. Dans un système démocratique on n'est pas des objets, on est des personnes actives et on est censé être attentif les uns aux autres et ces qualités ne sont pas toujours présentes dans nos assemblées, à tous les niveaux, et donc il faut veiller à les améliorer. Et je crois qu'un Président au sein de l'Église doit être quelqu'un qui a, avant tout, ces dimensions pastorales d'écoute, d'attention à l'autre, d'encouragement, de soutien. Il y a de petites communautés qui sont sérieusement en difficulté ; qu'est-ce qu'on fait d'elles, comment on peut les soutenir ?*

- Si vous deviez faire un bilan parcourant le laps de temps allant de 1978, création de l'EPUB, jusqu'à 2005, au sujet de cette vision d'un Président rassembleur qui devrait regarder beaucoup plus à l'intérieur qu'à l'extérieur, quel pourrait, selon vous, être le bilan du passage des différents Présidents jusqu'à aujourd'hui ?

- *Moi, je dirai aujourd'hui, tel que je perçois l'Église, je crois qu'il y a une attention vers l'intérieur qui doit être la priorité. Mais je ne dis pas que c'est une constante de l'EPUB. Bon, comment ont été assurées les différentes présidences ? André Pieters, Martin Beukenhorst, Daniel Vanescote et Guy Liagre, voilà nos quatre Présidents, des personnalités assez différentes. Je pense que ceux qui étaient les plus pastoraux, c'est comme ça que je les*

perçois, et c'est subjectif, c'étaient Martin Beukenhorst et Daniel Vanescote. Je pense qu'André Pieters, j'ai de la peine à m'exprimer sur son ministère qui d'ailleurs a été rapidement interrompu pour des raisons de santé ; et c'est alors que Martin Beukenhorst a dû prendre le relai. Je pense qu'André Pieters avait une conception, peut-être par son origine méthodiste, un peu plus épiscopalienne, donc épiscopalienne un peu individualiste. Je pense que le Conseil synodal devait, je ne veux pas dire le surveiller, mais devait lui dire « Attention, nous sommes en collège ! », je pense. Je pense qu'il avait une notion peut-être d'un pouvoir personnel, bon ! qui devait être dû à son origine et au système épiscopalien des méthodistes. Martin Beukenhorst, je crois c'était quelqu'un qui était très, très à l'écoute et je pense Daniel Vanescote aussi. Avec ceci, c'est que, bon, Daniel Vanescote est peut-être moins celui qui prend position ; alors lui, il n'était peut-être pas assez personnel. Alors je dirai que le dernier Président, Guy Liagre, est quelqu'un qui, à mes yeux, a, je crois, très bien représenté l'EPUB au sein de toute une série d'instances internationales et des mouvements internationaux. Je crois que c'est quelqu'un qui, comme ceux qui ont précédé, est extrêmement travailleur, mais qui peut-être n'a pas senti suffisamment les évolutions de l'EPUB vers, oh ! oserais-je utiliser le terme d'éclatement ? Ça, ce serait trop exagéré, mais je crois qu'on est un peu dans une situation, mais quoique j'aie parlé de signes très positifs, hein, mais il faut aussi être conscient qu'on est un peu dans une situation de souffrance. Donc je pense qu'on a besoin de quelqu'un qui rencontre vraiment les gens, qui est absolument non seulement présent dans les différents niveaux de rencontres, dans les pastorales etc. Moi, je me souviens, mais ça j'étais jeune pasteur, que le Président du Conseil synodal venait dans nos pastorales, venait rencontrer ses collègues. Moi, j'ai eu un Président qui, pendant les onze années de mon premier ministère à Marchienne et Fontaine, est venu certainement deux ou trois fois passer une matinée avec moi, me visiter, me rencontrer, dialoguer sur mon travail etc., pas m'inspecter, mais partager, partager avec moi. Je crois que c'est quelque chose qui, surtout dans la situation actuelle, me paraît extrêmement important. On est aussi dans une période où c'est peut-être moins évident d'être pasteur parce que, comme disent les sociologues, c'est le pasteur qui porte maintenant la fonction et non plus l'inverse. Quand on avait un statut pastoral qui était bien clair, « Monsieur le Ministre » etc., et que… bon, on est dans une société qui est beaucoup plus mouvante, où il est, je pense, plus difficile aujourd'hui d'être pasteur que jadis, parce que le statut social est moins clair. Donc il est important que chacun soit rencontré dans son vécu, dans ses difficultés, et encouragé, soutenu. Et je pense que beaucoup de choses que nous devons faire dans l'Église, mais aussi de la part de la présidence de l'Église, c'est une fonction plus pastorale, de soutien, d'encouragement. Je pense que c'est une priorité actuelle. Mais définir les précédents, par exemple quelqu'un comme Daniel Vanescote, bon, je le perçois comme quelqu'un qui était beaucoup plus pastoral, mais qui peut-être ne s'exprimait pas rapidement sur le point de vue qu'il aurait pu donner à quelqu'un, ou un conseil, mais encore je n'en sais trop rien. C'est quelqu'un qui est très discret, mais c'est quelqu'un qui a aussi, dans les structures du CACPE, apporté une contribution substantielle et qui s'est beaucoup investi, et a dû beaucoup investir, dans ces modifications de la structure du protestantisme belge. Martin Beukenhorst, lui, il accompagnait, je dirais, les crises d'adolescence de l'EPUB, c'est normal, dans les années 1980-début des années 1990. Donc chacun se trouvait dans des périodes qui avaient leurs spécificités et où ils ont dû donner, disons, des priorités à certains aspects de leur ministère.

1.2.2.3. Formation

- Pour clore cette partie, y a-t-il un cursus de formation adaptée pour un Président du Conseil synodal ?

- *Non, sinon que la constitution de l'EPUB avait prévu que le futur Président était élu un an à l'avance. On a réduit ça à six mois, ce que je considère comme une erreur, parce qu'effectivement il y a un apprentissage.*

- On l'a réduit quand ?

- *Euh… sous la responsabilité de Guy Liagre, qui peut-être avait l'impression qu'il avait moins besoin de ça ! Je dis que c'est une erreur. Je pense qu'il faut revenir à une élection qui se fait un an à l'avance, parce que ne fût-ce que sur le plan linguistique, à moins d'avoir quelqu'un qui avait dès le départ une formation linguistique assez exceptionnelle, la plupart d'entre nous ne sont pas de très bons bilingues. Dans le meilleur des cas ils sont bilingues passifs, c'est-à-dire qu'ils ont une bonne compréhension de l'autre dans l'autre langue et ils s'expriment d'une manière plus ou moins heureuse dans l'autre langue. Si déjà au départ il y a ça, c'est déjà pas mal. Donc déjà quelqu'un comme Daniel Vanescote, qui a été élu un an à l'avance, il a passé six mois dans une paroisse néerlandophone pendant cette période d'un an avant qu'il devienne Président, pour se familiariser beaucoup plus concrètement d'abord avec les sensibilités des communautés flamandes et pour prêcher et faire des tas de choses que fait un pasteur dans l'autre langue que celle qui est sa langue maternelle, qui était celle qu'il avait utilisée pendant son ministère pastoral jusque-là ! Il avait, je crois, une connaissance livresque du néerlandais, mais il n'avait pas la pratique de terrain d'un parfait bilingue, comme il en existe rarement finalement. Même quand nous entendons nos ministres, il y a quand même pas mal qui usent de l'autre langue avec une certaine imperfection. Des parfaits bilingues, comme l'ancien Premier Ministre Yves Leterme ou, dans le cadre de l'Église, comme l'ancien Recteur Hugh Boudin ou le pasteur Marc Lenders, ils sont extrêmement rares. Donc rien que pour ça et pour entrer en communication, en apprentissage de l'autre régime linguistique et des communautés, plus la structure synodale, quand Daniel Vanescote est devenu Président, il avait été vice-président pendant des années. Donc il avait un vécu interne au Conseil synodal qui lui donnait déjà une fameuse formation ; il avait déjà entendu, vécu, partagé des soucis qui concernaient l'autre régime linguistique de notre Église pendant suffisamment d'années ; ça n'a pas empêché qu'il ait estimé que cette année était nécessaire, de formation à cette fonction. Guy Liagre n'avait jamais été au Conseil synodal, mais il a considéré que d'abord il pouvait continuer dans sa paroisse jusqu'au 31 décembre et démarrer la présidence au 1er janvier. Bon, c'est sa perception des choses, je ne suis pas d'accord ! Et je pense qu'il n'a pas suffisamment senti à quel point il fallait se mettre à l'écoute de l'Église. Donc moi je dis, c'est très important qu'il y ait un apprentissage ; non, il n'y a pas une formation spécifique, mais il y a une formation sur le terrain qu'il faut acquérir pendant cette année où on est détaché du poste dans lequel on était ; on continue à être payé sur un poste, mais pendant toute cette année-là on se prépare à ce ministère très particulier qui est celui de la présidence de toute une Église dont on ne connaît, dans les meilleurs des cas, qu'une partie.*

- Et en ce qui concerne les compétences, y a-t-il une formation particulière à ce sujet-là ?

- *Écoute, bon, je crois que « oui » ! Si quelqu'un estime, par exemple, qu'il a des difficultés à se mettre à l'écoute des autres, et qu'il a éprouvé ça dans son ministère pastoral quotidien, ben il existe des stages de formation à l'écoute. Donc oui ! Si dans ce domaine-là il se dit : « Oh lala ! je vais avoir une fonction d'écoute encoure beaucoup plus importante et il faut pas que je fasse des faux pas, il faut que je sois attentif à tout ce que je ne connais pas et que je ne suis pas très doué dans ce domaine-là », ben oui, il existe des formations. Il faut pas nécessairement les faire au sein de l'Église, on peut les faire ailleurs. Si quelqu'un estime que devant des situations de conflits il est tout de suite en panique et que si lui-même est pris dans un conflit il ne sait pas comment s'en sortir ou s'il voit des gens qui sont en conflit il ne sait pas comment les aider à gérer ça, ben il existe des formations à la gestion des conflits. Effectivement comme Président, s'il estime que dans le domaine de la communication avec l'extérieur, dans l'utilisation des médias, ben jusque-là il n'a pas eu beaucoup d'occasions (…), il existe des formations spécifiques qui peuvent l'aider. Donc en fonction du cahier des charges de ce qui est attendu de lui, de la façon dont il se connaît, il peut aussi utiliser cette période pour renforcer des points faibles qu'il perçoit comme tels et que son équipe avec lui pourra lui dire : « Écoute, on t'encourage à faire ceci ou cela de façon à être encore plus apte à remplir cette fonction qui a quand même des facettes fort diverses, quoi ! » Voilà ! D'où, je crois, ce n'est pas inutile qu'on élise le futur Président un an à l'avance, qui doit dire adieu à la fonction qu'il est en train d'exercer et qui doit se préparer à la fonction future.*

1.2.3. Rôle du Président du Conseil synodal ou autre responsable

1.2.3.1. Rôle du Président du Conseil synodal au sein de l'assemblée synodale

- En matière de rôle, en pratique quel rôle le Président du Conseil synodal joue-t-il à l'assemblée synodale, c'est-à-dire pendant que celle-ci se déroule, ai-je demandé à Marc Lombart ?

- *Je crois, dit-il, que le Président, d'abord il doit être perçu comme quelqu'un qui a une bonne équipe au travail, autour de lui. Donc moi j'aime bien, dans un synode, de voir que le Conseil est là comme l'équipe et que les différents secteurs de la vie de l'Église dont on parle dans une assemblée synodale, eh bien, sont portés particulièrement par tel ou tel membre du Conseil synodal qui va intervenir, un tel sur les ministères, un autre sur Église et monde etc. Donc entre eux qu'ils aient partagé, disons, des soucis, des préoccupations relatives à tel ou tel secteur de la vie de l'Église. Donc le Président n'est pas celui qui va répondre sur tous les sujets. Et ça, je constate que c'est effectivement comme ça que ça se passe. Ça, je crois que c'est bien. Donc il est l'animateur d'une équipe et il faut qu'on voie que cette équipe est une équipe qui réfléchit en ensemble comme un conseil des ministres réfléchit en ensemble et que chacun est porteur quand même d'un secteur particulier de préoccupations, et que ça se reflète même dans le synode, que ça se voit lorsque les différents dossiers sont traités au synode et que tel ou tel membre du Conseil synodal va intervenir plus particulièrement sur tel aspect de la vie de l'Église. Alors dans ce cas-là, je trouve que le Président a plus un rôle moral et spirituel de veiller à la qualité, ben c'est aussi le rôle du modérateur du synode, et heureusement que c'est pas le Président du Conseil qui préside l'instance qui vérifie le travail du Conseil synodal ! Donc c'est tout à fait normal qu'il y ait bien la distinction du bureau du synode avec son modérateur. Bon, le rôle du modérateur, de la modératrice, est important, mais la façon dont le Président va intervenir, puisque c'est celui qui peut prendre peut-être le plus la parole finalement, bien qu'il ait ses collaborateurs, mais sur les questions plus générales de l'Église, et dans un rôle, je dirais, d'inspiration de l'Église, je trouve que c'est là qu'il y a une sorte de fonction « épiscopale » entre guillemets, spirituelle, morale, théologique, qui à mes yeux est importante. Là, il n'est vraiment pas seulement un administratif quoi ! Il est vraiment dans une fonction de pasteur de l'Église, de l'ensemble de l'Église. Ça ne doit pas lui monter à la tête, hein, c'est pas ça ! mais je crois qu'il y a un rôle qualitatif qui doit être important. Ça m'est arrivé d'assister à l'un ou l'autre synode aussi à l'étranger, enfin ! relativement peu, mais de sentir que la prise de parole par le Président national de l'Église Réformée de France ou dans une autre Église, Canton de Vaux où j'ai aussi assisté à un synode, c'est quelque chose qui doit élever ou aider à élever le débat. Ça me paraît important.*

- Avez-vous autre chose à ajouter sur cette question du rôle du Président du Conseil synodal pendant les assises de l'assemblée synodale ?

- *Oui ! Je dirai que le Président du Conseil synodal préside l'équipe qui doit rendre compte de son travail. Donc très pratiquement il a prévu que lorsque le rapport du Conseil synodal et les différents rapports sont discutés, lui interviendra, ou il veille ou a veillé à ce que les réponses soient données aux questions qui sont posées, aux demandes d'éclaircissement, qu'il puisse aussi justifier avec son équipe des orientations nouvelles qu'il propose, des réorientations. Donc c'est un rôle de vision de la conduite et de l'avenir de l'Église. C'est quand même une équipe qui doit inspirer la vie de l'Église et son avenir et non seulement rendre des comptes sur la gestion passée mais aussi essayer d'encourager l'Église à aller dans telle ou telle direction en tant que corps ecclésiastique de l'ensemble de l'EPUB. Donc bien sûr que ça apparaît dans le rapport qu'il aura déposé et dans lequel il va rendre compte de la façon dont il a exécuté des décisions, mais aussi dans lequel il va exprimer une vision tournée vers l'avenir et qu'il va essayer de défendre en assemblée pour tourner celle-ci vers l'avenir et lui proposer de prendre une décision qui oriente vers telle ou telle action, ou telle ou telle orientation. Donc le Président, avec son équipe, va argumenter, va défendre leur dossier*

devant l'assemblée. Ça, c'est en plus de la personnalité du Président dont je parlais, mais aussi de toute son équipe qui sont appelés à donner en plus ce sentiment d'être un peu au-dessus de la mêlée ; ce qui n'est pas nécessairement très facile : quand on propose des enjeux qui vont être discutés, c'est difficile d'être au-dessus de la mêlée. Donc c'est une fonction, celle en particulier du Président, qui est complexe. À la fois s'il veut faire bouger l'Église, avec son équipe qui est le Conseil synodal, eh ben, il va faire des propositions qui ne vont pas nécessairement rencontrer l'enthousiasme de tout le monde. Donc ça va susciter la discussion. À la fois, bien évidemment ils sont appelés à défendre une certaine vision qu'ils proposent, à la justifier, à essayer que l'assemblée synodale, préparée par les assemblées de district…, donc c'est aussi important que chaque membre du Conseil synodal qui fait partie d'un de ces districts déjà motive bien les assemblées pour qu'on comprenne les enjeux qui sont proposés. Donc il y a un travail de vision et de proposition qui, à mes yeux, doit venir du Conseil synodal et qu'il est appelé à défendre, à justifier, à expliquer, un travail pédagogique etc. Tout ça fait partie, aux différents niveaux, de districts et de l'assemblée synodale, parce que si l'assemblée synodale n'est pas éclairée par les discussions qui ont déjà eu lieu dans les six districts qui ont préparé cette assemblée, parce qu'on a un travail à différents niveaux : consistoires, districts et puis synode, eh ben, le synode ne va pas produire grand-chose si ça n'a pas été réfléchi aux autres niveaux.

- Quand vous dites qu'il y a un ensemble de choses ou du travail qui doit être fait, est-ce que c'est par rapport à ce que vous auriez souhaité ou c'est ce qui a été fait quand même ?

- *Non ! Je crois c'est ce qui se passe. C'est ce qui se passe, avec des années où c'est plus heureux et des moments où c'est plus strictement administratif et où peut-être on met en place des règlements et on pinaille sur des virgules etc. Donc il y a des assemblées synodales mais je dis, depuis un certain nombre d'années, c'était plus tendu, justement au moins une assemblée… il faudrait qu'on quitte une assemblée en disant : « On est heureux parce qu'on a une vision vers, et on a pris des décisions qui nous orientent tous ensemble de l'Église vers tel ou tel objectif. » On a moins senti ça ces dernières années où, bien sûr qu'il y a des commissions qui travaillent, enfin ! il y a des choses qui bougent bien sûr, mais où peut-être on ne sentait pas une vision d'ensemble. Enfin ! on le sentait moins, disons !*

- Pour quelle raison, si je peux demander ?

- *Je n'en sais rien, je n'en sais trop rien, à quoi ça tient. Je peux constater simplement, comme je disais, qu'on a recommandé, en tout cas ces dernières années, que tant le Conseil synodal que les districts proposent moins de votes à faire, parce qu'alors on peut passer ces deux jours à voter, voter, voter, lever la main etc. Et puis bon, qu'est-ce qu'on va faire de tout ce qu'on a voté ? Il vaudrait mieux voter sur deux ou trois points essentiels en disant : « Ceux-là, on les a bien muris, on les a bien réfléchis, et véritablement ils réorientent la vie de notre Église et des communautés vers un mieux, vers un meilleur témoignage » et peut-être laisser tomber des tas de choses moins importantes. Donc on a eu l'impression qu'on était moins sur des enjeux véritables de vie d'Église et plus sur des questions purement de règlements. Moi je crois que plus une Église est en difficulté plus elle aura tendance à penser que c'est en faisant des règlements qu'elle va régler ses problèmes. Je crois que c'est une illusion, une fausse illusion. Il faut alors véritablement un retour de l'Église, à tous les niveaux, vers ce qui est beaucoup plus essentiel, beaucoup plus central, une sorte de recentrement sur quel est vraiment notre vocation et notre mission d'Église dans la société d'aujourd'hui. Ce qui est plus difficile hein, ce qui est plus difficile ! C'est plus facile de discuter sur des règlements ; là-dessus on s'emballe très vite hein !*

1.2.3.2. Rôle du Président du Conseil synodal auprès des paroissiens

- Nous en étions à la question du rôle du Président du Conseil synodal à l'assemblée synodale. Maintenant, chez les paroissiens, joue-t-il un rôle ?

- *D'abord le Président du Conseil synodal est relativement peu connu des paroissiens des différentes communautés. Mais je pense que c'est bien qu'il puisse aller visiter les communautés, pour aller se mettre à l'écoute, en tout cas dans un premier temps, certainement dans une première phase d'un mandat. Parce que si le Président va immédiatement pour faire des discours, des conférences, des prédications etc., il ne se met pas à l'écoute des communautés, sinon alors dans des contacts informels qui suivent un culte qu'il va faire. Ça n'exclut pas que le Président préside de temps en temps un culte à gauche ou à droite, mais je crois qu'il faut pas qu'il se laisse dévorer par des paroisses qui ont besoin de prédicateurs et qui sont toutes contentes de demander au Président de venir boucher un trou. Je crois qu'il a comme première mission, à mes yeux, d'aller écouter comment bat le cœur dans les communautés, s'il bat mal, s'il est proche de l'infarctus* (rires) *ou bien s'il y a de la vie, s'il y a du dynamisme, se mettre à l'écoute dans un culte, aller presque comme un paroissien qui écoute, qui partage, qui partage un repas d'Église etc. et qui se met à l'écoute des gens et qui peut dire quelques mots, bien sûr d'encouragement, à une communauté, voire un message. Mais je crois qu'il faut qu'il aille écouter et voir comment ça vit.*

- Et de votre point de vue, de votre expérience, comment cela s'est-il passé pendant toutes ces années depuis le début de l'EPUB ? Quelle a été la relation entre le Président et les communautés locales ?

- *Je pense qu'en général les Présidents ont eu des contacts comme ça. D'ailleurs c'est aussi dans le mandat qui avait été préparé pour le dernier Président, Guy Liagre : il y avait une insistance sur ce contact avec les communautés, la visite des communautés. Mais je ne sais pas si cette visite était une visite d'un pasteur Président prédicateur qui conduit le culte ou bien si c'était la visite de quelqu'un qui allait se mettre à l'écoute. Je ne sais pas si le mandat avait été précisé, mais je crois qu'il y aurait là une stratégie d'écoute qui me paraît importante, je dis au moins dans un premier temps. Certainement pour faire le tour des communautés il faut quand même deux ans. Il y a cinquante-deux dimanches et il y a une centaine de communautés. Donc s'il est dedans tous les dimanches, il faut déjà tout ce temps-là. Et ça me paraît vraiment important. Bon, je ne peux pas dire du temps de Da... je crois qu'il y a eu ce contact avec les communautés, mais peut-être plus comme Président prédicateur qui venait faire le culte, je n'en sais trop rien, parce que je n'ai pas une vision qui est suffisamment large pour pouvoir le dire. Je ne le sais pas tout simplement.*

- Peut-on alors dire que les Présidents ont joué un rôle au niveau des paroisses ?

- *Oui, oui ! Bon, dans les paroisses, en tout cas quelqu'un qui va visiter les paroisses, je crois que c'est très apprécié par une communauté quand le Président vient visiter. Moi je dirais je pense que ça s'est toujours fait. Mais ici je mets simplement l'accent sur l'importance d'une écoute de ce qui se vit, en tout cas dans un premier temps. Et sans doute c'est une stratégie qu'il faut garder, être à l'écoute. Je crois que le Président doit être dans une attitude de dire : « À part ma communauté ou mes communautés, et éventuellement quelques-unes du district dans lequel j'ai vécu, je ne connais rien de l'EPUB et j'ai tout à apprendre. » Ça, c'est la disposition mentale dans laquelle il faut se mettre, d'autant plus qu'inévitablement il est issu d'une des deux communautés linguistiques, et donc en général que de l'autre côté, il ne connaît rien.*

- Et même des trois communautés linguistiques !

- *Même de trois !*

- Néerlandophone, francophone et germanophone !

- *Et des autres communautés linguistiques il ne connait quasi rien. Sinon peut-être alors d'être un bilingue exceptionnel, ce qui est quand même extrêmement rare, et d'avoir été un peu partout, ce qui est quand même quasi inexistant. Donc je dirais les candidats Présidents doivent certainement faire un grand effort pour améliorer la connaissance de l'autre langue, que ce soit dans un sens ou dans l'autre. Celui qui se voit élu se trouve devant ce défi-là.*

- Lorsque le Président vient visiter une Église locale, le reçoit-on comme un Président qui vient visiter fraternellement ou bien comme quelqu'un qui vient inspecter ? Quelle est la limite de ces deux sentiments ?

- *Je suis incapable de me mettre à la place de toutes les communautés et de la perception qu'elles peuvent avoir. Mais je peux supposer que les communautés sont, quand même quand le Président du Conseil synodal vient, honorées et heureuses d'avoir sa visite. Je dirais quand c'est le niveau du district qui vient les visiter, là, elles sont plus méfiantes, notamment quand c'est ce qu'on appelle « les visites fraternelles » où tous les « x » années une délégation du conseil du district ou organisée par ce conseil, ça dépend un peu de l'organisation dans différents districts, vient rencontrer un consistoire, puis le pasteur, et voir un peu comment va la vie de l'Église etc. Il y a des communautés qui sont alors extrêmement méfiantes par rapport à cette visite-là.*

- Et pour quelle raison ?

- *Parce qu' « on vient nous inspecter » se disent-elles ! Parce que la visite en principe, c'est la rencontre du pasteur, et puis c'est la rencontre du consistoire. Alors il y a des communautés qui demandent de recevoir des visites et il y en a d'autres qui sont extrêmement méfiantes à l'égard de cette démarche parce que, se disent-elle, « On ne vient pas se mêler de nos affaires ! » Alors les plus congrégationalistes disent : « C'est quoi ça ? » Donc je pense qu'il y a des perceptions qui sont différentes, mais j'ai l'impression que quand c'est le Président du Conseil synodal qui vient, bien sûr il vient pour partager, mais il ne vient pas avec la même mission que lorsqu'il s'agit d'une visite fraternelle qui vient quand même prendre le pouls et se mettre à l'écoute et du pasteur et du consistoire et…, non pas pour évaluer mais pour sentir s'il y a lieu éventuellement de conseiller ceci ou cela. Le Président intervient moins directement dans la vie des Église locales, donc il est probablement perçu comme moins dangereux. Et donc je dirai alors, mais bon, peut-être que je rêve un peu tout haut parce que je n'ai que quelques expériences épisodiques comme ça, donc je n'ai pas une vision d'ensemble qui me permet d'analyser, mais je peux percevoir que cette moins grande méfiance que je peux supposer à l'égard du Président est un atout pour lui, de se mettre bien à l'écoute et de pouvoir, peut-être plus dans l'individuel, peut-être plus à l'occasion d'un repas qu'on lui propose avec le consistoire, de pousser les gens un peu plus loin, de les inviter à parler, bon, d'une manière peut-être plus subtile, de saisir des occasions d'abord de beaucoup écouter mais peut-être aussi de dire de temps en temps quelque chose qui peut aider les gens, qui peut un petit peu peut-être les provoquer hein, pourquoi pas ! Enfin ! c'est pas inutile dans la vie d'être un peu provoqué.*

1.2.3.3. Rôle du Président du Conseil synodal auprès des pasteurs

- Et quel rôle jouerait-il auprès des collègues pasteurs ?

- *Eh bien ! moi je crois essentiellement un rôle de soutien, d'encouragement. Moi je dirais que le Président du Conseil synodal, c'est quelqu'un qui devrait pouvoir visiter ses différents collègues, pour créer ou renforcer des liens. Mais il a des liens privilégiés avec certains qui ont été ses collègues plus proches géographiquement, peut-être théologiquement, alors qu'il doit ouvrir beaucoup plus largement le cercle. À partir du moment où il devient Président, il est le Président de tous. Donc il est appelé à faire connaissance ou mieux connaissance avec ceux qu'il connaît moins bien. À mon avis, c'est aussi stratégiquement ses priorités,*

commencer par ceux qu'il connaît le moins ou ceux qui sont le plus loin, ceux qui sont peut-être dans des communautés plus petites ou dans des situations plus difficiles, de leur donner priorité dans son emploi du temps. (…) Donc, voilà ! Le rapport entre le Président et les pasteurs, moi je dis, il est quand même le pasteur des pasteurs.

- Est-ce qu'il est conscient de cela ? Est-ce qu'il y a un texte qui parle de cela, parce qu'on parle aussi d'un pasteur *pastorum* qui, lui, n'est pas le Président du Conseil synodal ?

- *Les pasteurs pastorums sont plutôt des pasteurs dépanneurs, qui sont disponibles pour leurs collègues. Je ne sais pas très bien si ça marche très bien. Le pasteur pastorum est plutôt quelqu'un qui est à l'écoute. Bon, c'est comme ça qu'il a été conçu pendant une dizaine d'années, quelqu'un qui est là comme un dépanneur. J'ai quelque chose que je veux vraiment partager ? Je vais vers le pasteur pastorum.*

- Et le Président du Conseil synodal alors joue-t-il ce rôle-là, est-il conscient de ce rôle-là, est-il accepté comme tel ?

- *Écoute ! Dans le profil qui avait été émis par le groupe qui a préparé le profil pour les candidatures*[563]*, il était mis que le Président a un souci des pasteurs. J'ai trouvé que c'était « soft*[564] *». Moi, dans le district du Brabant, je suis intervenu en disant : « Je trouve que, vu l'expérience que j'ai quand même avec la commission des ministères et la formation etc., ce que je perçois, moi, c'est qu'il faut une attitude beaucoup plus proactive de la part du Président. Il faut qu'il y ait une véritable action pastorale du Président vis-à-vis des pasteurs. » Il y a en tout cas, je pense, une attente plus claire, plus nette maintenant dans ce domaine-là. Il faut dès lors se demander comment les candidats circulent de district en district pour faire connaissance, pour que les districts réfléchissent à quelle est la meilleure candidature pour l'Église.*

- Au niveau fonctionnel, quels types de tâches le Président du Conseil synodal remplit-il ? Fait-il des célébrations, des installations et/ou des consécrations pastorales, fait-il de l'administration ou autre ?

- *Il y a cette symbolique de l'unité que l'on retrouve dans une consécration pastorale, ordination ou consécration, qui montre qu'on n'est pas le pasteur d'une seule Église locale, mais qu'on est pasteur de l'Église Protestante Unie de Belgique, ou de l'Église Réformée de France, dans telle ou telle communauté. Donc le fait que le Président du Conseil synodal symbolise cette unité-là est important. Il préside les ordinations ou consécrations pastorales alors qu'il ne préside pas les installations dans les Églises locales. Ce dernier cas est plutôt le rôle du district, qui montre bien qu'on est pasteur de l'EPUB, « installé » dans tel lieu, le terme « installé » avec des guillemets, parce qu'on ne s'installe pas m'enfin bon, on est mis en responsabilité, en charge de telle communauté ou de telle fonction particulière dans l'Église. Le fait que le Président du Conseil synodal préside les consécrations ou ordinations pastorales revêt une symbolique synodale importante parce qu'elle exprime le fait qu'on est corps pastoral pour l'ensemble d'une Église. Par ailleurs, il y a des tas de responsabilités de gestion administrative qu'assume le Président du Conseil synodal, qui sont plutôt dévolues à un directeur du personnel. Les laisser assumer par ce dernier serait une réorientation peut-être vers une sorte de Secrétariat général où donc le Président serait un peu plus déchargé des fonctions administratives et de gestion du personnel ou du staff de la « maison » EPUB. Cela lui permettrait d'être à la fois plus rayonnant en interne et plus rayonnant en externe, d'avoir plus de disponibilité pour une fonction de type pastoral, pastoral épiscopal (pour moi*

[563] Voir par exemple *Assemblée synodale 2003. Document B.1., annexe 4. Rapport du groupe de travail "élection Président du Conseil synodal" et recommandations pour l'assemblée synodale 2003*, 1 p., et son pendant néerlandais *Synodevergadering 2003. Document B.1, bijlage 4. Verslag van de werkgroep verkiezing synodale raad en aanbevelingen voor de Synodevergadering 2003*, 1 p. ; *Assemblée synodale 2004. Document B.1., annexe 1. Groupe de travail "présidence"*, 2 p.

[564] Entendre « timide » !

c'est à peu près la même chose), donc de soutien aux communautés, de soutien aux pasteurs et de soutien à leurs ministères, et en même temps de rayonnement vers l'extérieur.

1.2.3.4. Rôle du Président du Conseil synodal pour l'institution

- Le Président du Conseil synodal, quel rôle joue-t-il pour l'EPUB en tant qu'institution ?

- *Pour l'organisation de l'EPUB en tant qu'institution, il joue d'abord le rôle du Conseil synodal, mais de celui qui, dans le Conseil synodal, non seulement préside les séances du Conseil synodal, c'est quand même le Conseil synodal qui est l'exécutif de la structure de l'EPUB, mais aussi est le plein temps (dudit Conseil synodal), et donc il est celui qui a la vision la plus large, sans doute normalement, et qui peut veiller le plus à la cohésion au sein de l'Église, et qui peut aussi veiller à redynamiser l'ensemble des structures de cette Église, pour que ces structures ne soient pas simplement des structures pour elles-mêmes, mais des structures mises au service de l'édification et du témoignage de cette Église. Moi je dis qu'il joue surtout un rôle d'inspiration. C'est un rôle d'une certaine personnalité qui doit rayonner, on doit sentir… bon, c'est peut-être un peu rêver le pasteur modèle hein ! Toute communauté rêve d'un pasteur idéal, donc on peut rêver d'un Président idéal ! Mais bon , il me semble en tout cas que c'est un rôle, en plus d'un rôle d'animateur de réunions d'un conseil etc., et d'un administratif qui veille au bon fonctionnement de l'Église, moi je crois qu'il a d'abord et avant tout cette responsabilité d'être une personne qui inspire de la confiance, qui inspire de l'apaisement, qui inspire du dynamisme… vraiment un pasteur dans l'Église et un pasteur de l'Église, sans que ce soit une question de pouvoir mais une question d'autorité au sens noble du terme. Celui qui a une autorité, c'est celui qui fait naître quelque chose. C'est la distinction entre autorité et pouvoir. Quelqu'un d'autorité mais pas quelqu'un de pouvoir !*

- Et ce rêve, pour reprendre vos mots et le souhait qui est le vôtre, comment s'est-il réalisé, s'est-il vécu, depuis les débuts de l'EPUB, de la part des Présidents par rapport à l'institution ?

- *Je pense qu'il s'est vécu dans des formes variables. Moi, je n'ai jamais été au Conseil synodal ; donc j'ai un regard extérieur. Je n'ai vu aucun de ces Présidents gérer et présider leur équipe du Conseil synodal. Moi, comme j'ai dit, j'ai perçu quelqu'un comme André Pieters comme un homme plutôt qui menait son affaire d'une manière assez personnelle et peut-être parfois avec un peu de distance par rapport au Conseil synodal lui-même ; donc le rôle du Conseil synodal était de, entre guillemets hein… beaucoup de guillemets, de surveiller et de dire : « Attention, on est en régime quand même presbytéro-synodal, donc travail en équipe ! » Donc il était peut-être quelqu'un qui avait un certain goût du pouvoir, peut-être, peut-être ! Je suis très prudent dans des appréciations comme celles-là ! Je crois quelqu'un comme Martin Beukenhorst, que c'était surtout quelqu'un d'écoute ; ce n'est pas une personnalité de fonceur, ce n'est pas un Guy Liagre quoi ! C'est quand même des personnalités fort différentes, tu vois ! Et je dirais tant Martin Beukenhorst que Daniel Vanescote, je les vois comme des gens plutôt paisibles, modérés, qui ont conduit les affaires de l'Église avec beaucoup de conscience. Je pense que quelqu'un comme Daniel Vanescote a beaucoup contribué aussi à des modifications au sein de l'Église avec les coordinations etc., donc à l'organisation au sein même de l'Église. Tout en ayant un souci pastoral, il avait aussi un souci de réorganisation : trop de commissions inefficaces, donc comment réorganiser pour que, sous forme peut-être de coordinations, il y ait un peu plus d'efficacité, autrement dit donc des personnes comme les coordinateurs, qui veillent à ce que les commissions fonctionnent et si elles ne fonctionnent pas, c'est peut-être qu'elles sont inutiles, alors qu'elles disparaissent etc. ! Donc, un souci de personnaliser les fonctions, c'est de prendre conscience qu'il ne suffit pas de réunir des équipes pour que par elles-mêmes elles produisent, et qu'elles produisent des choses qui sont bénéfiques pour l'ensemble de l'Église. Il faut mettre en place des meneurs qui veillent. Je pense que Daniel Vanescote a contribué à ce qu'il y ait en interne ce type d'organisation qui à la fois repose sur des équipes mais des équipes qui sont en même temps encouragées par des meneurs, ces derniers étant ce qu'on appelle « les coordinateurs », qui stimulent pour que le boulot se fasse. Et si le boulot ne se fait pas, c'est que peut-être une commission n'est pas utile alors ; autant qu'elle disparaisse donc plutôt que*

de réunir les gens pour les réunir. Ce souci-là, donc un souci d'une certaine efficacité, voilà ! Je pense que Guy Liagre dans ce domaine n'a pas apporté d'éléments nouveaux à la structure. Et je pense que c'est essentiellement quelqu'un qui a eu un rôle tourné vers l'extérieur. Je perçois, et je peux me tromper, que c'est la dominante de son ministère : quelqu'un qui a été une vitrine de l'EPUB au sein de différentes instances interreligieuses, œcuméniques etc. Et donc je dirais que la promotion qu'il a en devenant le Secrétaire général de l'Alliance Œcuménique Mondiale n'est pas tout à fait tombée par hasard. C'est quelqu'un qui a su rayonner au nom de l'Église, et je pense aussi en son nom personnel, dans ces différentes instances. Je pense que c'est quelqu'un qui a une certaine ambition aussi, ce que n'avaient peut-être pas nécessairement les précédents, donc une ambition personnelle. Je ne me prononce pas sur « si c'est bien ou ce n'est pas bien » ; je dis comment je perçois. Donc, voilà, toutes ces personnalités ont joué chacune un rôle que je perçois comme quand même spécifique. Concernant Martin Beukenhorst, j'ai plus de peine à me prononcer sur des modifications dans la structure et je crois que c'était trop tôt, c'étaient les premières années de l'EPUB, la première décade. Je pense qu'il a aidé l'Église à se mettre en place dans la nouvelle structure ; que Daniel Vanescote a certainement aidé à mettre en place des modifications dans cette structure pour améliorer ce qui pouvait l'être ; et que Guy Liagre a beaucoup plus travaillé vers l'extérieur qu'en interne, ce qui ne veut pas dire qu'il n'a pas beaucoup bossé pour l'intérieur, mais je ne le perçois pas dans l'organisation elle-même de l'Église. Là (dans cette organisation), je dirais que les modifications qui sont relatives au ministère pastoral etc. sont plus venues des coordinateurs et de ce groupe de réflexion aux ministères qui a inspiré un certain nombre de documents ultérieurs à 2005.

1.2.3.5. Rôle du Président du Conseil synodal en relation avec la mission initiale évangélique

- Et toujours par rapport à la personne du Président du synode, quant au synode lui-même, pensez-vous que le Président contribue à la mission initiale évangélique, c'est-à-dire la propagation de la Bonne Nouvelle sous toutes ses formes, donc aspects spirituel, matériel, social … ? Et si le Président du Conseil synodal le fait, est-ce qu'il le fait trop, tout à fait, moyennement, un peu ou pas du tout ? Dans tous les cas, ayez la gentillesse d'expliquer !

- *Non mais je pense qu'il ne faut pas tout attendre de lui. Je pense que le ministère de témoignage, de rayonnement, c'est quand même avant tout l'affaire des Églises locales ; c'est là des lieux de vie des communautés. Donc le Président à cet égard, avec son équipe, moi je ne veux pas dissocier le Président de son équipe du Conseil synodal, on est quand même dans un système presbytéro-synodal, donc il y a des collèges qui travaillent en équipe, donc avec son équipe, le Président du Conseil synodal a plutôt un rôle d'inspiration. Il n'est pas, je crois, en première ligne, sauf peut-être lorsque, comme je disais, il est sur les médias et que là il est appelé à répondre aux questions des journalistes et surtout aller au-delà des questions posées, parce que souvent les questions des journalistes, comme à la RTL, c'est « Oui ! » ou c'est « Non ! » ; mais non, ce n'est jamais « Oui ! » ou « Non ! », c'est toujours beaucoup plus riche et plus nuancé que ça. Donc sortir du piège des journalistes, pour essayer de dire quelque chose qui parle aujourd'hui, oui, sinon en général ça peut aussi être par ses écrits, lorsqu'il écrit dans « Mosaïque » ou autre chose, et de temps en temps par une prédication qu'il va faire à gauche ou à droite ; mais surtout aussi par ce qu'il peut dire à l'assemblée synodale dans un message qu'il adresse à l'assemblée, toutes ces occasions-là effectivement lui permettent de donner une orientation inspirée bien sûr de l'Évangile et de la situation dans laquelle nous vivons aujourd'hui, les deux ! Mais sinon son rôle se limite à ça. Il appartient quand même aux Églises locales et aux outils que sont le « Mosaïque » ou les émissions de radio, de télé, tout ce qui peut être utilisé par nos Églises pour vivre un certain rayonnement de l'Évangile, à la fois une communauté vivante et une communauté rayonnante, qui témoigne. C'est là quand même à la fois les communautés locales et ces outils de communication plus moderne, et aussi l'internet, qui est non négligeable aujourd'hui et peut-être particulièrement pour les jeunes générations, et certains savent utiliser cet outil, l'internet, pour le meilleur, l'évangélisation, la communication ; je pense par exemple pour la formation des adultes, quelque chose comme Théo-Vie en France qui apporte certainement*

une contribution importante d'édification de membres d'Église qui réfléchissent théologiquement, disons, à leur témoignage, qui veulent se former : il y a là des outils de formation et de rayonnement qui sont importants aujourd'hui. Donc le rôle du Président est important et en même temps limité. Ce n'est pas encore tout à fait le « Monseigneur Cardinal » ! Quelque part, oui, il y a des situations où il peut se trouver, notamment par les médias, dans des conditions de devoir répondre de l'espérance qui est en lui, ou en elle si c'est une Présidente, mais en général, et peut-être à l'occasion de colloques, de conférences de presse, des choses comme ça, quelque chose de la sensibilité protestante doit essayer de transparaître dans le concert des convictions. Sinon, voilà ! c'est le boulot des Églises locales et des outils de communication.

- Depuis la création de l'EPUB, comment les Présidents vivent-ils en réalité le rôle et la place des Écritures Saintes, d'après votre observation ?

- *D'après ce que j'observe, je crois qu'ils ont tous le souci d'une fidélité aux Écritures et d'encourager les gens à cette fidélité. Ça je pense. Quel que soit le charisme qu'ils ont eu et la façon qu'ils ont eu de concevoir et de vivre à travers leurs personnalités ce ministère de Président du Conseil synodal, je pense que tous, pour les avoir entendus, avoir entendu l'un ou l'autre message, ou proclamation adressée à l'assemblée synodale, pour les avoir entendus faire des cultes, je pense que dans leurs vécus il y a ce souci de mettre le message de l'Évangile au cœur, comme véritablement l'inspiration de leur action en tant que Présidents, mais avec les réussites et les difficultés que nous avons tout un chacun dans ce domaine-là. Ils ne sont pas au-dessus de la mêlée ; les défis sont les mêmes. La responsabilité est plus grande, mais je ne considère pas que le Président doit être un modèle d'une perfection évangélique au-dessus de la mêlée. Il est un des nôtres, et sa responsabilité est particulière, son ministère est particulier mais ses qualités d'être humain et ses défaillances sont les mêmes que les nôtres. Et donc, comment l'Évangile l'inspire et l'amène à encourager l'Église, ça c'est, bon, moi j'ai toujours entendu des choses qui étaient centrales, qui étaient importantes, enfin ! il me semble !*

1.3. Synode

1.3.1. Type d'articulation

- Quel type d'articulation aux Églises locales existe-t-il dans cette structure presbytéro-synodale de l'EPUB ? S'agit-il d'une articulation administrative, hiérarchique, fraternelle, spirituelle ou autre ?

- *Bon, c'est vrai qu'elle est d'ordre administratif pour un certain nombre de questions d'organisation lorsqu'il faut recruter un nouveau ministre pour une Église locale, mais elle met en place un système de fonctionnement avec un consulent etc. Donc elle est d'ordre humain, de soutien mutuel. On a là un aspect de solidarité. Qu'est-ce qui fait qu'un collègue d'une autre paroisse va venir consacrer du temps de la paroisse « B » pour aider le consistoire de la paroisse « A » à chercher un pasteur, avec l'aide de la commission des ministères, si c'est pas un système de solidarité et de soutien mutuel ? Donc il y a des aspects humains, des aspects de fraternité, de soutien spirituel. Il va même assurer un certain nombre de tâches essentielles à la vie de cette Église « A » qui pour le moment est sans conducteur spirituel. À la fois c'est aussi des aspects administratifs mais il y a toutes les dimensions finalement. Mais il y a des lieux d'Église : le synode, j'ai dit, qui est un lieu de partage, de réflexion, de décision ; le district aussi ; le rassemblement national qui a lieu tous les deux ou trois ans, organisé à tour de rôle par un district, va être un lieu d'échange, de fraternisation, de partage parce qu'on va avoir tous les services de l'Église qui vont venir, qui vont montrer « Voyez, voilà, voilà ce que nous faisons, nous ! » etc., et puis les gens se retrouvent autour d'un thème, ont des moments festifs, ont un culte festif, on est là à quelques centaines de personnes. Ça donne aussi une autre dimension d'Église que celle qui est vécue dans une Église locale, ou dans une assemblée de district qui est un lieu de responsabilité etc. ; le*

rassemblement national est un lieu essentiellement fraternel, où on se fait du bien, on s'encourage mutuellement. Donc l'aspect de l'organisation est là pour l'organisation d'un certain nombre de responsabilités, de tâches, mais elle est aussi là pour du soutien fraternel, de l'encouragement. Si une Église locale dit « Moi je ne vais pas au rassemblement national, ça ne m'intéresse pas ! », ben je crois qu'elle perd quelque chose, l'essentiel.

- Si vous deviez évaluer l'articulation administrative aux Églises locales, pourriez-vous dire qu'elle est trop administrative, très administrative, administrative, peu administrative, pas du tout administrative ? Dans tous les cas, veuillez expliquer !

- *Entre les différents niveaux je ne peux pas dire qu'il y a trop d'administration, parce je crois qu'il faut avoir une bonne organisation. Mais parfois je pense il y a peut-être de la dispersion dans le système un peu complexe, comme notre État belge est aussi complexe, peut-être que l'Église met en place trop de choses donc qui ont aussi des lourdeurs administratives. Je vais donner comme exemple toujours en relation avec le ministère pastoral. Un pasteur est en place, on met à sa disposition des formations permanentes. Bon, ça veut dire qu'il y a des gens parmi ses collègues, et peut-être lui-même, qui font partie d'une équipe qui organise telle ou telle activité de formation permanente (journée théologique, journée pastorale etc.). Il y a nécessairement de l'administratif et de l'organisation. Ce pasteur fait partie d'une communauté que tous les « x » années une délégation du conseil de district va venir visiter, va venir faire une visite fraternelle, donc passer un week-end dans cette communauté, passer un moment avec le pasteur, passer un moment avec le consistoire, faire un bilan avec eux sur la vie de cette communauté locale, ses soucis, ses joies etc. Et puis ces deux délégués vont se retrouver le lendemain à partager le culte et puis à donner un message, à être à l'écoute de l'assemblée d'Église. Bon, c'est du fraternel, c'est du partage, et il y a aussi de l'administratif qui accompagne ça. (...) Manifestement tout ce que je décris là montre que nous sommes dans un système synodal, parce que ça déborde largement l'Église locale. Mais est-ce qu'on en fait trop, est-ce qu'il faut mieux concentrer sur des objectifs mieux définis et avec du personnel un peu mieux formé ? Voilà, ça c'est des préoccupations que, comme coordinateurs, nous portons avec nos équipes. Mais je prends ça comme exemple pour dire, bon, trop d'administratif ? trop de lourdeur ? parce qu'évidemment chacune de ces choses s'accompagne toujours de quelque chose, d'un courrier, d'une administration, et peut-être d'un peu de finance, le moins possible, on veut dépenser le moins possible, mais ça coûte aussi : quand tu réunis une équipe ici, les gens ils ont fait le déplacement en voiture, en train etc., et tout ça coûte à l'Église. Est-ce que c'est valable, est-ce que ça répond aux attentes ? Mais il faut évaluer ça évidemment.*

- Le type d'articulation aux Églises locales est-il trop hiérarchique, très hiérarchique, hiérarchique, peu hiérarchique, pas du tout hiérarchique ? Veuillez expliquer dans tous les cas !

- *Je n'ai pas le sentiment que ce soit trop hiérarchique. Moi j'aurais tendance, surtout après avoir écouté et lu des écrits d'Eddy Van Der Borght, à dire que, sans tomber dans un « hiérarchisme » clérical à la catholique, il y a peut-être quand même des responsabilités qui devraient être plus personnalisées. Il y a des choses qui se vivent plus difficilement dans un collège, notamment dans des tâches de supervision, de soutien, d'écoute. Bon, un pasteur pastorum, il est dans un colloque singulier avec celui qui vient se confier ; c'est du « un à un ». On conçoit difficilement, à moins d'être dans un groupe de parole où on est entre plusieurs et tout le monde est à égalité, ce groupe de parole fait qu'on peut se confier mutuellement et s'éclairer, s'écouter, mais sinon, on n'imagine pas que c'est un collège qui va écouter quelqu'un qui vient se confier ; non, c'est du « un à un ». Et je pense qu'il y a, c'est là où je parle des limites de la démocratie, il y a peut-être des choses dont le lieu d'efficacité c'est plus dans du « un à un ». Et dans le domaine de l'évaluation je m'interroge : est-ce qu'on a prévu dans l'EPUB que c'est le consistoire qui tous les cinq ans fait l'évaluation, le bilan, avec le pasteur ? Je dis « avec le pasteur » en souhaitant que ce soit pas le consistoire qui évalue son pasteur comme ça comme s'il (le consistoire) était un grand chef qui estime qu'il en a les compétences, non ! Oui, on évalue le travail du pasteur voir s'il est heureux*

dans son travail, s'il fait bien son travail et s'il faut revoir son cahier des charges et les orientations de son travail dans cette communauté, s'il a peut-être atteint les limites de ce qu'il pouvait apporter à cette communauté et qu'il serait temps qu'il s'oriente vers une autre communauté, tout ça peut se faire d'une manière non dramatique, hein, dans un partage et dans un bon esprit. Mais néanmoins je me dis est-ce qu'un consistoire a les personnes qui sont formées pour jouer à ce jeu dangereux ? S'il n'y a pas au moins quelqu'un du district, et dans notre mentalité congrégationaliste, je vois facilement un consistoire qui dirait : « On ne veut pas quelqu'un de l'extérieur ; qu'est-ce qu'ils ont à voir dans nos affaires ? » et jouer à ce jeu dangereux de faire l'évaluation tout seul. Et je crois qu'il faut avoir quelqu'un que j'appellerais « un facilitateur » qui au moins a une distance, qui est quelqu'un d'extérieur à la vie de l'Église locale et qui aide le consistoire à vivre cette évaluation avec le pasteur et aussi à s'autoévaluer comme consistoire et à évaluer le travail du pasteur. En tout cas je constate moi que dans les Églises de France que je suis, les évaluations se font par des équipes formées, pas vraiment des professionnels des ressources humaines mais en tout cas des gens qui font ça sur le terrain et se forment un peu par l'habitude de le faire, mais c'est quand même pas n'importe qui qui fait ça. Je crois que ces Églises sont prudentes. Nous, bon, nous disons l'évaluation se fait en consistoire et par le consistoire ; mais si c'est fait sans un facilitateur extérieur, je crois qu'on joue un jeu dangereux, parce que ce genre d'exercice peut démolir quelqu'un. Il ne faut pas jouer aux apprentis sorciers ! Donc ça c'est vraiment une préoccupation. Et comme nous sommes occupés à travailler sur ces questions d'évaluation, j'ai un groupe de travail là-dessus que j'anime, je suis très attentif à ce qu'on ne joue pas à des jeux dangereux. Et pourtant, est-ce qu'on imagine que quelqu'un peut fonctionner comme ça toute sa vie comme pasteur sans avoir des lieux et des moments où il peut se mettre en face de ses tâches je veux dire, et d'y réfléchir avec d'autres ? Ces autres, est-ce que c'est le consistoire ? Ben oui sans doute ! Mais le consistoire tout seul ? Ou alors on peut se trouver très vite dans des dérives d'affrontements et non plus dans un esprit de partage. Il faut qu'une évaluation soit aussi un lieu formatif : j'apprends des choses sur moi-même, et je découvre que je devrais travailler telle ou telle chose ; mais je le découvre dans une ambiance de bienveillance. Est-ce que nos consistoires sont en mesure de vivre ça tout seuls ? Je dis « Non ! »

- Et que dire alors de la dimension fraternelle ? Est-elle trop fraternelle, très fraternelle, fraternelle, peu fraternelle, pas du tout fraternelle ? Dans tous les cas, merci d'expliquer !

- *Bon, je pense qu'il y a la fraternité et que c'est à nous à veiller. Je peux dire ce qu'elle devrait être, mais bon, il y a des moments qui sont difficiles en Église, des tensions à différents niveaux de l'Église, y compris dans des Églises locales qui passent parfois par des moments extrêmement difficiles. Et je pense qu'une culture de l'écoute, une culture aussi de… (…) la gestion des conflits, c'est des choses qui s'apprennent aussi. Et tu sais dans le questionnaire de la commission des ministères, une des questions que cette commission doit poser à un candidat pasteur, c'est de dire « Comment vous situez-vous lorsque vous êtes en présence d'un conflit, que vous-même vous êtes en conflit avec une autre personne, ou que vous assistez à une situation de conflit, est-ce que vous êtes déstabilisé, est-ce que vous êtes complètent démuni ? Qu'est-ce que vous faites et qu'est-ce que vous pensez pouvoir faire ? Et si vous êtes complètement inquiet etc., que vous fuyez les conflits, est-ce que vous pensez qu'une formation là dans ce domaine vous serait utile ? » Tu vois ! Une évaluation doit toujours, c'est vrai ici c'est pas une évaluation, c'est un questionnaire de candidature, mais on est plus ou moins dans les mêmes zones de préoccupation hein …*

- Et quelles seraient, excusez-moi de vous interrompre là-dessus, les réponses que vous proposeriez à ces questions ?

- *Si un candidat qui par ailleurs donne un profil qui peut intéresser l'EPUB, mais dans ce domaine-là dit « Moi je panique complètement », mais il me semble que la commission lui dirait « Mais écoutez, on vous conseille de faire le plus tôt possible une formation, ça existe, dans le domaine de la relation d'aide, de la gestion des conflits ; faites une formation de conseiller conjugal… » Vous avez de la peine à écouter ? Il y a des formations à l'écoute qui*

sont par exemple destinées à des futurs aumôniers, à des aumôniers d'hôpitaux… ; il y a des lieux de formation soit para-ecclésiastiques soit carrément non ecclésiastiques.

- Et toujours dans cette structure de l'EPUB, en ce qui concerne le mode de vie de l'Église, sur le plan spirituel, l'articulation aux Églises locales est-elle trop spirituelle, très spirituelle, spirituelle, peu spirituelle, pas du tout spirituelle ? Dans tous les cas, merci également de bien vouloir expliquer !

- *Oh ! ça dépend aussi des temps. Une rencontre régionale du district ou du synode etc. commence par des moments et est accompagnée des moments cultuels. Il y a une dimension spirituelle qui doit imprégner l'ensemble de la rencontre. Mais c'est pas toujours le cas. C'est souvent pas le cas. Ou on retombe peut-être un petit peu chacun dans ses petits dadas et sa façon d'interpeller les autres etc. et donc on est dans des dimensions pas toujours très fraternelles et spirituelles. Mais il y a le rassemblement national, par exemple, qui peut être un lieu où il y a pas d'enjeux décisionnels, c'est un lieu de partage, d'information, d'un vivre ensemble sans enjeux. Alors là, le relationnel et même le spirituel ont plus de place. Mais ceci c'est pour que ce vivre ensemble puisse rejaillir lorsqu'on est dans des lieux où on discute, où il y a des décisions à prendre pour que ça se passe dans un climat meilleur. Donc suffisamment spirituel ? Certainement pas, à tous les niveaux de l'Église et dans les interactions entre eux ! Ça veut dire qu'on sort vite de la perspective évangélique dans laquelle on est censé vivre les choses et que donc c'est là que je dis que parfois des voix minoritaires ou un rappel à l'ordre ou un appel à plus de fraternité alors qu'on est en train de débattre quelque chose, ou un moment de silence et peut-être de prière peut nous ramener à notre objectif plus central, hein, lorsqu'il peut y avoir des dérives ou des luttes d'influence etc. Donc du spirituel je crois qu'il y en a jamais assez. Au sein de chacun de ces niveaux y compris dans l'Église locale et dans le relationnel entre ces différents niveaux il n'y aura jamais « trop de », de parole, d'attention à l'autre et d'attention au Tout Autre.*

- Voulez-vous ou pensez-vous dire la même chose de tous ces niveaux, districts, Conseil synodale, assemblée synodale, coordinations communautaires ou nationales et œuvres protestantes, au sujet de toutes ces différentes dimensions, administrative, hiérarchique, fraternelle ou spirituelle ? Y en a-t-il trop, moyennement, peu ou pas ?

- *Trop de spirituel, certainement jamais dans le sens où le spirituel serait toujours un recentrement sur le Dieu de Jésus-Christ, sur le message de l'Évangile et sur une prise de conscience "Mais pourquoi nous sommes là finalement ? Pourquoi on est Église ? Quel est notre objectif central, qu'est-ce qui est au cœur de notre motivation ?" Ben sans cesse on doit se le rappeler et se l'entendre rappeler. Trop d'administratif dans les différents niveaux, il faut toujours veiller. Il y a sans doute trop d'administratif parce que parfois il y a peut-être une dispersion dans les moyens qu'on met en œuvre et qui font arriver à mieux se centrer. Mais ça, ça veut dire prendre du temps pour réfléchir et avoir une culture d'évaluation. C'est-à-dire on peut prendre du temps pour évaluer ce qu'on est en train de faire et se dire « Mais bon, est-ce que ça répond à la mission que nous avons, suffisamment, ou bien est-ce qu'il faut réorienter notre façon de travailler et d'être ensemble pour être plus près de nos objectifs ? » Ça va mettre du temps ; ça va peut-être même coûter, en temps et en argent. Et quelque part, peut-être qu'au bout du compte on finira par être plus à sa place. Donc moi je dis, cette culture d'évaluation que l'on a centrée plus sur les pasteurs, mais je dis c'est aussi les consistoires, c'est tout organe de l'Église qui travaille qui doit au bout de son ordre du jour se dire « Bon, mes amis, est-ce que nous avons rempli notre objectif, du point de vue de l'ambiance dans laquelle nous avons travaillé ? Est-ce que nous étions là une petite cellule de Jésus-Christ ou bien, ou bien … ? Et puis est-ce que nous avons fait ce que… et si nous n'avons pas atteint qu'est-ce qui fait qu'on n'a pas atteint ? On a peut-être choisi de mauvais objectifs ! » Hein, cette culture de l'évaluation doit se situer à tout moment de la vie de l'Église et à tout niveau de la vie de l'Église. Or c'est quelque chose qui ne nous est pas très familier je crois. On va, on va, on va, et peut-être qu'on s'agite beaucoup.*

- Et quand vous avez dit « Il ne peut pas y avoir trop de spiritualité » est-ce que vous voulez dire qu'il y a assez de spiritualité ou il n'y en a pas assez ? Qu'est-ce que vous voulez dire ?

- *Il y en a jamais trop, c'est ce que je veux dire. Je ne dis pas qu'il faut peut-être passer des heures et des heures en prière, mais c'est une question aussi d'état d'esprit. Un moment de recueillement au moment où on ouvre une séance est là pour nous recentrer sur celui qui nous réunit, quelle que soit la tâche pour laquelle nous sommes là réunis, même si c'est une tâche très matérielle ou financière etc., mais au nom de qui sommes-nous là, et qui est notre maître au-dessus de toute notre démocratie et de tout notre système, et quelle est la mission qu'il attend de nous ? Ça je crois, c'est ce recentrement toujours sur cet objectif premier, cette mission première et cette grâce première qui fait qu'on est là. C'est ce que j'appelle moi la spiritualité, qui doit nous habiter et sans cesse nous être rappelée (…) : être toujours plus Église de Jésus-Christ, toujours en tension vers ce plus, vers ce mieux.*

1.3.2. Assemblée synodale

1.3.2.1. Structure et délibération

- En ce qui concerne les assemblées synodales ordinaires ou extraordinaires, quelles sont les structures qui régissent leur préparation (ordre du jour, matières et traitement) au niveau de la base (Églises locales), des districts et du Conseil synodal ?

- *Eh bien ! chaque année il y a des documents qu'on appelle des « documents synodaux ». L'année où c'est une assemblée synodale d'un jour, c'est essentiellement le Conseil synodal qui fait rapport au synode de ses activités, la façon dont il a exécuté les décisions, éventuellement des initiatives qu'il aurait prises entre deux assemblées synodales, ça peut arriver, et des propositions qu'il fait aussi pour le futur. Ça se trouve sous forme de brochures. Auparavant c'étaient des documents… bon, peu importe la forme, c'est des formes écrites, qui sont transmises aux différents niveaux de l'Église, donc consistoires, districts et délégués synodaux, mais en fait, bon, les délégués synodaux sont avant tout des gens des Églises locales qui ont été délégués aux districts et parmi ceux-là, certains ont été délégués au synode. Donc c'est à tous les niveaux de l'Église qu'on reçoit la documentation, en nombre de cinq exemplaires, et qu'on est censé l'étudier, y réfléchir et donner son avis, et ainsi de niveau en niveau. Le synode a un rapport synodal, un procès-verbal qui est le procès-verbal officiel, qui est adressé aussi à tous les niveaux de l'Église, peut-être pas en cinq exemplaires, mais en tous cas le niveau local, autrement dit chaque niveau local peut archiver tous les documents qui ont préparé les synodes et tous les procès-verbaux du synode, en sorte qu'à tout niveau de l'Église on est censé être au courant de l'histoire du synode de l'EPUB et de ce qui a été décidé. Maintenant très pratiquement, la constitution et la discipline, lorsqu'elles sont modifiées par des décisions du synode, ben, elles enregistrent ces décisions et le « Coutumier » (qui contient les règlements et annexes et les modèles de…[565]) enregistre un certain nombre de choses du savoir-faire commun, des usages, des modalités d'applications pour les divers niveaux de fonctionnement de l'Église. Ça évidemment, je dirais, tout membre de consistoire devrait être censé avoir lu, avoir réfléchi, avoir discuté, partagé sur cette « Bible » entre guillemets du fonctionnement de l'EPUB. Voilà essentiellement, plus peut-être, et je crois que c'est nécessaire, des formations qui sont faites précisément pour les membres de consistoires pour les mettre plus à l'aise dans ce fonctionnement de l'EPUB et mieux comprendre comment fonctionnent les systèmes de responsabilité dans cette Église.*

- Et toujours en matière des assemblées synodales, quelles sont les structures qui régissent le déroulement de ces assemblées synodales ?

[565] Entendre probablement les formulaires modèles de certaines procédures ecclésiastiques tels que le formulaire actant la fin du ministère d'un pasteur au sein d'une Église locale et son départ, sa démission ou autre ; le transfert/déménagement d'un membre et sa recommandation envers une Église sœur ou l'accueil d'un nouveau membre ; etc.

- *Eh bien, comme j'ai dit, une « modérature » : donc les gens qui arrivent à l'assemblée synodale se sont donc préparés aux deux niveaux que j'ai cités, le niveau local et encore plus au niveau du district. Et souvent les assemblées de district ne peuvent pas évidemment consacrer énormément, énormément de temps. Elles donnent des lignes générales, des points de vue généraux et souvent les délégués de district vont se réunir entre eux pour par exemple ne fût-ce que distribuer entre eux les interventions qu'ils vont chacun faire à l'assemblée synodale au nom du district. Ce qui n'empêche que tout délégué au synode a le droit de parole et d'intervenir sur n'importe quel dossier, peut-être même en son nom personnel et comme je disais tout à l'heure, dans ce cas-là s'il prend, s'il fait une prise de parole ou une prise de position qui diffère de ce que son district avait exprimé comme ligne générale, ah ! il s'en expliquera quand il reviendra vers son district. Donc les délégués sont là, préparés, ils sont là avec leurs documents. Il y a un ordre du jour qui a été préparé par le bureau de la « modérature », en concertation bien sûr avec le Conseil synodal puisque, qui fournit les matériaux ? C'est le Conseil synodal et son rapport, ce sont les coordinations et leurs rapports, les commissions etc. Voilà tout le matériel qui constitue la brochure de préparation du synode avec, émanant de ces différentes instances, éventuellement des propositions de décisions pour tel ou tel domaine. Voilà ! et l'ordre du jour est fait, et en un jour ou en deux jours, quand c'est deux jours alors c'est non seulement le Conseil synodal mais ce sont les différentes coordinations qui font rapport et font des propositions. Et tout ça doit être abordé, débattu et finalisé en deux jours. Et donc on a à faire à des sessions plénières, bilingues, avec traduction simultanée, à l'exception du moment qui se passe en deux régions unilingues pour les rapports des coordinations communautaires. Donc il y a deux heures, trois heures de l'assemblée qui se passent uniquement en un même régime linguistique séparément. Et donc on travaille, on travaille et il y a des moments de méditation d'ouverture, à la fin de chaque session, de chaque moment du synode, peut-être le matin et le soir et peut-être aussi au milieu de la journée. En plus de ça lorsque c'est le synode de deux jours, il y a des visiteurs des Églises sœurs qui viennent et qui sont invités, d'ailleurs ils ont le droit de parole sur tous les sujets abordés, ils peuvent intervenir dans le débat mais évidemment ils n'ont pas le droit de décision ; seuls les délégués officiels ont le droit de décision.*

- Et sans vous couper la parole, est-ce qu'on a assez avec les deux jours de synode ?

- *Il faut y arriver ! On pourrait évidemment étendre, étendre, si c'est bien préparé à d'autres niveaux, oui on peut avancer. Mais parfois il y a un synode extraordinaire ; ça arrive qu'il y ait une journée spéciale pour un sujet particulier, d'ordre plus ecclésiastique, théologique, par exemple. Alors les visiteurs extérieurs sont intéressants aussi parce qu'ils sont des délégués d'autres Églises, France, Suisse etc., d'autres Églises de Belgique, les Baptistes, l'Armée du salut etc., catholiques, qui sont invités à faire un petit message de deux, trois minutes, apporter les salutations de la part de leur Église. Et souvent on les entendra dire « Ben, écoutez, les choses que je vois, j'ai lu vos rapports, je vous écoute, et je trouve qu'on partage pas mal de préoccupations dans notre Église aussi comme les vôtres » etc. Et puis ben c'est des moments qui sont enrichissants : je connais un pasteur qui, après un synode, la prédication qu'il faisait dans sa paroisse, il reflétait essentiellement les messages qu'il avait entendus venant de l'extérieur ; ce qui apportait des dimensions de la catholicité de l'Église. Et voilà ! au synode on avance, on examine le rapport du Conseil synodal rubrique par rubrique ; et puis lorsqu'il y a, en rapport avec ce chapitre-là, une proposition de décision, elle est mise en débat. Donc on avance comme ça dans les différents rapports en les examinant eux-mêmes et les propositions. S'il y a trop de propositions de décisions, on ne fait finalement discuter que sur les propositions et non pas sur le contenu du rapport lui-même ; donc on perd quelque chose. C'est pour ça qu'il faut pas multiplier les trucs à voter, voter, voter ; parce qu'on peut passer son temps à lever les bras comme ça. Voilà comment se passe le travail et alors les secrétaires notent la substance des interventions et notent soigneusement comment les décisions sont prises, à quelle proportion des voix etc. suivant les majorités en question, majorité des deux tiers pour les décisions de ceux qui ont voté ; et pour les élections des membres, majorité simple des votants (on déduit les « nuls » et « abstentions »). Je pense*

par contre pour que le Président soit élu, il faut une majorité absolue, c'est-à-dire la majorité des votants, même de ceux qui auraient voté[566].

- Quelle est l'articulation du « un à un » pour tous ; c'est-à-dire quelles sont les clés de la délégation, de la représentation ?

- *Les clés ? À l'assemblée synodale il y a autant de délégués du district qu'il y a de paroisses divisées par deux : dix paroisses, cinq délégués ; vingt paroisses, dix déléguées ; vingt-et-une paroisses, dix délégués ; vingt-deux paroisses, onze délégués ; plus quelques ministères spécialisés : un SPJ*[567]*, un SPEP*[568] *..., donc très, très peu finalement. L'essentiel, c'est les délégués qui émanent des communautés, via les districts mais très indirectement puisque tu passes trois délégués par Église dans l'assemblée de district, et si tu as vingt communautés tu n'as que dix délégués du district à l'assemblée synodale. Ça c'est pour ne pas avoir une assemblée synodale pléthorique. On a donc environ une soixantaine de délégués officiels dans l'assemblée synodale puisqu'on a une centaine de communautés. Si tu divises par deux voilà, ça fait cinquante à soixante. Tout le Conseil synodal fait partie d'office de l'assemblée synodale, donc tu ajoutes dix personnes ; plus deux, trois ministères spécialisés. Moi par exemple, comme coordinateur, je n'ai pas voix délibérative, je ne participe pas aux décisions mais je peux prendre la parole.*

- Tous les délégués ou représentants des ministères spécialisés n'ont pas voix délibérative ?

- *Non, uniquement les services comme la catéchèse, le SPEP, le SPJ, donc des services à caractère national ou communautaire mais qui sont vraiment des services de l'Église, qui sont une voix à entendre et voir même une voix qui même prend part aux décisions ; mais elles sont proportionnellement peu nombreuses hein, c'est quelques personnes dans l'ensemble.*

- Mais un coordinateur de ministère …

- *Non, parce qu'on est là comme facilitateur dans le travail ... Donc on a une voix, on s'exprime dans l'assemblée, on parle mais on ne vote pas.*

- Même un président du ministère pastoral ?

- *Non plus, sauf s'il est délégué de son district ! Du coup c'est pas en tant que membre de la commission des ministères en ce moment-là. Non, si tu veux, toutes ces commissions étant des commissions élues par le synode, à l'exception du Conseil synodal qui est à la fois partie prenante de l'instance décisionnelle, à la fois il rend compte et à la fois il décide, mais à une proportion de dix. Mais les modérateurs par exemple et les secrétaires, tout le bureau du synode, ne participent pas au vote, comme ça ils sont au-dessus de la mêlée.*

- Ils peuvent donner leur point de vue ?

---

[566] À ma question « Quelle est la différence entre majorité simple et majorité absolue ? », Marc Lombart répond : *Majorité simple, c'est seulement les « Oui » contre les « Non » : tu as cinquante personnes qui votent, tu en as trente qui s'abstiennent dans leur vote, et tu as dix contre vingt, eh ben vingt, c'est la majorité simple alors qu'on est cinquante. Mais sur cinquante, deux votent « oui », un vote « non » et tous les autres s'abstiennent* (rires)*, ben bon, là on peut se dire « Est-ce qu'il vaut pas mieux qu'on réfléchisse et qu'on reporte le problème à la fois suivante, hein ? »* (rires) *Parce que s'il y a autant de personnes indécises, ça veut dire que le problème n'a pas mûri. La majorité absolue quant à elle, c'est vingt-six sur cinquante. Donc il y a parfois des majorités qualifiées* [la majorité qualifiée étant celle qui accorde la victoire au candidat ou à la question qui a obtenu un pourcentage de voix supérieur à un pourcentage fixé au départ par le règlement électoral ; c'est moi qui ajoute ces mots entre crochets] *où on dit « Il faut une majorité absolue », autrement dit, de tous les votants il faut au moins qu'il y ait la moitié plus un. Mais je crois d'ailleurs que pour des élections qui concernent des personnes, c'est la majorité absolue, autrement dit, on dit dans ce cas-là que des abstentions sont équivalentes à des « Non », puisque sur cinquante il faut au moins vingt-six.*

[567] Le SPJ, c'est le Service Protestant de la Jeunesse.

[568] Le SPEP, c'est le Service Protestant de l'Éducation Permanente.

- *Non, pas sur le contenu ! Oui, ils donnent leur point de vue pour aider les gens à comprendre le document, mais ils n'ont pas un point de vue particulier à défendre. Ils peuvent pas, ils sont là comme facilitateurs du fonctionnement du synode.*

- Et dans la représentation au sens théologique du terme comme une représentation de l'Église, du Christ, est-ce que les délégués ont le sentiment ou la conscience d'être les représentants du Christ quand ils sont à l'assemblée synodale ?

- *Je ne sais pas trop parce que là c'est difficile à dire. Je pense que suivant la qualité des débats la présence du Christ y est ou y est moins. Ou bien alors le Christ est là comme un inquiet ou comme quelqu'un qui est heureux, m'enfin bon, donc quelle est la conscience que chacun a d'une mission vraiment au nom du Christ et dans la mission du Christ ? Je ne sais pas. Moi-même est-ce que je suis toujours intervenu pour le bien de l'Église et de son témoignage quand j'étais délégué au synode ? Chacun doit faire son examen évidemment. Mais je pense que c'est le rôle des moments spirituels, dans une assemblée synodale et quel que soit le niveau de l'Église, de se replacer devant la Parole de Dieu, devant la Bible, d'entendre qui nous dit "Attention, rappelons-nous pourquoi nous sommes là et qui est notre patron ; c'est dans sa mission que nous sommes là pour travailler !" et s'il y a lieu, il appartient au modérateur de dire "Frères et sœurs, est-ce que nous ne sommes pas en train d'oublier pourquoi nous sommes là ?" Ça c'est le rôle délicat du modérateur, de veiller à une ambiance de qualité et éventuellement à dire à certains « Écoutez, vous n'êtes pas très aimables ! Est-ce que nous sommes encore en Église ? »*

- Et quelle est la place de l'institutionnel et de l'administratif dans les assemblées synodales ? Peut-on parler des synodes trop administratifs, très administratifs, administratifs, peu administratifs ou pas du tout administratifs ? Veuillez expliquer, dans tous les cas !

- *Oh ! ils sont très administratifs, ça c'est clair. Ils concernent quand même beaucoup le vivre ensemble des instances et le fonctionnement de l'Église proprement dit, y compris dans la tentation de vouloir réglementer, réglementer, et peut-être pas suffisamment de se recentrer sur le message biblique ; donc des tentations disons d'organisation etc., ce qui ne veut pas dire qu'on ne peut pas mieux qualifier l'outil qu'est l'institutionnel de façon à mieux répondre à notre vocation, ça certainement. Donc toute cette notion d'évaluation, de réfléchir à ce qu'on fait, pourquoi on fait, pourquoi on ne fait pas ceci et pourquoi on ne fait pas ce qu'on avait décidé, quelles raisons etc., ça c'est important. Mais penser que des lacunes dans ce domaine-là seraient comblées par plus d'administratif, plus de règlements, plus d'organisation, ça c'est un leurre. Donc un synode sera toujours trop administratif ; on vit pas dans le rêve, on vit dans la réalité, donc dans une société humaine. Même si l'Église dépasse ce que c'est qu'une simple société, il y a quand même des facteurs d'organisations, des facteurs sociologiques dont il faut être conscient. Donc l'administratif, le fonctionnement, tout ça doit servir une mission dont il faut toujours essayer de prendre plus conscience, individuellement et tous ensemble. Dans l'ensemble on pourrait dire oui, il y a certainement trop d'administratif, trop de nombrilisme, c'est-à-dire d'une Église qui se scrute elle-même et qui n'est peut-être pas assez attentive à sa mission, c'est-à-dire (celle de) se tourner vers les autres avec un témoignage à apporter. Ça c'est ... « semper reformanda[569] » !*

- Et quelle est la place de la communion synodale ? Peut-on dire que la synodalité est trop communionnelle, très communionnelle, communionnelle, peu communionnelle ou pas du tout communionnelle ? Merci d'expliquer dans tous les cas !

- *Des qualités des relations et d'inspiration commune, on peut toujours mieux ! Et je crois qu'on est sensible pour le moment au fait qu'il faut vraiment aller vers plus de communion, donc plus d'écoute mutuelle, plus de sens de la mission commune, même dans notre diversité et je ne dirai pas « malgré » mais « avec » notre diversité, parce qu'elle est une richesse, pour autant que nous fassions les efforts de ce vivre ensemble, de cette écoute mutuelle et c'est pas*

[569] *(Ecclesia Reformata) Semper Reformanda*, « (Église réformée) toujours se réforme / sans cesse se refait ».

facile ! Mais moi je dirai, j'étais à mon premier synode, j'avais dix-huit ans. J'y étais, pas comme délégué mais par curiosité. Et j'ai souvent vécu des moments de synode, en tant que simple observateur ou en tant que délégué, comme des moments forts, des moments importants de la vie de l'Église, donc aussi des moments de communion même s'il y avait des tensions dans tel ou tel moment d'assemblée synodale, des éclats de voix, un tel qui s'énerve etc., parce qu'on n'a peut-être pas fait l'effort de suffisamment s'écouter hein ! Mais j'ai rarement loupé un synode même quand je n'étais pas délégué, parce que je crois que c'est un lieu d'Église qui est important. Et en dépit de ce que j'ai pu dire, de tout ce qui peut être perfectionné, je crois que c'est vraiment un lieu d'Église et qu'il se passe quelque chose de l'ordre de la spiritualité, de la communion, du vivre ensemble, même si vraiment on peut faire mieux. Mais je crois avoir, sauf exception peut-être d'ambiance qui était plus difficile à vivre, en général vécu ces moments comme des moments riches, intéressants. C'est plus difficile évidemment avec du bilinguisme, parce que si on n'est pas, comme moi-même je ne le suis pas, un parfait bilingue, loin de là, j'ai donc besoin des écouteurs et comme l'Église ne peut pas se payer des interprètes professionnels qui, de surcroît, soient des interprètes ecclésiastiques qui connaissent notre jargon, on perd énormément de ce qui se dit dans l'autre langue. Or c'est un lieu de partage nord-sud qui peut être très enrichissant !

1.3.2.2. Place de la Parole et de l'Esprit Saint

- Et quelle est la place laissée à la Parole avec un « P » majuscule et à l'Esprit Saint, dans les synodes ? Peut-on dire que les synodes sont trop spirituels, très spirituels, spirituels, peu spirituels, pas du tout spirituels ?

- *Non, très spirituels certainement pas ! C'est là où je dis le rôle des aumôniers : les aumôniers du synode ont un rôle important pour précisément donner ce déclic spirituel, rappeler notre mission commune. Les moments où interviennent les aumôniers du synode, un néerlandophone et un francophone, et le modérateur sont importants là pour veiller précisément à cette qualité de ce parlement qui est plus qu'un parlement ordinaire mais qui est l'Église de Jésus-Christ, pour éventuellement rappeler à l'ordre, rappeler à plus de fraternité et essayer que les débats, mais ça va dépendre de la nature évidemment, mais même un document financier, où on parle des finances de l'Église, oui, c'est spirituel aussi, si on veut le vivre comme ça et on doit le vivre, on devrait le vivre comme ça.*

- Et quelle est votre expérience du vécu dans ce domaine ?

- *Ça dépend beaucoup d'une assemblée synodale à l'autre. Il y en a qui sont inquiétantes, où la dimension de fraternité et de sens de l'Église semble avoir fait relativement défaut. Qu'est-ce qui fait que… ? Des enjeux parfois, la qualité des délégués sans doute aussi, l'ambiance générale de l'Église à certains moments, à certaines époques… ! Non, donc on n'est pas toujours fier du synode, voire de ses propres interventions dans le synode, dans quelle mesure a-t-on aidé le synode à remplir sa mission ? Non, non, il faut être critique, avoir conscience qu'on peut mieux faire. Et plus d'une fois, on peut mieux faire. C'était une des interpellations d'Eddy Van Der Borght aux deux, trois dernières assemblées synodales en disant « Il y a une dérive, on est plus dans des jeux de ping-pong et des luttes d'influences et des luttes de pouvoir ! Nous ne sommes peut-être plus tellement "Église" ; faisons gaffe, faisons gaffe à requalifier notre travail d'assemblée synodale ; nous sommes dans un lieu d'Église ! » Et il faut se souvenir de ça.*

- Est-ce que le synode donne lieu de dire, comme dans les Actes 15 verset 28, « Il a paru bon au Saint-Esprit et à nous de… » (de faire telle ou telle chose) ?

- *Je pense que le synode sera prudent pour oser s'exprimer en des termes comme ceux-là. Ceci dit, il peut dire « Nous avons demandé la présence de Dieu, nous avons prié pour que ce synode soit conduit, (…) nous avons demandé au Seigneur de l'aider, et puis nous avons pris nos responsabilités, et que ça débouche sur telle ou telle proposition, telle ou telle décision, espérant qu'à travers cela Dieu va pouvoir œuvrer ! » Mais pouvoir dire que c'est vraiment*

l'Esprit qui nous a dicté une décision, peut-être que les apôtres pouvaient avoir cette audace. Je crois qu'aussi bien un synode qu'un chrétien doit être prudent pour dire « Le Seigneur m'a dit que », parce que notre perception peut être subjective, on peut croire que le Seigneur nous demande ceci et puis se tromper. On n'a pas la mainmise sur le Seigneur ni sur le Saint-Esprit. Il faut garder une distance prudente et ne pas mettre une sorte d'égalité entre ce que Dieu a dit et ce que je fais ou ce que je dis. Donc il y a une audace de la part du Nouveau Testament de dire « Il a plu au Seigneur et à nous ». Et je pense que l'apôtre Paul lui-même faisait la distinction entre ce qu'il dit de la part du Seigneur et ce qu'il donne comme conseil personnel. Et je pense que si les apôtres font autorité pour nous, en cela ils sont quand même les témoins directs, ou indirects pour ce qui concerne Paul, du Christ. Donc ils font autorité, le témoignage apostolique fait autorité et nous sommes, nous, quand même à un degré autre, nous ne faisons pas autorité de la même manière que les apôtres, donc on ne peut pas établir des équivalences « Le Seigneur par nous dit que ! »

1.3.3. Synode : mission et évangélisation

- D'après le fonctionnement du synode depuis le début de l'EPUB, pouvez-vous dire qu'il contribue à la mission initiale évangélique ? S'il le fait, est-ce que c'est trop, moyennement, un peu ou pas du tout ? Que pensez-vous ?

- *Il le fait dans la mesure où il touche à des choses qui sont plus essentielles, dans la vie de l'Église, à son témoignage, à l'organisation par exemple des ministères ; parce que je crois que les ministères, en particulier le ministère de la Parole et des sacrements comme définit la Réforme, ministère central de l'Église, si ce ministère peut être mieux exercé au sein des communautés, ben ça touche à l'essence même de l'Église : l'Église existe là, dit la Réforme et en particulier la Réforme calviniste, où la Parole est annoncée et où les sacrements sont vécus. Donc, veiller à ce qu'il y ait dans l'Église des pasteurs qui sont bien formés et qui font bien leur boulot comme ministres de la Parole et des sacrements, on touche à l'essence même de l'Église, de son existence et de son témoignage. Je pense qu'au long des années, le synode a toujours travaillé, avec les commissions hein, le synode ce n'est pas seulement l'assemblée générale une fois par an, c'est toutes les commissions qui ont été nommées par lui et qui travaillent tout au long des années à son service, tous ces appareillages-là, je crois, par exemple par rapport à la commission du ministère pastoral à laquelle je suis beaucoup plus sensible, celle-ci rend je crois des services et aide l'Église à améliorer et veille en tout cas à améliorer les choses. Je pense que le synode, si je me réfère aussi au témoignage dans Église et monde, ce grand secteur des activités, il y a là une structure, une coordination, qui est fort importante pour nos relations avec les Églises et aussi le travail de Solidarité protestante dans l'état des projets de santé, essentiellement pour le moment, mais je crois que tout ce travail est au service du synode et coordonné, encouragé par le synode. On est là dans quelque chose qui est essentiel qu'est la solidarité diaconale alors dans la structure d'Église et monde. Donc je pense que tout cet appareillage, complexe et parfois lourd, dont l'assemblée générale du synode n'est que la face visible, rend des services. Par le moyen de cet appareillage, dont le double souci de coordination que le pasteur Vanescote et le Conseil synodal ont porté au début des années (19)80 : mieux faire travailler ces structures-là, oui, je pense qu'on est là au cœur de l'Évangile, à la fois de sa proclamation et de sa dimension diaconale.*

- Et le synode, pensez-vous qu'il est la mission évangélique elle-même ou un outil de celle-ci ?

- *Non, non ! Pas plus le synode… Je crois que dans un système presbytéro-synodal, chaque niveau, local, régional, bon, puisqu'on est à trois niveaux dans notre EPUB, c'est ça la structure qu'on s'est donnée, trois niveaux. Trois niveaux pourquoi ? Parce qu'on a pensé qu'au niveau du district il y avait un certain partage…*

- Quand vous dites « trois niveaux », sans vous couper la parole, c'est le consistoire, le district …

- *Consistoire avec son assemblée d'Église ; donc l'Église locale, le district et le synode ! Chaque niveau a une fonction propre et l'Église locale, c'est par excellence le lieu de vie et de témoignage de l'Église. Mais lorsque des délégués se rencontrent dans un district pour partager un certain nombre de choses et peut-être venir en aide à une communauté en difficulté etc., etc., accompagner un proposant, bon, toutes sortes de fonctions qui sont dévolues au district, c'est aussi la vie de l'Église, mais à ce niveau-là et avec une spécificité de responsabilités. Et quand on est au niveau synodal, mais c'est avec une vision plus large ; donc c'est aussi l'Église, mais qui se vit à un autre niveau. Ce sont des vécus d'Église qui se complètent, qui interfèrent l'un sur l'autre, qui s'appuient, qui parfois peuvent être en tension les uns avec les autres. Nous sommes dans une société humaine !*

- Et si donc le synode n'est pas la mission évangélique même, est-il un outil de cette mission ? Si oui, est-ce trop, tout à fait, moyennement, un peu ou pas du tout ? Dans tous les cas, merci de bien vouloir expliquer !

- *Si notre responsabilité évangélique d'Église, c'est de vivre de la Parole et c'est d'essayer de la rayonner à travers les mots et à travers les gestes, donc à travers proclamation et diaconie… mais je pense qu'à son niveau de responsabilité le synode n'organise pas une diaconie particulière, quoique quand il soutient et encourage le vote des budgets qui soutiennent Église et monde et les relations avec l'Église presbytérienne du Rwanda ou avec l'Église d'Afrique du Sud et les projets de Solidarité protestante, en tant que synode il participe à une mission commune de toute l'Église, à une mission diaconale. Donc je dirais « Oui ! Oui ! » Alors, bon, du point de vue de la proclamation de la Parole, il ne va pas organiser lui-même peut-être des conférences ou des campagnes d'évangélisation. Ce sera plutôt le niveau local. Mais comme je disais quand le Président s'exprime, ou quand un synode, mais ça c'est peut-être beaucoup plus le cas de l'Église réformée de France ou d'Églises plus importantes en nombre, dont la voix peut être parfois entendue par les médias, vont se prononcer sur telle ou telle question éthique, ben voilà, bon, est-ce qu'ils ont vraiment fait une proclamation ? Oui, je crois qu'ils ont essayé de traduire quelque chose de ce que le message de l'Évangile leur dit en tant qu'Église globale. Et peut-être on aura dix lignes dans le journal « Le monde » et peut-être rien à la TV. M'enfin bon, je veux dire que donc même des décisions qui peuvent être prises, un message qui peut être exprimé à un niveau lorsqu'une Église a une certaine résonnance dans la société, elle peut avoir des choses à dire. Quand l'EPUB, ce n'était même pas un document synodal, c'était un document qui émanait du Conseil synodal avec le porte-parole de l'EPUB qui était Michel Dandoy, a écrit un texte sur la pauvreté en Belgique, il y avait un message de l'EPUB qui s'exprimait sur les questions de pauvreté et des causes de la pauvreté en Belgique. À côté de ça, nous avons des centres sociaux, c'est modeste, mais à Anvers, à Oostende, à Kuurne, à Bruxelles etc. qui sont, pour le moins, au moins d'inspiration protestante et soutenus même par l'EPUB et par d'autres, qui sont donc des actions de lutte contre la pauvreté sur le terrain. Voilà ! Donc le synode en tant que tel, en tant qu'assemblée qui se réunit, n'a peut-être pas quelque chose qui se tourne très fort à l'extérieur, mais toutes les instances qui travaillent pour le synode à travers toutes les commissions, certaines ont une certaine audience vers l'extérieur et peuvent exprimer soit en parole soit en geste soit les deux, quelque chose de notre perception à nous du message évangélique et des conséquences qu'il peut avoir sur notre vie individuelle et notre vie commune. Ça je pense !*

- Et en quoi l'activité du synode touche-t-elle la foi des personnes ?

- *Je ne sais pas très bien. Je crois que la foi individuelle, la foi des personnes, se vit beaucoup plus dans le partage au niveau des Églises locales, de la catéchèse locale, de la pastorale locale. Le synode, comme je dis, apporte une certaine infrastructure. Donc c'est très indirectement. Mais lorsque le synode se préoccupe de la formation des pasteurs, lorsqu'il veille à ceci ou à cela, indirectement il va avoir une influence sur la foi des gens, mais d'une manière quand même importante aussi, parce que la façon dont on organise les ministères, dont on organise le vécu commun a une certaine influence sur la foi des gens, mais l'essentiel va se vivre au niveau des communautés locales.*

- Donc pour vous, ce qui permet de revenir à la source, à Christ, c'est plutôt l'Église locale que le synode lui-même, ou que voulez-vous dire ?

- *Je crois que le synode doit aider l'ensemble de l'Église à se recentrer sur le Christ et sur le message du Christ et sur son vécu. Mais effectivement pour le paroissien, le fidèle, son terrain privilégié, c'est quand même l'Église locale où se vit concrètement une vie communautaire de toutes les semaines ou voir même de plusieurs jours en semaine suivant les types de rencontres, les types d'animations, les types d'actions qu'a l'Église locale. Le synode apparaît plus comme un appareil d'appui, de structures et d'organisation des ministères, de commissions, de groupes qui réfléchissent ou qui travaillent et qui viennent à l'appui du témoignage local. C'est plutôt une sorte d'intendance générale qui vient à l'appui des Églises locales.*

1.3.4. Synode et problèmes éthiques

- S'agissant des questions éthiques, comment sont-elles débattues dans le cadre du synode ? Quel est le processus de réflexion, de décision ?

- *Toute question d'ordre éthique, théologique, de règlement etc. suit toujours le même processus. Donc un gros sujet, notamment d'ordre théologique ou éthique, peut faire l'objet d'un document à part, qui argumente d'un point de vue théologique etc. Ce document peut lui-même faire l'objet de plusieurs rencontres de travail, de réflexion, de partage, qui déboucheront finalement sur un document qui, lui, sera soumis à la discussion ultime et à une décision de synode. Voilà un processus lent, complexe, mais qui, pour des questions de fonds, est absolument nécessaire et devrait normalement faire l'objet de débats à tous les niveaux de l'Église, encore une fois comme pour toute préparation d'un synode et surtout d'autant plus sur des sujets plus fondamentaux, disons, que simplement des questions d'organisation de l'Église et de ses ministères ! Sur la question de l'éventuelle bénédiction de couples homosexuels, il y a quelques années d'ici ç'a fait l'objet de plusieurs séances, de journées synodales, qui n'étaient pas des journées à décision mais des journées d'étude. (...) Le synode finalement n'a pas osé prendre position, par peur, je crois, de faire éclater l'Église, et il a simplement dit qu'il appartiendra aux Églises locales de se prononcer. Il n'y avait peut-être pas d'autre possibilité au sein de l'EPUB que de faire comme ça, (...) puisque ça suivait d'un an ou deux la décision du parlement belge d'autoriser le mariage entre personnes du même sexe. Donc le synode quelque part avait devancé l'une ou l'autre demande qui pourrait arriver en se disant : « Qu'est-ce qu'on fait au sein de l'EPUB si un couple homosexuel marié civilement venait demander une bénédiction ? » Voilà, on a débattu ! Et on a débattu d'ailleurs pas seulement au synode mais, comme j'ai dit, à travers des journées de préparation et de réflexion, où notamment l'herméneutique biblique a été travaillée sur ces questions-là : est-ce qu'on prend la Bible comme ça au premier degré ou est-ce qu'il y a une certaine distance à prendre par rapport à cela ? ou replacer les choses dans leur contexte culturel et leur histoire ? Voilà tout un travail de réflexion ! Mais malgré, je dirais, ou peut-être à cause du travail de réflexion, le synode n'a pas été en mesure de prendre une position, et donc a renvoyé la patate chaude vers les Églises locales. La plupart des Églises locales, je crois, ne se sont pas prononcées. Quelques-unes se sont prononcées farouchement contre. Et une ou deux, je pense, ont pris une position de principe positive, d'accueil et, à ma connaissance, n'ont pas encore été en présence d'une demande malgré cela.*

- Dans la question éthique que vous venez d'évoquer concernant les couples homosexuels, vous n'utilisez jamais, en tout cas de votre initiative, le terme « mariage ». Vous dites par exemple « l'union des couples homosexuels », est-ce sciemment, exprès ? Faites-vous une distinction entre « couple » et « mariage » ?

- *Oui, oui ! Je crois quand même que le terme « mariage », bon, la loi belge utilise le terme « mariage » pour les couples homosexuels. Je suis en problème avec ça, parce que « mariage » pour moi, ça implique quand même l'idée d'hétérosexualité. Je trouve en tout cas*

dans l'histoire de ce mot, longue histoire séculaire jusqu'à tout récemment, qu'il a me semble-t-il toujours désigné ce type de couples hétérosexuels. Donc je trouve que la société belge aurait pu utiliser peut-être un autre terme. Mais peut-être était-ce une revendication des homosexuels eux-mêmes de ne pas être différenciés, mais on aurait pu imaginer un contrat légal entre deux personnes dont on sait que les raisons quand même de départ, c'est des raisons d'ordre juridique, lorsqu'un des deux meurt ou par l'héritage à leurs descendances s'ils ont des enfants, adoptés ou conçus d'une manière ou d'une autre. Lorsqu'un des deux décède, parfois on voyait que leur patrimoine commun filait dans la famille, enfin, échappait complètement à la famille du défunt, par exemple, parce qu'il y avait pas de contrat légal, ce qui en France a quand même été en partie résolu par le « PACS »[570] *donc qui est une espèce de contrat social mais qui ne s'appelle pas « mariage » et qui n'a sans doute pas non plus, je ne connais pas en détail, mais qui n'a pas non plus peut-être les mêmes contenus, m'enfin qui donne quand même un certain statut juridique à certains couples, y compris des couples hétéros qui ne veulent pas se marier mais qui éprouvent quand même la nécessité d'une certaine sécurité juridique à leur convention de vie. Donc moi le terme « mariage », je reste un peu en difficulté qu'il soit utilisé aussi par la loi belge pour un contrat entre deux personnes de même sexe. Néanmoins le terme existe, donc l'Église ne peut pas nier que tôt ou tard elle risque d'être devant une demande de bénédiction d'un tel couple, quel que soit le mot que la loi belge a utilisé. Mais effectivement j'utilise volontiers d'autres termes, tout en ne voulant pas juger de ce type de vie, de ce type de contrat entre deux personnes, tout en respectant ces couples. J'ai suffisamment rencontré maintenant des personnes homosexuelles, pour les avoir écoutées et me rendre compte qu'on n'a pas à faire à des déviants et à des démons, et en même temps ne pas pouvoir vraiment utiliser le terme de mariage en ce qui les concerne. Si j'étais pasteur en paroisse, je ne sais pas très bien ce que je ferais. D'aucuns parmi les collègues disent « J'aurais bien de la peine à faire une liturgie biblique d'un tel mariage, enfin, d'une telle bénédiction » parce qu'on ne marie pas ; nous les protestants on ne marie pas ; les catholiques marient mais nous, nous ne marions pas, nous appelons la bénédiction. Je pense à un collègue qui disait « À la limite je peux appeler la bénédiction sur chacune de ces deux personnes, mais sur le couple, j'ai un peu de peine à trouver des appuis bibliques ! » Une liturgie communautaire pour le couple lui-même ? Et c'est une difficulté, parce que, bon, on laisse chaque Église locale décider. Mais celles qui ont dit « Ok, bon, on s'ouvre à ça, sur la pointe des pieds, mais enfin on s'ouvre à ça », mais le jour où une demande arrive, comment va-t-on faire une liturgie ? Ça c'est autre chose ! La loi belge, elle vaut ce qu'elle vaut ; mais on ne doit pas la sacraliser non plus.*

- Et donc en matière de ces débats éthiques, que ce soit au sujet des couples homosexuels ou autres, qui a la parole et qui a le dernier mot ?

- *Le dernier mot, c'est toujours difficile à dire parce que finalement rien n'est jamais totalement définitif, mais, bon, c'est une convention que quand on prend une décision, en régime démocratique en particulier, c'est quand même une majorité des deux tiers. Pour les décisions EPUB, c'est quand même déjà une certaine sagesse de considérer que c'est deux tiers, et que quand on veut modifier la constitution, donc pour toucher à notre charte fondamentale, c'est même trois quarts des voix ; c'est quand même important. Et quand on veut toucher à la charte fondamentale, il faut que les districts se soient aussi prononcés et si tous ne se prononcent pas à l'unanimité, on doit requalifier la décision synodale.*

- « Requalifier », ça veut dire ?

- *Je n'ai plus les chiffres. Mais si au niveau des districts une modification, je crois même de la discipline, n'était pas déjà acceptée par l'ensemble des districts et que ça va se refléter, mais qu'un district par exemple était majoritairement contre, du coup la décision synodale doit peut-être être qualifiée aux trois quarts, ça il faut vérifier dans l'article 9 qui parle des*

[570] Voir par exemple http://www.mariage.fr/article/sengager/pacs.cfm (page consultée le 17/08/2016). C'est moi qui ajoute cette référence.

mandats, des majorités etc.[571] *Donc si un district était tout à fait hostile à une modification, même à la discipline disais-je, on devrait requalifier la décision synodale : il faut qu'elle ait plus de majorité encore. Ça c'est une protection qu'on se donne contre des risques de dérive. Sinon, ben, une décision synodale… comme on est dans un système qui n'est pas un système de pouvoir, mais qui est un système plutôt d'influence, qui est un système de bonne volonté etc., donc le synode prend une décision et elle sera appliquée si on veut bien l'appliquer. À l'exception moi je dirais de ce qui relève quand même du ministère pastoral où, là, si une Église locale ou un district ou une instance de l'Église voulait prendre des positions qui contreviennent complètent à l'organisation de l'Église et de ses ministères, ben la seule sanction possible ce serait que le Président du Conseil synodal ne signe pas la feuille de paie de ce pasteur et il ne serait pas rémunéré par les pouvoirs publics, pour autant qu'on soit dans un poste qui relève du financement public. Pour le reste, donc on peut décider et on peut toujours avoir des gens qui disent « Ben, mes petits amis, décidez tout ce que vous voulez, on n'en a rien à faire ! » Voilà ! on est dans un système de bonne volonté ! Mais c'est quand même, et à chaque niveau, une assemblée d'Église locale, un district, un synode, qui votent et qui élisent aussi des gens par un système de vote et de majorités. Mais, dans les limites de ce que je disais tout à l'heure, ce n'est pas à sacraliser, c'est pas un système sacré, c'est un mode d'organisation qui a ses beaux côtés, qui émane du peuple, qui donc prend en compte le sacerdoce universel ; donc il y a des appuis quand même théologiques, c'est le sérieux avec lequel on considère chaque membre de l'Église comme membre du corps du Christ et donc participant à tous les échelons des responsabilités de l'Église, y compris dans le mode de gouvernement de l'Église.*

1.3.5. Dysfonctionnements ?

- J'ai vu transparaître, dans les remarques que vous avez faites au sujet de l'image du Président du Conseil synodal, votre perception personnelle du rôle du Président en lien avec l'assemblée synodale, mais aussi en lien avec l'activité synodale. Avez-vous quelque regret qui serait dû à quelque dysfonctionnement ?

- *Je vois le rôle du Président du Conseil synodal, lorsqu'il est dans la structure synodale, lorsqu'il est dans l'assemblée, et que le synode se réunit, je le vois comme chef d'équipe qui a travaillé avec lui pendant un an, deux ans…, et donc qui rend compte, d'abord du travail courant de l'Église, deuxièmement de l'exécution de telle ou telle décision prise antérieurement par l'assemblée synodale et qu'ils ont été amenés à exécuter ou faire exécuter par ceux qui sont concernés par cette décision, et puis un rôle donc de vision, d'inspiration, de stratégie dans l'Église. Mais je crois que ces aspects-là de vision et de stratégie dans l'Église, c'est ce qui est le plus déficitaire et c'est je crois ce dont on aurait besoin dans l'Église. Mais c'est là que l'Église Protestante Unie de Belgique, avec ses composantes et ses tendances congrégationalistes, a plus de peine à vivre dans une vision synodale, de stratégie synodale ; c'est la grosse difficulté à mes yeux de l'EPUB. Après trente ans*[572] *de vie commune, c'est que moi j'ai constaté que les replis sur les communautés, sur le congrégationalisme, est plus grand qu'au départ des années 80. Donc il faut une équipe du Conseil synodal qui a à la fois une vision qui inspire le synode, les districts et les communautés, et en même temps une capacité pédagogique pour faire comprendre la*

[571] Constitution art. 9 renvoie la tâche à la discipline : « La discipline définit les quorums et les majorités requis ainsi que la durée des mandats. » Discipline art. 9.2/1 : « Les Églises locales déterminent elles-mêmes la majorité requise pour les décisions à prendre par l'assemblée d'Église. » Quant aux majorités concernant les réunions des autres organes de l'Église, cf. discipline art. 9.2/2 : « a) Les décisions se prennent à la majorité des deux tiers des votes exprimés. b) Toute proposition de décision qui obtient plus de la moitié, mais moins des deux tiers des voix exprimées, est automatiquement inscrite à l'ordre du jour de la réunion suivante, pour une seconde mise en délibération. c) Les recommandations, amendements et motions d'ordre sont acquis à la majorité simple. d) Dans les calculs ci-dessus les abstentions sont défalquées. e) Tout candidat est élu, à bulletin secret, à la majorité absolue des voix exprimées (c.-à-d. y compris les bulletins blancs et nuls). S'il y a ballottage, un second scrutin est organisé entre les deux candidats ayant obtenu le plus de voix. »

[572] L'interview a été réalisée quelques années après 2005.

nécessité d'une vision d'un vécu commun plus grand, plus important, plus synodal : « sun odos », marcher ensemble sur le même chemin ! Pour moi c'est des défis pour l'avenir : c'est d'avoir une vision, une stratégie pour les postes pastoraux (…). L'aisance due à la reconnaissance des Églises locales par les pouvoirs publics bloque, endort. Les Églises locales qui ont des postes reconnus, c'est la majorité de nos Églises, considèrent que c'est un bien qui leur appartient en propre avant tout, à « N » Églises locales, ça, ça bloque la vie synodale. Donc moi je dis, une des composantes à laquelle j'appartenais, qui était l'Église Réformée de Belgique, avait une vision et un vécu beaucoup plus synodal que l'EPUB. Eh bien ! les communautés de l'EPUB, anciens membres de cette Église-là, n'ont pas entraîné les autres vers une plus grande synodalité, elles sont devenues de plus en plus congrégationalistes à l'image des autres. L'EPUB devient davantage une Église qui est une addition d'individualités de communautés congrégationalistes. (…) Il y a vingt ans le district du Brabant a fait une motion qui a proposé au synode de revoir ses distributions des postes pastoraux. Bien sûr qu'on garde le fait que telle et telle et telle communautés sont reconnues. Mais on leur dit : « Écoutez ! votre avenir, c'est de mettre les choses en partage plutôt que de les garder simplement pour vous. » Eh bien ! sur vingt ans, rien n'a évolué ! (…) À vues humaines déjà, même sans parler d'une stratégie d'Église, ça me paraît tellement évident que je ne comprends pas comment on ne comprend pas ça dans l'Église Protestante Unie de Belgique ! L'Église Protestante de Belgique, une des composantes de l'EPUB, a eu très peur de cette espèce de centralisme, hein, elle a eu peur du centralisme. Eh ben voilà ! on avait tellement peur que le Conseil synodal, à la limite, peut essayer d'avoir, dans la situation actuelle, une influence d'autorité : morale, spirituelle etc., mais il n'a pas de pouvoir ! Si tu veux faire ce que tu veux, tu fais ce que tu veux… dans l'EPUB… parce que le Conseil synodal est constamment confronté… alors lorsque les gens ont des problèmes, ils s'adressent à lui : « Viens à notre secours ! » Mais les communautés locales ne lui reconnaissent pas le pouvoir de faire certaines choses. Nous sommes dans un système d'Église qui ne doit fonctionner que sur la conviction et la bonne volonté des uns et des autres ! C'est très beau comme idéal, mais nous sommes des êtres humains avec nos particularités, nos égoïsmes etc., et donc ça ne fonctionne pas terriblement bien !

- D'après votre description, le système presbytéro-synodal se confronte au congrégationalisme encore et encore. Qu'est-ce qu'il faudrait faire pour que ce conflit-là ne soit pas, ou, à tout le moins, soit dépassé, pour que le système presbytéro-synodal puisse fonctionner à succès ? En d'autres termes, le système presbytéro-synodal est-il viable, n'est-il pas simplement un idéal ?

- *En tout cas je crois qu'il est viable dans une Église comme l'Église Réformée de France, qui est quand même une Église d'un autre vécu que le nôtre. Est-ce lié au fait qu'elle vit essentiellement sur la libéralité de ses membres, et donc sur la nécessité d'une solidarité entre communautés plus faibles et communautés plus fortes ? Jadis dans l'ERB*[573]*, tu avais une Église comme l'Église de Bruxelles-Belliard*[574] *; on savait que cette Église-là, qui avait deux pasteurs, par sa libéralité payait le pasteur d'une paroisse ailleurs, parce qu'elle était solidaire. Donc elle avait une libéralité qui dépassait largement ses besoins à elle en pasteurs, et vivait la solidarité. Mais l'Église Réformée de France vit comme ça. On sait que grâce à ce mode de fonctionnement elle peut avoir trois cent pasteurs actuellement. Alors il faut les distribuer, ces trois cent pasteurs, sur l'ensemble des postes qui existent. Voilà un système beaucoup plus synodal que le nôtre et qui a non seulement des pasteurs en paroisses, mais a la capacité d'avoir des animateurs au niveau national, qui ont des responsabilités —donc ils ne sont pas dans une paroisse, mais ils ont des tâches nationales ou des tâches régionales comme des présidents de régions— donc c'est pas strictement uniquement des pasteurs des paroisses. (…) Dans d'autres Églises, l'Église de Genève, qui a dû faire des restrictions des postes pastoraux parce que la libéralité est en baisse, vit de la libéralité de ses membres. L'Église neuchâteloise aussi ! Le Canton de Vaux, c'est différent. C'est un peu un système à la belge : rémunération mais avec des restrictions, l'État du canton de Vaux disant : « Écoutez !*

[573] Église Réformée de Belgique.

[574] Cette Église n'existe plus ; elle a fusionné avec l'Observatoire pour devenir Le Botanique ou Église du Botanique.

on a de moins en moins de frics ! Donc vous allez diminuer vos dépenses. » L'Alsace lorraine qui vit sous statut particulier en France[575] *a aussi ses pasteurs rémunérés par les pouvoirs publics, par le Ministère de l'intérieur. (…) Donc… mais du temps de l'ERB —moi je ne peux pas idéaliser l'Église dont je suis issu, mais je l'ai quand même aimée— l'ERB avait une petite cinquantaine ou soixantaine de communautés, de dimanches très variables. (…) Voilà ! De grosses communautés comme ça, de ville, et de petites communautés, ailleurs, avec donc des regroupements de desserte pastorale : Jumet – Ransart, un pasteur ; Marchienne – Fontaine plus Solre-sur-Sambre, un pasteur. C'est comme ça en général : sauf Bruxelles ou Liège etc., on avait deux communautés à desservir ; on n'a pas été malheureux hein ! on a appris son métier comme ça. Mais cette même Église avait, sur la libéralité des gens, un Président du Conseil synodal, une secrétaire, un trésorier, un journaliste à plein temps et un animateur de jeunesse à plein temps, cinq personnes qui n'étaient pas en paroisse. Et maintenant, on n'est plus capable d'avoir un ministère qui ne soit pas pompé sur le fric de l'État ! Voilà la situation actuelle ! Donc quelque part j'ai une certaine nostalgie d'une des Églises qui a composé l'EPUB. Je suis trop vieux, tu vois ! La jeune génération ne connaît pas ça, n'a pas ce modèle en mémoire. On se dit : « Tiens ! il y a moyen de vivre autrement ! » Mais bon, cet « autrement », il faut le recréer, et il faut le recréer autrement, parce qu'on ne va pas reproduire le passé.*

- Et le recréer comment, si on devait le faire ?

- *Il faut le recréer autrement, et il faut peut-être beaucoup plus mettre de la finance en partage, parce qu'on ne va pas dire qu'il n'y a pas de la finance. Bon, il y a la crise, bien sûr, mais il y a de l'épargne en Belgique. Je suppose que les protestants épargnent comme les autres ! Donc il y a du fric, quoi ! Le tout, c'est d'avoir une volonté d'une vision commune, et d'une stratégie commune etc., et de stimuler une libéralité, en plus de ce que l'État nous donne.*

- Au cours de cet entretien, vous avez de temps en temps parlé, avec regret, d'une dimension épiscopale qui ferait défaut au système presbytéro-synodal. Avez-vous quelque chose à ajouter là-dessus ?

- *Nous vivons avec un système collégial et beaucoup de choses se travaillent au niveau de trois différents collèges : local (consistoire), ou au district (conseil de district), ou au Conseil synodal. Je suis de plus en plus convaincu, et ce serait intéressant d'entendre Eddy Van Der Borght à ce sujet, qu'il y a des choses qui se traitent difficilement par un collège. Elles peuvent se discuter, mais la question de la supervision, de l'évaluation ou de l'accompagnement d'un pasteur, je donne ça à titre d'exemple, est-ce que c'est une équipe, un conseil exécutif, un consistoire, un conseil de district ou un Conseil synodal, qui sont les plus aptes à faire cela, ou bien c'est plus dans un colloque singulier avec quelqu'un qui a la responsabilité de ce type de mission ? On ne peut pas accompagner, superviser, aider un pasteur à se réorienter à l'occasion d'une évaluation ou des choses comme ça. Donc je pense qu'il y a une fonction épiscopale qui est celle de nos collèges —consistoire, conseil de district ou Conseil synodal— mais il y a peut-être des aspects de cette fonction épiscopale —du grec « episkopè », la surveillance, l'accompagnement, le soutien etc., c'est « episkopè » dans le sens néotestamentaire— il y a peut-être des aspects de cette « episkopè » qui vont mieux se vivre lorsque c'est vécu par une personne qui représente cette « episkopè ».*

- En ce qui les concerne dans leur déroulement, les assemblées synodales présentent-elles des dysfonctionnements éventuels ?

- *Oui, dysfonctionnements, c'est arrivé à certains moments. Parfois il doit y avoir un huis clos parce qu'il y a par exemple un problème d'ordre éthique… Moi je dirai « dysfonctionnement fondamental » non, sauf lorsque l'outil ne fonctionne pas bien, comme je disais, qu'il est trop administratif, trop règlement, trop en train de voter, voter, voter, donc que le travail est mal préparé, qu'on nous propose beaucoup trop de choses et parfois voter sur des peccadilles.*

[575] Cf. par exemple https://blogs.mediapart.fr/latude/blog/201215/l-alsace-lorraine-et-le-concordat#_ftn4 (page consultée le 22/06/2016). C'est moi qui ajoute cette référence.

D'un côté, il y a peut-être des choses où on devrait aussi faire confiance plus à des gens de responsabilités sans avoir toujours nécessairement à se référer à une instance qui vote, qui vote, qui vote, qui vote et qui dit « Oui, oui tu peux, ça tu ne peux pas ! » etc. Donc c'est plus de cet ordre-là, d'une plus grande confiance mutuelle, y compris d'une confiance envers les responsables. (…) D'un autre côté, si tu as l'occasion d'interviewer Eddy Van Der Borght, il a quand même été inquiet, disons, par les dernières assemblées synodales, trouvant qu'on était devant des assemblées synodales qui étaient appelées à devoir trop voter, voter, voter, et donc finalement on est devant une instance qui, à la limite, ne réfléchit plus tellement, où on est dans plutôt presque des luttes de pouvoir, parfois de tendances etc., et alors on vote tel district contre tel autre district etc. Donc il y a là une espèce de baisse du niveau de qualité d'une instance comme l'assemblée synodale. Et là je crois que le Président doit pouvoir jouer un rôle pour faire remonter le niveau, en veillant notamment à ce que le Conseil synodal ne propose pas trop de décisions à voter, parce qu'alors finalement on passe son temps à pinailler sur telle virgule de telle décision qu'on doit prendre, et les districts vont faire des contre-propositions et des motions etc., et on risque de louper l'essentiel, quoi !

- Et l'essentiel c'est quoi à votre avis ?

- *L'essentiel, c'est quand même le souci global de la vie de l'Église, d'un réel partage, d'une réelle réflexion sur le témoignage d'une Église comme l'Église Protestante Unie de Belgique, et le témoignage de nos communautés ; et comment mieux servir nos communautés, comment, avec le potentiel que nous avons tant en personnel humain qu'en finances, mieux répartir le travail.*

- Est-ce que la structure du déroulement des assemblées synodales est plus forte que les personnes ou bien c'est l'inverse ?

- *Oh ! je pense qu'il y a un certain savoir-faire démocratique qui est un héritage de nos Églises depuis quand même des siècles. Je ne vais pas faire remonter ça à la Réforme ; je ne suis pas sûr que les toutes premières Églises de la Réforme fonctionnaient dans un système démocratique du même type qu'aujourd'hui. Je devrais revoir mon cours d'histoire du protestantisme !* (rires) *Mais, je ne sais pas moi, lorsque les Églises de France se réunissent dans leur premier synode et décident de rédiger la confession de foi de la Rochelle et de voter là-dessus, c'est quand même un consensus démocratique des Églises. Elles ont décidé ensemble et c'était quand même des émanations de la base. (…) Ceci dit, il y a une longue tradition synodale d'avoir des communautés, des régions, qui se réunissent à un autre niveau que le leur, plus global, et qui partagent ensemble, et qui décident ensemble, y compris même des confessions de foi comme ladite confession de foi de la Rochelle et autre, on est là dans la deuxième moitié du XVI^e^ siècle, la confession de foi de Guy de Brès qui est reconnue par les Églises des Pays-Bas en synode… Voilà, ça c'est quand même une longue histoire de « synodalisme », qui remonte à quatre siècles et demie. Donc, je crois que le système porte les gens aussi, d'une certaine manière. On a un mode de fonctionnement qui est le fruit d'une longue expérience et qui nous donne un certain savoir-faire qui nous aide, mais en même temps il faut rester maître du système, il ne faut pas le sacraliser et parfois il faut lui donner beaucoup du sien pour qu'il fonctionne bien.*

1.4. Changements ou évolutions en lien avec l'activité synodale

- Quels pourraient être les changements ou les évolutions en lien avec l'activité synodale au niveau de l'ecclésiologie depuis le début de l'EPUB ?

- *Ben je crois que le vécu synodal est à prendre à travers toutes ses déclinaisons, à savoir les commissions, le travail ensemble, les pastorales, tout cet appareil, ces rencontres… m'enfin, tout ce qui fait que l'Église se vit à un autre niveau, en plus du local. Donc en ecclésiologie, ça veut dire que l'Église n'existe pas seulement au niveau local où elle est le plus concrètement perceptible, mais qu'on est aussi Église quand je me réunis en commission avec deux, trois collègues ; qu'on est aussi Église quand je me réunis en pastorale ; qu'on est aussi*

Église quand on se réunit en synode, même si c'est pour débattre des finances, parce que dans notre façon de gérer et de vivre spirituellement ces dimensions et pas seulement matériellement, on exprime quelque chose de la nature de la mission de notre Église. Donc, je crois, ce qui devrait être mieux perçu par tout un chacun, pasteur, membre de l'Église, c'est ce qu'est l'Église : cette richesse-là, ce sont toutes ses facettes et ses différentes composantes. Mais cette vie synodale est mise en souffrance par la montée du congrégationalisme au sein de l'EPUB. C'est que moi j'ai constaté que le repli sur les communautés est plus grand qu'au départ des années 80. Je trouve que le congrégationalisme, tel que moi je le perçois dans ses aspects problématiques, c'est de croire que le lieu d'Église, ben il serait essentiellement le lieu local, qui vit en vase clos, qui vit plus ou moins en acceptant les règles extérieures mais avec méfiance, parce que c'est autre. C'est Marine Le Pen qui vit son nationalisme français comme si le nationalisme n'avait pas généré la guerre de 14 et la guerre de 40 ! C'est ça, c'est des ghettos, c'est une vision étriquée et pauvre, pitoyable, triste de la vie en société, qui peut marquer une Église locale qui s'emprisonne comme ça, qui peut marquer une nation qui se laisserait emprisonner par des discours de ce type-là, ce serait l'Europe qui ferme ses frontières et qui se « droitise » et qui veut se protéger de tous ces gens-là qui viennent d'ailleurs. Tout ça c'est du congrégationalisme politique, communautariste etc. Eh ! ben, le « synodalisme » doit nous aider à vivre à d'autres dimensions et à être conscients de toutes ces richesses, de tous ces vécus, et que c'est un enrichissement, de même qu'un citoyen, ben, il vit des tas de choses différentes dans des lieux de socialisation qui sont différents et qui enrichissent, qui s'enrichissent mutuellement. (…) Mais notre structure à nous, elle est une structure de type démocratique, mais elle ne doit pas nous faire oublier qu'il y a ces lieux d'Église si variés, si complexes et qui se complètent, qui s'interpénètrent, qui s'influencent mutuellement et qui, je l'espère, s'enrichissent mutuellement et ne sont pas en compétition les uns à l'égard des autres. C'est ça la meilleure perception de la richesse de notre Église qui, chez nous, est dans un système presbytéro-synodal.

- Et quels pourraient être des changements ou des évolutions au niveau de la pastorale ?

- *La pastorale de l'Église, la pastorale de l'EPUB, ben c'est peut-être précisément d'aider par des formations des laïcs, par une prédication ouverte, prédication au sens propre du terme, la prédication du dimanche mais aussi le message plus globalement de l'Église, qui ouvre, qui nous aide à ouvrir les fenêtres, à ouvrir les portes, à nous ouvrir les uns sur les autres et à regarder au-delà des cloisons de nos communautés —si c'est déjà pas des murs, rien que des cloisons c'est déjà un mieux !— mais à regarder ailleurs, à écouter ailleurs. Je crois que le rôle de la prédication c'est ça, c'est à la fois nous rappeler nos fondements et nous inviter au témoignage, à une présence, à une présence citoyenne. Voilà, ça c'est un message pour tout un chacun. Et c'est une prédication qui doit aussi aider l'Église à être une Église citoyenne, qui estime qu'elle a sa place dans la société, qu'elle a de temps en temps quelque chose à dire mais certainement beaucoup à écouter surtout, à écouter les souffrances et les joies des hommes et à essayer de temps en temps à leur dire quelque chose qui puisse les encourager.*

- Est-ce que vous dites cela comme un vœu, comme un souhait, ou bien ce sont là vos constats de l'évolution de la pastorale de l'EPUB depuis sa fondation ?

- *Oh ! comme une évolution, je n'en sais rien. Je crois que c'est en même temps un vœu. Moi je pense qu'il y a dans l'EPUB des richesses, une prédication qui est une prédication qui n'enferme pas. Je crains des lieux de prédication qui peut-être enferment, ghettoïsent, mais je pense que notamment le synode, le fait que notre structure nous invite à sortir de notre lieu pour partir vers d'autres lieux de partage ne fût-ce qu'en interne, à notre Église, de la paroisse locale vers le district, du district vers le synode, est une sorte d'apprentissage à l'écoute de l'autre et à l'écoute commune du message de Jésus-Christ. Donc on nous fait découvrir que notre lieu local n'est pas le seul lieu, même s'il est le lieu de vie le plus concret et le plus régulier, qu'il n'est certainement pas le seul lieu, et qu'il peut être enrichi par des apports venant d'ailleurs. Donc c'est à la fois un constat ? Que « Oui ! » ça il y a des prédications qui nous invitent à l'ouverture, à l'attention à l'autre et en même temps là aussi on peut faire mieux, et que je crois, on est dans une espèce d'ambiance générale de repli*

communautaire un peu dans tous les lieux de la société. L'Église protestante, je crois, n'échappe pas à ça, et déjà au sein de notre EPUB les tendances congrégationalistes se renforçant jusqu'ici, et peut-être qu'on est à un moment où on va renverser la vapeur vers plus, je vois des signes d'encouragement qui vont dans ce sens-là d'une plus grande ouverture des uns vers les autres, en interne et vers l'extérieur. On verra !

- Et par rapport à la théologie, y aurait-il là aussi des changements ou des évolutions en lien avec l'activité synodale ? Je pense aussi au pluralisme théologique etc.

- *Théologiquement lorsqu'il y a des questions plus éthiques, théologiques qui apparaissent au synode, celui-ci est un lieu où la pluralité est mise à l'épreuve, c'est-à-dire qu'il n'est pas facile de s'écouter mutuellement et de comprendre les positions des autres et les fondements de leurs positions. C'est pas facile, parce que l'éventail est quand même relativement large, ouvert. Mais il y a aussi d'autres lieux, comme des journées théologiques, comme des lieux de réflexion ; mais les pastorales comme je disais, au sein d'une pastorale d'un district et de toutes les activités qui concernent les pasteurs m'enfin la vie synodale, ce n'est pas seulement les pasteurs, c'est au-delà, donc mais quand même avoir des lieux où les échanges théologiques se font, où on accepte de se laisser bousculer par tel professeur de théologie qui vient nous aider, mais qui nous aide aussi parfois à dépasser des clivages qui se sont forgés entre nous, et qui nous montre qu'il y a peut-être une lecture commune qui va au-delà des barrières théologiques qu'on a pu dresser entre les différentes options, bon, tout ça c'est un travail qui est constant. Chez nous où, contrairement à l'Église catholique, il y a pas une structure dogmatique officielle à laquelle il faut rendre compte, c'est donc par le dialogue et l'écoute mutuelle qu'on peut réguler et nous laisser enrichir dans ces diversités et non pas par un magistère qui nous dit « Ah ! là vous êtes à côté de la plaque ! » et vous vous inclinez ou bien vous sortez. Donc on est dans un mode de fonctionnement différent, y compris intellectuel et théologique.*

- Nous avons fait allusion tout à l'heure à quelques aspects concernant l'éthique. Je voudrais demander s'il y a, selon vous, des changements, des évolutions ou des déplacements au niveau de l'éthique depuis le début de l'EPUB jusqu'à présent.

- *Je ne vois pas grand, grand-chose qui soit une perception globale dans les domaines éthiques (éthique de la famille, etc.), car des débats éthiques sont relativement rares au sein de notre Église. Bon dans les débuts de l'EPUB, les années 80, on était en plein débat sociétal sur des questions nucléaires et des armes nucléaires. Il y a eu un synode où on a eu des délégations qui sont sorties de l'assemblée synodale parce qu'on osait mettre en discussion une réflexion éthique sur le nucléaire. Ces gens qui ont quitté le synode trouvaient que c'était pas le lieu de débattre de ça et qu'on n'avait de toute façon pas les compétences. Bon, est-ce que l'Église doit se taire sur le nucléaire ? Est-ce que l'Église n'a pas à réfléchir sur des questions d'éthique familiale, d'euthanasie, des choses comme ça ? Donc il faut franchement reconnaître que ce sont quand même des questions qui sont relativement peu débattues, ah ! surtout à un niveau synodal. Ça ne veut pas dire qu'on n'y réfléchit pas dans des communautés dans des prédications, dans des études bibliques, dans des moments de partage, mais que ça fasse l'objet d'une réflexion, disons, quand même sérieuse et difficile comme la question par exemple de l'homosexualité, de bénédiction des mariages de ce type. Là l'Église s'est investie dans un travail qui n'était pas facile et qui en même temps touchait aux diverses herméneutiques que l'on a, quelles lectures on a des textes bibliques, et ça débouche sur quoi. Donc comme j'ai dit, c'est quand même des moments qui sont relativement rares lorsqu'on aborde des questions éthiques. Il y a eu un document qui est sorti il y a une dizaine d'années sur la pauvreté dans notre société où c'est plutôt le Conseil synodal qui s'est exprimé, par la voix de son porte-parole, c'est pas vraiment le synode. Bon, le synode aussi intervient dans des questions Nord-Sud à travers les discussions des rapports de la coordination Église et monde et des budgets dans les relations Nord-Sud. On peut dire que là on est dans un domaine aussi de l'éthique, des rapports fraternels, disons, entre des Églises plus financièrement dotées, comme en Europe, et d'autres qui le sont moins mais qui ont d'autres richesses. Donc vraiment des débats éthiques comme on peut en avoir plus systématiquement*

dans la fédération des Églises de Suisse ou dans la fédération protestante de France où des questions liées à la société sont mises en réflexion, comme par exemple dans l'Église Réformée de France où ils ont eu quand même un synode sur la famille il y a trois ou quatre ans ou cinq ans d'ici, des grands synodes à thèmes comme ça au sein de l'EPUB, c'est quand même relativement rare.

- Et pourquoi ?

- *Je n'en sais rien ! Peut-être parce qu'on se sent plus Église minoritaire, mais l'Église Réformée de France n'est pas plus une Église, bon, elle plus nombreuse mais proportionnellement à la société elle n'est pas beaucoup, beaucoup plus nombreuse, mais elle a peut-être une culture d'investissement dans les responsabilités de la société qui est plus grande que la nôtre. Mais en Belgique on est plus congrégationaliste dans les communautés et on est « esprit de clocher » dans la vie sociale.*

- Que voulez-vous dire par « esprit de clocher » ?

- *Ben les communes, et les petites baronnies communales, et les petites baronnies socialistes, et les petites baronnies de ceci et de cela, hein ! On est chacun dans son coin, « toi dans ton coin sombre et moi dans le mien ; brillons, brillons bien », comme dit la chanson ! C'est un peu la mentalité belge qui se reflète dans notre Église ! Donc se mettre à réfléchir à des enjeux qui dépassent un peu notre petite vie personnelle et qui sont des enjeux de société etc., ça c'est une autre paire de manches, c'est pas très fort dans notre culture d'Église ici dans l'EPUB ; on est un peu dans des petits ghettos quand même, trop peu ouvert. C'est pour ça que je disais le message de l'Évangile qui doit être prêché, c'est un message de responsabilité, d'ouverture et de responsabilité citoyenne en tant qu'Église dans la société et en tant qu'individu dans la société.*

- Cela laisse place à a question concernant la mission et l'évangélisation. Y a-t-il eu des changements ou des évolutions aussi en cette matière-là, en lien avec l'activité synodale ?

- *Oui, oui, par exemple il y a eu —bon, sur quoi ça débouche très concrètement ?— mais quand même il y a quelques années d'ici, pas si longtemps que ça, il y a eu des journées synodales sur le thème de la mission de l'Église, « Église en marche », qui d'un point de vue synodal, a amené à partager un certain nombre de propositions d'initiatives, à réfléchir à ce thème de la mission interne et de la mission de notre Église dans notre société. (…) Dès lors il appartenait, comme il appartient, essentiellement aux Églises locales d'essayer de retraduire des impulsions, des propositions dans leurs propres missions. Pourquoi ? Parce qu'encore une fois c'est l'Église locale qui est le lieu où on se réunit le plus souvent et où on a plus de vécu commun. Donc c'est par excellence le lieu à partir duquel doit se vivre le témoignage de la mission de l'Église, ce qui n'empêche qu'il y a quand même eu des moments de réflexion et des moments festifs à d'autres niveaux que l'Église locale pour stimuler cet encouragement à la mission, à un renouveau de la mission de l'Église !*

- Vu les mutations politico-administratives dans le Royaume de Belgique, ces changements politiques et administratifs ont-ils quelque incidence sur l'organisation politico-administrative même de l'Église ? Ces transformations causent-elles des changements ou des évolutions en lien avec l'activité synodale de l'EPUB ?

- *Ma réponse ici couvre une période qui s'étend sur une ligne du temps située bien avant 2005 et dépassant cette limite. Il faut dire que des tractations politico-administratives nationales récurrentes, qui datent de plusieurs années avant 2005, ont, étape par étape et particulièrement depuis les dernières réformes de l'État conclues après cette année-là, métamorphosé le paysage politico-administratif du pays. De cette façon, jusqu'à présent, à part les aumôneries, les cours de religion, les rapports entre l'organisation des radios-tv du côté néerlandophone et les pouvoirs publics, ou du côté francophone avec les pouvoirs publics, donc des choses qui dépendent des pouvoirs publics régionaux où là il y a*

effectivement des évolutions, les modes d'organisation effectivement évoluent de façon différente, parce que ça c'est le régionalisme et les communautés culturelles. Pour ce qui est de la reconnaissance des paroisses, eh ! ben, les instances qui reconnaissent, ce sont maintenant les régions, mais c'est quand même encore le national (Ministère de la Justice) qui rémunère, qui paie les traitements. Moi je dirais que notre pays va vers une séparation progressive, et en même temps on se rend compte du ridicule de la chose puisque ne fût-ce que par exemple, dernier exemple, pour ce qu'on peut appeler la communauté urbaine de Bruxelles et de son environnement qui correspond à peu près au Brabant, il faut maintenant réunir les instances de la province de Brabant flamand, de la province de Brabant francophone, de la Région bruxelloise, du national etc. Donc il faut remettre ensemble les gens qui jadis l'étaient, parce qu'il y a des tas de choses qui, dans ce petit pays, doivent se coordonner. Bon, quelque part la régionalisation politique et économique a sans doute des aspects positifs. Je pense, toutefois, qu'elle a drôlement compliqué la vie dans notre pays et que de toute façon, pour bien des choses, on est obligé de se re-concerter parce qu'on s'est rendu compte que sinon ça fonctionnait pas ! Mais je dirais dans l'EPUB, j'ai l'impression qu'il y a une sorte de prise de conscience inverse et que, à part le synode qui était à peu près le seul lieu où néerlandophones et francophones se rencontraient, il y a eu des commissions nationales où on est aussi effectivement des gens du nord et du sud. Ce constat va être confirmé ultérieurement à 2005 par l'avènement du stage d'insertion pastorale encore au niveau expérimental mais qui est la première activité de formation vraiment systématiquement organisé par les deux rôles linguistiques, et aussi par la future rencontre fraternelle qui réunira pour la première fois un tiers de néerlandophones et deux tiers de francophones. Mais donc est-ce que tout à coup l'Église serait à contre-courant de la société où on est en train de complètement s'ignorer les uns les autres à part les besoins indispensables, parce que le tram ne peut pas s'arrêter à la frontière linguistique ni l'autobus, mais qu'à part ça on s'ignore de plus en plus ? L'Église ferait-elle un chemin inverse ? Je n'en sais rien mais il y a comme de petits signes qui montrent qu'il y a quelque chose qu'on a peut-être envie de retrouver d'un vivre ensemble ou de réinventer ou peut-être d'inventer puisqu'on n'a peut-être pas jusqu'ici inventé, je ne sais pas, en tout cas l'Église je sens un petit courant qui va dans un autre sens. Certes, il y a eu des synodes où, peut-être, il y avait une sorte de bloc francophone contre les néerlandophones, ou du moins les francophones n'écoutaient pas suffisamment les néerlandophones. Et là je crois qu'il y a des efforts qui se font. Et peut-être que ça remonte à 2005. Il y a eu un moment où « Mosaïque » a sorti un numéro intitulé « Ne perdons pas le nord ! » et c'était un moment où la Belgique était en difficulté, fortes tensions. « Mosaïque » a sorti ce numéro et nous avons eu des articles qui ont été écrits par des frères néerlandophones, qui ont été publiés, traduits en français et notamment ils nous exhortaient à mieux apprendre le néerlandais, des choses comme ça tu vois, et vice et versa. Et je dirais dans l'EPUB j'ai pas l'impression qu'actuellement s'il y a des clivages, et il y en a, mais que ce serait des clivages nord-sud. Il y a un effort fructueux et prometteur pour le moment me semble-t-il.

- Quelles pourraient être les répercussions sur la vie ecclésiale et sociale de l'EPUB en tant qu'institution mais aussi des Églises locales en tant que base, au vu de tous ces différents changements, ces différentes évolutions ?

- *C'est une question un petit peu globale pour laquelle il faut peut-être aller puiser dans des choses que j'ai déjà dites auparavant et qui montrent qu'il y a des possibilités, dans ce fonctionnement presbytéro-synodal, d'enrichir chacun des niveaux grâce aux apports et aux choses qui se vivent dans d'autres niveaux. Quelqu'un qui revient d'un synode qui l'a enrichi va enrichir sa communauté, pour autant qu'il ne garde pas ça pour lui tout seul. Mais même il le garderait pour lui tout seul, ce qu'il a vécu va-t-il toucher quelque chose dans son comportement, sa façon de percevoir l'Église et de se dire « Tiens ! j'ai entendu ou j'ai été voir qu'il y a d'autres personnes et il y a d'autres communautés qui vivent d'autres choses ! Je ne les connaissais pas, je me méfiais d'elles et je découvre qu'il y a des choses intéressantes qui se vivent ailleurs, et ma foi ! je pourrais bien en prendre ! » Je dis ça d'un pasteur et de tout personne quoi ! Des répercussions, on peut imaginer que ça en a à tous les niveaux, y compris pour ces pasteurs qui se sont vus, qui ont peut-être ne fût-ce que tout*

bêtement fait la connaissance d'un collègue et se dire « Tiens ! le jour où j'ai une difficulté, ben, je vais m'adresser à ce collègue-là, parce qu'on s'est mis en confiance ! » Ben, voilà, ça aura des répercussions sur l'Église locale qui sera bénéficiaire d'un pasteur qui est plus heureux. Oui, donc à tous les niveaux !

- Au cours de cet entretien, nous avons abordé un certain nombre de questions. Peut-être y aurait-il des points que vous n'avez pas eu l'occasion d'évoquer et dont vous aimeriez parler ?

- *Non je ne vois pas, parce qu'on a abordé beaucoup, beaucoup de choses. Il est possible que pour cette dernière question qu'il y ait des choses à puiser dans tout ce que j'ai pu dire et qui était en marge des questions précises qui étaient posées. Je crois que j'ai dit beaucoup, beaucoup de choses sur la formation permanente ; je crois qu'on est là dans une tâche qui est fort importante. Bon, c'est un peu mon dada. M'enfin, si je m'y suis investi, c'est parce que je crois vraiment que c'est très important, qu'on ne peut pas laisser les pasteurs comme ça tout seuls dans leurs coins ; il faut vraiment les aider, les accompagner, les aider à perfectionner leurs outils, à approfondir, à se laisser bousculer et ça dans des rencontres soit directement de leur milieu professionnel, enfin ! entre collègues, soit aussi au-delà de ce milieu-là.*

2. Thèmes transversaux des autres entretiens réalisés

2.1. Ministère pastoral et autres ministères

À ma question : « Quelle est la manière de mettre en relation les différents ministères ? », Yvon Brohez, engagé en février 1979 comme trésorier puis très vite mué en fondé de pouvoir et chef du personnel de l'administration EPUB jusqu'à son départ à la retraite, répond :

- *Les ministères sont peu ou pas trop mis en commun.* (Un moment de silence et d'échange de regards, puis, avec une voix ponctuée de pics de déception…) *Déjà étonné lors de l'installation d'un pasteur du peu d'autres pasteurs qui y participent maintenant… Avant, on y voyait tout le corps pastoral. Maintenant bon il y en a… on peut les compter ! Et… même au niveau des rassemblements nationaux où il devrait y avoir deux mille personnes, ben ! on est content quand il y en a cinq cents !*
- Selon vous, qu'est-ce qui pourrait donc permettre une synodalité ou une bonne articulation entre les différents ministères ?
- (Subitement…) *Moi je crois qu'ils doivent rapprocher l'Église locale de la direction synodale et… pour moi la seule solution c'est la représentation au synode par Église locale. On a énormément perdu, pour une question financière et d'organisation, on a cru qu'il eût fallu disons deux cents personnes ou cent-trente, finalement deux cents… deux cent-vingt personnes… pour rassembler toutes les Églises locales ; ce n'était quand même que deux ou trois jours par an ! … On aurait pu le faire ! J'entends d'autres personnes qui disent la même chose, mais j'ai jamais entendu non plus de volonté d'un Président ou d'un Conseil synodal de le faire ! C'est tout à fait personnel ce que je dis.*
- Mais pour aboutir à une telle décision, comment pensez-vous qu'on pourrait mettre…
- (Simultanément) *Parce que c'est une proposition de… le Conseil synodal peut lui-même faire des propositions à l'assemblée synodale. Excepté les textes de constitution et discipline on voit très peu de décisions proposées par le Conseil synodal au vote de l'assemblée synodale, à la sanction de l'assemblée synodale. Ça le Conseil synodal pourrait le faire ! C'est, c'est, c'est tout à fait personnel, je sais pas … je peux me tromper hein ! Les raisons du repli, est-ce que c'est cela… ? Je sais pas ! Peut-être… peut-être !*

D'autres intervenants répondent tour à tour à cette question portant sur l'interaction, la collaboration, le rapport aux autres :

- *Moi je crois que la question de collaboration, note Daniel Vanescote, c'est toujours une question un peu personnalisée dans la mesure où certains sont plus portés à la collaboration,*

alors que d'autres sont plus réservés ou veulent jouer leurs cartes personnelles. Mais en principe cette collaboration, elle existe. Et plus elle existe mieux le synode s'en porte.

- *Ça dépend des pasteurs et ça dépend des laïcs, dit Yvette Vanescote. Je crois que c'est vraiment une question personnelle : il y a des gens qui savent travailler en équipe et il y a des gens qui ne savent pas travailler en équipe, explique-t-elle. C'est pas une question de pasteur, diacre… c'est vraiment une question personnelle je crois. Il y a des pasteurs qui font tout, même nettoyer les gouttières* [rires]*, qui ne savent pas déléguer, mais alors à ce moment-là quand le pasteur fait tout et quand le pasteur s'en va, ben il y a plus rien qui se passe. Donc je crois que le travail d'un pasteur c'est de former des gens, former des laïcs responsables, leur laisser de la place de parole, pas vouloir tout gérer lui-même. Je suis pour la démocratie dans ces relations-là aussi hein ! Mais j'pourrai pas répondre sur un plan général, je crois que c'est une question de relations humaines surtout. Mais ça devrait fonctionner, si on pouvait émettre un vœu, comme des équipes, pas comme des rivaux. Je pense que le consistoire, l'assemblée de district, ce sont des équipes, ce sont des gens, mais très souvent ce sont des dévoués qui vont là, qui n'ont pas tellement envie d'y aller, et qui y vont parce qu'il n'y a personne d'autre. Alors ben, ça change l'esprit hein. Quand on y va par conviction, eh ben on retrousse ses manches et on travaille ! (…) Par ailleurs, (…) il faut le partage dans les tâches entre les différentes instances, partage d'information, partage de responsabilités, il faut pas qu'il y ait des endroits où des décisions sont prises derrière le dos des gens, nulle part, nulle part, à aucun niveau, ni au niveau du bureau du Conseil synodal, ni au niveau du Conseil synodal, même chose à tous les niveaux, je pense que les gens ont droit au respect, c'est-à-dire à ce qu'on ne les prenne pas pour des idiots. Les gens sont quand même adultes et même si je disais tout à l'heure que parfois ils suivent le pasteur, c'est parce qu'on les a conduits à être comme ça. Je trouve qu'il faut expliquer, il faut former les gens pour qu'ils deviennent vraiment des gens adultes et à même de discuter d'un document synodal ou si c'est trop compliqué, qu'on leur explique dans des termes plus simples. Mais on a droit à cette information, c'est une des richesses de nos Églises, un système démocratique. C'est justement que les laïcs ont le droit d'être dans les instances de décision à tous les niveaux. (…) Pour la prise de connaissance des documents synodaux, il y avait des délais qui devaient être respectés, (…) normalement les consistoires avaient le temps d'étudier les documents. (…) il faut que toutes les instances aient le temps de lire et d'étudier, parce que quand on voit maintenant les briques que sont les documents synodaux, on ne lit pas ça en cinq minutes hein ! Ou alors ça fait partie encore du respect dû aux gens ; si on ne respecte pas des délais, c'est une manière de prendre le pouvoir et de faire en sorte que les gens ne puissent pas gérer l'information. Même si c'est pas voulu de la part des autorités, le résultat c'est ça, puisqu'au sommet, enfin, sommet qui n'est pas un sommet, eux ils détiennent l'information, ils ont eu le temps de mijoter tout ça hein. Donc il faut laisser le temps aux gens de digérer, et que ça arrive éventuellement jusqu'aux assemblées d'Église.*

- *Là il faut que je vienne à mon avis dans notre Borinage, dit Roland Durieux, où encore une fois un ancien n'est pas nécessairement supérieur ou inférieur au pasteur. À mon avis, on est tous égaux pour dire ça comme ça. On n'a pas la même fonction, mais ça ne veut pas dire qu'on est moins important. Bien entendu un pasteur c'est celui qui prêche ; il est qualifié pour ça plus que pour être diacre ou je ne sais pas quoi hein, mais ça ne veut pas dire qu'un diacre est moins important qu'un pasteur. C'est comme ça qu'on voit les choses souvent dans nos Églises. Il est rare que dans une paroisse EPUB vous ayez un pasteur qui…, dans le temps c'était « Monsieur le Pasteur », maintenant euh… et quand on disait « Monsieur le Pasteur » c'était plus un respect formel qu'autre chose. Maintenant on ne dit même plus « Monsieur le Pasteur ». (…) Bon, il y en a encore qui le disent ou qui disent « Pasteur » tout simplement.*

- *Dans la pratique de notre Église, observe Jonathan Mbatso, les pasteurs ne collaborent vraiment pas entre eux par rapport à leur ministère pastoral. Ils collaborent chacun avec leur consistoire ; là est leur lieu de collaboration par excellence. (…) Dans la pratique, si un pasteur est en contact avec d'autres pasteurs, c'est une collaboration qui se limite, à mon avis, à l'encouragement entre personnes tout simplement.*

- Quelle synodalité ou articulation trouve-t-on entre différents ministères, notamment au sein même des ministères consacrés, puis entre le sacerdoce universel et le ministère consacré, ce

au sein du bureau du synode, du Conseil synodal, du conseil de district, du consistoire, des coordinations communautaires et nationales ou au sein des œuvres protestantes ? Comment collaborent ces différents ministères des consacrés et des non consacrés ?

- *Ben, à mon avis aussi, reprend Durieux, (…) ce serait plus un clivage nord-sud qu'un clivage gauche-droite pour dire ça comme ça. Les Wallons sont plus enclins à mettre un peu tout le monde sur le même pied et ça ne me dérange pas de collaborer avec quelqu'un « qui n'est que… » hein ! Chez les néerlandophones et surtout du côté des gens du Limbourg et d'Anvers et tout ça, ça c'est un peu différent, il me semble. Mais il ne me semble pas qu'on mette des gens sur un piédestal hein, même chez les Flamands. La hiérarchie est plus respectée et plus présente, mais ça ne veut pas nécessairement dire qu'elle soit trop, voyez-vous, il me semble hein, il me semble. (…) Donc à part ce clivage, on trouve tout à fait des pasteurs et des laïcs au sein du bureau du synode, de même qu'à d'autres instances, avec quand même une …, bon, notre Constitution et discipline dit qu'il ne peut pas y avoir plus de pasteurs que de laïcs. Et c'est parfois très difficile à respecter, parce que, d'abord les pasteurs ils sont payés pour ça, donc s'ils font ça, ils font pas autre chose, mais c'est quand même dans leur ministère. Le laïc, lui, il fait ça en supplément de son travail normal. Bon, moi je vois, par exemple ici à Jemappes, le consistoire il peut se réunir l'après-midi parce que tous ceux qui sont là ils sont pensionnés, à part le pasteur. Mais ce n'est pas nécessairement vrai si vous avez des jeunes qui s'engagent et des gens qui travaillent. Donc la limitation, elle est un petit peu plus là : d'abord il y a le désir de s'engager, et ensuite il y a la disponibilité qui n'est pas la même pour tout le monde.*

- *Au sujet de la collaboration entre pasteurs, commente Fuite, ils ont une attitude très collégiale en général, pas toujours. Si ça ne marche pas, c'est au niveau personnel, parfois même au niveau théologique. Si un pasteur a écrit un livre, il arrive que certains collègues disent : « Oh, oh ! C'est assez libéral ça ! » (…) En ce qui concerne les anciens et les diacres entre eux ou en rapport avec le pasteur au sein du consistoire, parfois on a quelques problèmes. Parfois on a l'un ou l'autre pasteur qui, étant le professionnel théologien, peut-être sans se rendre compte pense un peu : « Voilà ! c'est quand même moi qui connais ! » Ça parfois ça existe, mais en général ça se passe très bien. Par exemple, ce n'est pas chaque pasteur qui est président du consistoire, un autre membre l'est. En plus, je vois rarement des ordres du jour de consistoire où le pasteur ne propose pas un point fixe « Évaluation des cultes ». Cela veut dire qu'il veut avoir des commentaires, des critiques.*

- Et quand ils sont quand même tous ensemble dans ces différentes instances, y a-t-il une prépondérance des voix des ministres consacrés sur celles des non consacrés ?

- *Non, non, alors là certainement pas, affirme Durieux ! Officiellement pas, réellement pas non plus, me semble-t-il ! Maintenant ça dépend de quoi on discute. C'est vrai que quand vous discutez d'une question théologique, je vais dire ça comme ça, ben, peut-être bien qu'un laïc se dira : « Le pasteur il a quand même une formation, il est quand même plus capable que moi ! » Moi je vois bien qu'au consistoire ici, quand on discute de problèmes matériels, de travaux etc., ben, il y a quelqu'un chez nous qui a été chef de chantier ; il a un avis plus autorisé que moi. Donc ça oui, bien entendu, mais ça ne veut pas dire « hiérarchie ».*

- *En général, déclare Daniel Vanescote, il n'y a pas de problèmes de communication pour arriver à une prise de décisions ; les non-pasteurs sont prêts à collaborer, simplement que très souvent par le fait qu'ils n'ont pas les compétences théologiques qu'ont les pasteurs, il y a tout une série de sujets sur lesquels ils se sentent en infériorité et s'en tiennent souvent au silence. Mais il y a d'autres sujets par contre sur lesquels ils ont tout à fait la même compétence, lorsque c'est moins théologique etc., hein ! À la limite, on avait un trésorier qui disait : « Moi je ne dis rien sur les questions pastorales, mais alors s'il vous plaît, quand c'est les finances, laissez-moi, suivez-moi hein ! »* (Éclats de rires) *Et ça c'est une des faiblesses du système ! C'est que dans toute assemblée synodale on pourrait relever ainsi le nombre de gens qui parlent, on s'apercevrait qu'il n'y a pas la moitié et que dans cette petite moitié de gens qui ont pris la parole, on s'apercevrait qu'il y a des ténors qui la prennent sur chaque sujet, et même deux fois, et que, bon, c'est finalement qu'une telle assemblée, je ne peux pas dire qu'elle est manipulée, mais en tout cas, elle est fortement influencée par maximum dix*

personnes. Bon, quand je dis « dix personnes », c'est en dehors du Conseil synodal, parce qu'il y a aussi dix membres du Conseil synodal qui à leur tour prennent la parole pour exposer ou éclaircir l'un ou l'autre point du rapport du Conseil synodal ou pour répondre aux questions de l'assemblée là-dessus.

- *Quant au mode de collaboration entre délégués synodaux par exemple, précise Steven Fuite, vu le fait qu'on a une représentation paritaire des laïcs et des pasteurs, les pasteurs ne forment pas une classe à part pendant le synode. Il n'y a donc pas de différence entre eux et les laïcs ; ils collaborent tous sans distinction aux assemblées synodales, et la perspective de la voix ou de l'idée d'un laïc, laïc tout court ou laïc avec délégation pastorale, n'est pas moindre que celle d'un pasteur. Il est vrai que parfois les pasteurs peuvent bien parler, et même beaucoup parler et puis dominer les autres dans ce sens-là. Mais non, il n'y a pas de différence entre les personnes consacrées et celles qui ne le sont pas, entre les ministères ordonnés et ceux qui ne le sont pas. C'est la même chose à d'autres instances telles que le bureau du synode, le Conseil synodal, le conseil de district, les coordinations communautaires et nationales, le consistoire.*

Les points de vue repris ci-dessus reviennent globalement chez tous mes interviewés. Certains ajoutent, comme par exemple Jonathan Mbatso, que s'il n'y a pas d'exclusive entre les pasteurs qui sont délégués synodaux et les laïcs qui le sont tout aussi, le lieu de cette exclusive, c'est plutôt les pastorales, c'est-à-dire réunions des pasteurs, lesquelles sont organisées au sein des districts et par ceux-ci. « C'est là, dit-il, qu'ils peuvent échanger entre eux par rapport à leurs ministères, pour partager leurs joies, leurs difficultés et ainsi de suite. (…) En dehors de cela, il n'y a pas un autre cadre, sauf si un pasteur décide de lui-même de contacter un collègue, par téléphone ou par un tout autre moyen, pour le saluer, partager avec lui, lui rendre visite etc. »

- Quel type de collaboration existe-t-il entre pasteurs qui sont présidents de districts ? En clair, collaborent-ils avec d'autres présidents de districts ?

- *Quand il y a une matière synodale, répond Jonathan Mbatso, le pasteur président d'un district peut s'entretenir là-dessus avec un autre pasteur président de district. Encore faut-il signaler qu'il n'est pas nécessaire d'être pasteur pour être président de district, un laïc peut l'être. Donc au niveau de la présidence du conseil de district, le président du district collabore d'abord avec tous les pasteurs de son entité, ça c'est normal, parce qu'il a la responsabilité de la vie des paroisses locales. Étant donné que le Président du synode est très loin, et qu'il ne peut, de ce fait, pas s'occuper de toutes les paroisses à la fois, le président du district, pour ma part, j'en ferais une sorte d'Évêque, donc de surveillant ; mais ce n'est pas comme ça qu'il est défini au sein de l'EPUB : ce n'est pas quelqu'un qui se déplace pour visiter les Églises ; il s'occupe surtout de la gestion du conseil de district et des assemblées de district. C'est vrai qu'il est prévu des visites fraternelles des paroisses par le conseil de district, et c'est quelque chose de très positif parce que le conseil de district est très proche des paroisses et peut donc très vite savoir ce qui s'y passe. Quand tout va bien, il y a pas de souci. Mais quand il y a un problème au sein d'une Église locale et que le consistoire n'arrive pas à le régler, c'est au conseil de district d'intervenir très rapidement. (…) Malheureusement ces visites fraternelles ne sont pas régulières. (…) Je pense avoir, en quinze ans de ministère, reçu le conseil de district deux fois ! Et il s'agissait de visites normales, de routine, sans situation conflictuelle au sein de ma paroisse. Donc il faut dire que, et ça c'était une des propositions que quelqu'un avait soulevées une fois, que le président de district n'ait pas de paroisse et qu'il soit payé pour ça, pour qu'il ait le temps vraiment de connaître les Églises, de visiter les Églises, de s'invertir pour. (…) Je ne me rappelle pas à quel niveau synodal cette idée a été proposée, mais je me rappelle qu'elle n'a jamais été suivie !*

2.2. Président du Conseil synodal ou autre responsable

2.2.1. Image du Président du Conseil synodal (ou d'un autre responsable)

Selon les différents postes à responsabilité que l'un ou l'autre de mes interlocuteurs ont occupés, ma question concernant l'image qu'ils se faisaient d'un dirigeant pouvait sortir du seul cadre du personnage du Président du Conseil synodal. Ainsi à Martin Beukenhorst, qui a lui-même été le premier modérateur de l'assemblée synodale de l'EPUB pendant deux ans avant d'être élu Président du Conseil synodal, ai-je demandé : « En tant que modérateur, quelle image du Président, ou même du modérateur, pourriez-vous vous faire en lien avec l'activité synodale ? »

- *Oui, c'est-à-dire que naturellement le modérateur dans notre Église, le modérateur est surtout quelqu'un qui préside aux assemblées, donc en dehors, lorsque le synode n'est pas réuni, lui il n'a aucune fonction. Donc c'est surtout le Président du synode, c'est un peu un nom impropre qui a grandi avec l'Église, parce qu'il ne préside pas le synode. Mais ça, ça remonte au début, donc en 1839, donc ce nom de « Président du synode », parce qu'à ce moment-là le Président présidait les synodes.*
- Cela a duré jusque quand ?
- *Mais c'est-à-dire que donc en 1839, lorsque le protestantisme a été officiellement reconnu par les pouvoirs publics, poursuit Beukenhorst, il y avait une quinzaine de communautés assez autonomes. Mais ils ont dû former un synode en vue des relations avec les pouvoirs publics. Et alors donc ils se réunissaient en synode et on élisait chaque année un pasteur comme Président, parce que le gouvernement le voulait : comme avec l'Église catholique on traitait avec l'Archevêque, on voulait donc traiter avec une seule personne. Et alors donc le Président du synode était l'interlocuteur. Mais il avait charge de paroisse, hein ! Et ce n'est qu'en, euh quelle année ! en mil neuf cent…, que je ne me trompe pas, je crois 1957 là, autour de cette période-là, disons l'après-guerre, où on a donc formé un synode plus représentatif, qui fonctionnait comme synode. C'est-à-dire qu'au début on se réunissait en synode uniquement en vue des relations avec les pouvoirs publics. Mais là on a commencé à discuter des questions d'Église : la marche de l'Église, la cohésion dans l'Église, etc. Et alors, c'est lorsque cette Église, c'était donc la seule qui à cette époque-là était reconnue par les pouvoirs publics, a fusionné avec l'Église Méthodiste, qu'on a fait clairement la séparation entre un modérateur, qui présidait donc les assemblées synodales, et donc cette personne qui avait le mandat et qui à ce moment-là aussi était officiellement rétribuée par les pouvoirs publics pour discuter avec les pouvoirs publics. Donc c'était séparé : il ne présidait plus les assemblées synodales. Donc il présidait le Conseil synodal mais pas les assemblées synodales. C'est là la séparation entre les deux fonctions. Et à ce moment-là aussi on a établi des mandats : on continuait à appeler « Président du synode » mais qui ne présidait plus, m'enfin il présidait le Conseil synodal ; on a donc limité les mandats de quatre ans renouvelables.*
- Donc et le modérateur aussi, il avait le même mandat ?
- *Non, non ! Le modérateur était élu, comme d'ailleurs il l'est encore, pour deux ans. Deux ans ! Mais lui il avait charge de paroisse et une fois que l'assemblée synodale était terminée, il rentrait dans sa paroisse, pour ainsi dire plus rien faire jusqu'au moment où on préparait la prochaine assemblée synodale. Donc c'était très peu.*

Là-dessus, la lecture de Daniel Vanescote laisse transparaître une certaine évolution qui, en réalité, semble exprimer une confusion persistante dans la compréhension et l'usage-même des termes. Voici ce que je lui demande :

- Pourquoi dit-on plutôt « Président du Conseil synodal » que « Président de l'EPUB » ? Ça n'a pas d'incidence ?
- *Non, répond-il, mais le titre officiel, légal, c'est « Président du synode ». Or le synode, c'est l'assemblée. Mais dans la terminologie de l'EPUB on ne parle pas de « synode », on parle d'« assemblée synodale ». Et donc on a voulu ne pas majorer le rôle du Président en disant il*

est Président du Conseil synodal, mais en réalité la présidence de l'Église, c'est le synode, c'est l'assemblée synodale ; c'est là qu'elle est, la présidence de l'Église.

- Est-ce qu'il n'y a pas d'incidence dans la considération que l'EPUB elle-même, en son sein, peut avoir du Président et la manière dont l'extérieur pourrait voir le Président ?
- *Oui, déclare Daniel Vanescote, ça peut faire une différence effectivement, ça oui, parce qu'à l'extérieur on voit le Président comme le Président de l'Église, ça c'est clair. À l'intérieur aussi souvent hein !* (Éclats de rires). *Oui, oui, à l'intérieur aussi même si justement on a voulu marquer une certaine nuance dans l'emploi des termes, il y a comme ça des nuances qui ne passent pas facilement dans l'inconscient des gens, quoi hein ! C'est comme ça ! On n'analyse pas tous les termes avec tout ce qu'ils peuvent vouloir porter hein !*

Et de l'inconscient des gens, dont fait mention Daniel Vanescote ci-dessus, il est aussi question même chez beaucoup de pasteurs, en ce compris certains de mes interviewés eux-mêmes, pasteurs ou non ; une équivoque transparaît chez eux aussi sur les termes. Parfois un interlocuteur se rend compte de la confusion et la rectifie, puis, l'instant d'après, il la reproduit comme machinalement. À titre d'exemple, je livre ci-après un extrait de quatre entretiens, riches en informations, par ailleurs, dans le cadre de l'image que l'un ou l'autre a du Président du Conseil synodal en lien avec l'activité synodale :

- *(…) L'image que je me fais d'un Président du synode : je crois que c'est un homme qui serait comme un facilitateur du vivre ensemble, déclare Jonathan Mbatso. (…) Et donc le Président du synode, je veux dire le Président de l'exécutif, il est là pour voir si les décisions votées en assemblée synodale sont exécutées. Donc il est le Président du Conseil exécutif de l'Église, alors que l'assemblée synodale c'est un peu celle qui fait la loi, c'est un peu comme le parlement, et le Conseil synodal, c'est un peu comme les ministres, les exécutifs qui exécutent ce que l'assemblée synodale a voté. Donc selon moi, le Président du Conseil synodal, c'est le garant de la constitution et de la discipline. Il aide les paroisses locales, il aide le vivre ensemble en faisant respecter la constitution et en faisant appliquer (…) les décisions prises en assemblée synodale. Donc en quelque sorte, le Président du Conseil synodal, c'est vraiment la personne qui supervise la bonne marche de toute l'Église. C'est celui qui s'assure que les règles sont respectées. (…) Dans le cadre actuel du CACPE, le Président du Conseil synodal en ce qui concerne l'EPUB, c'est lui qui nous représente devant l'État, qui plaide notre cause devant celui-ci, qui s'occupe de tout ce que l'État nous a promis, il est derrière (…) l'État pour faire appliquer la loi belge aussi en faveur des Églises, de l'Église que l'État a reconnue, (…) parce que l'État, à partir de la loi napoléonienne du XIX^e^ siècle, a le devoir de subsidier les cultes, de faire en sorte que les cultes fonctionnent et de rémunérer les ministres du culte. (…) Dire qu'il n'est pas Président du synode, c'est dire qu'il n'a pas (…) d'autorité sur les paroisses locales, parce c'est l'assemblée d'Église locale qui a autorité sur l'Église locale. Il ne sait pas dire : « Voilà maintenant, moi en tant que Président du synode, voici comment les paroisses vont fonctionner ! » Non ! il n'a pas cette autorité-là. (…) Parce que s'il y a une difficulté à la base, il ne sait pas venir parachuter dans la paroisse, non. Il va demander au district, qui est beaucoup plus proche. C'est seulement quand le district n'arrive pas à démêler les choses qu'il pourrait venir à la rescousse. (…) L'autorité qu'il a lui est conférée par l'assemblée synodale. Et donc c'est ce que l'assemblée synodale décide, que lui fera respecter, et il marchera selon ce que l'assemblée synodale aura édicté. C'est pour cela que je dis qu'il n'est pas Président du synode, parce que dans la tête des gens, un Président c'est celui qui vient vous dire ce que vous devez faire.*
- *(…) c'est la double casquette en fait que porte souvent le Président du Conseil synodal : il est à la fois Président de l'Église, soutient Daniel Vanescote, mais il est en même temps Secrétaire général, parce que c'est lui qui exécute.*
- *(…) Du côté flamand, l'influence hollandaise a joué très fort, dit Roland Durieux par ailleurs. Et dans les* Gereformeerde Kerken*, bien que ce fût aussi une Église synodale, l'indépendance*

des paroisses était plus fortement marquée, et donc là, c'est là surtout qu'on ne voyait pas pourquoi le Président de l'Église devait intervenir[576].

- *Quant à la fonction et non pas à la personne, je pense, déclare Vincent Tonnon, que c'est un peu… je pèse mes mots… la quadrature du cercle qu'on doit essayer de trouver quand on cherche un Président du synode : c'est presque impossible de trouver la personne qui correspond totalement à toutes les attentes que pourrait avoir l'Église. Et le mandat qui est le sien est un mandat qui, sur papier, est bien défini, mais qui, en réalité, et ça c'est le problème d'une Église qui a une structure avec des règles, une constitution, et puis une Église qui est vivante et dont les besoins et les situations évoluent en continue. Mais donc quelque part il y a parfois un décalage entre ce que prévoit le mandat et les exigences. Bon, je prends un exemple tout court. Il est clair que quand on a eu des affaires dans la suite de l'affaire « Pandy » et autour de l'affaire « Dutroux » et toutes ces questions-là, le Président et le Conseil synodal, mais d'ailleurs le Conseil synodal avait fait bloc autour de lui pour qu'il ne soit pas isolé, mais c'est quand même lui qui s'est retrouvé devant la presse, c'est quand même lui qui s'est retrouvé sans filet en quelque sorte, parce que même si on dit que normalement il n'a pas d'autonomie à titre individuel, bon, quand la presse est là ou quand il y a des questions qui se posent comme ça, là il est seul. Donc c'est une fonction qui est très, très difficile, (…) parce que justement il est censé incarner l'Église dans sa diversité alors qu'en fait, à aucun moment jusqu'à présent, peut-être que dans le futur, peut-être que là il faut reconnaître qu'un des défis qu'on n'a pas encore réussi totalement à solutionner dans notre EPUB (…), en tout cas pour la période qui vous intéresse, c'était la question de définir l'identité même de l'EPUB. C'est dire que sur papier c'est clair, mais en même temps, quand on doit prendre des positions, quelle est la spécificité qu'on doit mettre en avant, et qui est communément acceptée par tous ? Et ça c'est un débat qui n'a pas été tranché en (19)79 et qui, vingt ans après, quand j'étais au Conseil synodal, dans le temps j'avais écrit un article, « À la poursuite du Dahu » (…) en disant est-ce qu'il ne serait pas temps d'ouvrir un débat vraiment sur ce qui nous unit et ce qui fait notre identité et notre particularité ? Et donc ça c'est le plus gros défi à porter, à assumer, pour un Président du Conseil synodal, parce qu'il y a aussi l'enjeu : il est le Président du synode vis-à-vis des autorités et vis-à-vis de l'extérieur, mais dans l'Église, il est le Président du Conseil synodal !*

Et alors à la question concernant l'image que l'un ou l'autre se fait, ou se faisait, d'un modérateur en lien avec l'activité synodale :

- *Le modérateur naturellement, répond Martin Beukenhorst, il devait surtout diriger les débats et éviter qu'on parle en même temps* (un peu de rires). *À un moment donné aussi lorsqu'il estimait qu'on avait assez discuté dire que « Voilà, maintenant stop ! Nous allons voter. » Et alors, oui, on passait au vote pour ne pas s'éterniser sur une question. Et donc c'était surtout cela, donc plutôt technique.*

- Et en tant que vous avez été modérateur, quel peut être votre bilan personnel ? Quelles sont vos satisfactions, quels sont vos déficits ?

- *C'est un peu général, dit Beukenhorst. C'était très difficile, surtout au début. Mais encore maintenant il y a toutes ces tendances au sein de l'Église qui s'affrontent et surtout au début de l'Église où on venait chacun avec ses traditions. Il fallait tout à coup vivre ensemble. Et là, ç'a été très difficile de faire accepter que, oui, désormais on avait changé. Et donc parmi ces premières Églises qui en 1839 existaient déjà, l'esprit congrégationaliste était très prononcé, donc l'autonomie locale très accentuée. Ils avaient beaucoup de peine à accepter qu'en assemblée synodale, après discussion, on prenne une décision qui ne correspondait pas toujours à l'opinion dans l'Église locale, et qu'il fallait donc vivre avec cette réalité que désormais on formait une Église et qu'il fallait vivre ensemble, pas chacun comme une petite île chez soi. D'ailleurs il y a eu aussi une des caractéristiques, des nouveautés plutôt après, qui s'est installée peu à peu : l'existence des districts. Vous voyez donc là au début, dans tout le royaume, quinze, seize communautés éloignées l'une de l'autre, où les moyens de communication n'étaient pas comme aujourd'hui. Donc on pouvait vivre un peu replié sur soi-*

[576] Voir ma note 579 et le texte auquel elle se rapporte, pour le contexte.

même. Mais maintenant, on vivait plus proche, là il y avait davantage d'Églises, mais surtout avec la fusion dans une même ville, par exemple comme à Bruxelles, il y avait donc des Églises de différentes origines qui tout à coup se retrouvaient dans la même Église. Donc tout ça ! Il a été, il était très difficile de modérer tout cela. D'ailleurs c'est la même chose que je pourrais dire de la période où j'ai été Président du Conseil synodal. Donc on était toujours confronté à cette réalité, cette difficulté de vivre ensemble.

Daniel Vanescote, Yvette Vanescote, Jonathan Mbatso, Steven Fuite, Hugh Boudin, Eddy Van Der Borght, bref, dans l'ensemble tous mes interviewés, font une lecture analogue de la situation décrite ci-dessus et, chacun avec ses mots, remarquent, comme Yvon Brohez en l'occurrence, que « les Églises constituantes (…) avaient des approches différentes du synode ». Celui-ci déclare :

- *Par exemple les Églises Réformées de Belgique [ERB] étaient beaucoup plus directives que ne l'était l'EPB [Église Protestante de Belgique], l'EPB plus proche du congrégationalisme d'ailleurs que d'une Église synodale.*

À ce propos, le discours d'André Pieters précédant l'érection de l'EPUB distille de sa part deux sentiments. D'un côté il laisse entrevoir quelque inquiétude au regard du parcours des Églises prêtes à fusionner. D'un autre côté, pour tout un chacun en son rôle au sein de la nouvelle Église ainsi que pour toute l'Église naissante dans son entièreté, il exprime son souhait d'un meilleur vivre ensemble dans les aspects tant internes qu'externes, au regard du futur que ces Églises s'apprêtaient à construire la main dans la main. Là-dessus, je remercie Martin Beukenhorst d'avoir volontiers accepté de m'expliquer les déclarations de cet illustre disparu. Je lui ai posé la question suivante :

- J'ai ici le procès-verbal de la 138e session synodale tenue à Bruxelles du 2 au 4 juin 1978. C'est la session qui précédait la formation de l'EPUB, la fusion des trois Églises en une. Et ici André Pieters, qui lisait le rapport du Conseil exécutif ainsi qu'on le désignait en ce temps-là, a parlé d'une certaine maturité pour l'Église. Je cite un extrait de ce procès-verbal : « André Pieters (…) insiste particulièrement sur les conclusions concernant les travaux de fusion entre les trois Églises et il espère que notre Église pourra demain être plus authentiquement l'Église de Jésus-Christ qu'elle ne l'a été jusqu'aujourd'hui. Le but de l'Église, c'est d'être le corps du Christ. L'Église est adulte si elle sait prendre ses responsabilités et si elle agit par connaissance, foi, confiance, conviction. » Je signale que ce rapport dont je viens de lire un extrait a été adopté à l'unanimité. Alors, comme il parle de la maturité de l'Église, de l'âge adulte de l'Église, cela signifie-t-il qu'André Pieters veut dire qu'en ce temps-là l'Église n'était pas encore assez adulte ou à quoi pense-t-il en le disant ? Aussi, quand il dit espérer que l'Église de demain « pourra être plus authentiquement l'Église de Jésus-Christ qu'elle ne l'a été jusqu'aujourd'hui », quels sont les…
- (M'interrompant, Martin Beukenhorst dit) *Mais c'est-à-dire je crois que c'est surtout qu'il veut dire plus authentiquement vers le dehors. Donc ces petites communautés qui existaient avaient très fortement tendance à se replier sur elles-mêmes, surtout qu'à cette époque-là des relations œcuméniques il n'en était pas question, au contraire l'Église catholique, c'était la grande ennemie hein ! Et donc ce qu'il voulait surtout, c'est que, comme l'Église devenait aussi plus importante, comme elle avait plus de possibilités, que son rayonnement dans la société belge soit plus visible, et dans ce sens-là, soit vraiment une Église qui n'a plus à s'occuper uniquement avec sa petite popote intérieure. Je crois que c'est surtout ça. Enfin ! tel que je le connais, que je l'ai connu, donc André Pieters, c'était surtout cela ; il voulait donc sortir un peu d'entre les quatre murs des petites Églises et donner le témoignage dans le monde.*
- Et par rapport à l'âge adulte de l'Église, est-ce qu'il le dit concernant le cheminement historique de l'Église ou à quoi pense-t-il quand il parle de cela ?
- *Je pense que là il faut tout de même ne pas oublier que la majorité des Églises, des communautés protestantes, ont une histoire assez courte. Donc elles ont été, ce sont des fruits de l'évangélisation. Donc c'étaient des Églises qui devaient un peu apprendre à être l'Église.*

Les gens, les paroissiens étaient très peu au courant du contenu de la Bible, parce que c'étaient des nouveaux convertis, et presque tous venaient de l'Église catholique où on ne lisait pas tellement la Bible. Et donc c'est pour cela que je dis qu'on avait trop tendance, enfin oui ! à accueillir au culte des gens en les instruisant, et par des études bibliques ou dans les prédications etc. (leur) faire connaître le contenu de la Bible. Donc là, c'était un peu comme dans un champ missionnaire par exemple où de jeunes Églises doivent aussi grandir et devenir Églises autonomes hein ! C'était donc un peu cela qu'il voulait dire.

La quasi-totalité de mes interviewés soutient que jusqu'en 2005 (et même au-delà, pour ne pas déborder mon cadre de recherche) le chemin de l'unité pour l'Église Protestante « Unie » de Belgique a constamment été un parcours laborieux, souvent rattrapé, sinon déstabilisé, par les ecclésiologies originaires, opposées, des Églises constituantes malgré leurs arrière-plans synodaux, ou mis à mal par la pluralité théologique, en particulier lorsque l'Église est confrontée aux questions éthiques. Martin Beukenhorst, par exemple, relève le fait que la plus ancienne composante de l'EPUB s'appelait, dès 1839, « Union des Églises Évangéliques Protestantes du Royaume de la Belgique ». Il explique, comme du reste tous mes interlocuteurs en leurs propres termes chacun, que cette « union » « était une union d'Églises sous-entendues indépendantes. » Lorsqu'en 1957 elle a supprimé le mot « Union » pour devenir « Église Protestante Évangélique de Belgique », elle avait déjà plus d'un siècle d'ecclésiologie congrégationaliste.

- *(…) A ce moment-là, ajoute Beukenhorst, il y a eu un effort de rapprocher ces Églises et de leur faire comprendre « désormais nous formons une Église ». (…) Et donc on a essayé d'introduire cet esprit synodal. Ce qui n'a pas toujours été très facile et n'a pas été accepté par toutes les communautés.*

Là-dessus Jonathan Mbatso livre son diagnostic de la situation :

- *Il faut, analyse-t-il, partir de la composition de l'Église : l'Église Protestante Unie de Belgique est composée de qui et de quoi ? ou quelle est la nature des Églises locales qui composent le synode, qui marchent ensemble ? (…) L'Église Protestante Unie de Belgique est une Église qui se dit être plurielle, c'est-à-dire une Église qui accueille des membres de plusieurs horizons théologiques. Ce n'est pas une Église qui a une confession de foi précise, comme d'autres Églises. Je sais par exemple que mon Église baptiste au Congo a une confession de foi. Celui qui n'est pas d'accord avec cette confession de foi ne peut pas être accepté comme membre (…) ni comme pasteur de cette Église. (…) Et par ailleurs une personne qui lirait cette confession de foi dirait : « (…) Il y a des articles qui ne m'arrangent pas du tout, que je n'accepte pas ; je ne peux pas vivre avec ces gens. » Je sais que (…) toutes les communautés sont comme ça. Même ici (…), l'Église baptise belge (Union des Baptistes en Belgique) a sa confession de foi, les Églises des Assemblées de Dieu ont leur confession de foi, et ainsi de suite. (…) Les catholiques ont leur confession de foi. Mais l'EPUB, notre Église, n'a pas de confession de foi. Dans le préambule de la Constitution, elle fait référence à des confessions de foi, mais elle-même n'a jamais élaboré sa propre confession de foi pour dire : « Voici ce que nous, EPUB, nous croyons ! » Elle n'a qu'une déclaration de foi (Constitution, art. 1, § 2). (…) Et donc l'EPUB a ouvert ses portes. D'ailleurs il faut remonter à l'histoire du protestantisme belge du XIX^e^ siècle, parce qu'au départ il n'y avait pas cette union-là. Il y avait des Églises méthodistes, des Églises indépendantes, des Églises missionnaires. Voilà ! donc quand l'État a demandé que les protestants se mettent ensemble pour trouver un seul interlocuteur, (…) à l'époque, beaucoup de communautés ont dit : Non, c'est pas possible ! Nous on ne peut pas être avec tout le monde. Alors, à la fondation de l'EPUB, certaines communautés de tout bord, des évangéliques, des pentecôtistes, des Églises*

libérales, se sont mises ensemble. (…) Et donc l'EPUB s'est formée avec des communautés qui ne se ressemblaient pas, qui n'avaient pas nécessairement la même théologie ni nécessairement la même ecclésiologie, et ainsi de suite. Donc, en se mettant ensemble, il était difficile à ces communautés d'écrire une confession de foi. Chacune est rentrée avec la sienne. Mais alors on dit à peu près ceci : « Voilà ! Tu laisses la tienne à la porte, elle ne rentre pas dedans, tu l'appliques chez toi, ta confession de foi, mais ici, on n'a pas de confession de foi ». Donc chaque Église concernée est rentrée (…) dans l'Église Protestante « Unie » comme on dit. (…) Moi je crois que dès le départ, quand même, il ne fallait pas parler d'Église Protestante « Unie », parce que dans ma conception, quand on se dit qu'on est UNE Église, parce que l'EPUB se veut être UNE Église, « UNE », pas « des Églises », une Église Protestante UNIE, moi je me dis qu'il y a quelque chose qui était faussée dès le départ ; parce qu'une Église se définit selon ce qu'elle croit. Je ne peux pas croire que le Christ est ressuscité, et toi croire que le Christ n'est pas ressuscité, et dire que nous formons UNE Église ensemble, pour ma part ! Moi j'aurais préféré à l'époque, avec la compréhension que j'ai maintenant, bon je n'étais pas là bien sûr (à la fondation de l'EPUB), mais si j'avais été là, avec la compréhension que j'ai, j'aurais pu dire : « Écoutez, ne parlez pas d'Église protestante Unie de Belgique », nous faussons déjà le jeu dès le départ, parce que nous sommes diverses. (…) Appelons-nous « Union des Églises Protestantes de Belgique, UEPB », même si tous les protestants ne sont pas rentrés dedans. (…) Ça aurait été la belle appellation pour moi, parce que je ne conçois pas l'EPUB comme « une » Église, dans ma conception théologique et ecclésiologique des choses. (…) Et dans l'appellation-même, il y a déjà un problème, pour moi. Alors, l'Église se constitue par diverses personnes venant de tous les horizons du protestantisme ; elles se mettent ensemble, et elles disent : « Écoutez, ta théologie, ton ecclésiologie ne devront pas et ne vont pas perturber l'ordre (…) dans notre « Église » entre guillemets. Tu laisses ta théologie à la porte ; elle est en vigueur chez toi dans ton Église locale ou dans ton réseau d'Églises d'où tu viens. » Moi je ne baptise pas les enfants, par exemple, ou je baptise les enfants, je suis pédobaptiste. Quand j'entre dans l'Église « unie », je te trouve toi qui ne baptises que les adultes, mais moi je baptise les enfants, on ne doit pas discuter de ça. Moi je baptise les enfants dans mon Église, c'est ma théologie, c'est mon ecclésiologie, tu n'as rien à dire là-dessus. Toi tu ne veux pas le faire chez toi, je n'ai rien à te reprocher, ce n'est pas un problème. (…) Donc nous rentrons dans l'Église Protestante Unie de Belgique de cette manière-là et, par ce fait même, nous signons comme un pacte de non-agression, si on peut parler comme ça, nous signons un pacte de respect mutuel ; nous sommes différents, mais nous ferons route ensemble. (…) Pour moi, le Président du Conseil synodal, connaissant justement la composition de son Église, il ne peut pas prendre position. Il est le Président du Conseil synodal de toute l'Église, de toutes les tendances. Mais il a sa tendance à lui. C'est peut-être un baptiste ou un pédobaptiste, je ne sais pas ! C'est peut-être un théologien libéral ou un théologien évangélique, je ne sais pas ! Mais ça n'a pas d'importance. Le tout c'est qu'il soit capable de se sentir à l'aise chez tout le monde, qu'il soit capable de faire respecter justement la voix de tout le monde et la théologie de tout le monde ; de veiller, mais je préviens, ce n'est pas facile. Bon, je n'étais pas là quand tout a commencé, comme j'ai dit. Mais, au départ et dans la constitution, tout le monde a quand même été tout à fait d'accord en se disant : « Nous acceptons l'autorité des Saintes Écritures que nous recevons par le Saint-Esprit comme notre règle de foi et de vie » (cf. Constitution, art. 1, § 2). Voilà, il y a cette formule-choc dans le préambule de la Constitution. (…) Cependant, cette Bible qui a autorité en matière de vie et de foi est interprétée différemment selon les tendances théologiques de chaque Église membre. (…) Et donc, le Président du Conseil synodal, (…) c'est quand même une référence pour tout le monde, donc il doit être un équilibriste et donc oublier sa tendance théologique, oublier ce que lui confesse comme foi, quand il est dans sa fonction. Il peut vivre sa foi comme il veut, dans sa paroisse à lui, là où il est membre. Mais quand il est dans son habit de Président du Conseil synodal, il doit veiller à ce que chacun trouve sa place. (…) Ce n'est pas aussi facile que ça, (…) moi je n'aimerais pas être à sa place. (…) Les débuts de l'Église font qu'aujourd'hui on arrive, les choses évoluant, à des difficultés dans le chef de celui qui est (…) Président du synode. Parce que (…) pour des questions administratives, il y a pas de souci, mais quand ce sont surtout des matières de foi, des questions qui touchent ce qu'on appelle le commandement ou la volonté de Dieu, cette volonté (…) qui n'est pas la volonté de l'homme, donc ce n'est pas l'homme qui décrète ce

que Dieu veut et ce que Dieu ne veut pas (…), alors quand c'est sur ces points-là qu'on a la confrontation, les choses ne sont plus faciles pour le Président.

Pour sa part, le pasteur borin Roland Durieux, qui a été tour à tour trésorier de district, président de district, membre du Conseil synodal, vice-président du Conseil synodal, répond à mes questions en rapport avec l'une ou l'autre de ses casquettes. Quand je lui ai notamment demandé : « Quelle image avez-vous d'un Président de district en lien avec l'activité synodale ? », il a répondu :

- *On aborde chacun les postes, je dirais, avec sa propre personnalité, bien entendu. Alors moi j'ai commencé ma période professionnelle en dehors de l'Église, avant l'Église, dans une usine américaine en Belgique ; et j'ai donc beaucoup appris de la façon de travailler des Américains ; et pour moi le patron américain si vous voulez, c'était celui qui vous faisait confiance jusqu'au moment où il s'apercevait qu'il ne pouvait plus vous faire confiance. Mais quand il vous faisait confiance, mais il vous faisait confiance, et on n'allait trouver le patron que quand les choses n'allaient pas. Et j'ai un peu utilisé cette façon de faire dans ma présidence. J'étais celui qui coordonnait les choses, et simplement euh… enfin ! j'étais là en cas de litige ; mais quand il y avait pas de litige, je coordonnais les différentes choses. Vous savez la façon de comprendre l'Église était très différente à cette époque par rapport à maintenant, parce que, à cette époque, mais c'était des gens qui avaient mon âge, donc qui avaient vécu dans une Église… Dans notre district ici (Hainaut occidental), c'était un district qui était composé grosso modo moitié d'Églises ex-ERB et moitié d'Églises ex-EPB. Or les Églises ex-EPB étaient pratiquement indépendantes.*
- C'est-à-dire ?
- *C'était pas le système presbytéro-synodal, précise Durieux, c'était, d'ailleurs l'EPB c'était une « Union des Églises », congrégationalistes. Donc la vie dans notre district, ici plus que dans certains autres, était relativement difficile parce que vous aviez ces deux tendances. Or on ne devient pas tout d'un coup EPUB : on reste longtemps ex-ERB, ou on reste longtemps ex-EPB, voyez-vous ! Il faut une génération pour changer les mentalités. Et alors donc il y avait assez bien de distorsions, il y avait assez bien de façons différentes de faire les choses. Bon, il fallait jouer avec tout ça, ce qui veut dire que dans certains cas, pour certains pasteurs et même membres de consistoire influents, bof ! le Conseil synodal et le synode, hein, c'était pas très important ; on faisait quand même ce qu'on voulait. Ça c'était les ex-EPB. Et puis alors les ex-ERB avaient plus l'habitude d'une discipline si vous voulez, han ! d'une solidarité, parce que là il n'y avait pas les subsides de l'État à cette époque ; donc on était une Église où il fallait s'entraider les uns les autres. Donc on avait plus de respect, et quand je dis « respect » c'est pas respect formel mais c'est dans l'état d'esprit quoi hein ! On avait plus de respect pour le fonctionnement, pour les « autorités » entre guillemets, pour la solidarité des uns avec les autres. Ça se voyait très fort par exemple par la façon d'honorer les cibles*[577]*. (…) Bon, nous sommes dans l'Église, nous ne sommes pas dans un système policier. Ce qui fait que l'« autorité » entre guillemets, et c'est pour ça que je mets des guillemets au mot « autorité », c'est parce que d'« autorité » il y a pas, hein ! Le pasteur et une paroisse, ben finalement ils font ce qu'ils veulent ! Personne n'est là pour… oui, on peut bien leur faire des reproches, on peut bien attirer leur attention, mais, mais on n'a aucun moyen de pression, on ne peut pas les punir. (…) Le conseil de district, et d'abord le Conseil synodal mais le conseil de district, c'est pas l'Évêque au sens catholique du terme, celui qui peut donner un coup de crosse. Il n'a qu'une autorité morale, sans plus. La relation entre un président de district et le Conseil synodal, c'était, moi je le comprenais comme l'intermédiaire*

[577] Dans l'EPUB, les « cibles » sont les quotes-parts que chaque Église locale est appelée à envoyer annuellement à l'administration centrale, une pratique qui était déjà en vigueur dans certaines Églises bien avant la fusion. À ce propos, Roland Durieux précise : *« Les ex-ERB avaient toujours eu la notion de donner pour le fonctionnement de l'Église. Vous savez, dans les ex-ERB du Borinage par exemple, j'en connais qui donnaient quatre-vingt-cinq/nonante pour cent de leurs revenus à la caisse centrale, parce qu'il fallait payer les pasteurs, parce qu'il fallait faire fonctionner etc., tandis que les ex-EPB, d'abord la générosité des paroissiens était très différente, c'était beaucoup moins que dans les ex-ERB, parce que leurs pasteurs étaient déjà payés (par les pouvoirs publics), donc l'Église avait moins de besoins. Donc tout ça a mis du temps à s'amalgamer. »*

entre l'ensemble des paroisses du district et puis les autorités supérieures de l'Église et on essayait d'avoir, moi j'essayais en tout cas d'avoir un dialogue dans les deux sens : répercuter ce qui vient d'en bas et puis répercuter ce qui vient d'en haut.

- Par rapport à votre casquette de membre du Conseil synodal ou de vice-président du Conseil synodal, quelle est votre propre image ?

- *C'est un peu la même chose, constate Durieux. Au Conseil synodal, à part le fait qu'ici dans le conseil de district vous essayez de prendre soin de vingt Églises du district, là vous essayez de prendre soin de l'ensemble des Églises du pays, avec une différence aussi : c'est que bien sûr le clivage ex-ERB/ex-EPB existe encore à ce moment-là, mais vient encore à ce moment-là le clivage Flamands/francophones. Et ça c'est un autre genre de clivage, parce que les Églises flamandes, moi je les perçois, en tout cas du côté d'Anvers et du Limbourg, comme des Églises hollandaises presque, tandis que du côté de la Flandre occidentale, bon, c'est quand même un peu plus belge pour le dire ainsi. De l'autre côté c'est beaucoup plus hollandais avec une rigueur très différente. Ici on est quand même des Latins, hein ! Alors, oui, le règlement ça existe mais le règlement, quand il faut le contourner et qu'on considère que c'est pour le bien de l'Église ou pour le bien de la paroisse ou bien le bien d'une personne, bon ben, le règlement, on s'assied un peu dessus, hein ! La rigueur dans les Églises plus ou moins hollandaises est due, à mon avis, ce n'est que mon avis, à leur esprit germanique. Je ne dis pas ça d'une façon péjorative. J'ai aussi, dans ma vie professionnelle avant l'Église, travaillé avec des Hollandais. Mais les Hollandais sont des gens beaucoup plus rigoureux que les Flamands. D'ailleurs dans la société multinationale dans laquelle j'étais, les Hollandais et les Flamands ne s'entendaient pas très bien ! Au Conseil synodal c'est un peu ça, mais avec la même constatation, que le Conseil synodal finalement n'a pas d'autorité. Il a une autorité morale peut-être un peu plus forte que le conseil de district, mais si quelqu'un veut ne pas s'occuper de ce que le Conseil synodal décide, c'est toujours bon !*

- Et on remarque cela aussi au nord comme il en est au sud ?

- *Non j'ai l'impression qu'au nord ils obéissent mieux à ce que dit le Conseil synodal, mais c'est pas toujours vrai non plus hein, remarque Roland Durieux ! J'ai connu des cas, poursuit-il, où vraiment ce que disait l'Église, en fait le patron de l'Église, ce n'est ni le conseil de district ni le Conseil synodal, c'est l'assemblée d'Église. C'est l'assemblée synodale pour le pays, c'est l'assemblée d'Église pour la communauté. Bon, quand l'assemblée synodale avait voté quelque chose, c'est pas pour ça que les Églises respectaient ce que l'assemblée synodale avait voté, même si on était membre de l'assemblée synodale.*

- Comment expliquer cela ?

- *Parce qu'à mon avis, soupire Durieux, les protestants… on est quand même dans un pays ici fondamentalement catholique. Et alors il y a cette espèce de réaction contre le magistère. (…) Les jeunes d'aujourd'hui, ce que je vais dire maintenant ça va les dépasser, ils vont pas comprendre, mais les gens de mon âge savent très bien que quand le curé disait quelque chose, il était temps d'obéir. À cette époque, l'autorité ecclésiastique catholique avait une énorme influence. (…) Mais les protestants, c'était en réaction contre ce genre de choses. Ils voulaient prouver leur indépendance. Et puis aussi, bon, vous connaissez la parole de Luther que je paraphrase ici : un protestant, il est son propre pape avec une Bible en main. (…) Donc non seulement on avait cette indépendance du côté de la foi, mais du coup on la voulait aussi et on la prenait aussi du côté de l'organisation, encore maintenant. Je connais des paroisses de l'EPUB dans notre district ici, pff ! le Conseil synodal ou le conseil de district, han, bon, « Nous, on vit bien ensemble, et c'est ça l'important ! »*

- Et vous remarquez cette situation même dans les Églises ex-ERB ?

- *Oui, oui, oui ! Mais l'origine n'est pas le congrégationalisme, précise Roland Durieux, elle est différente, pour parler de la situation au Borinage. En fait, ici au Borinage, certaines des paroisses ECMB*[578] *avaient subi une énorme influence du darbysme, voyez-vous. Donc là*

[578] Pour rappel, « ECMB », « Église Chrétienne Missionnaire Belge », est une ancienne appellation de l'Église Réformée de Belgique.

c'était l'indépendance. Et plusieurs, enfin ! au moins deux de nos communautés ici dans le Borinage, ont gardé cet esprit d'indépendance où, finalement, « avec ma Bible en main, moi, je suis le pape de l'Église », hein ! Ça existe encore aujourd'hui.

- Et quelle image avez-vous du Président du Conseil synodal en lien avec l'activité synodale ?
- *Alors là aussi, chacun est Président avec sa personnalité, note Durieux. Donc Daniel Vanescote était quand même très différent de Martin Beukenhorst, et Guy Liagre est très différent des deux autres encore, hein ! Donc, chacun, avec sa personnalité, essaie de conduire cette Église avec sa façon de faire. Ce que je trouve, moi, c'est que… il me semble, mais c'est une opinion personnelle évidemment hein, que les gens qui sont maintenant dans les conseils, de district ou de synode, sont moins concernés ou moins sensibles à la question de leurs responsabilités.*
- Qu'est-ce qui expliquerait cela ?
- *Oh à mon avis c'est le changement de société tout simplement ! Et puis, bon, les gens qui sont aujourd'hui dans ces conseils, ils ont, comment vais-je dire, une génération de différence avec moi si pas deux, hein ! Alors, bon, tout a évolué entre temps. Il me semble que ça joue un rôle là aussi ; tout le monde ne prend pas les choses avec le même sérieux, on ne s'implique pas de la même façon. C'est vrai aussi pour les pasteurs. Moi je connais un pasteur qui disait : « Les ouvriers font trente-cinq heures, moi aussi ! »* (Rires) *Bon, que voulez-vous ? (…) Non, mais vous avez des membres du Conseil synodal qui peut-être, je n'en sais rien, je ne suis plus au Conseil synodal moi hein, mais c'est vrai que je trouvais que les membres du Conseil synodal, quand j'y étais, étaient des gens impliqués, mais pas tous nécessairement d'ailleurs, parce que là aussi vous retrouviez le clivage ERB/EPB. Les gens de l'ex-EPB, me semble-t-il, s'impliquaient moins que les gens de l'ex-ERB. Bon, il y a des exceptions bien entendu. Mais, je ne vais pas citer de noms, j'ai des images en tête, c'est vrai, de gens qui, c'était tout juste s'ils ne s'endormaient pas au Conseil synodal, quoi !* (Rires)
- Et le clivage Flamands/Wallons était sensible aussi ?
- *Oui, tout à fait !*
- À quel niveau et de quelle manière ?
- *D'abord dans le respect du règlement, commente Durieux. Je vais vous donner un exemple. Un laïc, parce que, ici dans notre environnement, le clerc, donc le pasteur, n'est pas nécessairement supérieur au laïc. Donc pour nous, ici dans le Borinage je dirais, on n'a pas besoin de délégation pastorale pour aller prêcher quelque part. À partir du moment où une paroisse vous invite, c'est qu'elle estime que vous êtes l'homme qu'il faut, et que vous ayez une délégation pastorale ou pas, on s'en fout. Ce qui fait que je connais un laïc qui a été consulent, mais pas pasteur bien entendu, consulent d'une paroisse sans pasteur. Et puis un jour, j'étais au Conseil synodal, je me fais interpeller par la vice-présidente néerlandophone qui me dit : « Ah ! j'ai entendu dire que ce Monsieur, il a procédé à un baptême dans l'Église dont il est consulent. C'est déjà pas normal qu'il est consulent puisqu'il n'est pas pasteur, mais alors qu'il fasse un baptême ! » Et la réponse, je suis allé me renseigner, c'était pas vrai ; il n'avait pas fait de baptême, mais il m'a dit : « Tu diras à cette dame, hein, que c'est bien dommage, j'aurais bien voulu faire un baptême ! »* (Éclats de rires) *Une autre personne une autre fois aussi, euh, parce que c'est vrai que dans notre EPUB c'est quand même deux tiers de francophones, un tiers de néerlandophones. Ça se reflétait au Conseil synodal forcément. Il y a quatre districts francophones, deux néerlandophones. Bon, du point de vue des vice-présidents, c'est la parité, mais pas du point de vue des conseillers. Donc il y avait beaucoup de choses qui se faisaient en français. Et à cette époque, le vice-président néerlandophone, il était parfait bilingue ; ce qui fait que quand quelqu'un l'interpellait en français, il répondait en français, tout simplement, il répondait dans la langue de la personne. Eh bien, je l'ai entendu se faire rappeler à l'ordre par des Flamands qui lui disaient : « Vous êtes vice-président néerlandophone, c'est en flamand que vous parlez ! » Et il a parlé en flamand ! Bon voilà, c'est tout de petites choses !*

D'autres témoins, soit d'anciens présidents ou présidents en exercice soit des responsables à d'autres secteurs de la vie de l'Église, s'expriment aussi à propos de cette question portant sur l'image qu'ils ont d'un Président du Conseil synodal ou autre, en lien avec l'activité synodale.

- *C'est évidemment ça quelque chose qui peut être fort différent, me confie Daniel Vanescote parlant de sa propre image d'un Président du Conseil synodal. Mais moi, ajoute-t-il, je suis parti surtout avec une idée de service, d'un service à rendre aux Églises, et puis en même temps, je me suis bien rendu compte qu'on était un peu l'image représentative de cette Église envers l'extérieur. Et donc moi, je n'étais pas, à ce moment-là, même pas du tout porté vers les autorités administratives, politiques. Moi, j'avais toujours évité jusque-là tout ce qui était culte patriotique de toutes les assemblées, de toutes les sortes où on mélange, enfin ! où on fait venir les religieux parmi les politiques etc., et puis à cette position-là je me suis rendu compte que c'était absolument nécessaire. Et donc là il a fallu que je me force. Ça, c'est clair, oui, ça c'est clair !* (Éclats de rires) (…) *Alors je me suis rendu compte donc malgré tout aussi on est une figure représentative par rapport aux Églises elles-mêmes, et donc il faut être présent dans toute une série de manifestations particulières qu'organisent les Églises locales et répondre aussi bien à leurs sollicitations qu'à tant des interventions, des interventions parlées j'entends, soit au cours de cultes soit au cours de cérémonies. Et donc un des points qui sans doute marque que le Président est représentatif, c'est le fait que, en principe, et ça j'ai essayé de le faire chaque fois —il y a une fois que je n'ai pas pu pour cause d'une jambe dans le plâtre— c'était de présider toutes les consécrations pastorales. C'est un signe du lien de l'Église, ce qui en Wallonie ne faisait pas problème ; ce qui en Flandre n'allait pas de soi. Curieusement en Flandre on s'attendait parfois à ce que ce soit un consulent ou un président de district qui préside la consécration pastorale*[579]*. Et donc là il a fallu établir un petit peu ce vade-mecum comme quoi, non, le Président viendra. Donc j'étais aussi invité à présider des cultes en Flandre et peut-être même au début c'était plus pour me tester.* [Éclats de rires]
- *Je pense, déclare Steven Helmich Fuite pour sa part, que le Président a la mission, donc formellement, de préparer l'assemblée synodale, cette dernière étant l'organe le plus haut dans notre structure ecclésiale, et d'exécuter les décisions. Mais à côté de ça il a beaucoup d'autres choses à faire quotidiennement. Il doit, comme chaque pasteur, être un pasteur d'exemple, honnête, ouvert et transparent, (…) rien derrière le dos de quelqu'un ni sous la table ni avec un agenda caché. Il fait tout pour mettre en œuvre que chaque personne fasse son travail de manière optimale, (…) donc développer les talents qui sont là. Inspirer confiance c'est pour moi primordial. (…) Le Conseil synodal, qui est le consistoire national composé de six districts avec un délégué chacun, deux vice-présidents, un néerlandophone, un francophone, un trésorier et le Président, donc dix personnes, si ça marche bien en tant qu'une équipe avec passion pour l'Évangile, alors je suis convaincu que ça s'irradie sur toute l'Église. (…) Et j'observe, depuis la naissance de l'EPUB jusqu'en 2005, que, bien qu'un Président ne soit pas « Le » Président de l'Église, pas un évêque mais que le Président du Conseil synodal, il a quand même beaucoup d'influence et sa personnalité joue un rôle important. Parfois on a un Président qui a un côté plus pastoral, suivi par un Président, aussi élu, avec des qualités de manager. C'est tout autre chose. Avec toutes ces combinaisons, l'accent parfois ça change. Moi je pense qu'effectivement il y a eu beaucoup d'espace pour un Président à être là avec sa personnalité. Donc c'est pas une cave où tu es coincé. On donne l'ouverture.*
- *Un membre du Conseil synodal, confie Yvette Vanescote, doit être quelqu'un de discret, de fiable, de fidèle, de persévérant, de résistant* [éclats de rires]*, de combattif* [rires]*, qu'est-ce que je dirais encore… Mais ça dépend aussi des époques hein ! Moi j'ai connu une époque où*

[579] *« Cette différence de cultures entre les Wallons et les Flamands était, je pense, due à une influence plus hollandaise en Flandre, précise Daniel Vanescote. Du côté flamand, l'influence hollandaise a joué très fort. Et dans les Gereformeerde Kerken, bien que ce fût aussi une Église synodale, l'indépendance des paroisses était plus fortement marquée, et donc là, c'est là surtout qu'on ne voyait pas pourquoi le Président de l'Église devait intervenir. C'est une Église où chaque paroisse était fortement responsabilisée, aussi dans les finances d'ailleurs. »*

chaque membre du Conseil synodal était chargé d'un secteur de l'Église ; donc moi j'étais chargée de la relation avec le SPJ, Service Protestant de le Jeunesse, ce qui signifiait que j'assistais au conseil d'administration du SPJ. Alors, quand on s'engage à faire quelque chose, on le fait jusqu'au bout et on ne disait pas un beau jour que ça ne marche plus et qu'on en a marre. Donc j'ai mené ça de front avec le Conseil synodal. Je crois qu'il faut des qualités de fidélité, de persévérance, sûrement, sûrement, et… comment je vais dire… d'esprit critique aussi, pas laisser faire n'importe quoi. Et quand je dis aussi « combattif », c'est qu'il pourrait arriver qu'il y ait des conflits au Conseil synodal et par rapport au Président aussi. De temps en temps on s'attrapait hein ; quand on se rendait compte qu'il n'avait pas observé les décisions du Conseil synodal, eh bien ! à la session suivante il se faisait ramasser sur les doigts. [Éclats de rires]

Au rayon des bilans, satisfactions et déficits éventuels en rapport avec le ministère des différents Présidents du Conseil synodal, le fonctionnement du Conseil synodal lui-même, le ministère personnel de l'un ou l'autre interviewé, ou au regard du système presbytéro-synodal en soi en contexte belge, les témoignages tout à la fois sont heureux, moins heureux et/ou appellent çà et là à une certaine remise en question.

Yvon Brohez se réjouit pour sa part d'avoir « eu la chance d'être entouré d'une bonne équipe de collaborateurs et (…) des Présidents ouverts » avec qui « le contact a toujours été bon ». Il se félicite du partage d'information, lequel est à ses yeux « une chose essentielle pour une bonne administration. » « Ç'a généralement très, très bien marché », observe-t-il. Sa joie est d'autant grande que cette convivialité s'est prolongée bien au-delà du cadre professionnel parce que, déclare-t-il, « J'ai de nombreux amis tant dans le corps pastoral que des trésoriers d'Églises, des secrétaires, qui ne sont d'ailleurs plus en fonction depuis de nombreuses années mais nous gardons contact amical. » Et pour son bilan, il dit :

- *La satisfaction personnelle, c'est de pouvoir organiser son travail au rythme que l'on se dicte, mais avec beaucoup de rigueur parce qu'on doit penser que la majeure partie des personnes avec qui on traite sont des bénévoles et qu'on doit y penser continuellement. Même si parfois ils nous cassent les pieds, on doit se dire : « Ce sont des bénévoles ! » Je dis ça de bon cœur.*

À ce même sujet, Daniel Vanescote commente en va et vient ses satisfactions et ses regrets :

- *Oh là ! Oh là ! Mais… Moi j'ai le sentiment d'avoir eu un ministère à la présidence pour moi personnellement heureux, même s'il y a eu des moments terribles. Parce que quand un jour on découvre dans un journal, c'était « Le Pan » qui peut-être n'existe plus, en première page « Cas Pasteurs pédophiles » … (…) Et le synode n'a rien trouvé de mieux que de faire partir de l'Église les pasteurs accusés et de les mettre dans l'enseignement. C'était complètement faux, ces accusations ! C'était complètement faux ! Mais bon, il faut faire avec ça ! (…) Moi, je suis convaincu savoir d'où provenait l'information, mais on n'a jamais pu le prouver. Et avec le Conseil synodal nous avons essayé, parce que c'était vraisemblablement un collègue qui avait fait ça. Toutes ces histoires qui étaient un montage avec quelques fois un petit élément de vérité, lui, il avait fait une montagne terrible, terrible ! Et quinze jours après, là c'était vrai, c'était l'histoire « Pandy*[580] *». Alors là il y avait jusqu'à la télévision japonaise qui arrivait dans les bureaux de l'Église hein ! Ça, c'est des moments terribles. (…) Andras Pandy (…) appartenait à l'Église hongroise qui en ce moment-là n'avait pas de lien effectif avec l'EPUB. (…) Par contre, il était professeur de religion protestante. Et ça, c'est bien l'EPUB qui à ce moment-là l'avait nommé. Et, je ne sais pas par quel biais, il figurait malgré tout dans le rôle pastoral de l'EPUB à l'époque. (…) Maintenant quand je dis le sentiment d'un ministère heureux, ça veut dire aussi qu'il faut tout relativiser. Parce que quand on commence, on a de grandes idées, et puis petit à petit on s'aperçoit que pour faire bouger les choses, c'est très, très long, parce que, en fait, nous n'avons qu'un moyen, c'est de convaincre. Et ça, c'est long, étant donné qu'on s'adresse à un Conseil synodal qui est*

[580] Andras Pandy (aussi orthographié András Pándy), pasteur belge d'origine hongroise, était un tueur en série. Il a été jugé et condamné à perpétuité pour avoir tué six membres de sa famille à Bruxelles, entre 1986 et 1990.

représentatif, mais qui lui-même doit se retourner vers ses districts, les districts vers les Églises, et avant que tout ça ne bouge, ça prend beaucoup de temps. (…) Et à ce niveau-là évidemment, moi, j'en ai peut-être trop vite pris mon parti, de dire : « Bon, ben, on fera ce qu'on pourra faire, mais un petit peu à la fois, il n'y a rien à faire ! » (…) Bon ! Je crois qu'il y a des évolutions où on devrait pouvoir aller plus vite, ainsi par exemple le temps qu'il a fallu pour avoir des médias et être sur internet etc., mais ça tient quelques fois à des choses qu'on n'imagine plus maintenant m'enfin, bon ! (…) Mais pour qu'on fonctionne au Conseil synodal avec internet plutôt qu'avec du courrier, ah ! mais ç'a pris des années ! mais ç'a pris des années, hein ! (…) il a bien fallu trois ans. On a perdu trois ans simplement comme ça, oui ! Alors que ça nous a donné un grand avantage (…) Maintenant sur d'autres plans, quand on veut avancer trop vite et d'une manière qui ne plaît pas aux Églises, si les Églises ne sont pas convaincues, elles lâchent prise, et elles ont des moyens très faciles : on fait le bord, on ne paie pas sa cible ou etc., et on est paralysé du côté du synode, enfin ! du côté du Conseil synodal. (…) Je crois que malgré tout ce système presbytéro-synodal —je n'ai expérimenté que lui, il faut le dire— me paraît bon et me paraît probablement le meilleur, mais avec énormément de lourdeurs et quelques fois je ne sais pas s'il y a des moyens d'éviter ces lourdeurs et d'avancer plus vite. Mais (…) j'avais laissé comme pensée une pensée africaine au moment où je suis parti (…) : « Si tu veux aller vite, cours tout seul ; mais si tu veux aller loin, avance avec les autres » (éclats de rires). *Je crois que c'est vraiment ça.*

- Alors si c'était à refaire, quelles idées pourriez-vous impulser pour améliorer les lourdeurs du système presbytéro-synodal ?

- (Long soupir) *Donc, mais ce qu'on a constaté en tout cas, c'est qu'on ne peut jamais isoler le Conseil synodal dans son travail, conclut Daniel Vanescote. Il faut tout le temps, tout le temps qu'il y ait ces relations avec les autres niveaux : districts et communautés. Ça, c'est certain, mais ça veut dire que ça fait un nombre de réunions qui sont absolument nécessaires et qui se multiplient. Quelques fois c'est difficile ça d'un côté ; d'un autre côté, il y a, selon les temps, des accents différents qu'il faut porter, me semble-t-il. Quand on commence à la présidence de l'EPUB, on découvre ; et il ne faut pas s'imaginer qu'on va faire des tas de choses. Ça c'est la première chose, parce que malgré tout on est des Églises différentes encore même si certaines appartenaient déjà au même synode avant la fusion, mais c'est très différent entre l'Église de… allez ! je prends les extrêmes, Liège Marcelis ou bien Baudour. Ce sont deux anciennes Églises de l'Église protestante (EPB) mais absolument différentes !*

À ce même sujet, Steven H. Fuite déclare pour sa part :

- *Je suis très heureux que nous sommes venus de trois groupes ecclésiastiques différents avec leurs propres cultures. Aussi l'EPUB est une des rares organisations qui ne sont pas communautarisées en Belgique, nous sommes ensemble malgré les différences d'origine, de racines, (…) avec en plus les différences linguistiques et culturelles, les pasteurs qui sont formés du côté néerlandophone sont tout autres que les pasteurs formés du côté francophone, c'est clair, malgré tout cela, nous sommes là tous ensemble. Je pense que ça en soi, c'est déjà un témoignage assez fort dans la société. Dans l'EPUB, même dans une paroisse, mais c'est surtout dans l'EPUB, on a beaucoup, beaucoup de différences, une grande diversité. (…) Pour l'un, Dieu est un Dieu personnel et Jésus était mort à la croix pour toi-même ; l'autre côté, comme à l'extrême, dit : « Pour moi, Dieu c'est presqu'une métaphore pour l'ultime humanité et Jésus est pour moi l'exemple. » Donc il y a parfois l'effet d'un grand écart pour moi. Je fais des visites les dimanches, je visite les paroisses parce que je veux diminuer la distance avec la base ; parfois j'entre le dimanche après dans une tout autre Église ; c'est aussi l'EPUB. Mais nous sommes toujours ensemble malgré toutes les tendances, toutes les tensions. C'est aussi un caractère spécifique pour notre Église : on vit le dialogue, le débat, on n'a pas la vérité, on a besoin d'être contredit. (…) Ça c'est un grand effort pour moi.*

Yvette Vanescote s'exprime sur cette même question et dit :

- *Moi j'ai fait ça pour rendre service, c'est ça la satisfaction, la satisfaction du travail accompli. En plus j'ai été secrétaire du Conseil synodal pendant des années et j'ai constaté que quand j'ai cessé, ben, on a pris quelqu'un de rémunéré parce qu'il n'y avait plus de bénévole pour le faire. Et donc euh* [rires], *il faut croire que c'était une charge quand même*

assez lourde, mais j'ai trouvé que c'était un travail intéressant, parfois fatigant, parfois décourageant, mais bon, il faut continuer hein ! En termes de déficits, je ne crois pas qu'il y ait de déficits. Disons que, comme dans tout engagement ben on trinque sur le plan de l'organisation du travail, comment je vais dire, de l'accumulation des tâches, mais c'est pas lié au Conseil synodal. Moi je crois que j'ai appris à rencontrer beaucoup de gens, des gens de Flandre, des gens de Wallonie, et ç'a ouvert mon horizon. Moi, pour moi il y a pas un grand déficit il me semble, en tout cas pas dans mon souvenir, même si je râlais de temps en temps.

Pour sa part, Roland Durieux déclare avoir toujours été heureux de là où il était, dans ses différents ministères ecclésiastiques, bien entendu pas nécessairement sans difficultés. « On peut avoir des problèmes et quand même bien aimer son métier », dit-il. Il éprouve globalement la satisfaction du devoir accompli, devoir qu'il faisait le mieux possible. Pour lui, c'est Dieu qui place les gens quelque part et choisit bien les endroits où il les place. Et il ajoute :

- *J'ai aussi l'idée qu'il ne faut faire que des choses pour lesquelles on se sent appelé et pour lesquelles on se sent capable aussi. (…) Je n'aurais jamais accepté d'être, je ne sais pas moi, au Service Protestant de la Jeunesse, par exemple. J'aime bien les jeunes mais pas au point d'organiser les choses pour les jeunes, etc. J'ai été aumônier de prisons ; j'ai bien aimé de l'être.*

Quand j'ai posé ou reposé la question : « Et au niveau des déficits, quels seraient-ils ? », les réponses ont été variablement données et diversement commentées. En voici un échantillon :

- *Au niveau des déficits, dit Yvon Brohez d'un ton hésitant au début, moi je n'ai pas ressenti… euh je… c'est en observateur que je peux parler des déficits : c'est un manque d'autorité du Conseil synodal. Euh mh… lorsque quelque chose ne va pas, c'est à partir du moment où on le sait qu'on devrait intervenir. Les délais sont beaucoup trop longs, parce qu'on a une procédure qui, qui n'est pas efficace. C'est-à-dire s'il y a un problème au niveau d'une Église locale, ça ne doit être réglé d'abord qu'au niveau de l'Église locale, puis c'est le district qui doit le régler, puis ça arrive seulement au niveau du Conseil synodal et généralement il est, il est trop tard pour prendre des décisions ; la conciliation est devenue souvent très difficile parce que des situations ont pourri. Là c'était quelque chose que… j'ai souvent remarqué alors qu'une intervention du Conseil synodal est rapide dans les quelques mois qui suivaient le problème, on aurait pu régler pas mal d'affaires.*
- Est-ce que vous pensez que dans ce système presbytéro-synodal, qui part de la base au sommet, il y a donc certaines lenteurs qui pourraient faire qu'on remette en question le système même ? Ou alors dans le cadre où le Conseil synodal interviendrait plus rapidement, pensez-vous qu'il pourrait intervenir ainsi sans mettre à mal ce système ?
- *Tout d'abord, déclare Brohez, c'est pas un véritable système presbytéro-synodal que nous avons, parce que si c'était le cas, toutes les Églises devraient être représentées au synode comme c'était le cas dans les synodes des Églises constituantes… où il y avait… soit un pasteur et deux laïcs ou un pasteur et un laïc par Église locale, et on s'est rendu compte que la représentation par district, c'est-à-dire pour avoir moins de personnes à inviter, on a laissé aux districts le soin de constituer les délégations synodales. Je crois, je suis même persuadé que si on regardait de ces trente ans*[581]*, il y a certaines Églises qui n'ont jamais participé à un synode, les délégations se faisant suivant des habitudes de districts. On a plus l'impression que c'est politique de copains, puis j'ai remarqué qu'au fil du temps les Églises se sont éloignées de la direction synodale : c'était « Bruxelles » ou comme on disait avant et comme on dit encore maintenant c'est « le Champ de Mars*[582]* » et on a plus eu à faire, on a plus à*

[581] L'entretien a eu lieu en 2010.

[582] La rue du Champ de Mars, 5, à 1050 Bruxelles (Ixelles) fut le siège national de l'EPUB jusqu'à son déménagement à 1070 Bruxelles (Anderlecht), rue Brogiez 44, devenu la *Maison du protestantisme.*

faire, pour les Églises locales, pour des questions purement administratives maintenant, avec la direction synodale que pour une réelle politique d'Église.

- Qu'est-ce que vous entendez par « une réelle politique d'Église » ?

- *Une réelle politique d'Église c'est surtout les défis de notre société qu'il faut relever, commente Yvon Brohez. Bon ! on se rend compte qu'il y aura de grosses modifications au niveau du financement des Églises. Et c'est, on ne voit pas, l'État belge ne pourra pas continuer comme il l'a fait jusque maintenant dans surtout les Églises locales, à financer à un tel point la religion. Mais petite chance que la laïcité a été reconnue ! Donc une certaine voix contre le subventionnement s'est tue. Mais je crois pas qu'ça pourra continuer ! Et jusque maintenant je trouve que nous n'avons pas assez alerté les Églises locales pour les mettre devant les difficultés qui se préparent pour elles ; pour un groupement d'Églises, c'est comme un peu de luxe avec autant d'Églises, parfois trois, quatre, même cinq sur une même entité ! c'est… il y a beaucoup d'énergie aussi qui est perdue sur « chacun son clocher » ; il manque d'une politique de niveau régional et niveau national.*

- Et quels seraient les remèdes à préconiser éventuellement ?

- *Là je ne répondrai pas ; c'est le Conseil synodal qui doit les envisager.*

- Mais si vous deviez proposer quelque chose au Conseil synodal, que pourriez-vous leur dire ?

- *Je leur dirais, pour commencer, qu'une grande fréquence de rencontres entre le Conseil synodal et les districts, et pas qu'un seul délégué mais tout le Conseil synodal, pour s'imprégner des difficultés, des problèmes, mais également des projets des districts ça, ça permettrait au Conseil synodal d'être plus à la base, d'entendre ce que veut la base, conclut Yvon Brohez.*

- *À mon avis, déclare pour sa part Roland Durieux concernant cette question de déficits éventuels, « LE » déficit, c'est justement le manque d'autorité des autorités* (rires)*, le manque de pouvoir. Moi j'avais proposé un jour, quand j'étais au conseil de district, que le conseil de district devienne l'Évêque, avec la même autorité qu'un Évêque catholique. Mais avec la seule différence, c'est qu'au lieu d'être une personne, un conseil de district c'est six ou sept personnes. Autrement dit, du point de vue aussi bien « application du règlement » que « théologique », ben les extrêmes s'annulent, voyez-vous !*

- Que voulez-vous dire ?

- *Eh bien, si quelqu'un est trop rigoureux, continue Durieux, il y en a un de l'autre côté qui va dire : « Tu exagères ! » Et le conseil de district prendra une décision où les extrêmes s'annulent ; on prendra une décision plus consensuelle, voyez-vous. Donc à ce moment-là la rigueur d'un Évêque n'est pas la même que si c'était une seule personne, qui fait finalement ce qu'elle a décidé de faire. Eh bien, ça ç'a été absolument refusé, pour deux raisons différentes. La première raison, c'est que c'était catholique évidemment* (rires)*. Et la deuxième raison, c'est que beaucoup de pasteurs et de paroisses, de consistoires mais de pasteurs aussi, se sont dit : « Oui, mais quand il va venir mettre son nez dans mes affaires, qu'est-ce qu'il va trouver ? » Parce qu'effectivement, dans l'Église il y avait beaucoup de choses qui n'allaient pas, et là où justement l'autorité d'un Évêque aurait été bien venue pour remettre les choses à leur place.*

- Certaines choses n'allaient pas bien, par exemple quoi ?

- *Bon, quand je suis arrivé pasteur à Cuesmes, raconte Roland Durieux, le précédent pasteur, qui est décédé depuis longtemps d'ailleurs, il organisait une seule séance de consistoire par an, pour signer les papiers en blanc. Ben, c'est un truc qui ne peut pas exister, ça ! Mais personne ne pouvait le… bon, je n'étais pas là, je n'étais pas encore dans les autorités de l'Église, donc c'est après que je l'ai constaté. Mais le Président du Conseil synodal, il le savait ! (…) Moi j'ai connu un pasteur qui disait : « Je suis d'abord ça, directeur de telle maison, ensuite je suis professeur de religion, et s'il me reste du temps, je suis pasteur. » Mais c'était pasteur qu'il était. C'était pas professeur de religion, c'était pas directeur de telle maison ; il était pasteur. Pour lui, et il me l'a dit à moi, mais nous étions plusieurs, donc c'était pas une confidence. Bon, quand vous entendez des trucs comme ça, ben, il y a une*

autorité qui doit pouvoir intervenir ! Mais ici, il y a pas d'autorité qui peut intervenir. Et ça pour moi, c'est le grand défaut de notre Église. Il ne peut pas y avoir un Président du Conseil synodal qui n'en fait qu'à sa tête. Ça, c'est impossible, ça ne doit pas exister. Mais il faut que le Conseil synodal, dont le Président n'est que l'agent exécutif, ait l'autorité d'intervenir quelque part, voyez-vous. Ça c'est ma conception des choses. Et encore une fois c'est la même chose au Conseil synodal qu'au conseil de district. Au Conseil synodal vous avez six délégués de district, deux vice-présidents et un Président. Ça fait neuf personnes. Avec neuf personnes, vous ne pouvez pas avoir de décisions extrémistes, c'est pas possible. Mais notre Constitution et discipline, elle est ce qu'elle est ; elle ne donne pas de pouvoir coercitif, ni au Conseil synodal ni au Président du Conseil synodal, ni au conseil de district ni au président du conseil de district. Personne n'a l'autorité de dire : « Tu feras cela ! », non !

- *C'est vrai aussi, relève Daniel Vanescote par ailleurs, que l'EPUB manque souvent de mot d'ordre pour l'année qui suit ou pour une période qui suit, par exemple : « Nous voulons atteindre tel ou tel objectif, ou travailler sur tel ou tel aspect de la vie de l'Église ou de la vie dans le monde ». La pratique m'oblige à dire que souvent les Églises sont terriblement individualistes et, que le synode dise quelque chose ou ne dise rien,* (rires !!) *ça ne fait pas grande différence. Et donc, oui, je pense effectivement ça, ça pourrait être dans les projets dont je parlais pour essayer de redynamiser certaines paroisses. Ça pourrait être avec des mots d'ordre effectivement, mais … pff !... Mais comme je le disais, c'est toujours une question de parvenir à CONVAINCRE. On a beau dire « les décisions de l'assemblée synodale sont contraignantes », oui, elles sont contraignantes, c'est dans la Constitution et discipline, ça n'empêche que lorsqu'une Église a décidé de ne pas les appliquer, pff ! on ne sait pas vraiment que faire. Et ça c'est la faiblesse de notre système, c'est que nous n'avons pas d'éléments coercitifs.*
- Le système presbytéro-synodal est-il donc en tension, est-il là pour la forme ? Qu'en dites-vous ?
- *Quelqu'un disait de la démocratie, répond Daniel Vanescote, que c'est le plus mauvais des systèmes politiques à l'exception de tous les autres. Ben peut-être que notre système c'est le plus mauvais à l'exception de tous les autres ! Parce que c'est vrai que j'ai vécu quand même pas mal en coopération avec des paroisses évangéliques ici dans le coin, où l'autorité disait : « Toi, tu feras ça, et toi, tu iras dans cette paroisse-là ! » Nous, on ne peut pas dire ça. Bon, nous avons ici un déficit de pasteurs. On pourrait dire : Dans le grand Mons il y a quatre paroisses. Est-ce qu'on ne pourrait pas déléguer un pasteur qui s'occuperait spécifiquement de la jeunesse par exemple, ou d'un autre secteur de la vie de l'Église ? Si on fait ça, ça doit se faire sous forme de consensus, mais personne ne peut l'organiser, personne n'a l'autorité pour l'organiser.*
- *Les regrets, observe Steven H. Fuite à son tour, c'est que pour une telle Église si diverse, moi je peux très difficilement parler au nom de toute l'EPUB sur beaucoup de sujets, surtout des sujets bioéthiques, éthique personnelle, euthanasie, avortement… Si on me demande à la radio : « C'est quoi la pensée de l'EPUB là-dessus ? » C'est très, très dur pour moi de répondre. C'est pas faisable. Donc ça m'empêche au nom de l'EPUB de parfois mettre le doigt vraiment sur quelques points, parce que je dois représenter tout le monde, et ils sont très divers. Donc parfois je pense nous sommes… oui, unis : oui, unis dans l'acceptation que nous sommes divers. Ça, ça donne parfois du mal ! Sur la migration, c'est bien possible de m'exprimer. Il y a des sujets… les attentats, sans souci moi je peux dire ce que je veux, parce que tout le monde est d'accord. Mais surtout sur le terrain éthique, c'est dur !*

2.2.2. Ressourcements, vision, formation

2.2.2.1. Ressourcements

Quant au ressourcement, j'ai demandé aux différents intervenants comment ils géraient leurs agendas entre vie privée et vie professionnelle. Après avoir lancé une boutade : « Ça c'est à ma femme qu'il faut demander ça », Roland Durieux déclare pour sa part :

- *C'est un… je ne vais pas dire un métier, mais… ça prend énormément de temps. Et puis, ça dépend aussi de vous, parce que (…) si vous êtes un pasteur qui dit : « Trente-cinq heures et pas une de plus », ou si vous êtes un pasteur qui répond aux besoins, c'est tout à fait différent. Moi j'avais la chance, pour dire ça comme ça, d'avoir une paroisse petite, avec quarante personnes au culte (…). Donc je considérais que je faisais un mi-temps paroissial et un mi-temps autre chose, donc ou bien le Conseil synodal ou bien le conseil de district plus l'aumônerie des prisons, plus encore l'une ou l'autre petite chose. (…) Mais c'est vrai que je passais beaucoup de temps en dehors. Je me rappelle qu'un jour au Conseil synodal quelqu'un a dit : « Ah ben, si tu veux toucher Roland Durieux, il faut téléphoner à l'heure des repas ! En dehors, il n'est jamais là ! »*

À cette même question, Steven Fuite commence aussi par s'exclamer :

> *Mh ! Demandez à mon épouse !* (Rires) *Non, il y a certaines fonctions, j'étais pasteur aussi à Malines et puis à Bruxelles, toujours j'ai pensé que maintenant je travaille beaucoup plus qu'avant, et maintenant c'est le même cas. Tu vois c'est une mission, c'est un ministère, c'est une vocation, c'est aussi une manière d'être. Donc ça fait part de ta propre identité. Je travaille beaucoup, bien que je donne toujours à ma femme la liberté de mettre deux croix dans mon calendrier par mois, deux jours vraiment bloqués. Mais, voilà ! je travaille presque toujours, mais je dois dire que je ne suis pas toujours fier là-dessus, parce qu'on a besoin de ressourcement, de recueillement… c'est pas assez, mais bon !*

Quant à Daniel Vanescote :

- *Disons, déclare-t-il, que j'ai toujours donné priorité à l'agenda avec des temps de vacance ou d'arrêt que je ménageais en principe et que j'essayais de maintenir. Donc quand je dis que j'ai toujours donné priorité à l'agenda, ça veut dire que j'ai toujours travaillé un maximum, même dans le train, sous forme de lecture ou même quelques fois ici à la maison le soir lorsque j'avais une prédication à préparer, ça c'est pas au bureau que je faisais ça, ça c'était ici, des choses comme ça. Mais ça veut dire par exemple que, il est arrivé que pendant sept semaines, ça peut être un maximum, mais je sais que ça m'avait frappé, je n'avais pas dételé pendant un jour. Ça veut dire j'avais travaillé samedi et dimanche compris ; j'avais toujours une activité, je n'étais pas au bureau le samedi et le dimanche, mais il y avait des activités soit de district soit de paroisse auxquelles il fallait que je sois. Ce n'était pas nécessairement toute la journée du samedi ou du dimanche, mais pendant sept semaines je n'avais pas eu un jour pour arrêter. Ça c'est quelques fois un petit peu dur. Par contre, il y a eu des moments où c'était… et ça c'est parce que je donnais la priorité à l'agenda professionnel, à toutes les demandes qui arrivaient. Et je ne repoussais pas. Peut-être que c'est une erreur, mais ça c'est une forme de management que moi je n'avais pas ; peut-être que c'est une erreur. On m'a déjà dit que peut-être qu'il faudrait par exemple… moi j'acceptais les coups de téléphone, pas pendant les réunions, mais pendant que j'étais au bureau. Certains m'ont dit « Mais non, il ne faut accepter les coups de téléphone qu'un jour sur deux par exemple ou bien de telle heure à telle heure. Bon, c'est des questions de management, mais personnellement j'ai toujours voulu être très disponible. Et c'est ce qui fait aussi qu'évidemment au point de vue vacances, je n'aie plus pris grand-chose comme vacances ; souvent ça se limitait à quinze jours pendant l'été et une petite semaine au 1er novembre. Ça s'est souvent limité à ça.*

Pour Yvette Vanescote :

- *Eh bien je vais te dire, mon ami, s'exclame-t-elle avec sourire, l'agenda, tu notes, tu remplis ta journée ; et en tant que femme il faut savoir que votre femme elle fait trois journées hein : il y a la journée professionnelle, il y a la journée de bénévolat, et puis il y a la journée familiale. Et entre le lever et le coucher, t'arrêtes pas. Et si tu veux prendre le temps de repos, c'est sur ton travail, et après il faut récupérer le boulot. Donc il y avait les périodes de vacances, là où on sortait vraiment de la maison. Mais je peux dire que quand j'étais membre du Conseil synodal, je travaillais septante heures par semaine hein, ça, il y a pas à sortir de là hein parce*

que… (…) donc j'ai été membre du Conseil synodal de (19)74[583] *à 84, et à partir de 82 j'ai été prof de religion, eh bien, je peux dire que je bossais sans arrêt. Avant c'était moins lourd parce que, comme j'exerçais pas une profession… il y avait quand même trois enfants hein, donc c'était quand même une charge assez longue.*

- Comment organisiez-vous votre vie spirituelle, entre prières, lectures ou autre ?

- *Moi j'ai toujours été un lève-tôt, s'exprime Durieux là-dessus, ce qui fait que mon culte matinal, c'était tout à fait au début de la journée. Quand je travaillais, ça m'arrivait de devoir me lever à cinq heures et quart du matin, donc me lever à six heures, c'était pas un problème. (…) Et alors à ce moment-là vous avez la préparation des cultes aussi, la préparation des études bibliques. Donc moi personnellement, j'ai toujours considéré qu'il me fallait de huit à dix heures pour préparer un culte. Mais ça commençait déjà le lundi. Je suivais le plan d'étude biblique, je suivais celui des luthériens, m'enfin ça n'a pas d'importance. Donc (…) je choisissais déjà mon texte le lundi et puis alors, bon, on y pense, on réfléchit, on fait l'une ou l'autre lecture etc. (…) Et alors les études bibliques, là (…) moi je faisais des études bibliques du commencement d'un livre jusqu'à la fin, enfin, pas jusqu'à la fin parce que si vous prenez l'Évangile de Jean ou de Matthieu, c'est long, les gens se lassent. M'enfin disons, c'était pas une fois ci une fois ça, moi c'était systématique.*

- *C'est aussi un défi, dit Fuite à son tour, parce que toujours, voilà, on a des conflits à résoudre, des choses administratives à régler… je donne aussi des cours bibliques, des conférences… Je lis beaucoup mais toujours en fonction de faire quelque chose avec, mais lire la Bible pour moi-même, oui ah mh ! … j'essaie de le faire. Chaque jour j'ai quand même un petit moment pour moi-même, une demi-heure, pour lire la Bible sans faire quelque chose avec sur le plan professionnel, pour rencontrer Dieu.*

- *Euh, je veux dire que ça, ça s'est organisé selon les nécessités, confie Daniel Vanescote en ce qui le concerne. Je n'ai plus eu de plan continu, mais c'est au fur et à mesure des nécessités que je suis plongé dans quelques sujets, soit pour l'assemblée synodale soit aussi plus souvent pour des prédications à conduire à tel ou tel endroit. Mais je n'avais pas au bureau, et je n'avais plus à ce moment-là de temps fixe, je veux dire, pour ces questions de spiritualité. C'était au coup par coup, enfin ! Eh bien ! C'était aussi chaque fois que je préparais une introduction pour le Conseil synodal aussi ou pour le bureau du Conseil synodal, c'était quand même chaque semaine. Et à l'époque, il est vrai, nous avions, je ne sais plus si c'était chaque semaine ou bien toutes les deux semaines, ça certainement, une demi-heure de méditation avec tous les employés du bureau, un lundi à midi, par exemple quelque chose comme ça. Et ça c'est moi qui le préparais aussi. Donc voilà ! (…) La pratique existait déjà, mais c'est moi qui lui ai donné une certaine régularité, parce qu'autrement, je veux dire qu'avant, ça n'existait que pour les temps spéciaux. Il y avait, je me souviens, une méditation pour le temps de l'Avent, il y en avait une autre pour le temps du Carême, peut-être encore une troisième. Oui il y avait trois ou quatre sur l'année seulement. Tandis que j'ai donné une périodicité : je crois que c'était toutes les deux semaines, je ne peux pas affirmer ; tous les mois, ça certainement, je crois même plus souvent que (cela), et ça permettait alors de réunir le bureau dans un autre esprit, quoi !*

- *Ben oui, martèle Yvette Vanescote, puis, d'un ton progressivement moins ferme, oui, oui, dit-elle, la prière personnelle…, puis soudainement elle déclare avec force : bon, c'était parfois négligé hein, j'avoue, dans tout le bazar… J'allais au culte le dimanche, ça c'est sûr, je ne ratais pas le culte. Puis il y avait les études bibliques et les études bibliques œcuméniques, à tout ça on participait hein.*

- Et concernant la révision de vie, avez-vous, aviez-vous un directeur spirituel ? Si oui, qui ou qu'est-ce qui dirigeait ou dirige votre vie spirituelle et comment ?

- *Bon ! j'avais des gens à qui je pouvais demander un conseil, répond Durieux. Pour tel genre de situation c'était plutôt un tel, pour tel autre genre de situation c'était plutôt un tel, parce*

[583] Cela veut dire avant la fusion : Yvette Vanescote avait rejoint le Conseil synodal de l'ERB (Église Réformée de Belgique) et, à la fusion, elle a été élue membre du Conseil synodal de l'EPUB. Elle y a presté en tant quel tel jusqu'en 1984.

j'estimais qu'il était plus qualifié que l'autre ou des choses comme ça. Mais de directeur spirituel dans le sens catholique du terme par exemple, ça j'ai jamais eu. Moi j'avais mon culte personnel le matin, mon moment de prière etceteri etcetera. Et je pense que c'est pendant ce temps-là que le Saint-Esprit me dirigeait, quoi !

- *Non, ça j'ai pas, dit Fuite en ce qui le concerne. J'ai assez d'amis, et des frères bien sûr et des sœurs, mais voilà, on a quand même souvent quelque chose de confidentiel qu'on ne peut pas partager. Non, non ! Bien sûr j'ai mon épouse, une grande aide.*
- *Non, non, pas une direction spirituelle, dit Daniel Vanescote. Si tu veux dire par là un aumônier, un conseiller, non, je n'en avais pas.*
- *Je crois qu'on a un très bon guide, qui est Jésus-Christ, déclare Yvette Vanescote. Il y a une personne que j'admire beaucoup, c'est mon mari, et que j'ai toujours soutenu et j'ai toujours été derrière, j'ai toujours défendu et il m'inspire, ben voilà ! Mais je crois que tous les deux on est au service du même Maître, avec des hauts et des bas, avec des imperfections, hein !*
- Et dans l'exercice de votre ministère en tant que Président du Conseil synodal ou autre responsable, recevez-vous quelques assistances ? Si oui, quelles sont les personnes ou les personnalités qui vous aident, quels sont les services qui vous assistent et comment le font-ils ?
- *Pour les membres du Conseil synodal, pas du tout d'assistance, répond Yvette Vanescote, c'était la débrouille. Non, en tout cas à l'époque où j'y étais, pas !*
- *Mais au premier plan il y a les employés du bureau, atteste Daniel Vanescote. Ça c'est important pour moi d'avoir une équipe sur laquelle je puisse vraiment me fier parce que la secrétaire du Président, c'est vraiment important ; tout ce qui est le département fiances, le département enseignement, ce sont des gens importants sur lesquels on doit pouvoir se fier et pas commencer à refaire tout leur travail quoi ! (...) D'un autre côté, selon les questions sur lesquelles on veut avancer, il faut effectivement faire appel à telle ou telle coordination dont ça reprend un peu une partie du travail. Et à ce moment-là, oui, on essaie d'avoir des rencontres avec soit des coordinateurs soit une commission plus précise encore et des fois même on met sur pied une commission ad hoc pour s'entourer du maximum de compétences possibles, de collaborations possibles. Et puis il arrive un moment où le Président prend ses responsabilités, parce qu'on ne peut pas toujours uniquement s'appuyer sur les autres, et donc quand on a recueilli tout le travail, les impressions, les informations etc., il s'agit de faire un rapport (...) ou une note, et puis on la soumet au Conseil synodal.*
- *Pour parler des services d'assistance, dit Steven Fuite, le Président du Conseil synodal est aidé par le Conseil synodal, qui est en fait le consistoire national. À côté de cela, il a à sa disposition six personnes qui lui prêtent main forte, à savoir, une secrétaire de direction, un administrateur, deux responsables de la comptabilité et la finance, un secrétaire pour l'enseignement et un responsable de la communication.*
- *Officiellement, personne, déclare Roland Durieux à propos des commissions ! Il faut trouver son chemin. Mais officiellement il n'y a personne qui est désigné pour telle ou telle chose. Quand on crée des commissions, donc il y avait à ce moment-là la commission théologique par exemple, il y avait la commission disciplinaire etc., ben oui, il y avait alors des personnes qui faisaient partie de ces commissions. Mais où est-ce que les gens trouvaient leur enseignement ? Mais en cherchant probablement quelque part ! Si je prends la commission théologique, ben ils se disaient : « Tiens ! comment est-ce que fait l'Église de Hollande, comment est-ce que fait l'Église de France et, tiens ! sur quels textes est-ce qu'ils s'appuient, etc. ? » Et je crois que ce doit être la même chose dans toutes les commissions.*

2.2.2.2. Vision

- Aviez-vous une vision particulière ou des propositions pour le ou les ministères que vous avez accomplis ?

- *Oui, répond Daniel Vanescote, mais c'est vrai que quand je dis « On découvre », mais oui, malgré tout j'ai découvert, alors que j'avais déjà été huit ans vice-président !* (Éclats de rires) *Donc, donc je me dis que le Président actuel, Guy Liagre, qui, lui, n'avait pas été au Conseil synodal plus tôt, il a dû découvrir encore bien d'autres choses, hein, même s'il avait été modérateur de l'assemblée synodale bien des fois. Mais l'assemblée synodale, ça c'est un peu extérieur. Vivre avec le Conseil synodal (...) et avec tous les liens avec les districts etc., ça c'est autre chose. Donc moi, j'étais parti avec cet idéal de service, ça c'est certain, et très vite je m'étais aperçu qu'il fallait renforcer l'aspect un peu médiatique. Et donc c'est pour ça que, d'une part, j'ai lancé Info, qui jusque-là existait sous forme de stencils. Il y avait des stencils qui sortaient tous les deux, trois mois comme ça avec quelques informations. Là aussi, j'ai donné une périodicité beaucoup plus régulière et pratiquement chaque mois j'ai sorti un Info. Et puis au moment où Info c'est devenu Mosaïque, ben ! ç'a pris de l'ampleur parce que ça portait des articles de fond à côté de ce que moi je diffusais comme information à la fois sur ce qui se passe dans l'Église, sur les principales décisions du Conseil synodal qui pouvaient intéresser l'Église etc. (...) Et puis aussi, oui, de temps en temps on reprenait des informations d'Églises à l'étranger aussi des choses intéressantes. Bref, ça c'était Info dans la première conception. Et puis devenu Mosaïque à ce moment-là Mosaïque a dit : « Oui, mais non, toute cette information qui est de la cuisine interne, ça ne cadrera pas. » Donc on a éliminé ça et aussitôt j'ai sorti à ce moment-là les nouvelles synodales par internet. Et là de nouveau presque chaque mois il y avait des nouvelles synodales qui partaient dans toutes les paroisses. Et puis j'ai vu que progressivement Mosaïque est revenu au fait qu'il ne fallait pas seulement, si on voulait intéresser les paroisses, des articles de fond, il fallait aussi ce qui se passe dans l'Église* (Sourires). *Et donc ils ont ajouté tout ce cahier intérieur avec les activités de l'Église et avec des nouvelles synodales. Même chose du côté flamand, mais ça s'est fait un peu différemment, parce que du côté flamand (...) au début en tout cas il n'y avait pas l'équipe de Mosaïque. Donc j'ai continué l'Info flamand encore un moment et puis il y a trois personnes qui se sont renseignées pour faire Kerk Mozaïek Horde. Alors voilà ! ça s'est bien passé. Sur d'autres plans donc, avec le fait qu'on a pu engager Michel Dandoy, il a lancé d'autres choses. Il y avait déjà eu un projet de site sur internet et le premier projet d'ailleurs s'est fait en collaboration avec des Églises évangéliques. Et puis, bon, le site EPUB s'est pas mal développé et donc ça, c'est bien, mais, que je sache, il n'est pas devenu un site vivant ; il me paraît fort statique, pas révisé. (...) Et... où est-ce que je voyais… Eh oui, c'est du côté flamand que je voyais qu'ils demandaient des pasteurs qui pourraient donner les réponses à des questions qui sont parfois posées sur le site. Oui, oui, parce que du côté flamand il y avait quelqu'un de plus actif dans l'internet, c'est le mari de Marie-Claire Vandooren. Lui, il a bien poussé l'internet du côté flamand.*

- *Quand je suis entrée au Conseil synodal, non, je ne savais pas ce que c'était, ce que ça représentait, confie Yvette Vanescote. Mais c'était dans le cadre de l'ERB, qui était quand même une Église plus centralisatrice, avec Wilfred Hoyois comme Président, qui était très structuré, assez autoritaire, donc on apprenait quand même beaucoup, on allait en visite dans les paroisses à deux, et ça c'était très intéressant, on avait des contacts avec les gens du terrain. Et quand je suis entrée à l'EPUB, il me semblait qu'il fallait défendre certaines valeurs qui venaient de l'ERB, qui étaient des valeurs de partage, d'importance du synode, c'était quand même une structure qui était solide et il y avait plus de discipline, me semble-t-il, dans l'ERB que dans l'EPUB actuellement, une discipline euh… comment je vais dire, une discipline du corps pastoral, plus de solidarité aussi entre les pasteurs que maintenant. Il me semble, poursuit Yvette Vanescote pour expliciter cette question de discipline, que le Président de l'époque, bon, c'est il y a longtemps, c'est dans les années (19)70, les mentalités ont changé… quand il y avait des problèmes au niveau des paroisses, il intervenait, il allait rendre visite aux pasteurs, éventuellement il lui* [sic] *passait un savon* [rires] *hein s'il fallait. Quand on débutait dans le ministère pastoral on était placé dans sa première communauté, on n'avait pas le choix, bon, nous on a négocié parce qu'il vraiment ; y avait pas de sympathie*

entre la paroisse qu'on nous avait désignée et nous donc on a pu quand même négocier. Donc il y avait la règle avec des exceptions, mais il me semble que c'était une Église plus dirigiste que maintenant, parce que, aussi, elle était moins pluraliste. Maintenant on a l'éventail qui va du libéralisme le plus large au fondamentalisme le plus profond, et gérer tous ces gens-là c'est très difficile. Il y aura toujours quelque chose à dire, au Conseil synodal on dira : « T'as pas le droit de me parler ; moi je ne crois pas comme toi ! » etc. Et au niveau de la solidarité, explicite Yvette Vanescote, oui il y en avait entre pasteurs, et je crois que c'était dû au fait qu'on était pauvre à l'époque. Quand nous avons commencé, on gagnait très peu, tous les pasteurs gagnaient très peu ; on n'avait pas de subsides de l'État, c'était une Église non reconnue ; donc en (19)67, si je me rappelle bien, un pasteur[584] *gagnait six mille et demi ou sept mille et demi de francs belges*[585]*, quelque chose comme ça, ce qui n'était pas beaucoup, même à l'époque. Et alors les paroissiens aussi étaient solidaires avec leurs pasteurs. Ils apportaient des vivres et des choses comme ça. Quand ils avaient un jardin ils apportaient des légumes. (…) Et puis, il y avait aussi des pastorales qui fonctionnaient bien. C'était rare quand il y avait des absents, me semble-t-il. Et maintenant, j'ai l'impression que chacun trifouille dans son coin et puis on organise ses affaires sans trop s'occuper du voisin.*

- Et quelle en serait la cause ?

- *L'égoïsme, répond Yvette Vanescote. On ne s'intéresse pas trop aux autres, on n'a pas envie d'aller voir ailleurs, peut-être de la paresse aussi… Je suis sévère hein, mais bon, je pense, ça demande un effort hein, d'aller vers les autres et de partager. Ben, je suis devenue comme ça aussi hein !* [Rires] *C'est vrai on évolue, mais enfin on n'évolue peut-être pas dans le bon sens !*

- *Je crois, affirme Durieux à son tour, que la vision, c'est de faire vivre les paroisses, parce l'Église c'est finalement les paroisses, l'Église, ça n'existe pas hein, c'est les paroisses ! Et les paroisses ont chacune leur esprit, ont chacune leur personnalité si je peux le dire comme ça.*

- Quand vous dites que l'Église, ça n'existe pas, vous pensez à l'institution, comme l'EPUB dans son ensemble ?

- *Si ! l'institution existe, commente Roland Durieux, mais c'est en tant qu'organisation. L'institution euh, bon, mais qui agit sur le terrain ? C'est la paroisse, c'est pas l'institution qui agit sur le terrain, hein ! Donc vous êtes dans tel milieu plutôt que dans tel autre. Ici vous êtes au Borinage, un milieu pauvre ; ça frise le quart-monde à l'occasion ; intellectuellement c'est pas si formidable que ça. Donc il faut pas venir ici avec des prédications hautement philosophiques ou même hautement théologiques. Il faut venir avec des choses simples mais profondes. (…) Et puis aussi il y a l'action sur le terrain, la visibilité. Donc moi je vois la paroisse, parce que l'Église c'est la paroisse pour moi, mais une paroisse qui fait partie d'une organisation, donc qui se met dans un ensemble comme le corps tout simplement. Mais je veux dire il faut pas que la paroisse de Jemappes, par exemple, soit la copie conforme de la paroisse de Ghlin ou de celle de Mons. Chaque paroisse a sa spécificité, son terrain d'action etc. Donc moi je dirais que le rôle du conseil de district, le rôle du Conseil synodal, ce serait de faire en sorte qu'à l'intérieur, et c'est beaucoup plus le rôle du conseil de district bien entendu parce qu'il est plus proche du terrain que le Conseil synodal, le rôle du conseil de district, ce devrait être de motiver les paroisses à faire des choses, à la fois qui leur conviennent, mais à faire des choses, parce qu'il y a aussi trop de paroisses qui ne font rien. Ça existe ! moi je connais des paroisses où le culte du dimanche suffit largement. Qu'on soit dix, qu'on soit vingt, qu'on soit cinquante, ils s'en foutent ! « Nous on va au culte, se disent-ils, et on est content avec ça » ! Bon, ça me semble un petit peu court.*

- Quand vous dites : « Le rôle devrait être », qu'est-ce que ce rôle est en réalité pendant cette période de 1979 à 2005 ?

---

[584] C'est moi qui tais le nom du pasteur qu'Yvette a évoqué et l'ai remplacé par « un pasteur ».

[585] Converti en euros, cela donnerait entre 161,13 EUR et 178,48 EUR par mois.

- *Ah mais justement, précise-t-il, à cause du manque de possibilités d'organiser, ce rôle ben il se fait pas ! Je ne dis pas que les conseils de districts n'ont pas de bonnes idées. Mais je veux dire que dans beaucoup de cas ils ne peuvent même pas les mettre en application. Ils peuvent éventuellement les suggérer, hein, ils peuvent essayer « de », mais bon !... Actuellement je fais partie du SPEP, le Service Protestant d'Éducation Permanente. J'en suis le trésorier d'ailleurs. Mais c'est un peu la même chose : on constate qu'on essaye de faire des trucs intéressants, et puis les paroissiens ne répondent pas. Même les pasteurs ne répondent pas. Dans l'assemblée générale du SPEP, il n'y a aucun pasteur actif, il n'y a que des retraités. Pourquoi ? Ça je ne sais pas ! Bon, il faut reconnaître qu'aujourd'hui les gens ne sont plus intéressés par grand-chose, en tout cas dans notre milieu ici. Je ne parle pas d'un milieu plus intellectuel comme on peut en trouver dans le milieu estudiantin montois par exemple ou Louvain-la-Neuve ou Bruxelles ou des choses comme ça, ça c'est différent. Mais dans notre milieu du Borinage profond pour l'appeler de cette façon-là, eh bien les gens ne sont pas très intéressés. (...) La vie devient de plus en plus difficile ; maintenant Monsieur et Madame travaillent ; avant c'était pas nécessairement vrai. Alors euh, oui, je crois qu'on a de plus en plus de possibilités et de moins en moins le temps.*
- *Je pense que dans le temps actuel, répond Fuite quant à sa vision, comme dans beaucoup d'Églises enracinées dans la Réforme du XVI^e^ siècle, je parle des Églises historiques, traditionnelles, nous avons des problèmes dans cette partie de l'Europe notamment, avec le nombre des membres diminuant, des Églises grisonnantes, le patrimoine vieillissant, donc c'est pas toujours réjouissant de voir tout cela. Bien que c'est pas vraiment protestant avec notre sacerdoce universel, moi je pense que le rôle et la place du pasteur deviennent de plus en plus importants, parce qu'on voit déjà maintenant que des paroisses classiques parfois arrivent presqu'à la fin (fin de vie) : parfois il y a dans les villages des paroisses classiques grisonnantes, dont on peut dire humainement qu'elles n'ont vraiment pas d'avenir. Donc un pasteur doit être quelqu'un qui essaie de chercher d'aller de l'avant, de trouver d'autres formes d'être Église. Bien qu'on soit très attaché à une Église classique, quand même il y a d'autres formes. Moi par exemple, pasteur à Bruxelles, j'ai constaté que beaucoup de jeunes viennent à l'Église une fois les cinq ou six semaines. Pas de critique ! De leur côté, c'était assez. Mais ils se rassemblent chaque deux semaines chez quelqu'un pour regarder ensemble un film sérieux, pour en parler, pour débattre des questions de la vie, des questions de Dieu. Donc je pense que des pasteurs ont maintenant la mission, c'est très dur, de fonctionner en fait avec deux formes d'Églises, ce n'est plus avec une seule : être là, pour les personnes qui sont là, à la manière classique, donc avec le pastorat, la catéchèse, donc tout, mais aussi de bien regarder là autour, pour voir les autres formes, parce que l'Église doit se transformer. Issus de la Réforme, nous savons que la Réforme n'a pas peur. (...) Autre chose encore, on doit regarder bien sûr nos finances. Il y a bien sûr une indépendance de l'Église par rapport à l'argent des pouvoirs publics. On doit toujours, moi je pense en âme et conscience, poser les questions : « À quoi destiner tel ou tel investissement ? Peut-on l'allouer aux choses de la société ou aux choses de Dieu ? » Aux Pays-Bas ils ont pris une magnifique initiative (...) d'installer cent postes locaux, postes pionniers : quelqu'un commence, tabula rasa, là où il n'y pas d'Église ; mais il ou elle est là, juste pour être là, pour rendre présent l'Évangile. On verra bien, si ça va former une communauté oui ou non, et si c'est une communauté avec un accent social, si c'est avec la Croix Bleue, si ... voilà ! Je pense que ça on ne doit pas l'oublier, on ne doit pas être trop attaché à une Église très classique, on doit rester ouvert.*

2.2.2.3. Formation

- En matière de formation, y a-t-il un cursus adapté pour devenir Président, vice-président ou membre du Conseil synodal, ou président, vice-président ou membre du conseil de district ?
- *Non ! enfin, moi j'ai pas suivi de cursus, répond Yvette Vanescote. Mais, bon, j'avais une licence en théologie quand même. Mais tous les membres du Conseil synodal n'ont pas du tout, du tout, nécessairement fait la théologie. Mais ce sont des gens qui veulent consacrer du temps au service de l'Église et qui ont un sens des responsabilités et qui veulent bien prendre des responsabilités. Quant aux compétences, il faut savoir lire des documents d'un esprit*

critique, il faut pouvoir discuter, défendre son point de vue ; il faut des qualités humaines, je veux dire, la discrétion, je crois c'est très important ça.

- *Absolument pas, s'exclame Daniel Vanescote qui rit aux éclats ! Il y a aucune formation prévue pour ça ! Je crois que la formation on la fait sur le tas. Bon pour moi ma formation ç'a été malgré tout huit ans de vice-présidence (du Conseil synodal) ; ça malgré tout et le fait d'être dans les synodes depuis toujours, puisque dans l'ERB tous les pasteurs étaient membres du synode. Donc depuis 1968 j'ai été au synode et puis j'ai toujours été nommé représentant au synode ; j'ai même été modérateur, enfin on disait Président du synode, dans l'ERB les dernières années avant la fusion. (...) Et puis j'ai été aussi vice-modérateur des premières assemblées synodales de l'EPUB (...) Et puis après ça j'ai (...) été tour à tour simple membre et puis vice-président et puis je suis redevenu membre etc. du Conseil synodal, mais moi de (19)68 à 2004 j'ai quand même fait trente-six ans de synode. Je ne sais pas s'il y a un synode où je n'étais pas membre, je ne sais pas, je crois j'ai été membre à peu près tout le temps. Et donc ça c'est la formation sur le tas. Bon, ce qu'il pourrait y avoir ce sont des formations spécifiques sur la conduite des réunions, sur la conduite d'un groupe comme un Conseil synodal, des choses comme ça. Peut-être bien qu'il y aurait des techniques intéressantes. Et à la fois je me méfie, parce que j'ai toujours peur que ne débarque certainement dans l'Église un esprit de management qui mette de côté tout ce qu'il peut y avoir de fraternel et de spirituel. Donc il y a sûrement de bonnes choses à prendre, mais il faut les peser par rapport aux autres éléments.*
- *Non, il n'y a pas de cursus pour devenir Président du Conseil synodal, répond Fuite. À partir du moment qu'un pasteur a été élu*[586]*, c'est donc après coup, il a quatre mois pour prendre part en tant qu'observateur au Conseil synodal, et comme tel il peut participer à tout. En ce qui concerne la formation permanente des pasteurs, la commission des ministères ne l'organise pas en vue de devenir Président du Conseil synodal. Tous les pasteurs de l'EPUB, y compris le Président en exercice au niveau national ou régional, y sont invités tous les cinq ans à tour de rôle, à compter du moment où chacun pour sa part a commencé son ministère pastoral au sein de l'EPUB. Des cursus adaptés pour des Présidents d'Église sont par ailleurs organisés en Allemagne par une Église sœur, mais ils coûtent assez cher et encore faut-il connaître l'allemand pour les suivre !*
- *Pour le conseil de district, dit Roland Durieux, je ne pense pas, dans le sens où théoriquement tous les pasteurs d'abord sont membres de l'assemblée de district, ils doivent y être. Bon, certains s'en foutent complètement, et de nouveau on n'a rien à leur dire. Donc à mon avis, pour être président de quelque chose, il faut avoir vécu un certain temps dedans, pour voir un peu comment ça fonctionne, un peu comme un consistoire d'ailleurs. Donc, à part cette formation-là, et puis de venir alors éventuellement avec des idées neuves ou des choses comme ça, moi je crois qu'il n'y a pas de formation. Pour un Président du Conseil synodal, c'est un petit peu plus compliqué parce que la tâche elle est beaucoup plus large, donc à ce moment-là quand on élit un Président du Conseil synodal on l'élit un an à l'avance ; et il vient au Conseil synodal, et il travaille un peu avec le Président en exercice pendant un an avant de devenir Président lui-même.*
- Qu'en a-t-il été le cas avec le tout premier Président du Conseil synodal de l'EPUB, Monsieur Pieters ?
- *Lui il était Président de l'EPB (Église Protestante de Belgique), donc alors je ne sais pas ce qu'il en a été avec le tout, tout, tout premier. Mais André Pieters était Président de l'EPB, donc il avait déjà de la pratique. Et le Président de l'ERB (Église Réformée de Belgique), Wilfred Hoyois, est devenu vice-président.*

[586] *L'élection du Président du Conseil synodal a lieu au mois de mai précédant l'année de son entrée effective en fonction, c'est-à-dire en janvier de l'année suivante, précise Fuite. D'une part, l'Église locale dans laquelle il était pasteur dispose dès lors de sept mois pour se préparer à trouver son remplaçant. D'autre part, le Président élu a, dès septembre, quatre mois où il participe à mi-temps aux réunions et travaux du Conseil synodal.*

- Est-ce qu'il y a des compétences particulières requises pour le ministère d'un Président, vice-président du Conseil synodal, du conseil de district ou autre ? Ce ministère est-il lié à un ministère consacré (ordonné) ? Si oui, pourquoi ? Si non, pourquoi ?
- *Pour être Président, ponctue Daniel Vanescote, c'est dans la Constitution et discipline de chez nous, oui, il faut être pasteur. C'est quelques fois discuté. Certains estiment que ce ne serait pas nécessaire, que ce pourrait être un laïc engagé. Mais personnellement, je pense que vu les tâches à accomplir, et particulièrement les tâches de représentation, et la connaissance théologique qu'il faut avoir dans toute une série d'organes d'Église, internationaux par exemple, où le Président participe, ça me paraît VRAIMENT indiqué que ce soit un pasteur. Par contre, pour les vice-présidents, ce n'est pas nécessaire donc, et c'est actuellement le cas. Donc ça c'est pas nouveau, il y a eu bien des fois des vice-présidents laïcs.*
- *À mon avis, dit Roland Durieux, la première des compétences… d'abord c'est une question d'organisation. Il faut d'abord être bien organisé, me semble-t-il, parce qu'on n'a pas que ça à faire, on fait autre chose en même temps et il y a beaucoup de choses à faire. Donc il faut pouvoir établir des priorités, et puis être efficace du point de vue organisation. Quelqu'un qui est désordonné bon, je ne dis pas qu'il ne sera pas un bon président, mais en tout cas moi là je trouve qu'il perd quelque chose. (…) Et la deuxième chose, c'est d'être quelqu'un qui peut converser avec tout le monde, pas nécessairement être d'accord, ça c'est évident, mais en tout cas accepter le point de vue d'un autre et arrondir les angles lorsque les problèmes se présentent. C'est à mon avis ces deux qualités qui sont primordiales, la relation avec les autres et la capacité d'écoute et de recevoir des opinions qui sont très différentes, et puis après l'organisation de façon à être quand même efficace.*
- *Oui, le Président du Conseil synodal doit être pasteur, et pasteur de paroisse même depuis dix ans au moins, affirme Steven Helmich Fuite. Il doit être pasteur parce que, entre autres, c'est pas l'Évêque mais, dans notre Constitution et discipline c'est clairement dit que si un laïc ayant étudié la théologie est accepté par le commission des ministères pour être candidat pasteur, qu'il a fait son proposanat, qu'il a été déclaré appelable, et qu'il est appelé par une paroisse, elle ou lui va devenir pasteur. Mais c'est qui qui le consacre ? C'est le Président du Conseil synodal, lui-même pasteur ; c'est lui qui doit conduire le culte dans lequel cette personne sera ordonnée. Un membre du Conseil synodal ne doit pas quant à lui être nécessairement pasteur. On essaie d'avoir là aussi une parité entre laïcs et pasteurs. Un président de district ne doit pas non plus être pasteur.*

2.2.3. Rôle du Président du Conseil synodal ou autre responsable

2.2.3.1. Rôle du Président du Conseil synodal ou autre responsable au sein de l'assemblée synodale ou au-delà

- Quelle est votre perception personnelle du rôle d'un membre du Conseil synodal en lien avec l'assemblée synodale ?
- *On fait partie de l'assemblée synodale comme les autres, répond Yvette Vanescote. On est sans doute plus au courant de toute une série de problèmes et de sujets parce qu'on fréquente le Conseil synodal et qu'on est au courant (…) des problèmes qui arrivent jusque-là et aussi de la gestion financière générale etc. Mais, moi j'vois pas de différence, on est au service de l'Église hein, on n'est pas des gens qui sont sur un piédestal à part des autres.*
- Quelle est votre perception personnelle du rôle d'un membre du Conseil synodal en lien avec l'activité synodale ?
- *Mais c'est-à-dire que (…) c'est le Conseil synodal qui gère entre deux assemblées synodales. Donc il y a toute une série de décisions qui sont prises et il faut les exécuter, dit Yvette Vanescote.*
- En pratique, quel est le rôle que le Président du Conseil synodal joue dans les assises synodales ?

- *Dans l'assemblée synodale, pas un grand rôle, affirme Daniel Vanescote, si ce n'est que le Conseil synodal est interpellé sur un certain nombre de questions sur lesquelles il a fait rapport et le Président du Conseil synodal, lui, répond à des questions ; il est souvent le mieux placé pour y répondre. Mais par principe, moi, j'avais demandé à ce qu'on se répartisse tout le rapport du Conseil synodal et que sur tel point ce soit telle personne qui répond, sur tel autre telle personne, pour que justement ce ne soit pas toujours le Président du Conseil synodal. Et, bon, s'il fallait, le Président du Conseil synodal pouvait, je pouvais, donner un complément etc. Mais par principe, sur tel point, c'était un membre désigné qui répondait et en général ça marchait bien comme ça. J'ai voulu essayer par-là de montrer qu'on travaillait en équipe.*

- *Nous avons une composition tout à fait comme celle du monde politique, commente Fuite. Donc on peut dire que le Conseil synodal, c'est le gouvernement, moi, le Premier Ministre, et l'assemblée synodale, c'est le parlement. Et le conseil demandé c'est de responsabiliser envers le parlement qu'est l'assemblée synodale : « Pourquoi vous n'avez pas fait ça ? Qu'est-ce que vous pensez faire ? » etc. Et entre les deux, comme dans la politique, il y a le Président de la Chambre, le modérateur, qui est neutre, qui est entre les deux, entre guillemets, « partis ». Et moi j'aime beaucoup ce système-là. C'est pour ça que moi je ne dois pas gérer cette grande assemblée, ainsi je peux me concentrer sur le contenu. Il y a quelqu'un qui veille sur le fait que tout le monde qui demande la parole la reçoive et reçoive la réponse, neutre, objective. Donc je parle beaucoup pendant l'assemblée synodale, mais c'est toujours parce qu'on m'a donné la parole, pour moi c'est très important.*

- Et quelle est votre perception personnelle du rôle du Président du Conseil synodal en lien avec l'assemblée synodale ?

- *Je parle beaucoup, reprend Steven H. Fuite, je dois introduire, expliquer, et c'est normal parce que moi je suis plein temps pour diriger l'Église, les autres membres du Conseil synodal sont à mi-temps, avec parfois une paroisse à côté ou sont des laïcs. C'est important aussi pour moi que l'assemblée synodale est composée en parité : on ne peut jamais avoir plus de pasteurs que de laïcs. C'est pas une Église trop cléricale.*

- Et quelle est votre perception personnelle du rôle du Président du Conseil synodal en lien avec l'activité synodale ?

- *Il y a peut-être un point que je n'ai pas encore dit, souligne Daniel Vanescote, et qui est une chose qui est quelques fois encore en débat actuellement, c'est la double casquette en fait que porte souvent le Président du Conseil synodal : il est à la fois Président de l'Église, mais il est en même temps Secrétaire général, parce que c'est lui qui exécute.* (Sourires) *Il y a des Églises où on a les deux postes, et c'est peut-être plus raisonnable ; mais nous n'avons pas les moyens de nous payer ces deux postes-là. Et, de plus, je sais que quand on a étudié la question, j'ai fait ressortir aussi le nombre de doubles emplois qu'il y aurait dans notre cas, c'est-à-dire le nombre de réunions auxquelles les deux personnes devraient assister ensemble. Ce qui fait que peut-être qu'il y aurait la moitié du temps du Secrétaire général qui serait effectivement du travail nouveau alors qu'il faudrait engager quelqu'un à temps plein ! (...) Il serait utilisé à ses pleines ressources, mais je veux dire que la moitié de son temps, ce serait un doublet avec le Président puisqu'ils seraient ensemble aux mêmes réunions. (...) Ah, il y a un avantage à l'avoir parce qu'à ce moment-là le Président peut davantage se consacrer à des tâches à la fois de représentation, et surtout je trouve que c'est maintenant là qu'il faudrait, et des tâches d'inspiration pour l'Église, laissant alors à un Secrétaire général les tâches d'exécution de ce qui a été décidé. Par « tâches d'inspiration », je pense vraiment à des projets, et je dis des projets qu'il faudrait réaliser en faveur d'un renforcement des Églises locales.*

- *C'est clair que c'est un grand rôle, répond Fuite après un long soupir. Par exemple, prenons le cas des assemblées synodales thématiques. Des assises synodales sur les questions des finances, de l'avenir matériel de l'Église, ça c'est sans trop d'états d'âme. Mais il existe aussi des assemblées synodales portant sur des thèmes très sensibles, comme sur la question « Oui ou non, l'homosexualité constitue-t-elle un obstacle pour entrer dans le corps pastoral ? » C'est clair que le déroulement de ces assemblées synodales fait ressortir beaucoup de*

souffrance qui sévit dans l'Église depuis des années. Alors en ce moment-là, l'allocution du Président du Conseil synodal et la manière dont il la fait sont très, très importantes, compte tenu de l'atmosphère qui règne, pour réunir tout le monde sereinement autour du thème, autour de l'Évangile. C'est très, très important.

- En pratique, quel est le rôle que le président du conseil de district joue dans l'assemblée synodale ?
- *Oh ! pas plus qu'un autre, commente Durieux ! Dans l'assemblée synodale il est un délégué parmi d'autres. Chaque district a un certain nombre de délégués. Dans notre organisation, chaque paroisse a trois délégués à l'assemblée de district. Et alors chaque district a un nombre de délégués à l'assemblée synodale, un nombre de délégués qui est la moitié du nombre de paroisses. Donc si dans notre district il y a vingt paroisses, il y a dix délégués à l'assemblée synodale ; mais le président de district n'est qu'un de ces dix.*
- Et le vice-président du Conseil synodal, quel rôle joue-t-il, lui, à l'assemblée synodale ?
- *Non, il est membre de l'assemblée synodale mais pas comme délégué de quelque chose, il est là comme vice-président, répond Durieux.*
- Et il peut voter ?
- *Oui je pense, hésite-t-il, oui, oui, comme le Président vote aussi d'ailleurs.*
- Dans ce cas lui, il est comme délégué du Conseil synodal ?
- *Oui, c'est ça, acquiesce Roland Durieux. Les membres du Conseil synodal aussi ne sont pas des délégués de districts ni de leurs paroisses. Ils sont membres du Conseil synodal. Donc le Conseil est là avec un Président, deux vice-présidents et six délégués, mais qui ont droit de vote comme n'importe qui, mais qui ne font pas partie de la délégation.*
- Et quelle est votre perception personnelle du rôle du président du conseil de district en lien avec l'assemblée synodale ?
- *À mon avis, répond Durieux, le président du conseil de district doit simplement faire en sorte qu'en assemblée de district on discute des choses qui vont être soumises à l'assemblée synodale, et puis qu'on prenne une décision : on est d'accord ou pas d'accord, on souhaite des modifications ? etc. Et puis après, tout ça, c'est transmis, et il devient à ce moment-là un des membres de la délégation sans plus. Et c'est donc, quand une assemblée synodale a lieu, qu'un texte est mis à l'étude, le groupe de notre district, je vais dire celui-là comme ça, eh bien il dit on est d'accord donc, on n'a rien à dire ou à rouspéter ou quoi, on se tait tout simplement ; et quand c'est le moment de voter on le vote, on dit « Oui ! » Ou bien on a des choses à dire parce qu'on aimerait telle et telle modifications, tel et tel amendements, et on le dit, et on présente à ce moment-là par écrit les modifications que l'on voudrait, et puis après, mais c'est l'assemblée qui vote, et les modifications qu'on a proposées, elles sont acceptées ou elles ne sont pas acceptées. Mais le président du conseil de district à ce moment-là, il n'est qu'un parmi les délégués.*
- Et quel est son rôle, selon votre perception, en lien avec l'activité synodale, c'est-à-dire en dehors de l'assemblée synodale et ses votes ?
- *Simplement il fait le chemin inverse, si je peux dire, il s'assure, il motive les paroisses à mettre en œuvre ce qui a été décidé par l'assemblée synodale, répond Durieux.*
- Et en réalité le fait-il ?
- *Encore une fois ça dépend. Je dirais qu'en général les présidents de districts, me semble-t-il, sont des gens intéressants et motivés, poursuit Durieux. Maintenant le faire, oui, mais est-ce que ça veut dire que la paroisse suit ? Ça encore une fois c'est une autre question. Il y a pas de pouvoir d'imposition ; donc ça se fait, ça ne se fait pas euh !...*
- Alors pour ce qui est d'un vice-président du Conseil synodal, ou membre du Conseil synodal tout court…

- (M'interrompant, Roland Durieux répond) *Mais un vice-président, les deux vice-présidents avec le Président et le trésorier ont une réunion hebdomadaire. Le Conseil synodal a une réunion mensuelle, mais eux, le bureau du Conseil synodal, c'est-à-dire le Président, les deux vice-présidents et le trésorier, ils ont une réunion hebdomadaire, et là alors les choses sont suivies de plus près, bien entendu. Parfois des décisions sont prises si on estime que ça peut se faire sans ameuter tout le monde, ou alors à ce moment-là le point est apporté au Conseil synodal et la proposition vient du bureau et puis le Conseil synodal est d'accord ou pas d'accord, on discute et là aussi on vote, quoi ! J'ai connu (…) par exemple (…) un Président qui avait pris une décision parce qu'il avait estimé pouvoir agir seul. Mais quand il a présenté cette décision, le Conseil synodal a dit : « Non, non, pas question ; tu dois faire marche arrière ! » Et il a fait marche arrière ! (…) Sur mes huit années (au Conseil synodal), j'ai vécu ça une seule fois.*
- C'était sous la présidence duquel des deux premiers Présidents ?
- *C'était Martin Beukenhorst. Mais c'est pas parce que c'était lui, précise Durieux ; parce que Martin Beukenhorst était un excellent Président hein !*
- Vous avez dit tout à l'heure du bureau du Conseil synodal qu'il permet un suivi de plus près. Voulez-vous dire par là que le bureau est à voir comme un organe qui, parallèlement au Conseil synodal ou à la place de celui-ci, s'assure du suivi des décisions de l'assemblée synodale ?
- *Han ! Non, pff !... Oui et non ! Théoriquement oui, mais la plupart du temps euh… il y a tellement de problèmes qui viennent au Conseil synodal qu'il n'a pas le temps de faire beaucoup d'autres choses. C'est surtout un endroit si vous voulez où tous les problèmes arrivent, remarque Roland Durieux.*
- Et c'est des problèmes de quel ordre ?
- *De toutes sortes d'ordre, des problèmes paroissiaux, des problèmes d'éthique, des problèmes de finances ; c'est surtout ça, l'éthique et la finance, parce que des problèmes de foi, il y en a pas, on ne peut pas imposer à quelqu'un de croire ça plutôt que ça. Donc des problèmes de foi, on, on… à l'occasion, des problèmes de conduite d'Église : si on constate qu'un pasteur par exemple c'est finalement un dictateur, ou si on constate que dans une Église c'est le consistoire qui est tellement dictateur que le pasteur n'a plus de liberté, ça peut arriver, ou qu'un membre du consistoire est tellement influent que c'est lui qui dirige la paroisse en réalité. Donc il y a beaucoup de problèmes un petit peu de ce genre-là qui arrivent, et là le Conseil synodal, comme il n'a pas l'autorité pour dire : « Tu t'arrêtes » ou « Tu fais ci ou tu fais ça ! » ben il essaie de trouver le moyen de remettre les choses un peu à leur place, commente Durieux.*
- Dès lors que l'assemblée synodale a pris des décisions, est-ce qu'il existe ou pas du tout un organe habilité à s'assurer du suivi des décisions, pour voir quelles sont les décisions qui ont été mises en œuvre, quelles sont celles qui ne l'ont pas été, et dans ce dernier cas, pourquoi, et comment on fait pour les faire appliquer ?
- *Non, non ! Il y a le conseil de district qui donc est chargé de répercuter, répond Durieux. D'ailleurs c'est bien simple, il y a un rapport du Conseil synodal avec toute une série des décisions qui ont été prises. Bon donc le conseil de district théoriquement, me semble-t-il en tout cas, doit, enfin ! c'est ce qu'on faisait à l'époque, on assurait une publicité à ce document en disant « Ben voilà ce qu'il faudrait faire ». Maintenant encore une fois, aucun pouvoir ! Donc celui qui décidait de ne pas le faire, eh ben il ne le faisait pas. Bon, il y a des choses qui n'ont pas d'importance : on décide de faire un dimanche de ci, un dimanche de ça. Si une paroisse ne fait pas un dimanche de la paix ou un dimanche de je ne sais pas du sida ou un dimanche de…, c'est pas très grave. Maintenant si une décision est prise qui a une influence vraiment qui est importante pour la vie de l'Église, là il vaudrait mieux que ça soit suivi d'effets. Mais si ça ne l'est pas, pff ! on n'a quand même rien à dire !*

2.2.3.2. Rôle du Président du Conseil synodal ou autre responsable auprès des paroissiens

- En pratique, quel rôle un membre du Conseil synodal joue-t-il chez les paroissiens ?
- *À l'époque, non, déclare Yvette Vanescote en ce qui concerne le rôle d'un membre du Conseil synodal à titre individuel ! Au niveau de ma propre paroisse, euh… non, ajoute-t-elle ! Mais je t'ai parlé des visites qu'on faisait, on faisait deux fois par an une visite dans une paroisse. Alors là on était reçu en tant que membres du Conseil synodal. On passait tout un week-end dans la paroisse, on rencontrait le pasteur seul, on rencontrait le consistoire seul, puis on rencontrait les deux, puis on assistait au culte et puis on rencontrait l'assemblée d'Église. Hein, donc c'était costaud, mais c'était une manière de parfois désamorcer des conflits, et à l'époque c'était accepté. Maintenant je sais qu'il y a énormément de difficultés à accepter une visite de ce genre-là ; mais ça se faisait dans un esprit fraternel et on pouvait éventuellement faire des suggestions que ce soit au consistoire ou au pasteur ou à l'assemblée d'Église, on entendait et puis on faisait rapport en rentrant.*
- Et en dehors de ces situations conflictuelles, est-ce qu'il y avait d'autres contenus de ces visites ?
- *Ah, il y avait pas toujours conflits, précise Yvette Vanescote. C'était une visite où on prenait le pouls des Églises ; il y avait pas nécessairement conflit. Mais s'il y avait des problèmes, c'était l'occasion d'en parler, hein, avec des gens qui n'étaient pas impliqués dans ces problèmes.*
- En pratique, quel rôle le Président du Conseil synodal joue-t-il chez les paroissiens ?
- *Il n'y a pas un lien direct souvent bien sûr, déclare Fuite, parce qu'il y a le niveau national avec, comme organe le plus haut, l'assemblée synodale avec pour exécutif le Conseil synodal ; au niveau régional, l'assemblée de district avec pour exécutif le conseil de district ; niveau local, l'assemblée d'Église, donc de la paroisse, avec pour exécutif le consistoire. Mais, moi, tout en ayant ma propre paroisse où je suis membre, j'essaie quand même (...) de faire des visites dimanches aux Églises locales. Au début de ma présidence pendant quatre ans j'en ai fait vingt-cinq par an. Il s'agit d'être là, toujours bien annoncé, mais souvent non pas pour faire la prédication, donc être là pour sentir comment voudrait l'Église de Jésus-Christ ici (ou là) : quels sont vos défis, vos joies, vos opportunités, vos difficultés, quelles sont vos questions envers moi ? Donc je suis là, à la fin du culte je parle cinq, six minutes, je bois une tasse de café avec l'un ou l'autre, je rencontre le consistoire s'il le souhaite, le pasteur ou la pasteure, je prends le pouls, voilà ! Donc je pense qu'on n'a pas peur de me poser des questions, et souvent je reçois aussi des réactions sur quelque chose que moi j'ai écrit.*
- Pratiquement, que pouvez-vous dire du rôle du président de district chez les paroissiens ?
- *Écoutez, dit Roland Durieux, moi je pense qu'il y a énormément, si je prends la paroisse de Jemappes dans laquelle je suis, vous allez demander aux gens : « Qui est président du district ? » Ils n'en savent rien du tout !* (Rires) *(...) Les gens ne sont pas intéressés plutôt par l'organisation de l'Église. Ils sont intéressés par leur paroisse, comment elle fonctionne, ça oui, si ça va bien etc., et encore à l'occasion il faut pas trop se mouiller non plus. Quelqu'un m'avait un jour dit, il y a très, très longtemps : « Dans les gens qui tournent dans une association comme un club de football, de tennis ou de tout ce que vous voulez, mais c'est la même chose dans tous les groupes, il y a parmi toute la masse de tous ceux qui tournent là autour, il y a quatorze pour cent d'actifs. » Et je me demande si c'est pas vrai aussi dans l'Église !* (Rires) *Si vous avez cent membres, ben peut-être qu'il y a une dizaine effectivement de gens qui sont vraiment intéressés, qui veulent vraiment faire quelque chose. Moi je suis assez pessimiste pour l'Église de cette façon-là.*
- *Je ne sais pas ce qu'on joue comme rôle pour les paroissiens ; ça c'est difficile de le dire, déclare Daniel Vanescote pour sa part.*

2.2.3.3. Rôle du Président du Conseil synodal ou autre responsable auprès des pasteurs

- En pratique, quel rôle un membre du Conseil synodal joue-t-il auprès des pasteurs ?
- *C'est quand même un endroit où on entend les problèmes suscités par certains, explique Yvette Vanescote ; hein, le Conseil synodale, c'est le lieu où atterrissent les problèmes qui n'ont pas été résolus dans les autres instances, consistoire, assemblée d'Église, district. Donc de temps en temps on apprenait des trucs… Et dans ce cas, c'était plutôt le Président qui particulièrement jouait un rôle, parce que nous autres on était des bénévoles, non rémunérés* [rire]*, on n'avait pas nécessairement le temps, sauf, je te dis dans le cas de visites en paroisses, et ça c'était l'ERB, à l'EPUB je n'ai pas pratiqué ce genre de visites. S'il fallait accompagner le Président, il y avait l'un ou l'autre membre du Conseil synodal qui accompagnait ; mais je n'ai pas le souvenir d'avoir fait des visites du temps de l'EPUB.*
- Quel est le rôle du Président du Conseil synodal pour ses collègues pasteurs ?
- *Pour les collègues, observe Daniel Vanescote, le Président du Conseil synodal est quand même un point de repère, quelqu'un vers qui on se tourne dans les problèmes. Je crois que dans les problèmes on se tourne peut-être d'abord vers un collègue tout proche, enfin ! proche qu'on sent, où* [sic] *on se sent bien accueilli etc., mais si ça prend un peu trop d'envergure alors on vient vers le Président. Et donc il y a un rôle de conseiller surtout, surtout, oui. Je n'ai jamais, que je sache en tout cas, été d'un naturel à imposer les choses mais à conseiller.*
- *C'est un rôle important, commente Steven H. Fuite. On a des « pastores pastorums », qui s'occupent donc des situations familiales difficiles parfois oui ou non d'un autre pasteur, font appel à une rencontre confidentielle. Mais il existe aussi des pasteurs qui souhaitent se rendre au bureau du synode, parler avec le Président du Conseil synodal hors du circuit formel, sans lien de conflit ou grande question. Le Président du Conseil synodal reste un pasteur qui a été élu, mais il est là pour les pasteurs, entre eux et pas plus qu'eux. Qu'il le veuille ou pas, il occupe une position qui l'appelle à être un exemple, ça c'est clair.*
- Quel est le rôle du président de district auprès de ses collègues pasteurs ?
- *Je crois, répond Roland Durieux, que là alors tout le monde sait qui c'est,* (rires) *tous les pasteurs savent qui est le président du district ! Mais c'est essayer d'organiser, de stimuler aussi. Bon, on organise un rassemblement de district par exemple comme on organise un rassemblement national. Bon, je ne dis pas qu'il y a pas de choses qui se font, ça c'est sûr, mais à mon goût, maintenant aussi il faut reconnaitre que moi personnellement, je participe de moins en moins à ces choses-là, il y a une question d'âge, il y a une question de disponibilité aussi. (…) Moi, je vous dirai, je ne suis pas des plus optimistes sur la vie de l'Église telle qu'elle est maintenant.*
- Et par rapport à ce qu'elle était dès le début, est-ce que vous remarquez …
- (M'interrompant, Roland Durieux dit) *Oui alors là, quand j'étais gamin ou jeune, je dirais, d'abord les Églises étaient remplies. Bon, si vous prenez la paroisse de Pâturages, il y avait cent-cinquante personnes ; maintenant il y a encore peut-être quinze ou vingt ! Il y avait plus de mouvements dynamiques. Les Unions chrétiennes, par exemple l'UCJG, Union Chrétienne des Jeunes Gens ; mais les Unions chrétiennes avaient des antennes actives dans chaque paroisse ou à peu près hein ! Et c'est là que la formation permanente des chrétiens se faisait. C'étaient des jeunes, mais il y avait des moments « spi », spirituels, qui étaient des moments « spi » profonds. (…) Et puis les gens se formaient. Maintenant, pff, quand on essaie de faire une réunion des couples par exemple, mais il faut mettre ensemble quatre ou cinq paroisses pour avoir (…) cinq ou six couples !*
- D'après vous, quels types de tâches le Président du Conseil synodal remplit-il : sont-ce des tâches fonctionnelles (célébrations, installations / ordinations, administration, autre) ? sont-ce des tâches relationnelles (accompagnement pastoral, autre) ? et quid place de la Parole ?

À cette question, mes interviewés sont quasi-unanimes à répondre que le Président remplit essentiellement des tâches fonctionnelles, à plus ou moins quatre-vingts pour cent comme

l'estime Jonathan Mbatso, et qu'en procédant ainsi ledit Président est tout à fait dans son élément, car il agit là très bien, selon le cahier des charges que l'assemblée synodale lui a donné. Quant à l'accompagnement pastoral, dans la sphère du relationnel, cela ne figure guère dans ses prérogatives étant donné qu'il est fort éloigné de la condition quotidienne des collègues pasteurs, même si, dans certains cas, leurs questions peuvent remonter jusqu'à lui et donc au Conseil synodal. Mais quand c'est ainsi, souvent il est trop tard, car cela signifie qu'il y a eu échec du traitement quelque part au niveau de la base. En effet, c'est plutôt et surtout sur le terrain du district, où les pasteurs s'entourent les uns les autres, que leurs situations peuvent être vite connues et traitées, soutiennent la plupart de mes interlocuteurs. À titre d'exemple, je livre ci-dessous l'intervention de trois d'entre eux :

- *Pour moi, c'est essentiellement fonctionnel, observe Daniel Vanescote. J'ai essayé de faire par exemple quelques visites pastorales auprès des collègues, j'en ai fait quelques-unes. Il aurait peut-être fallu en faire plus. (...) C'est pas facile, d'abord pour une question de temps. Mais on se rend compte actuellement que, d'après le collègue Eddy Van Der Borght, lui prêche actuellement beaucoup, apparemment pas lui seulement mais enfin ! la coordination des ministères, pour un accompagnement des pasteurs beaucoup plus fort. Il parle de « episkopè », pas tout à fait l'évêque mais enfin ! il en parle comme ça et apparemment c'est une nécessité qui se fait de plus en plus sentir aujourd'hui, c'est que les pasteurs ont besoin de cet accompagnement sans quoi ils se trouvent quand même très solitaires. Et je ne suis pas certain que c'est quelque chose qui revienne au Président du Conseil synodal, mais…, parce qu'il me semble que le Président du Conseil synodal doit avoir un rôle finalement plus neutre vis-à-vis des collègues. Bon, il peut porter un certain souci pastoral, c'est vrai, mais d'un autre côté, il ne peut pas être, difficilement enfin ! me semble-t-il, engagé comme un aumônier est engagé auprès de ceux auxquels il a à faire. Et si on a justement instauré un rôle de « pastor patorum », je crois c'était parce que justement c'est quelque chose qui doit être fait (...) par quelqu'un dont c'est la tâche spécifique.*
- *Oui, le Président du Conseil synodal remplit des tâches fonctionnelles et des tâches relationnelles, dit Steven H. Fuite. Exemples de tâches fonctionnelles : célébrations, installations, présider les réunions, veiller sur des processus, en assurer le suivi, veiller sur la communication avec le monde extérieur comme aller aux cabinets ministériels. Tout son calendrier est rempli avec des choses qui sont obligatoires, parce que formellement le Président doit veiller à ce que ça soit fait. Il y a aussi bien sûr les deux branches du CACPE. Et pour la branche EPUB, c'est parfois difficile pour le Président du Conseil synodal de se montrer au clair du jour dans le brouillard « CACPE » avec sa spécificité de l'EPUB. Mais à côté de ça, il y a des tâches relationnelles. Je trouve très important pour le Président du Conseil synodal de visiter les gens, d'être là en visite dans une Église locale comme un simple membre de paroisse. Quant au pastorat, lorsque des pasteurs parfois rendent visite au Président, en son bureau, pour parler ouvertement avec lui dans une relation de confiance, cela est très touchant. Mais aussi où s'arrête le fonctionnel ? Quand le Président va par exemple rendre témoignage aux enfants des migrants, est-ce fonctionnel, oui ou non ? Quand il accepte presque toutes les invitations parce qu'il se sent responsable, quand il prend l'initiative lui-même d'organiser notamment un témoignage dans le monde (...) auprès des personnes qui souffrent, est-ce fonctionnel, est-ce relationnel ? Les deux types de tâches se croisent, se compénètrent. Donc en fait il y a des choses purement fonctionnelles comme être là, remplir, signer, lire des documents, tu vois, mais il y a souvent quand même une passion là-dedans. La personnalité du Président du Conseil synodal est vraiment engagée de façon conséquente, quand il s'emploie à stimuler, à motiver les autres pour que tous se sentent bien à leur place, et s'il y a une difficulté, qu'ils osent en parler. Il faut noter que le Président remplit aussi des types de tâches relationnelles qui ne sont pas prescrites ; elles vont de soi, parce que sinon il devient non pas fonctionnel mais fonctionnaire. Il n'est pas un fonctionnaire. Il agit comme en beaucoup d'autres instances de l'Église : un pasteur dans sa paroisse fait les baptêmes, la Sainte-Cène, la prédication, mais lui ou elle doit être dans sa fonction avec cœur et âme, autrement personne ne se sent touché par l'Évangile. Moi je pense que la présidence du Conseil synodal se joue avec les mêmes passions.*

- Et quelle est la place de la Parole de Dieu dans ces différentes tâches du Président du Conseil synodal ou d'un autre responsable ?

- *Je pense que la Parole de Dieu occupe la première place ou devrait l'occuper, illuminant nos beaux textes de constitution et de discipline, répond Jonathan Mbatso. (…) Mais que se passe-t-il en réalité, par rapport à la place de cette Parole de Dieu ? Je reviens encore ici, poursuit-il, à ce que nous sommes en tant qu'EPUB : la Parole de Dieu n'est pas Parole de Dieu de la même manière pour tous. (…) Je peux lire des versets ou un chapitre de la Bible, y puiser mon enseignement ou mes principes de vie d'une manière, et l'autre (…) d'une manière tout à fait contraire à la mienne, à l'opposé carrément, avec les mêmes textes, (…) parce qu'un texte peut se lire de plusieurs manières, c'est ce que nous disons au sein de l'EPUB. Finalement ce que nous appelons "Parole de Dieu" devient notre parole à nous ! (…) Avec notre pluralité théologique, cette Parole finalement ne nous rassemble pas, ne nous unit pas, elle nous désunit, elle peut même nous séparer. On dit dans l'EPUB que cette pluralité de lectures est une source de richesse, mais dans la pratique, c'est "Non !" Parce que la richesse c'est quoi ? C'est quand nous sommes unis, quand nous arrivons à un accord, quand nous marchons ensemble dans la paix. Or la lecture de l'un peut être traitée d'hérétique ou d'apostat, de fondamentaliste ou d'intégriste, ou encore de libéral, et que sais-je encore. (…) Et* ipso facto *cela produit des frictions, même si, tant le Président dans ses tâches que les collègues pasteurs dans les leurs, nous essayons de nous respecter les uns les autres.*

- *Moi je crois, répond Yvette Vanescote, qu'elle doit être la base de… elle doit toujours être là en arrière-fond. On ne doit pas nécessairement la dire, mais en être imprégné et la vivre. Voilà !*

- *Je dois dire parfois du niveau fonctionnel, reprend Fuite avec rire, si moi je dois lire des centaines de pages de nouvelles règles qui PEUT-ÊTRE vont être appliquées deux ans après, surtout les termes juridiques que tu ne connais pas, c'est dur de voir la Parole de Dieu là-dedans. Bon, c'est nécessaire, la société est complexe. Si je pars dans le pastorat rencontrer les migrants dans une commune de Bruxelles par exemple, le fait d'être là pour les plus petits des petits, c'est pour moi l'Évangile. C'est la Parole de Dieu. On ne peut pas croire en Dieu et ne pas le faire.*

- D'après vous, quels types de tâches le président du conseil de district remplit-il : sont-ce des tâches fonctionnelles (célébrations, installations / ordinations, administration, autre) ? sont-ce des tâches relationnelles (accompagnement pastoral, autre) ? et quid place de la Parole ?

- *Dans les coutumes de l'Église, répond Roland Durieux, lorsqu'un pasteur est consacré, c'est le Président du Conseil synodal qui le consacre, parce que le pasteur il est consacré pour l'EPUB tout entière et le Président du Conseil synodal le consacre parce qu'il est lui-même obligatoirement un pasteur d'après notre Constitution et discipline. Alors si c'est l'installation d'un pasteur déjà consacré dans une certaine paroisse, alors là c'est le président du conseil de district qui l'installe, parce qu'il n'y a plus de consécration, un président du conseil de district pouvant être un laïc, et parce qu'à ce moment-là ça devient une affaire locale quoi !*

- Est-ce que le président de district joue d'autres rôles fonctionnels ?

- *Bon, écoutez, théoriquement il visite les paroisses, pas nécessairement en inspection bien entendu, mais un petit peu quand même pour apprendre à connaître les paroisses. Maintenant, quand c'est un pasteur, ben il peut difficilement visiter les paroisses ; il doit d'abord s'occuper de la sienne. Dans ce sens-là c'est bien qu'un laïc soit président de district, parce qu'il a une certaine disponibilité par rapport à un pasteur. Maintenant souvent les laïcs disent : « Les pasteurs n'ont qu'à s'en occuper, ils sont payés pour ça ! » On revient toujours à cette question d'implication des gens dans l'Église, qui devient de moins en moins évidente, observe Durieux.*

- Le président de district joue-t-il par ailleurs de rôle relationnel (accompagnement pastoral ou autre) ?

- *Non, dans notre Église on a institué le poste de « pastor pastorum », « le pasteur des pasteurs » hein ! Donc le président du conseil de district il n'est pas nécessairement le pasteur des pasteurs. Quand un pasteur a un problème, c'est pas nécessairement à lui qu'on doit s'adresser, c'est au pasteur des pasteurs. Mais selon moi, poursuit Roland Durieux, encore une fois, c'est très artificiel, parce que le pasteur des pasteurs qui a été désigné, si c'est un Monsieur avec qui je ne croche pas, ben, c'est pas à lui que je vais aller discuter de mes difficultés.*
- Quelle est la place de la Parole de Dieu dans les tâches du président de district ou du Conseil synodal etc. ?
- *Normalement, réfléchit Roland Durieux, chaque président du conseil de district ou du Conseil synodal, ben, c'est d'abord un chrétien. Donc théoriquement la Parole doit avoir une grande importance pour lui. C'est vrai que dans nos assemblées de district par exemple, ça commence toujours par une méditation, mais qui n'est pas faite par le président de district mais par le pasteur qui accueille. Et c'est vrai aussi que dans les assemblées synodales, c'est aussi une méditation qui ouvre l'assemblée synodale et donc la Parole elle a sa place. Maintenant aussi bien dans les assemblées synodales que dans les assemblées de district, on parle beaucoup plus "organisation" que "foi". Donc je ne vais pas dire que la Bible n'a pas d'importance, c'est pas ça du tout que je veux dire, mais on n'est pas centré sur la Bible, on a la Bible en arrière-plan dans la tête pour résoudre un problème d'organisation. Mais on n'est plus du temps de Moïse qui disait : « Tu feras ça et tu feras ça comme ci et comme ça » quoi hein, la longueur et la largeur du temple…, on n'en est plus là hein !*

2.2.3.4. Rôle du Président du Conseil synodal ou autre responsable pour l'institution

- En pratique, quel rôle un membre du Conseil synodal joue-t-il pour l'institution ?
- *Ben, on est les exécuteurs des décisions de l'assemblée synodale, hein, ça, on est à l'exécutif, répond Yvette Vanescote. Donc après un synode il y a toute une série de décisions qui ont été prises et qu'il faut mettre en route. Je crois que c'est ça le rôle du Conseil synodal, comme le conseil des ministres doit exécuter les décisions de l'assemblée nationale. Bon, je sais qu'il y a des prises de pouvoir parfois, du Conseil synodal, mais je trouve que c'est pas fondé.*
- Pourriez-vous expliquer ?
- *Je trouve que c'est pas démocratique, le Conseil synodal doit respecter la volonté de l'assemblée synodale, fait remarquer Yvette Vanescote. Il peut faire des suggestions. Hein, il a aussi, je suppose, une certaine autonomie, mais je trouve qu'il doit toujours en référer à l'assemblée synodale.*
- Et qu'est-ce que vous voulez dire par « prise de pouvoir » ?
- *Euh… il pourrait y avoir euh… comment je vais dire… qu'on oublie qu'on est mandaté par la base, souligne Yvette Vanescote, et qu'on prend des décisions sans consulter la base et qu'on est un peu autoritaire, qu'on aime le pouvoir personnel etc.*
- Et dans l'assemblée synodale elle-même, le membre du Conseil synodal joue-t-il un rôle ?
- *Ah oui, répond Yvette Vanescote avec empressement. On présentait un rapport et chaque membre du Conseil synodal « défendait » entre guillemets, parce que c'est pas une question de défense mais enfin répondait aux questions à propos d'un chapitre de ce rapport. Donc on prenait régulièrement la parole tour à tour sur tel ou tel sujet, ou bien on posait des questions par rapport à certaines commissions etc. On préparait l'assemblée synodale en Conseil synodal, ensemble.*
- Quel rôle le Président du Conseil synodal joue-t-il pour l'institution ?
- *Pour l'institution, je crois que là on est vraiment la figure représentative, affirme Daniel Vanescote sans ambages. Et donc là il faut veiller justement à ce qu'on donne une bonne image, parce que c'est l'image de l'institution, malgré tout, vis-à-vis du public extérieur. Ça*

se joue beaucoup plus, ça, pour le public extérieur, à mon sens. À l'intérieur de l'Église, il y a une relation beaucoup plus fraternelle qui s'établit, que ce soit avec les pasteurs ou avec des paroissiens ; ça se joue sur un autre plan, pour moi.

- *Beaucoup de choses, affirme Fuite, se passent au cabinet du Ministère de la Justice surtout, pour des questions administratives, aussi au Ministère de l'enseignement, pour défendre le cours de religion à l'école. Il y a beaucoup de choses dans la politique, qu'on ne voit pas, mais qui doivent être faites dans les cabinets ministériels. Il y a bien sûr aussi le rôle d'être le visage de l'EPUB : représenter l'EPUB à la grande synagogue, à des conférences du Dalaï-lama, au « Te Deum » ... Donc il a plusieurs rôles à jouer, un rôle administratif qu'on remarque rarement, publiquement représenter l'EPUB, et à l'intérieur de l'Église gérer les conflits et conduire bien sûr l'Église vers et envers l'assemblée synodale, exécuter les décisions de cette dernière.*
- Quel rôle le président de district joue-t-il pour l'institution ?
- *À mon avis, dit Roland Durieux, un rôle de relai tout simplement, entre les paroisses de son district et Bruxelles, le Conseil synodal. Les choses changent aussi avec le temps. Moi je vois que l'organisation du Conseil synodal par exemple n'est plus la même maintenant que le temps où moi j'y étais. (...) Du temps où moi j'étais à ce moment-là président de district on avait effectivement plus de contact avec Bruxelles, avec le Conseil synodal, avec les Président et vice-présidents, enfin ! Vice-présidents je ne dirais pas, parce que les vice-présidents c'étaient aussi des pasteurs qui avaient leurs paroisses quoi hein ; mais le Président, c'était le seul qui était payé à être Président du Conseil synodal, pour dire ça ainsi, (...) pour remplir son rôle en interne et aussi représenter l'Église à l'extérieur.*

2.3. Synode

2.3.1. Type d'articulation

- Il apparaît que le type d'articulation aux Églises locales présente un genre de relation ascendante ou descendante entre le Conseil synodal et la base en passant par le district et vice-versa. Peut-on l'envisager aussi comme réciproque ? Comment se joue cette articulation entre les instances en matière de la prise de décisions ?
- *En fait, je crois, dit Daniel Vanescote, que ce qui ne joue plus maintenant, c'est le fait que les paroisses ne sont pas reliées directement au synode, mais par l'intermédiaire des districts, ce qui fait que, ah ! elles sont rares les paroisses qui examinent les documents synodaux ! Et je ne pense pas qu'il y ait beaucoup de paroisses qui envoient un avis à leur district concernant ces documents synodaux. Par contre au niveau des assemblées de district, on examine les documents synodaux, mais, pchhh ! quand tout va bien on les examine dans deux séances de deux ou trois heures ; dans certains districts, c'est une seule séance hein, bon ! Donc il sort une série de motions ou bien d'amendements par rapport aux documents synodaux et ça est proposé, mais c'est clair que c'est de nouveau parce que dans le district il y a certains qui ont étudié la chose et donc qui sont capables de faire passer un point de vue. Mais je crois qu'au niveau du district donc là il y a quelque chose qui se fait. À ce moment-là, l'assemblée synodale, elle, évaluera chacune des propositions qui ont été faites par les districts. Même chose dans les coordinations ! Pour ce qui est des sens des échanges entre les instances synodales, il ne me semble pas qu'il y ait tellement des liens de réciprocité. Il me semble que ça joue plus dans le sens monter, et puis redescend ce qui redescend. Alors pour ce qui est de la descente, j'ai l'impression hein que pour la descente il n'y a pas grand-chose qui joue. Les décisions sont prises, elles sont publiées. (...) Mais la publication, c'est une chose. Il y a quand même beaucoup de décisions qui doivent encore être transformées, si j'emploie un terme législatif, en arrêtés d'exécution* (rires)*. Et donc là il y a encore tout un travail soit du Conseil synodal soit d'une commission ou l'autre pour que ce soit applicable et qu'à ce moment-là on demande aux Églises de le faire, sans quoi les décisions restent là et ne préoccupent plus personne.*

- *Dans l'EPUB, la pièce maîtresse, c'est l'assemblée synodale, précise Roland Durieux. Maintenant, l'assemblée synodale ne se réunit qu'une fois par an ; donc je veux dire que des choses lui sont soumises, et c'est elle qui décide. Et puis alors ça revient vers les paroisses. À l'intérieur d'une paroisse, la pièce maîtresse, c'est l'assemblée d'Église. C'est elle qui décide. Mais c'est vrai que la plupart du temps, ben, c'est le consistoire, le pasteur qui soumet les propositions. (…) Et il est assez normal que l'assemblée synodale, qui ne se réunit qu'une fois par an, ne puisse pas venir elle-même avec toutes les propositions. Maintenant, elle les étudie, elle les modifie, elle les accepte ou elle les refuse, elle propose des modifications etc., ça oui ! Et du point de vue interaction entre eux, il n'y a pas un qui est plus important que l'autre, me semble-t-il.*
- *Le type d'articulation est ascendant et descendant, me confie Fuite, c'est donc les deux. Qu'est-ce qu'on fait ? Par exemple, le Conseil synodal conçoit une idée, puis il pose la question à l'assemblée synodale, en l'occurrence à celle de novembre : « Nous envisageons, dit-il, de tenir un synode sur la jeunesse et l'Église, ou sur tel ou tel thème, et dans tel et tel sens, au mois de mai. En voyez-vous la nécessité, oui ou non ? » La question passe à la discussion, puis, à la fin, l'assemblée synodale donne l'ordre au Conseil synodal de préparer la thématique mais en mettant l'accent sur ceci et cela, et peut-être lui demande-t-elle de créer un groupe de travail spécifique. Le Conseil synodal applique la décision. Donc, eh bien ! si la décision d'organiser est mise en œuvre par le Conseil synodal, aussi drôle que ça peut paraître, c'est la base qui décide de l'implémenter et de lancer la démarche de réflexion. Dans cette perspective, qu'est-ce que le Conseil synodal fait avec le travail ? Il formule des questions et les envoie aux paroisses en vue du synode, en leur écrivant par exemple : « Merci bien de réfléchir aux questions. On ne veut pas avoir des réponses. Ce sont des questions pour vous obliger à réfléchir. Ou bien, oui, si vous avez des remarques importantes, veuillez les envoyer au niveau régional qui va les rassembler et nous les donner. » Donc on essaie de stimuler la réflexion de toute l'Église pour arriver à un synode dont, en effet, ce sont les délégués qui sont bien imprégnés des discussions au niveau local, régional, et qui sont maintenant là aux assises synodales. Ensuite l'assemblée synodale prend une décision en « Oui » ou en « Non », et ça doit descendre, bien sûr, vers la base. C'est toujours un mouvement comme ça en va et vient. C'est un bon système et il m'intéresse beaucoup. Mais comment éviter que les décisions synodales ne soient reçues par la base avec des exclamations du genre : « Oh !!! ça vient d'en haut ! Pff ! » ? Ça c'est une bonne question, c'est ma préoccupation.*
- *Non, répond Yvette Vanescote ! Normalement le type de rapport devrait être du bas vers le haut. Chaque fois, pour moi, les assemblées ont toujours le pas, d'un point de vue… comment est-ce que je pourrais dire ça… d'un point de vue… j'allais dire légal mais je n'aime pas beaucoup ce mot-là, parce que c'est pas un bon terme… Normalement l'assemblée d'Église est l'organisme qui prend les décisions et le consistoire qui exécute, et puis même chose au district, même chose à l'assemblée synodale, ce qui ne veut pas dire qu'on ne peut pas prendre l'initiative, mais il faut toujours que ces instances, soi-disant dirigeantes, aient à l'esprit qu'elles sont mandatées pour faire quelque chose, et qu'elles ne sont pas les petits chefs, qui vont imposer leurs volontés à une assemblée. Je crois que ça, ça remet les choses bien en place et ça évite des dérives autoritaires. Il faut toujours être humble dans une responsabilité qu'on prend.*
- Quel est le processus de la prise de décisions ? S'agit-il d'un processus démocratique … ?
- (M'interrompant) *Ah oui, répond subitement Roland Durieux !*
- … ou synodal ?
- *Non, non !*
- Y a-t-il de nuances entre les deux termes ?
- *C'est tout à fait démocratique, affirme-t-il. Chaque délégué possède une voix, et il n'a qu'une voix. Et la voix du Président du Conseil synodal n'est pas supérieure à la voix du délégué d'un district. Une voix c'est une voix. Et on compte alors donc ; il y a des scrutateurs, et il y a des décisions qui doivent être prises à la majorité simple ou à la majorité qualifiée.*

- *Démocratique, il est démocratique, répond Yvon Brohez. Je dirai même qu'il l'est parfois trop… d'où la perte de temps et d'efficacité ! Je vois parfois des décisions sans objet parce que lorsqu'elles ont été votées d'ailleurs, c'est trop tard !* (Sourire !)
- *Oui, c'est un processus démocratique, ça oui, certifie Daniel Vanescote. Une certaine démocratie, vais-je dire, nuance-t-il, puisque pour qu'une motion soit une décision de l'assemblée synodale, il faut 2/3 des voix. Donc à 52 %, la décision n'est pas prise. Donc c'est ce que je dis une certaine démocratie. Mais ça on a voulu mettre des barrières je crois en disant ceci : « À partir du moment où on considère qu'une décision est contraignante, il faut qu'elle ait un bon nombre de voix « pour », et ce ne serait pas bien de prendre une décision contraignante à 52 % des voix. » Par contre, on a la possibilité de faire des recommandations qui, elles, ne sont pas contraignantes et qui, elles, seront prises à 50 % des voix. Voilà ce qui explique cette différence, mais c'est donc pour ça que je dis oui, c'est une certaine démocratie. C'est une démocratie dans le sens où tous les participants ont un droit de vote et, bon, l'exercent en tout cas. Mais c'est donc une démocratie par représentation ; c'est pas la démocratie directe où c'est tout le peuple de l'Église qui décide.*
- *En fait, ce sont des décisions démocratiques. Cela rend la vie difficile parfois, confie Steven Fuite, parce dans cette démocratie on apprend un autre système. Moi je suis favorable par exemple à telle ou telle chose, mais ça va toujours lentement, et on ne peut jamais imposer ; on doit d'abord déblayer le terrain et élaborer la motivation pour qu'elle soit acceptée. C'est démocratique ! Mais parfois je souhaite quand même faire autrement. Donc le pouvoir ne rend pas heureux. Parfois moi je vois des pasteurs coincés dans leurs petites communes, leurs paroisses ; et les paroisses pensent qu'elles sont contentes et les pasteurs aussi. Et moi je pense en moi-même : « Oui, mais, si moi je pouvais déplacer ce pasteur à cette localité-là, ce serait vraiment une symbiose énorme ! » Mais je ne peux pas, je ne peux pas, parce que le pasteur lui-même doit avoir la volonté de partir, et la paroisse qu'il va laisser doit l'accepter. Donc tu vois, c'est… mais c'est démocratique, oui !*
- *Je pense que « Oui », s'il est bien observé, « oui », le processus est démocratique, précise Yvette Vanescote.*
- Dans la mesure où l'Église se reçoit du Christ, cette dernière est-elle démocratique ? Et dans ce cas-là, que dire de l'aspect « vote » ?
- *Non, enfin non, que je sache l'Église n'était pas spécialement démocratique, se ravise Daniel Vanescote. Elle ne l'a pas été jusqu'au temps de la Réforme* (rires)*. Et même les premières assemblées dans le Nouveau Testament à mon sens il n'est pas question de démocratie, hein, il y a une conduite par l'Esprit.*
- *Alors ça c'est une autre question, répond Roland Durieux. C'est la grosse question effectivement. Mais alors là c'est plus une question de religion si je peux dire ou d'Église effectivement, que de fonctionnement. Moi je dirais que théoriquement une Église, elle est conduite par l'Esprit Saint. Même dans nos assemblées synodales, même dans nos assemblées de district, la réflexion devrait être conduite par l'Esprit Saint. Et il est vrai que si nous sommes là honnêtement en tant que chrétiens, on réfléchit toujours avec quelque part la Bible dans la tête, même si on n'a pas de règle « autant de longueur, autant de largeur, etc. », ça n'existe plus, mais on a toujours la Bible dans la tête. C'est la même chose quand je discute avec quelqu'un, je ne peux pas faire autrement que d'être aussi pasteur. C'est comme ça. Alors c'est dans ce sens-là que je dis l'Église est conduite pas l'Esprit Saint même si on ne fait pas toujours allusion à… il n'y a pas des « alléluia » et des « Seigneur, Seigneur » dans tous les coins, pas du tout hein, ça c'est clair, et on s'engueule parfois, à l'occasion, hein !* (Rires) *Mais, ça aussi, pourquoi pas ! C'est pas parce qu'on est conduit par l'Esprit Saint qu'on a nécessairement tous la même opinion et le doigt sur la couture du pantalon hein !*
- *C'est-à-dire, enchaîne Fuite, Calvin était déjà pour la démocratie. Mais, maintenant on pense dans la société que l'amour doit être démocratique, parce que chacun a les mêmes droits. Mais Calvin a dit, non, non, la démocratie c'est le meilleur système, pourquoi ? Parce que nous sommes tous des pécheurs, donc c'est plus certain de partager le pouvoir plutôt que de le mettre dans une seule tête, parce que nous sommes tous des pécheurs. Vous voyez ? Mais la*

démocratie ne garantit jamais que la décision prise est inspirée par le Saint-Esprit. La majorité peut aller dans une direction contre l'Évangile même. Donc voilà !

- *C'est, pff ! .... comment dire ça ! c'est « Oui » et « Non », hésite Yvette Vanescote. C'est vrai… enfin ! Euh… c'est un peu une question-piège, je trouve. On n'utilisera peut-être pas le terme « démocratie », euh… mais « respect de l'autre » ; moi la démocratie ça fait partie de ça aussi. Ou bien le respect se trouve dans la démocratie, que chacun ait le droit d'exister, le droit à la parole, et ça je crois que le Christ est là-dedans.*
- … Parce qu'en même temps il y a aussi l'aspect « vote » dedans qui …
- (M'interrompant) *... Oui, et c'est toujours majorité contre minorité, ça je sais bien, et que la majorité n'a pas toujours raison, ça on peut savoir hein. Mais je crois, poursuit Yvette Vanescote, qu'il faut être conscient que c'est le moins mauvais système. C'est comme en politique, c'est le moins mauvais système pour gouverner (…). Et on sait qu'il y a beaucoup d'imperfections, mais un système avec hiérarchie comme dans l'Église catholique, c'est pas très démocratique non plus hein !* [Rires]
- Si vous deviez faire quelque nuance entre système démocratique et système synodale, quelle serait-elle, cette nuance ?
- *Je crois, répond Yvette Vanescote, qu'il y a parfois des prises de pouvoir, parfois un peu des manipulations etc., qui ne sont plus de la démocratie. Il peut y avoir de la « politique », entre guillemets : quand on veut faire passer telle ou telle décision, il peut arriver qu'il y ait un petit peu de la manipulation hein. Ça, il faut être attentif à ça. Et c'est pour ça que je dis que les gens doivent avoir l'esprit critique et pas se laisser manipuler. Il faut bien se dire que l'Église c'est une institution humaine aussi hein, c'est pas seulement le corps du Christ, mais ce sont des gens avec leurs qualités et leurs défauts. Il faut essayer de construire quelque chose de manière fraternelle, mais c'est pas toujours facile.*
- À côté des coordinations nationales (coordination « Administration et Finances », coordination « Ministères », coordination « Réflexion et Dialogues »), j'ai constaté l'existence, à quelque différence près, de mêmes coordinations communautaires en section francophone qu'en section néerlandophone. Y a-t-il une synodalité, une interaction, une articulation entre elles ? Et si oui, cette articulation est-elle vécue seulement entre les dirigeants de ces coordinations ou aussi entre deux mêmes coordinations des deux frontières linguistiques ? De même, quelle articulation existe-t-il entre les œuvres protestantes du nord et du sud[587] ? La synodalité elle-même ou l'articulation ou encore l'interaction est-elle vécue comme quelque chose que l'on fait AVEC l'autre, ou comme quelque chose qu'on reçoit d'en haut ou d'en bas ?
- *Le sentiment « avec » n'est pas toujours assez présent, ça je crois bien, reconnaît Daniel Vanescote. Il est vrai que, pareil aux Églises locales, il y a toujours un côté individualiste qui fait que, même si une commission c'est pas un individu, chaque coordination a son sentiment propre et se fait fort de faire avancer ses arguments et son point de vue et ses projets etc.*
- *Ça dépend quoi, répond Durieux. Par exemple les commissions du ministère pastoral, il y en a une francophone et une néerlandophone. Il leur arrive d'avoir des séances de travail ensemble. Mais c'est assez rare. Par contre les deux responsables travaillent en commun. Et c'est difficile par exemple dans ce cas-là parce que justement la compréhension du ministère pastoral est très différente en Flandre et en Wallonie. Donc il faut essayer d'harmonier ce genre de trucs.*
- Qu'est-ce que vous constatez au niveau des coordinations communautaires et nationales ainsi qu'au niveau des œuvres protestantes, concernant les dimensions administrative, hiérarchique, fraternelle, spirituelle ? Y en a-t-il, de l'une ou l'autre de ces dimensions, trop, très, assez, peu ou pas du tout ? Dans tous les cas, merci d'expliquer !
- *Ça dépend de la nature de la coordination, réfléchit Fuite en ponctuant son élocution par des moments de silence. Lorsque le Président du Conseil synodal, poursuit-il, est invité à donner une conférence à l'extérieur sur un thème donné, notamment dans un cadre œcuménique ou de*

[587] Pour une liste complète des œuvres protestantes, voir Cf. EPUB, *Annuaire 2014*, p. 74-81.

l'Église mondiale, et qu'il contacte la ou les coordinations concernées pour juger de la pertinence de son intervention ou de l'utilité de la représentation de l'EPUB à cette conférence, cette démarche est-elle spirituelle, administrative, fraternelle ? Si je travaille par exemple sur les budgets et comptes avec la coordination Administration et finances, on ne peut pas vraiment dire que c'est spirituel. C'est bien, mais fonctionnel, des choses qui doivent être faites. Concernant le type d'articulation aux œuvres protestantes, il est purement administratif. Mais c'est aussi spirituel parce qu'on se rend bien compte que par exemple le Centre social protestant ici à Bruxelles, c'est en fait une forme d'être Église, comme une paroisse, pour nous.

- *Bon, entre le Conseil synodal et les coordinations, à mon avis ça se passe de la même façon, observe Roland Durieux. Les rapports sont fraternels. Ça ne veut pas dire qu'il y ait méditation ou quoi, probablement pas. Les rapports sont les rapports tout simplement, mais ils sont fraternels. Par contre avec les œuvres protestantes, là c'est différent, parce qu'il me semble qu'une caractéristique du protestantisme, je ne sais pas si c'est uniquement en Belgique ou ailleurs, c'est de créer des œuvres et puis de s'en désintéresser, ou de les laisser tomber ! Alors, ici je vais prendre dans notre coin, il y a bien des années, quand nous avions quinze, vingt ans, quelqu'un a créé un home pour jeunes, les enfants du juge. Un protestant, avec un conseil d'administration protestant ! Maintenant, c'est tout ce qu'il y a de plus laïc ! Alors la même personne, un peu dégoûtée si je peux dire, est allée créer la même chose ailleurs, euh, c'est devenu aussi tout à fait laïc ! Si vous regardez le centre protestant d'Amougies, dont j'ai été président pendant huit ans, c'est la même chose, c'est quelque chose qui a été créé par l'Église, avant même l'EPUB bien entendu, c'était l'Église méthodiste, donc ç'a été repris par l'EPUB, à tel point qu'à un moment donné l'Église songeait à vendre les bâtiments. Donc il a fallu qu'un petit groupe de personnes vraiment intéressées par ça se mettent et presqu'en opposition avec le Conseil synodal pour dire : « Non, non, on ne vend pas, on va faire marcher cette affaire ». Bon, là c'est resté chrétien. Les membres du conseil d'administration sont à peu près tous des protestants ; je crois qu'il y en a pas, à part les … bon, les animateurs c'est différent, parce que les animateurs c'est la loi qui règle : il faut des diplômes, il faut … c'est un peu comme les infirmières, quoi hein ! Bon, voilà ! Alors, si vous prenez les homes pour personnes âgées, donc de Blogies et d'Élouges, les conseils d'administration ne sont plus que semi-protestants hein, et l'Église n'a rien à voir avec ! (…) Et tout ça, ce sont des émanations de l'Église, oui parce que quand j'étais gamin, moi je suis allé faire des camps de travail dans les homes d'Élouges et de Blogies, hein, parce que c'étaient deux pasteurs du coin, notamment Philippe Vernier et Franc Husquin, qui étaient des pasteurs de l'Église Chrétienne Missionnaire Belge donc à cette époque, c'était juste après la guerre, quoi hein, dans les années cinquante. C'est eux qui ont mis ces homes sur pied, parce que bon, ils ont commencé à se rendre compte que les gens n'avaient plus la possibilité d'accueillir les personnes âgées chez eux etc. Maintenant euh… je ne suis pas sûr qu'il y ait encore tellement de protestants dans le conseil d'administration, et l'Église ne s'en occupe plus du tout… plus du tout ! Le centre protestant d'Amougies a encore un subside de l'Église ; le SPEP a encore un subside de l'Église. Mais je ne suis pas sûr que l'Église s'intéresse tellement au SPEP.*

- Donc la dimension spirituelle des œuvres protestantes est un petit peu laissée à l'abandon, on ne sait pas qui s'en occupe ou comment l'assurer ?

- *Non effectivement, personne ne s'en occupe réellement, s'exclame Roland Durieux ! Bon, quand j'étais président du centre protestant d'Amougies par exemple, on commençait toujours par une lecture biblique avec une petite méditation. Maintenant je ne sais pas comment ça se passe, évidemment je n'y suis plus. Est-ce qu'il faut dire « laissé à l'abandon ? » Je trouve que le terme est un petit peu trop fort. Mais c'est vrai que, il faut quand même reconnaître une chose, l'Église Protestante Unie de Belgique est une petite Église, avec peu de main-d'œuvre pour dire ça ainsi. Il y a pas beaucoup de personnes qui sont là. Si vous prenez les Allemands ou les Suisses, ils ont du personnel payé en quantité par rapport à nous. Nous, à part les pasteurs et le staff de l'Église, les employés de l'Église, à part ça personne n'est payé. On n'a pas de personnel hein ! Donc moi j'ai souvent constaté en allant comme ça aux synodes à gauche et à droite, ou dans un groupe de réflexion d'un côté ou de l'autre, on disait : « Mais,*

qu'est-ce que vous les Belges vous faites ? » Oui, on veut bien mais qui va le faire ? On n'a personne de disponible pour ça. Ou alors il faudrait, et je reviens à ce que je disais tout à l'heure, il faudrait quelqu'un qui ait la capacité, mais la capacité d'imposer une organisation et de dire : « Bon, voilà, vous êtes quatre paroisses du grand Mons ; eh ben, un des quatre pasteurs va s'occuper de ça. Vous êtres trois paroisses à Colfontaine ; un des trois pasteurs va s'occuper de ça pour toute la région ! » Il faudrait qu'il y ait quelqu'un qui puisse imposer ce genre de truc. Mais personne n'est là pour imposer ça ! Personne ne peut imposer ça !

- En ce qui concerne les structures de l'EPUB, le mode de vie de l'Église en son schéma presbytéro-synodal ou presbytérien synodal, quel est le type d'articulation aux Églises locales ? Pour ce qui est du type administratif, est-il trop administratif, très administratif, administratif, peu administratif, pas du tout administratif ? Dans tous les cas, veuillez expliquer !
- *Mais, oui, c'est un lien administratif, c'est vrai, certifie Daniel Vanescote. Et c'est là que je me disais « Il faudrait gagner, sans doute aussi par le rapprochement, gagner en fraternité » euh… parce que la fraternité, elle existe, et on s'en rend compte chaque fois qu'on est invité par une paroisse ou qu'il y a une rencontre, elle existe. Mais il faudrait la cultiver et il faudrait que ça ne se limite pas aux quelques communautés qui invitent. Il faudrait pouvoir transmettre ça aussi à d'autres qui sont plus cantonnées dans leur individualité ou individualisme.*
- *Non, c'est plutôt administratif, observe Durieux. Mais, encore une fois personne n'a à imposer rien du côté de la foi. Donc ça ne peut être qu'organisationnel, administratif et encore une fois, personne n'a le pouvoir de casser une décision ou d'imposer une décision, donc ça ne peut être que du bon vouloir.*
- Vous pensez que cela, c'est ce qui est vécu ou c'est ce que veut la lettre ?
- *Bon, la lettre, la Constitution et discipline, ne donne pas d'autorité à ce point, si vous voulez, répond Durieux.*
- Pendant cette période-là vous n'avez pas vu de type d'articulation hiérarchique du tout ?
- *Bon, il y en a qui auraient voulu probablement, mais, non, je ne pense pas, j'ai pas l'impression ; ça n'aurait pas marché d'ailleurs hein, ça n'aurait pas marché, confie Durieux.*
- Et pour la dimension fraternelle, y a-t-il une articulation fraternelle, trop, très, peu, trop peu ou pas du tout ? Dans tous les cas, veuillez expliquer !
- *Je dirai qu'il y a une articulation fraternelle, observe Roland Durieux. Mais c'est un peu comme pour la question d'autorité, on en veut ou on n'en veut pas. Je dis ça parce que le conseil de district a l'obligation, d'après la Constitution et discipline, de visiter les Églises. Il y a donc des visites fraternelles, c'est comme ça qu'on les appelle d'ailleurs. Il y a des Églises qui n'en voulaient pas, pour la simple raison que « Tu n'as pas à te mêler de mes oignons ! » il y a des Églises effectivement où une visite fraternelle elle est impensable, elle n'a jamais eu lieu, elle est comprise comme une inspection. Il y en a où, j'avais entendu dire récemment, les délégués se sont fait mettre à la porte, quoi !* (Rires) *Alors si vous avez à faire à une paroisse comme ça, qu'est-ce que vous voulez faire ? Par contre il y a des Églises où effectivement le processus de la visite fraternelle était bien compris, et là on était bien reçu quoi ! Il existe aussi des cas où, faute d'initiative ou de volonté du président de district, des visites fraternelles n'ont pas eu lieu.*
- Et que dire de l'articulation spirituelle aux paroisses dans ce système presbytéro-synodale ? Est-elle trop spirituelle, très spirituelle, spirituelle, peu spirituelle, pas du tout spirituelle ? Dans tous les cas, merci d'expliquer !
- *Ce l'est dans la généralité, dans le principe, dit Durieux. Mais il n'y a rien qui est prévu, par exemple, pour que le président de district ou le Président du Conseil synodal aille faire un culte quelque part. Il y va si on l'invite, ça oui ! Et il y a des paroisses qui l'invitent, ça oui ! (…) en général il ne se propose pas. Moi je n'ai jamais connu de proposition personnelle. Par contre, la demande de la paroisse, ça oui, j'en ai connu. (…) Dans ce cas on l'invite non pas en tant qu'il est pasteur mais en tant qu'il est président.*

- *Le système, répond Fuite pour sa part, est moyennement spirituel. Il est résolument administratif. Relationnel, fraternel ? Oui, ajoute Fuite d'un ton hésitant ! Mais hiérarchique, pas vraiment !*

- *J'ai pas eu le sentiment que l'articulation spirituelle joue beaucoup, observe Daniel Vanescote. Je crois que l'articulation administrative joue plus, euh… spirituelle et fraternelle dans certains cas… mais... mais c'est pas… c'est pas ce qui domine.*

- *Un peu de tout, de tous ces types d'articulations, comme le fromage belge, répond Yvette Vanescote avec éclats de rire ! Je crois que c'est pas une chose, une chose ou une chose, c'est plus, plus, plus… (…) À l'époque où j'étais au Conseil synodal, précise-t-elle, il y avait des liens administratifs, des liens où on rendait service à des Églises pour des tas de problèmes que ce soit administratifs, financiers etc., des problèmes pastoraux, s'il fallait soutenir une Église. Il a parfois fallu prendre des décisions de fermer des Églises, ça c'est toujours un peu désespérant. Mais bon je crois qu'il y avait des relations qui s'établissaient un peu dans tous les sens. (…) Pour ce qui est du type hiérarchique, je ne sais pas si ça se ressentait comme ça ; moi je ne ressentais pas comme étant une hiérarchie. Mais c'est vrai que dans les provinces, on disait : « Bruxelles dit, alors Dieu dit ! »* [Rires aux éclats] *Mais bon, le ressenti, ça c'est autre chose, on est sur le plan de l'affectif là hein, mais ça ne devrait pas être comme ça, ça ne devrait pas être une hiérarchie, ça devrait être un partage, puisque, en tout cas dans mon esprit, le Conseil synodal n'est pas AU-DESSUS, il est à côté. (…) Pour ce qui est de la dimension fraternelle et spirituelle, je crois que ça existe, ça peut exister des relations très fraternelles entre le Conseil synodal et des Églises, parce qu'il peut y avoir des Églises en difficulté qu'on soutient. Ça peut être un instrument très, très fraternel. (…) En somme, concernant les types d'articulations de façon générale entre différentes instances de l'EPUB, ça dépend, c'est aussi une question de personnes. T'as des Églises qui ne veulent pas collaborer, t'as des districts qui renâclent. C'est pas une question de structures, c'est une question de personnes. T'as des gens qui ne veulent pas partager, t'as des gens qui ne veulent pas travailler en commun, et alors on tire dans tous les sens. Moi je crois c'est une question de fraternité. Là on rejoint Christ. Là peut-être qu'il y a conflit entre la structure et l'idéal de Christ, c'est qu'il faut redécouvrir Christ et qu'il doit nous guider sur le chemin du partage et de la fraternité. Et bien souvent on travaille dans son coin et on ne s'inquiète pas de ce qui se passe dans une autre paroisse ou bien on dit : « Moi je ne verse plus l'argent à la caisse centrale » sans se soucier de ce qui va se passer pour les autres. Bon, ça c'est bassement matériel mais je crois que le matériel est le reflet du spirituel.*

- Et quel est, toujours dans ce système presbytéro-synodal, le type d'articulation entre district et paroisses et entre district et Conseil synodal ? Est-il administratif, hiérarchique, fraternel, spirituel ou autre ? Veuillez expliquer dans tous les cas !

- *Là, j'ai le sentiment qu'elle est plus facile, relève Daniel Vanescote, et elle n'est pas seulement administrative, elle est aussi spirituelle, fraternelle, oui, euh… et peut-être dans un ordre décroissant, mettons qu'elle soit administrative, puis fraternelle, puis spirituelle. Il est vrai que souvent dans ces relations-là, le spirituel est un peu minorisé. Ça vient peut-être aussi du fait qu'on a une Église très pluraliste et que donc on ne veut pas donner un rôle trop majeur à cet aspect-là. On se rencontre dans la fraternité, ça oui, et dans le lien qui est celui prescrit par nos textes et qui est administratif mais sans exagération quoi ! C'est de l'administratif, c'est du fonctionnel, oui. Pour ce qui est de la hiérarchie, je crois qu'à partir du moment où on est en réunion en assemblée, la hiérarchie ne joue pas. Moi j'ai ce sentiment-là. Je n'ai pas eu le sentiment d'un hiérarque par rapport à qui que ce soit, non !*

- *Bon, entre district et paroisses… bon, c'est fraternel dans tous les cas plus ou moins suivant la réceptivité des personnes, bien entendu, analyse Durieux. Donc il n'y a pas d'imposition. Mais c'est vrai que cela se veut, et cela devrait être fraternel, absolument, (…) mais encore une fois ça dépend comment le reçoit celui à qui c'est destiné. (…) Sur le plan administratif, à mon opinion, ce n'est ni trop ni trop peu. On n'est pas harcelé. Enfin, moi je l'ai vécu en tant que pasteur de paroisse, en tant que président de district, et en tant que vice-président du Conseil synodal et membre du Conseil synodal : on n'est pas harcelé et on ne harcèle pas avec des directives, avec ci ou avec ça. De temps en temps, oui, on rappelle ou bien… Ni trop*

ni trop peu ! On reçoit les documents synodaux une fois par an, on reçoit les décisions qui ont été prises à l'assemblée synodale et puis on essaie de rappeler comment ça s'est mis en place, mais c'est tout. (…) Pour la dimension spirituelle, ben là à mon avis elle est laissée à la paroisse. Il y a pas de dimension spirituelle bien particulière, encore une fois avec simplement le fait qu'on est tous des chrétiens, quoi, et qu'on a tous théoriquement un minimum de connaissance de la Parole de Dieu. (…) Au niveau de l'assemblée synodale, comme c'est une assemblée d'organisation de l'Église, il y a la méditation du début, le culte final et puis le fait qu'on est tous des chrétiens ensemble. (…) Au Conseil synodal, (…) je ne sais pas comment ça va maintenant ; de notre temps je crois qu'il n'y avait même pas de méditation au début. J'ai pas l'impression ; il y avait seulement une prière au début et à la fin. Mais du point de vue fraternel, on était tous fraternels, quoi, ce qui ne veut pas dire qu'on avait tous la même opinion.

- *Le mezzo-niveau, je veux dire les régions, fonctionne très, très bien, mais sur le plan de l'organisation, relève Steven Fuite. Donc administratif ? Parfait ! Et aussi fraternel ? Disons que s'il y a un problème dans une paroisse avec un pasteur, c'est le Conseil synodal qui est responsable envers le pasteur, et le conseil de district envers la paroisse. On collabore ensemble ; dans les correspondances en la matière, on écrit en se réservant copies l'un à l'autre sans faillir ; on garde contact ; ça c'est parfait. Mais spirituel, pas du tout ! C'est parce qu'il y a une grande différence. Il y a six districts, donc six régions, qui ont leurs spécificités, et les spécificités majeures sont leurs tendances théologiques variées. Et comme c'est le mezzo-niveau, c'est dur d'y mettre l'accent spirituel, je l'avoue. Concernant le type d'articulation entre le district et le Conseil synodal, il n'est pas hiérarchique. Pour le reste, c'est « oui ! », il est administratif, spirituel, fraternel. Le type d'articulation à l'assemblée synodale pour sa part a été beaucoup trop administratif. On a eu des années où on a voté avec colère et batailles verbales entre délégués. On perdait de vue que l'assemblée synodal, en tant qu'elle est le « parlement » de l'Église, est le lieu de la « parole », où on doit « se parler » comme la racine du mot « parlement » l'indique, où on doit débattre sereinement !*
- Quel est le type d'articulation au Conseil synodal ? S'agit-il d'une articulation administrative, fraternelle, spirituelle ou autre ? Dans l'un ou l'autre cas, est-elle trop, très, assez, moyennement, peu ou pas du tout ? Merci de bien vouloir expliquer chaque situation !
- *C'est toujours administratif, bien entendu, déclare Daniel Vanescote. Mais là, je crois que j'ai personnellement, en tout cas j'ai essayé, de renforcer l'aspect fraternel, et d'arriver à former une équipe où, évidemment, chacun n'était pas d'accord à 100 % avec le rapport qui était fait, mais à 90 % en tout cas. (…) Mais ça prend beaucoup d'énergie, ça prend beaucoup de temps. Et c'est là qu'on a le sentiment aussi de ne pas avancer très vite, de ne peut-être pas être efficace comme on pourrait l'être. Mais, bon,* (avec un ton hésitant) *je crois que c'est une façon de faire, enfin bon ! (…) Mais pour la place de la spiritualité aussi au niveau du Conseil synodal, elle est toujours réduite et … elle m'apparaît quelques fois comme un petit moment que l'on se doit de mettre à part en début de rencontre, puis après ça ne joue plus grand rôle. Oui, ça joue encore un rôle par moment dans certains sujets. Il y a des sujets où la spiritualité va revenir, mais, notamment dans des sujets éthiques, mais peu dans les sujets qu'est amené à traiter le Conseil synodal. Oui !*
- Maintenant quant à l'articulation à l'assemblée synodale, est-elle administrative, hiérarchique, fraternelle, spirituelle ? Dans l'un ou l'autre cas, l'est-elle trop, très, assez, moyennement, peu ou pas du tout ? Dans chaque cas, veuillez expliquer !
- *Il y a un essai d'avoir plus de spiritualité à l'assemblée synodale, dit Daniel Vanescote, parce que, à l'assemblée synodale, malgré tout il y a l'intervention d'aumônier, surtout il y a un culte lorsque ça se tient sur deux jours ; il y a les interventions des aumôniers à différents moments de la journée. Et ça pourrait être encore un peu plus accentué. Mais donc là, il y a déjà une volonté qui se manifeste d'essayer de ne pas cantonner le spirituel juste au début et puis on s'en débarrasse, et puis on sait bien que ça reviendra aussi dans certaines discussions. Mais administrative, bien entendu ! Fraternelle, je crois qu'en général les assemblées synodales sont fraternelles, mais il y a des exceptions où ça s'est parfois mal passé, ça c'est vrai. (…) Oui, il y en a eu l'une ou l'autre quand même un peu tendue, c'est*

vrai, c'est vrai, (…) notamment après l'histoire des soi-disant pasteurs pédophiles, (…) parce que le Conseil synodal avait dû prendre des mesures tant qu'on ne savait pas quoi. On avait pris des mesures conservatoires en disant bon, ben, tel et tel et tel, pour le moment on vous met à pied. Et puis trois semaines après, quand on a eu la conviction que c'était complètement faux, on a rétabli les pasteurs dans leurs charges. Mais ç'a parfois été mal vécu évidemment. Ça il faut comprendre, oui ! (…) Et puis une autre qui était tendue aussi, au point de vue de la réélection, c'était mon troisième mandat oui, parce qu'à ce moment-là Guy Liagre s'était porté candidat. Et ç'avait fait une tension. J'ai été réélu certainement à deux tiers des voix mais je sais que ç'avait été tendu à ce moment-là.

2.3.2. Assemblée synodale

2.3.2.1. Structure et délibération

- Parlant des structures des assemblées synodales et des délibérations synodales, tout d'abord est-ce qu'il existe des assemblées synodales ordinaires et des assemblées synodales extraordinaires dans l'EPUB ?

- *Mais ça dépend ce qu'on appelle « extraordinaire », réfléchit Daniel Vanescote. Si on appelle « extraordinaire » un synode convoqué dans l'urgence parce qu'il y avait telle ou telle situation d'urgence, je ne me souviens pas qu'il y ait eu un synode extraordinaire ; peut-être mais je ne me souviens pas dans ce sens-là. Mais donc il y a, si on veut, « extraordinaires » ce sont les journées synodales qu'on organise de temps en temps comme journées synodales à thème. Mais je ne me souviens pas qu'on ait dû organiser un synode extraordinaire. Ça peut-être par exemple à la demande d'un certain nombre des membres de l'assemblée synodale, mais il ne me semble pas qu'il y en ait eu et il ne me semble pas non plus qu'il y ait eu une convocation d'urgence pour telle ou telle chose. Je ne me souviens pas.*

- *Oui, oui, affirme Roland Durieux. L'ordinaire est obligatoire une fois par an, avec appel nominal. Et à l'occasion on fait des journées d'étude, de réflexion, au niveau synodal national ou au niveau de district. Mais en ce moment-là ce n'est plus des synodes en réalité, c'est plutôt des assemblées synodales ouvertes, c'est-à-dire que, en principe, les délégués devraient y être, mais c'est vrai que si le sujet discuté, c'est pas ma tasse de thé, ben je ne vais pas y aller et personne ne me dira rien. Par contre, la publicité est faite, et si le sujet intéresse des gens qui ne sont pas délégués ils sont les bienvenus. Donc en général d'ailleurs c'est beaucoup plus restreint. Mais à mon avis aussi c'est beaucoup plus productif.*

- Régissant la préparation des assemblées synodales (ordre du jour, matière à traiter), comment se fait-elle à ces trois niveaux : à la base ou l'Église locale, au district et au Conseil synodal ?

- *Mais, pfff ! Je ne sais pas au niveau des Églises locales, s'exclame Daniel Vanescote ! (…) là j'ai bien peur qu'on ait perdu beaucoup cette pratique-là qui existait avant la fusion, parce qu'évidemment avant la fusion chaque Église était représentée au synode par son pasteur et un membre laïc. Maintenant dans le système nouveau, chaque Église locale n'est pas représentée, n'est pas nécessairement représentée ; ce sont les districts qui sont représentés et on ne sait pas mettre quelqu'un de chaque Église dans la délégation, ça puisqu'il n'y a qu'une moitié des places. Sinon les préparations dans les districts, comme je l'ai dit ailleurs, ça dépend des districts : là où c'est le plus favorable on y consacre deux séances ; et quelquefois ce n'est qu'une seule séance dans certains districts. Par contre pour le Conseil synodal, poursuit Daniel Vanescote qui ne possède plus ses manuscrits préparatoires des réunions, (…) bon il est clair que le rapport du Conseil synodal, il reprend beaucoup de sujets qui sont déjà dans les rapports du Conseil synodal lui-même, donc ça il suffit de reprendre. Et donc là on y consacrait au moins deux séances, à la rédaction du rapport et des documents annexes, deux, souvent trois même, et puis après ça, il y avait aussi préparation sous forme de rencontre avec les présidents des districts pour entendre aussi comment les districts réagissaient par rapport aux documents. Donc ça, ça venait un petit peu plus tard lorsque les documents avaient déjà été diffusés fin septembre ou début octobre, (…) pour avoir déjà un retour, et éventuellement*

pour retravailler ou pour donner certaines explications des choses qui n'auraient pas été comprises.

- *En pratique, observe Roland Durieux, c'est le Président du Conseil synodal qui propose un ordre du jour. Mais le modérateur lui, il est plus impliqué dans la mise au point de l'ordre du jour, parce que c'est lui qui va devoir conduire tout ça. Donc il faut que le Conseil synodal, c'est souvent le Président qui évidemment fait ça, lui dise un petit peu : « Bon, là tu risques d'avoir des problèmes parce que telle paroisse ou tel district rouspète » etceteri etcetera. (…) Mais les ordres du jour sont toujours un peu les mêmes, bien entendu. Mais alors, suivant les questions qui sont apparues durant l'année, suivant le travail de telle ou telle commission, à ce moment-là l'ordre du jour est fait avec tous ces genres de choses-là. Mais les paroisses en général ne sont pas impliquées dans l'établissement de l'ordre du jour, sauf si au travers d'une interpellation par l'une ou l'autre paroisse au conseil de district par exemple, le conseil de district interpelle à son tour le Conseil synodal qui peut effectivement ajouter quelque chose à l'ordre du jour. Mais à mon avis ça doit être exceptionnel, parce que l'ordre du jour est assez large, il englobe en général tout ce qui est intéressant.*

- Concernant les préparations des ordres du jour, par exemple lorsque vous étiez président (du conseil de district), avez-vous encore des manuscrits de ces préparations, et si oui, est-il possible d'y avoir accès, ai-je demandé à Roland Durieux autant qu'à tous les Présidents, anciens ou en exercice, du Conseil synodal et aux autres responsables interviewés ? Leurs réponses ressemblent à celle de Daniel Vanescote ci-dessus et de Durieux ci-dessous ; or l'archiviste de l'EPUB, pour sa part, n'a trouvé pour moi aucun manuscrit de ces ordres du jour.

- *Non, non, je ne les ai plus, déclare Durieux. Par contre l'ordre du jour « dernière mouture », pour dire ça comme ça, vous pouvez le trouver dans les documents synodaux qui sont accessibles dans les archives.*

- Quelles sont les structures qui régissent le déroulement des assemblées synodales, comment les matières sont-elles traitées, quel est le mode de discussions ?

- *Il y a un ordre du jour type évidemment qu'on peut reprendre d'année en année, mais qu'on aménagera selon le cas et selon les matières qu'il y a en une année particulière, répond Daniel Vanescote. On commence toujours par l'intervention des aumôniers, poursuit-il, et puis la mise en place de toutes les structures de l'assemblée elle-même, c'est-à-dire le bureau, enfin ! en principe ils ont été élus déjà antérieurement mais le bureau des modérateur, vice-modérateurs, secrétaires, puis il faut désigner des scrutateurs, il faut désigner une commission (…) qui sera chargée de rédiger le message du synode et une autre ou bien la même qui éventuellement doit résoudre un point particulièrement délicat sur lequel l'assemblée n'en sort pas. Et puis alors commencent les différentes matières. En général il y a une introduction du sujet par un responsable. Pour le Conseil synodal c'est le Président qui introduit le sujet. Généralement on commence avec le rapport du Conseil synodal qui est tout de même une grosse brique ; et puis viennent les finances. Ça c'est tout ce qui se tient sur une journée quand ça se tient sur une journée. S'il y a une deuxième journée, c'est aussi parce qu'il y a tous les rapports des coordinations. Quant au mode de discussion, chaque présentation est suivie des questions, peut-être des contestations et puis en principe s'il y a un projet de décision, ça se termine par vote (…) pour voir si la décision est acceptée ou pas. Et puis il y a des élections à prévoir, pas chaque année mais au moins tous les deux ans. C'est comme ça que ça fonctionne.*

- Quel est le processus de communication et d'application des décisions, comme notamment concernant certaines décisions éthiques où l'assemblée synodale lance la patate chaude aux Églises locales ?

Pour Yvon Brohez :

- (Silence, puis…) *La communication à titre très simple, elle est très simple, répond-il : on reprend la décision de l'assemblée synodale généralement non commentée. Et y a pas de difficultés à l'appliquer parce que, pour l'application, c'est chacun fait ce qu'il veut. Bon, on n'a pas non plus un Conseil synodal qui joue les gendarmes. Et il peut être à regretter que le*

Conseil synodal n'a pas en son entier, je ne parle surtout pas de la présidence, mais le Conseil synodal n'a pas en son entier, je dirais, pouvoir d'évêque… euh… je pense !

- Pourriez-vous éclaircir ? Vous pensez qu'il a pouvoir d'évêque ou qu'il ne l'a pas ou qu'il devrait l'avoir ?
- *Il devrait, il n'l'a pas.* (Silence) *Pas assez !*
- Ne vous semble-t-il pas difficile de concilier le système presbytéro-synodal, dont le pouvoir remonte de la base, et le système épiscopal, qui donnerait pouvoir à la tête ?
- *Oui, mais l'application des décisions de la base doit quand même être réalisée par quelqu'un. Et c'est le rôle du Conseil synodal. Je crois que l'évêque il ne se lève pas le matin en disant : « Je vais décider ça, je vais décider ça ! » Ç'a été décidé par quelqu'un d'autre. Bon, ça vient du haut à chaque fois, mais c'est pas une personne seule qui décide de changer quelque chose… Ici bon, c'est l'application de ce que le synode lui-même a décidé, ou cela au moins devrait l'être.* (Silence) *Le suivi euh…* (silence)
- Le suivi des décisions ?
- *… Puis il y a aucun moyen de coercition non plus, hein !... vis-à-vis des Églises qui n'en font qu'à leur tête.*
- Et est-ce qu'on pourrait envisager des moyens de coercition, actuellement ?
- (Silence, genre de reprendre ses esprits, de réfléchir ; puis après un soupir…) *Chacun est d'accord pour dire qu'il en faudrait. Mais c'est toujours à appliquer pour le voisin pas pour soi-même !* (Sourire et léger rire)

Pour Roland Durieux :

- *Alors ça c'est les documents synodaux. Donc chaque délégué reçoit les documents synodaux à étudier. Chaque paroisse reçoit des documents synodaux à étudier en paroisse et en consistoire. Donc en fait, dans notre communauté par exemple, moi je reçois des documents synodaux en tant que membre de consistoire et il y en qui les reçoivent, dans la paroisse, en tant que délégués. Bon, et alors à ce moment-là, c'est la même chose pour les rapports. Les résultats, donc ça remonte comme ça et puis ça revient dans ce sens-là aussi. Donc les paroisses sont mises au courant des décisions par du papier. (…) Et entre le sommet et la base, comme je l'ai dit, il n'y a pas d'autorité ; c'est uniquement le bon vouloir. On reçoit les informations « L'assemblée synodale a décidé que… », bon ben, on le fait ou on ne le fait pas.*

Steven Fuite quant à lui dit :

- *Dans le mois qui suit chaque assemblée synodale, les décisions synodales, non pas le procès-verbal, doivent être communiquées dans les deux langues, avec détails. Trois mois après l'assemblée synodale, le projet du procès-verbal doit obligatoirement être envoyé. Soixante jours après, des remarques doivent parvenir au Conseil synodal, remarques qui seront rassemblées avec le projet du procès-verbal. Ce dernier, enrichi de ces remarques, sera proposé à l'assemblée synodale prochaine pour être approuvé avec modifications, et ainsi on a le procès-verbal final. (…) En ce qui concerne le processus de l'application des décisions, dans la majorité des décisions il est précisé « comment » et « par qui ». Par exemple : « Il a été décidé que…, et l'assemblée synodale donne l'ordre au Conseil synodal de mettre en route un groupe de travail… » Donc les modifications, s'il y en a, sont toujours ajoutées après. Et si une décision n'a pas été mise en œuvre, cela doit être consigné, avec les raisons qui ont motivé sa non application ou la difficulté de l'appliquer. Mais selon la discipline de l'EPUB, le Président du Conseil synodal doit veiller à ce que les décisions soient appliquées. (…) Pour ce qui est de la coercition lorsque des décisions ne seraient pas appliquées, elle est possible, ajoute Fuite, mais ce n'est pas facile, c'est dur et pas agréable. C'est mieux d'en parler à l'avance et de se convaincre l'un l'autre, conclut-il.*

Yvette Vanescote pour sa part témoigne :

- *À l'époque où j'y était, bon c'est vieux hein, on communiquait par documents. Les informations partaient comme ça, dans les deux sens, et par des rencontres. (…) Maintenant*

évidemment avec toutes les techniques modernes la communication va super vite, par internet, moi j'ai pas connu ça quand j'étais au Conseil synodal, c'était toujours les documents papiers. Mais il y a plein, plein de moyens de communiquer (…) maintenant (…). Si les gens ne sont pas au courant à la base, c'est qu'il y a des lacunes.

- Comment se déroulent les assemblées synodales, comment traite-t-on les matières lors des assises synodales ?

- *Ben, en suivant l'ordre du jour, rétorque Roland Durieux !* (Rires) *Donc il y a un modérateur, donc si vous voulez, un président d'assemblée, qui n'est pas le Président de l'Église hein ! Il y a aussi deux vice-modérateurs d'après les rôles linguistiques, le modérateur étant bilingue, deux secrétaires francophones, deux secrétaires néerlandophones, et puis l'assemblée ; et dans l'assemblée il y a à part, disons devant plus exactement, le Conseil synodal. Alors l'ordre du jour est d'abord accepté et puis on se met au travail. Alors on fait un PV et une année c'est le PV néerlandophone qui est le PV officiel, l'année suivante c'est le francophone etc. Donc un PV prime sur l'autre suivant l'année linguistique, si par hasard il y a une interprétation, une différence de traduction ou quelque chose comme ça : en cas de litige, le texte de référence, c'est le PV de la langue de l'année.*

- Ça veut dire que parfois les rapporteurs rapportent différemment ?

- *Non, répond Durieux, c'est la traduction qui peut être à un moment donné… vous savez il y a des choses qui sont parfois difficiles à traduire précisément dans l'esprit. On voit ça dans les lois belges aussi d'ailleurs hein ! Traduire c'est trahir, dit-on !*

- Le plus longtemps qu'ait duré une assemblée synodale c'est combien de jours ?

- *En théorie les assemblées synodales sont une année une journée, l'année suivante deux jours, suivant le nombre de commissions qui font des rapports, parce que les commissions ne font pas nécessairement un rapport tous les ans, précise Durieux. Il y en a que c'est tous les deux ans, il y en a que c'est tous les quatre ans, trois ans je pense. Par contre, il y a déjà eu une assemblée synodale prolongée. Mais ça ç'a aussi été exceptionnel, moi je n'ai connu ça qu'une fois. On n'était pas arrivé au bout de l'ordre du jour, et ce qui restait à discuter était vraiment important. Donc on n'a pas clôturé l'assemblée, on l'a ajournée, et on a fait le restant quelques semaines plus tard. C'était, sous la présidence de Martin Beukenhorst. Mais ça n'a rien avoir avec le Président. À l'occasion d'un point de l'ordre du jour vous vous dites : « Ça va passer comme une lettre à la poste » et puis alors il y a des accrochages dans tous les coins. Et puis le modérateur, il a le droit de couper la parole, mais quand ce qui se dit est vraiment important, il ne la coupe pas, quoi !*

- Est-ce qu'on a l'impression que la durée, que ce soit une journée ou deux jours, est suffisante ?

- *En général oui, répond Durieux.*

- Et la préparation d'une assemblée synodale prend combien de temps à l'avance, cinq, six mois, un an ?

- *Non, non, pas un an ! L'assemblée synodale c'est généralement au mois de novembre. Et les documents synodaux on devrait les avoir terminés avant les vacances, donc quelque part en juin. Ce qui veut dire qu'il y a une préparation de deux ou trois mois encore avant d'avoir les documents. Et puis il faut que tout le monde soit en temps et en heure, parce qu'on a décidé que les documents ben on devait les avoir pour je vais dire le 20 juin ; et puis il y a un tel district ou une telle commission qui n'a pas envoyé son rapport !* (Rires) *Donc parfois on le fait avec des ajouts si je peux dire.*

- Les membres du bureau de l'assemblée synodale, notamment le modérateur et ses vice-modérateurs plus les secrétaires, ont-ils le droit de vote ?

- *Non, à mon avis non ! Il faudrait voir ça dans la constitution et discipline, c'est indiqué, renvoie Durieux*[588].
- Quel est le mode ou l'articulation du « un à un » pour tous, chacun venant comme délégué mais pour l'intérêt de tous, comme un corps ?
- *En théorie, répond Durieux, on n'est pas là à titre individuel, on est là en tant que délégué d'un district, appartenant à une Église. Donc les opinions perso… En fait quand on étudie les documents en assemblée de district, on prend des décisions, et les délégués reportent ces décisions, même si c'est pas leur opinion à eux.*
- *C'est vrai que quand il y a des personnes qui prennent la parole, intervient Daniel Vanescote, bon les différentes propositions, les différents avis sont émis par quelques-uns et c'est selon la motivation que les uns ou les autres auront pu apporter que ça fera pencher la balance dans un sens ou dans l'autre. Seulement ce qui est un peu regrettable évidemment c'est que sur tous les sujets, ce seront les dix mêmes qui prendront la parole comme si les autres n'en étaient pas capables. Peut-être bien qu'il y a effectivement des gens qui ne sont pas capables de prendre la parole au synode. Je crois qu'il y a malheureusement un certain nombre de gens qui sont là simplement pour jouer les utilités parce qu'il fallait quelqu'un pour représenter, et bon ils y sont et sont de bonne volonté, mais limités quoi ! Et simplement selon ce qu'ils auront entendu, ils pourront voter.*
- Et quelles sont les clés de la délégation : qu'est-ce qui décide que l'un peut être délégué et l'autre pas ?
- *C'est l'assemblée de district qui élit les délégués (…). Mais très souvent, précise Durieux, il y a pas d'élection, parce que pour avoir le nombre de délégués, on a beaucoup de peine, hein !* (Rires) *Alors on est content d'accepter ceux qui se présentent, on n'a même pas besoin de les élire !* (Rires)
- *Je crains, confie Daniel Vanescote dans le même sens, que ça ne se joue donc au niveau du district simplement à celui qui dit simplement : « Oui, moi je veux bien ! » Mais ça ne correspond pas nécessairement à quelqu'un qui est vraiment représentatif du district. (…) Il me semble que dans pas mal de cas ce sont, enfin c'est ça que je disais, des gens qui jouent les utilités quoi ! Et c'est ce qui explique aussi qu'après il y en ait peu qui parlent.*
- Et au sens théologique de la représentation, est-ce que le délégué est à l'assemblée synodale avec la conscience d'être représentant du Christ ou de son Église locale ou encore de son district ?
- *Non, il est le représentant de son district, déclare Roland Durieux, maintenant toujours avec l'idée qu'on est chrétien d'abord. On n'est donc pas le représentant, ni de soi-même ni de l'Église locale, précise-t-il. La décision, elle est prise en district.*

À cette question, Daniel Vanescote ajoute une dimension de tension à deux niveaux. Il dit :

- *Représentant du Christ, non ! De son Église, peut-être bien, et avec cette tension quelquefois : représentant de l'Église ou du district, hein, et quelquefois peut-être encore une tension en plus, avec son avis personnel !*
- Cette réalité ne pourrait-elle pas expliquer ce genre de désintérêt notable de la base pour les décisions synodales, d'après différents témoins de mes entretiens, d'autant plus que lorsqu'il s'agit de l'assemblée de district, ce sont des délégués de l'Église locale qui y sont, mais lorsqu'il s'agit de l'assemblée synodale, ceux qui y participent ne sont plus des délégués de l'Église locale mais de l'assemblée de district ? À votre avis, cette sorte de filtre et cette mutation des rôles des personnages ne créent-ils pas ce genre de rupture constatée au niveau de la base (en tout cas de certaines Églises locales), rupture qui expliquerait le fait que, lorsque la paroisse reçoit les décisions synodales, elle ne se sente plus tout à fait concernée ?

[588] Selon *Constitution et discipline,* que ce soit au niveau de l'assemblée de district (cf. Constitution, art. 22.4/1) ou à celui de l'assemblée synodale (Constitution, art. 26.7, 26.7/1.1, 26.7/1.2, 26.7/2, 26.7/6), les membres du bureau de l'assemblée « disposent chacun d'une voix consultative », et donc non délibérative (Constitution, art. 22.4/2 pour le district ; constitution, art. 27.4/2 pour l'échelon synodal).

- *Non, à mon avis, moi je dirais non. La paroisse, si elle a un avis à faire valoir, elle le fait valoir à l'assemblée de district. C'est un avis qui est partagé par les autres ou qui ne l'est pas. Parce que, bon, la paroisse numéro « un » si vous voulez, dans les vingt, voudrait ça comme ça, et puis les dix-neuf autres n'en veulent pas, est-ce que la paroisse numéro « un » doit absolument avoir raison contre tout le monde ? Non, je ne crois pas, clarifie Roland Durieux. Si on devait faire une représentation par paroisse, à ce moment-là il y aurait deux cents délégués à l'assemblée synodale ; ce serait ingérable. (…) Quand j'ai vu parfois la difficulté des discussions en ayant seulement la moitié des paroisses représentées, enfin ! au travers des districts, c'est quelques fois bien compliqué. Si vous avez alors le double de personnes qui veulent absolument prendre la parole (…), à mon avis du point de vue organisation, ce serait pas tellement bien. Et celui qui pense que du coup alors il n'est plus représenté, moi c'est un raisonnement que je n'accepterais pas, qui ne me vient pas à l'esprit, moi, en tout cas.*

- Et quelle est la place de l'institutionnel et de l'administratif : s'agit-il de synodes trop administratifs, très administratifs, administratifs, peu administratifs, pas du tout administratifs ? Dans tous les cas, veuillez expliquer !

- *Administratifs, ils le sont. Dans la limite du temps qui est imparti, ben, ils sont administratifs, c'est difficile de faire plus ou mieux, il me semble, réfléchit Durieux. Si on avait plus de temps on pourrait faire d'autres choses.*

- Et quelle est la place de la communion synodale, comment vit-on cette communion au synode : la synodalité est-elle trop communionnelle, très communionnelle, communionnelle, peu communionnelle, pas du tout communionnelle ? Dans tous les cas, merci d'expliquer !

Pour Daniel Vanescote, la même limite du temps empêche de vivre la communion fraternelle aux assises synodales.

- *Moi je dirais, observe Roland Durieux quant à lui, qu'elle existe, qu'il y a une communion fraternelle intéressante, enfin ! du temps où j'y étais quoi ! On la vit, au départ, par la méditation et la prière communes ; on la vit au travers de la fraternité quand même des opinions exprimées même si on n'est pas toujours d'accord ; et on la vit aussi avec le repas de midi qui se prend en commun, donc là on se mélange, on se retrouve avec des gens qu'on n'a plus vus depuis un an ou des choses comme ça quoi ! (…) Ça m'est arrivé de me retrouver à table avec des Flamands, sans problème hein !*

2.3.2.2. Place de la Parole et de l'Esprit Saint

- Et quelle est la place laissée à la Parole de Dieu, à l'Esprit Saint, dans les synodes ? S'agit-il de synodes trop spirituels, très spirituels, spirituels, peu spirituels, pas du tout spirituels ? Dans tous les cas, merci d'expliquer !

- *Ils n'apparaissent pas spirituels en tout cas, déclare Daniel Vanescote, ce qui ne veut pas dire qu'il n'y ait pas de place pour l'Esprit parce que quelquefois l'Esprit peut se manifester dans telle ou telle intervention, et puis après tout peut-être que l'Esprit était déjà au niveau de la rédaction de tel ou tel document. Mais ce n'est pas ce qui apparaît.*

- Le synode donne-t-il lieu de dire comme dans les Actes 15 : « Il a paru bon au Saint-Esprit et à nous de… » (v. 28) ?

Après avoir dit qu'on n'aura pas cette prérogative dans les synodes, Daniel Vanescote ajoute :

- *Et (…) si on s'exprimait ainsi, je crois qu'il y a des gens dans l'Église-même qui diraient « Mais pour qui ils se prennent ? »* (Rires)

- *Ça c'est un langage qui n'a pas cours dans l'EPUB, déclare Durieux pour sa part. (…) En principe, moi je dis que les assemblées sont dirigées par l'Esprit. Mais on n'a pas de frissons ou quelque chose comme ça, et en tout cas on ne le dit pas. Ça peut-être que ça se dirait dans certains milieux pentecôtistes ou évangéliques, mais pas en tout cas dans l'EPUB, ce qui ne veut pas dire qu'on ne le ressent pas comme ça, mais on ne le dit pas.*

- Autrement dit, a-t-on le sentiment, dans le chef des participants, que les décisions prises par l'Église le sont aussi et d'abord par l'Esprit Saint ?

- *Non, elles ne le sont pas par l'Esprit Saint, elles le sont par les hommes influencés par l'Esprit Saint. Je pense qu'on a ce sentiment-là, note Durieux. Mais encore une fois c'est quelque chose que vous n'entendrez pas. Et encore une chose aussi ! Bon, c'est vrai qu'il y a aussi une politique d'Église si je peux dire, ce qui fait que quand je dis que l'assemblée est conduite par l'Esprit Saint, je ne veux pas dire non plus qu'il n'y a pas des personnes qui sont réticentes, qui font passer l'intérêt de… je ne sais pas hein, euh… « du parti », je vais dire ça comme ça hein, plutôt que l'intérêt général. Donc je n'ai pas dit que c'était la perfection. Mais je suis convaincu, moi, que l'Esprit Saint conduit les gens, même s'ils ne s'en rendent pas nécessairement compte eux-mêmes d'ailleurs.*

2.3.3. Synode : mission et évangélisation

- Quant au synode lui-même, d'après son fonctionnement depuis la création de l'EPUB, contribue-t-il à la mission initiale évangélique ? S'il le fait, est-ce que c'est trop, tout à fait, moyennement, un peu, pas du tout ? Dans tous les cas, merci d'expliquer !

- *Euh ! c'est-à-dire que le synode, on lui reproche souvent d'être trop administratif, fait remarquer Daniel Vanescote. Et c'est vrai qu'on voudrait bien qu'il soit autre chose. Mais en réalité on n'y arrive pas. Pour y arriver, il faudrait faire comme en Allemagne ou en Écosse, avoir un synode qui se tient sur une semaine, ou comme en France, où ça se tient sur quatre jours, tout le week-end de l'Ascension. En ce moment-là on arrive à faire autre chose que de l'administratif. Mais quand on se réunit sur quelques heures, même sur un week-end, on n'a pas beaucoup de temps pour faire autre chose que l'administratif qui doit être fait. Parce que, quand je dis « qui doit être fait », les Églises ont envie d'entendre ce qui a été fait, donc les rapports, et ont des questions à poser sur les rapports et sur la façon dont on envisage la suite. Et donc, c'est administratif sans l'être tout à fait mais voilà ! Les questions de budget, de comptes, tout ça doit être réglé en synode ; c'est aussi d'ailleurs une obligation légale pour une association sans but lucratif. Donc on ne peut pas y couper et il reste finalement peu de temps ; et c'est pour ça que, assez rapidement, j'ai, enfin « j'ai ! » avec le Conseil synodal bien sûr, quand même institué une et parfois deux journées synodales complémentaires, souvent ouvertes à un public un peu plus large que les délégués synodaux, sur des sujets où alors là il n'y avait absolument pas d'administration, mais où on parlait de tel ou tel sujet.*

- *La mission primitive, qui prend sa source dans l'ordre du Seigneur ? Je vais vous répondre de façon pratique, de par mon expérience et mon observation du fonctionnement des synodes, dit Jonathan Mbatso. (…) Je crois qu'il faut définir le travail du synode. (...) Selon en tout cas ce que j'ai constaté, explique-t-il, (…), le travail de celui-ci est plus un travail d'administration, parce qu'il faut savoir qu'il y a une nette différence entre la mission initiale de l'Église (…) et l'administration de l'Église. Je veux dire par-là que la mission première de l'Église c'est : « Partez, annoncez l'Évangile, gagnez des âmes ! » Franchement, je ne pense pas que le synode s'inscrive primordialement dans cette optique. (…) Il s'occupe de ceux qui sont déjà dans l'Église, (…) et son souci est d'organiser la vie à l'intérieur de celle-ci. Malheureusement, beaucoup de synodes passent leur temps à pondre des textes, c'est-à-dire qu'on peut passer toute une journée, sur deux jours de synode par exemple, en train de traiter des textes, des textes et des textes… des textes de loi de la façon d'administrer l'Église… et à partir de là, il ne reste pas vraiment grand-chose pour la mission première de l'Église. En tout cas ça c'est mon point de vue. Je crois vraiment que le synode n'est pas pleinement dans la mission première de l'Église. Je ne sais même pas si c'est son souci.*

- *Je ne suis pas sûre que ce soit la bonne question ça, remarque Yvette Vanescote. Le synode, c'est une question d'organisation d'Église, c'est un système démocratique de prise de décisions. Ce n'est pas un lieu d'évangélisation, pour moi. C'est un lieu de rencontre, ça c'est déjà quelque chose d'important, même si c'est pour de temps en temps se taper dessus mais il vaut parfois mieux se taper dessus ouvertement que de parler dans le dos. C'est un endroit où on prend des décisions pour progresser ensemble, pour avoir des projets, mais je ne mets pas*

ça sur le même plan qu'un culte, bon il y a un culte dans le synode, c'est vrai il y a un moment de culte, ça, si tu veux, c'est spirituel ou c'est évangélique, tout ce que tu veux, mais l'organisation du synode pour moi c'est autre chose. Il faut gérer l'Église, voilà !

- *Le synode ? L'assemblée synodale ? Celle-ci, c'est presque de l'organisationnelle seulement, voyez-vous, observe Roland Durieux. Les initiatives d'« évangélisation », je vais mettre ce mot-là entre guillemets, elles sont du domaine du local et parfois un peu du régional, quelques paroisses se mettant ensemble pour organiser un événement, une exposition biblique ou je ne sais pas quoi d'autre. Par exemple lorsque dans une région il va se passer un événement culturel d'envergure, les paroisses de cette région et parfois même des environs vont faire quelque chose ensemble, voyez-vous. Donc ça c'est des trucs qui sont laissés à l'initiative du local ou du petit régional ; parce que bon, notre district pour prendre celui-ci, il va de Comines, donc là-bas presqu'en Flandre, jusque La Louvière. C'est difficile d'organiser souvent quelque chose qui rassemble tout le monde, les distances sont trop grandes.*

- Sur plus huit mille pages de documents synodaux en ma possession, ce depuis les Églises constituantes jusqu'à l'EPUB de 2005, en lisant ces documents, en ce qui concerne la mission je vois qu'au début, les rapports initiaux y consacrent une large part. Mais au fur et à mesure qu'on avance dans le temps, les rapports synodaux y consacrent de moins en moins de place. À la fin, la rubrique missionnaire, en particulier concernant l'évangélisation intra-territoriale, occupe une part congrue ou a tout simplement disparu. Qu'est-ce que vous pouvez en dire ?

- *Oui, acquiesce Fuite, je pense effectivement qu'il y a une tendance, pas seulement chez nous, si on diminue, si on a peur, si un autre souci et l'accent parfois est mis de plus en plus sur servir, ça t'éloigne de la mission originale d'Église.*

- Pourriez-vous dire que le synode est la mission elle-même ou l'outil de celle-ci ? Et si oui, l'est-il trop, tout à fait, moyennement, un peu, pas du tout ? Dans tous les cas, merci d'expliquer !

- *Non, non, non, réfute Daniel Vanescote ! Le synode pour moi, c'est simplement un lieu de mise en commun de nos réflexions, de nos délibérations, un lieu où nous faisons part de nos projets, où nous les sous-pesons avec le regard des autres, mais c'est pas la mission qui est le but de l'affaire, non. Le synode serait plutôt un moyen mis à notre disposition, à la disposition de toutes les Églises qui en font partie, pour justement en tirer ce qu'elles peuvent trouver d'utile dans leurs missions particulières d'Églises locales. (…) À ce niveau-là on peut dire que c'est un outil qui n'est pas idéalement employé jusqu'ici, faute de temps alloué à l'assemblée synodale.*

- *Non, à mon avis non, parce que c'est trop loin du terrain, explique Durieux. (…) Le district a, ou devrait avoir, plus d'influence sur ce genre de choses et organiser lui-même, ce qui se fait d'ailleurs dans ces districts hein, une formation des croyants par exemple : formation des laïcs pour un travail à l'intérieur de l'Église. Un pasteur formait des prédicateurs laïcs ou sensibilisait à la prise de parole en public, un autre sensibilisait aux visites, un autre à l'étude biblique, … on a organisé des choses comme ça.*

- *Non, le synode n'est pas du tout la mission elle-même, dit Steven Fuite à son tour, il réfléchit sur la mission. Moi je pense, poursuit Fuite après un long silence ponctué d'un profond soupir, que l'aspect synodal est formé par le temps (les circonstances) et les délégués qui viennent de tous les districts, de tout le pays, en se demandant : « Comment être Église ? Comment survivre ? Comment faire de tous nos défis ? Pourquoi on n'arrive pas souvent à vraiment toucher les jeunes avec l'Évangile ? » (…) Je pense vraiment que par ce genre de questions on se rend compte de ce qu'on devrait être en tant qu'Église, oui, ça j'en suis sûr.* (…) D'un autre côté, *Oui, le synode n'est qu'un outil, souligne Fuite avec force. Ah oui ! parce qu'en fait l'Église essentielle, c'est l'Église qui est là dans la société, dans un village ou une ville. La structure supra-locale, donc régionale, nationale ou internationale, n'a en fait pour but que de servir la paroisse ou Monsieur le pasteur ou Madame la pasteure à fonctionner, à aider, à fournir, à former… L'aspect synodal n'est pas un but en lui-même, c'est clair hein ! Pour moi le plus important c'est les paroisses ou les postes aumôniers sur le plan local.*

- *(…) Tel que défini, je ne pense pas que le synode soit la mission elle-même non plus. (…) À tout le moins, il est un outil de la mission ; je vais plutôt dire qu'il est censé en être un outil, explique Jonathan Mbatso. Encore faut-il que cet outil soit inspiré et prenne à cœur cette mission-là. (…) Quelques exemples me permettent de dire qu'il est censé être un outil mais que pratiquement il ne l'est pas. Beaucoup d'Églises de notre EPUB vieillissent et se meurent. Pourquoi se meurent-elles ? Y a-t-il vraiment eu une action de grande envergure du synode pour encourager l'évangélisation, parce que c'est cela la mission, de sortir, d'aller vers ? Quels sont les moyens qu'il se donne (…) pour vraiment revitaliser les Églises ? Il n'encourage même pas les paroisses qui veulent aller de l'avant. Voici un exemple vrai que j'ai vécu ! Avant d'être pasteur, j'ai desservi l'Église d'Anderlecht, une communauté qui appartenait à l'EPUB mais qui n'était pas reconnue par l'État. C'était la seule Église de l'EPUB francophone (…) dans tout le sud de Bruxelles, pour les communes d'Anderlecht, Molenbeek, Koekelberg, Saint-Gilles ; (…) il n'y avait qu'une Église flamande. (…) Et cette Église francophone avait des possibilités de croissance. (…) Là, nous étions en (19)96-2000, parce que je l'ai quittée en 2002. Bon, moi j'y travaillais de façon bénévole, comme j'avais fini mes études de théologie et que je n'avais rien à faire. Or (…) avant de quitter, j'avais demandé ceci : "Trouvez quelqu'un pour continuer l'œuvre ! Il y a des opportunités dans ce sud de Bruxelles. On est plus de trente personnes au culte chaque dimanche, mais il y a pas de pasteur, il y a pas de salaire ! (…) Qu'on prenne un poste pastoral vacant pour affecter le salaire de ce dernier à quelqu'un qui puisse travailler en permanence à Anderlecht !" Mais ça n'a jamais été fait ; l'Église en question a fini par disparaître, parce que dans le chef du synode, il y a pas vraiment eu de souci d'investissement dans cette Église-là pour que cette partie du sud de Bruxelles soit évangélisée et que la seule Église francophone qui existait dans cette partie-là puisse vraiment vivre et aller de l'avant ! Elle est morte, elle n'est plus ; donc les gens se sont dispersés (…). Autres exemples ? (…) Il y a beaucoup d'Églises qui sont en difficulté. En tout cas, quand on a des bâtiments à entretenir, le premier souci du synode, son premier réflexe, c'est : "Est-ce que cette Église est encore en mesure d'entretenir les bâtiments ? (…) Est-ce qu'il ne faut pas vendre ces bâtiments pour acheter plus petit, parce qu'apparemment il n'y a plus d'avenir là-bas ?" Or ce ne devrait pas être là le premier souci ! Le synode devrait se dire en premier lieu : "Qu'est-ce qu'on peut faire, qu'est-ce qu'on peut investir dans cette communauté qui se meurt, pour la revitaliser, la redynamiser ?" au lieu de penser déjà à dire : "Voilà ! elle se meurt, elle ne va pas s'en sortir ; il faut vendre les bâtiments !" (…) Et ça me fait de la peine. (…) Depuis le début, l'EPUB ne s'est vraiment jamais souciée, en tout cas le synode… tu peux prendre tous les comptes-rendus de l'EPUB par rapport à l'évangélisation… c'est vrai qu'à un moment donné on a parlé d'une Église missionnaire, mais c'était simplement des discours de bonnes intentions ! Mais dans l'encouragement pratique, rien ne s'est passé, rien ne s'est fait !*

- *Le synode, c'est le reflet de ce que nous sommes, explique Yvette Vanescote. Donc si nous sommes moins, un peu, pas du tout, le synode sera ça. Mais je crois que ça dépend des gens qui y participent. Moi je n'ai pas envie de mettre un moins, un plus… Le synode peut fonctionner comme un moteur, ça c'est sûr. Il peut être la meilleure et la pire des choses comme la langue d'Ésope*[589]*, hein. Il peut être une instance qui donne des idées, il peut être une instance qui dynamise l'Église, et il peut être une instance qui démolit tout. Donc c'est comme je disais, ça dépend des gens qui y sont et ce qu'on y fait. Si on s'y rencontre pour couper les cheveux en quatre dans le sens de la longueur, je crois qu'on perd son temps et c'est vrai qu'il y a des débats qu'on devrait peut-être y mener. (…) Par contre, pour ce qui est des instances comme les coordinations nationales ou communautaires, les œuvres protestantes, je pense, réfléchit Yvette Vanescote, que ce sont des outils que l'Église s'est créés pour aller vers l'extérieur, beaucoup. Je pense que là il y a un réel travail, là j'ai plus envie de dire qu'on peut parler de mission et de Jésus-Christ etc., dans ce travail de coordinations. Autant je vois le synode plus comme quelque chose à la fois d'administratif et peut-être une direction spirituelle, mais parfois il faut bien chercher ce dernier aspect, mais au niveau des coordinations ça peut être des outils très, très intéressants.*

[589] Pour « la langue d'Ésope », voir par exemple, en ligne : http://ceciestuntest.over-blog.com/article-15282896.html (consulté le 27 juillet 2017).

- Le sont-ils ?
- *Je n'en sais rien, conclut Yvette Vanescote, parce que je ne suis pas au courant ; je pense.*
- Sans dire que le synode soit un lieu d'évangélisation comme vous le dites, est-ce qu'il pourrait éventuellement contribuer à l'action d'évangélisation par les Églises comme une résultante de l'impulsion du synode lui-même ?
- *Ah, si on lance des grands projets d'évangélisation, oui ! mais c'est pas au sein du synode qu'on va le faire, persiste à dire Yvette Vanescote. On pourrait lancer des thèmes d'évangélisation, ça pourrait se faire, ou suggérer ou écrire des documents etc., ça se fait hein, on peut inspirer des lignes directrices, m'enfin donner des pistes de travail pour les Églises qui manqueraient un peu d'idées, mais je ne vois pas qu'on le fasse au niveau du synode-même, il ne me semble pas ; ou alors on lance une commission qui va gérer ça et il peut y avoir des gens du synode qui y participent, mais au niveau de la session synodale, si tu veux, je ne vois pas ça.*
- En quoi l'activité synodale touche-t-elle la foi des personnes ?
- *Bon, à mon avis pas ! La foi, non, non, remarque Durieux !*
- *Pff ! Là, pour moi c'est autre chose, réfléchit Yvette Vanescote. Je ne cherche pas au synode à avoir ma foi qui soit éveillée, explique-t-elle. C'est autre chose, c'est de la gestion, c'est… j'crois pas qu'il faille chercher ça là ! Euh, bon ça peut être comme je disais tout à l'heure dans la rencontre une discussion qu'on a avec quelqu'un, ça au niveau personnel, mais il ne me semble pas que ce soit l'endroit où il y a l'immense réveil qui* [rire] *va être suscité* [éclats de rire]*, hein. C'est trop administratif, trop guindé, trop discipliné, on ne laisse pas la fantaisie prendre le pas sur l'organisation, hein. Dans un synode le temps de parole est limité, le nombre de prises de parole est limité. Donc, je crois que c'est deux genres différents.*
- *À mon avis elle touche la foi des personnes surtout lorsque le synode prend une position éthique, précise Daniel Vanescote. Parce que d'un point de vue théologique, le synode ne prend pas de position. Mais quand on aborde une question éthique, là ça discute. Et c'est là que, effectivement, les gens des paroisses locales sont quelques fois déphasés par rapport aux discussions qu'il y a lieu au synode et ne comprennent pas nécessairement comment telle décision arrive, parce qu'ils n'ont pas suivi le processus de ces discussions, et donc là il y a une difficulté.*
- *Je crois qu'il y a un problème, observe Jonathan Mbatso. (…) Étant donné que dès le départ l'Église Protestante Unie de Belgique est plurielle, la notion de la mission, le fait d'aller annoncer l'Évangile pour le salut des âmes, y est interprétée de plusieurs manières. On ne peut pas y parler d'une même voix quand on parle de la mission première de l'Église. Pourquoi ? Parce qu'il y en a par exemple qui disent : « Vous ne pouvez parler de votre foi à personne ; c'est votre sphère privée. N'allez pas évangéliser (…) quelqu'un d'une autre croyance, par exemple ! Il a son Dieu, il a sa foi, il n'a pas besoin de devenir comme vous, (…) chrétien, sauf si ça vient de lui-même ; (…) vous devez savoir le respecter avec sa foi. » (…) D'autres diront : « Mais non ! L'Évangile, c'est pour tout le monde. Je vais prêcher l'Évangile à quiconque, qu'il ait une croyance ou une autre… » (…) Quand, en plein synode, quelqu'un d'autre rétorque : « Pour qui tu te prends, toi qui veux aller évangéliser un autre ? » Il y a donc des conceptions discordantes chez les membres de la même famille « EPUB ». Alors comment voulez-vous que dans le synode, cet endroit où nous sommes tous ensemble, on puisse définir quelque chose de valable, qui puisse toucher la foi des personnes ? On peut seulement dire de belles paroles, tout simplement, mais dans la façon de pratiquer, non ! Là, nous sommes vraiment opposés les uns aux autres. (…) Dans ces conditions-là, (…) et dans ce domaine-là, qu'est-ce que nous pouvons faire ensemble en pratique ? Mais nous pouvons gérer nos paroisses de la même manière, sans nous faire du mal. Mais quand il s'agit de la mission telle que définie, celle d'aller faire de toutes les nations des disciples de Jésus (…), on se sépare carrément au sein de la même Église !*
- Le Christ en tant que source, comment pourriez-vous le situer dans l'organisation synodale ?

- *À mon avis de temps en temps il doit s'arracher les cheveux, répond Yvette Vanescote avec rire aux éclats, et se dire : « Mon… ! C'est ça l'Église ?! »* [Éclats de rire] *Je crois que de temps en temps on oublie qu'il est là. C'est pas toujours fraternel. On essaie hein, je crois qu'il y a des réconciliations aussi, une crise n'est pas absente, ça je ne veux pas dire ça, il y a des moments de méditation etc. Mais parfois je me demande si entre deux moments de méditation on n'oublie pas ce qui a été dit sur l'écoute, sur la fraternité, sur l'amour etc. Si c'est tout ça, bon, on peut tous se remettre en question hein !*

- Autrement, qu'est-ce qui permet de revenir à la source, à Christ, dans toute l'organisation synodale ?

- *Je pense, souligne Fuite, que l'exemple est donné : on a toujours deux aumôniers qui sont là spécialement nommés pour (…) l'assemblée synodale. Donc la vie est une prière. Ils ouvrent l'assemblée synodale et on chante, ils reviennent sur les textes bibliques. Nous ne sommes pas un organisme comme une entreprise, non, non ! On fait aussi appel à des textes bibliques pendant l'assemblée synodale dans les discussions. Et c'est très important.*

- *C'est la paroisse, répond Durieux. Vous avez d'ailleurs une telle diversité, bon, je vous ai dit tantôt il y a des paroisses pour lesquelles un culte par semaine, il n'en faut pas plus. Bon, il y a des paroisses qui sont demandeuses d'une étude biblique bien intéressante. Il y a des paroisses qui sont demandeuses d'une réunion de prière. Donc c'est à l'intérieur de la paroisse que ce genre de choses doit se faire, me semble-t-il, c'est là l'endroit à mon avis le meilleur. Et c'est pour ça qu'il est important aussi que quand une paroisse devient vacante, le consulent, pasteur ou pas d'ailleurs, s'attache à trouver un pasteur qui corresponde à la paroisse, parce que si vous avez une paroisse ultra évangélique et que vous allez lui amener un pasteur ultra libéral, pour dire ça comme ça, ça ne va pas marcher, quoi ! Alors il y en a un des deux qui va transformer l'autre ou alors ça va être la bagarre, hein !* (Rires)

- L'Église est-elle la prolongation de la mission du Christ ?

Daniel Vanescote pense que « Oui ! » car, explique-t-il :

- *La mission du Christ, elle commence par une communauté, une communauté de douze et puis les douze se multiplient. Mais il y a toujours besoin d'une communauté qui soit le lieu où la parole est reçue et vécue et où la fraternité s'exprime.*

Cette opinion est partagée par Roland Durieux parmi d'autres. Pour Durieux, non seulement l'Église est, mais se doit toujours d'être la prolongation de la mission du Christ, bien entendu avec ses défauts et ses qualités, les premiers étant d'ailleurs plus nombreux que ces dernières, affirme-t-il. Pour cela, elle doit continuellement faire un effort de remise à jour, en particulier en ce qui concerne son discours et son agir. Il explique :

- *À mon avis la faiblesse de l'Église, dit-il, c'est de ne pas savoir dire suffisamment haut une parole qui soit à la fois vraie et intéressante. J'ai connu quelqu'un qui abordait tout le monde qu'il connaissait dans la rue, pour demander s'il était sauvé, s'il croyait etc. Mais je sais aussi que les gens changeaient de trottoir pour ne pas le rencontrer, parce qu'il cassait les pieds de tout le monde. Bon, je me rappelle une conversation, qu'un jour je suis entré dans une poissonnerie je crois. Par hasard j'ai rencontré là un paroissien, et puis alors du coup la patronne, et puis le patron. "Ah ! vous êtes pasteur ?" qu'ils m'ont demandé. Et on a eu une discussion vraiment intéressante dans ce magasin, et puis quand je suis parti, je ne sais pas si c'est la dame ou le monsieur qui m'a dit :* "*Ben, nous euh on ne s'intéresse pas tellement à tout ça mais si on devait s'intéresser, on serait protestant plutôt que catholique. Vous avez dit des choses intéressantes.*" *Donc, je veux dire par là que l'Église ne parle pas assez haut, mais elle parle parfois de façon à ne pas être entendue. Les jeunes d'aujourd'hui, c'est pas avec les versets bibliques qu'il faut aller les* "*attaquer*"*, ils sont beaucoup plus intelligents que les jeunes de ma génération, ils en savent beaucoup plus. Donc il y a des choses à dire ; ça c'est clair et net. Mais il y a aussi la façon de les dire et comment aborder ces sujets. Et là je crois que l'Église n'a pas encore (…) trouvé le moyen de dire Dieu aujourd'hui convenablement, de façon recevable si je peux dire, recevable mais en restant vraie, pas en diluant, c'est-à-dire pas en se mettant au goût de tout le monde ; donc en disant ce qu'on a à dire en tant que*

chrétien mais en le disant d'une façon qui soit recevable. Je reprends l'exemple de mon paroissien que tout le monde fuyait parce qu'il assommait tout le monde avec des versets bibliques, c'est pas recevable ça par les gens d'aujourd'hui. Peut-être bien que quand il était jeune c'est comme ça qu'on faisait parce que ce Monsieur, quand j'avais trente ans il en avait septante déjà, bon peut-être que quand il était jeune c'était comme ça.

2.3.4. Synode et problèmes éthiques

- En matière des questions éthiques, comment sont-elles débattues dans le cadre synodal ? Quel est le processus de réflexion, de décision ?
- *Mais au synode, malgré tout, relève Daniel Vanescote, (…) en général ces questions éthiques ont été vues d'abord sur un plan théologique. (…) justement les différentes théologies sous-jacentes à une discussion éthique vont se marquer. (…) Mais après il faut passer de cette vision théologique à une position éthique et là souvent on a l'impression qu'il y a un certain hiatus et que les choses ne s'enchaînent pas nécessairement, mais peut-être aussi parce que pour un certain nombre de chrétiens il y a une différence fondamentale entre le contexte biblique et les contextes d'aujourd'hui. Et donc il ne faut pas vouloir absolument qu'il y ait une copie conforme de ce qui était autrefois. Et quand je parle d'hiatus ça veut dire qu'on essaye de recueillir l'esprit de ce qui était alors pour le transporter dans les choses d'aujourd'hui, mais qu'il n'y aura pas nécessairement de continuité directe. (…) Maintenant, hormis le plan théologique, ce genre de décisions est aussi en général préparé par des discussions sur des textes bibliques (…) et il est certainement des membres du synode qui vont évoquer tel ou tel passage biblique pour tâcher d'influencer la décision vers laquelle on se dirige, pour éventuellement infléchir cette direction. Bon, je ne vais pas dire qu'on est arrivé à la décision que j'attendais, ou enfin ! si ! je pensais bien qu'on arriverait à cette décision ; si je prends la décision sur l'homosexualité, moi c'est pas une décision qui me convient mais enfin peu importe, je pensais bien qu'on n'arriverait pas à autre chose. (…) Pour moi le…, enfin, bon, mais ça c'est tout à fait personnel, le mariage c'est un mariage entre homme et femme.* (Éclats de rires) *Voilà !* (Éclats de rires)
- *On a tellement de sensibilités différentes dans notre Église, réagit Yvon Brohez, et on va d'Églises évangéliques voire très évangéliques à certaines Églises libérales ! Alors c'est difficile d'avoir un souhait commun. La Parole du Christ est interprétée de façons différentes d'une Église à l'autre ! Et si on ajoute à cela les sensibilités linguistiques entre le nord et le sud du pays, c'est difficile d'avoir un souhait commun. Alors c'est peut-être pour ça qu'on a peur d'aborder des sujets qui déchirent. Donc c'est pas traité en profondeur. Regardez par exemple pour le mariage des homosexuels quoi, ou euh, ben, on a…* (hésitation !) *là aussi c'est personnel ! … pour moi c'est…, l'assemblée synodale s'est contentée de renvoyer la patate chaude à chaque Église locale ! Et c'est, c'est pas une décision unanime, ça, c'est pas une décision commune ! C'est chacun fait ce qu'il veut ! Et pour d'autres problèmes éthiques c'est pareil ou ce sera pareil, je crois. L'Église (…) n'a pas la possibilité de dire un mot pour toute l'Église.*
- Et est-ce que cela peut être mis en rapport avec les sensibilités nord-sud : linguistiques, culturelles, ou bien aussi avec d'autres sensibilités ?
- *Oui, je crois que le nord au niveau des problèmes éthiques est quand même moins réactionnaire que le sud… pour le protestantisme.*
- Et ce serait dû à quoi ?
- *À l'influence hollandaise, je crois, hein, relève Brohez.*

À cette même question portant sur le processus des débats et des décisions en synode autour des problèmes éthiques, savoir qui a la parole, qui a le dernier mot, tous mes interlocuteurs répondent à peu près dans le même sens. Roland Durieux, par exemple, déclare :

- *Alors ça c'est les choses les plus compliquées, parce qu'il y a une telle diversité de mentalités dans notre Église Protestante Unie de Belgique qu'arriver à une position commune sur un point éthique un peu difficile, si vous allez dire le meurtre est interdit, alors là tout le monde est d'accord bien entendu, mais quand vous avez des questions plus compliquées comme par exemple l'homosexualité qui a fait un foin pendant bien des années, finalement on n'a pas pu arriver à une position commune. Et on a alors laissé la responsabilité à la paroisse. Ç'a été la même chose avec le ministère pastoral féminin. On a adopté le ministère pastoral féminin en se disant que de toute façon c'est la paroisse qui appelle son pasteur. Donc si elle ne veut pas d'une femme elle ne prend pas une femme. Donc la grande liberté est laissée, euh… bon il y a des choses inacceptables évidemment, mais la plus grande liberté possible est laissée avec cette idée qui est derrière que de toute façon, c'est quand même à l'intérieur de la communauté que se prend par vote la décision pour la communauté. (…) Pour moi, l'homosexualité, c'est pas acceptable bien entendu.*
- Pourriez-vous l'expliquer ?
- *Pff ! Bon, il y a la Parole de Dieu qui le dit, d'une part, ça c'est évident. C'est aussi contre nature finalement. Oui, moi je crois que ces deux-là ensemble ça suffit pour expliquer ça. (…) ça ne veut pas dire que les homosexuels sont à rejeter, ça c'est autre chose, hein, mais pas à mettre sur un piédestal. (…) Un homosexuel est à aimer comme un buveur, comme un voleur, comme quelqu'un qui ne pense qu'à l'argent etcetera quoi hein ! Mais ça ne veut pas dire qu'on approuve leur position, conclut Durieux.*
- Est-ce qu'il y a des dysfonctionnements en cette matière-là ou dans les structures, dans leur ensemble ?
- *Mais « dysfonctionnements », ça dépendra des points de vue, répond Daniel Vanescote. Pour les uns, il y a dysfonctionnement justement parce que ça ne correspond pas suffisamment à la parole biblique ; pour d'autres, non, c'est normal parce que les contextes étant tellement variés et surtout le contexte d'une Église tellement pluraliste fait qu'aujourd'hui il faut laisser un grand champ de possibilités ouvertes.*

Jonathan Mbatso ne dit pas le contraire, mais il souligne ceci :

- *(…) Il y a (…) trente, vingt ans, (…) la conception de l'homosexualité pour le monde entier presque, soutenait que c'étaient des comportements anormaux, qu'ils n'étaient pas naturels. Tout le monde le disait, c'était la vérité. (…) Donc on n'avait pas besoin d'être chrétien ou de ne pas être chrétien pour condamner l'homosexualité (…). Mais aujourd'hui cette vérité millénaire a été carrément saccagée et piétinée, ce n'est plus vrai. Ce devenu normal. Donc le monde évolue, les mœurs avec, il y a rien qui soit vérité. Mais la Bible, bien avant, avait déjà parlé aussi de cela en le qualifiant d'abomination devant Dieu. Alors, notre Église s'est alignée au parlement national sur cette question mais, sans compromis au sujet de la bénédiction de ces mariages, elle a seulement dit : « Que chaque paroisse décide ! »*

2.3.5. Dysfonctionnements ?

- Y aurait-il des dysfonctionnements dans la structure synodale de l'EPUB, et lesquels éventuellement ?

À cette question, Daniel Vanescote hésite de répondre pour ne pas devoir citer de noms des personnes. Mais ce qu'il dit n'est pas moins suggestif.

- *Ah, j'imagine qu'il y en a parfois, dit-il. Ça oui, mais …*
- Lesquels éventuellement ?

- *Mais là je n'….* (il cherche ses mots, l'air hésitant)*, non je ne crois pas pouvoir répondre parce que je... je mets des noms sur des cas précis, alors je…* (Éclats de rires)

- Si vous pouviez le dire sans mettre de nom, si vous pouviez juste exemplifier la chose ?

- *Oui ! Euh… mais je ne pense… pas que ce soit le système en soi… qui pose le problème. Le problème c'est au moment où euh… l'une ou l'autre personne souvent en responsabilité de quelque chose ne respecte pas les consensus qui ont été atteints. Je crois que surtout ç'a été ça, ça peut arriver soit parce que l'idée personnelle de celui qui doit agir ne correspond pas ou pas entièrement avec le consensus ou bien aussi euh…. oui, euh … ou bien aussi parce que… euh… peut-être les hauteurs du système font qu'on a envie d'aller beaucoup plus vite. Et donc on dépasse ce qui a été atteint comme accord dans le Conseil synodal par exemple.*

Yvette Vanescote répond pour sa part :

- *Oui, il peut y en avoir. Hein, je pense qu'il y a des Églises qui sont réfractaires, je pense qu'il y a des gens qui ne veulent pas collaborer, je pense qu'il y a des résistances, hein des inimitiés, ça, ça existe hein !*

- Quelles en seraient les causes éventuellement ?

- *Des rivalités personnelles, répond Yvette Vanescote, euh… comment je vais dire, le goût du pouvoir, (…) on veut imposer sa volonté aux autres, on ne veut pas marcher avec les autres, on trouve qu'on a la meilleure solution alors on ne veut pas entendre l'expérience des autres, et puis voilà ! ça EXISTE hein ça, s'exclame-t-elle avec vigueur, … chacun dans son coin !*

Quant à Roland Durieux :

- *Dysfonctionnements ? Il semblerait effectivement que beaucoup de personnes dans l'EPUB soient mécontentes de la hiérarchie, de l'organisation, mais là alors maintenant davantage. De mon temps, (…) l'un ou l'autre pasteur ou l'une ou l'autre paroisse (…) ne s'occupaient pas du tout de l'Église, ça c'est un dysfonctionnement, bien entendu. (…) Dans l'organisation presbytéro-synodale même, de la base au sommet, le système est bien en place et il a été bien pensé, mais encore une fois on compte toujours sur la bonne volonté des gens pour que ça fonctionne convenablement. Si vous avez quelque part quelqu'un qui ne fait pas ce qu'on lui demande de faire ou ce qu'il est censé faire, hein, je reviens à mon exemple, si vous avez un pasteur qui dit : « Moi à trente-cinq heures, c'est terminé, Monsieur au revoir, je suis parti, j'ai fait ma trente-cinquième heure ! »* (rires) *qu'est-ce que vous voulez faire ? Bon à ce moment-là, oui, ça ne marche pas comme ça pourrait marcher.*

- En ce qui concerne le déroulement des assemblées synodales, y aurait-il de dysfonctionnements, à votre avis, dans la période qui nous concerne ?

- *Oui peut-être bien une fois, tiens ! tout à fait au début, oui, on était en train de discuter du budget, réagit Roland Durieux. Et alors notre district avait une position différente. Et on a dit : « Bon ben, on va sortir et on va en discuter, se mettre d'accord ensemble avant d'aller voter. » Mais quand on est rentré, le vote avait eu lieu, voyez-vous ! Donc là ça euh… on a d'ailleurs rouspété après, en disant au modérateur : « Vous auriez dû voir qu'on n'était pas là ! » Parce que tout un district n'était pas là ! Je ne me rappelle plus si nous avions avertis de notre sortie, car à ce moment-là je n'étais pas encore président de district.*

- *Une des difficultés et un des regrets que j'ai par rapport à l'assemblée synodale, réprouve Daniel Vanescote, c'est que de plus en plus je la sens fonctionner comme un parlement, c'est-à-dire (…), on joue le jeu d'un parlement qui met en question son gouvernement, ses ministres etc., et puis c'est les démissions, ça doit fonctionner comme ça, s'il n'y a pas quelque chose qui a été fait quelque part, paf, le ministre doit démissionner etc. Et alors, au fond,*

quelquefois les districts sont comme les partis : il y a vote de partis mais il y a vote de districts, et des choses comme ça. Et ça je crois que c'est regrettable. Je pense que ça c'est un mauvais esprit qui s'établit dans l'assemblée synodale alors qu'il faut garder… pour moi c'est la question de la fraternité et du fait que chacun peut avoir son opinion différente de son voisin, différente de son district. Et c'est toujours la question : « Je suis ici, est-ce que je suis membre en mon nom ou je suis membre au nom du district ? Bien sûr c'est le district qui m'a désigné, mais est-ce que j'ai le droit de voter selon ma conscience ? » Donc ça c'est une difficulté que j'avais trouvée par rapport au fonctionnement actuel des assemblées synodales. (…) Je ne pourrai pas situer à partir de quand c'est surgi, mais j'ai eu l'impression que ça se renforçait. On ne voyait pas cela au début de l'EPUB, non, non. Au début de l'EPUB il y aurait eu plutôt autre chose. Ç'aurait été plus selon les anciennes Églises. Mais je ne me souviens pas que ça ait joué grand-chose.

- *Dans la période couverte, évoque Vincent Tonnon, je n'ai pas de souvenir de dysfonctionnement grave. J'ai le souvenir de constats de limites par rapport aux règles de l'Église. Je donne l'exemple d'une radiation de pasteur : (…) à l'époque, il était prévu que c'était l'assemblée synodale qui devait prononcer la radiation, mais dans le même temps, la confidentialité des débats et des recherches faisait qu'on ne pouvait pas donner tous les éléments à l'assemblée pour qu'elle puisse prendre une décision en toute connaissance de cause. Or c'était le droit de la défense, on ne pouvait pas, on n'en pouvait pas… bon, donc là on a constaté parfois, à l'usage, que les règles de l'Église étaient insuffisantes ou inadaptées à certains cas auxquels on n'avait pas pensé avant. Dans ces cas-là, effectivement, ç'a été chaque fois un moment difficile. (…) Donc (…) on a essayé de trouver une solution qui ménageait un peu la chèvre et le chou, qui répondait à l'urgence, mais en décidant de mettre en place un groupe de travail pour venir avec des propositions concrètes de transformation de la constitution ou de la procédure ou de la discipline pour que ça n'arrive plus.*
- La structure des assemblées synodales est-elle plus forte que les personnes ou l'inverse ?

Pour Vincent Tonnon, Roland Durieux, à titre d'exemple, c'est l'inverse :

- *Non, c'est les personnes qui sont plus fortes que la structure, conçoit Durieux. On peut modifier un ordre du jour, on peut… c'est quand même toujours le peuple de l'Église qui décide.*
- *La structure, elle ne fonctionne que par les personnes, relève Vincent Tonnon pour sa part. C'est les délégués qui ont la voix, c'est les paroisses qui choisissent leurs délégués, ce sont les communautés locales qui choisissent leurs consistoires, ce sont les délégués des consistoires au niveau du district qui choisissent les délégués au synode ou au conseil de district, et c'est le synode qui choisit le Conseil synodal. Donc, voilà ! c'est un système démocratique. Si tout fonctionne bien, normalement la voix des individus ensemble a plus de poids que l'institution. (…) Mais en réalité, c'est comme la démocratie. On a vu depuis une trentaine d'années la particratie qui a pris le pas sur les votes par rapport à des personnes ; ce sont les partis qui choisissent les candidats (…). Dans l'Église on ne fonctionne pas tout à fait de la même manière, mais il est arrivé à certaines époques de la vie de l'Église que l'on ait un petit peu une façon de fonctionner qui fleuretait un peu avec cette façon de concevoir le fonctionnement des institutions.*

À ce même sujet Daniel Vanescote exprime une opinion opposée :

- *Oui, ça peut-être bien, peut-être bien que l'assemblée synodale, elle a quand même ses structures, je ne veux pas dire son carcan, mais elle est fortement structurée et donc là je ne crois pas que des personnes puissent aller contre, oui parce que tout de suite elles seront REPRISES par la modération, par une commission, par un appel.*
- Peut-on dire que le système est plus fort que les personnes ou l'inverse ?

Là-dessus, après un long soupir, Daniel Vanescote répond :

- *Qu'est-ce que je vais dire ! Mais, pfff… le système est plus fort dans le sens où euh… le système va éventuellement reprendre les personnes qui… qui font brèche. Mais d'un autre côté, les personnes, ce sont elles qui manipulent le système. Et donc soit les personnes se*

coulent dans le système, soit elles ont la possibilité de… ou cherchent des moyens de contourner peut-être aussi hein, pour faire certaines choses. Et donc il y a ces éléments qui doivent un petit peu se remettre en place. Le système en principe, pour autant qu'on en ait tous la même définition, le système va recadrer les choses hein, mais c'est clair qu'il y a des personnes qui quelquefois parviennent à bousculer le système, oui.

Pour Yvon Brohez :

- *Le système est plus fort qu'une personne, mais il est parfois fragilisé par un groupe de personnes.*
- Pourriez-vous expliquer ?
- *Ah, ah ! il est indéniable, poursuit Yvon Brohez, que parfois il y a une politique de copinage plus que de réflexion sur certains points. On sait très bien que pour tel point lors de la constitution de la délégation, on sait qui on enverra et déjà en ce moment-là on ne mettra pas quelqu'un qui n'est pas de votre avis ! Les dés sont parfois pipés d'avance !* (Rires) *Pas toujours, heureusement ! Pour moi des délégués, ça devrait être des personnes de confiance que la base envoie au district et que le district envoie à son tour au niveau national. Et pas un délégué syndical qui vient pour défendre les affaires du district. Ça, ça… c'est raté si c'est le cas.*
- Et est-ce que c'est le cas ?
- *Ça peut arriver, oui, pourquoi pas ? Mais ça peut arriver au niveau d'un consistoire hein, continue Brohez ! quand on croit, quand l'assemblée d'Église croit parce quelqu'un parle bien, parle beaucoup et parle fort qu'il sera un bon membre du consistoire ; il le sera peut-être, il le sera peut-être pas ! Et… si on envoie une telle personne au niveau du district, c'est pas pour ça qu'il va bien représenter l'Église locale. Et de là s'il vient jusqu'au Conseil synodal, ça, ça risque de pas marcher non plus ; ou ça risque de bien marcher. L'essentiel c'est pas d'envoyer quelqu'un parce que* (en accentuant les mots) *IL FAUT ENVOYER QUELQU'UN ; il faut, il faut quelqu'un qui a la confiance et l'envoyer pour ses capacités et pas pour faire figuration. Et là c'est pareil pour les coordinations, c'est pareil pour les commissions, c'est pareil pour les groupes de travail… On devrait sans doute parfois plus réfléchir sur qui on envoie. Il vaut peut-être mieux parfois une vacance qu'un poste mal occupé.*

À ce sujet, voici la réponse d'Yvette Vanescote :

- *Les personnes peuvent toujours être plus fortes que le système. Ça se voit en Tunisie, et ça se voit en Égypte… Quand les personnes veulent, ça bouge. Donc on peut renverser n'importe quel système quand on s'unit et quand on veut quelque chose. Maintenant, il faut voir ce qu'on veut, poursuit Yvette Vanescote. Il ne faut pas démolir quelque chose pour le plaisir de démolir. Et moi ce que je dis, c'est qu'il faut essayer que ce système fonctionne le mieux possible, parce que pour moi, je te dis, le système presbytéro-synodal, c'est un bon système quand il fonctionne bien. C'est normalement un endroit où tout le monde a la parole. Mais il faut le vouloir, hein !*

Quant à Roland Durieux il observe :

- *Quand quelqu'un n'a pas envie de faire quelque chose il ne le fait pas. Alors à ce moment-là je dirai que les personnes sont plus fortes que le système. Maintenant, i faut reconnaître aussi que d'une façon générale, ben le système il fonctionne avec des hauts et des bas, m'enfin il fonctionne.*
- En d'autres termes, avec quelles facilités ou difficultés peut-on impulser des changements ou des nouveautés dans le système ? Dans ce cas-là est-ce que le système est plus fort que les personnes ou l'inverse ?
- *Non, je dirais qu'on peut relativement facilement impulser des changements, à la condition que ce soient des changements vraiment intéressants et avec la difficulté que les mentalités sont très différentes dans l'EPUB, remarque Durieux. Alors, trouver quelque chose qui satisfasse « le Bon Dieu et son Père » comme on dit, c'est pas toujours facile. Donc là je ne*

sais pas si c'est dû au système ; à mon avis c'est dû à la diversité des personnes, à la diversité des mentalités.

- Et comment vit-on la synodalité là-bas aux assemblées synodales, est-elle vue par rapport au fonctionnement de la classe dirigeante ou des synodes mêmes ou du corps ecclésial dans son ensemble ?

- *Par rapport à l'ensemble, observe Roland Durieux ! À mon avis, ce qui prime, c'est la collégialité, c'est le peuple si je peux appeler ça comme ça, c'est le peuple de Dieu. La hiérarchie, elle est là au service du peuple de Dieu, elle n'est pas là pour être encensé ou pour être chef « de », elle est là pour avoir des responsabilités, ça oui. Elle est là au service « de », c'est un ministère finalement, la hiérarchie.*

- *Je crois, répond Yvette Vanescote, que le synode et les décisions synodales, ça concerne un petit nombre de gens, par rapport à la masse du peuple … par rapport à la base. Je crois que dans la base, pff ! il y a peut-être nonante pour cent de gens qui s'en FOUTENT, souligne-t-elle avec vigueur* (rires)*, hein, qui ne sont pas intéressés par le synode. Et au fond, il y a peut-être quelque chose qu'on a perdu, c'est que dans le temps on faisait les synodes dans les paroisses, et les gens avaient l'occasion de venir écouter, les paroissiens, ça je trouve que c'était intéressant. Et quand on fait ça dans un machin catholique au fin fond des Flandres, ou bien quand on fait ça dans un bâtiment officiel à Bruxelles, il y a plus personne des communautés de base. Je sais bien qu'on fait ça pour des raisons pratiques. Mais je pense que c'était chouette quand une paroisse recevait : la paroisse faisait à manger pour les délégués synodaux, on recevait les délégués synodaux à loger... LÀ, il y avait moyen de discuter et ça pouvait se répandre. Et maintenant on a un peu perdu ça… Mais, il y a moyen d'intéresser les gens à ce qui se dit au synode, hein, si le pasteur répercute, même au niveau du culte, je veux dire, il y a pas besoin de faire cinquante sermons là-dessus mais on peut dire voilà ce qui s'est passé au synode, et quels sont les enjeux de telle ou telle question, telle commission fait ceci et… ça, ça peut être intéressant. Bon ça peut se faire à l'assemblée d'Église aussi. Ah ben, on n'a pas beaucoup de temps hein !*

- *Je crois, répond Daniel Vanescote avec débit verbal lent et par moment saccadé, que c'est beaucoup plus une conception qu'on a dans les secteurs dirigeants de l'Église, au synode. On essaie d'y rendre sensible l'ensemble de l'Église, mais je crois que souvent le paroissien moyen, il vit, lui, au niveau de son Église locale, le reste, euh… ça ne le concerne pas beaucoup. Et d'ailleurs on s'en rend compte : c'est pas facilement qu'on trouve des gens pour aller au district et au synode.*

- Et où se joue le fondement en Christ ?

- *Dans la paroisse, répond Roland Durieux ! C'est à la base. Quel que soit l'endroit où on est dans l'Église, à quelque poste que l'on soit, on est d'abord chrétien, et cette formation chrétienne, c'est dans la paroisse qu'on la reçoit.*

- *Je crois que c'est plus au niveau paroissial qu'on sent que c'est le Christ qui nous assemble et à partir de là nous essayons de construire un projet commun. À partir du moment où on est dans d'autres assemblées, la place de la spiritualité est en retrait. Je dis au synode il y a une tentative de redonner une place plus importante à la spiritualité, du moins sur les sessions de deux jours. Mais, enfin ! par rapport au synode allemand auquel j'ai participé, on sent là que la spiritualité y a sa place naturelle, dans le synode. Et ça, nous ne sommes pas parvenus, nous, à le faire. On a toujours l'impression, enfin ! ça me donne toujours l'impression qu'on PLAQUE quelque chose de spirituel parce qu'il faut, hein, mais on le plaque et ça ne colle pas avec le reste, s'exclame Daniel Vanescote !*

- Et où se joue le ministère commun, c'est-à-dire des consacrés et des non consacrés ?

- *La consécration, c'est évidemment au sein de l'Église qu'elle se joue ; bon il doit y avoir un appel d'abord, précise Roland Durieux. On ne se décide pas, enfin ! je ne dis pas que ça n'existe pas, mais on ne se décide pas pasteur, pour prendre le cas de pasteur ; ce doit être une vocation. Mais cette vocation elle est, me semble-t-il, reconnue à des endroits différents. Je vais prendre mon cas personnel : ma vocation, elle a été reconnue d'abord par la*

commission du ministère pastoral, et puis après par l'Église tout entière quand finalement j'ai été consacré, quoi ! (…) Les ministères de ceux qui n'ont pas reçu de consécration sont vus aussi à des endroits différents, ça dépend où. (…) Bon je vais prendre un cas de chez nous : il y a effectivement une ou deux personnes qui ont le temps et qui se sentent aussi l'intérêt d'aller visiter les malades etc. Ben oui, on les connaît, on les reconnaît comme tels, mais c'est local. La paroisse de Brugge n'a aucun intérêt là-dedans.

- *Pour le ministère commun, moi j'ai l'impression, observe Daniel Vanescote, que dans les différentes structures il y a toujours évidemment une différence qu'on ne gommera pas, non pas par le fait de l'ordination mais par le fait de celui qui a les compétences et les connaissances. Donc ça, ça ne se gomme pas. Mais sinon j'ai l'impression qu'on ne fait pas de différence. Si un laïc tient un discours tout à fait convainquant, il sera entendu comme celui d'un pasteur. C'est beaucoup plus sur le plan de … mais c'est vrai que les pasteurs ont plus souvent la technique de la prise de parole que ne l'ont les laïcs. Je crois que c'est plutôt ça qui fait les différences, qui fait que ce sont les pasteurs qui causent et dont la voix est peut-être plus entendue que celle des laïcs.*

2.4. Changements ou évolutions en lien avec l'activité synodale

- Quels changements, quelles évolutions en lien avec l'activité synodale auriez-vous remarquées notamment au niveau de l'ecclésiologie, au niveau de la pastorale, au niveau de la théologie dans un contexte de pluralisme théologique, au niveau de l'éthique, au niveau de la mission et de l'évangélisation, et au niveau des déplacements politico-administratifs. Je propose d'aller progressivement, dans la mesure du possible, en commençant par le niveau de l'ecclésiologie.
- *Pour les évolutions, de façon générale, analyse Yvette Vanescote, le feu du début a-t-il continué, s'est-il éteint ? C'est quelque chose d'autre, je crois, dit-elle, c'est difficile maintenant. C'est vrai qu'il m'arrive, de temps en temps quand je suis en colère, de regretter l'ERB. Mais c'est une époque qui est révolue. Je crois que c'est un peu enfantin de ma part de regretter le temps passé, ou alors je deviens un peu vieille et je dis comme les vieux : « Ah ! de mon temps… », alors j'essaie de ne pas dire ça, justement. Je crois que c'est autre chose maintenant et qu'il faut vivre maintenant. C'est pas plus, c'est pas moins, c'est autre chose. Il se passe des choses dans certaines paroisses, il ne s'en passe pas dans d'autres, et je crois qu'il faut faire avec. Le pluralisme peut être quelque chose de très riche, si c'est bien vécu.*
- *Mais non, répond Daniel Vanescote, les évolutions qu'il y a eu concernaient essentiellement donc l'admission de personnes qui n'avaient pas un diplôme de théologie dans des postes pastoraux et ça, on a essayé (…) de bien cadrer les choses, sinon oui il y a peut-être —mais je n'ai pas vu d'évolution— il y a une disposition qui prévoit que les membres de la diaconie font partie du consistoire. Et ça c'est typiquement une disposition flamande et j'ai pas vu qu'en Wallonie ça s'applique. Donc en Wallonie je crois que diaconie et consistoire sont restés deux entités tout à fait séparées.*
- *Il y a eu effectivement l'adoption du ministère féminin, note Roland Durieux pour sa part. (…) Pour les Églises qui étaient congrégationalistes et d'autres qui étaient déjà synodales, l'évolution ecclésiologique vers le fonctionnement presbytéro-synodal ne s'est pas faite sans heurts. Et comme je vous l'ai dit, c'est plutôt dans la tête des gens que ça se passe, il faut une génération pout éliminer tout l'arrière-plan, hein ! Et vous avez des gens qui sont très réticents au changement.*
- *Par rapport à l'ERB, remarque Yvette Vanescote par ailleurs, sûrement que l'ecclésiologie est différente. C'est plus varié. Parler d'ecclésiologie dans le sens d'organisation des Églises locales… et de l'idée-même que se fait l'EPUB de son ecclésiologie ?! … Est-ce qu'il y a UNE idée ecclésiologique à l'EPUB ? Ça, ça m'étonnerait ! Je pense qu'il y en a mille, et que c'est aussi un problème. On n'a pas conscience qu'on est vraiment UNE Église unie, et je pense que ça, ça manque encore… unie, solidaire, enfin ! je suis peut-être sévère, mais … allez ! est-ce que Charleroi sait ce qui se passe à Liège, est-ce que le Brabant sait ce qui se passe à Bruges … ? Ça m'étonnerait !*

- Et au niveau de la pastorale, est-ce qu'il y a eu des évolutions, des changements ?
- *La pastorale, observe Daniel Vanescote, elle évolue selon le degré de fraternité des pasteurs je veux dire. De temps en temps il y a des pastorales dans certains districts ou il n'y a plus rien, et puis ça repart, ou bien ce n'est qu'une fraction ; c'est assez mouvant. Du côté flamand c'est moins fréquent qu'il y ait une pastorale. (…) Il a été question (…) d'une journée de pastorale flamande, mais une journée, une seule sur l'année. C'est donc moins fréquent de ce côté-là.*
- *Moi je vais parler pour ce district-ci, répond Roland Durieux. Au début, on a essayé d'avoir des pastorales, mais c'était la croix et la bannière. Et finalement il n'y avait pas de pastorale. Alors certains pasteurs n'y venaient pas parce qu'on ne faisait que parler d'organisation, il n'y avait pas de prière, il n'y avait pas de ci il n'y avait pas de ça ! D'autres ne venaient pas parce que justement les autres ils ne voulaient que des prières et du prêchi-prêcha. Enfin ! moi je n'ai jamais réussi à faire vivre une pastorale du temps où j'étais président. Ça tient six mois et puis c'est fini !*
- *Au niveau de la pastorale, du corps pastoral, je crois, confie Yvette Vanescote, que de plus en plus les pasteurs deviennent des fonctionnaires, mon ami ! Euh… avec le système de répondeur … tout ça c'est très bien, mais quand nous avons commencé, le pasteur était à la disposition de la paroisse jour et nuit. Ça ne veut pas dire qu'on était réveillé comme un gynécologue toutes les nuits, mais il est arrivé que lors d'un décès ben on se relève et qu'on aille faire une visite pendant la nuit. Mais je pense que le corps pastoral, suit, je ne vois pas pourquoi les pasteurs seraient différents de la société, ils sont le produit de la société … et … il y a beaucoup de pasteurs qui en prennent à leur aise, moi je trouve, que ce soit par rapport à l'EPUB, par rapport à l'emploi du temps, on ne fait plus tout à fait toutes ses heures ; il y a des pasteurs quand ils ont une réunion au soir, le lendemain matin ils prennent congé. Ben, à ce train-là, il faut que ça ne marche pas hein ! Moi je trouve, un pasteur il est payé, c'est pour bouloter hein ! Donc il faut avoir la conscience professionnelle. (…) On est indépendant, mais il faut d'autant plus de discipline personnelle.*
- Et au niveau de la théologie, dans un contexte de pluralisme théologique, est-ce qu'il y a des évolutions, des changements ?
- *Des évolutions, répond Vanescote, on ne les note pas au synode en tout cas, peut-être dans certaines paroisses on voit qu'il y a de temps en temps des changements d'optiques, ça mais c'est au niveau paroissial alors, et c'est en fonction des membres et peut-être plus souvent en fonction du pasteur d'ailleurs. Mais au synode, moi j'… non je ne vois pas qu'on s'est occupé des changements théologiques. Ça ne me dit rien.*
- *Non, je n'ai pas l'impression, déclare Durieux. À ma connaissance, il semble que les paroisses plus évangéliques le sont restées, et celles qui le sont moins, au sens évangélique, pentecôtiste etc., je ne parle pas au sens de l'Évangile, le sont restées aussi. Je ne connais qu'une seule paroisse, celle du Petit Wasmes, qui soit passée du bord véritablement réformé au bord plus évangélique.*
- *Sur le plan théologique, il y a des paroisses qui deviennent plus évangéliques, déclare Yvette Vanescote, du fait qu'il y ait des membres qui viennent parfois de la Mission Évangélique. Une des paroisses qui est peut-être de type réformé, qui devienne plus évangélique (…) ou pentecôtiste … ça, ça peut arriver. Mais là je trouve que les pasteurs doivent respecter ce qu'ils trouvent en arrivant. On n'apporte pas ses propres idées. Un pasteur ne fait que passer ; l'Église reste. Et je trouve qu'il y a beaucoup de pasteurs qui détruisent les Églises à ne pas respecter le gens, ça ne veut pas dire qu'il ne faut pas de changements, mais il faut aussi respecter un certain esprit. (…) il faut respecter toute la diversité même dans les Églises. Il faut pas vouloir venir avec ses propres idées et puis tout bouleverser en se disant : « Moi je détiens la vérité, les autres ont tout faux. » Ça, ça me rend folle.*
- Quelles sont les évolutions éthiques ?
- *À mon avis, déclare Durieux, elles sont liées au fait qu'on est plus libéral ou moins libéral, si vous voulez, en suivant l'air du temps aussi.*

- *Des évolutions éthiques, oui, il y en a, affirme Yvette Vanescote. On n'aurait jamais parlé d'homosexualité il y a trente ans ! Ça c'est sûr. Pasteurs divorcés, ça n'existait pas ou peu … Je ne sais pas si c'était plus hypocrite ou pas, je n'en sais rien, parce que la nature humaine a toujours été ce qu'elle était, donc il y avait sûrement des choses qui se passaient en secret, que nous ne savions pas. Encore une fois l'Église a suivi la société hein. Moi je suis mal à l'aise hein, je suis mal à l'aise dans le domaine de l'éthique. (…) Comment prêcher l'amour à un jeune couple qui va se marier quand on est soi-même divorcé une, deux, trois fois ? Comment prêcher l'honnêteté par rapport aux impôts si soi-même on tripatouille dans les finances ? J'sais pas moi, il faut être schizophrène hein, il faut avoir deux pensées hein, ou alors on élimine toute une série de prédications, « un peu dangereuses », parce que quand on prêche aux autres, on prêche à soi-même aussi. Mais, bon, je ne me tire pas en dehors du lot, je me parle à moi-même aussi hein ; je crois qu'il faut quand même toujours viser haut, quand tu lis le sermon sur la montagne, le niveau est haut hein ! Je crois qu'il faut toujours tendre vers le plus haut, tout en sachant qu'on tombe.*
- Et toujours en lien avec l'activité synodale, est-ce qu'il y a des changements ou des évolutions au niveau de la mission et de l'évangélisation ?
- *C'est aussi une question qu'on a laissée aux paroisses locales, note Daniel Vanescote.*
- *Non, affirme Roland Durieux, parce qu'on s'y intéresse toujours, à l'évangélisation, mais comme je l'ai dit tantôt on n'a encore pas trouvé le moyen de faire quelque chose de véritablement valable. Certains, dans un coin ou dans un autre, trouvent quelque chose et ont du succès, ils ont des Églises bien remplies ou des choses comme ça, mais d'une façon que j'appellerais générale, je pense que non, l'EPUB n'a toujours pas trouvé. Et si je regarde les autres, je ne suis pas sûr non plus, parce que ce que je vois dans l'environnement, je parle de maintenant, moi je vois des Églises évangéliques bien garnies, mais elles le sont depuis que je les connais, c'est-à-dire depuis vingt-cinq ans. Mais s'il y a cent personnes, il y a toujours cent personnes. Ce qui veut dire qu'il y a un grand mouvement : on vient bien beaucoup mais on part beaucoup. Et je ne suis pas sûr que ce soit le bon système non plus, le bon résultat en tout cas.*
- *On ne peut plus faire la mission comme on faisait avec des grandes tentes, et tout ça, enfin ! je ne sais pas si ça marche encore, réfléchit Yvette Vanescote. Il y en a qui le font, l'évangélisation des masses. Mais je crois que ça passe par plein de canaux. Le canal qui marche le mieux, c'est parler face à face. On voit ça dans d'autres endroits qu'à l'Église. Au niveau d'Amnesty International, si tu veux faire des membres il faut être enthousiaste, convaincu et convaincant. Bon, si tu trouves que ton Église est nulle et qu'il y a plein de vieux croutons dedans, évidemment tu vas être gêné d'inviter quelqu'un à venir au culte. Si les prédications sont incompréhensibles ou rasoirs, tu n'auras pas envie d'inviter ton voisin hein ! Si l'assemblée est froide comme un glaçon … on porte tous des responsabilités là-dedans. Mais pour moi je crois que c'est une manière d'être ; il y a plein de façons de faire de la mission. Maintenant faire de la mission en tant qu'Église, ça se fait par plein de canaux ; des expos, des conférences, des rencontres, études bibliques etc., la Croix Bleue, assistance sociale, tout ça c'est des moyens aussi.*
- En lisant les documents de l'Église, je vois vraiment que l'évangélisation tenait à cœur les trois composantes fondatrices de l'EPUB, je veux dire dans leur histoire…
- *Oui, dans leur histoire, oui, acquiesce Daniel Vanescote !*
- … Mais au fur et à mesure qu'on avance dans la nouvelle Église, les rubriques consacrées à l'évangélisation dans les différents rapports synodaux diminuent et disparaissent.
- *Ah oui, ah oui, s'exclame-t-il !*
- Y a-t-il une perte dans ce domaine ?
- *Oui, mais on a eu euh… je veux dire, allez ! dans ces années (19)70, tout s'est focalisé sur l'union, explique Daniel Vanescote. Et puis après, dans les années… fin des années (19)90 début des années 2000, ça s'est encore focalisé sur la création du CACPE. Et donc il y a comme ça des moments où on a été pris par tout autre chose et donc c'est pour ça que je*

disais, au moment où je quittais, qu'il fallait VRAIMENT qu'on s'occupe de cet aspect et du renforcement des Églises locales. Oui, oui !

- *Non, note Roland Durieux, c'est une autre vision de la mission. D'abord on ne s'est plus limité au Rwanda, on a étendu les choses. Et puis on a fait une mission un petit peu différente, et si vous voulez voir un petit peu Église et monde, parce que c'est là-dedans que vous devez chercher, vous trouverez des trucs comme notamment Solidarité protestante qui envoie des missionnaires, mais c'est des missionnaires plutôt diaconaux, des médecins… Donc c'est au travers de ce canal-là que l'Église fait son annonce de l'Évangile. Maintenant il faut reconnaître aussi qu'il y a de plus en plus d'Africains qui sont pasteurs, vous en êtes un exemple, alors donc j'sais pas s'il faut encore aller évangéliser les Africains, c'est plutôt eux qui viennent nous évangéliser.* (Rires)
- Y a-t-il eu aussi des changements ou des évolutions au niveau politico-administratif ?
- *Oui, constate Daniel Vanescote ! Le grand changement ç'a été le CACPE hein ! Ça c'est sûr que —et ce qui a été peut-être un peu difficile à digérer dans l'EPUB— (c'était) le fait de ne plus être le SEUL représentant protestant, dit-il en insistant sur le mot « seul », auprès des autorités. Hein ! Ça oui !*
- *Ça dépend des gens. Enfin, moi je reviens toujours aux personnes, répond Yvette Vanescote. T'as des gens qui exercent un peu un pouvoir personnel ou bien t'as des gens qui partagent. T'as des gens qui sont plus dirigistes, alors je dirais c'est plutôt la droite* (rires)*, les gauchistes, anarchistes, il y en aussi* (rires)*, mais… je ne sais pas si les clivages flamands-francophones, ça fonctionne bien, ça fonctionne mal au synode.*
- Y aurait-il d'autres changements éventuels qui ne sont pas repris dans mon questionnaire et qui vous viennent à l'esprit ?
- *Les changements qui se passent dans l'Église, observe Durieux, c'est surtout l'image aussi de ce qui se passe à l'extérieur. Bon, nous sommes dans une société multiculturelle, l'Église devient aussi multiculturelle. On prend des pasteurs africains, on prend des pasteurs polonais pour prendre le cas de l'Église de Jemappes, on ne fait plus tellement attention, les personnes âgées oui peut-être hein, mais les jeunes, qu'un pasteur soit africain ou qu'il ne soit pas africain, ç'a pas tellement d'importance. Qu'est-ce qu'il apporte, ça c'est important.*
- Et quelles sont les répercussions de tous ces changements sur la vie ecclésiale et sociale de l'EPUB en tant qu'institution et aussi des Églises locales en tant que base ?
- *Il n'y a pas énormément de… je ne crois pas enfin qu'il y ait énormément de répercussions sur les Églises locales, réfléchit Daniel Vanescote, mais c'est vrai que ç'a passablement transformé les affaires au niveau national et au niveau de tous les ministères, si on voit par exemple tous les ministères d'aumônerie de prisons, d'hôpitaux etc., l'enseignement religieux, tout ça qui est partagé avec les Évangéliques, et quand je dis « partagé », ça veut dire dont la direction même est partagée. Et ça, ç'a quand même apporté une grande évolution.*
- *Il me semble, répond Durieux, que les paroisses vivent comme il y a trente ans ou quarante ans, mais je vous dis avec effectivement une plus grande ouverture à l'extérieur, parce que tout s'ouvre ; plus grande ouverture peut-être aussi en langage. (…) Un jour quand j'étais responsable des scouts à Grand Wasmes, j'avais organisé un camp à Noël. Finalement énervé sur un garçon longtemps indécis, à la fin du culte du dimanche qui précédait le départ, je lui ai dit : « Enfin ! diable ! Jean, tu viens ou tu ne viens pas ? » « Enfin ! diable ! » c'est une expression qu'on utilise ici couramment. Mais j'avais prononcé le mot « diable » !* (Rires) *Qu'est-ce que je n'ai pas entendu, alors que ça n'avait strictement rien à voir dans l'affaire bien évidemment !? Bon, ça je crois qu'on n'aurait plus aujourd'hui. Donc c'est une ouverture d'une façon générale. (…) Les mini-jupes ou des trucs comme ça, ça ne fait plus réagir personne dans l'Église, il faut être habillé correctement bien entendu mais, pff ! mais à part ça non, je crois que l'Église vit comme avant, tout simplement.*
- *Ben oui, si on prend des décisions financières, ç'a des répercussions partout, ça c'est sûr, affirme Yvette Vanescote. Ou si on édicte des textes sur le ministère pastoral etc., ou si (…) on va donner une piste de réflexion, ç'a une influence. J'espère que le mouvement va dans les*

deux sens, du synode vers la base et de la base vers le synode. Ça peut être très constructif, ça peut être vraiment un bon outil hein, un synode. En théorie, si ça marche bien, ça peut être un ensemble dynamique.

- Est-ce que ça l'est, ça l'a été ?
- *Avec des hauts et des bas, précise Yvette Vanescote ! Ça peut être dynamique, ça peut être pelant. Ça peut être amorphe, t'as des sessions synodales où il n'y a personne qui bouge. À partir de six heures du soir tout le monde digère et roupille* (rires aux éclats)*, donc, bon, ça dépend ! Je crois qu'on n'utilise pas assez les techniques modernes de communication et d'animation de groupes dans nos Églises à tous les niveaux. Même au niveau de la « bête » étude biblique, « bête » entre guillemets, « bête » étude biblique au niveau de la paroisse : c'est toujours le pasteur qui pérore tout seul, et il ne fait pas intervenir les gens ou si peu, alors qu'il y a de magnifiques formations qui se font en Suisse où on utilise des techniques d'animation de groupes, et on peut faire des études bibliques sensationnelles avec les gens. Et ça, pff ! ça ne bouge pas ! Là je trouve que c'est vraiment dommage, on rate plein d'occasions de faire des choses fantastiques. Et là je crois qu'il y aurait des gens qui viendraient.*

Quant à Yvon Brohez, d'abord il refuse de répondre à cette question portant sur les évolutions ou changements en lien avec l'activité synodale. Puis, acceptant de n'y répondre que sur le plan paroissial, il libère enfin son ressenti :

- *Oui il y a, il y a eu évolution, déclare-t-il, c'était quelques initiés dans chaque Église locale, la plupart ne savent même pas qu'il y a un synode qui existe ! On en compte de plus en plus.*
- Il y a donc une régression par rapport au début, à votre avis ?
- *Oui !*
- Au cours de cet entretien, nous avons abordé un certain nombre de questions. Peut-être y aurait-il des points que vous n'avez pas eu l'occasion d'évoquer et dont vous aimeriez parler ?
- *Oui, il faudrait parles des femmes dans l'Église, répond Yvette Vanescote avec empressement. C'est très masculin tout ce que tu m'as dit jusqu'à maintenant. Et mets-toi ça bien dans ta tête (…), c'est que dans les Églises il y a plus de femmes que d'hommes, en général, et que dans les structures, il y a plus d'hommes que de femmes. Et ça, ça va pas, et qu'il faut absolument avoir, je ne veux pas dire des quotas, mais qu'il faut pousser les filles, les jeunes filles, les jeunes femmes, il faut les aider, dit-elle avec insistance, hein parce que comme je t'ai dit, c'est pas facile, on a trois vies hein quand on est femme et mère de famille. Le soir pour avoir du temps disponible pour faire du bénévolat, c'est pas évident ; il faut être costaud, et donc il faut éventuellement proposer de faire du baby-sitting chez une femme qui veut s'engager ! (…) Et comme tu le fais remarquer si bien, au premier Conseil synodal de l'EPUB, sur neuf nous étions deux femmes. Après il y en a eu trois, dont une était pasteure et toutes deux plus âgées et n'avaient plus de jeunes enfants à charge. Et il faut dire qu'on jongle hein, et c'est bon que Daniel prenait le relais à la maison quand moi j'étais au Conseil synodal, parce quand j'ai commencé en (19)74, notre fils*[590] *avait un an hein ! Donc il faut bien se dire que c'est pas évident et moi je partais à six heures du matin avec le premier bus, et quand je ratais mon bus je courais à pieds jusqu'à la gare de Verviers* (rires)*, pour avoir mon train de sept heures douze, pour rentrer qu'il était six heures du soir ! Donc il faut bien se dire que c'est quand même dur (…) de prendre des responsabilités, et je crois qu'il faut essayer vraiment de faciliter, parce que je pense vraiment que les femmes ont quelque chose à dire et à apporter, qui n'est pas le même esprit masculin. (…) Et d'autres propositions ? Faire des formations, (…) au niveau du catéchisme inciter les filles à prendre les responsabilités, pas seulement pousser les gamins. Mais déjà au niveau de l'Église locale, plus impliquer les jeunes aussi pas seulement pour faire la collecte, mais un peu dans la réflexion, la gestion etc. Il faut pas qu'ils soient comme des rustines, et pour servir le café, même chose pour les femmes hein ! Quand on me disait au Conseil synodal : « Yvette, va servir le café ! » c'était « Non ! » hein ! C'était « Non ! je dis chacun son tour hein ! » Pas question parce que je suis une femme que je serve les tasses de café à ces Messieurs. C'est pas une question de ne pas vouloir rendre service,*

[590] C'est moi qui tais le prénom en le remplaçant par « notre fils ».

c'est une question que chacun doit pouvoir rendre ce service-là aussi. (...) Donc là il y a encore et vraiment du boulot à faire, au niveau des jeunes, au niveau des femmes (...). (...) Il y a aussi la tension entre le ministère pastoral et la famille. (...) Lorsque par exemple la femme, tout en panique devant son enfant en convulsions et presque mourant, doit lutter seule à tapoter l'enfant, à couler un bain, à le taper dans l'eau froide tout habillé et avec ses chaussures, à téléphoner à la doctoresse pour qu'elle vienne vite le soigner pendant que son père est, lui, parti en visites pastorales, ça c'est difficile, même si la femme suit, même si la femme soutient son mari ! (...) Il y a des priorités, et c'est pas facile ces choix-là. T'as des femmes de pasteurs qui renâclent maintenant, ça suit aussi la société ; t'as des femmes de pasteurs qui n'acceptent plus ça, de partager le mari avec la paroisse, il faut bien s'dire hein !

Annexe 2 : Listes complètes des délégués à l'assemblée synodale constituante de l'Église Protestante Unie de Belgique, d'après le PV de la session synodale du 30 septembre 1978[591]

Voici, ci-après, les listes des délégués des trois Églises ayant participé à l'érection de l'Église Protestante Unie de Belgique, le samedi 30 septembre 1978, à Bruxelles.

Nota :

1) Comme signalé au point 0.6 « Corpus, sources, problème documentaire » (p. 25s), malgré de nombreux échanges de courriels et de coups de fil au sujet des initiales des prénoms dans les listes ci-dessous, il demeure quelques abréviations dont aucun prénom en entier n'a été retrouvé. De plus, les noms des personnages auxquels ces initiales se rapportent sont absents du *Mémorial* de Boudin[592]. Le lecteur trouvera telles quelles ces initiales. Partout ailleurs, chaque prénom est complet. En outre, en comparant les listes partiellement complétées par mes informateurs ecclésiaux, je me suis rendu compte qu'en certains endroits j'ai reçu, pour une même abréviation, des prénoms différents selon que l'un ou l'autre des informateurs s'en souvenait vaguement. Dans pareils cas, j'ai placé ces options en notes de bas de page.
2) Les listes 1 (GKB) et 2 (EPB) ont été dressées selon l'ordre alphabétique des noms des paroisses tandis que la liste 3 (ERB), non alphabétique, l'a vraisemblablement été d'après la proximité des paroisses dans leurs régions.
3) La classe des GKB étant néerlandophone voit sa liste entièrement écrite en néerlandais, avec des épithètes ou titres de cette langue devant les noms des délégués : « Ds. » (*Dominee*) pour Pasteur ; « Dhr. » (*De Heer*) pour Monsieur/M. ; « Mej. » (*Mejuffrouw*) pour Mademoiselle/Mlle ; « *Mevr*. » (*Mevrouw*) pour Madame/Mme.
4) L'ERB, présente en Flandre, en Wallonie et à Bruxelles, porte une liste rédigée avec les titulatures néerlandaises devant les noms des délégués néerlandophones, avec les titres français devant ceux des délégués francophones, et anglais pour les communautés anglophones. Les noms des paroisses sont écrits dans la langue de leurs régions respectives : ainsi « Aalst » au lieu de « Alost », « Antwerpen » pour l'Église néerlandophone et « Anvers » pour celle francophone de la même région, etc. ; « Rev. » (Reverend) pour « Révérend/Pasteur » ; « M. » pour Monsieur ; « Prf. » pour Professeur. On trouve le titre « Pasteurs à charge spéciale » devant les francophones, et le même titre en néerlandais (« *Predikanten bijz. Opdr*. » [*bijzondere opdracht*]) devant les délégués du Nord du pays. Il en va de même de « Membres du Cons. Ex. » [Conseil Exécutif] et de son pendant néerlandais « *Leden Uitv. Raad* » [*Uitvoerende Raad*].

---

[591] Cette annexe a reçu l'éclairage de H.R. BOUDIN, *Mémorial synodal* (voir note 44), p. 241-349 et passim, ainsi que le concours d'Albert (Berth) Beukenhorst, Derk Blom, Isabelle Blommaert-Detavernier, Émile Carp, Marc Dandoy, Michel Dandoy, Adriën Deceuninck, Ferdinand Dehousse, Edwin Delen, Anneke De Raaf-Vercruyse, Luc Detavernier, Ruth Fraisse-Lheureux, Claude Godry, Pan Gosset, Jean Lieutenant, Saskia Ketelaar, Monique Ladrière-Abrassart, Marc Lombart, Erik Mink, Antoinette Panhuis, Marcel Pool, Frank Pouliart, Jean-Louis Stilmant, Jan van den Berg, Simon van der Linden, Daniel Vanescote, Ernst Vercruyse, Gerard Frans Willems, Willy Willems, et de certaines Églises locales (Brugge, Quaregnon, Maline…), que je remercie vivement (voir rubrique « Remerciement »).

[592] H.R. BOUDIN, *Mémorial synodal* (voir note 44).

5) La liste ERB, enfin, est entièrement en français malgré sa faible représentation en Flandre. Par ailleurs, elle ne fait pas de distinction entre les pasteurs et les non-pasteurs ; elle fait précéder chaque nom par « M. » (Monsieur) ou Mme (Madame) ou Mlle (Mademoiselle).

1. LISTE DES DÉLÉGUÉS DE LA *CLASSIS BELGIË VAN DE* / CLASSE BELGE DES *GEREFORMEERDE KERKEN* (GKB)

Paroisse	**Délégué(s)**
Antwerpen	Ds. Gerrit Mulder
	Mevr. Johanna (Annie) Toorman[593]
Boechout	Ds. Anton C. Koeman
	Dhr. Gerard de Vroed
	Dhr. Kzn Jan Sluys[594]
Brussel	Ds. Karel[595] Zijlstra
	Dhr. Ernst L. Steinmeier
	Dhr. Berry van Mulligen
Denderleeuw	Ds. Gerard Klaas Geerds
	Dhr. Julien D'Hoe[596]
	Dhr. E. van der Meeren
Gent	Dhr. C. Bos
	Dhr. Th. Van Essen
	Dhr. A. Burgers
Mechelen	Mej. Elza Swier
	Mevr. Henny M. Luidens-Monteban
	Dhr. Jan Zwaneveld

2. LISTE DES DÉLÉGUÉS DE L'ÉGLISE PROTESTANTE DE BELGIQUE (EPB)

Paroisse	**Délégué(s)**
Aalst	Ds. Peter Eric Janssen, consulent[597]
	Dhr. Guido Biebaut
Anderlecht	Ds. Albert Rudolf Beukenhorst

[593] Selon le témoignage de Anneke De Raaf-Vercruyse, Johanna Toorman était communément appelée Annie Toorman, du diminutif de son prénom Johanna.

[594] D'après Albert (Berth) Beukenhorst, « Kzn » est une abréviation spécialement de Frise (Friesland) pour *Klaas' zoon*, « fils de Klaas ». En comparant, d'une part, le travail de Boudin et une publication du délégué concerné (que je mets à la fin de cette note) et, d'autre part, le PV de l'assemblée synodale du 30 septembre 1978, il y a quelque part inversion du nom et des prénoms de ce délégué. Dans le PV susmentionné, « J. » et « Sluys » (J. Sluys) sont présentés comme prénoms et "Kzn" comme nom, alors que chez Boudin et la publication évoquée, c'est l'inverse. J'ai donc fait foi à ces derniers, cf. H.R. BOUDIN, *Mémorial synodal* (voir note 44), p. 27, § « Boechout » ; Kzn SLUYS, *Het Wonder van Boechout, Doorbraak van het evangelie in Vlaanderen*, Franeker, s.n., 1959.

[595] La majorité des témoins soutiennent, pour l'initial « K. », le prénom « Karel », et peu, « Klaas ».

[596] Albert Beukenhorst témoigne que celui-ci lui confiait qu'il était le seul délégué synodal belge de la GKB alors que tous les autres étaient des Néerlandais.

[597] Voir note 244.

	Mevr. Catherine Trogh-Krug
Antwerpen	Ds. Willem Hermanns Beekenkamp
	Mevr. Cécile Hans
	Dhr. J. Meyer[598]
Anvers	Mlle. J. Caviaux
Ath	Pasteur Jean-Paul Cantineau
Baudour-Herchies	Pasteur Ruben Quenon
Boitsfort – A.P.C.	--
Braine l'Alleud	Pasteur Philippe Fromont
	M. Jean Tilmant
Brasschaat	Ds. Johanna (Ans) J. Vogel[599]
	Mevr. Johanna Zijderveld
Brugge	Dhr. Robert Geschier
Brussel-Graanmarkt	Ds. Karel Hanhart
	Mevr. Annemarie Haverkorn-van Rijsewijk-van Beuningen
	Dhr. Alain Couturier
Brussel-Laken	Ds. Martin Johannes Beukenhorst
	Dhr. Henri Sinnaghel
Brussel-Magyar	--
Bruxelles-Chapelle royale	Pasteur Léon Rocteur
	Mme Suzanne Thiriar
	M. Jacques[600] De Vaere
Bruxelles-Foyer d.A.	--
Chimay	Pasteur André Jules Castiaux
Comines	Pasteur Raymond Richard Brancart
Cuesmes	Pasteur Juvénal Stoquart
Dendermonde	Ds. Jean Du Meunier, consulent
	Dhr. Jean De Cock
Diest	Ds. Samuel (Sam) Moïse Emmanuel Matthieu Simons
	Mevr. Renée Simons[601]
Dour	Pasteur Christian Vallet
	M. Gérard Noël[602]
Ecaussinnes	Pasteur Istvan Steffek
	Mme Marie-Louise Steffek
Enghien	Pasteur Ghislain Nazé
	M. Jean-Claude Parmentier
Eugies (= poste avancé de la paroisse de Pâturages[603])	--
Eupen	Professeur Hansruedi Amann
	Herr Rolf Lander[604]

[598] Ce serait Alexandre J. Meyer, selon le témoin Albert Beukenhorst.

[599] Voir aussi H.R. BOUDIN, *Mémorial synodal* (voir note 44), p. 15, § « Antwerpen-Noord ».

[600] La majorité des témoins qui s'en souviennent donnent, pour l'initial « J. », le prénom « Jacques », tandis que peu écrivent « Jean ».

[601] Épouse du pasteur Samuel (Sam) Simons.

[602] Le pasteur Aldo Benini témoigne être sûr à 90 % que l'initiale « G. » du prénom de Noël est Gérard.

[603] Les explications entre parenthèses sont une note donnée, par courriel, par Pan Gosset (annexe 4). Pour appuyer ses renseignements, il écrit : « J'ai été paroissien de Pâturages (EEPB) de 1946 à 1975 et actuellement de Mons-Centre (ex-Dolez/ERB) depuis 1975. » Cf. Pan GOSSET, *EPUB : création / Liste des délégués*, courrier électronique à Pierre Mmunga Mwenebulongo Mulongoy : pierremas1@microasset.org (1 mai 2018) (voir Annexe 4).

[604] Selon le témoignage de Ferdinand Dehousse et Antoinette Panhuis, une faute de frappe se serait glissée dans le nom repris dans le PV de la session synodale du 30 septembre 1978 comme « Landen ». Il s'agit plutôt de

Gent-Brabantdam	Ds. Peter Erik Janssen Dhr. Franken[605]
Gent-West	--
Genk-Johanneskerk	Dhr. Jan Nijs Dhr. Willem (Wim) van Tright
Genk-P.K.L.	--
Geraardsbergen	Ds. Hendrik Jeddens
Ghlin	Pasteur Joël Délépine, consulent M. Charles Lejeune
Haine St Paul	Pasteur Willy Espion, consulent M. Claude Liébin
Hasselt	Ds. Jan Rigtering Dhr. Theo Lammens
Herstal	--
Ieper	--
Ixelles-Church of Scottland	Rev. (Reverend/Révérend) Alistair Angus Thow McKnight[606]
Ixelles-Champ de Mars	Pasteur Bernard Blommaert M. Daniel Frère
Knokke	Ds. Gerard Frans Willems
Kortrijk-Roeslare	Dhr. A. Flo[607]
La Bouverie	Pasteur René Castiaux M. G. Descamps
Leuven	Ds. Karl[608] Hanhart, consulent Dhr. Frank Marivoet
Liège-Marcélis	Pasteur Serge Grek
Liège-Rédemption	Pasteur Albert Petitjean M. Jean Bastin
Liège-Magyar	--
Malmédy-St. Vith	Professeur Charles Lejeune Herr Daniel van Maelsaeke
Maria Horebeke	Dr. Wilhelm Lutjeharms[609], *ouderlsing* (ancien)
Mechelen	Ds. Jean Du Meunier Dhr. Jan Schittecat
Menen	Ds. Victor Emile Schaeffer Dhr. Erik Maurits Libbrecht
Mons	Pasteur Maurice Verlinden[610]

« Lander », Rolf Lander. Ce nom, dans l'une ou l'autre orthographe, est absent de H.R. BOUDIN, *Mémorial synodal* (voir note 44).

[605] Aucun prénom indiqué ni abrégé dans le PV de la session synodale du 30 septembre 1978, absent de H.R. BOUDIN, *Mémorial synodal* (voir note 44).

[606] Alors qu'Erik Mink suggère l'orthographe « McKnight », d'autres témoins proposent respectivement deux autres orthographes du nom de ce même personnage : en un mot, dans le PV du 30 septembre 1978, soit « Macknight », et en deux mots, soit « Mac Knight », dans H.R. BOUDIN, *Mémorial synodal* (voir note 44), p. 301.

[607] D'après Albert Beukenhorst, il s'agit certainement de « Martin Flo » et le « A. » serait celui d'« André », donc « Martin André Flo ».

[608] Certains témoins donnent, pour l'initiale « K. », le prénom « Karel », d'autres « Karl ».

[609] Le PV du 30 septembre 1978 porte « Lutjheharms ». Le pasteur Simon van der Linden, de Maria-Horebeke, relève et corrige cette faute de frappe en indiquant, à la place, « Lutjeharms ». Cette dernière orthographe est également dans H.R. BOUDIN, *Mémorial synodal* (voir note 44), p. 301.

[610] Pan Gosset doute que Maurice Verlinden ait été pasteur parce que, annote-t-il, il « n'est pas licencié en Sciences religieuses » (voir annexe 4 et note 628).

	M. Jacques Verlinden
Nivelles	Pasteur Ursmer (Urs) Lefebvre
	Mme Eveline Cosandey[611]
Pâturages	Pasteur Ruben Quenon, consulent
Ronse	Ds. Ludovicus (Ludo) Renaat Van Malcot
	Mevr. Lydia Van den Daele
Seraing	Pasteur M. René Michotte
Sugny	Pasteur M. René Michotte, consulent
	M. Auguste Caufriez
Thulin	M. Claude Godry
Tournai-Rongy	Pasteur Raymond Richard Brancart, consulent
Turnhout	Ds. Arie Marie Middag
	Dhr. Piet Graaff
Uccle	Pasteur Paul Vandenbroek
	Mme Claire Teeuwissen
Verviers	--
Vilvoorde	Ds. Martin(us) Johannes Beukenhorst, consulent
	Dhr. Jean De Decker
Wasmes	Pasteur Christian Vallet, consulent
	M. Robert Hostetter
Wavre	Pasteur Jean-Marie Léon Frédéric Bouillon
	M. Guy Dawant
Wevelgem	Ds. Victor Emile Schaeffer, consulent
Predikanten bijz. opdr.[612]	Dr. André Julien Pieters, Président du Synode/ Synodevoorzitter
Pasteur à charge spéciale	Pasteur Émile Madeleine Michel Braekman, inspecteur
	Ds. Theodoor (Theo) C.E. da Costa, inspecteur
	Pasteur Willy Espion, inspecteur
	Pasteur Rudolf Kousbroek, inspecteur
	Pasteur Pierre Antoine Ghislain Bailleux, enseignant
	Pasteur Charles Lejeune, enseignant
	Pasteur Paolo[613] Mendes, enseignant
	Ds. Hugo K. Vande Walle, leraar (enseignant)
	Pasteur Jean-Louis Ravet, enseignant
	Pasteur Hugh Robert Martin Rigg Boudin, Recteur Faculté de Théologie protestante (FTP)
	Pasteur Jean-Paul Gabus, professeur Faculté de Théologie protestante
	Dr. Hendrik (Henk) Jagersma, hoogleraar (professeur) Faculté de Théologie protestante (PTF)
	Dr. Gerrit van Leeuwen, hoogleraar PTF
	Pasteur Marc Van den Steen, Operaalm./Aumônier Chef
	Ds. Diederik (Dirk) J. Quatannens, Aumônier de prison/Gevangenisaalm
Membres du Conseil Exécutif	M. Jean Crombez
Leden Uitvoerend Raad (membr. Du Cons. Exéc.)	M. Paul Espion

[611] Veuve du pasteur Cosandey, fondateur de l'Église protestante de Nivelles, mort en 1971, happé par un chauffard au moment où le pauvre sortait de la prison de Nivelles où il était aumônier. (Note reçue du pasteur Jonathan Mbatso, pasteur en exercice de l'EPUB Nivelles).

[612] *Predikanten bijzonder opdracht* = pasteurs à mission spéciale (charge spéciale), voir p. 384, *nota*, point 4).

[613] Le PV du 30 septembre 1978 porte le prénom « Pierre » que quelques témoins m'ont aussi donné. Mais Daniel Vanescote et beaucoup d'autres soutiennent qu'il s'agit plutôt de « Paolo », « Paolo Mendes ».

Mevr. Marijke Van Duyn
Mevr. Louise Hanappev-van ‘t Hooft

3. LISTE DES DÉLÉGUÉS DE L’ÉGLISE RÉFORMÉE DE BELGIQUE (ERB)

Paroisse	**Délégué(s)**
Antwerpen	M. Bernard Christian CARP
	M. Willem Baum
Anvers	Mlle Lydia Villegas
Oostende	M. Georges Marie Vanpoecke
	M. Van Damme[614]
Bruxelles	M. Marc Dandoy
	M. Marc Lombart
	M. Michel Dandoy
	Mme Jeanne Somer
Boitsfort	M. Jean-Marc Buscarlet
	M. Vanderhaeghen[615]
Clabecq	M. André Muyle
Charleroi	M. Marcel Demaude
	M. Léopold Coutié
Farciennes	M. Pierre Jean Émile Delandtsheer[616]
	Mme Lemarque[617]
Gilly	M. Devleeschouwer[618]
Courcelles	M. Maurice Lebrun
Fontaine-l’Évêque	M. Jacques Sombreffe
	M. Fernand Harvengt
Marchienne	Mlle Monique Abrassart
Jumet	M. Jean-Louis Simonet
	M. Raoul Willock (absent)
Ransart	M. Sturbois[619]
La Louvière	M. Robert Charles
Marcinelle	M. Jean Carmoy (absent)
	M. A. Claus[620]
Boussu	M. Aimé Dumont
Frameries	M. Joseph Deghilage (absent)
Hornu	--
Wasmes	M. Georges[621] Auquier
	M. Walter Émile Cauchie

[614] Voir note 605.

[615] *Idem*.

[616] D’autres témoins, notamment Bea Baetens, indiquent le prénom composé « Jean-Pierre ». Quant au nom de famille, il est écrit en un mot dans le PV en question, mais en deux mots, « De Landstsheer », dans H.R. BOUDIN, *Mémorial synodal* (voir note 44), p. 267.

[617] Voir note 605.

[618] *Idem*.

[619] *Idem*.

[620] Certains témoins se demandent si le « A. » n’est pas celui d’« André ».

[621] Émile Carp et, hypothétiquement, Daniel Vanescote renseignent le prénom « Émile » pour ce nom « Auquier » dont le PV du 30 septembre 1978 ne donne aucun initial de prénom.

Jemappes	M. Jean Lieutenant
	M. Marc Mailleux[622]
Quaregnon	M. André Baillon (absent)
Mons	M. Georges Seel
	Mme Lucie Mendes
Taintignies	M. le pasteur André Vogel
	M. Pierre Edouard Woiembeerghe
Amay	M. Duchesne[623]
Seraing	M. Kinet[624]
Cheratte	M. Paul Vanderbeeken (absent)
Herstal	M. Léopold Schümmer
	M. Léon Ficher
Flémal	M. Laruelle[625] (absent)
Liège	M. Yves Courdesse
	M. Paul Charlier (absent)
Nessonvaux	M. René Lejeune (absent)
Verviers	M. Daniel Vanescote
	M. Louis Sotiaux
Namur	M. Michel Lemaire
	Mme Mary Charles (absente)
Dinant	M. Claude Hontoir
Gembloux	M. Samuel Charlier
	M. Jean Poulet
Seilles	M. Raoul Denis (absent)
	Mme Stasse[626] (absente)
Membres du Conseil synodal	Mme Yvette Vanescote[627]
(Non encore appelés)	M. Wilfred Hoyois
	M. Albert Lederrey
	M. Franz Van Keymeulen
	M. Paul Villegas
Ministères spécialisés	M. Pierre Le Fort
	M. Jacques Bertieaux (absent)

[622] Le PV en question porte le prénom « Luc » et un nom illisible « Ma… ». Selon le témoignage de Jean Lieutenant, il s'agit certainement de Marc Mailleux (qu'il connaît très bien), lequel était membre du consistoire de Jemappes à l'époque et délégué à l'assemblée synodale du 30 septembre 1978, alors que son fils, Luc, n'était pas encore en âge d'être mandataire à une telle réunion.

[623] Voir note 605.

[624] *Idem*.

[625] *Idem*.

[626] *Idem*.

[627] Son nom de jeune fille est Lombart, Yvette Lombart (voir mon point 3.3, p. 109).

Annexe 3 : Courriel de Bea Baetens

Sujet : FW : Liste des délégués création EPUB / Lijst afgev aardigden stichting VPKB
De : Bea Baetens <bea.baetens@protestant.link>
À : "pierremas1@microasset.org" <pierremas1@microasset.org>
Date : 24/04/2018 15:40:33

Pièces jointes: LISTE DELEGUES AS DU 30091978_CREATION EPUB.doc (application/msword)

Cher Monsieur,

Nous ne pouvons pas faire ce travail seul.
C'est pourquoi, nous avons envoyé cette liste dans l'Église. Donc vous recevrez des réponses d'un peu part tout.
J'aimerais recevoir votre liste complète par après s.v.p.

Cordialement,

Bea Baetens
Secrétaire du Président.
Église Protestante Unie de Belgique
Maison du Protestantisme
rue Brogniez 44 B-1070 Bruxelles
bureau@protestant.link
+32 2 510 61 70
www.protestant.link

From: Bureau [EPUB-VPKB]
Sent: 24 April 2018 15:03
To: Bureau [EPUB-VPKB] bureau@protestant.link
Cc: pierremas1@microasset.org
Subject: Liste des délégués création EPUB / Lijst afgevaardigden stichting VPKB

Geachte lezers,

Als bijlage vindt u een lijst van de afgevaardigden die aanwezig waren op de Synodevergadering waarop de VPKB gesticht werd.
Ds. Mmunga schrijft een doctoraatsthesis over de VPKB waarin hij deze lijst zou willen gebruiken. Destijds werden enkel de initialen van de voornamen genoteerd. In rood heeft het secretariaat van de Kerk al enkele voorname vervolledigd.
Kunt u voornamen aanvullen, stuur hem dan graag de correcties toe :
pierremas1@microasset.org

Hartelijk dank voor uw medewerking.

Met vriendelijke groet.

Chers lecteurs,

En annexe, vous trouverez une liste des délégués qui étaient présents à l'Assemblée synodale constituante de l'EPUB.

Le pasteur Mmunga est en train d'écrire une thèse de doctorat sur l'EPUB (*Synodes et synodalité dans l'EPUB (1979-2005),* pour laquelle il voudrait utiliser cette liste.
Elle comporte, d'une part, des noms avec l'initiale des prénoms, et, d'autre part, des noms sans aucun prénom. Il serait heureux, que les prénoms abrégés lui soient complétés en entier, et que, là où seulement le nom du/de la délégué(e) est donné, son prénom soit aussi donné.
En rouge le secrétariat a déjà complété certains prénoms. Si vous pouvez compléter une partie de la liste, merci de lui envoyer les renseignements : pierremas1@microasset.org

Merci pour votre collaboration.

MMUNGA MWENEBULONGO MULONGOY (dit Pierre MULENGWA Mas1)
Pasteur
Rue Émile Vandervelde, 48
6150 ANDERLUES
Belgique/België/Belgium
Gsm: 0495 12 83 24

Annexe 4 : Courriel de Pan Gosset[628]

Sujet: EPUB : création / Liste des délégués
De: "PAN GOSSET" <pangosset@skynet.be>
À: <bureau@protestant.link>
Cc: <jc.diez@yahoo.fr>, <pierremas1@microasset.org>
Date: 01/05/2018 08:57:12
Pièces jointes: CREATION EPUB.doc (application/msword)

Veuillez trouver, en attachement qq renseignements qui vous manquent.
J'ai été paroissien de PATURAGES (EEPB) de 1946 à 1975 et actuellement de MONS-Centre (ex.Dolez / ERB) depuis 1975.
Cordialement,

PA GOSSET

pangosset@skynet.be

[628] Voir annexe 2 et note 610. Dans le fichier intitulé « *Creation EPUB.doc* » joint à son courriel ci-annexé, Pan Gosset fait précéder son annotation par un point d'interrogation en gras devant l'épithète « Pasteur », au sujet de « M. Verlinden » que le document originel qualifie de « Pasteur ». Ce point d'interrogation exprime son doute là-dessus. Il écrit en style de police gras (laissant en style de police normal les mots « Pasteur M. Verlinden » car ils appartiennent au texte originel) et en regard de « Mons » (Église) : « **?** Pasteur M. Verlinden **: n'est pas licencié en sciences religieuses** ».

Annexe 5 : Glossaire des synodes et synodalité dans l'EPUB

Communionnel : adj. — relatif à la communion.

Consulence : activité d'un consulent.

Consulent ou pasteur consulent : voir ma note 244.

District : espace ecclésiastique régional comprenant des Églises locales situées au sein de ses limites géographiques, « le district est le trait d'union entre les paroisses locales et l'assemblée synodale. Lorsque la paroisse locale a des remarques à faire ou des questions à poser, elle se tourne d'abord vers le conseil de district. L'assemblée de district délibère sur la vie ecclésiastique et les activités de sa région[629]. »

Districtorial : adj. (utilisé par Robert Hugh Boudin) — relatif au district. *Délégués districtoriaux, délégué émanant d'un ou des districts.*

Districtorialité : n. f. utilisé par Robert Hugh Boudin pour dire le fait de l'existence des districts au sein de l'EPUB et de leur fonctionnement. Ce qui appartient en propre à un district considéré ecclésiastiquement.

Hiérarchisme : néologisme de Marc Lombart pour dire système hiérarchique. Il dit : *« Moi j'aurais tendance, surtout après avoir (…) lu des écrits d'Eddy Van Der Borght, à dire que, sans tomber dans un « hiérarchisme » clérical à la catholique, il y a peut-être quand même des responsabilités qui devraient être plus personnalisées. »*

Librisme : liberté, dans le sens un peu péjoratif, selon Yvon Brohez. Il dit : *« … un sentiment de librisme vis-à-vis de l'assemblée synodale, disant : « Mais on est chacun maître chez nous ! »* (voir aussi mot « libriste »)

Libristes : (1) sens restreint : se dit, un peu péjorativement, (des membres) de l'Église Réformée de Belgique, l'ancienne Église Chrétienne Missionnaire Belge, qui, très, très longtemps, et à cause d'« un certain orgueil » chez elle, comme l'atteste Bernard Blommaert, a été hostile à l'intervention de l'État dans le traitement de ses ministres et, de ce fait, refusait les subsides de celui-ci. Ses Églises voulaient être libres de toute ingérence possible de l'État qui en découlerait. À leur tour, elles appelaient l'EPB péjorativement « Église nationale », parce qu'elle recevait les subsides de l'État. *« On n'est pas comme les autres ! Nous, nous vivons, nous n'avons pas besoin comme vous, de l'État, disaient-elles »*, rapporte Blommaert. L'ERB pratiquait une remarquable solidarité financière, en son sein, grâce à la libéralité de ses membres, mais aussi au soutien financier et matériel conséquent qui provenait des Églises suisses en aide à leurs missionnaires qui desservaient beaucoup de communautés belges de cette branche protestante. Après le retour successif des pasteurs suisses dans leur pays et leur remplacement par des collègues belges, par voie de conséquence, les aides suisses connurent une diminution grandissante. La nécessité s'est alors fait sentir d'avoir une implantation plus forte en Belgique. Ainsi, les collègues belges ont tout doucement accepté d'être rémunérés par l'État. (2) Sens large : Robert Hugh Boudin établit une nuance entre « libre » et « libriste » : en Belgique, toutes les Églises sont libres constitutionnellement, précise-t-il. Mais, dans ce sens où les « libristes » sont celles qui ne voulaient rien avoir à faire avec l'État, l'Église Chrétienne Missionnaire Belge n'était pas la seule libriste. En fait, toutes les Églises telles que la Mission Évangélique Belge et d'autres du Synode Fédéral étaient « libristes », d'autant plus qu'elles

[629] *Assemblée synodale 2000. Document B.1., annexe 1a. Vocation et organisation de l'EPUB*, p. 4.

voulaient, en ne recevant pas de l'argent de l'État, éviter de devoir se soumettre à ce dernier.

Modérature : (Marc Lombart) 1. Processus de préparation d'une assemblée synodale (ou d'une assemblée à l'une ou l'autre instance de la pyramide presbytéro-synodale) par le modérateur ou son bureau. 2. Manière dont le modérateur d'une assemblée synodale (ou d'une réunion à un quelconque autre niveau du système presbytéro-synodal) organise, oriente, gère son rôle et/ou les débats, les interventions des participants, l'atmosphère qui règne pendant les assises, ou façon dont il conduit vers celle qui doit y régner.

Président du Conseil synodal : Comme déjà relevé dans ce travail de recherche, il est plus courant d'entendre dire « Président de l'EPUB » ou « Président de l'Église » ou encore « Président du synode » que « Président du Conseil synodal », pour désigner la personne élue à la tête de la pyramide synodale. Il est par ailleurs fréquent que ces termes soient utilisés sans distinction sémantique l'un à la place de l'autre, autant par les membres de l'EPUB que par ses dirigeants eux-mêmes. Tous les Présidents qui se sont succédé, que j'ai interviewés, aussi bien que tous mes autres interlocuteurs, n'ont pas fait exception à cet usage, sauf quand je relevais la question ou quand les interlocuteurs eux-mêmes faisaient remarquer la différence réelle entre « Président du synode » et « Président du Conseil synodal ». Mais cela ne les empêchait pas, chemin faisant, de revenir à l'usage courant évoqué ci-dessus. L'origine de cette ambiguïté est à chercher dans l'histoire.

Proposanat : voir ma note 245.

Proposant : voir ma note 245.

Synodalisme : néologisme de Marc Lombart pour dire système synodal. Il dit : *« Voilà, ça c'est quand même une longue histoire de « synodalisme », qui remonte à quatre siècles et demie. »*

Synode : dans le paysage réformé belge, à régime presbytéro-synodal, assemblée générale nationale de l'Église (deuxième niveau supra-local), réunissant des délégués choisis par les districts (premier niveau supra-local), ce du milieu des représentants des Églises locales (niveau de la base) envoyés par ces dernières à ce deuxième niveau. Dans ce contexte, les délégués synodaux ne représentent pas directement les Églises locales mais les districts au sein desquels ces communautés locales exercent.

Vicaire : voir ma note 246.

Vicariat : voir ma note 246.

Table des matières

Remerciements 3

Dédicace 6

Conventions et abréviations 7

0. Introduction générale 12

0.1. Objet précis de cette thèse de doctorat et délimitation du sujet 12

0.2. Questionnement et hypothèse de recherche 13

0.2.1. Questionnement 13

0.2.2. Hypothèse de recherche 14

0.3. Question de vocabulaire 14

0.3.1. « Synodes » 15

0.3.2. « Synodalité » 16

0.3.3. Le terme « laïc » dans l'EPUB 17

0.4. Pertinence de ma recherche 19

0.5. Méthode 20

0.5.1. Méthode de travail et fondement du recours aux entretiens (méthode empirique) 20

0.5.2. Place de la praxéologie pastorale dans l'ecclésiologie presbytéro-synodale : piste méthodologique pour l'agir synodal 23

0.6. Corpus, sources, problème documentaire 25

0.7. Traitement des données 27

0.8. Posture du chercheur 31

Chapitre 1. Les protestants en Belgique, hier et aujourd'hui 32

1.1. Introduction 32

1.2. L'Église Protestante de Belgique (EPB) 33

1.3. L'Église Réformée de Belgique (ERB) 35

1.4. Les *Gereformeerde Kerken in België* (GKB) 38

1.5. La fondation de l'Église Protestante Unie de Belgique (EPUB) 40

1.6. Conclusion partielle 43
Chapitre 2. L'évolution de l'EPUB jusqu'en 2005 44
2.1. Introduction 44
2.2. Évolution de *Constitution et discipline* de l'EPUB jusqu'en 2005 47
2.2.1. La *Constitution et discipline* et ses modifications 47
2.2.2. Regard critique. Une Constitution et discipline en marche : bénéfices et limites 57
2.2.2.1. Une adaptation au risque des changements 57
2.2.2.2. La déclaration de foi de l'EPUB : analyse critique 61
2.3. Évolution des ministères dans l'EPUB jusqu'en 2005 64
2.3.1. Structure et composition de l'Église Protestante Unie de Belgique 65
2.3.2. Évolution des ministères dans l'EPUB en 27 ans de vie 66
2.3.2.1. Contexte historique et évolution des ministères 66
2.3.2.2. Les coordinations : évolution 69
1) Des « commissions » aux « coordinations » 69
2) Coordinations : état des lieux, composition, mission, organisation 71
3) Coordinations : réalisation et vue critique 83
1. Réalisation 83
2. Vue critique 99
2.4. Conclusion partielle 103
Chapitre 3. Entretiens qualitatifs 104
3.1. Introduction 104
3.2. Traitement des entretiens 105
3.3. Liste des interviewés et présentation de chacun 109
3.4. Attentes des interviewés 120
3.5. Grille d'entretiens 122
3.6. Conclusion partielle 127

Chapitre 4. La délibération interne comme moyen d'exercice de l'autorité dans l'EPUB 128

4.1. Introduction 128

4.2. Arrière-plan et caractéristiques 128

4.3. Une pyramide à trois niveaux de pouvoir 129

4.4. Modes de délégation, de délibération et de prise de décisions 130

4.4.1. Traitement des matières 130

4.4.2. Fréquence des assemblées et instances délibératives 131

4.4.3. Ordre du jour d'une assemblée synodale 133

4.5. L'épineuse question de l'avènement du Conseil Administratif du Culte Protestant et Évangélique (CACPE) 139

4.6. Limites et/ou dysfonctionnements du système délibératif de l'EPUB 140

4.6.1. Limites dues au choix et/ou à la qualité des délégués 141

4.6.2. Système délibératif suspendu au bon vouloir des acteurs 142

4.6.3. Système délibératif sans pouvoir coercitif..... 142

4.6.4. Cléricalisation de la prise de parole en assemblées délibératives 144

4.6.5. Surabondance de (propositions de) décisions 145

4.6.6. Tactiques sournoises 146

4.6.7. Autres dysfonctionnements du système délibératif de l'EPUB 148

4.7. Conclusion partielle 149

Chapitre 5. Une théologie du synode pour quelle ecclésiologie ?..... 150

5.1. Introduction 150

5.2. Pouvoir et autorité 151

5.2.1. Exercice du pouvoir et de l'autorité depuis les temps anciens jusqu'à nous : statut de l'herméneutique de Calvin 151

5.2.2. Pouvoir et autorité vus par quelques personnalités de l'EPUB 156

5.3. Ambiguïtés de l'exercice du pouvoir et de l'autorité en régime presbytéro-synodal 159

5.3.1. Ambiguïté sur la reconnaissance du ministère pastoral des femmes 159

5.3.2. Ambiguïté « capacités » *versus* « *rôles* linguistiques » 160

5.3.3. Ambiguïté sémantique entre la vue en interne et la considération en externe du Président du Conseil synodal 162

5.4. Théologie du synode en régime presbytéro-synodal 163

5.4.1. Fondement biblique 163

5.4.2. Lien avec la théologie conciliaire de l'Église ancienne 164

5.4.3. Synodes dans le système presbytéro-synodal 164

5.4.4. Caractère provisoire et limites des synodes 165

5.5. Une théologie du synode pour quelle ecclésiologie ? 167

5.5.1. Articles de foi et texte fondateur de l'EPUB : ambiguïté 168

5.5.2. Synode, parlement, vote. Question de la démocratie dans l'ecclésiologie presbytéro-synodale 169

5.5.3. Synode, district et Église locale en tension dans l'ecclésiologie presbytéro-synodale ? 171

5.5.4. L'ecclésiologie presbytéro-synodale en contexte belge offre-t-elle une Église à deux visages ? Quelle garantie donne-t-elle du suivi des décisions synodales ? 172

5.5.5. L'ecclésiologie presbytéro-synodale belge face au monde 174

5.6. Conclusion partielle 182

Chapitre 6. Oser réformer : pistes de réflexion 183

6.1. Introduction 183

6.2. Déclaration de foi et/ou confession de foi ? 185

6.3. District(s) et question de la représentation au synode, de l'efficacité, et autres 194

6.4. Fonction épiscopale 201

6.5. Mission initiale évangélique 206

6.6. *Sensus fidei* et place de la Parole et de l'Esprit Saint dans les synodes 231

6.6.1. *Sensus fidei* 231

6.6.2. Place de la Parole et de l'Esprit Saint dans les synodes 233

6.7. Conclusion partielle 240

Conclusion générale 242

Liste bibliographique finale 252

Annexes 274

Annexe 1 : Annexe au chapitre 3. « Les entretiens ». Dimensions de la synodalité selon des responsables d'Église : thèmes transversaux 275

0. Un mot sur les thèmes transversaux 275

1. Présentation détaillée d'un entretien : Marc Lombart 275

1.1. Ministère pastoral et autres ministères 276

1.2. Président du Conseil synodal ou autre responsable 282

1.2.1. Image du Président du Conseil synodal (ou d'un autre responsable) 282

1.2.2. Ressourcements, vision, formation 283

1.2.2.1. Ressourcements 283

1.2.2.2. Vision 285

1.2.2.3. Formation 287

1.2.3. Rôle du Président du Conseil synodal ou autre responsable 289

1.2.3.1. Rôle du Président du Conseil synodal au sein de l'assemblée synodale 289

1.2.3.2. Rôle du Président du Conseil synodal auprès des paroissiens 291

1.2.3.3. Rôle du Président du Conseil synodal auprès des pasteurs 292

1.2.3.4. Rôle du Président du Conseil synodal pour l'institution 294

1.2.3.5. Rôle du Président du Conseil synodal en relation avec la mission initiale évangélique 295

1.3. Synode 296

1.3.1. Type d'articulation 296

1.3.2. Assemblée synodale 300

1.3.2.1. Structure et délibération 300

1.3.2.2. Place de la Parole et de l'Esprit Saint 304

1.3.3. Synode : mission et évangélisation 305

1.3.4. Synode et problèmes éthiques 307

1.3.5. Dysfonctionnements ? 309

1.4. Changements ou évolutions en lien avec l'activité synodale 312

2. Thèmes transversaux des autres entretiens réalisés 317

2.1. Ministère pastoral et autres ministères 317

2.2. Président du Conseil synodal ou autre responsable 321

2.2.1. Image du Président du Conseil synodal (ou d'un autre responsable) 321

2.2.2. Ressourcements, vision, formation 335

2.2.2.1. Ressourcements 335

2.2.2.2. Vision 339

2.2.2.3. Formation 341

2.2.3. Rôle du Président du Conseil synodal ou autre responsable 343

2.2.3.1. Rôle du Président du Conseil synodal ou autre responsable au sein de l'assemblée synodale ou au-delà 343

2.2.3.2. Rôle du Président du Conseil synodal ou autre responsable auprès des paroissiens 347

2.2.3.3. Rôle du Président du Conseil synodal ou autre responsable auprès des pasteurs 348

2.2.3.4. Rôle du Président du Conseil synodal ou autre responsable pour l'institution 351

2.3. Synode 352

2.3.1. Type d'articulation 352

2.3.2. Assemblée synodale 360

2.3.2.1. Structure et délibération 360

2.3.2.2. Place de la Parole et de l'Esprit Saint 365

2.3.3. Synode : mission et évangélisation 366

2.3.4. Synode et problèmes éthiques 371

2.3.5. Dysfonctionnements ? 372

2.4. Changements ou évolutions en lien avec l'activité synodale 377

Annexe 2 : Listes complètes des délégués à l'assemblée synodale constituante de l'Église Protestante Unie de Belgique, d'après le PV de la session synodale du 30 septembre 1978 383

1. Liste des délégués de la *classis België van de* / classe belge des *Gereformeerde Kerken* (GKB) 384

2. Liste des délégués de l'Église Protestante de Belgique (EPB) 384

3. Liste des délégués de l'Église Réformée de Belgique (ERB) 388

Annexe 3 : Courriel de Bea Baetens 390

Annexe 4 : Courriel de Pan Gosset 392

Annexe 5 : Glossaire des synodes et synodalité dans l'EPUB 393

Table des matières 396